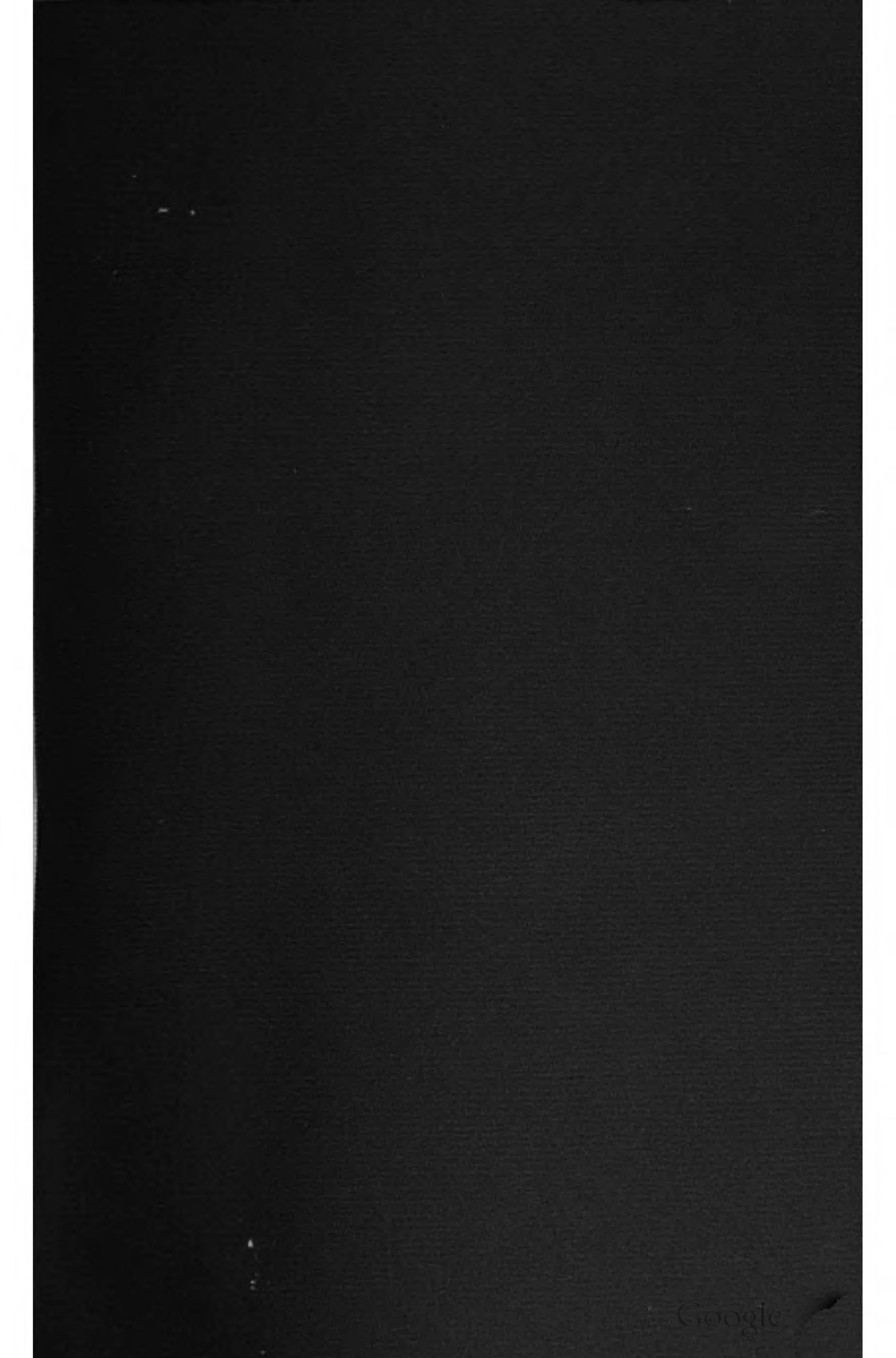


ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Sorti
des Presses de l'Imprimerie



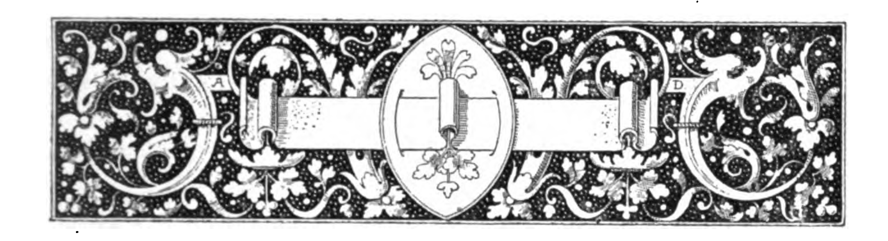
Vromant et Cie, à Bruxelles.
3, rue de la Chapelle, 3.



Frontispice de la « Descriptio Triumphi et Spectaculorum, serenissimis Principibus Alberto et Isabellae, ... in civitatem Valentianam ingredientibus editorum. Auctore Henrico d'Oultremanno. Antverpiae. Ex officina Plantiniana. Apud Joannem Moretum. CIↃIↃCII. » (Bibliothèque Royale).

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des Statuts.)



NOTES

SUR LES

MESURES A BLÉ

DANS LES ANCIENS PAYS-BAS

CONTRIBUTION A LA MÉTROLOGIE BELGIQUE

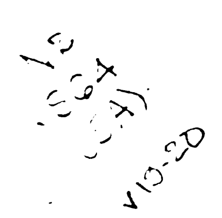


N sait qu'en 1569, le duc d'Albe, obligé de se procurer les fonds que nécessitait sa politique, leva un triple impôt du centième, prélevé une fois pour toutes sur la valeur de tous les biens, du vingtième denier, ou 5 p. c. exigé sur toutes les ventes de propriétés immobilières, et du dixième ou 10 p. c. perçu sur le prix de toutes les marchandises vendues.

Pour faciliter la perception de ces impôts [1], le duc d'Albe chargea les receveurs des domaines de s'informer des mesures locales en usage dans leur ressort, de les comparer à celles de la ville principale et d'envoyer à Bruxelles, avec le procès-verbal de leurs constatations, un exemplaire de la mesure étalon [2]. Par les soins de la Chambre des Comptes de Bruxelles, les 22, 23 et

[1] Pour l'organisation de la perception et l'établissement de l'assiette de l'impôt, voir ordonnances des 6 avril 1570 et 31 juillet 1571. *Placards de Brabant*, III, p. 299, 300 et 312.

[2] Circulaires des 10 juillet et 20 septembre 1571. Chambre des Comptes, reg. 733.



24 avril 1572, il fut procédé à une comparaison de toutes ces mesures avec celle de la capitale.

Le résultat de ce travail d'ensemble se trouve consigné dans un registre conservé aux archives de la Chambre des Comptes [1].

Bien qu'il n'ait pas été fait partout avec le même soin, ni avec uniformité dans la manière de procéder, il est d'une exactitude pleinement satisfaisante. L'intervention des gens de loi, quelquefois du public et des marchands, le mesurage opéré sur des mesures étalons, à l'aide généralement de semences, l'extrême précision dans la notation du résultat obtenu, sont autant de garanties autorisant l'historien à utiliser ces précieuses indications, uniques en leur genre.

Les archives de la Chambre des Comptes renferment encore deux registres remontant au XV[e] siècle et contenant, à côté de beaucoup d'autres renseignements utiles aux gens de la Chambre, des relevés de mesures des grains et des comparaisons intéressantes [2].

Enfin les comptes particuliers des domaines conservés en grand nombre fournissent un sérieux contingent d'indications.

Grâce à ces diverses sources où nous avons puisé, il nous a été possible de dresser une suite de tableaux indiquant les mesures

[1] Registre des mesures des grains de toutes les villes capitales de chascune des provinces des pays de par-deça, ensemble de chascune des villes, lieux et places ressortissant soulz icelles villes capitales subjects au centiesme denier, estans justifiées et approuvées par certifications de ceux des lois de chascune des dictes villes et places et mesurées et justifiées aux meismes mesures des dictes villes capitales, en présence des gens de la loy et aultres eulx entendans, et depuis toutes les dictes mesures des dictes villes capitales mesurées et justifiées aux mesures de la ville de Bruxelles, en la Chambre des Comptes du Roy nostre sire, de icelle ville, par Pierre Van der Linden, mesureur sermenté de la dicte ville, en présenee de maître Jean de Pennants, conseiller et maître ordinaire de la dicte Chambre, Engelbert Doyenbrugge et Gerart Gramaye, comme superintendans au recollement et redressement dudit centiesme denier, les XXII, XXIII et XIIII jours d'apvril XV[c] LXXII, pour par ce moyen povoir sçavoir et cognoistre la difference des mesures des dictes villes capitales à celles des autres villes, lieux et places particulières resortissans soulz icelles villes capitales de chascune des provinces de par-deça, et aux mesures de la dicte ville de Bruxelles. — Chambre des Comptes, reg. 733.

Les indications fournies par ce registre sont très complètes pour le Brabant, les Flandres, l'Artois, le Tournésis, les Hollandes.

Elles le sont moins pour le Hainaut, le Namurois. Le registre ne mentionne pas le Limbourg et les Pays d'Outre-Meuse, ni le Luxembourg.

[2] Manuael inhoudende diversche maeten ende groote van landen en graenen metten spycker van de Jaeren XIIII[c] LX tot XVI[c] XXIX inclus. Item devaluatie

locales en usage, depuis la fin du moyen âge jusqu'à l'introduction du système métrique dans les anciens Pays-Bas. Plusieurs d'entre eux indiquent, en outre, le rapport de ces mesures avec celles de Bruxelles. Nous avons, autant que cela nous a été possible, indiqué également les distances en kilomètres, qui séparent chaque localité du chef-lieu de son ressort.

Nous avons enfin tiré trois tableaux (nos XVII, XXII et XXIII) de publications modernes. Le premier concerne la principauté de Liége, qu'aucune raison ne devait tenir écartée d'un travail d'ensemble de but économique.

Le deuxième fournit une comparaison du last d'Amsterdam, mesure universellement répandue.

Enfin, dans un dernier tableau, nous avons comparé les anciennes mesures aux nouvelles. L'utilité de cette comparaison est médiocre et les garanties d'exactitude qu'offrent les évaluations le sont également. Mais nous avons pensé que l'absence de pareil travail paraîtrait constituer une lacune.

Il est presque superflu d'ajouter que tous ces tableaux sont incomplets. Quiconque voudra chercher et fouiller les archives locales des petites villes et des villages belges, pourra aisément les compléter et, sur plus d'un point, sans doute, les rectifier. Mais tels qu'ils sont, il nous a paru qu'il y avait utilité à les publier.

Si l'on parcourt les tableaux que nous avons pu dresser, on peut en tirer quelques conclusions qui, pour être générales et connues, n'en sont pas moins à retenir.

La première est la variété extrême dont l'existence se constate jusqu'à l'intérieur d'une même province.

Cette variété apparaît tout d'abord dans la terminologie. Celle-ci est incertaine : la même dénomination s'orthographie souvent de

van diversche sorten van oude munten mits gaders sommige pointen van quitingen van Renten uyt het statuytboek van Bruessel. Item de maete van de keten daer men hout strootende geluge mede es metende met d'inneccomen jaerlicx ende dagelicx van Renten geconstitueert ende te quyten tot diversche prysen ende anderssins. — Chambre des Comptes, reg. 734.

Evaluation de monnaies ; différentes mesures, etc. — Chambre des Comptes, reg. 579.

différentes façons [1]. Une tendance remarquable est celle qui consiste à donner aux mesures une dénomination tirée de la division de l'étalon le plus répandu. De plus, pour les derniers degrés de la subdivision, on ne distingue généralement plus entre les mesures en usage pour les liquides et celles qui servent aux céréales; à vrai dire, ces dernières n'existent pas. Leur utilité pratique eût été nulle.

La diversité apparaît ensuite dans les divers systèmes en vigueur. Certaines provinces ou grandes villes connaissent une série de multiples ou de sous-multiples de leur étalon [2]. D'autres en sont très sobres.

La base de ces divisions n'est pas partout la même, mais la tendance était de s'en tenir à la division par deux ou quatre ; quelquefois, mais rarement, le facteur trois intervint. Enfin, on rencontre deux systèmes parallèles et complètement indépendants employés concurremment (Bruxelles et Anvers).

Au point de vue des institutions et de la vie économique des Pays-Bas, on pourra trouver quelques indications utiles dans ces tableaux.

L'influence de la mesure d'un grand centre sur les pays environnants s'y trouve consignée, et l'extension plus ou moins grande, notamment au delà des frontières politiques ou administratives, dénotera l'influence économique. Cet élément, joint à ceux que l'histoire locale peut fournir, permettra de déterminer la sphère d'influence, spécialement en matière de commerce de grains.

Dans le même ordre d'idées, la grandeur de l'unité de mesure fournit également des indices utiles à relever. D'une façon générale, nous constatons que les villes du Nord employaient de préférence des mesures sensiblement plus grandes que celles de la partie Sud du pays. (Cf. Anvers, Amsterdam, Middelbourg, Delft, Dordrecht, Haarlem, Alkmaar, exceptionnellement Lille, Douai avec Bruxelles, Louvain, Gand, Bruges, Mons, Namur, etc.) La raison en est que là où s'était concentré le grand commerce, et où les céréales se débitaient à d'autres qu'aux consommateurs, la nécessité s'était fait sentir d'employer les étalons élevés.

[1] Pour les étymologies et les diverses graphies, consultez les dictionnaires de GRANDGAGNAGE et SCHELER, GODEFROY, STALLAERT, HÉCART.

[2] Autant que possible, nous l'avons indiqué en italique.

Bien que l'esprit d'exactitude et le besoin d'uniformité fussent loin d'être ce qu'ils sont devenus de nos jours, encore les inconvénients de l'extrême variété des mesures usitées se firent-ils sentir de bonne heure. Aussi le pouvoir essaya-t-il de réagir. Il ordonna souvent l'uniformité des mesures sans y réussir [1]. Il se réserva le droit de faire vérifier et constater l'uniformité qu'il avait décrétée [2]. Il profita également de toutes les circonstances qui pouvaient se présenter pour abolir une mesure locale et y substituer l'étalon commun [3].

Cet état de choses facilitait évidemment la fraude. Celle-ci trouvait surtout libre jeu, là où sur un même marché, des mesures de même dénomination et de grandeurs différentes étaient usitées.

C'est ainsi que nous voyons à Visé les marchands introduire deux sortes de mesures : « celles qui de toute ancienneté ont été » usitées audit Visé, et celles desquelles on se serve dans nostre » cité de Liége, dont sur le muid, il y aurait un quart de stier » davantage que sur celui dudit Visé ; et cela sous prétexte que » tout grain et sel qui arrive par bateau audit Visé et qui se » mesure sur la rivière, aurait toujours été mesuré avec le stier de » Liége ; que dans tous les villages et lieux circonvoisins, tant du » pays du roi que des estats généraux, on ne se servirait pas d'au- » tres et qu'ils mèneraient même le plus grand de leur négoce » avec ceux dudit Liége ». Par mandement du 14 décembre 1679, le prince-évêque fit défense de se servir à Visé d'autres mesures que de celles qui étaient en usage à Liége [4].

A Huy, où le setier était plus petit que celui de Liége,on remar-

[1] Grande charte de privilèges donnés à la Châtellenie de Furnes par Louis de Nevers (26 avril 1332), art. 77 : « Item les mesures ou pises seront égaux par » tout le terroir et chastellenie ». GILLIODTS VAN SEVEREN, *Cout. de la ville et châtellenie de Furnes*, III, p. 84. Keurbrief de la châtellenie de Bruges, de Philippe d'Alsace (vers 1190), § 46 « De mensura. — Omnis mensura sive pisa aequalis » erit in villis ut in oppido ; et omnis mensura aequabitur ad mensuram oppidi ». — Reproduit à l'article 69 de la charte de Louis de Nevers, dit mauvais privilége, du 10 juillet 1330. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Cout. du Franc de Bruges*, III, p. 74.

[2] Art. XXVI de la *Coutume de la prévôté de Bruges*, p. 249 de GILLIODTS VAN SEVEREN.

[3] A Theux, la mesure ayant été perdue pendant la guerre, on y introduisit celle de Liége, 6 janvier 1653, *Ordonnances de la princ. de Liége*, 2e série, t. III, p. 218. A Bommenede, l'étalon a disparu lors d'une inondation : la mesure de la Brielle y a été substituée. C. C. reg. 733, fol. LXXXIII.

[4] *Ordonnances de la principauté de Liége*, 2e série, III, p, 387.

qua que les marchands pouvaient recevoir avec les plus grands setiers et vendre avec les plus petits, au grand préjudice du public. On défendit en conséquence l'emploi du setier comble ou à la tierce main et on imposa celui du stier à striche [1]. Cette disposition ayant été rapportée [2], les paysans se plaignirent et se rendirent ailleurs, désertant le marché de Huy. Le conseil de la ville prescrivit à nouveau l'emploi de la mesure à striche ; le prince approuva cette décision [3]. Il faut croire que les marchands réussirent à maintenir l'usage de la mesure comblée, car en 1685, le conseil de la ville, soutenu par les métiers convoqués à cet effet, fit une nouvelle représentation au prince et obtint de lui une défense réitérée de se servir de pareil setier [4].

C'était du reste un usage qui semble général dans la principauté de Liége de mesurer le grain par comble, c'est-à-dire en dépassant de deux ou trois doigts le fer posé au niveau du setier. Nous voyons en effet une ordonnance de l'évêque Jean Theodore en date du 6 avril 1750 [5] ordonner « que tous les grains qui se vendront, s'achèteront ou seront tournés en commerce soient mesurés à racle jusqu'au fer à découvert, avec un bois carré et non autrement. »

Cet édit fut lettre morte et les états Liégeois, en 1790, durent à leur tour renouveler semblable prescription [6].

G. BIGWOOD.

[1] Ordonnance de Maximilien Henri, du 6 mars 1662. Ibidem, p. 287.

[2] 15 janvier 1665. Ibidem.

[3] 28 novembre 1671. Ibidem, p. 363.

[4] Ordonnance du 13 décembre 1683. Ibidem p. 403.

[5] *Ordonnance de la princ. de Liége.* 3e série, t. II, p. 145. L'amende était de 30 florins d'or payables pour moitié par l'acheteur et le vendeur.

[6] Août-septembre 1790. Archives à Liége. Etat primaire, notule de la grande jointe 1790. K. 68. Sur cette habitude, qui persista après l'introduction du système métrique, voir C. J. E. DE XHENEMONT. *Législation belge en matière de poids et mesures.* Liége 1862, p. 238.



NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE													Comparaison avec la mesure de Bruxelles exprimée en uperkens
	KILOM.	**A. — Blé.**													
Bruxelles . . .		1 muid	=	2 stuk	=	6 setiers ou rasières	=	12 boisseaux ou halsters	=	24 *quartiers* ou *viertelen*	=	96 picotins (1)	=	108 lots ou gelten	
				1 „	=	3 „	=	6 „	=	12 „	=	48 „	=	54 „	
						1 „	=	2 „	=	4 „	=	16 „	=	18 „	
								1 „	=	2 „	=	8 „	=	9 „	
										1 „	=	4 „	=	4 ½ „	
												1 „	=	1 ⅛ „	
														1 „	
		108 lots ou gelten	=	120 molstervaten	=	216 pots ou stoopen	=	432 pintes	=	1728 uperkens.					
		54 „	=	60 „	=	108 „	=	216 „	=	864 „					
		18 „	=	20 „	=	36 „	=	72 „	=	288 „					
		9 „	=	10 „	=	18 „	=	36 „	=	144 „					
		4 ½ „	=	5 „	=	9 „	=	18 „	=	72 „					
		1 ⅛ „	=	1 ¼ „	=	2 ¼ „	=	4 ½ „	=	18 „					
		1 „	=	1 1/9 „	=	2 „	=	4 „	=	16 „					
						1 „	=	2 „	=	8 „					
								1 „	=	4 „					
		1 sac = 5 setiers.													
Nivelles. . . .	31	1 *quartier*													64 ¾
Assche		1 „													71 ¼
Grimberghen . .	11	1 „													73 ½
Leeuw-St-Pierre .	13	1 „													74
Vilvorde . . .	11 ½	1 „													74
Lennick. . . .	15-16	1 „													75 ½
Rode		1 „													78 ½
Merchtem . . .	18	1 „													80
Wavre	25	1 „													80 ½
Campenhout . .	18 ½	1 „													86
Elewijt	18 ½	1 mucken													119 ½

(1) Le picotin ou boisselet s'appelait également pignele (fl. *pignoel*).

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de Bruxelles exprimée en uperkens
La Hulpe . . .	18	1 *quartier*	93 ½
		1 muid = 6 setiers ou halsters = 12 vaisseaux ou molevaten = 24 *quartiers* = 48 franckets (2)	1.152 (3)
Yssche (1) . . .	16	1 „ „ = 2 „ „ = 4 „ = 8 „	192
La Hulpe . . .	18	1 „ „ = 2 „ = 4 „	96
Hoeylaert . . .	14	1 „ = 2 „	48
		1 „	24
		1 muid = 6 setiers ou rasières = 12 vaisseaux = 24 *quartiers* = 48 franckets = 96 pintes . .	1.440 (5)
		1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „ = 16 „ . .	240
Nivelles (4). . .	31	1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „ . .	120 (6)
Genappe . . .	28	1 „ = 2 „ = 4 „ . .	60
		1 „ = 2 „ . .	30
		1 „ . .	15
Mont-St-Guibert .	36	Mesure de Gembloux.	
Mulstede (?) . .		Mesure de Louvain.	
Bornival . . .	34 ½	Mesures de Louvain et de Bruxelles.	
Vilvorde (7) . .	11 ½	1 muid	1.788
		1 setier	298
		1 quartier	74 ½
Peuthy	14	Mesure de Vilvorde (8).	
Elewijt	18 ½		
Melsbroeck. . .	12 ½		
Perck	15 ½		
Cortenberg. . .	14		
Dieghem . . .	8 ½		
Machelen . . .	10 ½		
Campenhout . .	18 ½		
Saventhem . . .	10		
Woluwe-St-Étienne	7		
Hauthem . . .			

Bouland (?). . .	53	1 muid = 8 sombrins (mesure de Liège).	
Duffel	de Malines 9	Mesure de Malines.	
Waelhem . . .	4	Mesure de Malines.	

B. — Avoine.

Bruxelles . . .	1 setier	304
Assche	1 „	310
Leeuw-St-Pierre .	1 „	311
Vilvorde . . .	1 „	320
Nivelles. . . .	1 „	335
Lennick. . . .	1 „	342
Wavre	1 „	354

(1) CC. reg. 579 et 4471 (xve siècle). — (2) Cette subdivision est quelquefois appelée " vierlingen „. CC. reg. 4948 (xviie siècle). — (3) CC. reg. 579 et 4471 et *Cout. de Brux.*, I, 425 et ss. Ces sources nous apprennent que 5 muids d'Yssche valent 4 muids de Louvain, ce qui donne pour celui-ci 1.440 uperkens de Bruxelles. — (4) CC. reg. 579. — (5) Même chiffre dans *Cout. de Brux.*, I, 425. — (6) Suivant CC. reg. 579, 9 vaisseaux de Nivelles valent un muid de Louvain, ce qui met ce dernier à 1.080 uperkens. — (7) CC. reg. 579, fol. 37-v°. — (8) CC. reg. 4883.

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de LOUVAIN exprimée en quarts	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.	**A. — Blé.**		
Louvain. . . .		1 muid = 4 setiers = 8 boisseaux ou halsters = 16 molevaten = 32 *viertelen* = 64 quarts ou quaerten		1.358 (2)
		1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „ = 16 „		339 $\frac{1}{2}$
		1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „		169 $\frac{3}{4}$
		1 „ = 2 „ = 4 „		84 $\frac{7}{8}$
		1 „ = 2 „		42 $\frac{7}{16}$
		1 „		21 $\frac{7}{32}$
Lummen . . .		1 muid = 16 vaten = 1 muid de Diest.		
Diest	23 $\frac{1}{2}$	1 muid = 8 halsters.		
Jodoigne . . .				
Marilles. . . .		1 muid = 10 setiers = 12 *douzains* = 1 muid de Louvain	64	1.358
Nodrenge . . .		1 „	6 $\frac{2}{5}$	135 [illegible]/5
Noduwez . . .		1 *douzain*	5 $\frac{1}{3}$	113 $\frac{1}{6}$
Hannut				
		13 $\frac{1}{2}$ *douzains* = 1 muid de Louvain.		
		1 „	4 $\frac{20}{27}$	100 $\frac{16}{27}$
Jandrain . . .		1 muid = 12 „ = $\frac{13}{13}$ muid de Louvain (3).		
		1 „	4 $\frac{12}{13}$	104 $\frac{6}{13}$
Orp		16 „ = 1 muid de Louvain.		
		1 „	4	84 $\frac{7}{8}$
Perwez		1 muid = 12 „		
		1 „	5 $\frac{1}{3}$	113 $\frac{1}{6}$
Gembloux . . .		1 muid = 6 *setiers* = 6 boisseaux de Louvain	48	960 (4)
Wavre		1 „	8	160
Tirlemont . . .	18	1 muid = 6 *halsters* = 6 boisseaux de Louvain		
Léau	33	1 muid = 6 „ = 7 halsters de Tirlemont	56	1.188 $\frac{1}{4}$
		1 „	9 $\frac{1}{3}$	198 $\frac{1}{24}$

B. — Avoine.

Louvain (5) . .	1 muid — 8 *halsters*	1.600
	1 "	200
Orp	18 *setiers* = 1 muid de Louvain.	
	1 "	88 $\frac{8}{9}$
Perwez	14 *douzains* = 1 muid de Louvain.	
	1 "	114 $\frac{2}{7}$
Jodoigne . . .	11 *setiers* = 1 muid de Louvain.	
	1 "	145 $\frac{5}{11}$
Tirlemont . . .	7 *halsters* = 1 muid de Louvain.	
	1 "	228 $\frac{4}{7}$

(1) Le reg. 733 CC. ne donne la comparaison entre la mesure de Louvain et celle des localités qui en dépendent que par les différences de poids de la navette; ce tableau a été complété par les comptes des domaines. Voici les divers poids de navette, suivant les mesures locales : 1 halster de Louvain = 38 $\frac{7}{8}$ livres ; 1 halster de Tirlemont = 39 $\frac{3}{4}$ livres 1 once ; 1 halster de Diest = 37 $\frac{5}{8}$ livres; 1 halster d'Aerschot = 37 $\frac{3}{4}$ livres; 1 halster de Léau = 35 livres 3 onces; 1 halster de Gembloux = 35 $\frac{1}{4}$ livres; 1 setier de Jodoigne = 31 $\frac{7}{8}$ livres; 1 douzain de Perwez = 27 $\frac{1}{4}$ livres; 1 douzain de Hannut = 24 $\frac{1}{2}$ livres 1 once. Ces données ne concordent pas avec celles du tableau ; nous nous sommes bornés à condenser le résultat de nos recherches sans chercher à coordonner ni à expliquer.

(2) CC. reg. 733, fol. CII. Suivant les registres 734 et 579, fol. 36, 1 muid = 19 $\frac{1}{2}$ quartauts de Bruxelles, ce qui donnerait 1.404 uperkens. Suivant le registre 579, fol. 37, 1 muid = 19 quartauts de Bruxelles, ce qui donnerait 1.368 uperkens. Suivant la Jointe des Administrations et Affaires des subsides, reg. 129*bis*, II, p. 119, 1 muid = 4 $\frac{4}{5}$ rasières de Bruxelles, ce qui donnerait 1.402 $\frac{2}{5}$ uperkens. Suivant A. Wauters et Tarlier (*Géographie et Histoire des communes belges,* Wavre, p. 8), le muid de Wavre ou 6 boisseaux de Louvain, valant 3 setiers 1 quartaut de Bruxelles, le muid vaudrait 1.248 uperkens.

(3) Le reg. 3585 CC. est donc dans l'erreur quand il dit que la mesure de Jandrain est d'un demi-setier plus petite que le muid de Louvain; c'est $\frac{4}{11}$ de setier.

(4) Suivant CC. 579, fol. XLIII, 18 setiers de Wavre (ou de Gembloux) font 10 setiers de Bruxelles ou 2.880 uperkens ; le setier de Wavre égalant le boisseau de Louvain, le muid de cette localité vaudrait 1.280 uperkens.

(5) Le reg. 733 CC., donne le poids des mesures à avoine; ce sont respectivement : pour l'halster de Louvain, 46 livres ; pour celui d'Aerschot, 46 $\frac{1}{2}$ livres ; pour celui de Diest, 47 $\frac{1}{4}$ livres 3 onces ; pour le setier de Jodoigne, 35 $\frac{1}{2}$ livres 3 onces.

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de	
				BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.			
		A. — Blé.		
Anvers		1 muid = 3 *viertelen* = 12 muckens ou quartiers		1.377
		1 „ = 4 „ „		459
		1 „ „		114 3/4
Berg-op-Zoom. .		1 *viertel* = 4 „ „		477
Hoogstraeten . .	38 1/2	1 „ = 4 „		480
Lierre	16	1 „ = 4 „		484
Hérenthals. . .	37	1 „ = 4 „		497
Turnhout . . .	42	1 „ = 4 „		505 1/2
Bréda		1 *viertel* dit watercoren mate.		512
		1 „ dit soldercoren mate.		504
		AUTRE MESURE (1)		
Anvers		1 setier = 2 halsters = 4 *viertelen* = 16 mokens ou loopen = 64 quartieren ou hoopen		
		1 „ = 2 „ = 8 „ „ = 32 „ „		
		1 „ = 4 „ „ = 16 „ „		
		1 „ „ = 4 „ „		
		1 „ „		
		64 quartieren ou hoopen = 256 vierlingen = 26 viertelen de Bruxelles . . .		1.872
		32 „ „ = 128 „		936
		16 „ „ = 64 „		468
		4 „ „ = 16 „		117
		1 „ „ = 4 „		29 1/4
		1 „		7 5/16
Hérenthals. . .		1 setier = 4 *viertelen* = 16 mokens = 28 viertelen de Bruxelles		2.016
		1 muid = 3 „ = 21 viertelen de Bruxelles		1.512
Turnhout . . .		1 setier = 4 „ = 29 5/23 „ „		2.103 15/23
		1 muid = 3 „ = 21 11/23 „ „		1.577 17/23

Lierre		1 setier 4 „ 28 „ „		2.016
		1 muid = 3 „ 21 „ „		1.512

B. — Avoine.

Anvers		1 *viertel*		522 ½
Hoogstraeten		1 „		480
Lierre		1 „		521
Berg-op-Zoom		1 „		536
Turnhout		1 „		552
Hérenthals		1 „		552
Bréda		1 viertel dit waterhavermate		576
		1 „ dit solderhavermate		568

(1) Tirée des reg. 579 et 734 de CC. et des Comptes particuliers des domaines. — Cfr. reg. 4954, 5163, 5182. CC. Suivant ces sources, d'accord avec *Cout. de Brux.*, I, p. 434, le muid d'Anvers vaut 1.404 uperkens de Bruxelles. D'après Dourster (cf. tableau XXIV) le setier = 2 sacs = 4 viertels = 112 stoopen = 224 pots = 448 pintes = 896 uperkens.

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de Bruxelles exprimée en uperkens
		Blé.	
Bois-le-Duc (1)		1 muid = 8 setiers = 16 vaten.	1.376
		1 „ = 2 „	172
		1 „	86
Lommel		1 *vat*	68 $\frac{111}{128}$
Moergestel	21 6	1 „	82 $\frac{239}{204}$
Tilburg	23	1 „	84 $\frac{21}{32}$
Hilvarenbeek	33	1 „	88 $\frac{149}{218}$
Boxtel	11 7	1 „	88 $\frac{77}{244}$
Budel	55 4	1 „	90 $\frac{13}{244}$
Eersel	42	1 „	92 $\frac{259}{480}$
Duysel	40 4	1 „	id.
Steensel	39 4	1 „	id.
Hapert		1 „	92 $\frac{153}{240}$
Hoogeloon	37 5	1 „	id.
Keisteren		1 „	id.
Bergeijk	46 5	1 „	92 $\frac{97}{120}$
Westerhoven	46 4	1 „	id.
Riethoven	43 5	1 „	id.
Dommelen	44 3	1 „	id.
Alem	16 5	1 „	93 $\frac{53}{60}$
Oerle	34 2	1 „	94 $\frac{79}{232}$
Mereselt (?)		1 „	id.
Ruechsel (?)		1 „	id.
Wintelre		1 „	id.
Zeelst	35 8	1 „	id.
Blaerthem		1 „	id.
Veldhoven	37 2	1 „	id.
Hoogemierde	45 1	1 „	94 $\frac{105}{232}$
Lagermierde	43	1 „	id.
Hulsel		1 „	id.

Waalre	39 4	1 „	95 $\frac{107}{404}$
Weert		1 „	id.
Geldrop	39 5	1 „	96 $\frac{3}{4}$
Bladel	42 8	1 „	97 $\frac{73}{224}$
Nederwetten		1 „	97 $\frac{49}{56}$
Woensel	29 2	1 „	97 $\frac{277}{448}$
Nunen	35 1	1 „	97 $\frac{159}{224}$
Gerwen		1 „	id.
Tongelre	35 7	1 „	97 $\frac{101}{112}$
Eyndhoven	31 3	1 „	id.
Heeze	42 5	1 „	98 $\frac{3}{32}$
Leende	45 3	1 „	id.
Gestel	33 6	1 „	98 $\frac{2}{7}$
Strijp	31 2	1 „	id.
Stratum	32 7	1 „	id.
Asten	54 9	1 „	98 $\frac{257}{448}$
Oirschot	23 4	1 „	98 $\frac{343}{448}$
St-Oedenrode	22 9	1 „	99 $\frac{3}{56}$
Mierloo	41 8	1 „	id.
Oostelbeers	28 4	1 „	99 $\frac{7}{16}$
Middelbeers	29 9	1 „	id.
Vessem	34 2	1 „	id.
Maashees	61 9	1 „	99 $\frac{141}{224}$
Soerendonk	51 9	1 „	id.
Aerle-Rixtel	37 8	1 „	100 $\frac{79}{108}$
Son	27 6	1 „	100 $\frac{67}{72}$
Breugel		1 „	id.
Someren	51 5	1 „	101 $\frac{5}{14}$
Deurne	52 3	1 „	101 $\frac{119}{144}$
Vlierden	50 7	1 „	101 $\frac{25}{27}$
Lierop	49 8	1 „	102 $\frac{1}{8}$
Lieshout	34 9	1 „	id.
Stiphout	39 4	1 „	id.
Helmond	42	1 „	id.
Bakel	42 6	1 „	102 $\frac{35}{108}$
Herpt	16 8	1 „	102 $\frac{199}{216}$
Veghel	22	1 „	103 $\frac{81}{104}$
Waalwijk	18 1	1 „	106 $\frac{169}{416}$

(1) Le muid du Kempenland et du Ferland se divisait en 6 setiers ou 12 loopen ou vaten. CC. reg. 5232 et 5451.

V. LIMBOURG ET PAYS D'OUTRE-MEUSE (1)

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE LIÉGE	MESURE LOCALE	Comparais. avec la mesure de MAESTRICHT exprimée en pognoux
	KILOM.	**A. — Blé.**	
Maestricht . . .		1 muid = 4 maldres = 24 setiers (vaten) = 96 quartes (koppen) = 384 pognoux (molteren).	
Fauquemont . .		Mesure de Maestricht.	
Dalhem (2) . . .	16	" "	
Sprimont . . .	18	1 muid	128
Aubel	28 ½	1 "	160
Fouron-le-Comte .	22	1 "	160
Cheratte . . .	9 ½	1 "	176
Rolduc		1 maldre = 5 summeren = 6 setiers	96
		B. — Avoine.	
Fouron-le-Comte .		1 muid = 24 setiers.	
Rolduc		5 summeren = 6 setiers d'Aix-la-Chapelle.	

(1) Ce tableau a été dressé uniquement à l'aide des comptes particuliers des domaines.

(2) Pour mesurer l'épeautre, le muid contenait 8 setiers (mesure de Liége).

VI. GUELDRE (1)

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE MAESTRICHT	MESURE LOCALE
	KILOM.	
Venloo	74 4	1 malder = 3 summeren = 4 schepelen = 6 vaten = 12 halsteren = 24 pinten = 48 coppen.
Kessel	61 4	
Venraij	94 1	
Grave		1 malder = 4 schepelen = 8 vaten.
Ruremonde et Gueldre autrichienne .	47 7	1 malder = 6 vaten = 24 spinten ou coppen = 96 kannen.

(1) Tableau dressé sur les données des comptes des domaines. — Il existait en Gueldre une *spickermate,* une *strickmate* et une *pachtmate,* dont je n'ai pu établir l'équivalence.

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE DINANT	DISTANCE DE LUXEMBOURG	DISTANCE DE ARLON	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de LUXEMBOURG exprimée en setiers (2)	Comparaison avec la mesure de ARLON exprimée en picotins	Comparaison avec la mesure de BASTOGNE exprimée en quartes
	KILOM.	KILOM.	KILOM.	**A. — Blé.**			
Luxembourg . .	. . . .	. . . .	28	1 maldre = 10 setiers = 40 bichets (3). 1 setier = 4 bichets. Mêmes mesures pour Thionville — Echternach — Bitburg — Remich — Mersch.			
Arlon (4) . . .	. . . .	28	. . . .	1 maldre = 10 bichets = 200 poignets ou picotins. 1 bichet = 20 „ „	. . . .	. . . .	53 $\frac{1}{3}$
Bastogne (4) . .	. . . .	. . . .	39	1 muid = 8 setiers = 16 bichets = 64 quartes . . 1 setier = 2 „ = 8 „ 1 bichet = 4 „	. . . .	240	
Virton	. . . .	. . . .	26 $\frac{1}{2}$	1 muid = 3 setiers = 12 francarts ou quartels = 24 bichets 1 setier = 4 „ „ = 8 „ 1 „ „ = 2 „ 1 „			
Saint-Mard . . .	. . . .	. . . .	28				
Montmédy . . .	. . . .	. . . .	. . . .	24 bichets = 48 quartrons = 144 pognets (panelles ou écuelles). 8 „ = 16 „ = 48 „ „ 2 „ = 4 „ = 12 „ „ 1 „ = 2 „ = 6 „ „ 1 „ = 3 „ „	19	plus de 400	
Boulogne (?) . .							
Macheren-le-Roi (?)							
Chiny	. . . .	. . . .	40 $\frac{1}{2}$				
Etalle	. . . .	. . . .	16				
Florenville . . .	. . . .	. . . .	39				
Marche	. . . .	. . . .	81 $\frac{1}{2}$	1 muid = 12 setiers ou rez = 48 quartes = 72 péchirons. 1 „ = 4 „ = 6 „ 1 „ = 1 $\frac{1}{2}$ „	17 (2)		
La Roche (5) . .	. . . .	. . . .	67	1 muid = 8 setiers	. . . .	. . . .	96
Agimont. . . .	16	. . . .	101	1 muid = 4 rez = 6 setiers.			
Durbuy	. . . .	. . . .	. . . .	1 muid = 8 setiers = 32 quartes.			

[illegible]				[illegible] rez = 16 quartes = 12 [illegible]			
				1 „ 4 „ 16 „			
				1 „ = 4 „			
Oizy	50			1 muid = 2 setiers = 6 quartels = 3 setiers de Mézières ou 9 quartels de Vresse.			
Damvillers				1 rez = 16 francarts = 64 poignets (mesure de Beaumont).			
Marville / Assancy (?)				1 muid — 12 francarts = 24 bichets (mes. de Beaumont).	15 ½		
Saint-Vith				1 maldre — 12 bichets ou setiers = 1 ½ maldre de Bütgenbach.			
Dasburg				1 maldre — 12 setiers.			
Bütgenbach				1 maldre = 12 bichets — 10 bichets de Saint-Vith.			
Yvoir (2)	8 ½			1 muid = 12 setiers = 48 francarts	80		
				1 rez = 15 „ (mesure de Virton).			
Neufchâteau (2)			36		80		
Greda (?) (2) / **Dinant (2)**				1 muid = 6 setiers.			
Offay (2). *Offagne* (?)			57				
Durbuy (2)			101	1 muid = 8 setiers	15		
Laroche (2)			67	Un peu plus grand que Durbuy.			
Marche (2)			81 ½	Quasi semblable à la mesure de Durbuy.			
Dinant (2)				1 sachée = 6 setiers			
Marche (2)			81 ½		17		
Rochefort (2) / Saint-Remacle (2)	30			Comme à Marche	17		

B. — Avoine (2).

Virton			26 ½	1 muid.	17 ½		
Marville					12		
Yvoir	8 ½			1 muid.	72		
Durbuy			101	1 muid.	12		

(1) Ce tableau a été dressé d'après les registres de CC. n°s 5839-6670. — (2) VANNERUS. *Les Biens et Revenus du clergé au XVIe siècle.* — Annexe I. Taxation et évaluation des revenus. Réduction des mesures (Public. de la section hist. de l'Institut g.-d. de Luxembourg, vol. XLIX, pp. 171-172). — Ces diverses sources présentent quelques divergences, dues surtout aux différences d'époque. — (3) Il s'agit de petits bichets ; on distinguait le petit bichet ras du petit bichet comble ; le grand bichet ras égalait le petit bichet comble ; le petit bichet était employé pour les gros grains ; le grand bichet pour les grains dit marsages. — Note due à l'obligeance de M. J. Vannerus. — (4) Suivant M. VANNERUS, *loc. cit.*, Arlon et Bastogne auraient la même mesure que Luxembourg. — (5) Le château de La Roche avait la mesure de Bastogne.

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	DISTANCE DE BRUGES	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de GAND exprimée en quarts de pinte	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.	KILOM.	**A. — Blé.**		
Gand			1 muid = 6 sacs = 12 halsters = 24 veertelen = 48 muckens = 96 achtelingen ou vaten		
			1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „ = 16 „		
			1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „		
			1 „ = 2 „ = 4 „		
			1 „ = 2 „		
			1 „		
			96 acht. = 192 demi-acht. = 384 pintes = 768 demi-pintes = 1536 quart-pintes.		3.774
			16 „ = 32 „ = 64 „ = 128 „ = 256 „		629
			8 „ = 16 „ = 32 „ = 64 „ = 128 „		314 $\frac{1}{2}$
			4 „ = 8 „ = 16 „ = 32 „ = 64 „		157 $\frac{1}{4}$
			2 „ = 4 „ = 8 „ = 16 „ = 32 „		78 $\frac{5}{8}$
			1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „ = 16 „		39 $\frac{5}{16}$
			1 „ = 2 „ = 4 „ = 8 „		19 $\frac{21}{32}$
			1 „ = 2 „ = 4 „		9 $\frac{53}{64}$
			1 „ = 2 „		4 $\frac{117}{128}$
Bruges	45		1 hoed — 4 maten ou viertelen = 16 vierendeelen = 128 eltkens . .	404 $\frac{1}{2}$	994 $\frac{133}{512}$
			1 „ „ = 4 „ = 32 „ . .	101 $\frac{1}{8}$	248 $\frac{1157}{2048}$
			1 „ = 8 „ . .	25 $\frac{9}{32}$	62 $\frac{1157}{8192}$
Grammont . . .	38 5		1 muid = 6 rasières = 24 mesures (maten)	804	1.970 $\frac{29}{64}$
Nevele	15		1 sac = 4 „	300	737 $\frac{7}{64}$
Sottegem . . .	26		1 „	312	766 $\frac{19}{32}$
Alost	27		1 „	576	1.415 $\frac{1}{4}$
Termonde . . .	32		1 „ = 3 viertelen = 9 vaten	600	1.474 $\frac{7}{32}$
Ninove	42		1 „ = 16 mesures	616	1.388 $\frac{17}{32}$
Eecloo	20 5		1 hoed = 8 „	407 $\frac{1}{2}$	1.001 $\frac{123}{512}$
Damme		6	1 „ = 4 „	415 $\frac{1}{2}$	1.020 $\frac{459}{512}$
Caprijcke . . .	22		1 „ = 8 „	416	1.022 $\frac{1}{8}$

Sluys			1 „ 4 „	416 ½	1.023 179/512
Aardenburg . .			1 „ 8 „	418	1.027 5/128
Ostende. . . .		25	1 „ = 4 „	423 ½	1.040 43/512
Oudenburg. . .		18	1 „ = 8 lopen	426	1.046 100/128
Watervliet (1). .	29		1 „ = 8 „	426	id.
Ghistelles . . .		20 5	1 „ = 8 mesures	431	1.059 5/256
Oostburg . . .			1 „ = 8 „	432	1.061 7/16
Herzele. . . .	27		1 „	37 15/16	93 873/4096
Scheldewindeke .	17 5		1 „	45	110 145/256
Baelegem . . .	19		1 „	45	id.
Moorsele . . .	32		1 „	45	110 148/256
Hautem-St-Liévin	20 5		Mesure d'Alost		
Middelbourg . .	37		„ de Bruges et d'Aardenburg		
Waes (pays de) .			„ de Gand		
Rupelmonde . .	45 5		„ „		
Axel.			„ „		
Assenede . . .	21		„ „		
Bouchaute . . .	26		„ „		

(1) Le texte du reg. 733. CC. f. XXVIvo, dit que le hoed de Watervliet vaut celui d'Aardenburg, mais les mesures qu'il donne (3 halsters 1 mucken 2 pinten ½) l'assimilent à celui d'Oudenburg.

FLANDRE ORIENTALE (OOST-VLAANDEREN).

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	DISTANCE DE BRUGES	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de GAND exprimée en quarts de pinte	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.	KILOM.	**B. — Avoine.**		
Gand			1 muid		5.112
Grammont	38 5		1 „		2.662 1/2
Sotteghem	26		1 sac		1.018 13/32
Termonde	32		1 „		1.597 1/2
Alost	27		1 „		1.930 5/8
Ninove	42		1 „		2.063 3/4
Oudenbourg		18	1 hoed		1.038 3/8
Bruges	45		1 „		1.104 15/16
Sluys			1 „		1.145 1/8
Damme		6	1 „		id.
Ostende		25	1 „		id.
Aardenburg			1 „		1.171 1/2
Eecloo	20 5		1 „		1.238 1/16
Oostburg			1 „		1.251 3/8
Caprijcke	22		1 „		id.
Scheldewindeke	17 5		1 mesure		139 25/32
Baelegem	19		1 „		id.
Moorsele	32		1 „		id.
Herzele	27		1 „		id.
Gavere	19 5		1 „		id.

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE Ypres	Gand	Bruges	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de Ypres exprimée en pintes	Bruxelles exprimée en uperkens
	KILOM.	KILOM.	KILOM.			
				A. — Blé.		
Ypres			51	1 rasière = 4 havots = 60 lots = 240 pintes		720
				1 „ = 15 „ = 60 „		180
				1 „ = 4 „		12
				1 „		3
Courtrai	43 5	42 5		1 havot	41	123
Thielt			27	1 „	41	123
Menin			49	1 „	41	123
Steghers (?)				1 rasière = 4 „	172	516
Audenarde		28		1 sac = 2 halsters = 4 havots	212	636
Warneton	12		64	1 havot	62 ½	187 ½
Wervicq	18 5		56	1 „ = 2 francartes	63	189
Dixmude			39	1 „ ou spyndt	63 ½	190 ½
Bourbourg				1 „	64	192
Bailleul				1 „ ou spyndt	64 ½	193 ½
Watene				1 „	65	195
Gravelines				1 rasière = 4 „ = 16 provendiers	264	792
Berghes-St-Winoc				1 „	68 ½	205 ½
Furnes			47	1 „	68 ½	205 ½
Rousselaere				1 „	69	207
Poperinghe	12		64	1 „	69	207
Setenwoerde				1 „	74 ½	223 ½
Loo			50 5	1 „	75	225
Hazebrouck				1 „ = 2 francartes	76	228
Cassel				1 „	77	231
Dunkerque				1 „	77	231
Nieuport			38	1 „ ou spyndt	83	249
Hondschote				1 „	87	261

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE YPRES	DISTANCE DE GAND	DISTANCE DE BRUGES	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de YPRES exprimée en pintes	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
				B. — Avoine.		
Ypres			51	1 sac = 4 havots = 96 lots = 384 pintes		1.152
				1 „ = 24 „ = 96 „		288
				1 „ = 4 „		12
				1 „		3
Courtrai	43 5	42 5		1 „	42 ½	127 ½
Steghers (?)				1 „	46	138
Audenarde		28		1 sac = 4 „ = 8 muckens ou francarts	296	888
				1 „ = 2 „ „	74	222
				1 „ „	37	111
Bourbourg				1 havot	72	216
Bailleul				1 „	96	288
Watene (?)				1 „	68	204
Gravelines				1 „	73	219
Rousselaere				1 „	88	264
Poperinghe	12		64	1 „	72 ½	217 ½
Steenwoerde				1 „	78	234
Hazebrouck				1 „	86	258
Cassel (1)				1 „	84 ½	250 ½

NOM DES LOCALITÉS	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de LILLE exprimée en fisselées	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	A. — Blé.		
Lille	1 muid = 12 rasières = 48 havots = 192 quarreaux = 768 fisselées		4.965
	1 » = 4 » = 16 » = 64 »		413 $\frac{3}{4}$
	1 » = 4 » = 16 »		103 $\frac{7}{16}$
	1 » = 4 »		25 $\frac{55}{64}$
	1 »		
Armentières	1 »	60	387 $\frac{57}{64}$ (1)
Lannoy	1 » = 8 hoteaux	61 $\frac{3}{4}$	399 $\frac{209}{1024}$
Wavrin (Seign^{rie})	1 »	66	426 $\frac{81}{128}$
Erquingehem (id.) (2)	1 »	68	439 $\frac{39}{64}$
Seclin	1 »	71	459 $\frac{1}{256}$
La Bassée	1 »	72	465 $\frac{11}{32}$
Fournes	1 »	72	465 $\frac{11}{32}$
Weppes	1 »	72	465 $\frac{11}{32}$
Roubaix	1 »	74	478 $\frac{51}{128}$
Tourcoing	1 »	74	478 $\frac{51}{128}$
Commines	1 » = 8 francarts	118	762 $\frac{109}{128}$
	B. — Avoine.		
Lille	1 rasière = 4 havots = 18 (?) carreaux = 72 (?) fisselées		462 $\frac{1}{2}$
Armentières	1 »	92 $\frac{1}{4}$	591 $\frac{7}{128}$ (3)
Lannoy	1 » = 8 hoteaux	160 (?)	1.028 $\frac{7}{16}$
Erquingehem (4)	1 »	103 $\frac{1}{2}$	655 $\frac{45}{64}$
Commines	1 » = 12 francarts	177	1.144 $\frac{71}{256}$

(1) Le reg. 733 CC., fol. XLVII, renseigne que la rasière d'Armentières est de 2 lots plus petite que celle de Lille, ce qui la ramène à 381 $\frac{3}{4}$ uperkens. — (2) Le reg. 733 CC., fol. XLII, dit que la mesure de la seigneurie d'Erquingehem sur la Lys dépasse d'un quarreau la mesure de Lille, ce qui donne 68 fisselées ; au fol. XLVII-v°, il dit que dans cette seigneurie on se sert de la mesure d'Armentières dont le havot de blé vaut 8 lots 3 $\frac{1}{4}$ pintes. — (3) Les rentes en avoine étaient payées au seigneur en mesures supérieures à celle de Lille de 3 $\frac{1}{2}$ lots, ce qui met la rasière à 518 $\frac{1}{4}$ uperkens (CC. 733, fol. 47). — (4) Le havot des grains de mars valait, dans cette seigneurie, 13 $\frac{1}{2}$ lots $\frac{1}{2}$ pinte (CC. 733, fol. 47-v°).

NOM DES LOCALITÉS	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de DOUAI exprimée en quarreaux	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	A. — Blé.		
Douai	1 rasière = 4 couppes = 16 quarreaux.		476
	1 „ = 4 „		119
	= 1 „		29 $\frac{3}{4}$
Lécluse	1 „	16	476
Orchies	32 rasières valent 33 rasières de Douai, donc 1 rasière	16 $\frac{1}{2}$	490 $\frac{7}{8}$
Coutiches . . .	„ „ „ „ „ „	id.	id.
Landas (?) . . .	16 rasières valent 17 rasières de Douai, donc 1 rasière	17	505 $\frac{3}{4}$
	B. — Avoine.		
Douai	1 rasière	18	537 (1)
Lécluse	Différence inappréciable avec la mesure de Douai.		

(1) D'après CC. 733, fol. CIII v°; 18 quarreaux ne donnent que 535 $\frac{1}{2}$ uperkens. — Orchies, Coutiches et Landas n'avaient pas de mesure spéciale pour l'avoine.

NOM DES LOCALITÉS	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de ARRAS exprimée en pintes	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	A. — Blé.		
Arras	1 mencault = 42 lots = 168 pintes.		512
	1 „ = 4 „		12 $\frac{4}{21}$
	1 „		3 $\frac{1}{21}$
Béthune . . .	1 „	153	466 $\frac{2}{7}$
Lillers	1 „	158	481 $\frac{11}{21}$
Lens.	1 „	164 $\frac{1}{2}$	501 $\frac{1}{3}$
Cité d'Arras . .	Comme à Arras	168	512
Bapaume . . .	Idem.	168	512
Aire.	1 rasière	197 $\frac{1}{2}$	601 $\frac{19}{21}$
Saint-Omer. . .	1 „	237 $\frac{1}{2}$	723 $\frac{17}{21}$
Pernes	1 setier = 8 francartes	248	755 $\frac{17}{21}$
Saint-Pol . . .	1 „ = 4 quartiers	295	899 $\frac{1}{21}$
Hesdin	1 „	318	969 $\frac{1}{2}$
	Mesures diverses à Oisy — Cantimpré — Havrincourt — Beaunez-lez-Cambrésis — Busquoy Vitry — Henin-Liétard — Avesnes-le-Comte — Aubigny — Pas-en-Artois — Housdaing — Fresneus — Fauquemberges — St-Venant — Le Quartier de l'Allœur (?)—Abbaye St-Vaast d'Arras — Chapitre de N.-D. d'Arras — Evêché d'Arras — Touruchein (?) — Brédenarde (?) — Langle.		
	B. — Avoine.		
Arras (1) . . .	1 mencault = 101 lots	404	1.234 $\frac{1}{2}$
Béthune . . .	1 „	250	763 $\frac{373}{404}$
Lens.	1 „	187	571 $\frac{335}{808}$
Cité d'Arras . .	1 „	404	1.234 $\frac{1}{2}$
Saint-Omer. . .	1 rasière	261 $\frac{1}{2}$	799 $\frac{402}{[illegible]}$
Pernes	1 setier.	370	1.130 $\frac{245}{404}$
Saint-Pol . . .	1 „ = 8 francarts	553	1.689 $\frac{645}{808}$
Hesdin	1 „	404	1.234 $\frac{1}{2}$

(1) Il existait encore à Arras un mencault de 56 lots usité pour les pois, fèves, etc., et un autre de 51 $\frac{1}{2}$ lots pour la navette, etc. — Aire, Bapaume et Lillers n'avaient pas de mesure spéciale pour l'avoine.

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparais avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.	**Blé.**	
Mons		1 muid = 6 rasières = 24 quartiers = 64 pintes	1.836
(communément		1 „ = 4 „ = 16 „	306
usitée en Hainaut)		1 „ = 4 „	76 1/2
		1 „	19 1/8
Binche	17 1/2	1 muid = 6 rasières = 7 setiers = 12 vaisseaux = 15 charlets = 24 quartiers = 144 écuelles (?)	1.909 11/25
Rœulx	13 1/2	1 muid = 25 quartiers de Binche ou 26 de Mons	1.989
Beaumont . . .	33	1 muid	2.040
(et pays environn.)			
Ath	25	1 muid = 4 1/2 rasières de Flobecq ou de Lessines.	
Braine-le-Comte .	24	La mesure égale 1 1/5 celle de Nivelles.	
Ecaussines . . .	26	„ „ „ „	
Arquennes . . .		„ „ „ „	
Chimay	58	1 muid = 6 rasières ou septiers = 24 melles (?) = 144 sottiaux.	
(et pays environn.)			
Blaton	25 1/2	1 muid = 4 rasières = 8 huitteux = 16 vaisseaux ou havots = 32 hottiaux ou quartiers = 128 pintes 1 setier = 9 pintes.	

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de NAMUR exprimée en poilgnaulx	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.			
		Blé.		
Namur		1 muid = 8 setiers = 12 douzains = 32 quartes = 128 poilgnaulx		1.388
(et l'ensemble du		1 „ = 1 $\frac{1}{2}$ „ = 4 „ = 16 „		173 $\frac{1}{2}$
marquisat.)		1 „ = 2 $\frac{2}{3}$ „ = 10 $\frac{2}{3}$ „		115 $\frac{2}{3}$
		1 „ = 4 „		43 $\frac{3}{8}$
		1 „		10 $\frac{27}{32}$
Walcourt (1) . .	49	1 muid.	120	1.368 $\frac{1}{4}$
Thines (?) . . .		1 „ = 12 douzains	85 $\frac{1}{3}$ (?)	925 $\frac{1}{3}$ (?)
Fleurus (2). . .	27	1 „ = 12 „	133	1.442 $\frac{7}{32}$
Bouvignes . . .	25 5	1 „ (se subdivise comme à Namur)	135	1.526 $\frac{13}{32}$
Mont lez-Sombreffe	20 5	Mesure de Gembloux (pays de Brabant) qui est à 9 kilom.		
Rosseignies lez-Obaix		Mesure de Nivelles qui est à 8 kilom.		
Vieuville (3) . .		1 muid = 11 setiers.		
Wayaux . . .		1 „ = 11 „		

(1) Au XV[e] siècle, le muid se divisait en 12 setiers et le setier en 2 quartes (CC. reg. nº 11504).
(2) Les reg. 10710 et suivants; CC., pour le XV[e] siècle, mentionnent que le muid de Fleurus est à 12 setiers de quatre quartes.
(3) CC. reg. 11476.

XV. TOURNAI-TOURNAISIS

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de TOURNAI exprimée en bassinets	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimés en uperkens
	KILOM.			
		A. — Blé.		
Tournai. . . .		1 rasière = 8 hoteaulx = 96 bassinets		674
		1 „ = 12 „		84 $\frac{1}{4}$
		1 „		7 $\frac{1}{48}$
Saint-Amand . .	26	1 rasière	71	498 $\frac{23}{48}$
Saint-Brice. . .		1 „	98 $\frac{1}{2}$	691 $\frac{53}{96}$
Bruille		1 „	98 $\frac{1}{2}$	691 $\frac{53}{96}$
Seing (?) . . .		1 „	103 $\frac{1}{2}$	726 $\frac{21}{32}$
Playne (Laplaigne)		1 „	103 $\frac{1}{2}$	726 $\frac{21}{32}$
Lannoy		1 „	103 $\frac{1}{2}$	726 $\frac{21}{32}$
Mortagne . . .	18	1 „	112	786 $\frac{1}{3}$
		B. — Avoine.		
Tournai. . . .		1 rasière = 8 hoteaulx = 96 bassinets	149 $\frac{1}{2}$ (1)	1.038

(1) Ce chiffre donnerait 1.049 $\frac{89}{96}$ uperkens de Bruxelles. — (CC., 733, f. 54.)

XVI. MALINES.

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparais. avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens.
	KILOM.		
Malines (1) . . .		1 setier = 2 halsters = 4 viertels = 16 mokens = 64 quaerten ou loopen	2.688 (2)
		1 „ = 2 „ = 8 „ = 32 „	1.344
		1 „ = 4 „ = 16 „	672
		1 „ = 4 „	168
		1 „	42
Heyst-op-den-Berg.	19	comme à Malines	
Gestel	19 ½	comme à Malines	
Muysen	3	comme à Malines	
Hever	6	comme à Malines	
Hombeek . . .	3	comme à Malines	
Leest.	5	comme à Malines	
Hoffene(Hofstade)(?)	3 ½	comme à Malines	

(1) CC. reg. 11897-12024. — (2) D'après CC. 733, fol. CIII.

PAYS DE LIÉGE (1).

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparais. avec la mesure de LIÉGE exprimée en mesurettes
	KILOM.		
Liége		1 muid = 8 *setiers* = 32 quarts = 128 pognoux = 512 mesurettes.	
		1 „ = 4 „ = 16 „ = 64 „	
		1 „ = 4 „ = 16 „	
		1 „ = 4 „ .	
		Le muid de houblon = 4 tonnes = 16 *setiers*.	
		En usage dans toute la province actuelle, sauf dans les localités ci-dessous mentionnées :	
Huy	33	1 *setier*.	
		En usage à Huccorgne (40), Neuville-sous-Huy (28), Tihange (31) et Wanze (34,5).	
Stavelot	48	1 *coppe* ou $\frac{4}{5}$ setier Liége	51 $\frac{4}{5}$
		En usage à Landennes (48), Seilles (46,5), Basse-Bodeux (45), Bra (45), Chevron (38,5), Fosses (15), Francorchamps (42,5), La Gleize (41), Lierneux (51), Stoumont (38), Wanne (54), Malmédy( ).	
Ouffet	33	1 *setier*	80
Seny	30	1 „	80
Ban de Havelange		1 „	
Les Awins	38	1 „	
Dison	26 5	1 „	57 $\frac{3}{5}$
Spa	34	1 „	
Acosse	42	1 „ = 20 pots.	
Merdorp	43	1 „ 20 „	
Wasseiges	41	1 „ 20 „	
		Le *setier* ou *sombrin* de Maestricht était en usage à Berneau (19), Fouron-le-Comte (22), Mouland (19), Aubel (28,5), Baelen (41), Clermont (17), Fouron-Saint-Martin (35,5), Fouron-Saint-Pierre (34), Gemmenich (40), Henri-Chapelle (31), Hombourg (33,5), Membach (43), Montzen (35,5), Moresnet (37), Remersdael (32), Thimister (24,5), Welkenraedt ( ).	
Saint-Trond		Même subdivision que le setier de Liége.	
		En usage à Attenhoven (49), Houtain-l'Évêque (34), Rosoux-Crenwick (30), Wezeren (45).	

		Le *setier* ou *halster* de Tirlemont était en usage à Elixem (54), Laer (52,5), Landen (48), Neerhespen (53), Neerlanden (51), Neerwinden (50), Overhespen (55), Overwinden (47,5), Poucet (36), Racour (46), Rumsdorp (49), Wamont (46,5) Wanghe (54).
Avernas-le-Beaudouin	40 5	1 *setier* égal à $1\frac{1}{4}$ setier de Tirlemont. En usage à Grand-Hallet (42), Lincent (43,5). Le *setier* de Namur était en usage à Ben-Ahin (25), Burdinne (40), Hamèche ( ). Avin (37,5), Embresin ( ), Meeffe (40,5), Pellaines (46), Vyle-en-Hesbaye (37), Thisnes (40), Wanzin (42,5).

(1) Ce tableau est exclusivement tiré de l'ouvrage de C.-J.-E. DE XHENEMONT, *Législation belge en matière de poids et mesures*. Liége, 1862.

ZÉLANDE (1)

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de MIDDELBOURG exprimée en pintes	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
Middelbourg . .		1 last = 40 sacs ou viertels = 80 *halve viertels* ou *achtelingen* = 2.560 kannen ou potten = 5.120 pinten . .		15.540
		1 „ = 2 „ = 64 „ = 128 „ . .		388 $\frac{1}{2}$
		1 „ = 32 „ = 64 „ . .		194 $\frac{1}{4}$
		1 „ = 2 „ . .		6 $\frac{9}{128}$ (2)
		1 „ . .		3 $\frac{9}{256}$
Zierickzee . . .	32 3	1 *halve viertel*.	67 $\frac{1}{4}$ (3)	202 (3)
Domburg . . .	13 2	1 *achteling*	67	203 $\frac{91}{256}$
Vlissingen . . .	8 2	1 „	67 $\frac{1}{2}$	204 $\frac{447}{512}$
Veere	7 4	1 „	68	206 $\frac{25}{64}$
Goes.	23 1	1 „	70	212 $\frac{59}{128}$
Westkapelle . .	16 5	1 „	70	id.
Reymerswaal (?) .		1 „	70	id.
Tholen	52 5	1 „	70 $\frac{9}{16}$	214 $\frac{689}{4096}$ (4)
St-Maertensdijk .	45 1	1 „	id.	id.
Oud Vosmeers. .	52 5	1 „	id.	id.
Scherpenisse . .	42 8	1 „	id.	id.
Poortvliet . . .	46 0	1 „	id.	id.
St-Annaland . .		1 „	id.	id.
Dreischor . . .	40 1	1 „	id.	id.
Sommelsdijk . .	50 2	1 „	70 $\frac{13}{16}$	214 $\frac{3797}{4096}$
Haamstede. . .	47 7	1 „	71	215 $\frac{127}{256}$
Hede Duiveland .		1 „	71 $\frac{1}{2}$	217 $\frac{7}{512}$
Brouwershaven .	43 3	1 „	72 $\frac{3}{4}$	222 $\frac{999}{1024}$

(1) Les indications du reg. 733 sont ici peu précises ; aussi les mentions de ce tableau ne sont-elles données que sous réserves.

(2) Suivant une note (reg. 733, fol. CVI v°), la kan vaudrait 6 $\frac{7}{8}$ uperkens de Bruxelles, ce qui donnerait 220 uperkens pour l'achteling.

(3) Ces deux données ne concordent pas, car 67 $\frac{1}{4}$ pinten font 204 $\frac{117}{1024}$ uperkens et 202 uperkens ne représentent que 66 $\frac{148}{259}$ pinten. Suivant une note du reg. 733, fol. CVIII r°, la kan de Zierickzee vaudrait 6 $\frac{3}{4}$ uperkens, ce qui met l'achteling à 216 uperkens.

(4) L'achteling de ces localités est représenté comme égal au demi-viertel d'Anvers, ce qui ferait 229 $\frac{1}{2}$ uperkens (CC. reg. 733, fol 98).

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE LA HAYE	DISTANCE DE DELFT	MESURE LOCALE	Comparais. avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.	KILOM.		
			Blé.	
Delft			1 last = 29 sacs = 87 *achtendeelen*	17.443 ½
			1 hoed = 32 „	6.416
			1 sac = 3 „	601 ½
			1 „	200 ½
Woerden	51 1	47 3	1 „	254
Oudewater	47 6		1 „	254
Gouda	34 8	31	1 „	217 ½
La Haye		8 6	1 „	206
Rotterdam	24 3	15 7	1 „	202 ¾
Schiedam	22 1	13 5	1 „	202 ¾
Vlaardingen	22 1	13 5	1 „	200 ½
Leiden	17 6	21 8	1 „	198 ¼
Brielle	31 2	22 6	1 „	209
et tous les villages en dépendant, sauf les suivants :				
Dirksland	50		très peu plus grand.	
Melissant	50 6		un peu plus grand.	
Goedereede	57 9	49 3	1 *achtendeel*	214
Ouddorp	61 4		1 „	219 ½

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE			MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de	
	LA HAYE	BOIS-LE-DUC	DORDRECHT		DORDRECHT exprimée en quart-maetkens	BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.	KILOM.	KILOM.			
				Blé.		
Dordrecht . . .				1 last = 3 hoeden = 24 vaten = 96 *achtendeelen* = 384 spinten		
				1 „ = 8 „ = 32 „ = 128 „		
				1 „ = 4 „ = 16 „		
				1 „ = 4 „		
				1 „		
				384 sp. = 1536 maetkens = 3072 demi-maetk. = 6144 quart-maetk.		4.374
				128 „ = 512 „ = 1024 „ = 2048 „		1.458
				16 „ = 64 „ = 128 „ = 256 „		182 $\frac{1}{4}$
				4 „ = 16 „ = 32 „ = 64 „		45 $\frac{9}{16}$
				1 „ = 4 „ = 8 „ = 16 „		11 $\frac{25}{64}$
				1 „ = 2 „ = 4 „		2 $\frac{217}{256}$
				1 „ = 2 „		1 $\frac{217}{512}$
				1 „		$\frac{729}{1024}$
				1 sac = 3 achtendeelen		1.458
Sillertshoeck . .				1 achtendeel	64 $\frac{1}{4}$	46 $\frac{281}{1024}$
St-Antheunis-Polder				„	id.	id.
Westmaas . . .	42 7			„	65 $\frac{3}{4}$	46 $\frac{3311}{4096}$
Strijen	54 3			„	67 $\frac{1}{4}$	47 $\frac{3589}{4096}$
Cromstrijen (?) .				„	id.	id.
Schoonhoven . .	49 6			„	74 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{77}{2048}$
Bourepas (?) . .				„	id.	id.
Vlist	45 1			„	id.	id.
Haastrecht . . .	39 9			„	id.	id.
Stolwijk . . .	41			„	id.	id.
Nieuwpoort . .	51 7			„	id.	id.
Ameide	61			„	id.	id.

Tienhoven . . .	59 8			"	74 $\frac{1}{2}$	53 $\frac{77}{2048}$
Poortugaal . . .	30 4			. . . .	76	54 $\frac{27}{256}$
Vianen	71 2			1 hoet = 32 *schepelen*	2496	1.776 $\frac{15}{16}$
				1 *schepel*	78	55 $\frac{271}{512}$
Heicop	70 8			. . . .	id.	id.
Leksmond . . .	66 3			. . . .	id.	id.
Helftdingen (?) .				. . . .	id.	id.
Bolghre (?). . .				. . . .	id.	id.
Anthenae (?) . .				. . . .	id.	id.
Geervliet . . .	31 9			. . . .	80 $\frac{1}{2}$	57 $\frac{633}{2048}$
Beijerland . . .				Comme Geervliet.		
Charlois . . .	28 5			1 achtendeel	84	59 $\frac{105}{256}$
Asperen . . .	77 2			1 schepel	84 $\frac{1}{2}$	60 $\frac{325}{2048}$
Wondrichem . .		34 3	31 9	1 achtendeel	89	63 $\frac{309}{1024}$
Pays de Wondrichem				Même mesure que Wondrichem.		
Heukelum . . .			74 9	Idem.		
Voegelswerf (?). .				Idem.		
Loenen			71 5	Idem.		
Gornichem . . .	68 7		26 4	1 schepel	89	id.
et le pays d'Arkel, c'est-à-dire :						
Arkel	69 7					
Rietveld . . .	47 6					
Kedichem . . .	73 7			Mesure de Gornichem.		
Oosterwijk (?). .						
Leerbroek . . .	70 6					
Middelcoop (?). .						
Nieuwland . . .	67 2					
Hoog Blokland .	66 4					
Hoornaar . . .	63 7					
Schellinnen . .	63 9					
Zevenbergen . .		54 7	20 9	. . . .	90	63 $\frac{449}{512}$
Geertruidenberg .		34 3	35 1	. . . .	109	77 $\frac{613}{1024}$
Besoijen . . .		19 3		Mesure de Heusden.		

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE			MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de	
	LA HAYE	BOIS-LE-DUC	DORDRECHT		DORDRECHT exprimée en quart-maetkens	BRUXELLES exprimée en uperkens
St-Geertruidenberg		34 3				
Raemsdonk . .		30		Mesure de Bréda.		
's Gravemoer (?) .		31 9				
Zwaluwe Hooge .		45 5				
„ Lage. .		49 5				
Berkhout (?) . .						
Krimpen-over-Yssel	33 3			Mesure de Gouda.		
Ysselmonde . .	32 2					
Krimpen-over-Lek	37 8					
Nieuw Lekkerland	42 8			Mesure de Thiel.		
Molenaarsgraaf .	54 1					

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DU CHEF-LIEU	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de HAARLEM exprimée en meddekens	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.			
Haarlem . . .		1 last = 32 sacs = 76 *achtendelen* = 1216 meddekens		15.998
		1 „ = 2 „ = 32 „		421
		1 „ = 16 „		210 $\frac{1}{2}$
		1 „		13 $\frac{95}{608}$
Beverwijk . . .	12 6	1 *achtendeel* . . . . (Beverwijk, Crommenie, Westhaver)	16 $\frac{1}{2}$	217 $\frac{5}{64}$
Crommenie. . .	23 1			
Westhaver (?) . .				
Hoorn . . . . (et les villages en dépendant)	55 6	1 *achtendeel*	14	184 –
Enkhuizen . . . (et les villages en dépendant)	75 5	Même mesure, mais avec tendance vers moins.		
Naarden . . . (et les villages en dépendant)	39 7	1 *schepel*	13	171 $\frac{1}{32}$
Weesp	32 6	Même mesure que Naarden, un peu plus petite.		
Amsterdam. . .	19 0	1 last = 27 muids = 36 sacs = 108 *schepelen*	1.313 $\frac{2553}{7999}$	17.280
		1 „ = 1 $\frac{1}{3}$ „ = 4 „		640
		1 „ = 3 „		480
		1 „	12 $\frac{1292}{7999}$	160
Edam . . . . (et les villages en dépendant)	41 4	Mesure d'Amsterdam.		
Monnikendam . .	34 9	Idem.		
Purmerend. . .	37 2	Idem.		
Ilpendam . . .	31 4	Idem.		

NOM DES LOCALITÉS	DISTANCE DE HAARLEM	MESURE LOCALE	Comparaison avec la mesure de ALKMAAR exprimée en metgers	Comparaison avec la mesure de BRUXELLES exprimée en uperkens
	KILOM.			
Alkmaar	31 8	1 last = 36 sacs = 72 *achelen* = 1,152 metgers		15.984
		1 „ = 2 „ = 32 „		444
		1 „ = 16 „		222
		1 „		13 $\frac{7}{8}$
Schoorl	43 3	1 „	16 $\frac{7}{8}$	234 $\frac{9}{64}$
Schagen	56 9	1 „	id.	id.
Barsingerhorn	58 1	1 „	16 $\frac{3}{4}$	232 $\frac{13}{32}$
Winkel	54 2	1 „	16 $\frac{1}{8}$	228 $\frac{15}{16}$
Wieringen	83 5	1 last = 48 loopen = 72 *achelen*	1152	15.984
		1 „ = 1 $\frac{1}{2}$ „	24	333
		1 „	16	222
St-Maarten	51 2	Mesure d'Alkmaar.		
Schermer-N.	35 7	Idem.		
Schermer-S.	30 1	Idem.		
Ursem	43 4	Idem.		
Bergen	37 9	Idem.		
Grootebroek	70 3	1 last = 88 *scepelen*	1173 $\frac{1}{3}$	16.280
		1 „	13 $\frac{1}{3}$	185
Medemblik	68 5	1 last = 88 „	1144	15.873
		1 „	13	180 -

VALEUR DU LAST D'AMSTERDAM EXPRIMÉE EN MESURES LOCALES (1).

Alkmaar :	36 sacs.
Amersfort :	16 muids.
Anvers :	37 $\frac{1}{2}$ viertels.
Arnheim :	22 mouwers.
Asperen :	25 $\frac{1}{3}$ sacs.
Berg-op-Zoom :	63 setiers.
Bois-le-Duc :	20 $\frac{1}{2}$ mouwers.
Bommel :	18 muids.
Bommene :	38 sacs.
Bréda :	33 $\frac{1}{2}$ viertels.
Brielle :	40 $\frac{3}{5}$ sacs.
Bruges :	17 $\frac{1}{2}$ hoed.
Buren :	21 muids.
Campen :	25 muids.
Culenbourg :	21 muids.
Delft :	29 sacs.
Deventer :	36 muids.
Dirksland :	38 $\frac{1}{2}$ sacs.
Dixmude :	30 $\frac{1}{2}$ sacs.
Dordrecht :	24 sacs.
Duisbourg :	22 mouwers.
Duiveland :	37 $\frac{1}{2}$ sacs.
Edam :	36 sacs.
Enkhuysen :	44 sacs.
Flessingue :	40 sacs.
Gand :	28 sacs.
Gorcum :	69 schepels.
Gouda :	28 sacs.
Gravelines :	22 rasières.
Groningue :	33 muids ou 18 tonnes.
Haarlem :	38 sacs.
Harderwijk :	30 muids.
Harlingen :	33 muids. ou 18 tonnes.
Heusden :	17 $\frac{1}{2}$ muids.
Hoorn.	44 sacs.
Leerdam :	17 $\frac{1}{2}$ muids.
Leeuwarden :	33 muids. ou 18 tonnes.
Leyde :	44 sacs.
Middelbourg :	41 $\frac{1}{2}$ sacs.
Middelharnes :	38 $\frac{1}{2}$ sacs.
Monnikendam :	36 sacs.
Montfort :	21 muids.
Muyden :	44 sacs.
Naarden :	44 sacs.
Nimègue :	21 $\frac{3}{4}$ mouwers.
Oltzerplaat :	38 $\frac{1}{2}$ sacs.
Saint-Omer :	22 $\frac{1}{2}$ rasières.
Oudewater :	21 muids.
Purmerent :	36 sacs.
Putten :	38 $\frac{1}{2}$ sacs.
Rotterdam :	29 sacs.
Rheenen :	20 muids.
Ruremonde :	68 schepels.
Schiedam :	29 sacs.
Schoonhoven :	21 muids.
Sommelsdijk :	38 $\frac{1}{2}$ sacs.
Stavenisse :	37 $\frac{1}{2}$ sacs.
Steenbergen :	35 viertels.
Tergoes :	40 sacs.
Tertolen :	37 $\frac{1}{2}$ sacs.
Terveere :	39 sacs.
Thiel :	21 muids.
Tongres :	15 muids.
Utrecht :	25 muids.
Venloo :	21 $\frac{3}{5}$ mouwers.
Vianen :	20 muids.
Weesp :	44 sacs.
Worcum :	23 $\frac{1}{2}$ sacs.
Wijk te Dumstede :	20 muids.
Ysselstein :	20 muids.
Zierikzee :	37 $\frac{1}{2}$ sacs.
Zwolle :	26 sacs.

(1) D'après H. DOURSTHER. *Dict. universel des poids et mesures anciens et modernes*. Bruxelles, 1840. Cf. *Calendrier historique*, 1748. Bruxelles, chez J. J. Bonchène. Bibl. des Arch. gén. du Royaume, n° 3296.

XXIII.

COMPARAISON DE MESURES ANCIENNES EN MESURES MODERNES (1).

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
	A	H. L.
Aix-la-Chapelle	maldre	1.48.27
—	— (avoine) . . .	2.22.40
Alkmar.	sac	81.06
Amersfort	schepel	45.55
—	muid.	1.82.21
Amsterdam	kop	0.8444
—	stoop.	2.38
—	schepel	27.02
—	sac	81.06
—	muid.	1.08.09
—	last	29.18.00
Anvers.	uperken.	0.34375
—	pinte.	0.6875
—	pot	1.3750
—	stoop.	2.748
—	viertel	77.00
—	— (avoine) . . .	96.250
—	sac	1.54.00
—	last	29.26.00 (?)
Arlon (2)	bichet ou rasière . . .	18.00
Arnhem.	schepel	33.17
Asperen	achtendeel	38.30
—	sac	1.14.89
Ath	rasière	56.78
—	— (avoine) . . .	63.69
	B	
Beerendrecht.	sac	1.02.55
Berg-op-Zoom	setier.	46.42
Bergues-Saint-Winoc . .	rasière	1.44.00
Binche	rasière	52.30
Bommel	muid.	1.61.96
Bommene	sac	76.63
Boom	uperken.	0.34325
Bouillon	cartel.	25.85
Boulogne	setier.	1.75.00
Boussu.	rasière	53.40

(1) Tiré, sauf indication contraire, de Doursther, *loc. cit.*
(2) D'après une communication qu'a bien voulu me faire M. J. Vannerus.

XXIII. *(Suite.)*

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
		H. L.
Braine-le-Comte	rasière	59.00
Bréda	viertel	87.022
Brielle	sac	71.85
Bruges	hoed	1.66.61
Bruxelles	pinte	0.6772
—	molstervat	2.4379
—	stoop	2.60
—	picotin	3.047
—	— (avoine) . . .	3.217
—	viertel	12.190
—	— (avoine) . . .	12.867
—	halster	24.38
—	— (avoine) . . .	25.73
—	rasière	48.76
—	— (avoine) . . .	51.47
—	sac	2.43.79
—	muid	2.92.55
Buren	—	1.38.65
	C	
Cadsant	sac	85.97
Calais	setier	1.69.00
Cambrai	lavot	23.41
—	rasière	93.63
Campen	muid	1.17.07
Cateau-Cambrésis . . .	mencaud	55.00
Charleroi	setier	29.83
Châtelet	—	29.52
Chimay	rasière	77.48
—	vaisseau	19.37
Cinev	setier	31.35
Condé-sur-Escaut . . .	hotteau	15.14
—	rasière	1.21.13
Courtrai	mesure	21.07
—	— (avoine) . . .	22.00
—	sac	1.26.42
Culembourg	muid	1.38.65
	D	
Delft	achtendeel	33.51
—	sac	1.00.53
—	hoed	10.72.31
Deventer	schepel	20.27
—	muid	81.06
Diest	halster	29.24

XXIII. *(Suite.)*

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
		H. L.
Diest	mesure (avoine)	35.00
Dinant	setier.	31.70
Dirksland	sac	75.79
Dison (1)	setier.	27.64
Dixmude	rasière	95.00
Dordrecht	achtendeel	30.37
—	sac (petit)	91.11
—	— (grand)	1.21.48
—	hoed	9.72.82
Douai	rasière	84.00
Duffel	uperken	0.34325
Dunkerque	rasière	1.33.33
Duisbourg	schepel	33.17
Duiveland	sac	77.76
	E	
Edam	schepel	27.02
—	sac	81.06
—	muid	1.08.09
Enghien	rasière	57.60
Eukhuysen	taakel	8.28
—	schepel	33.13
—	sac	66.25
—	muid	1.32.51
	F	
Flessingue	sac	72.90
Fleurus	setier.	21.43
—	— (avoine)	27.59
Florennes	setier.	38.44
Fontaine-l'Evêque	rasière	52.30
	G	
Gand	halster	52.82
—	sac	1.05.64
—	muid	6.33.86
Gorcum	schepel	42.25
—	muid	1.69.01
—	hoed	13.52.04
Gosselies	setier.	21.43
—	— (avoine)	27.59
Gouda	schepel	34.71
—	sac	1.04.12

(1) D'après DE XHENEMONT, *loc. cit.*

XXIII. *(Suite.)*

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
		H. L.
Gouda	hoed	11.10.63
Grammont	boisseau	13.79
Gravelines	rasière	1.32.00
Groeningen	schepel	22.09
—	muid	88.35
	H	
Haarlem	schepel	25.59
—	sac	76.77
Hardewijk (Gueldre) . .	muid	97.65
Harlingen	—	88.43
Havelange (1)	setier (ras)	33.514
—	— (comble)	38.675
Herenthals	uperken	0.34375
Hoogstraeten	—	0.34375
Hoorn	taakel	8.28
—	schepel	33.13
—	sac	66.25
—	muid	1.32.51
Huy (2)	setier	31.50
	J	
Jemmapes	rasière	53.40
Jumet	—	52.32
—	— (avoine) . . .	56.68
	L	
Leerdam	muid	1.69.03
Leeuwarden	—	88.43
Lendrecy	mencaud	65.00
Lessines	rasière	60.00
Leuze	hotteau	15.87
—	rasière	1.26.92
—	— (avoine) . . .	1.90.38
Leyde	sac	66.25
Liége	mesurette	0.4799
—	quarte	7.68
—	setier	30.71
—	muid	2.45.70
Lierre	pinte	0.71
—	pot	1.42

(1-2) D'après DE XHENEMONT, *loc. cit.*

XXIII. *(Suite.)*

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
		H. L.
Lierre	viertel	86.62
—	— (avoine)	93.01
—	setier	2.78.32
Lille	rasière	70.1414
Lokeren	sac	1.07.14
—	last	30.00.00
Louvain	viertel	7.50
—	— (avoine)	8.750
—	boisseau	30.00
—	— (avoine)	35.00
—	muid	2.40.00
Luxembourg (1)	petit bichet (ras)	20.46
—	— (comble)	28.99
—	maldre	2.04.6348
	M	
Malines	uperken	0.34325
—	pinte	0.6865
—	pot	1.3730
—	viertel	86.499
—	— (avoine)	1.01.602
—	sac	2.59.50
Maestricht (2)	setier	23.34 (?)
Maubeuge	rasière	77.48
Menin	—	84.00
Metz	quarte	61.00
Middelbourg	achtendeel	35.13
—	sac	70.26
Middelharnes	—	75.79
Monikendam	schepel	27.02
—	sac	81.06
—	muid	1.08.09
Mons	pinte	3.3375
—	quartier	13.35
—	rasière	53.40
—	muid	3.20.40
Montfort (Utrecht)	—	1.38.85
— —	sac	69.43
Muyden	taakel	8.28
—	schepel	33.13
—	sac	66.25
—	muid	1.32.51

(1) D'après une communication qu'a bien voulu me faire M. J. Vannerus.
(2) D'après de Xhenemont, *loc. cit.*

XXIII. *(Suite.)*

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
		H. L.
	N	
Naarden	taakel	8.28
—	sac	66.25
Naarden	muid	1.32.51
Namur.	picotin	1.89
—	quarte	7.56
—	setier	30.24
—	muid	2.41.92
Nieuport	rasière	1.66.00
Nimègue	schepel.	33.52
Nivelles	rasière.	40.64
—	— (avoine) . . .	57.92
—	muid.	2.43.84
—	— (avoine). . . .	3.47.53
	O	
Oeltjesplaats.	sac	75.79
Orchimont	cartel	20.80
Ostende	rasière	1.84.92
Oudewater (Utrecht) . .	muid	1.38.85
Ouffet (1).	setier	38.39
Overijssche	rasière	32.50
—	muid	1.95.03
	P	
Peruwelz.	hotteau.	17.29
—	rasière	69.16
Philippeville.	sac	1.44.00 (?)
Purmerent	schepel.	27.02
—	sac	81.06
—	muid	1.08.09
Putten	sac	75.79
	Q	
Le Quesnoy	mencaud	52.00
Quiévrain	rasière	53.40
	R	
Renaix	hotteau	13.48

(1) D'après de Xhenemont, *loc. cit.*

XXIII. (*Suite.*)

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
		H. L.
Renaix	hotteau (avoine) . . .	19.07
—	sac	1.07.84
—	— (avoine)	1,52.60
Rheenen	—	72.89
—	muid	1.45.78
Rochefort	setier	31.70
Rotterdam	stoop	2.559
—	achtendeel.	33.51
—	sac	1.00.53
—	hoed	10.72.31
Roulers	sac	1.50.00
	S	
Saint-Hubert.	bichet	19.90
—	cartel	21.20
Saint-Omer	rasière	1.28.00
Saint-Quentin	mencaud	26.00
—	setier	52.00
Saint-Trond (1). . . .	—	26.12 (?)
Schiedam.	achtendeel.	33.51
—	sac	1.00.53
—	hoed	10.72.31
Schoonhoven.	muid	1.38.85
Soignies	rasière	59.32
—	— (avoine) . . .	65.22
Sommelsdijk.	sac	75.79
Spa (2)	setier	44.72
Stavelot (3)	—	24.569
Stavenisse	sac	77.76
	T	
Ter Alphene.	vaisseau	20.90
Tergoes	sac	72.90
Ter Tolen	—	77.76
Ter Veere	—	74.74
Thiel (Gueldre). . . .	muid	1.38.85
Tirlemont.	setier (4)	29.98
Tongres	muid	1.94.38
Tournai	hotteau.	14.52
—	rasière	1.16.14
—	— (avoine) . . .	1.88.72
Turnhout.	pinte	0.8192

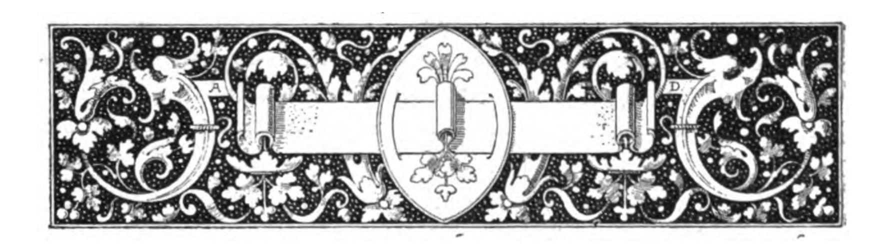
(1-4) D'après de Xhenemont, *loc. cit.*

XXIII. *(Suite.)*

LOCALITÉS	MESURES ANCIENNES	MESURES MODERNES
		H. L.
Turnhout	pot	1.6384
—	viertel	88.474
	U	
Utrecht	muid	1.16.62
	V	
Valenciennes	rasière	49.00
—	mencaudée	50.00
Vianden (1)	bichet (ras)	17.20
Vianen	sac	72.89
—	muid	1.45.78
	W	
Wavre	setier.	17.69
Weesp	taakel	8.28
—	schepel	33.13
	sac	66.25
—	muid	1.32.51
Worcum	achtendeel	41.34
—	sac	1.24.02
Wijek te Duurstede.	—	72.89
—	muid	1.45.78
	Y	
Ypres	rasière	1.17.00
Ysselstein	muid	1.45.78
	Z	
Zierikzee	sac	77.76
Zwolle	—	1.12.14

(1) D'après une communication qu'a bien voulu me faire M. J. Vannerus





GRAND VASE EN VERRE

AVEC SIGLE

AYANT FAIT OFFICE D'« OLLA » CINÉRAIRE

TROUVÉ PRÈS DE MONS (BELGIQUE)



OILA quelque vingt ans, des ouvriers employés aux travaux de terrassement du canal du Centre, mirent au jour, à proximité de la première écluse, en partant de Mons, une importante sépulture antique. Comme il arrive ordinairement en pareille circonstance, la plupart des vases furent brisés et les débris dispersés. Quelques-uns échappèrent, paraît-il, à la destruction, mais nous ignorons ce qu'ils sont devenus. Un heureux hasard a fait retrouver les fragments de l'un d'eux qui, reconstitué et restauré, figure aujourd'hui dans les collections des Musées royaux des arts décoratifs et industriels, à Bruxelles, où il nous a été permis de l'étudier.

Ce vase en verre, sorte d'*ampulla* [1], est de forme carrée, à col

[1] Nous employons cette appellation à défaut d'une autre plus précise. Le terme très général d'*Ampulla*, disent DAREMBERG et SAGLIO, doit sans doute s'étendre à des formes de vases désignés par d'autres noms chez les Grecs et chez les Romains *(Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Paris, 1877, t. I). — ANTHONY RICH admet également la généralité de ce terme qui désignait un vais-



Pl. I.



VASE EN VERRE AVEC SIGLE.

rond, muni d'une anse striée. Haut de trente-cinq centimètres, il mesure, à la base, quinze centimètres de côté. Sa couleur, bleu verdâtre, n'est pas masquée par cette belle patine irisée caractéristique des objets de verrerie ayant séjourné longtemps dans la terre.

Les cimetières romains de l'Angleterre, du nord de l'ancienne Gaule et de la région rhénane, sont riches en urnes cinéraires de cette forme [1]. L'exploration des sépultures de notre pays en a fourni un assez grand nombre.

Remarquable par ses grandes dimensions [2], l'*ampulla* qui nous occupe mérite surtout de fixer l'attention par son fond orné de dessins géométriques en relief et marqué aux angles de quatre lettres (dont la première, le V, est détruite en partie) se présentant dans l'ordre suivant :

V S
I E

Quand nous disons « dans l'ordre suivant » nous ne prétendons point que la lecture doit se faire nécessairement en commençant par le V et en se terminant par l'I.

Si les sigles de potiers sont nombreux et bien connus — M. SCHUERMANS en a noté environ six mille [3] — il n'en est pas de même des sigles de verriers. Il n'existe, à notre connaissance, que quelques rares vases en verre, trouvés en Belgique, portant une marque de fabricant. Citons, notamment, la fiole à parfum du tumulus d'Omal (près Waremme) décrite par M. SCHUERMANS [4]. Elle est timbrée des lettres

G F
H I

seau de toute forme ou de toute matière. Parmi les vases figurés sous ce nom, il en représente un ayant la forme du vase que nous décrivons (*Dictionnaire des antiquités romaines*, Paris, 1861, p. 28).

[1] FRŒHNER, *La verrerie antique. Description de la collection Charvet*. Le Pecq, 1879, p. 80.

[2] L'un des plus grands vases de ce genre est conservé au Musée de Rouen ; il mesure quarante centimètres de haut sur dix-neuf centimètres de large.

[3] SCHUERMANS, *Sigles figulins* (époque romaine). (*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, XXIII, 2e série, t. III, Anvers, 1867).

[4] SCHUERMANS, *Nouvelle note concernant les marques de fabrique sur la verrerie romaine*, (*Revue archéologique*, t. XV, Paris, 1867, p. 437).

qui caractérisent le groupe le plus nombreux de ces vases de luxe provenant d'un même atelier dont les produits se retrouvent dans une grande étendue de l'empire romain, en Italie, en Allemagne, en France, en Belgique [1]. Parmi les marques les plus répandues, mentionnons aussi celle de la famille des FRONTINUS, à la fois potiers et verriers [2], connue en Belgique par un vase trouvé à Tournai en 1821 [3].

Faut-il voir dans ces lettres

V S
I E

les initiales de quatre mots constituant une inscription funèbre que la fréquence rendait familière ? Cette hypothèse n'est guère admissible, car une inscription de ce genre serait placée sur une partie apparente du vase et non pas sur le fond. Aussi, préférons-nous les considérer comme une marque d'atelier.

Nous avons cherché vainement dans les nomenclatures dressées par MM. SCHUERMANS [4], DEVILLE [5], et FRŒHNER [6], un sigle identique à celui du vase de Mons, et nous le croyons inédit. Nous formulons cependant cette appréciation avec une certaine réserve, n'ayant pu consulter les travaux plus récents des savants allemands qui se sont occupés de la question.

Mons, septembre 1903.

ÉMILE HUBLARD.

[1] DETLEFSEN, *Les marques de fabrique sur la verrerie romaine (Revue archéologique*, nouvelle série, 4e année, 8e volume, Paris, 1863, p. 228).

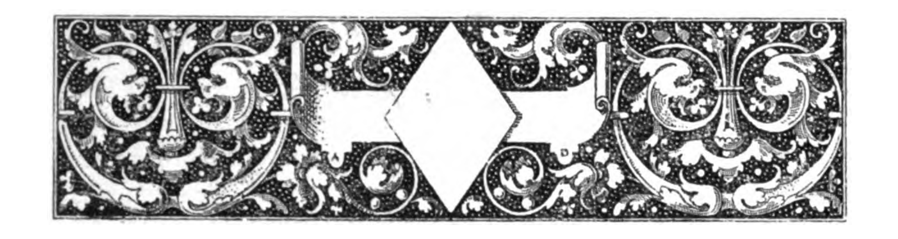
[2] SCHUERMANS, *Menues inscriptions du Musée de Namur (Annales de la Société archéologique de Namur*, t. X, 1868-1869, p. 130.)

[3] RENARD, *Extrait d'une notice explicative des antiquités gauloises et romaines trouvées dans les fouilles de l'aqueduc de la Grand' Place de Tournay, en mai et juin 1821, par M. B. Renard (Messager des sciences et des arts*, recueil publié par la Société des Beaux-Arts et des Lettres de Gand, année 1824, p. 21).

[4] SCHUERMANS, *Sigles figulins* (époque romaine). *(Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, XXIII, 2e série, t. III, Anvers, 1867).

[5] DEVILLE, *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité*. Paris, 1873.

[6] FRŒHNER, *La verrerie antique. Description de la collection Charvet*. Le Pecq, 1879.



VESTIGES DES AGES ANCIENS

AUX ENVIRONS DE COUVIN

I. LA RÉGION COUVINOISE PENDANT LES AGES DE LA PIERRE ET PENDANT L'ÉPOQUE HALLSTATTIENNE.



E ne pense pas que les environs de Couvin se soient vus, jusqu'à présent, l'objet d'actives recherches en ce qui concerne leur occupation par nos ancêtres des âges de la *pierre*. Seules, les fouilles exécutées en 1888 par MM. Paul Gérard, Yvan Braconier et Max Lohest et, en 1902, par moi, au Trou de l'Abîme, à Couvin [1], ont permis de constater, grâce à des indices malheureusement bien faibles, quoique certains, la présence, dans cette caverne, de l'homme contemporain du *Mammouth*. Ces vestiges consistaient en ossements brisés (1888 et 1902), en traces de foyers (1888 et 1902) et en silex patinés, taillés en lames, et n'offrant pas de caractères spéciaux (1888), à

[1] MAX LOHEST ET YVAN BRACONIER, *Exploration du Trou de l'Abîme, à Couvin*. (Annales Soc. Géol. de Belgique, t. XV, bulletin 1888.)
EUG. MAILLIEUX, *Fouilles au Trou de l'Abîme, à Couvin*. (Bulletin de la Soc. belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie, t. XVII, 1903.)

côté desquels gisaient les restes du *Tigre,* de l'*Ours* et de l'*Hyène des cavernes,* du *Bœuf urus,* du *Cheval,* etc.

A Petigny, existe une autre caverne, vierge encore de toute exploration scientifique. A-t-elle également servi de demeure à l'homme des âges de la pierre, et à quelle époque ? L'avenir, sans doute, nous l'apprendra.

Les peuplades *néolithiques* ont laissé, dans la région couvinoise, des traces autrement importantes que celles de leurs prédécesseurs.

Je mentionnerai tout d'abord les stations de Nismes (Puits des *Abannets* et du *Fondry des Chiens)* que nous visitâmes, M. Rahir et moi, en septembre 1903. Je ne m'étendrai pas sur les trouvailles que nous y fîmes, laissant à M. Rahir le soin de les faire mieux connaître : je me contenterai d'ajouter que plusieurs autres visites à ces curieux puits naturels me mirent en possession d'un nombre assez considérable d'instruments en silex de dimensions très exiguës, consistant en *nuclei, petites lames, éclats* et *déchets de taille,* le tout fortement patiné.

La conformation, singulièrement favorable à l'habitation par les êtres primitifs, des nombreux plateaux qui avoisinent Couvin, m'avait frappé depuis longtemps et leur exploration me paraissait pleine de promesses ; mon espoir ne fut pas trompé, et je vis mes prévisions justifiées par la découverte des stations que je vais m'efforcer de faire connaître :

A. — **Couvin :**

STATION N° 1. A 2040 mètres au nord-ouest de l'église de Couvin, à l'ouest du chemin de Couvin à Boussu-en-Fagne.

Vocable du lieu : « *Tri Chalon* ».

Nature du sol : calcaire givétien, lieu inculte.

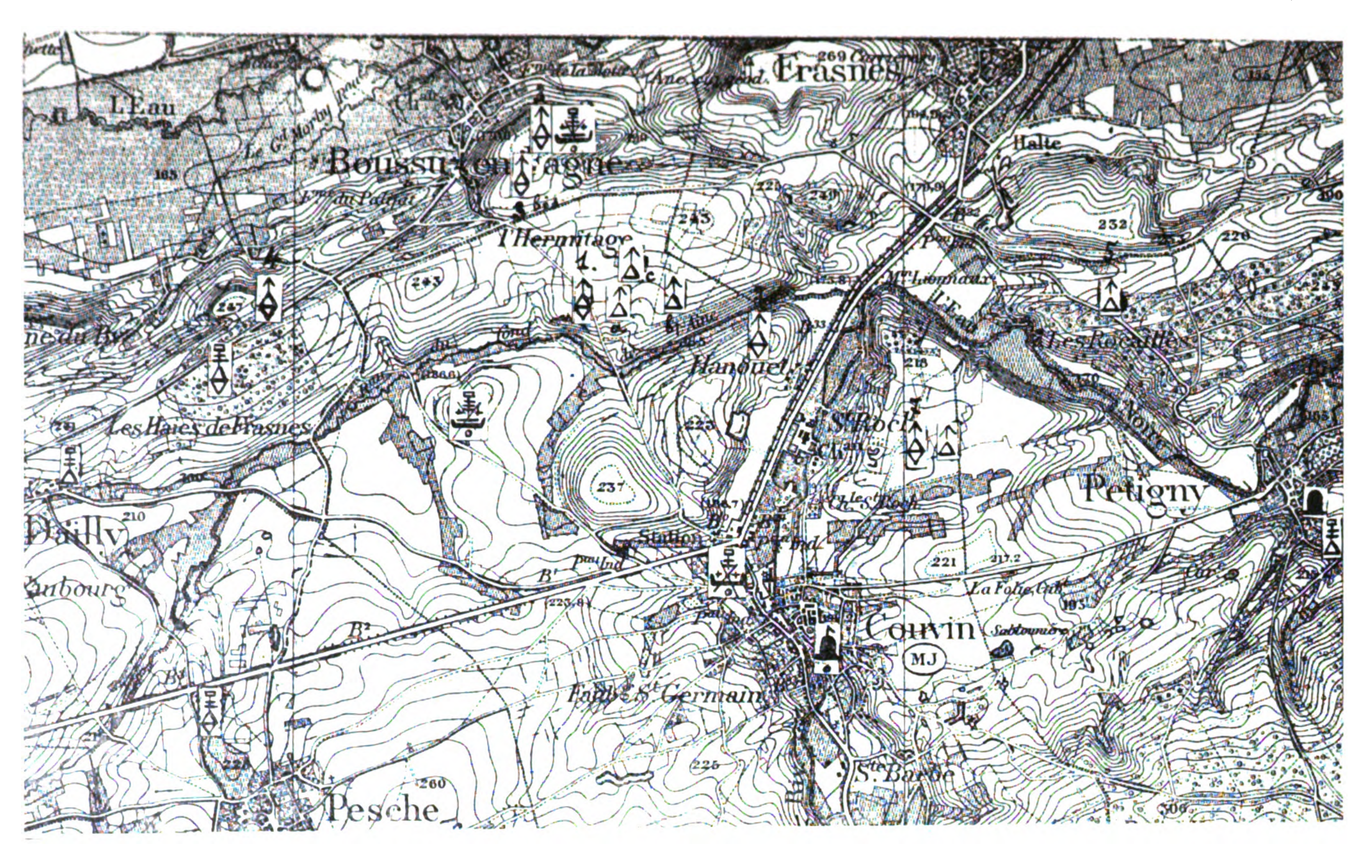
J'y ai ramassé onze *déchets de taille* fortement patinés.

De cette station dépendent probablement les silex isolés trouvés :

Point A. — A 100 m. à l'est de la *station n° 1* (même lieu-dit, même sol) : un *éclat* fortement patiné.

Point B. — A 280 m. à l'est de la *station n° 1* (même lieu-dit, mêmes conditions de gisement) : un éclat fortement patiné.

P. II.



Fragment de la carte au $\frac{1}{20.000^e}$ de l'Institut cartographique militaire.
(Feuille 57, planchette 8.)

Point C. — A 240 m. au nord-est de la *station n° 1* (même lieu-dit, champ labouré) : un éclat à patine un peu moins prononcée que celle des précédents, et dont le tranchant a conservé des traces d'usage.

STATION N° 2. — A 1540 mètres au nord-nord-ouest de l'église de Couvin.

Vocable du lieu : « *Hanouet* ».

Nature du sol : lieu inculte, calcaire givétien.

Un grattoir (?), un fragment de *petite lame* et vingt-deux *déchets de taille,* recouverts d'une épaisse couche de cacholong ; quelques-uns sont fortement altérés par des mousses lithophages.

Cette station est remarquable par l'existence des vestiges d'une sorte de retranchement, orienté à peu près du nord au sud, paraissant d'origine ancienne et qui semble avoir été destiné à protéger le côté accessible du plateau ?

STATION N° 7. — A 1060 mètres au nord-nord-est de l'église de Couvin.

Vocable du lieu : « *Nieumont* ».

Nature du sol : champ labouré, calcaire givétien.

Huit petits *éclats,* dont un à patine presque nulle.

B. — **Boussu-en-Fagne :**

STATION N° 3. — A 490 mètres à l'est de l'église de Boussu, à proximité de sépultures franques, fouillées il y a une quinzaine d'années par la *Société archéologique de Namur.*

Nature du sol : lieu inculte, calcaire frasnien.

Deux *nuclei,* neuf *petites lames,* six *éclats,* soixante-quatre *déchets de taille,* deux *grattoirs* de forme discoïde et un instrument qui me parait être une ébauche de *pointe de flèche* sans pédoncule ni ailerons, ou un *burin* (?).

Ces objets sont assez fortement patinés, à l'exception de la *pointe de flèche* (?), qui l'est un peu moins.

STATION N° 3bis. — J'ai trouvé également des silex taillés en quelques points du même plateau un peu au sud de la station n° 3 et dans un rayon d'environ 200 mètres, consistant en : un *nucléus,* un *grattoir* (?), trois *petites lames,* douze *éclats* et trente-quatre

déchets de taille, à patine faible chez les uns, très prononcée chez les autres.

Nature du sol : champs labourés, calcaire frasnien.

C. — Dailly :

Point n° 4. — A 1840 mètres au nord-est de l'église de Dailly, à la lisière du bois.

Vocable du lieu : « *Les Haies de Frasnes* ».

Nature du sol : champ labouré, calcaire frasnien.

Un *éclat* relativement volumineux et deux *déchets de taille.* Patine assez prononcée chez l'un et faible chez les deux autres.

D. — Petigny :

Point n° 5. — A 1400 mètres au nord-ouest de l'église de la localité, un peu au nord des grottes de l'Adugeoir.

Vocable du lieu : « *Les Rocailles* ».

Nature du sol : broussailles, calcaire givétien.

Un *déchet de taille* fortement patiné.

E. — Nismes :

Point n° 6. — J'ai ramassé deux minuscules *éclats* complètement transformés en cacholong, sur le plateau de *Mousty,* au-dessus de la sortie de l'Eau-Noire.

La petitesse des instruments et leur nature *(nuclei* dont on a enlevé des lames minuscules, *lames* de petite taille, *grattoirs* en petit nombre et de forme discoïde) sembleraient les rapprocher de l'industrie *tardenoisienne* des palethnographes français et, dans ce cas, les primitifs habitants des plateaux de la région couvinoise seraient les successeurs immédiats de l'homme de *l'âge du Renne.* Toutefois, vu l'absence du caractère spécial de cette industrie *(petits instruments de forme géométrique à retaille dorsale),* je n'ose me prononcer à cet égard.

Ces objets ont été taillés dans un silex noir, assez semblable, pour autant que j'en puisse juger, à celui que j'ai eu l'occasion d'observer dans *l'argile brune à silex (tertiaire)* qui surmonte le *Turo-*

nien à Bray et La Férée (Ardennes) [1]. L'homme des plateaux de la région a pu également utiliser, en partie, les silex du *Maestrichtien* (?) (facies d'altération), dont un gisement existe, d'après M. Forir [2], entre Dailly et Couvin, à l'est du chemin de Boussu à Pesches.

L'époque *robenhausienne* est représentée, à Couvin, par une très belle hache, complètement polie, en silex gris foncé, à taches noires, faisant partie de mes collections depuis très longtemps et trouvée dans les environs, mais j'ignore à quel endroit exact; ensuite, par un minuscule fragment d'un instrument poli, trouvé également à Couvin *(Nieumont)*, à environ 200 mètres à l'est de la *station n° 7*.

Les peuplades néolithiques nous ont laissé un autre vestige de leur présence : c'est la *Pierre-qui-tourne*, située à la limite des provinces de Hainaut et de Namur, entre Gonrieux et Baileux. M. le baron Alfred de Loë, qui l'a visitée en 1900, croit que c'est vraisemblablement un *menhir* [3] et l'on sait que, d'après G. de Mortillet, de tels monuments datent au moins de la fin de l'âge de la pierre polie.

On a exploré, autrefois, à Nismes, une caverne ayant servi, paraît-il, de sépulture à une tribu néolithique [4]. Cette caverne est située sur le versant de la montagne d'où sort l'Eau-Noire.

L'époque *hallstattienne* n'est représentée, dans la région, que par les *marchets* de Dourbes [5].

[1] CH. BARROIS, *Mémoire sur le Terrain crétacé des Ardennes et des régions voisines* (Annales Société géologique du Nord, t. V, 1878, p. 385).

[2] H. FORIR, *Carte géologique de Belgique au* $\frac{1}{40000}$, feuille de Couvin-Chimay.

[3] Baron ALFRED DE LOË, *Rapport sur les fouilles exécutées par la Société archéologique de Bruxelles en 1900*, p. 11.

[4] A. FAGNART, *Couvin, ses environs, ses curiosités naturelles*, 1903, p. 90.

[5] Baron ALFRED DE LOË, *Contribution à l'étude des « marchets »*. (Annales de la Société d'archéologie de Namur, t. XXI, 1895, p. 9 du tiré à part.)

II. VESTIGES DE L'OCCUPATION DU SOL PAR LES BELGO-ROMAINS ET PAR LES FRANCS.

Couvin.

Certains auteurs, parmi lesquels je citerai le comte de Villermont [1], ont mentionné la découverte de monnaies romaines à Couvin, dans l'emplacement de l'ancien château-fort. M. Stanislas Bormans n'ajoute, à l'authenticité de ces trouvailles, qu'une foi relative : « On dit que des médailles et autres objets antiques ont » été trouvés sur l'emplacement de l'ancien château. Quand ? Où » sont-ils et qui les a vus ? [2] » Cependant, ces monnaies existent, et j'ai eu moi-même la chance d'en découvrir quelques-unes, que je décris plus loin. J'en possède quelques autres de cette provenance, mais ne pouvant en garantir l'absolue authenticité, je crois inutile de les citer.

Celles qui ont été trouvées par moi sont frappées de l'effigie de :

J. Caesar. (Caius Julius Caesar, 100-44 avant J.-C.)
Droit : Sine epig. ; tête de Vénus;
Revers : **CAESAR,** Enée portant Anchise.

M. Antonius. (Marcus Antonius, 43-31 avant J.-C.)
Droit : . . . .**III VIR,** galère ;
Revers : **LEG. XI,** trois enseignes militaires.
Argent.

Domitianus. (81-96 après J.-C.)
Droit : **IMP. CAES. DOMIT. AVG.** . . . ., tête laurée;
Revers : **IMP. XXI. COS. X.** . . . . . ., Mars debout, armé de la haste et du bouclier.
Argent.
Droit : **IMP. CAES. DOM.** . . . . **AVG. GERM. COS. XII. CENS.** . . . ., tête laurée;
Revers : . . . . **AVGVSTI. S. G.,** guerrier debout, armé de la haste.
Moyen bronze.

Nerva. (Marcus Cocceius Nerva, 96-98.)
Droit : **IMP. NERVA. CAES. AVG.** . . **COS. II. P. P.,** tête laurée;
Revers : **SALVS. PVBLICA,** femme assise, tenant une couronne.
Argent.

[1] Comte de Villermont, *Essai historique sur Couvin et sa châtellenie,* p. 2.
[2] S. Bormans, *Cartulaire de la commune de Couvin,* Namur, 1875, p. 1.

TRAJANUS. (Marcus Ulpius Nerva Trajanus Crinitus, 97-117.)

Droit : . . . . . IANO. AVG. GER. DAC. . . . ., tête laurée;

Revers : Fruste : Trajan et Plotine debout sur une estrade.

Grand bronze.

Droit : . . . . NERVA. TRAI. . . . ., buste;

Revers : S. P. Q. R. OPTIMO. PRINCIPI. S. C., l'empereur debout, armé de la haste et tenant une Victoire. A ses pieds, un captif.

Moyen bronze.

HADRIANUS. (Publius Aelius Nerva Trajanus Hadrianus, 117-138.)

Droit : HADRIANVS. AVGVSTVS, tête laurée;

Revers : HILARITAS. P. F. COS. III. S. C., la Gaîté debout, droite palme, gauche corne d'abondance ; à ses pieds, deux enfants.

Grand bronze.

ANTONINUS. (Titus Aelius Hadrianus Antoninus Pius, 138-161.)

Droit : . . . . . NVS. AVG. P. . . . . P. TR. P. C. . . . ., tête laurée;

Revers : . . . . . . S. C., femme assise, droite Victoire, gauche haste ; à ses pieds, la foudre.

Grand bronze.

Droit : ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR., tête laurée;

Revers : . . . . S. . . . . S. C., femme debout, armée de la haste et nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel.

Grand bronze.

FAUSTINA MATER. (Annia Galeria Faustina Pia, mort 141.)

Droit : DIVA. . . STINA, tête coiffée de perles;

Revers : Fruste ; femme debout, droite couronne, gauche haste.

Grand bronze.

MARCUS-AURELIUS. (Marcus-Aurelius-Antoninus, 161-180.)

Droit : M. ANTONINVS. . . ., tête laurée;

Revers : . . . . AVG. COS. III. S. C., femme debout, armée de la haste et nourrissant un serpent entourant un autel.

Grand bronze.

Droit : M. ANTONINVS. AVG.. . . ., tête laurée;

Revers : . . . . IMP. V. COS. III. S. C., femme assise, droite balance, gauche corne d'abondance.

Grand bronze.

CRISPINA. (Mort 183.)

Droit : CRISPINA. AVGVSTA., buste;

Revers : Fruste.

Moyen bronze.

JULIA DOMNA. (Mort 217.)

Droit : IVLIA. PIA. FELIX. AVG., buste;

Revers : VENVS. GENETRIX, Vénus assise, droite pomme, gauche haste ; à ses pieds, un enfant.

Argent.

Maximianus Hercules. (M. Aur. Val. Maximianus, 285-305.)
Droit : **IMP. C. M.A. MAXIMIANVS. P. F. AVG.**, buste radié;
Revers : **CONCORDIA. MILITVM. . . . .**, Jupiter nu, debout, armé de la haste et présentant à l'empereur une Victoire.
Petit bronze.

Jovianus. (Flavius Jovianus, 363-364.)
Droit : **D.N. IOVIANVS. P. F. AVG.**, buste lauré ;
Revers : **VOT. V. MVLT. X.**, dans une couronne ; exergue : **VRB. ROM. B**
Petit bronze.

Justinianus I. (527-566.)
Droit : **D. N. IVSTI. . . . . P. P. AVG.**, buste de face, diadémé ; droite globe avec croix ;
Revers : A N N O **I** X S III, exergue : **CAR.**
Petit bronze.

Constantinus V. (Copronymus, 717-775 [1].)
Droit : Bustes de face de Léon III, Isaure et de Constantin V ; entre eux, une croix ;
Revers : X X X **M** A N N N
Moyen bronze.

Il est certain que l'emplacement de l'ancien château, grâce à sa situation très favorable, servit autrefois de forteresse aux Romains et peut-être, auparavant, aux peuplades néolithiques.

En dessous du rocher, existe une profonde excavation connue sous le nom de « Trou de l'Abîme », où des fouilles m'ont permis de constater, dans la couche superficielle, la présence de débris de poterie datant, les uns, de la domination romaine ; les autres, du haut moyen âge.

Ces vestiges sont peu de chose, il faut bien l'avouer, et sans doute, ils ne sont pas suffisants pour prouver l'existence, à Couvin, d'un établissement de quelque importance ; d'autant plus que, d'après M. Bormans, *Cubinium,* la plus ancienne forme connue de Couvin, si l'on s'en réfère à la racine *cub (cubile,* lit), a dû signifier « lieu où l'on passe la nuit », ce qui laisserait supposer que cette ville n'était, à l'origine, qu'un simple lieu de passage.

[1] Cette pièce a été déposée dans les collections de l'Etat par M. le baron Alfred de Loë, à qui je l'ai offerte il y a quelques années.



La découverte, en 1892, d'un cimetière par incinération du IIe siècle, à mobilier semblant indiquer une certaine opulence chez les colons dont les restes y reposent, vient modifier singulièrement cette opinion.

Une partie de ce cimetière situé dans la localité même, au lieu-dit « Trou Bodet », fut mise à découvert par des ouvriers occupés à creuser les fondations d'une maison. La partie fouillée comprenait sept à huit sépultures gisant à environ 0m90 de profondeur [1]; le mobilier de ces tombes fut saccagé en partie par les ouvriers et un amateur couvinois, M. Gremez, parvint à grand'peine à sauver quelques objets dont il fit don au musée de Namur. Ces objets étaient : « une urne à col droit, d'une pâte rouge très fine ; sept écuelles en terre rouge dite sigillée, portant la marque du fabricant ; quelques vases en poteries de différentes teintes ; enfin, une coupe sans pied, en verre » (le splendide vase à courses de chars du musée de Namur) « .... aucune monnaie, nul ornement de toilette en bronze .... » [2].

Je possède, de cette provenance, une patère ou assiette assez grossière; une coupe à bords surbaissés d'un joli dessin, en poterie jaunâtre assez fine ; une coupe en faux samien ornée de feuilles de lierre ; une perle de collier en poterie verte, ornementée, et un moyen bronze d'Hadrien ayant subi les atteintes du feu.

HADRIANUS. (Publius Aelius Nerva Trajanus Hadrianus, 117-138.)

Droit : HADRIA ...... AVGVSTVS, tête laurée ;

Revers : .... COS. III. P. P. S. C., femme debout, droite patère, gauche haste.

M. Bequet a émis, au sujet de ces tombeaux du Haut-Empire, la supposition qu'ils seraient ceux de personnes d'une condition plus élevée que les colons dont les cendres ont été trouvées dans les grands cimetières des Villées, près de Walcourt. Je crois cette opinion pleinement justifiée par la présence du superbe vase à auriges

[1] SCHUERMANS, *Sur le vase à courses de chars, trouvé à Couvin.* (Annales de la Société archéologique de Namur, t. XX.)

[2] SCHUERMANS, *loc. cit.* Les sigles des poteries étaient les suivants : LOCIRNI-LOGIRNM-MACVMI(?)-OPINIM-PAR-PRIMVLI-ROVDVSTE.

décrit par M. Schuermans et qui constitue une des perles de notre musée provincial.

Antérieurement à cette découverte, M. Gérard, avocat à Couvin, en faisant exécuter des travaux dans sa propriété (laquelle est située au nord du lieu précité et en est très proche), avait trouvé plusieurs objets antiques, parmi lesquels les perles d'un collier en céramique que je crois être encore en possession de son fils, M. Paul Gérard, avocat à Charleroi. Pareille trouvaille avait, paraît-il, été faite dans la propriété limitrophe située au nord de celle de M. Gérard. Mais que sont devenus ces objets? Je l'ignore. On ne se souvient pas d'y avoir trouvé aucun squelette.

Tous ces faits semblent donner au cimetière du Trou Bodet, outre un caractère exclusivement belgo-romain, une importance et une étendue (environ deux hectares) qui s'accordent mal avec l'idée d'un simple lieu de passage et qui font, au contraire, songer à un établissement florissant.

L'époque franque n'a laissé d'autre vestige qu'un cimetière par inhumation, situé au lieu-dit « Taine à la Chapelle », en partie saccagé par la culture, en partie fouillé par la Société archéologique de Namur il y a, je pense, une quinzaine d'années. Je n'ai pu parvenir à connaître le résultat des fouilles, mais les vieux habitants de Couvin se souviennent qu'autrefois on y trouvait en abondance des ossements humains, des lames de sabres (scramasaxes ?), des ferrailles (boucles de ceinturon ?), etc.

Mes recherches personnelles en cet endroit ne m'ont procuré que deux molaires humaines, quelques fragments de poterie grossière, une perle de collier en terre noire et une fibule en bronze assez curieuse, recouverte d'une patine brune. Cette fibule, d'un diamètre de 25 millimètres, y compris le cercle en relief qui l'entoure, a été coulée, et non frappée ou ciselée ; elle porte le buste lauré d'un empereur dont l'effigie rappelle vaguement celles des monnaies du IVe siècle, entouré d'une inscription que je n'ai pu déchiffrer. L'aiguillon a disparu.

On voit encore, sur l'emplacement de ce cimetière, une énorme pierre taillée portant les traces de trous où étaient sans doute scellés des barreaux de fer ; débri probable d'un temple ancien, si l'on s'en réfère au vocable du lieu : « Taine à la Chapelle. »

Petigny.

Au sud-est du village de Petigny, existe un endroit connu sous le nom de « Champ des Sarrazins » [1]. Ordinairement, un tel nom est l'indice d'un gisement d'objets antiques, et, frappé de cette probabilité, je pris des informations. Une vieille personne de l'endroit m'apprit qu'autrefois on y découvrit, à côté d'un squelette, plusieurs armes et objets faits d'une matière ressemblant à une pierre verte. Il s'agit sans doute d'instruments en bronze fortement patinés, mais ne les ayant pas vus, je ne puis me prononcer sur leur âge. Depuis lors, on n'a pas souvenance d'y avoir rencontré des antiquités, à l'exception d'un moyen bronze d'Auguste (23 av. J.-C. — 15 ap. J.-C.) en très mauvais état, actuellement en ma possession.

Nismes.

Nismes, au contraire, a conservé de nombreux vestiges romains et francs.

La tradition, tout d'abord, au dire des vieilles gens de l'endroit, veut que ce village fut autrefois une ville d'eaux. D'antiques substructions environnent, paraît-il, une source située à l'entrée de la localité. Un camp romain, dont les traces ont complètement disparu, aurait existé sur la montagne d'où sort l'Eau-Noire (plateau du Mousty)

Ces indices bien vagues sont heureusement appuyés par des faits plus précis, tels que le camp romain de la Roche-à-Lomme, où l'on a trouvé une grande quantité d'objets antiques. J'y ai ramassé quatre monnaies en bronze :

SEPTIMIUS SEVERUS. (Lucius Septimius Severus, 193-211.)
Droit. L. SEPT. SEV. PERT. AVG. IMP., tête laurée ;

[1] Les scories de fer ou « crasses des Sarrazins », dont une épaisse couche gît en cet endroit à une certaine profondeur, pourraient toutefois ne pas avoir une origine bien ancienne, car M. Bormans (*Cartulaire de Couvin,* p. 58) cite un record du 20 octobre 1485 par lequel la justice de Couvin vend à Gérard Gaimant, seigneur de Petigny, pour lui et ses hoirs, un coup d'eau pour établir une forge, avec le droit de prendre. dans le ressort de la mairie, le minerai nécessaire à l'alimentation de la dite forge. Il ne peut être question que du ruisseau qui, venant du côté de Regniessart, traverse précisément le champ des Sarrazins.



Revers : DIVI. M. . . . . COS., II. P. P. S. C., femme debout, le pied sur une proue, droite caducée, gauche corne d'abondance.
Grand bronze.

MAXENTIUS. (Marcus Aurelius Valerius Maxentius, 306-312.)
Droit : IMP. C. MAXENTIVS. P. F. AVG., buste lauré;
Revers : CONSERV. VRB. . . . .; exergue : TRS., personnage assis dans un temple hexastyle.
Moyen bronze.

LICINIUS PATER. (Flavius Valerius Licinianus Licinius, 307-323.)
Droit : IMP. LIC. LICINIVS. P. F. AVG., buste lauré;
Revers : IOVI. CONSERVATORI. AVGG. N. N.; exergue : TSA, Jupiter nu, debout, appuyé sur une haste et tenant à droite une Victoire. A ses pieds, un aigle.
Moyen bronze.

CONSTANTIUS II. (Flavius Julius Valerius Constantius, 323-361.)
Droit : . . . . . TANTIVS. P. F. AVG., buste lauré;
Revers : FEL. TEMP. R. . . . ., l'empereur perçant de son glaive un cavalier vaincu, dont il foule aux pieds le bouclier.
Petit bronze.

De nombreuses sépultures franques ont, paraît-il, été fouillées à différentes reprises aux environs du village.

Boussu-en-Fagne.

Quant à Boussu-en-Fagne, je n'y connais d'autre vestige que quatre ou cinq sépultures franques, explorées, si je ne me trompe, par la Société archéologique de Namur.

Dailly.

Il y a une vingtaine d'années, en labourant un champ situé non loin d'un chemin antique [1], au lieu dit « les Haies de Frasnes », sur Dailly, un habitant du village découvrit, paraît-il, un pot rempli de pièces de monnaie en argent et en or (?) gisant à côté des débris d'une meule en grès. Si réellement cette trouvaille a eu lieu, la présence de la meule et la proximité du chemin antique

[1] M. SCHUERMANS, dans son mémoire déjà cité, dit :
« Près de Couvin, passait un chemin antique venant de Givet et se dirigeant sur Bavay. »
C'est probablement de cette voie qu'il s'agit.

peuvent faire supposer que les monnaies dont il s'agit dataient probablement de l'époque romaine.

Quoi qu'il en soit, vers 1890, un ouvrier trouva, à peu près au même endroit, quelques monnaies du IIIe siècle que je m'empressai d'acquérir. Elles appartiennent aux règnes de Gallien, Postume, Tetricus père, Tetricus fils et Claude le Gothique :

GALLIENUS. (Caius Publius Licinius Egnatius Gallienus, 253-268.)
Droit : GALLIENVS. AVG., buste radié;
Revers : Fruste; personnage ailé, debout, tenant une palme.
Argent.

POSTUMUS. (Marcus Cassianius Latinius Postumus, 258-267.)
Droit : IMP. C. POSTVMVS. P. F. AVG., buste radié;
Revers : FELICITAS. AVG., femme debout.
Argent.
Droit : Même avers.
Revers : FORTVN. AVG., la Fortune debout.
Argent.

TETRICUS PATER. (Caius Pius Esuvius Tetricus, 268-273.)
Droit : . . . . . ICVS. P. F. AVG., tête radiée;
Revers : . . . ILARITAS, ..., la Gaîté debout.
Petit bronze.
Cinq petits bronzes de fabrique barbare.

TETRICUS FILIUS. (Caius Pius Esuvius Tetricus, 269-273.)
Droit : C. PIV. ESV. TETRICVS. . . . ., tête radiée;
Revers : PIETAS AVGVSTOR, vases pontificaux.
Petit bronze.
Droit : PIV. ESV. . . . ., buste radié;
Revers : Illisible, femme debout, droite palme, gauche haste.
Petit bronze.
Deux petits bronzes de fabrique barbare.

CLAUDIUS II. (Marcus Aurelius Valerius Claudius, 268-270.)
Droit : DIVO. CLAVDIO., tête radiée;
Revers : CONSECRATIO, autel sur lequel il y a du feu.
Petit bronze.
Droit : IMP. C. CLAVDIVS. . . . ., buste radié;
Revers : IOVI. VIC., Jupiter debout, droite foudre, gauche haste.
Petit bronze.

Peu après, l'auteur de cette trouvaille m'apporta un grand bronze fruste trouvé, m'assura-t-il, à proximité du village et sur lequel on distingue vaguement une effigie assez semblable à celle de Trajan (97-117).

Pesches.

Une découverte plus importante eut lieu à Pesches en 1898 : un trésor romain, composé d'environ 350 petits et moyens bronzes du IVe siècle, fut trouvé par un ouvrier occupé à enlever des pierres d'un lieu inculte situé entre Dailly et Pesches, à environ 850 mètres au nord-ouest de cette dernière localité. Ces monnaies gisaient éparses sous le gazon.

Lorsque je fus avisé de cette trouvaille, l'inventeur du trésor s'en était déjà en partie dessaisi, et je ne pus m'en procurer qu'une cinquantaine, dont je donne plus loin la nomenclature. M. le baron A. de Loë en acquit ensuite un certain nombre, qui se trouvaient en la possession d'un amateur couvinois, M. E. Masuy.

Décrire celles qui figurent dans mon médaillier serait trop long et trop fastidieux. Je me contenterai de les énumérer :

HELENA. (Flavia Julia Helena, mort 328.)
Deux petits bronzes.

THEODORA (Flavia Maximiana Theodora.)
Un petit bronze.

CONSTANTINUS MAGNUS. (Flavius Valerius Constantinus, 306-337.)
Deux moyens bronzes.
Seize petits bronzes.

CRISPUS. (Flavius Julius Crispus, 317-326.)
Un petit bronze.

CONSTANS I. (Flavius Julius Constans, 333-350.)
Cinq moyens bronzes.
Onze petits bronzes.

CONSTANTIUS II. (Flavius Julius Valerius Constantius, 323-361.)
Quatre moyens bronzes.
Cinq petits bronzes.

MAGNENTIUS. (Flavius Magnus Magnentius, 350-353.)
Un moyen bronze.

CONSTANTIUS GALLUS. (Flavius Claudius Julius Constantius Gallus, 351-354.)
Un petit bronze.

VALENTINIANUS I. (Flavius Valentinianus, 364-375.)
Un moyen bronze.
Un petit bronze.

VALENS I. (Flavius Valens, 364-378.)
Un petit bronze.

GRATIANUS. (Flavius Gratianus, 367-383.)
Un petit bronze.

FLACCILLA. (Aelia Flaccilla, 388.)
Un petit bronze.

MAGNUS MAXIMUS. (383-388.)
Un petit bronze.

Ce dépôt date vraisemblablement de la fin du IVe siècle. Quelle en est l'origine ? Il n'est pas en mon pouvoir d'approfondir ce mystère.

Si l'on examine l'exergue des monnaies de Pesches, on constate que, pour la plupart, elles sortent des ateliers de Trèves (**P. TR., TR. P., TR. S., TR. SEC(V)ND(A)** = Treviris secunda). Les autres ont été frappées à Rome (**VRB. ROM.**), à Constantinople (**CON., CONS.**, etc.), à Lyon (**P. LVG., LVGP.**), etc.

Comme on a pu s'en rendre compte, les richesses archéologiques enfouies dans le sol des environs de Couvin démontrent amplement que cette région fut habitée dès la plus haute antiquité. D'un autre côté, si l'on en croit M. C. Roland, le savant auteur de la *Toponymie namuroise,* certaines des localités qui nous occupent portent des noms qui sembleraient leur assigner une origine des plus reculées ; ainsi, Nimaud, la plus ancienne forme connue de Nismes, dériverait du celtique *Nemeton* (lieu sacré).

Toutefois, d'accord en ceci avec M. S. Bormans, je serais d'avis de rejeter comme apocryphe le passage du fantaisiste chroniqueur Jean d'Outremeuse, où il est dit que Sedros, fils de Tongris, roi de Tongres, jeta les fondements de Couvin vers l'an 534 avant l'ère chrétienne [1] ; mais je suis loin de partager l'opinion de l'érudit auteur du cartulaire de Couvin lorsqu'il fait remonter l'origine de cette ville à la seconde moitié du IXe siècle seulement [2] : trop de faits irréfutables prouvent que, dès le IIe siècle, là où s'élève la coquette cité couvinoise, existait un établissement très florissant.

Le diplôme du IXe siècle sur lequel s'appuie M. S. Bormans laisse dans l'ombre les cités voisines de Couvin. C'est seulement vers la fin du siècle suivant, dans une charte émanant de Robert, roi de France, que l'on voit figurer pour la première fois Nismes,

[1] *Ly myreur des histors,* I, 244. Voyez S. BORMANS, *loc. cit.*, p. II
[2] S. BORMANS, *loc. cit.*, p. III.

Frasnes, Aublain et Boussu. La déchéance, voire même la ruine momentanée de ces cités pourraient, à la rigueur, suffire à expliquer cette lacune ; cependant, il faut bien le reconnaître, l'origine de la plupart d'entre elles reste plongée dans la plus profonde obscurité ; mais il n'en est pas de même pour Couvin et Nismes, dont, à mon avis, la fondation remonte au moins à la domination romaine.

En terminant cette note, j'offre mes hommages de gratitude à M. le baron Alfred de Loë et à M. Edmond Rahir : c'est grâce à leur aide bienveillante que j'ai pu mener à bien ce travail.

E. MAILLIEUX.





L'HABITATION
DES NÉOLITHIQUES



LES stations néolithiques ont acquis une plus grande importance depuis un certain temps; l'archéologue ne se contente plus d'y recueillir des instruments à la surface du sol, mais il s'efforce de retrouver les vestiges de l'habitation de nos ancêtres préhistoriques.

Les néolithiques ont cherché parfois, comme les peuplades plus anciennes, un refuge dans les cavernes, mais ils ont construit, le plus souvent, des demeures en plein air. En explorant le terrain avec soin, on peut y observer des teintes noirâtres et remarquer les couches de terre qui recouvrent les restes des huttes que les néolithiques ont habitées.

La science a déjà enregistré des résultats considérables [1], et avec

[1] *L'Anthropologie*, t. XII. Paris 1901. Nous lisons à la page 704, dans un article signé par M. SALOMON REINACH : « Nous connaissons aujourd'hui, depuis la Gaule et l'Espagne jusqu'à la Troade, bon nombre de villages néolithiques, sans compter les stations lacustres les plus anciennes et les terramares dont l'exploration fournit un mobilier assez analogue. En France, on peut citer, comme types, les villages du Peu-Richard (Charente-Inférieure), de la vallée du Lunain (Seine-et-Marne), de Campigny (Seine-Inférieure), de Chassey (Saône-et-Loire), où l'on a retrouvé des murs d'enceinte, des fonds de cabanes, des foyers, des silex taillés, des polissoirs, des débris de céramiques, etc. En Belgique, de nombreux fonds de cabanes ont été explorés avec soin depuis 1894, notamment à Latinne et à Tourinne. On en connaît de la même époque en Angleterre, en Espagne,

les données que des fouilles intelligentes ont fournies en divers pays, on peut reconstituer l'habitation des néolithiques.

Il y a lieu, croyons-nous, de ranger ces abris en deux catégories; nous discernerons les huttes rondes ou coniques et les maisons rectangulaires.

Les huttes rondes ou coniques.

Certaines peuplades ont érigé des habitations qui n'avaient qu'un seul réduit destiné à tous les usages.

Envisageons d'abord les faits indéniables.

Les cabanes des néolithiques étaient établies dans des excavations creusées dans le sol; ces fosses avaient une étendue et une profondeur variables.

C'est pour ce motif que les Allemands leur ont donné le nom caractéristique de *Grubenhütten ;* il est difficile de rendre l'équivalent de ce vocable, qui signifie « des huttes élevées dans des cavités pratiquées dans le sol ».

Tous les archéologues ont suivi avec un vif intérêt les remarquables investigations de M. De Puydt, qui a exploré les fonds de cabanes de la Hesbaye [1].

Voici quelques données relatives aux dernières recherches qu'il a effectuées : il a rencontré le foyer qui occupe le fond de la hutte, tantôt à 80 centimètres, tantôt à 1^{m}80 de profondeur ; la profondeur varie entre ces chiffres; le fond délimite l'aire de l'habitation

en Italie et en Sicile. Des débris de revêtements de huttes et de cabanes, associés à des instruments et à des objets de parure en pierre, en os, en corne et en terre cuite, ont été signalés en Bohême, en Silésie, en Moravie, dans la Basse-Autriche, etc. A mesure qu'on avance vers le sud-est de l'Europe, ces villages préhistoriques semblent témoigner d'une civilisation plus avancée ; les stations de Lengyel en Hongrie, de Tordos en Transylvanie, de Butmir en Bosnie, de Jablanica en Serbie, de Cucuteni en Roumanie, desquelles on peut rapprocher un singulier gisement des environs de Kiew dans la Petite-Russie, présentent des caractères analogues à ceux des célèbres établissements préhistoriques explorés à Hissarlik sur la côte d'Asie Mineure, à Santorin et à Amorgos dans l'Archipel. »

[1] *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* t. VII, p. 302 ; VIII, p. 60 ; IX, p. 18 ; X, p 144 ; XII, p. 27, et XIV, p. 300.



par l'étendue du foyer et de l'amas de terre brûlée : la largeur va de 1m50 à 3m90 et la longueur de 2m60 à 9 mètres [1].

Ailleurs, notamment dans l'île de Seeland, on rencontre le fond de la hutte néolithique, formé de pierres, à deux pieds au-dessous de la surface du sol.

La forme des excavations, dont on peut déduire la forme du fondement de la case, est tantôt ronde, tantôt ovale [2].

En Allemagne, les archéologues ont exploré des fonds de cabanes en divers endroits ; pour en donner une idée, signalons les fonds de cabane de Untergrombach près de Bruchsal en Bade [3].

On a trouvé des excavations larges de 1 à 2 mètres et profondes de 1 mètre ; elles étaient creusées dans le loess, ce qui permettait de distinguer facilement leurs contours ; elles renfermaient des cendres, des pierres de foyers, des débris de meules dormantes, des tessons de poterie néolithique, des instruments en silex et en os.

Dans une station située près de Kromau en Moravie, M. Woldrich a fouillé plusieurs cavités qui contenaient des cendres associées à des débris d'un mobilier néolithique : leur profondeur était de 70 à 80 centimètres et le diamètre du fond mesurait de 2 mètres à 2m50 [4].

A Lengyel, en Hongrie, Virchow a découvert des fosses qui avaient la forme d'une ruche ; il y recueillit des restes d'un clayonnage, revêtus de terre glaise et des déchets de cuisine. Des fosses analogues avaient servi de chambre de provisions et contenaient des vases remplis de froment, de millet et de pois [5].

Un second fait, démontré par l'observation directe, c'est que les huttes étaient bâties en torchis. Dans les fonds de cabanes, on a retrouvé des débris de torchis, parfaitement conservés parce qu'ils étaient durcis par l'action du feu. L'une des faces était lisse ; l'au-

[1] *Marcel De Pruydt,* Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye. Le village des Tombes Dans *Mémoires de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* t. XXI. Bruxelles, 1902.

[2] *Sophus Müller. Nordische Altertumskunde,* t. I, p. 202. Strasbourg, 1897.

[3] *K. Schumacher,* Ueber den Stand und die Aufgaben der prähistor. Forschung am Oberrhein und besonders in Baden, dans *Neue Heidelberger Jahrbücher,* t. II, p. 101. Heidelberg, 1892

[4] *J. Woldrich,* Präh. Fundstätten bei Kromau in Mähren. Dans *Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien,* t. XX, p. 123. Vienne, 1890.

[5] *K. Schumacher, op. cit.,* p. 101

tre face portait l'empreinte du clayonnage, dont l'argile formait le revêtement [1].

A présent, nous entrons dans le domaine de l'hypothèse.

Si la délimitation du fond de la cabane est de forme ronde ou ovale, la hutte peut avoir été ronde ou conique.

Nous croyons que la hutte primitive des néolithiques a été une hutte conique ; nous ne possédons aucune preuve pour l'affirmer, mais nous avons plusieurs motifs pour le présumer.

Ne peut-on recourir à l'ethnographie moderne pour éclaircir les problèmes de la préhistoire et dégager avec prudence, de certains rapprochements, des conclusions qui mettent en lumière des coutumes disparues ?

On connaît la hutte conique des bûcherons des Ardennes, formée de perches et de clayonnage.

Voici comment les bûcherons du Harz construisent leurs cabanes temporaires :

Trois troncs d'arbre sont liés avec des brins d'osier à une certaine distance de leur sommet; on les fixe de façon à former une pyramide, tandis que les extrémités forment une petite pyramide avec un sommet renversé ; les interstices sont comblés avec des troncs dont les extrémités dépassent et surmontent également le sommet du cône. Cette hutte porte le nom de *Köthe* et les parois sont bouchées avec des mottes de gazon. On laisse une ouverture pour l'entrée. Il n'y a pas d'issue pour la fumée, qui doit disparaître par la porte ou les fentes de la paroi [2] (fig. 1).

Les bûcherons du Taunus procèdent d'une façon analogue.

Sur une surface unie ils enlèvent des mottes de gazon, pour former un banc circulaire de 30 centimètres de hauteur et 70 centimètres de largeur. Sur ce cercle, qui a un diamètre de 4 mètres, ils dressent trois ou quatre perches d'une longueur d'environ 7 mètres, qui se croisent moyennant leurs parties fourchues, à 50 centimètres de l'extrémité et forment, au-dessus du milieu de la hutte, une espèce de nid de cigogne, qui, rempli de mottes de

[1] *Sophus Müller, op laudat,* t. I, p. 201,

[2] K.-G. STEPHANI, *Der älteste deutsche Wohnbau und seine Einrichtung,* t. I, p. 11. Leipzig, 1902. — BECKER, Zum Verständniss der Formen unserer deutschen Hausurnen, dans *Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte,* 1892, p. 558. Berlin, 1892.



gazon, protège la cheminée rudimentaire contre la pluie ; d'autres perches, les unes plus longues que les autres, achèvent la hutte conique, dont le revêtement se compose de mottes de gazon et de mousse.

Des bâtons forment la porte d'entrée : ils sont joints comme les échelons d'une échelle et recouverts de genêts [1].

La hutte des Lapons ressemble aux cabanes des bûcherons du Harz et du Taunus ; elle s'appelle *Kota ;* la seule différence à noter,



FIG. 1

c'est qu'elle est couverte non d'écorce et de gazon, mais de peaux de bêtes [2].

Ces huttes nous présentent-elles une survivance de la cabane préhistorique ?

Certaines considérations nous permettent de le conjecturer.

D'abord, si l'on a creusé une fosse pour y établir le fond de l'habitation, nous pouvons nous figurer que la hutte était conique, que le sol où la hutte s'élevait a été abaissé pour permettre aux habitants de se tenir debout à tous les endroits de cet abri conique.

Cependant cet argument perd beaucoup de sa valeur quand on s'aperçoit que les cabanes rectangulaires, dont nous parlerons plus loin, étaient également construites dans une excavation.

Nous possédons peut-être un deuxième argument, pour rappro-

[1] K.-G. STEPHANI, *op. cit.*, p. 11.
[2] K.-G. STEPHANI, *op. cit.*, p. 12.

cher la cabane néolithique de la hutte conique des Lapons et des bûcherons des Ardennes, du Harz et du Taunus.

On connaît les urnes funéraires qui affectent la forme d'une habitation et qu'on désigne sous le nom de *Hausurnen* en Allemagne.

On les envisage comme les figures des habitations préhistoriques et on les range en plusieurs catégories, suivant qu'elles représentent la hutte conique, la tente, la yourte ou la maison proprement dite avec toit et façade [1].

Voici l'urne de Polleben (fig. 2).

Comme les plus anciennes de toutes ces urnes, elle date vraisemblablement de l'âge du bronze. C'est la demeure du mort : le potier a-t-il voulu reproduire l'image de la demeure du vivant ?

Avec beaucoup de bonne volonté, on peut opiner que cette urne présente la forme d'une hutte conique. Si cette urne a quelque valeur représentative de l'habitation de nos ancêtres, c'est un signe que la hutte conique existait à l'âge du bronze ; comme il s'agit d'une forme d'habitation très simple et très primitive, et que, d'autre part, les coutumes religieuses se transmettent d'âge en âge, on peut présumer que la hutte conique, dont cette urne est une réminiscence, existait déjà à l'âge néolithique.



FIG. 2.

Voyez la base : elle représente la partie inférieure de la cabane, enfoncée dans la terre ; si la partie conique de l'urne imite l'abri conique qui surmonte le fond de la cabane, il faut en conclure que le seuil de la porte était sensiblement plus élevé que la surface du sol ; cette constatation tend à écarter l'idée d'une ressemblance avec une habitation quelconque ; mais, d'autre part,

[1] Nous avons pu consulter, au sujet des urnes funéraires qui ont la forme d'une habitation, les ouvrages suivants : K.-G. STEPHANI, *op. cit.*, p. 5 et suiv. — BECKER, *op. cit.*, p. 556 et suiv. — R. HENNING, *Das Deutsche Haus*, p. 178. Strasbourg, 1882. — A. MEITZEN, *Siedelung und Agrarwesen der Westgermnena und Ostgermanen, der Kelten, Römer, Finnen und Slawen*, t. III, p. 93 et suiv.

On peut trouver la bibliographie complète chez STEPHANI, ainsi que l'état actuel de nos connaissances à ce sujet. Cependant, cet auteur ne nous paraît pas traiter la question avec assez de critique.

il se peut qu'on ait quelquefois élevé le seuil de la porte pour empêcher l'eau et la neige de pénétrer dans la hutte.

On peut remarquer un couvercle au sommet de l'urne : nous rappelle-t-il que la hutte, qui a servi de modèle au potier, était pourvue d'une ouverture pour livrer passage à la fumée et qu'on pouvait la fermer à volonté pour se prémunir contre la neige ou la pluie ?

Nous reconnaissons toutefois que notre argument perd beaucoup de sa portée, parce que les urnes funéraires, qui affectent la forme d'une habitation, datent des âges métalliques et parce qu'on n'observe qu'une ressemblance assez vague entre ce que les Allemands appellent les *Grubenhüttenurnen* et l'abri conique des néolithiques.

Les cabanes rectangulaires.

Les néolithiques ont érigé aussi des demeures plus spacieuses et plus commodes que ces misérables huttes que nous venons de décrire.

Les investigations de ces dernières années ont amené la découverte de plusieurs villages néolithiques, dans lesquels de nombreux et importants vestiges d'habitations ont été relevés.

Il n'entre pas dans nos intentions de faire un rapport détaillé de toutes ces recherches, dont les résultats ont été consignés dans divers recueils scientifiques.

Arrêtons-nous au village le plus intéressant, à celui qui a été fouillé avec le plus de soin et de méthode. C'est le village néolithique découvert sur le territoire de la commune de Grossgartach, dans le Wurtemberg; parce qu'il est situé sur le territoire de cette commune, il lui a emprunté son nom et s'appelle aujourd'hui le village néolithique de Grossgartach. Ce village se trouve à l'ouest de Heilbronn, dans une vallée latérale du Neckar, arrosée par le Leinbach, qui se jette dans le Neckar, à une demi-lieue en aval de Heilbronn.

Au mois de novembre 1899, on apporta à M. Schliz, président de la Société historique de Heilbronn, une belle hache en serpentine. En archéologue consciencieux, il voulut connaître le lieu de

provenance de cet instrument et examiner le gisement qui l'avait procuré.

La hache provenait d'un champ de chicorées à Grossgartach ; à l'endroit où elle avait été recueillie, il y avait de la terre noire, des ossements et des tessons de poterie néolithique.

M. Schliz, aidé de M. Bonnet, ingénieur à Carlsruhe, entreprit de multiples sondages et des fouilles régulières, en maints endroits, sur les belles et fertiles collines qui bordent le Leinbach et dominent la vallée du Neckar, vers l'embouchure du Leinbach.

Les deux archéologues eurent la bonne fortune de relever les traces de plus de quatre-vingt-dix habitations, réunies en onze groupements, dont l'ensemble constituait un village des temps néolithiques [1].

Ces explorations ont fourni un mobilier analogue à celui des amas de détritus du Danemark et des villages lacustres; les instruments en corne et en os sont semblables à ceux de la station palustre de Denterghem. Ce qui nous intéresse le plus vivement, parmi ces magnifiques récoltes, ce sont les vestiges d'habitations, que ces fouilles ont amenés au jour.

Nous tâcherons d'en fournir une idée exacte.

Occupons-nous de la maison qui se trouvait à l'endroit où la hache en serpentine, remise à M. Schliz, a été recueillie.

Le fond de la maison se voyait à un niveau plus bas que la surface du sol. Pour l'établir, les néolithiques avaient creusé dans la terre une excavation d'une profondeur de 1^m20 ; au ras du sol, rien n'eût subsisté; la terre noire et les débris, qui remplissaient la fosse, tranchaient, en ligne droite, avec l'argile jaune du terrain qui avait été laissé intact et permettaient de suivre les contours de l'habitation. Par la même circonstance, tous les objets abandonnés au fond de la demeure, les parties inférieures des murs et des cloisons, étaient restés en place.

Nous donnons le plan de cette maison, qui a une longueur de 5^m80 et une largeur 5^m15 (fig. 3).

[1] M. SCHLIZ a consacré à cette belle découverte une monographie bien précieuse : *Das steinzeitliche Dorf Grossgartach. Seine Kultur und die spätere vorgeschichtliche Besiedelung der Gegend.* Elle compte IV-52 pages in-4° et contient une carte, 24 figures dans le texte et 24 tableaux d'illustrations. Elle est éditée chez F. Enke, à Stuttgart (1901) et coûte 8 marks.

A l'entrée, nous descendons par une rampe large de 1^m20, à une profondeur de 1^m20 et nous arrivons dans une chambre, qui occupait la moitié de la maison et contenait le foyer. Ce dernier consistait en une cavité d'une profondeur de 60 centimètres et d'un diamètre de 1 mètre ; il était rempli de cendres, d'ossements et de

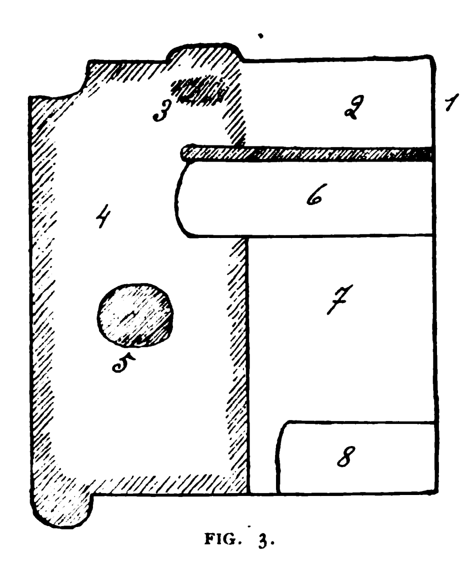


FIG. 3.

Légende : 1. Entrée. — 2. Rampe. — 3. Fosse. — 4. Chambre d'habitation. — 5. Foyer. — 6. Banc d'argile. — 7. Seconde chambre. — 8. Banc d'argile.

débris de meules qui avaient subi l'action du feu ; en face du corridor d'entrée, il y avait une fosse plus petite, remplie de cendres.

Cette chambre était longue de 5^m80 et large de 2^m80; elle était séparée de l'autre chambre par une paroi intérieure; une autre paroi séparait aussi la seconde chambre du corridor d'entrée. Cette seconde pièce occupait un espace large de 2^m55 et long de 4^m60.

Le niveau était plus élevé de 40 centimètres que celui de la demeure proprement dite; du côté du mur extérieur, dans chaque coin, on distinguait un banc d'argile, une espèce de plate-forme. La première, qui longeait le corridor d'entrée, avait une largeur de 1 mètre, une hauteur de 1 mètre et une longueur de 3^m55 ; elle aboutissait dans la première chambre. L'autre plate-forme était moins longue; elle mesurait 2 mètres de longueur, 1^m20 de hauteur et 80 centimètres de largeur.

Comment le mur extérieur était-il construit ?

Le bois, qui se conserve dans l'eau et dans la vase, avait disparu dans le terrain argileux, mais on remarquait encore son empreinte sur la terre glaise, et des trous dans le sol indiquaient la place occupée par certaines pièces.

Aux angles de la salle du foyer, on avait disposé deux poteaux pour maintenir le mur ; dans l'intervalle, on avait planté, de distance en distance, des perches, d'un diamètre de 5 à 6 centimètres ; des branches flexibles, épaisses de 3 centimètres, étaient entrelacées avec les perches et formaient un treillis. Dans le mur extérieur de certaines demeures, on établissait un double treillis ; l'interstice était rempli de terre glaise, mêlée de paille hachée et de balle.

Le revêtement de la surface extérieure du treillis ou du double treillis était composé de la même matière, qu'on avait simplement rendue unie.

L'enduit, à l'intérieur de la maison, était formé d'un mélange plus fin et plus lisse de terre glaise et de chaux, sans paille hachée; très souvent, on appliquait, sur cette couche, une détrempe en ocre de couleur rouge, tirant sur le jaune.

Les parois qui séparaient les appartements étaient également formées d'une couche bien unie de terre glaise et de chaux, sans mélange de paille hachée.

A l'intérieur de la maison, on relevait parfois, sur le fond jaune du mur, des vestiges d'une décoration polychrome en zigzags. Ces lignes, qui rappellent la décoration en zigzags de la poterie de Rössen, paraissaient tracées d'une main sûre et les angles étaient nettement dessinés. Ces mêmes raies, qui avaient la largeur d'un centimètre, étaient alternativement blanches et rouges, mais c'étaient deux rouges parallèles qui semblaient accompagner chaque ligne blanche [1].

[1] *L'Anthropologie*, t. XII, p. 705. Paris, 1901.

SALOMON REINACH donne brièvement la description de cette même habitation : « Un des établissements explorés comprend un ensemble de deux constructions symétriques, dont l'une servait au logement de la famille et l'autre à celui des animaux; il y avait encore, tout auprès de ces bâtiments, deux maisons plus petites et de construction plus simple, qui étaient peut-être destinées aux esclaves. » Ces deux cases plus petites sont tout simplement deux dessins de M. SCHLIZ qui donnent la coupe en profondeur de la maison, l'un dans le sens de la longueur, l'autre dans le sens de la largeur !...

Nous pourrions analyser de la même façon plusieurs demeures de Grossgartach. Toutes présentent de grandes analogies et ne diffèrent entre elles que par les dimensions, la distribution intérieure ou l'emplacement de la rampe, des bancs d'argile ou du foyer.

Tels sont les vestiges d'habitations dont on a constaté la présence à Grossgartach. Maintenant, on peut supposer que des planches en bois maintenaient la rampe et les bancs d'argile ; que des peaux de bêtes recouvraient ces plates-formes, qui servaient vraisemblablement de lits ; que ces habitations avaient un toit, des portes et des fenêtres : nous ne pouvons en juger avec certitude, rien de tout cela ne pouvant plus frapper nos regards.

Une civilisation bien connue, c'est celle des néolithiques, qui ont érigé les villages lacustres. Il n'est pas de stations qui aient tenté davantage la sagacité des archéologues et provoqué de plus actives et de plus ardentes recherches.

Tout le mobilier de ces peuplades a été retiré du fond des lacs ou du sein de la tourbe.

Malheureusement les huttes bâties sur pilotis n'ont pas été conservées ; les restes d'architecture ont été dévorés par les incendies qui ont anéanti la plupart des bourgades lacustres. A Robenhausen, M. Messikomer a pu seulement relever l'emplacement occupé par les maisons et les étables des Lacustres.

Une seule hutte a échappé à la destruction : c'est celle que M. Frank a découverte dans un marais tourbeux à Schussenried, dans e Wurtemberg.

M. Gross nous en fournit la description dans son remarquable ouvrage *Les Protohelvètes :*

« D'après le plan, très fidèle, pris sur place par un géomètre-arpenteur, cette cabane, dont les planchers et une portion des parois subsistent encore, a la forme d'un rectangle long de 10 mètres et large de 7 mètres. Elle est divisée en deux compartiments, qui communiquent ensemble par une passerelle formée de trois poutres alignées. L'unique porte d'entrée, large de 1 mètre, s'ouvre du côté du midi et conduit dans un premier local, de $6^{m}50$ de long sur 4 mètres de large ; dans un coin, se trouve un amas de pierres, espèce de pavé, qui apparemment tenait lieu de foyer. Cette première pièce était donc à la fois la cuisine, la chambre de

ménage et peut-être même, pendant la saison froide, l'abri où se retirait le bétail pendant la nuit. La seconde pièce est spacieuse, $6^{m}50$ sur 5 mètres, et n'a pas de communication avec l'extérieur; c'était apparemment le local où se retirait la famille pendant la nuit. Les planchers des deux locaux sont formés de séries de bois ronds alignés les uns à côté des autres, tandis que les parois sont faites de pieux refendus en deux.

» Le dessin qui représente la coupe verticale de cette hutte nous fait voir plusieurs de ces planchers superposés les uns au-dessus des autres et séparés par une couche d'argile assez épaisse. Ce fait ne peut s'expliquer que de la manière suivante : la hutte sur pilotis étant construite dans un terrain tourbeux qui chaque année s'élevait davantage, il devait nécessairement arriver un moment où la tourbe atteignait le niveau du plancher de la cabane et où on était obligé d'en reconstruire un nouveau à une certaine distance au-dessus du premier. Ce deuxième plancher, envahi à son tour par la tourbe après un certain laps de temps, on le rehaussait par un troisième, et ainsi de suite. Voilà ce qui nous explique la présence de ces quatre planchers ainsi superposés [1]. »

Conclusion.

Avec les données que nous venons de signaler, on peut à présent se représenter l'habitation des néolithiques. Ils ont cherché un refuge dans un réduit conique ; ils ont élevé de véritables cabanes en torchis, recouvertes d'un toit de chaume, dont le type a persisté jusqu'à nos jours, malgré les progrès de la civilisation ; ils ont construit des huttes en bois, sur pilotis, comme le font encore de nos jours certaines peuplades, dont on peut étudier le mode d'existence et les mœurs dans les musées ethnographiques [2].

Notre pays possède une belle galerie préhistorique ; le grand

[1] V. Gross, *Les Protohelvètes ;* Berlin, 1883, p. 5. — R. Munro, *The Lake-Dwellings of Europe ;* Londres, 1890, p. 508. — La cabane des Lacustres est représentée en miniature au Musée de Nuremberg.

[2] Dans la section ethnographique du British Museum, on peut voir une vignette représentant le village lacustre de Sowek, sur la côte de la Nouvelle-Guinée.

public pourra s'en assurer à l'Exposition de Liége, tandis que le savant pourra étudier les découvertes les plus récentes. On y verra aussi le néolithique dans sa hutte, muni du mobilier et pourvu de l'outillage que de multiples et patientes recherches ont amené au jour.

J. CLAERHOUT.





MÉREAU

DE LA MAISON DE FORCE A GAND



ON sait que cette Maison de force fut érigée par lettres patentes de Marie-Thérèse du 27 janvier 1772.

Elle est, nous dit M. Louis Stroobant, l'œuvre du vicomte Vilain XIIII, grand bailli de Gand, qui fut chargé, en février 1771, par les États de Flandre, de présenter un avant-projet pour la répression du vagabondage.

Les plans de cette prison ont été faits par l'architecte Malfaison, avec la collaboration de Vilain XIIII et du Jésuite Klukman.

Les trois premiers quartiers furent construits de 1772 à 1773 et l'inauguration eut lieu en mai 1775. L'achèvement des constructions ne fut décrété que le 2 septembre 1824 et accompli en 1827. Deux inscriptions lapidaires, placées dans la façade, rappellent l'érection et l'achèvement de cette prison sous les régimes autrichien et hollandais.

M. Stroobant ajoute que Vilain XIIII n'a pas créé de toutes pièces le système pénal établi à la Maison de force et n'a fait que réorganiser ce qui existait à l'ancien *Rasphuijs* ou *Tuchthuijs*, établi au château de Gérard le Diable à Gand, en 1617 [1].

[1] Voyez la notice sur la Maison de force de Gand par M. LOUIS STROOBANT, dans l'*Inventaire archéologique de Gand*, catalogue descriptif et illustré des monuments, œuvres d'art et documents antérieurs à 1830, publié par la Société d'histoire et

Il y a un an environ, j'ai eu la chance d'enrichir ma collection d'un méreau, probablement inédit, de cette prison. Il n'est pas mentionné dans l'ouvrage de L. Minard-van Hoorebeke [1] et ne figure ni dans la collection du Musée d'archéologie de Gand ni dans la collection numismatique de l'université de cette ville.

Voici la description de ce méreau :

Dans un entourage de feuilles et de fleurs surmonté d'une couronne comtale le lion de Flandre.

Légende : SAEVIT. NUTRIT. ET. EMENDAT.

Quelques feuilles achèvent cette légende.

Au moyen de poinçons, on a enfoncé, au-dessus de la couronne comtale, le chiffre 20 et au centre, le mot *PORTIER*. Le tout dans une bordure de perles.

Revers. Dans une couronne de feuilles et de fleurs entourée d'une bordure de perles, la légende :

PERMIS
POUR
UNE FOIS
1788

surmontée de deux clefs en sautoir.

Sur la tranche on a poinçonné :

VERMEREN MAISON DE FORCE A GAND 1855.

Module et épaisseur d'une pièce de cinq francs.

La matrice de ce méreau aurait donc été faite sous le règne de Joseph II, car son style est bien Louis XVI, et a probablement servi à frapper des méreaux à une époque subséquente. Quoi qu'il en soit, le méreau ci-dessus décrit a été employé par Vermeren en 1855 et c'est alors qu'on a enfoncé, au moyen de poinçons, le chiffre 20, le mot *PORTIER*, et la légende de la tranche.

Mon obligeant collègue, M. Joseph Maertens, de Gand, a bien voulu faire quelques recherches à la Maison de force de cette ville

d'archéologie de Gand, fascicule XIV, décembre 1899, figure dans le texte. A la suite de sa notice, M. Stroobant donne toute la bibliographie au sujet de la Maison de force de Gand.

[1] *Description de méreaux et jetons de présence, etc., des gildes et corps de métiers, églises, etc.* 2 volumes; Gand, 1878-1879.

et voici ce qu'il m'a écrit à ce sujet : « Votre méreau est probablement le seul exemplaire retrouvé jusqu'à maintenant. Je me suis rendu à la Maison de force et l'on n'y possède plus que la matrice de votre méreau, recueillie il n'y a pas longtemps au milieu d'un monceau de vieilles ferrailles. Dans les registres est mentionné



MÉREAU DE LA MAISON DE FORCE A GAND

Vermeire (dont le nom exact était sans doute Vermeren, comme il est inscrit sur le méreau), Jean-Bernard, hallebardier à la Maison de force du 10 février 1830 au 12 mars 1856. Il fut pensionné à cette date.

» La signification de hallebardier est portier en chef. Le bon pour une fois est sans doute un bon de sortie et la pièce devait probablement être rendue à la rentrée au portier, auquel elle servait de contrôle. »

La date de 1788 indique vraisemblablement l'époque où les coins du méreau en question ont été gravés et n'a pas été modifiée ensuite puisque la matrice, conservée à la Maison de force de Gand, correspond exactement à ma pièce. Les méreaux primitifs et les plus récents ont donc porté tous la même date. On ne sait pas jusqu'à quelle époque ces méreaux ont été frappés ni quel a été le graveur des coins. D'après le style et la facture de mon méreau, il est certain que l'auteur des coins était un artiste assez médiocre, sans doute établi à Gand, et que, pour des raisons d'économie, peut-être aussi à cause de l'emploi vulgaire de ces méreaux et du caractère primitif de l'instrument de frappe, on aura évité de s'adresser au graveur général de la Monnaie de Bruxelles, Théodore van Berckel.

Ci-dessous figure une reproduction de l'instrument en fer qui a servi à frapper ce méreau, instrument qui m'a été très obligeamment communiqué par M. Joseph Maertens, auquel M. Le Boucq, directeur de la Maison de force de Gand, avait bien voulu le confier. C'est donc grâce à ces messieurs, que je tiens à remer-



Coins du méreau de la Maison de force a Gand.

cier ici, qu'une description exacte de cet objet curieux a pu être publiée.

Comme on voit, les deux coins sont réunis par deux branches reliées par un axe, en forme de compas, de manière à rabattre exactement le coin supérieur sur le coin inférieur. Celui-ci *(la pile)* porte, gravé en creux, le motif du revers. Le coin se termine par un appendice en fer, comme un gros clou, qu'on enfonçait jusqu'au talon dans un billot appelé *ceppeau* par les anciennes ordonnances.

L'autre coin, nommé *trousseau*, porte le motif de la face ou du droit (un lion sous une couronne comtale, etc.). La partie supé

rieure de ce coin, fortement élargie en tête de champignon, servait à recevoir les coups de marteau destinés à marquer les empreintes sur le flan de cuivre placé entre les deux coins.

Cette manière de frapper des pièces était surannée, mais plus économique que l'emploi du balancier alors depuis longtemps en usage, lorsqu'il s'agissait d'une frappe restreinte, comme c'était le cas pour la Maison de force de Gand, dont les méreaux à faible relief n'exigeaient d'ailleurs pas une forte compression [1].

G. CUMONT.

[1] Voici comment JEAN BOIZARD, conseiller en la Cour des Monnaies, à Paris, décrit cette opération dans son *Traité des Monoyes*, publié à Paris en 1692 :

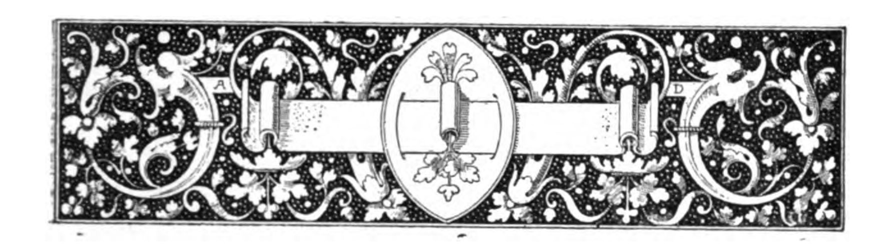
« On se servoit pour cela de deux poinçons appelez *coins*, qui étoient de grosseur proportionnée aux espèces, dont l'un étoit appelé *pille*, et l'autre *trousseau*. La *pile* étoit longue de sept à huit pouces, ayant un debord appellé *talon* vers le milieu, et une queuë en forme de gros cloud quarré pour la ficher et enfoncer jusqu'au *talon* dans un billot, appellé *ceppeau* par les anciennes ordonnances, qui étoit vers le bout du banc de monoyeur : il y avoit sur ces deux *coins* les empraintes des especes gravées en creux ; sçavoir l'écusson sur la *pile*, et la croix ou l'effigie du Roy sur le *trousseau*, et on s'en servoit à monoyer ainsi qu'il suit.

» On enfonçoit la pile à plomb dans le *ceppeau ;* on posoit le flaon sur la *pile ;* on mettoit le *trousseau* sur le flaon ; et on le pressoit ainsi d'une main entre la *pile* et le *trousseau* à l'endroit des empraintes ; on donnoit de l'autre main trois ou quatre coups de marteau en maniere de petit maillet de fer sur le *trousseau*, et le flaon étoit ainsi monoyé des deux côtez : on retiroit après cela le flaon monoyé, et s'il y avoit quelques endroits qui ne fussent pas bien marquez, on le remettoit entre la *pile* et le *trousseau*, ce qu'on appelloit *rengrenner*, et on donnoit quelques coups du même marteau sur le trousseau jusques à ce qu'il fût monoyé dans sa perfection.

» On pretend que ces termes de *pile* et de *trousseau* viennent, sçavoir celuy de *pile* de ce qu'elle étoit sous le trousseau, sur lequel on frappoit ; et celuy de *trousseau*, parce qu'on le tenoit et troussoit de la main. » (Pp. 161 à 163.)

Pour le balancier, voici comment Boizard explique l'opération :

« On monoye les flaons, tant d'or que d'argent avec un *balancier* auquel les *quarrez* à monoyer (vulgairement appelez *coins)*, sont attachez, celuy de l'effigie en dessous du *balancier* dans une boëte quarrée garnie de visses et d'écrouës, pour le serrer et tenir en état ; et l'autre en dessus dans une pareille boëte, aussi garnie de visses et d'écrouës, pour retenir le *quarré* à monoyer. On pose le flaon sur le quarré d'effigie, on tourne à l'instant la barre du *balancier*, qui fait tourner la visse qui y est enclavée ; la visse entre dans l'écrouë qui est au corps du *balancier*, et la barre fait ainsi tourner la visse avec tant de force, que poussant l'autre quarré sur celuy de l'effigie, le flaon violamment pressé des deux quarrez, en reçoit les empraintes d'un seul coup en un moment. Quand ce flaon est ainsi monoyé on l'appelle *Denier de monoyage*. » (Pp. 144-145.)



LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE BATH

ORGANISÉ PAR

L'ASSOCIATION ARCHÉOLOGIQUE BRITANNIQUE DE LONDRES

ES sociétés archéologiques du pays de Galles, d'Irlande et d'Écosse, où les communications par terre sont difficiles, et où les côtes maritimes sont profondément entaillées d'estuaires et de baies offrant un ancrage commode, tiennent parfois leurs congrès à bord d'un bateau à vapeur affrété pour le compte de leurs membres. Le bateau pourvoit temporairement à tous les besoins des congressistes : ils y trouvent leur centre de ralliement, leur salle de séances et de conférences, en même temps que le gîte, le couvert et un moyen de transport utilisable la nuit comme le jour.

La ville de Bath, dans le comté de Somerset, étant une ville d'intérieur, c'est un hôtel qui y fut choisi comme siège des séances et comme point de départ pour les excursions aux monuments de la région. C'est à l'hôtel qu'un cortège de breaks venait, le matin, prendre les congressistes, pour visiter, en une tournée de huit heures environ, un groupe d'églises, de châteaux et de curiosités.

C'est dans le salon de l'hôtel que se faisaient, le soir, les conférences suivies de discussions scientifiques.

Les congressistes, devenus commensaux dès leur arrivée, en vinrent rapidement à échanger leurs idées sans contrainte, ce qui favorisa singulièrement la diffusion des opinions et des renseignements et facilita la tâche du délégué de la Société d'Archéologie de Bruxelles, qui représentait, à lui tout seul, l'élément non anglais.

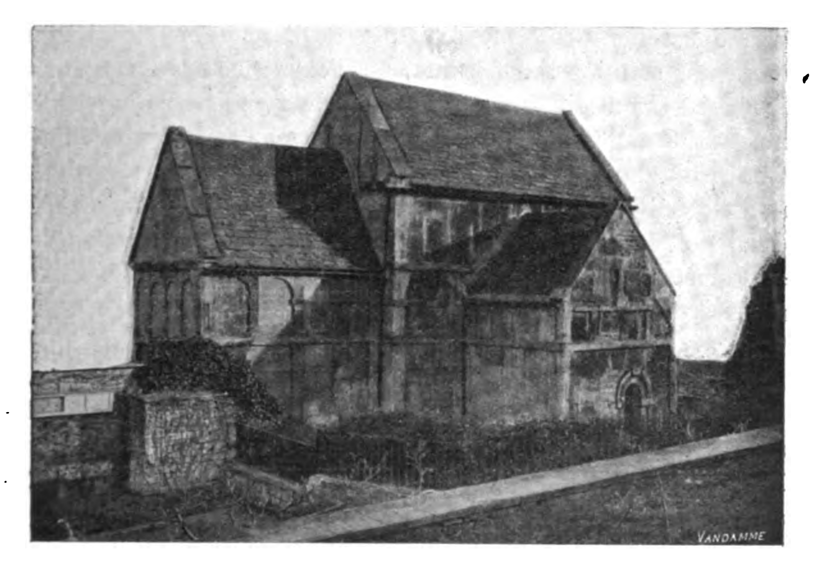
Le congrès dura exactement une semaine, du lundi 8 au samedi 13 août 1904. Grâce à une excellente organisation et à la rapidité des moyens de transport, un nombre considérable de monuments et d'objets offrant un intérêt archéologique put être visité. Ils appartiennent aux périodes les plus diverses, depuis l'âge néolithique, représenté par les restes du village lacustre de Glastonbury, et la période romaine, qui vit s'élever les admirables bains romains auxquels la ville de Bath doit son nom, son existence et sa prospérité, jusqu'à la période saxonne, contemporaine de nos dynasties mérovingiennes et carlovingiennes et jusqu'à celles des styles roman, gothique et de la Renaissance.

Chacune de ces époques est représentée par des œuvres d'une importance et d'une abondance telle qu'il est impossible de les mentionner toutes ici, sous peine de transformer ce rapport succinct en une nomenclature indigeste. Il existe d'ailleurs assez d'ouvrages spéciaux, accessibles à quiconque veut étudier les monuments les plus importants du pays : la cathédrale de Wells, les abbayes de Glastonbury et de Bath et les restes imposants de bains romains de cette dernière ville.

Le lecteur belge s'intéressera sans doute davantage aux discussions soulevées par les savants anglais sur des problèmes archéologiques non encore résolus, qu'à une description, forcément aride, des admirables restes du passé que contiennent les comtés de Somerset et de Wilts.

Le plus important des points litigieux examinés au Congrès est l'âge de la chapelle saxonne de Bradford-on-Avon, dont l'existence est pendant plus de mille ans restée ignorée et qui fut redécouverte, de nos jours, comme par miracle et restaurée, avec une conscience scrupuleuse, par M. W. J. A. Adye. L'ancien chroniqueur Guillaume de Malmesbury rapporte qu'une *ecclesiola* fut fondée, à Bradford, par saint Aldhelm vers le commencement du VIII[e] siècle

et le Docteur Wm. de Gray-Birch pense que l'édifice récemment restauré n'est autre que la chapelle originale. Le Révérend Docteur Astley, au contraire, adopte l'opinion du professeur Baldwin Brown, auteur d'un livre très complet sur les églises saxonnes. Celui-ci place la construction de l'église de Bradford vers 975, donc au commencement de la troisième période de l'architecture saxonne, soit sous le règne du roi Edgar, soit sous celui d'Ethelred. Les



ÉGLISE DE BRADFORD-ON-AVON.

arguments des deux parties sont basés, presque exclusivement, sur des preuves tirées de la comparaison de l'*ecclesiola* avec des édifices de la même époque. Il est douteux que ceux-ci soient assez nombreux et de date assez certaine pour permettre d'aboutir à une conclusion définitive. Comme la Belgique possède à Waha une église d'une antiquité également reculée et également douteuse, il peut être utile d'énumérer les arguments produits par le Docteur Astley.

Le plan de l'église de Bradford est cruciforme ; elle se compose d'une nef quadrangulaire, très élevée, de deux porches de moindre dimension, au nord et au sud, et d'un chœur quadrangulaire, sans aucune fenêtre, éclairé seulement par une étroite porte cintrée. Les deux seules portes d'entrée sont dans les deux porches. La hauteur

des murailles, les grandes dimensions des pierres de taille et l'étroitesse des portes sont signalées par le Docteur Astley comme preuves d'une date postérieure à 900. L'ornementation externe des murs, composée de pilastres et d'arcatures, est dérivée de l'arcature romaine et rappelle celle de l'église carlovingienne de Lorsch, près Worms. Les données réunies par le professeur Baldwin Brown et le Docteur Astley pourraient sans aucun doute être utilisées pour dater les restes de monuments carlovingiens en Belgique.

Un deuxième problème d'histoire de l'architecture, qui attend encore une solution satisfaisante, est l'existence des fenêtres latérales basses, non loin du portail principal des églises gothiques. Ces fenêtres passaient jadis pour avoir été destinées aux lépreux qui, n'étant pas admis à l'intérieur du sanctuaire, assistaient du dehors au service divin. Cette théorie est aujourd'hui abandonnée par les spécialistes. Les uns soutiennent que le sacristain venait sonner à cette fenêtre au moment de l'élévation, pour inviter les campagnards occupés hors de l'église à s'associer à cet acte solennel. D'autres pensent qu'une lumière y était placée la nuit, pour guider les voyageurs. Enfin, des documents récemment découverts aux archives vaticanes, et se rapportant à des conflits surgis en Angleterre entre le clergé paroissial et les prêtres de chanterie, ont suggéré une quatrième explication, qui n'est, du reste, pas inattaquable.

Le prêtre de chanterie, chargé de célébrer les offices à la mémoire d'un fondateur inhumé dans une chapelle attenante à l'église ou dans l'église elle-même, devenait presque fatalement le rival du curé de la paroisse, auquel il enlevait des messes et des âmes, avec les avantages matériels qui dérivaient de ses fonctions spirituelles. Le curé, ne pouvant l'expulser tout à fait, parvint, dans certains cas, à lui faire interdire de recevoir des pénitents dans son église. Alors, le prêtre de chanterie imagina de laisser ses pénitents au dehors, et de se tenir au dedans d'un judas, d'où il pouvait entendre leur confession. Cette solution est prouvée par les documents pour un cas particulier, mais avons-nous le droit de la généraliser et de l'étendre à toutes les fenêtres latérales existant en Angleterre ?

Un autre point de coutume ecclésiastique fut soulevé, au cours du Congrès, à propos de la chartreuse de Hinton, dont des restes

assez fragmentaires sont seuls encore debout. Ces restes comprennent, entre autres, une salle quadrangulaire voûtée, accolée à l'église et considérée par l'éminent archéologue anglais M. S[t]. John Hope comme une salle de chapitre. Plusieurs congressistes furent d'un avis différent, car la salle n'offre aucune trace de sièges le long des murailles et la partie située à l'est présente tous les caractères d'un chœur destiné à la célébration de l'office divin; en outre, la voûte y est plus ornementée qu'à l'ouest du bâtiment. D'autres détails paraissant mieux convenir à une chapelle qu'à une salle de chapitre sont une belle piscine double et une armoire appliquées aux deux parois latérales. Il y a d'autant plus de raison de considérer cette salle comme une chapelle, que l'abbaye de Lacock, voisine et contemporaine du prieuré de Hinton, contient une petite chapelle semblable, dans une position analogue, entre l'église et la salle du chapitre.

L'abbaye de Lacock est un monument peut-être unique en Europe, grâce au respect avec lequel elle a été conservée dans la famille de Sir William Sharington, qui en obtint la concession au temps de la Réforme. Le représentant actuel de la famille, M. Talbot, en fit les honneurs avec une bonne grâce et une compétence parfaites, ayant étudié le bâtiment dans ses moindres détails, et l'ayant, non pas restauré dans le mauvais sens du mot, mais gardé et entretenu avec un goût et un savoir exemplaires.

Tandis que les autres maisons religieuses du moyen âge ne nous ont guère légué, intacts, que leurs églises et leurs cloîtres, rendant les bâtiments conventuels méconnaissables par des transformations successives, Lacock au contraire a perdu son église et conservé son cloître, son dortoir, ses cuisines et dépendances à peu près tels qu'ils furent bâtis au XIII[e] siècle. Quelques ajoutes, faites au XVI[e] siècle dans le goût de la Renaissance, n'ont pas affecté la physionomie générale du bâtiment, qui offre l'ensemble le plus varié de voûtes et de fenêtres ogivales. C'est surtout le gothique primaire *(Early English)* qui, par ses arêtes robustes et ses colonnes trapues, fixe l'attention de l'archéologue.

Nous ne signalerons à Lacock qu'un détail intéressant la Belgique. Il s'y trouve un chaudron de bronze à trois pieds, haut d'environ un mètre, et portant la marque du fondeur Pierre Waghevens, de Malines. Il existe peu de pièces de ce genre : l'une d'elles

figura à l'exposition de dinanderies de Middelbourg. Le chaudron de Lacock doit avoir servi à des usages culinaires. Des bas-reliefs, du genre italien, provenant du XVIe siècle et conservés à l'abbaye, nous montrent le dieu des cuisines, Apicius, entouré de ses aides qui attisent le feu sous un chaudron pareil.

Quoiqu'il soit impossible de signaler en détail toutes les conférences intéressantes dont fut agrémenté le Congrès, il faut néanmoins mettre hors pair trois communications du plus haut intérêt.

L'une, par M. Sturge Cotterell, maître de carrière, portait sur la pierre de taille du pays, qui offre une matière première d'excellente qualité à l'architecte et surtout au sculpteur. Les tailleurs de pierre de la région sont des plus habiles. Ils se plaisent à décorer d'ornements en relief même de simples maisons d'habitation. A Bath même, la pierre est un calcaire oolithique blanc, qui prend, en vieillissant à l'air, de belles teintes jaunes et grises. Vers l'ouest, à Glastonbury et Wells, c'est un grès rose ou rouge également facile à sculpter, et d'une couleur fort agréable à l'œil. M. Cotterell nous a décrit l'origine et les qualités de sa pierre avec la compétence et l'amour du spécialiste.

M. Mowbray Green, dans une conférence très complète sur l'architecture du XVIIIe siècle à Bath, nous a montré le parti que l'architecte Wood a su tirer des matériaux placés à sa portée par la nature. Wood a fait de Bath la ville d'eau élégante du XVIIIe siècle, le rendez-vous de la belle société et le foyer d'une intense activité littéraire et mondaine. Ses constructions, de proportions élégantes et d'une ornementation sobre, conservent à la ville un cachet tout spécial.

M. F. Bligh Bond, remontant au moyen âge, a fait défiler, sous les yeux de ses auditeurs, des projections de grilles de chœur sculptées conservées dans les comtés occidentaux de l'Angleterre. Ces grilles, faites de bois de chêne ou de pierre, offrent des modèles variés d'ornements gothiques secondaires et tertiaires. M. Bond classe les grilles d'après leur forme, considérant comme postérieures en date celles qui sont surmontées d'une voûte ou d'un cintre soutenant le jubé.

Les Anglais considèrent comme un caractère national de leur architecture religieuse la séparation nette entre le chœur et la nef marquée par des grilles ou des jubés. Mais nous connaissons, en

Belgique, une distribution analogue et, si nous ne possédons plus guère de grilles gothiques en bois ouvragé, c'est qu'elles ont été enlevées ou remplacées par des grilles de métal et des jubés de marbre ou de pierre.

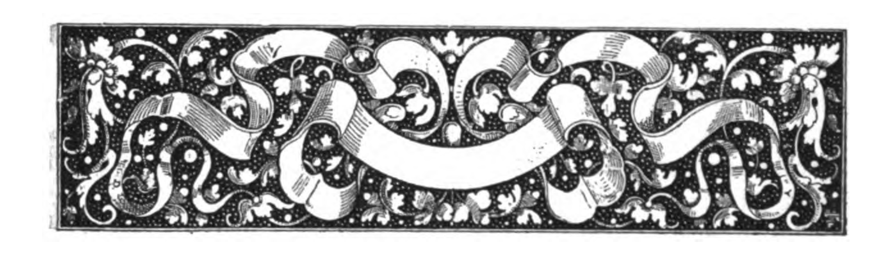
M. Bond ayant, au cours de sa conférence, reproché aux puritains du XVIe siècle et surtout à Cromwell d'avoir anéanti de nombreux objets d'art ecclésiastique, M. Leader, le président de l'Association archéologique britannique, renvoya le reproche aux chanoines et aux évêques du XVIIIe siècle qui, dans leur engouement pour le style néo-classique, ont détruit plus de souvenirs du moyen âge que les soldats de Cromwell.

Ces quelques notes ne peuvent donner qu'une impression très incomplète du Congrès de Bath, du nombre considérable de documents qui y furent examinés, des idées qui y furent échangées. Le succès de la réunion n'a été possible que grâce à la collaboration de M. le Major C. H. Simpson, maire de la ville, qui nous ouvrit tous les trésors historiques, chartes, manuscrits, livres rares, objets d'art accumulés par les siècles; des propriétaires des environs, notamment MM. Talbot et Blathwayte, qui nous firent les honneurs de leurs résidences avec une hospitalité charmante, et surtout du clergé. A la porte de chaque église, les congressistes étaient reçus par le curé, qui leur décrivait toutes les transformations subies par l'édifice avant qu'il eût atteint son état actuel. Sans la coopération active et dévouée du clergé anglican, le Congrès n'eût pas pu réussir. Mais le principal mérite du succès revient au sympathique secrétaire du Congrès, M. Patrick, au savant Docteur Birch et au Révérend Docteur Astley, auxquels le délégué de la Société d'Archéologie de Bruxelles est tout particulièrement obligé pour leur accueil cordial et courtois. Les excursions et les débats du Congrès furent suivis avec intérêt par plusieurs dames, dont la bonne humeur et l'amabilité ont grandement contribué à l'agrément de la réunion.

C'est par des remerciements à tous ces amis des choses belles et nobles qu'a créées l'Angleterre ancienne que nous terminons ces notes rapides.

PAUL HAMELIUS.





MONNAIES

TROUVÉES A

ASSCHE-LA-CHAUSSÉE (BRABANT)



'ANNÉE dernière, j'ai mentionné [1] les monnaies romaines qui ont été découvertes à Castre.

J'ai dit qu'il est permis d'admettre que les Romains s'établirent à Castre vers la fin du Ier siècle ou au commencement du IIe siècle; que les trouvailles de monnaies de Sévère Alexandre (mort en 235), de Gordien le Pieux (mort en 244) et de Philippe (mort en 249) prouvent que les Romains y étaient encore vers le milieu du IIIe siècle, mais qu'il est probable que cette occupation dura plus longtemps [2].

L'idée me vint de compléter ces recherches par l'étude des monnaies trouvées à Assche, localité qui renfermait aussi un camp et qui n'est située qu'à environ trois lieues de Castre. Cette tâche me fut grandement facilitée par l'obligeance de mes aimables collègues, MM. Prosper et Victor Crick, qui voulurent bien mettre à ma disposition l'importante collection de monnaies romaines réunie par eux et par leur père, feu le notaire Auguste

[1] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XVIII, pp. 379 et suiv.

[2] Je décrirai bientôt une trouvaille faite à Leerbeek, près de Castre, qui nous conduit jusqu'au règne de Postume (258-267).

Crick, et toutes ramassées, une à une, au lieu dit Kalkoven, pendant une longue série d'années.

Cette réunion de monnaies est, par ce fait, beaucoup plus intéressante qu'un ensemble de pièces enfouies, en même temps, dans un vase, parce qu'elle fournit une sorte de résumé de l'occupation romaine à Assche. Comme pour Castre, il serait difficile d'indiquer le commencement de cette occupation, puisque les pièces les plus anciennes ne prouvent rien par elles seules à ce sujet, car il a été démontré qu'une partie du numéraire frappé sous la République romaine circulait encore du temps de Trajan, mais les pièces de Constantin I[er], Constantin II et Constance II, frappées à Trèves de 330 à 333, et le *Nummus*, qui ne fut émis qu'après le 9 septembre 337, démontrent que cette occupation était encore effective vers le milieu du IV[e] siècle, ce qui est probablement aussi le cas pour Castre [1], après quoi la présence des barbares, vainqueurs des Romains, se manifeste dans la première moitié du VI[e] siècle par un triens imité de la monnaie d'Anastase (491-518).

Pour compléter cette notice, je dois mentionner encore les monnaies romaines qui ont été jadis trouvées le long de la route de Bavai à Assche et rappeler une trouvaille de ces pièces qui fut faite à Assche en 1717 [2]. La plus importante de ces trouvailles eut lieu, en avril 1784, à Casteau, près de Mons, à la droite de la chaussée de Bavay, par Mons, vers Enghien, Castre,

[1] On pourrait objecter que les monnaies romaines ont encore circulé à l'époque barbare et qu'il est, par conséquent, dangereux de tirer des conclusions de la trouvaille de telle et telle monnaie, mais il s'agit ici de monnaies trouvées dans un milieu exclusivement romain, comme il est prouvé par les nombreux objets exhumés au Kalkoven et réunis dans la collection de M. le notaire Victor Crick, et dans ces conditions il y a de sérieux motifs d'attacher à ces monnaies une valeur documentaire.

[2] HEYLEN, *Mémoires de l'(ancienne) Académie de Bruxelles*, t. IV, 1783, p. 418. Cette trouvaille est aussi mentionnée par de Cantillon. Après avoir dit que la chaussée de Bruxelles à Gand fut commencée en 1704, l'auteur ajoute : « Niet verre van daar vind men een oude verschanssing benevens een kruijsweg van de oude Romeijnen ; de oude gedenkteekens, dewelke met de medailles, die men daar uitgraafde, in de naburige veldtogt van 't jaar 1717, toonen aan, dat het dorp en deszelfs omleggende plaatzen dikwils en sterk van dat krijgsvolk bezogt is. » *Vermakelijkheden van Brabant, enz.*, door den heer DE CANTILLON. Uit het fransch vertaald. Te Amsteldam, bij David Weege, boekverkooper, 1770, VI artikel, blad. 93.

Assche et probablement Utrecht. Il s'agissait d'une urne contenant six à sept cents pièces d'argent dont la plus ancienne était de Marc Aurèle et la plus récente de Gallien (253-268). J'ai publié quelques documents relatifs à cette découverte dans le tome XX des *Annales du Cercle Archéologique de Mons*.

Pour le surplus, je renvoie aux lettres de M. H. Schuermans publiées dans la *Revue de la Numismatique belge*, 1869, pp. 206 et 301, et 1870, p. 410.

G. CUMONT.

Monnaies gauloises.

ATREBATES OU NERVIENS [1].

1. Tête dégénérée, en forme de foudre ou de rameau.

Revers. — Cheval, à droite ; dessus, deux points et un croissant.

Potin ou plutôt bronze. Pièce coulée.

HENRI DE LA TOUR. *Atlas de monnaies gauloises*, pl. XXXV, nº 8620.

2. Tête dégénérée, en forme de foudre ou de rameau.

Revers. — Cheval, à gauche ; dessus, un croissant, et autour, un cercle d'annelets.

Potin ou plutôt bronze. Pièce coulée.

HENRI DE LA TOUR. *Atlas de monnaies gauloises*, pl. XXXV, nº 8636.

Les pièces de ce genre appartiennent à l'extrême période du monnayage autonome.

Monnaies romaines.

RÉPUBLIQUE [2].

3. Famille Volteia. M. Volteius M. F. Officier monétaire 88 avant J.-C.

Tête d'hercule jeune et imberbe, couverte de la peau du lion, à droite.

Revers. — **M. VOLTEI. M. F.** (Marcus Volteius, Marci filius.)

[1] On a aussi attribué cette monnaie aux Nerviens, mais M. Adrien Blanchet dit qu'on ne saurait classer, avec certitude, ni aux Atrebates, ni aux Nerviens, ces pièces au rameau dont la circulation paraît avoir été très développée. (Traité des Monnaies gauloises, seconde partie ; Paris, 1905, p. 345.)

[2] M. Edmond Dedeyn, bourgmestre de Ninove, possède, dans sa riche col-



Le sanglier d'Erymanthe courant à droite. Sous le sanglier, un petit poinçon carré encadrant un globule.

Denier d'argent.

Ce denier fait allusion aux fêtes de Rome *ludi romani* créées par Tarquin l'Ancien et célébrées, chaque année, en septembre. Hercule était considéré comme le protecteur de ces fêtes.

ERNEST BABELON. *Monnaies de la République romaine,* t. II, p. 565, nº 2.

4. Famille Calpurnia. C. Calpurnius Piso Frugi, fils de L. Calpurnius Piso Frugi, gendre de Cicéron, officier monétaire vers 64 avant J.-C. (au plus tard en 61 avant J.-C.)

Tête diadémée d'Apollon, à droite ; derrière, une marque monétaire (un épi ou une palme).

Revers. — **C. PISO L. F. FRV.** (Caius Piso Lucii filius Frugi.) Cavalier tenant une palme, galopant à droite ; marque monétaire sous la légende. (Voir nº 334 du tableau de Babelon, concernant L. Piso Frugi.)

Denier d'argent fourré.

La tête d'Apollon et le *desultor* font allusion aux *ludi Apollinares* réorganisés par un membre de la gens Calpurnia.

ERNEST BABELON. *Monnaies de la République romaine,* t. I, p. 300, variété du nº 24.

5. Le même. Tête laurée d'Apollon à droite ; derrière, une marque monétaire (ancre).

(Voir, pour cette marque, le nº 111 du tableau de Babelon, concernant L. Piso Frugi.)

Revers. — **C. PISO L. F. FRVG.** (Caius Piso Lucii filius Frugi.)

Cavalier tenant une palme, galopant à droite (pas de marque monétaire visible).

lection, un denier consulaire trouvé à Assche, en 1874, au *Putberg*. Voici la description de cette pièce :

Famille Sempronia. *L. Sempronius Pitio,* officier monétaire vers 174 avant J.-C.

PITIO. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle ; devant X.

Revers. — **L. SEMP. ROMA.** *(Lucius Sempronius. Roma.)* Les Dioscures, à cheval, galopant à droite.

On ne connaît, avec le Cognomen de Pitio, que ce L. Sempronius qui, d'ailleurs, n'est pas mentionné par les auteurs.

La famille Sempronia fut surtout illustrée par les deux Gracques.

(Monnaies de la République romaine, par Ernest Babelon, t. II, p. 430, nº 2.)

Denier d'argent fourré.

ERNEST BABELON. *Monnaies de la République romaine,* t. I, p. 300, variété du n° 24.

Voyez, sur les monnaies fourrées : FR. LENORMANT, *La monnaie dans l'antiquité,* t. I, pp. 221-238. Paris, 1878.

Mommsen a démontré que, sous la République, le gouvernement romain faisait, à la suite de décisions légalement prises par le Sénat, des émissions monétaires dans lesquelles entrait un certain nombre de pièces fourrées. (M. R., t. II, pp. 78 et suiv.)

On sait, dit Lenormant, *loc. cit.,* p. 233, qu'une partie du numéraire frappé sous la République était encore en circulation du temps de Trajan.

Les monnaies fourrées étaient particulièrement exportées et servaient souvent à tromper les peuples barbares *(loc. cit.,* p. 234).

6. Famille Julia. Caius Julius Caesar. (Jules César, né en 100, mort en 44 avant J.-C.)

Tête de Cérès à droite, couronnée d'épis. **COS. TERT. DICT. ITER.**

Revers. — **AVGVR PONT. MAX.**

Simpule, aspersoir, vase à sacrifice et bâton d'augure ; dans le champ, la lettre M. (46 avant J.-C.)

Denier d'argent

COHEN, *loc. cit.,* 2e édit., t. I, n° 4.

7. Famille Antonia. Marcus Antonius. (Marc-Antoine, né en 83, mort en 30 avant J.-C.)

Galère prétorienne. **ANT. AVG. III VIR R. P. C.** (triumvir reipublicae constituendae).

Revers. — **LEG. XV** (légion quinzième). Aigle entre deux enseignes militaires.

Denier d'argent. Cohen dit que cette pièce a été frappée dans les dernières années de Marc-Antoine.

COHEN, *loc. cit.,* 2e édit., t. I, n° 47.

Empire.

OCTAVE-AUGUSTE. (23 avant J.-C., 14 après J.-C.)

8. **CAESAR AVGVSTVS DIVI F. PATER PATRIAE.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **C. L. CAESARES AVGVSTI F. COS. DESIG. PRINC. IVVENT.** Caïus et Lucius debout, tenant chacun une haste et un bouclier ; dans le champ, le simpule et le bâton d'augure.

Denier d'argent (2 exemplaires). (2 avant J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. I, n° 43.

9. **CAESAR PONT. MAX.** Tête laurée d'Auguste à droite.

Revers. — **ROM. ET AVG.** Autel (l'autel des trois Gaules, à Lyon) orné de figures, entre deux colonnes surmontées chacune d'une Victoire.

Pièce frappée à Lyon.

Moyen bronze. (10 après J.-C.)

Un numismate allemand, M. H. Willers, a prétendu que c'est l'ovarium d'un cirque et non pas un autel. Mais son opinion a été combattue dans la *Revue française de Numismatique*, 1904, pp. 46-63.

COHEN, *loc. cit.*, t. I, n° 237.

Lyon fut le siège du culte de Rome et d'Auguste dès le règne de cet empereur (12 avant J.-C.) et réunit encore, au IIIe et au IVe siècle, le *concilium provinciæ* qui célébrait le culte d'Auguste et de l'empereur régnant, dont on trouve l'expression sur ses monnaies,

MOMMSEN ET MARQUARDT. *Manuel des antiquités romaines*, traduction française, t. IX, pp. 131 et 132; J. MAURICE, communication à la Société des Antiquaires de France du 6 mai 1903 ; *Mémoires de cette société*, 1902, p. 25 et p. 62.

AGRIPPA.

10. Marcus Vipsanius Agrippa, gendre d'Auguste, mort en 12 av. J.-C. Sa tête à gauche, avec la couronne rostrale.

M. AGRIPPA L. F. (Lucii filius) **COS. III.**

Revers. — **S. C.** Neptune debout, nu, avec un manteau sur les épaules, tenant un dauphin et un trident.

Moyen bronze. (27-12 avant J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. I, n° 3.

TIBÈRE (14-37).

11. **TI. CAESAR DIVI AVG. F. AVGVSTVS.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **PONTIF. MAXIM.** Livie assise à droite, tenant une haste et une fleur.

Aureus. (15 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. I, n° 15.

12. **TI. CAESAR DIVI AVG. F. AVGVSTVS.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **PONTIF. MAXIM.** Livie assise à droite, tenant un sceptre et une fleur.

Denier d'argent, 2 exemplaires. Un de ces exemplaires paraît fourré. (15 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. I, nº 16.

Claude (41-54).

13. **TI. CLAVDIVS CAESAR AVG. P. M. TR. P. IMP. P. P.** Sa tête nue à gauche.

Revers. — **S. C.** Pallas debout à droite, lançant un javelot et tenant un bouclier.

Moyen bronze. (41 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. I, nº 84.

Néron (54-68).

14. **NERO CAESAR AVG. IMP.** Sa tête nue à droite.

Revers. — **PONTIF. MAX. TR. P. II P. P.** Autour d'une couronne de chêne dans laquelle on lit **EX S. C.**

Denier d'argent. (55 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. I, nº 205.

15. **IMP. NERO CAESAR AVG. P. MAX. TR. P. P. P.** Sa tête nue à droite (le globe en dessous n'est pas visible).

Revers. — **S. C.** Victoire s'élevant en l'air, à gauche, et tenant un bouclier sur lequel on lit **S. P. Q. R.**

Moyen bronze. (2e exemplaire avec TR. POT.)

Cohen, *loc. cit.*, t. I, nº 302.

Galba (9 juin 68-15 janvier 69).

16. **IMP. SER. GALBA AVG.** Sa tête nue à droite.

Revers. — **S. P. Q. R. OB C. S.** dans une couronne de chêne.

Denier d'argent.

Pas dans Cohen. Voir t. I, nos 285 à 287. Variété du type de l'aureus, nº 286.

Vespasien (69 79).

17. **IMP. CAESAR VESPASIANVS AVG.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **COS. ITER TR. POT.** Femme assise à gauche, tenant un caducée et une Victoire (?).

Denier d'argent. (70 après J.-C.)

Pas dans Cohen.

18. **IMP. CAESAR VESPASIANVS AVG.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **IVDAEA.** La Judée assise à droite, pleurant au pied d'un trophée.

Denier d'argent.

COHEN, *loc. cit.*, t. I. n° 226.

19. **IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. COS. VIII P. P.** Sa tête laurée à droite (dessous un globe qui n'est pas visible).

Revers. — **PROVIDENT. S. C.** Autel.

Moyen bronze. (77 ou 78 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. I, n° 400.

TITUS (71-81).

20. **T. CAES. IMP. AVG. F. TR. P. COS. VI CENSOR.** Sa tête laurée à droite (le globe en dessous n'est pas visible).

Revers. — **PROVIDENT. S. C.** Autel.

Moyen bronze. (77 à 78 après J.-C.)

COHEN, *loc, cit.*, t. I, n° 176.

DOMITIEN (81-96).

21. **IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P. M. TR. P. XIII.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **IMP. XXII COS. XVI CENS. P. P. P.** Pallas avec haste (?).

Denier d'argent fourré. (92 à 94 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. I, n° 282.

22. Même type, mais au revers : Pallas avec foudre et haste. Au droit : **TR. P. XII.**

Denier d'argent. (92 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. I, n° 279.

23. **IMP. CAES. DOMIT. AVG. . . . . .** Son buste lauré à droite.

Revers. — **FORTVNAE AVGVSTI S. C.** La Fortune debout à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance.

Moyen bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. I, p. 481.

TRAJAN (97-117).

24. **IMP. TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. TR. P.** Son buste lauré à droite.

Revers. — **COS. V. P. P. S. P. Q. R. OPTIMO PRINC.** Victoire assise à gauche, tenant une couronne et une palme.

Argent. Quinaire. (104 à 110 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 72.

25. Même légende. Son buste lauré à droite.

Revers. — Même légende. Victoire debout à gauche, à demi nue, tenant une couronne et une palme.

Denier d'argent. (104 à 110 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 74.

26. **IMP. CAES. NERVA TRAIAN. AVG. GERM.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **P. M. TR. P. COS. IIII P. P.** Victoire assise à gauche, tenant une patère et une palme.

Denier d'argent. (101 ou 102 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 239.

27. Même légende. Sa tête laurée à droite.

Revers. — Même légende. Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme.

Denier d'argent. (101 ou 102 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 242.

28. **IMP. NERVA TRAIANVS AVG. GER. DACICVS.** Son buste lauré à droite.

Revers. — **P. M. TR. P. COS. V. P. P.** Victoire à gauche tenant une couronne et portant un trophée.

Denier d'argent. (104 à 110 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 257.

29. **IMP. CAES. NER. TRAIANO. OPTIMO AVG. GER. DAC.** Son buste lauré et drapé à droite.

Revers. — **P. M. TR. P. COS. VI P. P. S. P. Q. R.** Génie debout à gauche, nu, tenant une patère et des épis.

Denier d'argent. (114 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 276.

30. **IMP. CAES. NER. TRAIAN. OPTIM. AVG. GER. DAC. PARTHICO.** Son buste lauré et drapé à droite.

Revers. — **P. M. TR. P. COS. VI P. P. S. P. Q. R.** La Paix ou la Félicité debout, à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance.

Denier d'argent. (116 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 280.

31. **IMP. CAES. NERVA TRAIAN. AVG. GERM.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — PONT. MAX. TR. POT. COS II. La Concorde assise à gauche auprès d'un autel allumé tenant une patère et une double corne d'abondance.

Denier d'argent. (98 après J.-C.).

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 302.

32. IMP. CAES. NERVAE TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS V P. P. Son buste lauré à droite.

Revers. — S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI S. C.

Rome assise à gauche sur une cuirasse, un bouclier rond et un ou deux boucliers hexagones. Elle tient une victoire et une haste ; le pied droit est posé sur une cuirasse et le pied gauche sur une tête de Dace.

Moyen bronze. (104-110 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 392.

33. Même légende. Sa tête laurée à droite.

Revers. — Même légende S. C. en exergue. Trajan galopant à droite, tenant une haste et terrassant un ennemi.

Grand bronze. (104-110 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 503.

34. .... AVG. GER. DAC. .... Son buste radié à droite.

Revers. — Même légende. S. C. en exergue. Même sujet.

Moyen bronze. (104-110 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 506.

35. IMP. TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. V P. P. Sa tête laurée à droite.

Revers. — Même légende. Trajan debout de face, en habit militaire, tenant une haste et un *Parazonium* et couronné par la Victoire, qui tient une palme.

Denier d'argent. (104-110 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 514.

36. Cinq grands bronzes et deux moyens bronzes frustes.

HADRIEN (117-138).

37. HADRIANVS AVG. COS. III P. P. Son buste nu et drapé à droite.

Revers. — ADVENTVI AVG. ITALIAE. S. C.

Hadrien debout à droite, tenant un rouleau et levant la main droite, en face de l'Italie debout à gauche qui tient une patère et une corne d'abondance ; entre eux, un autel paré et allumé ; derrière l'autel, une victime.

Grand bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 48.

38. **HADRIANVS AVGVSTVS.** Son buste lauré à droite.
Revers. — **COS. III.** Génie debout à gauche sacrifiant sur un autel paré et allumé et tenant une corne d'abondance.
Denier d'argent.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 335.

39. **HADRIANVS AVGVSTVS P. P.** Sa tête radiée, à droite.
Revers. — **COS. III.** en exergue : **S. C.**
La Santé assise à gauche, donnant à manger à un serpent enroulé autour d'un autel.
Moyen bronze.

COHEN, *loc. cit.*. t. II, nº 367.

40. **HADRIANVS AVGVSTVS.** Sa tête laurée à droite.
Revers. — **COS. III S. C.**
La Santé debout à droite, donnant à manger à un serpent qu'elle tient dans ses bras.
Moyen bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 369. (La pièce de Cohen ne porte pas les lettres S. C.)

41. **HADRIANVS** ...... Sa tête laurée à droite.
Revers. — **FORTVNA AVG. S. C.**
La Fortune debout à gauche, tenant un gouvernail posé sur un globe et une corne d'abondance.
Grand bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 763.

42. **HADRIANVS AVG. COS. III P. P.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite.
Revers. — **FORTVNA AVG. S. C.** La Fortune debout à gauche, tenant un gouvernail posé sur un globe et une corne d'abondance.
Grand bronze.

COHEN, *loc. cit* , t. II, nº 767.

43. **IMP. CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG. P. M. TR. P COS. III.** Son buste lauré à droite.
Revers. — **LIBERTAS PVBLICA. S. C.** La Liberté assise à gauche, tenant une branche de laurier et un sceptre.
Grand bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 948.

44. **HADRIANVS AVGVSTVS.** Son buste lauré à droite.
Revers. — **SALVS AVGVSTI COS. III S. C.** La Santé debout

à gauche, nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel, et tenant un sceptre.

Moyen bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 1357 (2 exemplaires).

45. **IMP. CAESAR TRAIAN. HADRIANVS AVG.** Son buste lauré à droite.

Revers. — **VOT. PVB.** (dans le champ) **P. M. TR. P. COS. III** (à l'entour). La Piété voilée debout à droite levant les deux mains.

Denier d'argent. (118 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 1477.

46. Deux grands bronzes et un moyen bronze frustes.

ANTONIN LE PIEUX (138-161).

47. **DIVVS ANTONINVS.** Sa tête nue à droite.

Revers. — **CONSECRATIO** — **S. C.** de chaque côté du bûcher.

Bûcher à quatre étages en pyramide, orné de guirlandes, de draperies et de statues séparées par des colonnes ; au milieu une porte ; sur le sommet, Antonin dans un quadrige. (La porte du 2[e] étage servait pour y placer le lit funéraire.)

Grand bronze frappé après la mort d'Antonin.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 165, mais les lettres S. C. sont de chaque côté du bûcher.

48. **ANTONINVS AVG. PIVS P. P. TR. P. XIIII.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **COS. IIII.** Génie nu, debout à gauche, tenant une patère et des épis.

Denier d'argent. (151 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 220.

49. **ANTONINVS AVG. PIVS P. P. TR. P. XVIII.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **FIDES EXERC. COS. IIII S. C.** La Fidélité, debout à gauche, tenant deux enseignes militaires.

Grand bronze. (155 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, n° 376.

50. **ANTONINVS AVG. PIVS P. P. IMP. II.** Sa tête radiée à droite.

Revers. — **LIB. VIII** (dans le champ) **P. M. TR. POT. XXI COS. IIII** (à l'entour) **S. C.** La Libéralité, debout à gauche, tenant une tessère et une corne d'abondance.

Moyen bronze. (8e libéralité, 158 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 529.

51. **ANTONINVS AVG. PIVS P. P. IMP. II.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **TR. POT. XX COS. IIII.** Victoire marchant à gauche et tenant une couronne et une palme.

Aureus. (157 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 1013.

52. Deux moyens bronzes frustes.

FAUSTINE MÈRE, FEMME D'ANTONIN. (Morte en 141.)

53. **DIVA FAVSTINA.** Son buste à droite, sans voile.

Revers. — **AVGVSTA. S. C.** Cérès voilée, debout à gauche, tenant deux épis et un flambeau.

Moyen bronze frappé après la mort de Faustine.

COHEN, *loc. cit.*, t. II, nº 80.

54. Deux grands bronzes frustes.

MARC AURÈLE (161-180).

55. **IMP. M. ANTONINVS AVG.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **CONCORD. AVG. TR. P. XVII COS. III.** La Concorde assise à gauche, tenant une patère et accoudée sur une statuette de l'Espérance ; dessous, une corne d'abondance.

Denier d'argent. (163 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. III, nº 40.

56. **DIVVS M. ANTONINVS PIVS.** Sa tête nue à droite.

Revers. — **CONSECRATIO — S. C.** Aigle sur un autel orné de guirlandes, à droite, regardant à gauche. (Pièce frappée par Commode après la mort de Marc Aurèle.)

Moyen bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. III, nº 86.

57. **IMP. CAES. M. AVREL. ANTONINVS AVG. P. M.** Son buste nu à droite.

Revers. — **SALVTI AVGVSTOR. TR. P. XVI COS. III S. C.** La Santé debout à gauche, nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel, et tenant un sceptre.

Grand bronze. (162 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. III, nº 556.

58. Même légende. Sa tête laurée à droite.

Revers. — **SALVTI AVGVSTOR. TR. P. XVII COS. III S. C.** La Santé debout à gauche, nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel, et tenant un sceptre.

Grand bronze. (163 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t III, n° 564.

59. **AVRELIVS CAES. ANTON. AVG. PII F.** Sa tête nue à droite.

Revers. — **TR. POT. XI COS. II.** Soldat casqué, debout à gauche, tenant un *parazonium* et une haste à deux pointes.

Denier d'argent. (157 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. III, n° 721.

60. **M. ANTONINVS AVG. ARM. PARTH. MAX.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **TR. POT. XXI IMP. IIII COS. III S. C.** Victoire marchant à gauche et tenant une couronne et une palme.

Grand bronze. (167 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. III, n° 815.

61. Deux moyens bronzes frustes.

FAUSTINE JEUNE, FILLE D'ANTONIN ET FEMME DE MARC AURÈLE.
(Morte en 175.)

62. **FAVSTINA AVGVSTA.** Son buste à droite.

Revers. — Légende effacée; peut-être **AVGVSTI PII FIL.** La Concorde, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Moyen bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. III, n° 23.

63. **FAVSTINA AVG. ANTONINI AVG. PII FIL.** Son buste à droite.

Revers. — **VENVS S. C.** Vénus, debout à droite, ramenant son écharpe sur son épaule droite et tenant une pomme.

Moyen bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. III, n° 257.

LUCIUS VERUS (161-169).

64. **L. VERVS AVG. ARM. PARTH. MAX.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **PAX AVG. TR. P. VI COS. II.** La Paix, debout à gauche, tenant une branche d'olivier et une corne d'abondance.



Denier d'argent troué. (166 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. III, nº 127.

LUCILLE, FILLE DE MARC AURÈLE ET FEMME DE LUCIUS VERUS.
(Morte en 183.)

65. **LVCILLAE AVG. ANTONINI AVG. F.** Son buste à droite.

Revers. — **VENVS S. C.** Vénus, debout à gauche, tenant une pomme et un sceptre.

Grand bronze.

COHEN, *loc. cit.*, t. III, nº 72.

COMMODE (176-192).

66. **M. COMM. ANT. P. FELIX AVG. BRIT. P.P.** (Cohen n'indique pas les lettres **P. P.**). Sa tête radiée à droite.

Revers. — **APOL. PALAT. P. M. TR. P. XVI COS. VI S. C.** Apollon en habit de femme, debout, regardant à droite, tenant le plectrum et posant une lyre sur une colonne.

Moyen bronze. (191 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. III, nº 28.

67. **L. AVREL. COMMODVS AVG. TR. P. V.** Son buste imberbe, lauré et drapé à droite.

Revers. — **IOVI VICTORI IMP. III COS. III P. P. S. C.** Jupiter, assis à gauche, tenant une Victoire et un sceptre.

Grand bronze. (180 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. III, nº 265.

68. **M. COMMODVS ANT. P. FELIX AVG. BRIT.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — Légende effacée. — Rome en habit militaire, debout à gauche, tenant une Victoire et une haste, S. C.

Grand bronze. (186 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. III, nº 503.

69. **M. COMMODVS ANTONINVS AVG.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **SALVS AVG . . . . . . S. C.** La Santé, debout à gauche, nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel, et tenant un sceptre.

Grand bronze. (182 ou 183 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. III, nºs 686 ou 690.

70. Grand bronze fruste.

SEPTIME SÉVÈRE (193-211).

71. **L. SEPT. SEV. PERT. AVG. IMP. VIIII.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **LIBERO PATRI.** Bacchus nu, debout de face, se couronnant et tenant un thyrse; à ses pieds une panthère.

Denier d'argent. (197 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. IV, nº 304.

JULIA DOMNA, FEMME DE SEPTIME SÉVÈRE (187-217).

72. **IVLIA PIA FELIX AVG.** Son buste à droite.

Revers. — **VESTA.** Vesta assise à gauche, tenant un simpule et un sceptre.

Denier d'argent.

COHEN, *loc. cit.*, t. IV, nº 226.

73. **IVLIA AVGVSTA.** Son buste à droite.

Revers. — **FORTVNAE FELICI.** La Fortune, debout à gauche, tenant une corne d'abondance et appuyée sur un gouvernail.

Denier d'argent.

COHEN, *loc. cit.*, t. IV, nº 55.

HÉLIOGABAL OU ELAGABAL (218-222).

74. **IMP. ANTONINVS AVG.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite.

Revers. — **LAETITIA PVBL.** La Joie, debout à gauche, tenant une couronne et un gouvernail posé sur un globe.

Denier d'argent.

COHEN, *loc. cit.*, t. IV, nº 70.

75. **IMP. ANTONINVS AVG.** Son buste lauré et drapé à droite.

Revers. — **P. M. TR. P. II COS. II P. P.** La Fortune assise à gauche tenant un gouvernail posé sur un globe et une corne d'abondance; sous le siège, une roue.

Denier d'argent. (219 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. IV, nº 149.

76. **IMP. ANTONINVS PIVS AVG.** Sa tête laurée à droite.

Revers. — **P. M. TR. P. IIII COS. III P. P.** La Providence, debout à gauche, tenant une baguette et une corne d'abondance; à ses pieds, un globe; dans le champ, une étoile.

Denier d'argent. (221 après J.-C.)

COHEN, *loc. cit.*, t. IV, nº 189.

Julia Maesa, grand'mère d'Elagabal. (Morte en 223.)

77. **IVLIA MAESA AVG.** Son buste à droite.

Revers. — **SAECVLI FELICITAS.** La Félicité, debout, à gauche, tenant un caducée de la main gauche et sacrifiant sur un autel paré et allumé; dans le champ, une étoile.

Denier d'argent (2 exemplaires).

Cohen, *loc. cit.*, t. IV, n° 45.

Sévère Alexandre (222-235).

78. . . . **SEV. ALEXAND.** . . . Son buste lauré et drapé à droite.

Revers. — **LIBERTAS AVG.** La Liberté, debout à gauche, tenant un bonnet et un sceptre; dans le champ, une étoile.

Denier d'argent à très bas titre. (222 ou 223 après J.-C.)

Cohen, *loc. cit.*, t. IV, 148.

79. **IMP. C. M. AVR. SEV. ALEXAND. AVG.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite.

Revers. — **SALVS PVBLICA.** La Santé, assise à gauche, nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel.

Denier d'argent à bas titre.

Cohen, *loc. cit.*, t. IV, n° 530.

80. Moyen bronze fruste.

Julia Mamaea, mère de Sévère Alexandre. (Morte en 235.)

81. **IVLIA MAMAEA AVG.** Son buste diadémé à droite.

Revers. — **VESTA.** Vesta, debout, à gauche, tenant une patère et un sceptre transversal.

Denier d'argent.

Cohen, *loc. cit.*, t. IV, n° 85.

Gordien III (238-244).

82. **IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG.** Son buste radié à droite.

Revers. — **SAECVLI FELICITAS.** Gordien lauré, debout à droite, tenant une haste transversale et un globe.

Denier d'argent à bas titre.

Cohen, *loc. cit.*, t. V, n° 319.

PHILIPPE LE PÈRE (244-249)

83. **IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG.** Son buste radié à droite.

Revers. — **FELICITAS TEMP.** La Félicité, debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance.

Denier d'argent à bas titre.

COHEN, *loc. cit.*, t. V, n° 43.

HOSTILIEN, FILS DE DÈCE (250-251).

84. **C. VALENS HOSTIL. MES. QVINTVS N. C.** (Caius Valens Hostilianus Messius Quintus nobilis caesar). Son buste radié à droite.

Revers. — **PRINCIPI IVVENTVTIS.** Hostilien, debout à gauche, en habit militaire, tenant une enseigne et une haste renversée.

Denier d'argent à bas titre.

COHEN, *loc. cit.*, t. V, 34.

VOLUSIEN, FILS DE TRÉBONIEN GALLE (251-253).

85. **IMP. CAE. C. VIB. VOLVSIANO AVG.** Son buste radié et drapé à droite.

Revers. — **PAX AVGG.** La Paix, debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre.

Denier d'argent à bas titre.

COHEN, *loc. cit.*, t. V, n° 70.

MARINIANE. (Milieu du IIIe siècle.)

86. **DIVAE MARINIANAE.** Son buste voilé à droite, avec le croissant, mais sans diadème.

Revers.— **CONSECRATIO.** Paon de face avec la queue éployée, regardant à gauche.

Denier d'argent à bas titre, frappé après la mort de Mariniane.

COHEN, *loc. cit.*, t. V, n° 3.

GALLIEN (253-268).

87. **GALLIENVS. . . .** Son buste radié et cuirassé à droite.

Revers fruste.

Denier d'argent à très bas titre.

SALONIN, FILS DE GALLIEN (253-259).

88. **VALERIANVS CAES.** Son buste radié et drapé à droite.
Revers.— **IOVI CRESCENTI.** Jupiter enfant, assis de face sur la chèvre Amalthée qui marche à droite ; il lève le bras droit, regarde à gauche et tient la chèvre par les cornes.
Denier d'argent à bas titre.
COHEN, *loc. cit*, t. V, nº 26.

TÉTRICUS LE FILS. (269-273. César en 268.)

89. **C. PIV. ESV. TETRICVS CAES.** (Caius Pius Esuvius Tetricus Caesar). Son buste radié et drapé à droite.
Revers. — **LAETITIA AVG. N.** La Joie, debout à gauche, tenant une couronne et une ancre.
Petit bronze.
COHEN, *loc. cit.*, t. VI, nº 24.

CLAUDE II (268-270).

90. **DIVO CLAVDIO.** Sa tête radiée à droite.
Revers. — **AETERNIT. AVG.** Le Soleil debout à gauche, levant la main droite et tenant un globe.
Petit bronze frappé après la mort de cet empereur.
COHEN, *loc. cit.*, t. VI, nº 17.

CARAUSIUS, NÉ EN BELGIQUE (287-293).

91. **IMP. C. CARAVSIVS AVG.** Son buste radié et cuirassé à droite.
Revers. — **FORTVNA REDV.** La Fortune, debout à gauche, tenant une corne d'abondance et sacrifiant sur un autel.
Petit bronze.
COHEN, *loc. cit.*, t. VII, variété pas décrite.

CONSTANTIN LE GRAND (306-337).

92. **CONSTANTINVS MAX. AVG.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite.
Revers. — **GLORIA EXERCITVS.** Deux soldats casqués, debout et se regardant, tenant chacun une haste et appuyés sur leurs boucliers; entre eux, deux enseignes militaires. Dessous : **TR. P.** (atelier de Trèves, *officina prima*).

Petit bronze de l'espèce du *Nummus Centenionalis*.

COHEN, *loc. cit.*, t. VII. n° 254. Neuvième émission de l'atelier de Trèves depuis le 11 mai 330 au 25 décembre 333. Voir *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1901, t. LXII, p. 88, pl. V, n° 6, article de M. JULES MAURICE.

CONSTANCE II (323-361).

93. **FL. IVL. CONSTANTIVS NOB. C.** Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite.

Revers. — **GLORIA EXERCITVS.** Deux soldats casqués, debout et se regardant, tenant chacun une haste et appuyés sur leurs boucliers; entre eux, deux enseignes militaires. Dessous : **.PL**[C] (atelier de Lyon).

Petit bronze de l'espèce du *Nummus Centenionalis*.

COHEN, *loc. cit.*, t. VII, n° 104.

CONSTANTIN I, CONSTANTIN II ET CONSTANCE II.

94. **VRBS ROMA.** Buste de Rome à gauche, avec une aigrette sur le casque et le manteau impérial.

Revers. — Sans légende. La Louve allaitant Romulus et Rémus et les regardant. Au-dessus, deux étoiles (ces étoiles sont les étoiles des Dioscures, symboles de la pérennité de Rome). Dessous : **TR. S.** (atelier de Trèves, *officina secunda*).

Petit bronze de l'espèce du *Nummus Centenionalis*.

COHEN, *loc. cit.*, t. VII, n° 17, p. 330. Neuvième émission de l'atelier de Trèves depuis le 11 mai 330 au 25 décembre 333. Voir *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1901, t. LXII, pp. 87-88, pl. V, n° 5, article de M. JULES MAURICE.

95. **CONSTANTINOPOLIS.** Buste casqué de Constantinople à gauche, avec le casque lauré, portant le manteau impérial et tenant un sceptre.

Revers. — Sans légende. Victoire, debout à gauche, posant le pied sur une proue de vaisseau, tenant un sceptre transversal et appuyée sur un bouclier.

Dessous, la marque de l'atelier n'est pas visible à cause de l'usure de la pièce, mais il n'est pas douteux que c'est l'atelier de Trèves.

Petit bronze de l'espèce du *Nummus Centenionalis*.

COHEN, *loc. cit.*, t. VII, n°s 21 et 22, p. 326. Neuvième émission de l'atelier de Trèves depuis le 11 mai 330 au 25 décembre 333. Voir *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1901, t. LXII, p. 89, *in fine*, et p. 90, article de M. JULES MAURICE.

96. Deux petites pièces de bronze frustes qui sont la moitié du *Nummus Centenionalis*.

M. J. Maurice fait remarquer dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1902, t. LXIII, p. 106, que ces monnaies caractérisent l'émission de 335 à 337.

97. Très petite pièce de bronze, fruste, qui est le *Nummus*.

M. J. Maurice dit, dans le même article (p. 107), que ce fut seulement après l'élévation des Augustes Constantin II, Constance II et Constant Ier, le 9 septembre 337, que dut paraître cette plus petite espèce monétaire de bronze qui fut émise sous le bas-empire et imitée par les barbares. Ce *Nummus* a un module qui ne dépasse pas 0m010 à 0m011 et un poids maximum de 1 gr. 20 à 1 gr. 25.

Triens, imité par les barbares.

Imitation par les barbares d'un triens d'Anastase (491-518), VIe siècle (première moitié).

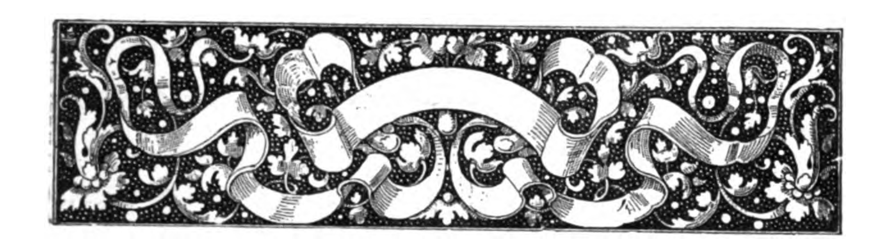
98. Buste diadémé à droite (style barbare). **DNANASTA (SIVS)** (morceau de la pièce enlevé) **PP ΛVC** (pour **P. F. AVG**).

Revers. — Victoire, marchant à droite, tenant une couronne de la main droite et probablement une palme (style barbare).

VΛƆBV (le mot *Victoria* mal copié) **ΛИCVSTORV** (Augustorum).

La pièce a été percée, sans doute pour être suspendue à un collier ou à un bracelet. Elle s'est divisée en deux petites plaques d'or, ce qui semble prouver qu'elle a été fourrée.





INTAILLE ROMAINE

TROUVÉE A ASSCHE



L'INTAILLE, figurée en grandeur naturelle, et en grandeur double (p. 126), a été trouvée dans un puits de l'époque romaine situé au *Kalkoven*, à Assche, précisément à l'endroit où ont été recueillies la plupart des monnaies décrites dans le chapitre précédent. Elle fait aujourd'hui partie de la belle collection de notre dévoué confrère, M. le notaire Victor Crick, qui a bien voulu me permettre de décrire ce bijou, et que je tiens à remercier ici.

Cette intaille est en onyx à deux teintes, la partie inférieure étant noire tandis que la surface gravée est gris-bleuâtre [1]. Elle représente Mars nu, casqué, avec le manteau flottant, marchant à droite, tenant un trophée appuyé sur l'épaule gauche et une haste dans la main droite.

Ce sujet est bien connu de tous les numismates, car il existe sur

[1] Cette pierre a été vérifiée par M. Ernest Altenloh, bijoutier-orfèvre, à Bruxelles, et membre associé de notre Société. Je lui adresse ici tous mes remercîments. Les dimensions, en longueur et en largeur, de la surface gravée, sont de $0^{m}013$ et de $0^{m}009$. La base mesure $0^{m}019$ et $0^{m}014$.

de nombreuses monnaies romaines, depuis Galba (68-69) jusqu'à Constantin le Grand (306-337).

Il est très souvent accompagné de la légende *Mars Victor* [1].

C'est, en effet, Mars victorieux, puisqu'il porte les dépouilles de l'ennemi vaincu.

Mars victorieux est encore représenté sur les monnaies, tenant une Victoire, un *parazonium,* une aigle romaine, ou un bouclier [2], mais ses attributs les plus fréquents sont ceux que j'ai indiqués ci-dessus. Sur une monnaie de Maxence (306-312), il est aussi représenté avec une haste et des captifs [3]; c'est l'ennemi terrassé, donc encore la victoire.





Mars ultor est ordinairement représenté, au revers des monnaies romaines, tenant une haste et un bouclier. Ce sont les armes de combat pour l'offensive et la défensive, les véritables attributs

[1] V. COHEN, *Monnaies frappées sous l'empire romain,* 2e édit., t. I, n° 138 (Galba); t. III, n° 182 (Lucius Verus), etc.; enfin t. VII, n° 322 (Constantin le Grand), pièce frappée en 307. En ce qui concerne ce dernier empereur, on voit, sur une de ses monnaies, Mars allant à droite, portant une haste et un trophée, désigné sous le nom de *Mars Conservator* (t. VII, n° 355). Il serait trop long de mentionner toutes les monnaies au même type frappées par les empereurs intermédiaires.

[2] V. COHEN, t. I, nos 56 et 58 à 61 (Vitellius). Mars portant une haste et un trophée est encore nommé *invictus* (t. III, n° 49, Pescennius Niger).

[3] V. COHEN, t. VII, n° 93. Voyez encore le n° 94, où Mars victorieux traîne un captif par les cheveux et tient de la main gauche une haste et un bouclier. Voyez aussi, t. VI, n° 55, une monnaie de Tacite (275-276), où Mars, portant une haste et un trophée, a un captif à ses pieds.

d'un Mars vengeur, d'un Mars prêt à la bataille. Dans ce cas, il est aussi surnommé *propugnator* [1]. Quelquefois *Mars ultor*, tenant un bouclier, lance un javelot [2] ou porte un étendard et un bouclier [3], mais il arrive aussi que des monnaies représentent *Mars Victor* avec une haste et un bouclier ou un *parazonium* [4] et *Mars ultor* avec une haste et un trophée [5], de sorte que ces attributs semblent convenir à l'un comme à l'autre [6].

Cependant, puisque *Mars Victor* est le plus souvent représenté, au revers des monnaies romaines, avec une haste et un trophée, il semble préférable de donner le qualificatif de *Victor* au Mars de l'intaille d'Assche.

J'ai sous les yeux une pièce d'argent de Commode, frappée en 183 après Jésus-Christ (Cohen, t. III, n° 853), dont le revers porte un dieu Mars dans l'attitude du Mars de l'intaille et d'un style, je ne dirai pas tout à fait semblable, mais très voisin [7]. Il est donc vraisemblable que l'intaille trouvée à Assche date de la seconde partie du deuxième ou du commencement du IIIe siècle. Comme il est probable que le sujet de cette intaille a été servilement copié ou imité d'un revers d'une monnaie romaine, ce qui a sans doute été le cas pour beaucoup d'intailles, ceux qui possèdent une nombreuse collection de ces monnaies parviendront peut-être à trouver la pièce qui a servi de modèle. Comme je n'ai pas cette chance et que nos collections publiques ne sont pas riches en cette numismatique, je dois me borner à cette supposition, qui se vérifiera, je l'espère.

[1] V. Cohen, t. VII, n°s 166 à 168 (Constance Chlore, 292-306) et n° 132 (Galère Maximien, 292-311).

[2] V. Cohen, t. I, n°s 378 et 382.

[3] V. Cohen, t. I, n° 380.

[4] V. Cohen, t. III, n°s 50 et 61 (Pescennius Niger); t. IV, n° 319 (Septime Sévère); t. V, n°s 605 et 606 (Gallien); t. VI, n° 191 (Postume); t. VI, n° 170 (parazonium et haste) (Claude II); t. VII, n°s 160 et 161 (Carausius); t. VII, n° 94 (Maxence).

[5] V. Cohen, t. I, n°s 270 et 271 (Vespasien); t. IV, n°s 148, 150 et 154 (Caracalla); t. VI, n°s 155 et 156 (Claude II).

[6] Dans la relation de l'excursion de notre Société d'archéologie à Assche, cette intaille est mentionnée comme représentant *Mars ultor* (*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XI, p. 159).

[7] Voyez encore le revers d'un médaillon de Marc-Aurèle et de Commode (Cohen, t. III, p. 133, n° 5).

Je termine cette courte notice en signalant une intaille du même type, en cornaline, dans le musée Cerret, reproduite sous le n° 58^3 de la planche 62 des *Pierres gravées* [1] de Salomon Reinach (Paris, 1895).

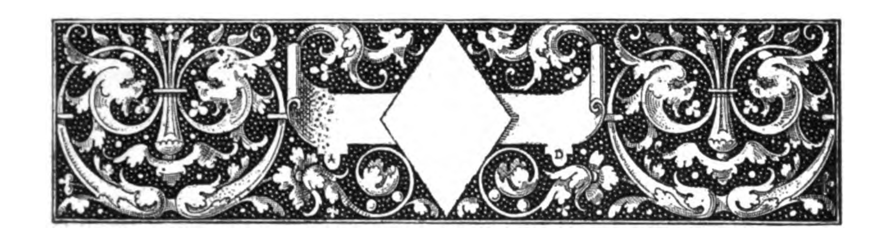
GEORGES CUMONT.

Ces deux articles étaient imprimés lorsque la Société d'Archéologie de Bruxelles eut à déplorer la perte de son dévoué membre effectif, M. Victor Crick, décédé à Assche, le 6 mars 1905. Je me joins à mes collègues pour adresser toutes nos condoléances à sa famille.

[1] Comparez les intailles en cornaline, n°s 58^2 et 59^4 de la même planche. Mars est tout nu, sa pose et ses attributs sont les mêmes.

Il est probable qu'il y a des intailles analogues dans FURTWAENGLER, *Beschreibung der geschnittene Steine*, mais on n'est point parvenu à retrouver, à la Bibliothèque royale de Belgique, ce volume qui m'avait été communiqué précédemment, lors de l'étude que j'ai publiée sur deux intailles provenant d'Uccle.





RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES RECHERCHES ET LES FOUILLES

EXÉCUTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'EXERCICE 1903.

LA commission des fouilles a très ponctuellement accompli, durant l'année 1903, le programme qu'elle s'était tracé en sa séance statutaire de mars, et ses travaux ont été nombreux autant que variés.

Elle a poursuivi son étude sur place des lieux-dits à Rolleghem-lez-Courtrai, à Merxplas, à Glabais, à Châtelet, à Mignault, à Bruyelles, à Cuesmes, à La Longueville lez Bavay et à Laroche :

ROLLEGHEM-LEZ-COURTRAI (FLANDRE OCCIDENTALE). HAMEAU DIT « TOMBROEK ».

L'étude de l'onomastique nous fait connaître parfois des lieux portant le nom de *tomhoek, tomberg, tomme ;* nous en connaissons, notamment à Pitthem, à Ardoye, à Thielt et à Beveren-sur-Lys. Au village de Rolleghem-lez-Courtrai est le hameau, au nom particulièrement intéressant, de *Tombroek*. Il y a là des briqueteries.



M. l'abbé. Claerhout les a parcourues, interrogeant les patrons et les ouvriers, mais sans rien apprendre d'intéressant.

A Oostroosbeke, on a déplacé, depuis quelques années, un moulin et on en a nivelé la butte.

Ce tertre était peut-être un tumulus, car plusieurs témoins oculaires ont affirmé, à M. l'abbé Claerhout, y avoir remarqué, au cours des travaux de déblai, plusieurs poteries rouges en *terra sigillata* (?).

MERXPLAS (PROVINCE D'ANVERS). — LIEU DIT « LES ARÈNES ».

A 3,150 mètres de l'église de Merxplas-Village, vers le nord, et à 200 mètres à gauche de la route de Baerle-Duc, dans une sapinière, est un lieu dit *Les Arènes*.

Ce nom, de haute fantaisie, a été donné (sans doute par un propriétaire lettré) à une dépression du sol de forme circulaire très régulière que délimitent nettement des dunes de sable.

Ce *cirque naturel*, qui mesure une centaine de mètres de diamètre, n'est autre qu'une ancienne mare asséchée.

GLABAIS (PROVINCE DE BRABANT). — LIEU DIT « BUISSON-TOMBE ».

Tarlier et Wauters, nos guides habituels, signalent l'existence, sur le territoire de la commune de Glabais, entre ce village et le hameau des *Flamandes*, d'un champ portant le nom de *Buisson-Tombe* [1].

Nous avons parcouru toute cette campagne, qui est très vallonnée et coupée de chemins creux et de berges élevées, dans l'espoir d'y

[1] Quelques indices, assez vagues, semblent témoigner de la grande ancienneté du village. Le nom de *Buisson-Tombe*, que porte un champ situé entre le centre du village et les Flamandes, nous révèle la présence, en cet endroit, d'un tumulus. Un vieux registre des propriétés de l'abbaye d'Afflighem, de l'année 1545, mentionne, près des marais de Glabais, le *Vieux chemin allant de Nivelles à Mont-Saint-Guibert*, près de la piecchente ou sentier conduisant de la *Chaulchie* (quelle chaussée?) vers Genappe, et, plus loin, le chemin de l'Empereur. (*Géographie et histoire des communes belges*, canton de Genappe-Glabais, p. 21.)



découvrir encore quelque reste de tumulus, mais nous n'y avons rien remarqué.

Les paysans auxquels nous nous sommes adressé ignorent même ce nom.

CHATELET (PROVINCE DE HAINAUT). — LIEU DIT « FONTAINE DES MORTS ».

Ce *lieu-dit* est situé à 2 kilomètres au sud-ouest de l'église de Châtelet, et à environ 500 mètres, à l'est, de l'oppidum du Boubier (cote 180) étudié par notre confrère M. Victor Tahon.

C'est un point très élevé (cote 170) sur une pente exposée au levant, d'où l'on découvre un horizon étendu lorsque le regard se porte dans la direction de Châtelet ou de Bouffioulx.

Ce lieu constitue un superbe emplacement pour un cimetière antique.

Au dire des habitants, c'est là que se serait trouvé jadis le village de Bouffioulx.

MIGNAULT (PROVINCE DE HAINAUT). — LIEU DIT « CHAMP DE LA GROSSE-BORNE ».

Jules Monoyer [1] signale l'existence, sur le territoire de la commune de Mignault, d'un lieu dit *Champ de la Grosse-Borne*.

L'endroit ainsi appelé est situé à 725 mètres au nord-ouest de l'église de Mignault, en un point élevé (cote 120) d'où l'on découvre l'horizon de tous les côtés et où convergent cinq sentiers, près du moulin François De Mulder, dit aussi moulin de la Grosse-Borne. C'est une position superbe.

De nos jours, on n'y voit plus qu'une petite borne ordinaire de limite.

Les noms de lieux reflétant souvent la physionomie ancienne de l'endroit qui les porte, on pouvait se demander s'il n'y avait pas eu là, autrefois, une pierre de grande dimension, un *menhir ?* Il ne paraît pas qu'il en ait été ainsi. M. Nestor Foucart, instituteur en

[1] *Histoire populaire du canton du Rœulx*, III, *Mignault*. Dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XX, 1886, et pp. 7 et 26 du tiré à part.



chef à Mignault, qui connaît à fond l'histoire de sa commune et à l'obligeance duquel nous n'avons pas manqué de recourir, estime, en effet, que cette appellation doit être assez moderne, car, dans le cartulaire de Mignault de 1597, ce champ est nommé *Pasche devant le chesne à la Motte.*

BRUYELLES (PROVINCE DE HAINAUT). — FERME DE LA « HAUTE LOGE ».

Le mot loge, qui vient de *logium* (demeure, habitation), doit attirer l'attention des chercheurs. Ceux-ci peuvent le considérer, en effet, comme un présage quasi certain de la découverte de substructions romaines. Or donc, ayant remarqué, en lisant la carte de l'état-major, le nom de *Haute Loge* (écrit par erreur *Haute Éloge),* que porte une vieille ferme de la commune de Bruyelles, nous nous sommes rendu sur les lieux afin d'examiner, dans le voisinage de cette ferme, les champs qui s'étendent entre la route de Saint-Amand à Tournai et la voie romaine *(chaussée Brunehault)* de Bavay à la capitale du Tournaisis.

Nous n'avons pas tardé à y trouver, aux environs de la chapelle La Justice (versant exposé au sud-est), c'est-à-dire à 600 mètres à peine de la ferme de la *Haute Loge,* quelques fragments de *tegulæ.*

Voilà donc une nouvelle preuve de la réelle valeur de certaines présomptions toponymiques.

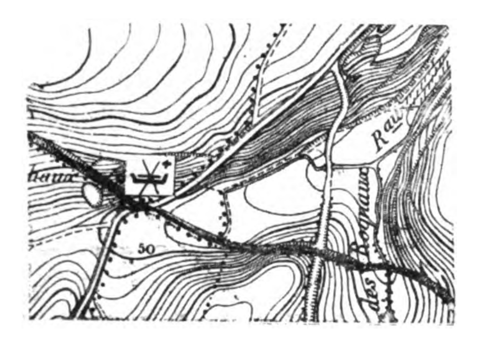
CUESMES (PROVINCE DE HAINAUT). — LIEU DIT « LES MACABITES ».

Nom donné à des fours à chaux où, il y a une quinzaine d'années, on a découvert des squelettes humains.

Ces fours à chaux, aujourd'hui abandonnés, sont situés sur la pente d'un coteau crayeux exposé au midi, à 2,650 mètres au sud de la station de Cuesmes-État, près du point d'intersection de cinq chemins dont l'un, le *Chemin de Binche,* est fort ancien et très probablement romain.

Joseph Wérihasse, l'aide de M. Rutot, y a encore remarqué, voilà cinq ou six ans, quelques ossements humains épars à la surface du sol.

Il s'agit sans doute là, comme un peu plus loin, à *La Malogne* et à Spiennes, de sépultures franques sans mobilier et des derniers temps.



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$ (feuille de Mons).

LA LONGUEVILLE (près Bavay). — LIEU DIT « LES MOTTES ».

Ce *lieu-dit* s'étend sur la rive gauche du ruisseau de la Marlière. On n'y remarque rien, si ce n'est des mouvements de terrain naturels et d'ordre purement orographique.

LAROCHE (province de Luxembourg). — LIEUX DITS « CHEMIN DES MORTS » ET « VALLÉE DES TOMBES ».

En face de Laroche, sur les flancs de la montagne de Corumont, est un ancien sentier taillé dans le roc : c'est le *Chemin des Morts*. Ce nom lugubre, mais tout moderne, lui vient de ce que les habitants de Harzé, jadis paroissiens de Beausaint, passaient autrefois par là pour aller enterrer leurs morts au cimetière de cette commune.

A environ 3 kilomètres au sud de Laroche, est une petite vallée étroite et pittoresque où coule le ruisseau de Hévursay, affluent de la Bronze. Cette vallée s'appelle la *Vallée des Tombes*. Ce nom, encore une fois, est récent, et a été donné à cet endroit par les hôteliers de Laroche parce qu'on y voit un éboulis de blocs rocheux dont certains ressemblent vaguement à des pierres tumulaires.

Votre commission a fait examiner deux monuments d'authenticité douteuse à Remouchamps et à Maulde :

LA « ROCHE-MENHIR » A REMOUCHAMPS, COMMUNE D'AYWAILLE (PROVINCE DE LIÉGE).

Sur la rive droite de l'Amblève, à environ 1,200 mètres de la rivière, en remontant la vallée sèche qui s'étend de Remouchamps à Louveigné, on coupe un petit ruisseau qui vient des fagnes et disparaît, à quelques pas à gauche de la route, dans le chantoir de Sécheval. Il a nom le *Ruisseau de Menhir* ou *Ruisseau de Sécheval.*

Vers l'amont de ce ruisseau, à quelques centaines de mètres de distance, on rencontre un très bizarre amoncellement d'énormes blocs rocheux (poudingue à gros éléments) généralement cubiques, jetés les uns sur les autres et simulant assez bien les restes d'une construction cyclopéenne écroulée : c'est la *Roche-Menhir.*

Ce nom de *menhir,* comme on devait s'y attendre, n'a pas manqué de donner lieu à des spéculations étymologiques et les archéologues de l'ancienne école, comme on devait s'y attendre également, se sont demandé s'il ne fallait pas voir dans ces pierres des monuments du culte druidique.

En réalité, il n'y a dans l'amoncellement de blocs rocheux en question aucune intervention humaine, mais seulement le résultat d'un accident géologique, et le véritable nom du ruisseau est : *Ruisseau des Minières* (*minirs,* en patois local), à cause de la proximité d'anciens puits de mine encore en activité il y a trente ou quarante ans [1].

Au surplus, comme l'a fort bien fait observer M. le Président Schuermans dans ses *Néologismes archéologiques* [2], les expressions « cromlech », « dolmen », « lichaven » et *menhir* ont un caractère purement conventionnel et arbitraire, car elles sont de création moderne et ont été empruntées, non à d'anciens documents, mais au patois populaire d'une seule des nombreuses contrées (la Bretagne) où ont été élevés des monuments de pierres brutes.

[1] Renseignements des habitants mêmes du pays.

[2] *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, XXV, 2e série, tome V, 1869, p. 426.

En outre, il n'est pas aisé de s'expliquer comment des mots bretons se seraient infiltrés dans notre langue populaire à une si grande distance de la Bretagne.

EXAMEN D'UN TERTRE A MAULDE (PRÈS DE HOLLAIN).

A 1,300 mètres au sud de l'église de Maulde, tout près de la route de Saint-Amand à Tournai, au lieu dit *Rouge Nèflier,* se voit un tertre présentant l'aspect d'un tumulus. Ce n'est, en réalité, qu'un mamelon naturel de sable tertiaire (landenien inférieur ?) dont une sablière, ouverte dans le flanc nord-est, vous donne la coupe.

DÉCOUVERTE D'OSSEMENTS DANS LES TRAVAUX DU NOUVEAU PORT DE GAND.

En construisant le quai qui doit longer le grand bassin du nouveau port de Gand, les entrepreneurs ont rencontré une tourbière tout près du quartier de Meulestede, ce qui a amené l'interruption momentanée des travaux.

Ces couches tourbeuses renfermaient de nombreux ossements d'animaux (andouillers de cerfs et tibias; côtes, crânes, etc., d'autres mammifères).

Grâce à l'extrême obligeance de M. l'ingénieur F. De Taeye, qui avait pris le soin très louable de faire recueillir tous les ossements, M. l'abbé Claerhout a pu examiner ceux-ci et a constaté qu'aucun ne portait de trace de travail humain.

On a exhumé, en outre, mais sur un autre point de ces immenses travaux, un vase en poterie datant du moyen-âge.



Des enquêtes et des recherches diverses ont été faites à La Panne, à Clercken (dans le *Vrybusch*), à Wercken-lez-Dixmude, à Sysseele, à Ichteghem, à Wichelen, à Overboulaere, à Vieux-Turnhout, à Ronquières, à Braine-l'Alleud, à Tourneppe, à Bossière et à Waremme.

NOUVELLES RECHERCHES A LA PANNE, COMMUNE D'ADINKERKE (FLANDRE OCCIDENTALE).

« Une exploration faite en juillet 1903, à l'emplacement de la station préhistorique de La Panne, décrite par le baron Alfred de Loë, a produit la récolte habituelle d'objets en fer, tessons de poterie, résine avec incrustation de coquillages, un goulot de bouteille.

» Non loin de l'emplacement de la station précitée, M. l'abbé Ingelbeen a trouvé un denier d'argent de Commode (176-192). Voici les inscriptions déchiffrées sur la monnaie :

» Droit : La tête laurée de l'empereur, à droite, **M. COMM. ANT. P. FEL. AVG. BRIT.**

» Revers : La Fortune assise à gauche, tenant, par la bride, un cheval et, de la main gauche, une corne d'abondance.

» **FORTVNAE. MANENTI.** Dans le champ **C. V. P. P.**

» B[on] DE MAERE D'AERTRYCKE. »

RECHERCHES DANS LA FORÊT DU VRYBUSCH, A CLERCKEN (FLANDRE OCCIDENTALE).

La grande forêt du *Vrybusch* s'étend entre les villages de Staden, de Langemarck, de Merckem et de Clercken.

On connaît, sur la lisière de cette forêt, à Houthulst, le fameux hameau de Ter Hest, habité par une tribu de nomades, qui se distingue des populations environnantes bien plus encore par ses mœurs que par ses caractères physiques ; cependant le type *brachybrun*, nettement déterminé, semble y dominer. Feu l'abbé Gezelle y a recueilli des silex taillés et, entre autres pièces, une des rares haches polies rencontrées dans la Flandre occidentale. M. l'abbé Claerhout a trouvé un silex taillé, sur une colline de Staden, qui s'élève au bord de la forêt. Il a commencé aussi à explorer le *Vrybusch*, en vue d'y découvrir des tombelles.

DÉCOUVERTE DE MONNAIES ROMAINES A WERCKEN-LEZ-DIXMUDE (FLANDRE OCCIDENTALE).

Au mois d'août dernier, notre confrère, M. le baron de Maere d'Aertrycke, a pu mettre la main sur dix-huit pièces de monnaie

anciennes provenant de la trouvaille faite à Wercken-lez-Dixmude, en septembre 1898.

Le compte rendu de cette découverte (lors de laquelle un de nos collègues a recueilli 86 pièces) a paru dans le tome XIII (livraison II, p. 210, avril 1899) des *Annales*.

M. Georges Cumont, qui décrivit ces pièces de monnaie dans l'article précité, a bien voulu se charger d'examiner aussi les nouvelles venues.

Sur les 18 pièces, 14 sont de Postume ; sur les 86 pièces déjà récoltées en 1898, il y en avait 64 de Postume.

Voici la description des pièces :

Grand bronze d'Adrien (117-138). Sa tête laurée à droite.
IMP. CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG... (lettres effacées).
Revers fruste. On distingue une femme assise à gauche.

Grand bronze d'Adrien (117-138). Sa tête laurée à droite.
Légende illisible.
Revers fruste. On distingue une femme debout.

Grand bronze d'Antonin le Pieux (138-161). Sa tête laurée à droite.
ANTONINVS AVG PIVS PP TRP... (lettres illisibles).
Revers fruste. On distingue un personnage assis à gauche.

Grand bronze de Marc-Aurèle (161-180). Sa tête laurée à droite.
... ANTONINVS AVG. ARM... (lettres illisibles).
Revers : légende illisible.
Mars debout à droite, tenant une haste et appuyé sur un bouclier (de l'an 164 de J.-C.) [1].

Postume (258-267).
IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F. AVG.
Buste radié à droite.
Revers : **LAETITIA** ; en exergue : **AVG.** Galère.

Grand bronze.
Huit exemplaires variés et de modules différents.
La galère du revers est rendue de diverses manières [2].

[1] Cohen, 2e édit., t. III, p. 82, n° 838.
[2] Comparez baron de Witte, pl. IX, nos 135 et suivants.

Postume (258-267).

IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG.

Son buste radié à droite.

Revers : **HERC. PACIFERO.**

Hercule nu, debout à gauche, tenant une branche d'olivier de la main droite et de la gauche la massue; la peau de lion sur le bras gauche.

Billon [1].

Postume (258-267).

IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F. AVG.

Buste radié à droite.

Revers : **FIDES MILITVM.**

La Fidélité debout à gauche tenant deux enseignes militaires.

Grand bronze [2].

Les pièces suivantes de Postume n'existaient pas dans la première récolte des monnaies de Wercken :

1° **IMP. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F. AVG.**

Buste radié à droite.

Revers : **P. M. TR. P. COS. III. P. P.**

L'empereur casqué, en habit militaire, debout à gauche, tenant de la main droite le globe et de la gauche la haste ; dans le champ : **S. C.**

Grand bronze [3].

2° **IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F. AVG.**

Son buste radié à droite.

Revers : **P. M. TR. P. COS. II. P. P.**

L'empereur casqué, debout à droite, en habit militaire, tenant la haste et appuyé sur un bouclier.

A l'exergue : **S. C.**

Grand bronze (Musée britannique) [4].

[1] Comparez baron DE WITTE, pl. VII, n° 101.

[2] *Ibid.*, pl. IV, n° 57.

[3] *Ibid.*, pl. XIV, n° 218 ou 218A. La conservation est trop mauvaise pour voir si la pièce porte les lettres S. C.

[4] *Ibid.*, pl. XIII, n° 204.

3° **IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG.**

Buste radié à droite.

Revers : **VIRTVS AVG.**

L'empereur en habit militaire, la tête nue, tenant la haste et le bouclier, marchant à droite.

Billon [1].

4° **IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F. AVG.**

Buste radié à droite.

Revers : **FELICITAS AVG.**

La Félicité debout à gauche, tenant un long caducée et une corne d'abondance.

Dans le champ : **S. C.**

Moyen bronze [2].

RECHERCHES A SYSSEELE (FLANDRE OCCIDENTALE).

Lors de la construction de l'estaminet habité par M. Camille D'hoore et situé le long du pavé qui mène de la gare au village de Sysseele, on a mis au jour une urne qui a figuré à l'exposition d'antiquités ouverte à l'occasion du Congrès archéologique de Bruges. Les terrassiers ont assuré en avoir trouvé encore d'autres au même endroit. M. l'abbé Claerhout a fait des fouilles dans le terrain qui s'étend derrière la maison, sans toutefois rencontrer d'autres poteries.

TROUVAILLE DE BALLES ET DE BOULETS A ICHTEGHEM (FLANDRE OCCIDENTALE).

« A quelques centaines de mètres à l'est de la voie ferrée Wynendaele-Ostende, il a été trouvé en mars, sur le territoire d'Ichteghem, entre les deux viaducs traversant la voie, plusieurs balles de fusil, en plomb, de dix-huit à la livre et quelques boulets de fonte de six livres.

[1] Comparez baron DE WITTE, pl. XXI, n° 338.

[2] *Ibid.*, pl. III, n° 37A. Cette pièce est évidemment coulée. Ces monnaies ont dû être coulées en chapelet. La pièce de la trouvaille porte encore les deux attaches cisaillées.



» Ces projectiles pourraient avoir été tirés lors de la bataille de Wynendaele (septembre 1708); néanmoins l'emplacement où les projectiles ont été retrouvés ne paraît pas avoir été le théâtre d'une lutte acharnée, tout au plus pourrait-il y avoir eu à cet endroit un combat insignifiant, lors de la retraite des Français.

» Les boulets ne sont pas du calibre de ceux adoptés généralement en France, entre l'abandon du règlement de d'Estrées (1666) et la reconstitution de l'artillerie par Gribeauval.

» Toute cette région, d'Ostende à Thourout, ayant été sillonnée par les détachements des armées de Louis XIV et des ennemis de ce roi, il convient d'être circonspect dans l'attribution des données qu'on croirait pouvoir établir concernant ces projectiles.

» B^on^ DE MAERE D'AERTRYCKE. »

ENQUÊTE SUR L'ORIGINE D'UN OUVRAGE EN TERRE EXISTANT A WICHELEN (FLANDRE ORIENTALE).

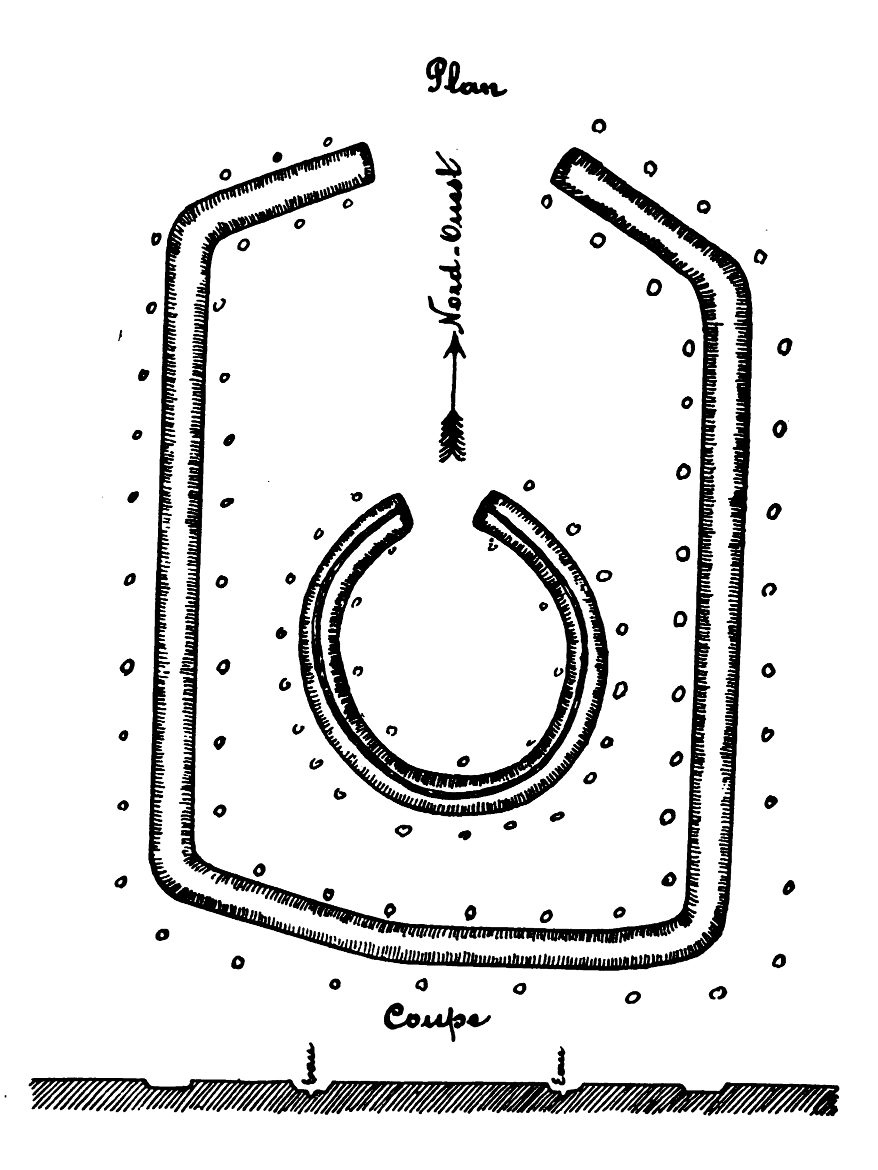
« Nous nous sommes rendu, le 5 mai courant, à Wichelen, en compagnie de M. J. van den Poel, à l'effet d'examiner un curieux ouvrage en terre (Pl. III) situé à environ 200 mètres de l'Escaut, sur la rive droite de ce fleuve, et de recueillir des renseignements au sujet du dit ouvrage.

» Nous nous sommes rendus tout d'abord chez M. le secrétaire communal de la localité qui, avec une obligeance très grande, nous a communiqué les plans actuels du cadastre, ainsi que les vieux plans cadastraux de 1815.

» L'ouvrage en question est connu dans le village sous le nom de *Meerbosch* (bois du lac.) Il est renseigné au cadastre sous les n°s 876, 877, 878 et 879 de la section A pour les contenances suivantes : 876 : 24 ares 60 ; 877 : 89 ares 90 ; 878 : 12 ares 80, et 879 : 14 ares 60.

» Ces quatre parcelles qui comprennent tout l'ouvrage en question, appartiennent actuellement à Mlle Bertha Oosterlinck. Le plan cadastral de 1815, que nous avons consulté à la maison communale, mentionne cet ouvrage en terre de la même façon que les plans cadastraux actuels ; à cette époque donc, cet ouvrage se trouvait dans le même état où nous le voyons de nos jours. L'entrée se





WICHELEN (FLANDRE ORIENTALE). — PLAN ET COUPE D'UN ANCIEN OUVRAGE EN TERRE.

trouve à front de la *Dreve straat,* anciennement appelée *Heirweg* (heirweg ou heerbaan signifie chemin militaire pour les mouvements stratégiques des armées, également chemin royal, grande route, voie publique) [1].

» Munis de ces premiers renseignements, nous nous sommes ensuite rendus sur place et nous avons reconnu l'exactitude parfaite de la description de l'ouvrage en terre, donnée par M. le baron de Loë [2]. Nous ferons seulement remarquer que, tout récemment, les deux extrémités du fossé extérieur, qui se rejoignent presque à l'entrée de l'ouvrage, ont été comblées partiellement, dans le but d'égaliser les terrains rendus à la culture. Cet ouvrage se trouve, en partie, dans un renfoncement formant, avec le sol voisin, une différence de niveau d'environ 1^{m}50 à l'entrée de l'ouvrage. Le fossé circulaire intérieur a une largeur d'environ 7 mètres et est bordé de jeunes arbustes. La partie intérieure de l'ouvrage, limitée par le fossé dont nous venons de parler, a un diamètre de 42 mètres environ. A en juger d'après la conformation de ces terrains bordés d'un double fossé, on serait tenté de croire que, dans les temps reculés, existait, à cet endroit, un château ; cette impression a été renforcée par ce que nous avons appris ensuite en rendant visite à la propriétaire du terrain. D'après Mlle Oosterlinck, la tradition voudrait qu'en cet endroit s'élevât jadis un château, ayant eu une cour de justice ; le terrain voisin de l'ouvrage, du côté du territoire de Schellebelle, s'appelle encore actuellement *Terre de la Potence*. Cette appellation confirmerait donc ses dires. De plus, lorsqu'il y a quelque temps, on a fait remblayer les extrémités du fossé extérieur, on a trouvé des matériaux de construction provenant, d'après la propriétaire, de l'ancien château. En tout état de cause, il nous a paru, d'après l'exiguïté du terrain intérieur, que le château a dû avoir des proportions très restreintes. Toujours d'après la propriétaire du terrain, la tradition voudrait que, dans ce château, aurait vu le jour sainte Gertrude, patronne du village. Mais cette assertion s'est trouvée controuvée de suite, car M. le curé du village nous a dit que c'était sainte Gertrude de Nivelles sous la protection de laquelle la commune était placée. Le curé, qui n'est à

[1] Voir *Dictionnaire néerlandais* de J. Kramers, 1883.
[2] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* tome XVI (1902), pp. 20-21.

la tête de cette paroisse que depuis trois ans environ, n'a pu nous fournir aucun renseignement ; mais, membre lui-même de la Société d'Archéologie de Saint-Nicolas et s'intéressant aux choses anciennes, il nous a promis de nous aider dans nos recherches et de nous faire connaître le résultat de ses investigations.

» Nous avons dit que cet ouvrage se trouvait en contre-bas des terrains avoisinants. Il y a quelque temps, on a construit un aqueduc depuis cet ouvrage jusqu'à l'Escaut, dans le but de donner écoulement aux eaux pluviales qui descendent dans ces terrains comme dans un réservoir. La construction de cet aqueduc n'a donné lieu à aucune trouvaille.

» Nous estimons qu'il serait intéressant de faire deux tranchées qui couperaient la partie intérieure de l'ouvrage par son milieu : ce serait le meilleur moyen de reconnaître les vestiges des constructions qui ont pu s'y trouver.

» La dépense ne serait pas bien grande et, si la commission des fouilles donnait suite à ce projet, nous pensons qu'elle obtiendrait facilement l'autorisation de la propriétaire. Cette partie se trouve actuellement plantée de froment.

» Tels sont les résultats de notre enquête à Wichelen. Nous nous tenons à la disposition de la Société pour la suite qu'elle croira devoir donner au présent rapport.

» Nous ajouterons encore qu'un autre grand château se trouvait, jadis, à Wichelen, dans la partie de l'ancien village, près des bords de l'Escaut et non loin du cimetière et de l'ancienne église de Wichelen, aujourd'hui démolie. Il était également entouré d'eau et les vieux plans cadastraux de 1815 en indiquent parfaitement l'emplacement.

» CHARLES WINCKELMANS.

» Bruxelles, le 7 mai 1903. »

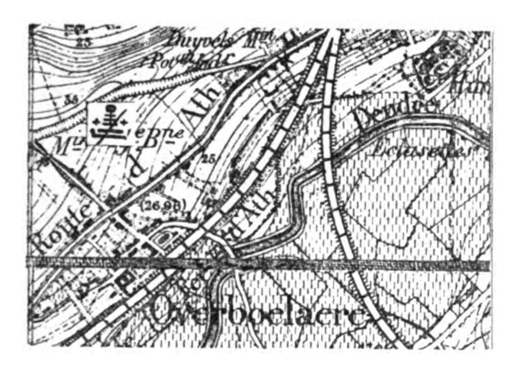
ENQUÊTE AU SUJET DE LA DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE FRANC A OVERBOULAERE (FLANDRE ORIENTALE).

Avisée par M. le docteur Victor Jacques de la découverte d'antiquités dans une briqueterie à Overboulaere, près de Grammont, exploitée par M. Van der Elst, la commission des fouilles s'est

empressée de faire faire une enquête *in loco* par MM. Poils et de Loë.

Il résulte de l'examen des objets mis au jour et des renseignements recueillis que l'on se trouve en présence d'un cimetière franc.

Malheureusement, les premières trouvailles faites à cet endroit remontent à une vingtaine d'années, et déjà la plus grande partie



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e (fouille de Grammont).

de ce champ de repos a été saccagée au cours des travaux de la briqueterie.

Le dit cimetière est situé sur la rive gauche de la Dendre, à 350 mètres nord-ouest de l'église d'Overboulaere, au lieu dit *Slachtveldeken* [1], en une pente exposée au sud-est.

Les fosses, dans lesquelles on ne rencontre aucune pierre, n'ont guère plus de $0^{m}80$ de profondeur. Les ossements sont presque entièrement consommés. Nous ne sommes pas parvenus à obtenir des renseignements précis sur l'orientation des tombes.

M. Van Cleemputte, qui habite le château voisin, a pu récemment sauver de la destruction un certain nombre d'objets : treize vases en terre (fig. 1), huit colliers composés de morceaux d'ambre brut et de grains en pâte de verre, d'une conservation remarquable pour la plupart, deux framées, deux francisques, un éperon, une

[1] « Petit champ du combat », ainsi appelé d'un combat qui eut lieu à cet endroit en 1745. On nous a dit que ce champ portait également le nom de *Huneghem-Kauter*.



fourche (qui paraît plutôt romaine), un gros anneau, deux petites appliques et deux petites plaques de boucles en bronze.

On aurait trouvé aussi, à l'endroit en question, plusieurs crânes de chevaux.

En outre, notre confrère, M. Dedeyn, de Ninove, possède dans

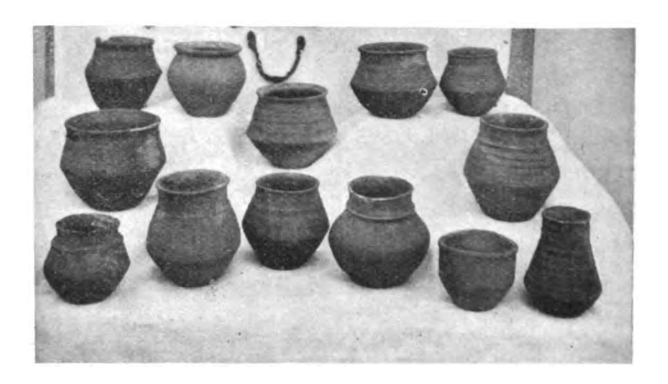


Fig. 1. Vases en terre provenant du cimetière franc d'Overboulaere.

ses remarquables collections de très jolies pièces provenant du cimetière d'Overboulaere : trois fibules circulaires en or ornées de filigranes et de cabochons, deux ou trois fibules en verroterie cloisonnée, plusieurs colliers composés de grains en pâte de verre et en ambre, des vases en terre noire ou grise, une fusaïole en pâte de verre, des armes en fer, etc.

M. Van Cleemputte, qui se propose de faire des fouilles dans une parcelle de terre contiguë à la briqueterie, a bien voulu nous promettre de nous tenir au courant des résultats de celles-ci.

STATION NÉOLITHIQUE ET TOMBELLE (?) A VIEUX-TURNHOUT (PROVINCE D'ANVERS).

M. Louis Stroobant, directeur de la colonie de Merxplas, a bien voulu nous signaler l'existence, à Vieux-Turnhout, d'une petite station néolithique découverte par M. Eugène Surincx, artiste peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts de Turnhout.

Cette station, située à 2,850 mètres à l'est de l'église de Vieux-Turnhout, occupe un point excessivement restreint, à environ

375 mètres au delà de la maisonnette enseignée : *L. Coomans-Dries, Herberg,* sur le vieux chemin d'Arendonck et sur le bord d'une faible côte exposée au midi, au pied de laquelle sont de petites mares.

M. Stroobant et nous y avons recueilli, en fort peu de temps,



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e (feuille d'Arendonck).

un certain nombre d'éclats et de déchets de taille en silex et en quartzite de Wommersom.

A environ 200 mètres plus loin, en continuant vers Arendonck, on voit un reste de tertre qui paraît être artificiel et qui mériterait peut-être de faire l'objet d'une fouille.

EXAMEN DE DEUX TERTRES A RONQUIÈRES
(PROVINCE DE HAINAUT).

La commission des fouilles a fait examiner, *in loco,* par M. Georges Cumont, deux tertres indiqués sur la carte de Van der Maelen, feuille de Nivelles, territoire de Ronquières, près de la ferme Jean Meuse, à proximité de Fauquez, et sur le champ Duray, contre le chemin limitant les communes de Bornival et de Ronquières, et aussi le Brabant et le Hainaut.

La ferme dite anciennement de Jean Meuse appartient aujourd'hui à M. Papleu, de Braine-le-Comte. Elle est située non loin de l'écluse n° 40 du canal de Bruxelles à Charleroi, au-dessus et au nord d'un petit ruisseau qui se jette dans le canal, un peu plus bas que cette écluse.

Il n'y a jamais eu de tertre en cet endroit, et Van der Maelen a

tout bonnement voulu indiquer une petite carrière abandonnée qui se trouve dans le verger de la ferme, sur une élévation dominant les bâtiments de cette métairie.

En ce qui concerne le champ Duray, appartenant encore à la famille Duray, de Nivelles, M. Cumont a constaté qu'il domine le ruisseau de Bornival, qui se jette dans le canal de Charleroi, à l'écluse n° 38. La pente du terrain vers ce ruisseau est dans la direction du sud.

A proximité se trouve une source dans le verger d'une ferme voisine. C'est la source du ruisseau de Bornival. Sur la carte de Van der Maelen, le prétendu tertre est indiqué dans un pré et au milieu d'un triangle, dont les angles sont marqués par trois habitations. Celles-ci existent encore, mais le pré est actuellement cultivé. Quant au tertre, s'il a jamais existé, on n'en voit plus de trace, à moins qu'une légère surélévation du sol soit tout ce qui en reste. C'est probablement lors de la transformation du pré en culture que la tertre aura été aplani. Les occupants de la maison voisine depuis déjà trente ans n'ont aucune souvenance d'un tertre.

Quoi qu'il en soit, le cultivateur de la terre a promis à M. Cumont de faire quelques recherches et de l'avertir en cas de découverte quelconque.

LA « PIERRE-QUI-TOURNE », A BRAINE-L'ALLEUD (PROVINCE DE BRABANT).

On donne ce nom et on attribue ce pouvoir à une vieille pierre taillée très altérée, moussue, de forme à peu près carrée, ayant environ 1 mètre de côté et dépassant le sol de 0^m30 seulement, située à 1,750 mètres à l'ouest de l'église de Braine-l'Alleud, à l'entrée du bois du Foriest, contre le chemin menant directement au Hain. Les vieux du village vous diront qu'ils l'ont toujours connue là.

Cette pierre, au centre de laquelle est un trou rond, paraît n'être qu'une ancienne base de croix.

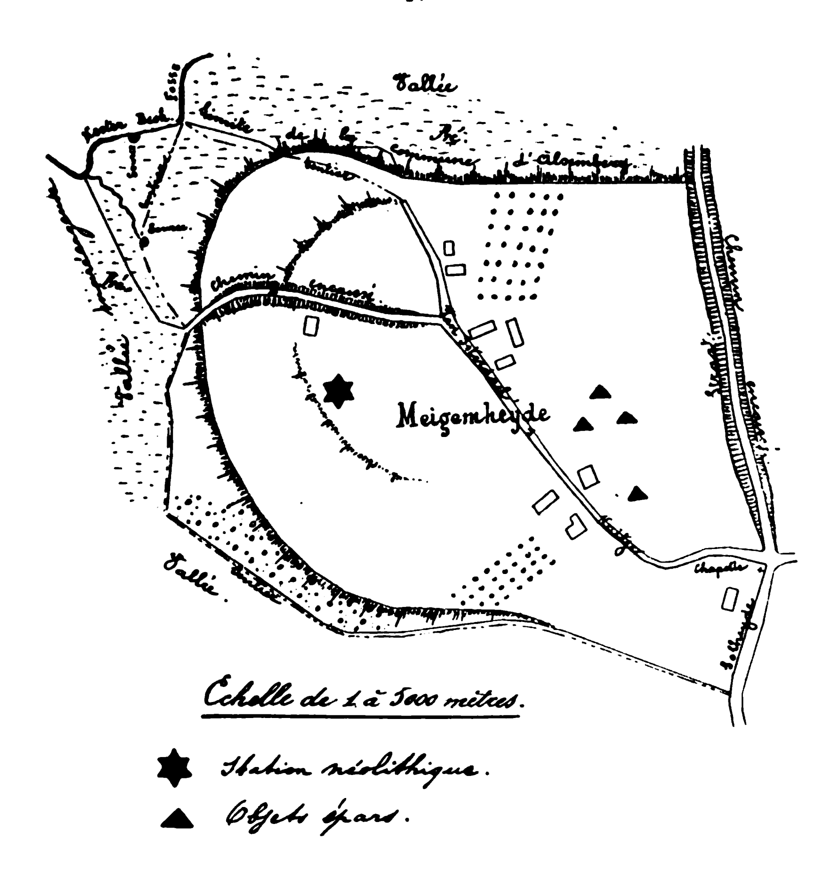
Quoi qu'il en soit, le fait qu'elle se trouve dans le voisinage immédiat de plusieurs stations néolithiques très bien reconnues, nous faisait un devoir de l'aller examiner.

M. Georges Cumont, qui nous a dit connaître d'autres pierres semblables (bases de croix) portant ce nom de *Pierres-qui-tourne*, se

demande avec raison si ces croix n'ont pas remplacé des *Pierres-qui-tourne,* c'est-à-dire des menhirs détruits jadis.

ÉTABLISSEMENT BELGO-ROMAIN A TOURNEPPE (PROVINCE DE BRABANT), AU LIEU DIT « MEIGEMHEYDE ».

M. Georges Cumont [1] a décrit une station néolithique, découverte par lui au même endroit, et a donné un plan détaillé de cette station (voir ci-dessous) [2].



[1] *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles,* tome XVII (1898-1899), p. *222.*

[2] Cliché prêté par la Société d'Anthropologie.

A cette époque, aucun vestige de l'occupation romaine n'avait été rencontré.

Depuis, des recherches plus minutieuses ont permis de découvrir des fragments de tuiles *(tegulæ)* et de poteries grossières à proximité d'une petite ferme située contre le chemin encaissé descendant vers une source abondante (voir le plan susdit).

Plus vers le sud, un paysan a trouvé, en cultivant sa terre, dans le cours de l'année 1903, une monnaie d'argent de Trébonien-Galle (251-253).

Cette pièce, qui appartient à M. Cumont, est ainsi décrite dans l'ouvrage de Cohen sur les monnaies romaines impériales (2e édition, tome V, p. 247, n° 84) :

IMP. CAE. C. VIB. TREB. CALLVS AVG. *(Imperator Cæsar Caius Vibius Trebonianus Gallus Augustus).* Son buste radié à droite.

Revers : **PIETAS AVGG.** *(Pietas augustorum).* La Piété voilée, debout à gauche, levant les deux mains.

Ces trouvailles sont à rapprocher des découvertes analogues faites à Uccle, à Loth (Sollemberg) et à Buysingen, où a été déterrée une pièce d'argent de Sévère Alexandre (222-235), par conséquent d'une époque voisine du règne de Trébonien-Galle [1].

EXAMEN DE LIEU A BOSSIÈRE (PROVINCE DE NAMUR).

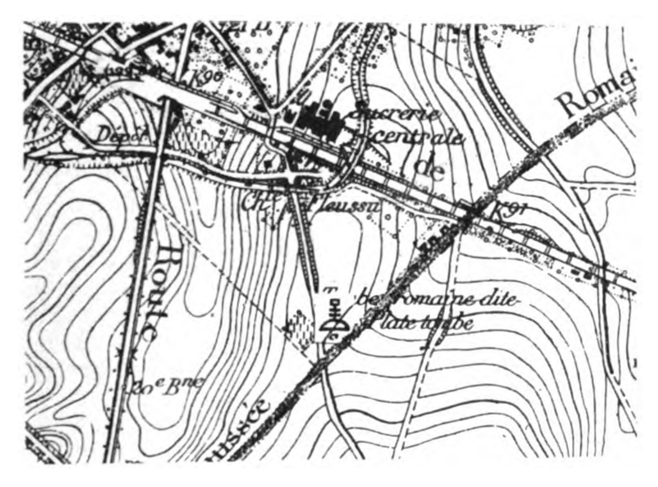
A 650 mètres à l'est de l'église de Bossière, en un point élevé, au carrefour de quatre chemins, est une petite parcelle de terrain inculte, de forme triangulaire, un peu plus haute que les champs environnants et sur laquelle croissent deux tilleuls séculaires.

Ce lieu, qui a toujours été respecté par la charrue, nous semble digne d'attention.

[1] Voyez *Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1899, p. 12 ; 1900, pp. 38 et 39; 1901, p. 32 ; *Annales* de la même société, 1903, (rapport sur les fouilles pendant l'année 1902, p. 97).

LA « PLATE-TOMBE » A WAREMME (PROVINCE DE LIÉGE).

Ce tumulus est situé à 1,100 mètres sud de l'église de Waremme et à 50 mètres de la grande voie romaine de Bavay à Cologne, en un point élevé d'où l'on découvre partout l'horizon. Il est fortement surbaissé, d'où son nom de « Plate-Tombe », et les empiètements continuels de la culture lui ont donné une forme presque carrée à la base. Ses dimensions actuelles sont : $3^{m}50$ de hauteur et 20 mètres de côté.



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e (feuille de Waremme).

Il résulte de nos recherches dans les notes manuscrites laissées par feu le comte Georges de Looz-Corswarem, d'Avin, que ce tertre a été fouillé très méthodiquement mais sans succès, du vendredi 17 au mardi 28 novembre 1876, par lui-même, avec l'aide des ouvriers Pierre-Joseph et Nicolas Lamproye, de Moxhe.

Cette fois encore, notre regretté confrère n'a pu que constater les traces de fouilles antérieures faites au moyen d'un puits vertical de 1 mètre de diamètre et de $5^{m}30$ de profondeur creusé au centre de la tombe [1].

[1] Sans doute par les soldats des armées de Louis XIV.

Des monuments de nature ou d'âge peu déterminé ont été étudiés à Laminne, à Aubange, à Pétange et à Bonnert :

EXAMEN D'UN TERTRE ARTIFICIEL A LAMINNE (PROVINCE DE LIÉGE).

Ce tertre important, dénommé vulgairement *la Tour,* est situé presque au centre du village de Laminne, sur la rive droite et très près du ruisseau l'Yerne, affluent du Jaar, à 150 mètres au sud-ouest de l'église, dans le verger de la *cense del Motte,* appartenant à la famille d'Oultremont de Warfusée.



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000^e}$ (feuille de Momalle).

Il est bien conservé, surtout du côté ouest, où les pentes sont très raides et où l'on voit encore les traces d'un fossé circulaire qui entourait la base. Le sommet, tout à fosses et à bosses, est couronné de deux petits ormes et de buissons de ronces.

Voici les dimensions du tertre, relevées par MM. Raeymaekers et de Loë.

Hauteur : 12^m50.

Circonférence à la base : 185 mètres.

Sommet, longueur : 32 mètres.

Sommet, largeur : 25 mètres.

Les habitants de la localité vous diront qu'il y a eu là autrefois un château; et, en effet, on remarque, au haut du monticule, quelques

rares vestiges d'une construction fort ancienne en maçonnerie de silex.

Jamais on n'y a fait de fouilles, mais on y aurait trouvé, paraît-il, il y a quatre ou cinq ans, à l'entrée d'un terrier, quelques pièces de monnaie (??). Quoi qu'il en soit, il n'y a aucun doute à concevoir quant à l'origine de ce tertre, qui ne peut avoir été qu'une motte féodale.

EXAMEN DE DEUX « MARDELLES » A AUBANGE

(PROVINCE DE LUXEMBOURG).

Ces *mardelles* [1] sont situées à environ 2,300 mètres de l'église d'Aubange, vers le sud, dans le bois de Frihaut [2], tenant à la frontière française.

M. l'abbé Loës a signalé leur existence, en 1899, au Congrès d'Arlon [3].

[1] Les *mardelles* ou *margelles*, en allemand *meerchen*, sont des mares à fond vaseux renfermant plus ou moins d'eau et de forme plus ou moins circulaire.

En Belgique, elles sont spéciales à la province de Luxembourg, où elles n'existent, pensons-nous, *qu'en terrain jurassique ou triasique*. On les rencontre presque toujours sur les plateaux ou au sommet des collines, tantôt isolées, tantôt en groupe ou en ligne. Leurs dimensions sont très variables, et s'il y en a de très petites, sans profondeur, il y en a, par contre, d'autres dont le diamètre atteint une cinquantaine de mètres et dont la profondeur est de 3 mètres.

Ces dépressions de terrain sont-elles artificielles ou d'origine purement naturelle résultant, par exemple, d'un tassement du tréfonds ? La géologie seule pourrait trancher la question. Toujours est-il que l'on ne rencontre jamais, auprès des mardelles, de déblais provenant de leur creusement.

On y a trouvé parfois des troncs d'arbres équarris et portant des traces de coups de hache, des pieux enfoncés verticalement, des solives, des fragments de poterie, des haches de pierre, des éclats de silex, des monnaies romaines...

Certaines mardelles auraient donc contenu jadis de minuscules palafittes.

Elles n'ont jamais fait l'objet, chez nous, de fouilles méthodiques et n'ont pu être étudiées jusqu'ici qu'au cours de travaux de défoncement entrepris par les cultivateurs.

Il s'y rattache une légende de château englouti par punition, ayant fait place à un lac...

Voir Abbé Loes, *Les Mardelles* (Fédération archéologique et historique de Belgique. Compte rendu des travaux du XIVe congrès tenu à Arlon, du 30 juillet au 2 août 1899, sous la direction de l'Institut archéologique du Luxembourg, pp. 17 et suiv.).

[2] Appartenant à la commune d'Aubange.

[3] *Loc. cit.*, p. 25.



Nous avons été les examiner, en compagnie de notre confrère M. le docteur Raeymaekers, avec l'idée d'y faire éventuellement des fouilles.

Le bois de Frihaut, dénommé *bois d'Aubange* sur la carte de l'état-major, est un bois de chênes d'une quarantaine d'hectares, au sol fort argileux.

La première mardelle se trouve sur la gauche et à 15 mètres du chemin que l'on prend à droite en entrant dans le bois. Elle est plus ou moins circulaire, mesure approximativement 10 mètres de diamètre et contient assez d'eau. Des souches avec nouvelles pousses en occupent le centre.

Elle n'a jamais été explorée, et le terrain étant en pente vers le sud-est, il serait très facile de la saigner sans grands frais.

Le seconde mardelle, qui est fort belle, est située à environ 400 mètres de la première, à 80 mètres du chemin et également sur la gauche de celui-ci.

Elle est très grande et parfaitement circulaire, en forme de cuvette aux bords légèrement inclinés. Sa circonférence est de 125 mètres. Elle est envahie par la végétation — touffes d'herbe et arbrisseaux — et, bien qu'elle ne contienne que peu d'eau, le travail d'assèchement serait, pensons-nous, une entreprise assez considérable.

LE « TITELBERG » (MONT TITUS), A PÉTANGE (LUXEMBOURG).

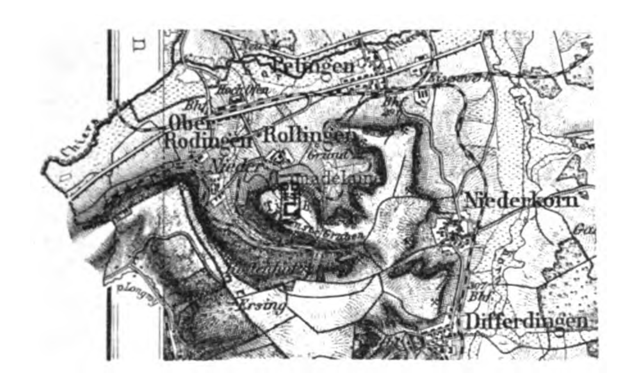
Notre confrère, le docteur C. Coliez, de Longwy, nous ayant engagé à venir étudier *sur place* l'importante station du Titelberg, nous nous sommes rendu le 2 octobre dernier à Pétange, en compagnie du docteur Raeymaekers. Guidés par la docteur Coliez, nous pûmes visiter, dans les meilleures conditions possibles, ce superbe emplacement, qui occupe le sommet d'un promontoire naturel situé à 2,500 mètres sud de l'église de Pétange, et au pied duquel passe la grande voie romaine de Trèves à Bavay.

Le Titelberg, qui fut d'abord un oppidum des Belges d'avant la conquête, est connu depuis longtemps, mais seulement comme station romaine.

D'anciens auteurs parlent de vestiges importants qui y subsistaient encore vers le milieu du XVIIIe siècle :

Mons Tittelberg cui inœdificaverant castra munita Romani, si Bertholeto fides, servat ad nostros usque annos quœpiam murorum vestigia [1].

« A l'époque où écrivait Bertholet (il y a précisément de cela cent ans), des débris de murailles et de tours y subsistaient encore,



Extrait de la carte au $\frac{1}{100.000}$ e des environs de Luxembourg, — 539. Ewringen.

ainsi que les ruines d'un magnifique mausolée appuyé de grosses colonnes d'ordre dorique. Le dernier chapiteau du mausolée a été enlevé en 1824. [2]»

Wiltheim, dans son *Luxembourg romain* [3], reproduit, aux planches 80, 81 et 82, sous les n°s 347 à 357, divers fragments de sculptures, des autels, des chapiteaux, des vases et des monnaies trouvés à l'endroit qui nous occupe.

[1] *P. J. Heylen Lyrensis ecclesiæ decani Dissertatio de antiquis Romanorum monumentis in Austriaco Belgio superstitibus aliisque non ita pridem abolitis, nec non de iis quæ apud Tungros et Bavacenses reperta fuerunt. Academiæ prælecta VI. Id. Maji M. DCC. LXXXII. (Mémoires de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles,* tome VI, M. DCC. LXXXIII, p. 480.)

[2] Le chevalier L'Évêque de la Basse Moûturie. *Itinéraire du Luxembourg germanique ou voyage historique et pittoresque dans le Grand-Duché,* p. 102. (Luxembourg, 1844.)

[3] *Luciliburgensia sive Luxemburgum romanum, etc., etc.,* a R. P. Alexandro Wilthemio, Luxemburgensi, Societatis Jesu sacerdote. Opus posthumum. Luxemburgi, MDCCCXLII.

Le Titelberg est un emplacement fortifié à la fois par la nature et par la main de l'homme.

Il est constitué, en effet, par un promontoire élevé [1], aux pentes généralement rapides et dont le plateau mesure environ 1,000 mètres de longueur et 500 mètres dans sa plus grande largeur. Au sud-est, l'isthme, la partie faible, est coupé par un fossé large et profond avec rempart de 4 mètres de hauteur.

Le camp était entouré, en outre, d'une levée de terre dont on voit encore des restes importants.

Lorsqu'on pénètre dans l'oppidum par le nord-ouest, on peut observer une belle coupe de la levée que fournit le passage ouvert à cet endroit.

Plus loin, vers le milieu de l'enceinte, des débris de *tegulæ* et d'*imbrices,* ainsi que des fragments de poteries abondent à la surface du sol.

Les flancs de la montagne paraissent avoir été très habités aussi, au moins au sud-ouest, dans le voisinage d'une petite source où l'on a rencontré des vestiges importants de constructions, et au nord et nord-ouest, où de nombreuses sépultures ont été mises au jour.



Cette station a fourni déjà des quantités d'objets :

Le musée de Luxembourg possède des débris de sculptures, des monuments lapidaires [2], des vases en terre et en verre, des monnaies, des fibules, des épingles, des bagues et autres menus objets de bronze, deux intailles (cornaline et agate) et des débris de toute nature recueillis au Titelberg [3].

[1] « Le *Titelberg* ou *Mont Titil* est à l'altitude de + 400m74 mill. La station de Rodange est à l'altitude de + 278m31 mill. Soit donc une différence de niveau de 122m43 mill. » WIES. *Guide de la carte géologique du Grand-Duché de Luxembourg,* 1877, pp. 65-66.

[2] Voir ENGLING, *Sechs Römische Bildsteine aus der Gegend des « Titelberges ».* (Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, etc. t. XVIII, 1862, pp. 102 et suiv.)

[3] Publications de la section historique de l'Institut royal-grand-ducal de Luxembourg, I, 25 ; II, 16, 17, 18 ; III, 23, 61 ; IV, 18 ; VI, 22 ; VII, 97 ; VIII, 30 ; X, x ; XV, 166 ; XVI, XXII ; XVIII, XXXI, 102 et suivants.

Nombre de collections particulières, notamment celle de notre confrère le docteur Coliez, renferment aussi des antiquités de cette provenance [1].

Feu Linden, ancien instituteur à La Madeleine, qui habitait au pied de l'oppidum, s'y était fait une collection de monnaies gauloises et romaines qui n'est pas sans mérite [2].

Enfin une des plus belles pièces que possède la section des Musées royaux du Cinquantenaire consacrée à la Belgique ancienne, provient aussi du Titelberg : c'est le *parazonium* en fer que nous reproduisons ci-contre (fig. 2) et qui a été donné à l'État par M. Georges van Malcote de Kessel. Cet objet se trouvait primitivement à la Porte de Hal. Notre confrère, M. Ed. de Prelle de la Nieppe, conservateur de ce musée, le décrit comme suit :

« Courts quillons ; poignée droite renflée au milieu de sa longueur; pommeau trilobé ; lame en forme de langue de bœuf avec arête médiane dans toute sa longueur.

» L'armature du fourreau est composée de deux tigelles réunies par une bouterolle terminée par un bouton orné lui-même d'un autre bouton creusé en auget du côté extérieur ; d'une chape et d'une frette munie chacune d'un bague de suspension. La frette porte, d'un côté, une ornementation de gravure très délicate : une grecque encadrée de lignes droites et de lignes ondées. La longueur de la lame est de 0^m20. »

Ainsi que nous l'avons dit au commencement de cet article, le *Titelberg* fut d'abord un oppidum des

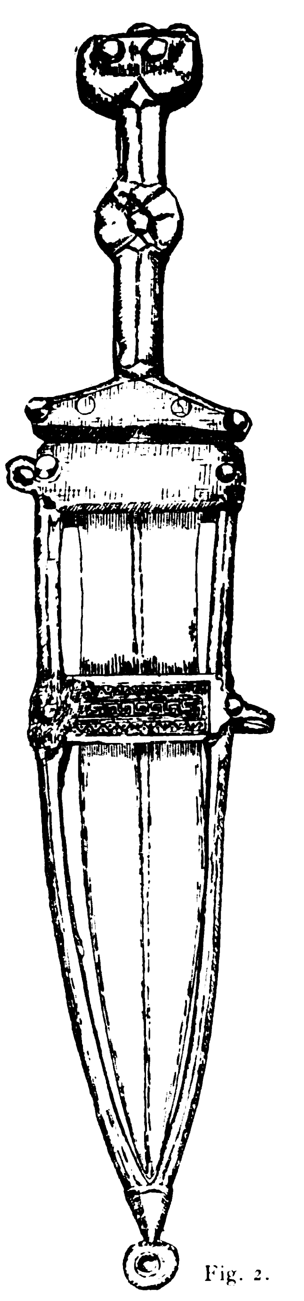


Fig. 2.

PARAZONIUM TROUVÉ AU TITELBERG.

[1] Noté, dans la collection Coliez, les objets suivants trouvés au Titelberg : plusieurs monnaies gauloises et romaines ; une rouelle, sept fibules de divers types, une boucle, un anneau, des pièces d'attelage et une bague, le tout en bronze ; deux intailles dont une sur agate, des débris de vases et de tuiles, etc.

[2] Sa veuve, qui maintenant s'est fixée à Pétange, a conservé cette collection.

Belges d'avant la conquête [1]. Il fut occupé ensuite par les conquérants des Gaules et redevint sans doute plus tard, au début des invasions barbares, un lieu de refuge pour la population du voisinage [2].

Il serait donc hautement désirable de pouvoir faire, au Titelberg, des fouilles suivies et méthodiques.

EXAMEN ET RELEVÉ D'UN OUVRAGE EN TERRE A BONNERT (PROVINCE DE LUXEMBOURG).

La commission des fouilles a fait examiner par MM. Raeymaekers et de Loë certain ouvrage en terre existant à Bonnert [3] et signalé à son attention par notre confrère le baron Théophile de Jamblinne de Meux.

Les délégués de la commission s'étant rendus à Bonnert, y ont été reçus de la façon la plus aimable par M. Nicolas Mertz, attaché au gouvernement provincial du Luxembourg, qui avait bien voulu se constituer leur guide.

L'endroit en question, dénommé *Katzenknapp*, se trouve à environ 950 mètres nord-est de l'église du village et à 300 mètres à

[1] Ainsi qu'en témoignent les nombreuses trouvailles de monnaies gauloises qu'on y a faites.

« Un endroit surtout, dans le pays, dit M. de Muyser, l'emporte sur tous les autres par la richesse des dépôts monétaires qu'on y a trouvés depuis les cinquante dernières années et qui sont loin d'être épuisés, si l'on voulait pratiquer des recherches systématiques ; cet endroit est le plateau du Titelberg, près de La Madeleine, à quelque distance de la frontière belge. Une grande partie de la collection celtique que feu M. le Gouverneur de la Fontaine avait réunie provenait de cet endroit... Actuellement, M. Linden, instituteur à La Madeleine, a su réunir une vingtaine de types différents, provenant tous indistinctement du Titelberg, et il estime que le nombre total de ceux qu'on y a trouvés dépasse 30.

» On a trouvé aussi au Titelberg des moules ayant servi au monnayage de pièces gauloises, ainsi que des monnaies non entièrement achevées... M. Linden partage aussi l'idée qu'un atelier monétaire gaulois a existé soit au Titelberg, soit aux environs. » (CONSTANT DE MUYSER. *Les Monnaies gauloises du Grand-Duché de Luxembourg,* dans le compte rendu du Congrès archéologique tenu à Arlon en 1899, p. 149.)

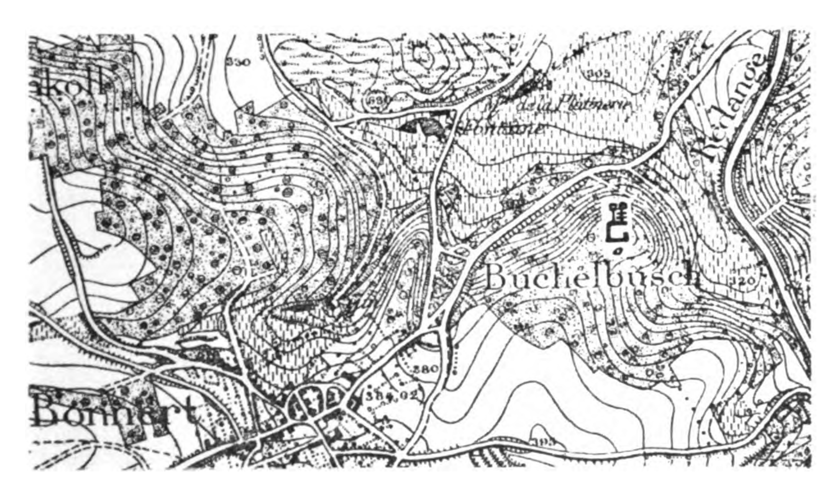
[2] Les monnaies romaines qui y ont été recueillies, en si grand nombre également, vont de Tibère à Constantin.

[3] Arrondissement et canton d'Arlon.

gauche de la route d'Arlon à Redange. C'est un point très élevé, situé dans le bois appelé *Bouchenbusch* (bois de hêtres), à l'extrémité d'une sorte de promontoire naturel d'où l'on jouirait, si le bois était coupé, d'une vue très étendue sur le Grand-Duché.

La montagne se nomme *Schwartzberg.*

Le *Katzenknapp,* dont la superficie est d'environ un hectare, est formé par la pointe retaillée du promontoire. C'est un refuge fortifié à la fois par la nature et par la main de l'homme, car il existe, vers l'ouest, le seul côté faible, une large et profonde entaille artificielle manifestement faite dans le but d'isoler complètement cette place du reste de la montagne, et dont les terres extraites ont été rejetées vers l'intérieur. (Voir plan et profils.)



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e (feuille d'Arlon).

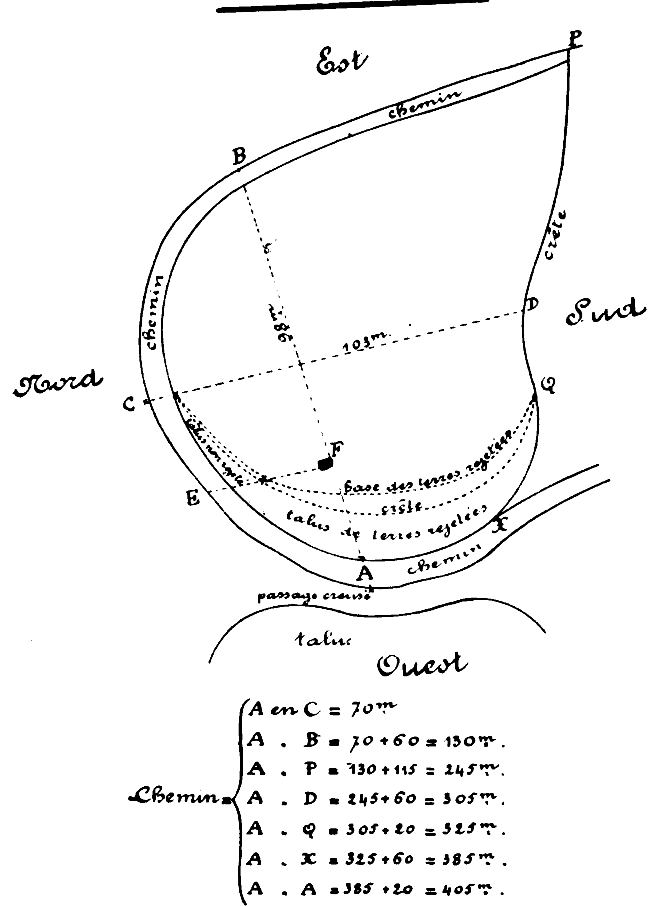
Dans l'enceinte même du *Katzenknapp* est une excavation profonde, de forme plutôt carrée que ronde, appelée *Katzenloch,* c'est-à-dire « Trou-aux-Chats » (plan F). Elle présente les dimensions suivantes :

Ouverture, N à M = $3^{m}50$.
O à E = $3^{m}00$.
Profondeurs, au N = $4^{m}60$.
O = $3^{m}40$.
E = $3^{m}40$.
S = $4^{m}00$.

Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici ce qui a été écrit antérieurement au sujet du Katzenknapp et du Katzenloch :

En allant de Bonnert à Oberpallen, dans un petit bois nommé le « Bickenbesch », à la bifurcation du chemin qui mène à la « Platinerie », on prend à droite et, après avoir monté une côte de 200 mètres environ, on trouve sur une plate-forme un trou rond de

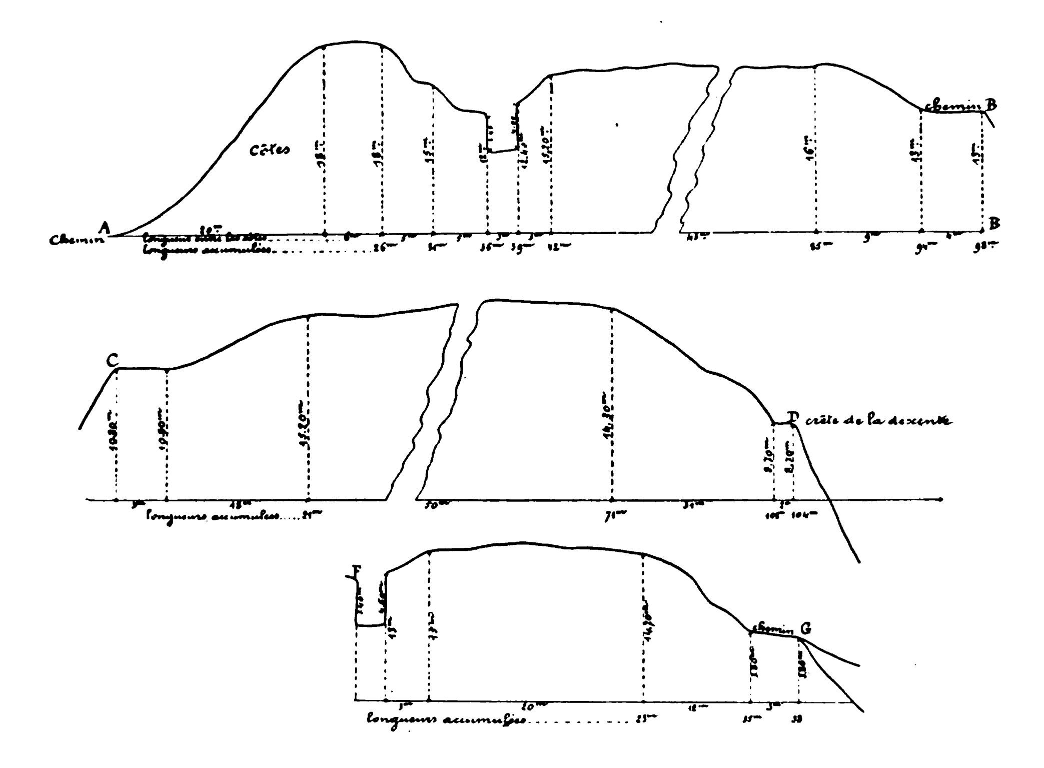
Kasselknap. — Plan.



Longueur crête au midi = 140m.

Kasselknap. — Profils.

Profil du point A (place supposée de la situation de la pierre à l'Ouest).
(Toutes les côtes des 3 profils se rapportent au point A pris comme zéro)



5 mètres de circonférence et de 3 mètres de profondeur. A côté, il y avait une énorme pierre carrée qui a été transportée dans le jardin de M. le docteur Molitor, à Arlon. On croit que c'est un ancien autel druidique. L'endroit est dit « Kaatsenlach » [1].

Que faut-il penser, dit le R. P. Goffinet, *de ce plateau d'environ 160 mètres sur 60, qui domine la charmante vallée de l'Attert, à un quart de lieue du village de Bonnert, vers l'est? Y grimper du*

[1] Notice de M. Reisch, instituteur communal *(Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 1889, t. XXII des Annales, pp. 228 et 229).

fond de la vallée par le chemin le plus court, serait chose difficile, tellement la pente est raide au nord, mais à l'ouest, on y arrive de plain-pied. Seulement on doit franchir les restes d'un large fossé qui, sans doute, formait de ce côté la défense. Serait-ce là un camp romain ou un refuge, un fort plus ancien? Il n'y pas, à la surface, la moindre apparence d'une tour romaine. Quant au large trou qu'on y montre et qu'on qualifie d'ancien puits, il n'est, m'a-t-il paru, ni puits ni ancien[1].

Ce fortin, écrit M. l'abbé Loes, *dominait en même temps un chemin romain venant d'Arlon par Bonnert et l'entrée de la Kasselkehl (gorge du castellum). Ce profond vallon, dit aussi Katzenkehl (gorge des chats) en souvenir d'une légende et Gassenkehl (gorge des routes), vient du midi et fait suite à la Geichel, un autre vallon également profond qui déverse ses eaux dans l'Eisch. Ces deux vallons constituent, à 3 kilomètres seulement d'Arlon, une tranchée profonde en ligne presque directe, d'une lieue d'étendue, coupant le massif montagneux qui sépare les bassins de l'Eisch et de l'Attert, et qui s'étend jusqu'à Arlon. De nombreux ravins et vallons coupent le versant occidental, auquel fait suite celui de l'Eisch, et quelques-uns se rapprochent de fort près de la ville.*

Celui de Clairefontaine, le dernier vers le midi, pousse ses ramifications jusque près de la Maladrerie. Il est dominé, à son débouché dans l'Eisch, par le fortin du Karlsbesch, du haut duquel on peut aisément surveiller l'entrée de la Geichel. A l'autre bout, se trouve, comme nous venons de le dire, le Kasselknap.

C'est une butte élevée, formée par le brusque changement de direction du versant occidental de la Kasselkehl.

Une large entaille sépare ce camp du plateau de Bonnert; elle a environ 20 mètres d'ouverture. Une partie des matériaux extraits du fossé a servi à construire sur le talus intérieur un croissant d'une trentaine de mètres d'étendue. Il diminue insensiblement de hauteur et de volume à partir du milieu, où il a encore 3 mètres d'élévation.

Le contour du camp, d'environ 160 mètres, est irrégulier, mais se rapproche, autant que la configuration des lieux le per-

[1] Notice de M. Reisch, instituteur communal (*Publications de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 1889, t. XXII des Annales, pp. 228 et 229).

mettait, du cercle. A partir de la corne méridionale du croissant, il suit d'abord la ligne droite, puis tourne brusquement vers le nord, pour revenir un peu plus loin par une courbe plus arrondie vers la corne opposée. Dans l'aire même du camp, à 8 mètres du versant nord, se trouve un second talus de quelques mètres d'élévation. La partie méridionale, qui était trop basse, fut rehaussée non seulement pour donner au camp un niveau à peu près égal, mais aussi pour obtenir un escarpement suffisamment raide et plus élevé.

La forme des clous de fer qu'on a trouvés sur l'emplacement de l'enceinte semble indiquer que le parapet était construit en bois. Il eut été d'ailleurs difficile de construire un mur en maçonnerie, ou même en gazons sur la crête de cette colline sablonneuse.

L'ouverture qui donne accès au camp, près de la corne septentrionale du croissant, ne provient pas des Romains ; elle a été pratiquée plus tard et fut même agrandie, il y a une vingtaine d'années, pour faciliter la vidange du bois.

La tour se trouvait dans l'embrasure du croissant. Au commencement de ce siècle, on en voyait encore les fondements.

Les pierres de taille dont les murs étaient construits furent transportées à Arlon et la chaux conduite dans les champs. Un petit enfoncement derrière la tour semble indiquer qu'un second fossé de peu de profondeur reliait l'une à l'autre les cornes du croissant. Dans cette partie surtout, on trouve des débris de pierres calcinées, de tuiles et de poteries romaines.

Du haut de la tour, on pouvait communiquer avec les gardes des fortins du Burgknap, d'Arlon, du Karlsbesch, du Helperknap, etc.

A quelques mètres du fossé intérieur, vers le milieu du camp, se trouve le puits ou la citerne. Quand je l'ai visité, pour la première fois, en 1877, il avait à peu près 10 mètres de profondeur sur 4 de diamètre. C'est un trou de forme cylindrique, qui ne porte aucune trace de revêtement en maçonnerie ou en ciment. Il y avait cependant des margelles en moellons taillés qu'on enleva lors de la destruction des soubassements de la tour. C'est peut-être le seul endroit du camp où l'on pourrait faire des fouilles avec espoir de succès. Ce trou, entouré autrefois de la crainte superstitieuse du peuple, porte le nom de Katzenlach (trou des chats). Il sert, de

mémoire d'homme, de fosse aux animaux morts ou abattus pour cause de maladie. Quand, en automne, on voit les feuilles mortes et la poussière, chassées par le vent, descendre en tourbillon au fond de cette excavation, on se croirait en présence d'un gouffre.

Voici la légende qui s'y rattache. Elle pourrait bien se rapporter au régime de police exercé par les légionnaires. Je la rapporte telle que je l'ai entendue dans mon enfance :

C'est un passage bien dangereux que le Katzenkehl, entre le Hohgericht (la potence de Guirsch) et le Katzenloch. D'un côté, les revenants, de l'autre, une apparition plus terrible encore. Sur le Kasselknap règne un mauvais esprit gardant au fond d'un trou un riche trésor. Il n'apparaît que sous la forme d'un grand chat noir, aux griffes terribles, aux yeux flamboyant dans les ténèbres comme le feu de l'enfer. Il ne se montre que la nuit et commande à toute une armée d'êtres aussi malfaisants que lui. Tous les sorciers et sorcières du pays sont sous ses ordres. Quand, pendant une nuit noire, la tempête se déchaîne sur le pays, ils se réunissent tous autour du Katzenloch.

C'est là, sous la présidence du grand chat noir, que, transformés également en chats, ils ourdissent leurs complots, dressent leurs plans et distribuent les rôles. La réunion se termine par le sabbat. Ce sont alors des miaulements contre lesquels la tempête essaie en vain de lutter ; ce sont des danses furibondes qui s'exécutent en tournoyant autour du Katzenloch.

Mais bientôt, en vertu de l'élan donné, la danse ne forme plus qu'un tourbillon dont le cercle s'élargit, monte ; on ne touche plus la terre ; c'est de branche en branche, d'arbre en arbre, que, par bonds hardis, les chats se poursuivent dans une course vertigineuse, pour sauter enfin, en laissant tomber dans le néant leur corps d'emprunt, sur l'aile des vents et se transporter à travers les airs, près des victimes désignées à leurs coups. C'est alors que les mères commencent à pleurer et que le cultivateur attristé voit son bétail dépérir. Malheur aussi au voyageur attardé qui, pendant ces réunions, passe dans le Kasselkehl ! Il peut s'estimer heureux s'il n'emporte que des éclaboussures et des égratignures et s'il n'y laisse que sa bourse, dont le contenu est allé rejoindre à jamais le trésor du grand chat [1].

[1] *Compte rendu des travaux du XIV*e *Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique,* tenu à Arlon du 30 juillet au 2 août 1899, sous la direction de l'Institut archéologique du Luxembourg, pp. 52 à 55.

L' « énorme » pierre carrée que l'on croit — selon la formule habituelle — être un ancien autel druidique et qui aurait été transportée à Arlon dans la propriété, aujourd'hui divisée, de feu le docteur Molitor, mesurait, d'après les souvenirs de M. Mertz, 1m20 à 1m40 de longueur, 1 mètre de largeur et 0m60 à 0m70 d'épaisseur.

Nous l'avons vainement recherchée dans la partie de la propriété précitée actuellement occupée par M. le docteur Kuborn. Elle se trouve peut-être encore dans la propriété contiguë, appartenant à M. Schwartz-Molitor, mais nous n'avons pas eu l'occasion de nous en assurer.

En tout état de cause, rien ne prouve que cette pierre ait jamais fait partie d'un monument mégalithique quelconque. Elle appartient très probablement à la formation géologique de la région *(grès de Virton)* et a pu, conséquemment, être extraite par hasard du sous-sol, son gisement naturel, lors du creusement du fossé large et profond qui constitue l'une des défenses du *Katzenknapp,* ouvrage en tous cas postérieur à l'époque des dolmens.

Quant au *Katzenloch,* ce ne serait, de l'avis de M. Mertz et du docteur Raeymaekers, qu'une excavation naturelle, un *effondrement localisé,* semblable à celui qui s'est produit sur la côte du Beyerchen [1], il y a environ quarante-cinq ans, et dont les conséquences se sont fait sentir à la source de la Platinerie, car ses bouillonnements ont cessé à partir de ce moment.



Nous sommes assez sceptiques également à l'endroit de la tour, dont on voyait encore les fondements au commencement du siècle qui vient de finir, comme aussi au sujet des trouvailles, qu'on aurait faites au *Katzenknapp,* de pierres de taille, de chaux, de pierres calcinées et de moellons taillés provenant de la destruction des margelles du puits.

Des fouilles exécutées sur trois points différents du plateau du Katzenloch, par M. Mertz, n'ont donné que sept fragments de *tegulæ* et trois morceaux de poterie rouge assez grossière.

[1] Cette côte est voisine et de même formation que le Schwartzberg.

En résumé, le *Katzenknapp* nous paraît présenter bien plus les caractères d'un de ces petits postes d'observation et de refuge temporaire que ceux d'un camp romain au sens propre du mot.



Nous ne saurions assez remercier notre aimable correspondant, M. Mertz, qui a bien voulu faire pour nous, à titre purement gracieux, le relevé (plan et profils) du *Katzenknapp* que nous publions ici.



Des fouilles méthodiques ont été effectuées à Zonnebeke, à Roulers, à Pitthem, à Zulte, à Ophain, à Ottignies, à Bierges, à Limal, à Rixensart et à Fontenoille :

LA MOTTE DE ZONNEBEKE (Flandre Occidentale).

« Nous rencontrons dans la Flandre occidentale deux catégories de mottes féodales :

» Celles que nous considérons comme les plus récentes contiennent des substructions de châteaux, qui, à en juger par les restes de fondations en moellons et en briques rouges, doivent avoir été importants ; les fouilles que nous avons opérées à Coolscamp [1] et à Wulverghem [2] ont mis au jour les derniers vestiges de ces grandes demeures seigneuriales du moyen âge.

» A Wonterghem, on est occupé à niveler le tertre, entouré d'un double fossé, où s'élevait autrefois le château de *Ter Donck ;* les terrassiers amènent au jour les mêmes débris [3].

» D'autres mottes ont une origine plus ancienne. Elles ont été élevées aux premiers siècles de la féodalité ; elles sont presque tou-

[1] *Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* 1901, tome XII, p. 31.

[2] Baron A. de Loë, *Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées par la société pendant l'exercice 1901.* Dans *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* tome XVI, p. 33.

[3] Une motte située près de l'ancienne église de Stuyvekenskerke paraît renfermer les restes d'un château du moyen âge.

jours situées dans un terrain marécageux, non loin d'un champ plus élevé ; elles sont, le plus souvent, de forme conique ; en les fouillant, on ne recueille que quelques tessons de poterie grossière, qu'on peut attribuer aux premiers siècles du moyen âge ; si on ne présumait la destination de ces mottes par la description qu'en a laissée le vieux chroniqueur Jean de Colomieux et par le dessin de la tapisserie de Bayeux, on serait fort perplexe et on ne saurait quelle origine leur assigner.



» Nous ne parvenons pas à retrouver les sépultures des Francs qui ont peuplé notre région. Le cimetière d'Emelghem, découvert par notre savant collègue, M. le baron Charles Gillès de Pelichy, est le seul que nous connaissions. Les noms de lieux et les noms de familles attestent l'existence de nombreux lignages francs ; les bâtiments ruraux portent encore l'empreinte de ces colons qui ont succédé aux tribus primitives et aux Belgo-Romains, mais impossible, jusqu'ici, de découvrir les cimetières où nos ancêtres francs, ceux dont nous continuons à parler la langue, ont été inhumés.

» Au cours des premiers siècles de la colonisation franque, le régime agraire s'est transformé ; les plus habiles parmi ces cultivateurs de race franque ont étendu leur domaine et agrandi leur pouvoir ; ils ont senti le besoin de se choisir une habitation plus assurée que leur ferme, entourée d'une grande haie ; à l'origine de la féodalité, ils ont établi leur demeure, bâtie sans doute en clayonnage et couverte d'un toit de chaume, sur un tertre isolé, défendu par une palissade et préservé par les bas-fonds.

» En Danemark, les archéologues rencontrent aussi de ces tertres qui ne sont pas des tumulus.

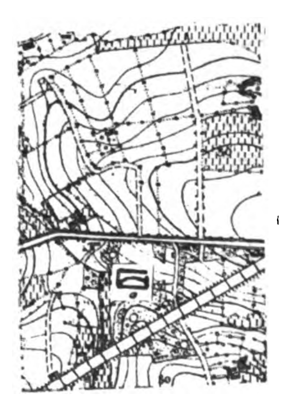
» Quelle fut leur destination ?

» Il faudrait, comme dit M. Sophus Müller, les interroger la bêche à la main.

» Nous le faisons en Belgique, simplement pour les classer, sans grand espoir de recueillir des objets capables d'enrichir nos collections.

» Nous avons fouillé deux mottes de cette nature, sur les bords du ruisseau appelé *De Hanebeek,* affluent d'un ruisseau qui se

jetté dans l'Yperlée ; en 1898, nous avons fouillé la *Motte-aux-Renards* à Langemarck et en 1903 nous avons opéré des fouilles dans une motte située à Zonnebeke, dans un bois appelé *De Hanebosch*, dans l'angle formé par le chemin de fer et la chaussée qui mène de Zonnebeke à Ypres.



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e (feuille de Gheluvelt).

» Nous avons ouvert une tranchée au sommet du tertre conique, élevé d'environ 6 mètres et mesurant environ 50 mètres de circonférence à la base ; nous n'avons aperçu que deux débris de poterie ; les fragments de poterie qu'on remarque parfois à la surface de ces mottes ont sans doute disparu ici, parce que la motte est plantée d'arbres et de taillis.

» Encore une particularité à noter : la motte, qui se trouve dans un bois marécageux, est très rapprochée du champ voisin, d'un niveau plus élevé.



» Comme personne ne peut se rendre compte de l'origine de ces tertres, la légende s'en empare et le folkloriste y trouve plus à moissonner que l'archéologue.

» A Zonnebeke, le peuple voit dans cette motte, tantôt les vestiges d'un château de templiers : c'est le thème le plus commun pour tout ce que le peuple considère comme les restes d'anciens

châteaux ; tantôt un château englouti avec une cloche qui résonne encore à la Noël, à minuit ; d'autres racontent que c'est l'emplacement d'un monastère détruit, dont tous les moines ont été assassinés la même nuit.



» Une motte analogue semble encore appartenir à la même catégorie : c'est la *petite motte aux Renards* à Couckelaere, située dans un bois de sapins, près du château de M. Piers de Raveschoot ; elle n'a qu'une hauteur d'environ $2^{m}50$, tout en mesurant environ 70 mètres de circonférence ; elle est contournée par un ruisseau, qui sort du bois et qui laisse à l'Ouest un accès large d'environ 15 mètres.

» Il serait difficile d'exécuter des fouilles dans ce tertre, parce qu'il est entièrement couvert de sapins.

« J. CLAERHOUT. »

FOUILLES A ROULERS (FLANDRE OCCIDENTALE).

Vestiges de palafittes. — « Le bassin de Roulers, traversé par la Mandel, dans lequel nous avons recueilli en 1899 des vestiges probables d'habitations palafittiques, a une largeur d'environ 42 mètres et s'étend sur une longueur d'environ 270 mètres.

» Nous avons poursuivi nos investigations et voici ce que nous avons appris depuis 1899 :

» La tourbe qu'on a retirée du bassin a été transportée sur les champs de la rive droite. Nous y avons remarqué des os longs, qui avaient été fendus pour en extraire la moelle, et un éclat retouché de silex. Malheureusement la tourbe a été enfouie sous la couche de terre arable.

» Le squelette humain presque complet que nous avons recueilli en 1899 a été trouvé à 30 mètres environ de l'écluse qui termine le bassin. Ce squelette a été étudié par M. le docteur E. Houzé, à la Société d'Anthropologie de Bruxelles [1]. L'indice

[1] *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles,* tome XIX, 1900, p. XXVI et suiv.

céphalique était de 81.92. Cet homme préhistorique est probablement un représentant de la race sous-brachycéphale qui peuplait la Belgique à l'époque néolithique et qui était un mélange des dolichocéphales primitifs et des brachycéphales nouveaux venus.

» La tourbe s'était surtout amoncelée du côté Sud du bassin, sur une longueur d'environ 150 mètres ; c'est de cette partie du bassin qu'on a retiré de nombreux pilotis ; de l'autre côté, en amont de la petite rivière, les terrassiers chargés d'approfondir le bassin n'ont retiré que de l'argile bleue.

» M. Vanden Berghe-Loontjens, teinturier à Roulers, a retiré de la tourbe qui reposait au fond du bassin de nombreux ossements d'animaux, quelques fragments de bois de cerf et une corne de cerf taillée, qu'il a envoyés au Musée royal d'histoire naturelle. Il nous a remis gracieusement un petit anneau fait d'un fil de bronze aplati, qui provient du même gisement et qui fait actuellement partie des collections de notre Société. Les stations lacustres ont fourni une grande quantité de ces anneaux, dont les combinaisons formaient des colliers, des chaînes ou des pendeloques.

» Il est regrettable que nous n'ayons pu explorer la station de Roulers comme celle de Denterghem : nous y aurions rencontré peut-être une station identique ; la présence des noisettes, des ossements, des pilotis et des rares objets que nous venons de signaler semble l'attester.

» Nous avions espéré aussi que le gisement s'étendrait sous le large talus du bassin, mais les fouilles que nous avons entreprises sur la rive droite et qui avaient été gracieusement autorisées par l'administration de la ville de Roulers, ainsi que le creusement d'un puits, effectué par M. Vanden Berghe-Loontjens, dans son jardin, de l'autre côté du bassin, nous ont démontré qu'il n'en était pas ainsi.

« J. CLAERHOUT. »

FOUILLES A PITTHEM (FLANDRE OCCIDENTALE).

Stations néolithiques. — « Dans le courant de l'année 1903, nous avons continué à explorer les stations néolithiques de Pitthem.

» Nous avons découvert la nouvelle station de la *colline de la Turquie* située à proximité du pavé de Thielt à Eeghem.

» Elle nous a fourni :

» 1° Une pointe de flèche à pédoncule et à barbelures horizontales;

» 2° Une pointe de flèche triangulaire, assez finement taillée ;

» 3° Un petit grattoir discoïde, quelques lames et quelques déchets de taille.



» A la station du *mont de Pitthem,* nous avons recueilli :

» 1° Une pointe de flèche à pédoncule et à barbelures verticales;

» 2° Un petit grattoir discoïde;

» 3° Quelques lames, beaucoup d'éclats retouchés et quelques silex craquelés.



» La station de la *route de Wynghene* paraît avoir été le centre le plus occupé à l'époque néolithique. Les éclats retouchés et les déchets de taille y sont relativement nombreux.

» Parmi les récoltes signalons :

» 1° Deux grattoirs discoïdes;

» 2° Plus de vingt lames de longueurs diverses ;

» 3° Une pointe de flèche à pédoncule et à barbelures obliques ; une très petite pointe de flèche triangulaire, équilatérale;

» 4° Le tranchant et la moitié inférieure d'une hache polie, cassée vers le milieu. C'est le premier instrument de cette espèce que nous ayons rencontré à Pitthem ;

» 5° L'ébauche grossière d'un tranchet, long de 8 centimètres, qui n'a pas subi de polissage ;

» 6° Quelques nucleus et plusieurs silex craquelés.

» Toutes les stations de Pitthem se trouvent sur le versant méridional de légères éminences et à proximité de sources.

» Le silex est, le plus souvent, noir et provient d'assises crétacées. Les rognons ont été importés et taillés sur place.

» Des fouilles répétées n'ont amené la découverte d'aucun fragment de poterie, ni d'aucune trace de foyers ou de fonds de cabanes.

« J. CLAERHOUT. »

Cimetière païen. — « Une partie du *cimetière païen* de Pitthem n'avait pas encore été explorée. M. l'abbé J. Claerhout y a fait quelques recherches, sans trouver de nouvelles sépultures ; partout, sous la couche de terre arable, on a rencontré des débris de *tegulæ* et des restes de mortier romain. »

RECHERCHES ET FOUILLES A ZULTE (Flandre Orientale).

« Quand on quitte la halte de Zulte pour longer la piste d'entraînement de M. de Ribaucourt, on arrive bientôt à un champ planté de genêts, faisant partie des terres de la ferme du cultivateur Isidore Van den Broucke.

» Ce champ a une longueur d'environ 68 mètres et une largeur de 42 mètres.



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20\,000}$ (feuille d'Anseghem).

» C'est l'emplacement d'une station néolithique où M. l'abbé J. De Kesel, curé de Zulte, a recueilli les instruments suivants :

» 1° Une scie, d'un travail assez fin, longue d'environ 6 centimètres ;

» 2° Trois belles pointes de flèche, munies d'un pédoncule et de deux ailerons. M. le curé a fait don à la société d'une de ces pièces ;

» 3° Une pointe de flèche à base concave ;

» 4° Une pointe de flèche ou de javelot, longue d'environ 6 centimètres.

» Dans les récoltes de M. le curé nous avons remarqué aussi

quelques grattoirs, quelques éclats retouchés, de petites pointes très fines et quelques morceaux de poterie, sans aucun ornement.

» Nous avons exploré ce champ à deux reprises et la seconde fois nous y avons pratiqué des fouilles dans l'espoir de trouver d'autres instruments, des fragments de poterie ou des vestiges de foyer.

» Nous n'avons pu recueillir qu'une lame de silex, des débris de percuteurs et quelques fragments de poterie.

« J. CLAERHOUT. »

M. l'abbé J. Claerhout a ensuite opéré des fouilles dans une prairie marécageuse, traversée par un ruisseau. Des ouvriers avaient prétendu y avoir trouvé des silex et des pilotis, en creusant un puits. Les recherches n'ont amené la découverte d'aucun objet.

Les archives de la commune de Zulte font mention d'un cimetière païen, dont on n'a pu, jusqu'ici, trouver l'emplacement.

LA « MOTTE-DES-BERGERS », A OPHAIN (PROVINCE DE BRABANT).

« Tarlier et Wauters [1] disent qu'on voit à Ophain, à l'angle S.-O. de l'intersection du chemin de Lillois à Braine-l'Alleud et du chemin allant au S.-O. vers le Hain, un petit tumulus qui est connu sous le nom de *Motte-des-Bergers,* et dont on a considérablement diminué l'élévation depuis quelques années.

» Non loin de là, près du bois Bayat, se trouve le *Chemin des Turcs,* dénomination bizarre, qui a peut-être une origine historique. Ajoutons qu'un peu plus loin, au nord, on rencontre la *Chapelle des quatre Chemins* et qu'au lieu dit *Les belles Pierres* on a trouvé quelques silex néolithiques.

» La carte de *Van der Maelen* (Nivelles) indique aussi la *Motte du Berger* (sic) à cet emplacement, mais fait passer, peut-être par erreur, le chemin allant au S.-O. vers le Hain au sud de la motte, tandis qu'il la contourne actuellement au nord ; mais il est pos-

[1] TARLIER et WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges,* canton de Nivelles, Ophain, p. 51.



sible que, dans l'intérêt de la culture du champ contigu (section A, nos $726_a/2$ et 726_f du cadastre d'Ophain), on ait déplacé le chemin vers le nord.

» Quoi qu'il en soit, ce déplacement a fait que les roues des véhicules ont graduellement entamé la motte de manière à la réduire de moitié. Son diamètre E.-O. était encore de 6 mètres et il est probable que le diamètre N.-S. avait la même dimension. La motte, dont la hauteur actuelle était de 1m40, se trouvait complètement tapissée de chiendent.

» Voilà donc dans quel état se trouvait cette petite élévation lorsque la Société d'Archéologie de Bruxelles en entreprit la fouille, le samedi 19 septembre 1903, en présence de MM. le baron de Loë, Rahir, Poils et Georges Cumont.

» Une fosse de 2 mètres de largeur et d'environ 1 mètre de profondeur fut creusée dans toute l'étendue du diamètre N.-S., donc en partie dans le chemin (n° 32) contournant la motte au nord et en partie dans les restes de la motte elle-même, qui fut ensuite complètement retournée jusqu'au sol intact.

» Toutes ces recherches ne donnèrent malheureusement aucun résultat, mais firent constater que la motte était composée de terreau très meuble, entremêlé de quelques rognons de grès bruxellien et de chaux, terreau très probablement produit par la décomposition des mauvaises herbes du champ voisin accumulées à cet endroit de temps immémorial. L'ancienneté de cette motte résulte non seulement des témoignages des plus vieux habitants de la localité, mais encore de la légende qui prétend que cette motte a été élevée par des bergers avec de la terre ramassée par leurs houlettes. Quoique la fouille de la « Motte-des-Bergers » à Ophain n'ait donné aucun renseignement sur son origine, il sera néanmoins opportun de fouiller les tertres qui portent le même nom dans d'autres régions de la Belgique, pour arriver à un ensemble de constatations qui permette de se faire une idée générale au sujet de ces monticules.

» G. CUMONT. »

FOUILLES AUX ENVIRONS D'OTTIGNIES
(PROVINCE DE BRABANT).

Notre confrère M. Charles Dens a continué ses fouilles dans la région d'Ottignies. Voici la liste des tombelles explorées par lui en 1903 :

« *Commune d'Ottignies.*

» Bois de Lauzelle. — Lieu dit « Bois Papa » : une tombelle. Bois de l'Étoile. — Lieu dit « Vallée de Wavre » : une tombelle.

» *Commune de Bierges.*

» Bois de Bierges. — Lieux dits « le Sart » et « Parc du Château » : trois tombelles.

» *Commune de Limal.*

» Bois de Limal. — Lieu dit « Fond des Tombes » : deux tombelles et un tumulus à enceinte, plus trois tombelles situées sur la limite des communes de Limal et de Bierges.

» *Commune de Rixensart.*

» Bois de Rixensart.—Lieu dit « Fond des Trivaux » : trois tombelles.

» Bois Marie Monseu : deux tertres signalés par Wauters, mais qui ne sont que des élévations naturelles.

» Bois de la Belle Place. — Lieu dit « al Logette » : cinq tombelles et un tumulus à enceinte. — Lieu dit « Le Haut » : deux tombelles.

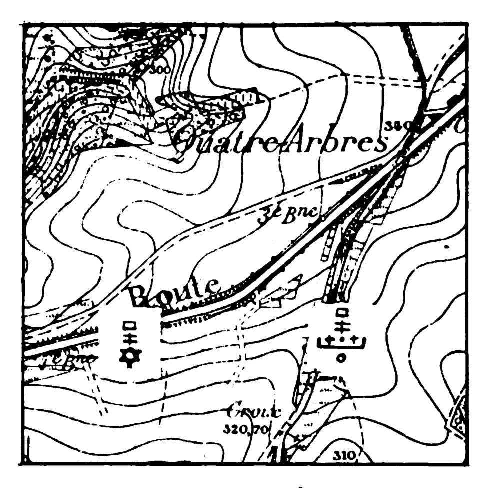
» Bois du Glin : une tombelle. »

Dans ces 22 tertres M. Dens n'a trouvé aucune trace de métal, et seuls des tessons d'une poterie caractéristique permettent de déterminer l'âge de ces sépultures à incinération. La grande majorité des ces tombelles contenait plusieurs sépultures et il en est une qui ne recouvrait pas moins de sept cadavres incinérés. En général, les ossements brûlés ne se trouvaient pas au centre, mais plutôt sur les côtés, ce qui a rendu l'exploration de ces tertres longue et difficile.

Ces fouilles feront l'objet d'un rapport plus circonstancié, qui paraîtra ultérieurement.

FOUILLE D'UN CIMETIÈRE BELGO-ROMAIN A FONTENOILLE (PROVINCE DE LUXEMBOURG).

Nous avons poursuivi et terminé, en juin dernier, avec le concours de nos confrères Jules Carly et Léon Van der Kelen-Dufour, les fouilles commencées en septembre 1901 dans le cimetière belgo-romain du *Champ de la Croix Pierre Morée,* à Fontenoille, près de Florenville [1].



Extrait de la carte topographique au $\frac{1}{20\ 000}$. (feuille de Florenville).

Nous avons eu l'heureuse chance de trouver encore, dans ce terrain presque entièrement bouleversé, sept sépultures qui ont pu être étudiées méthodiquement.

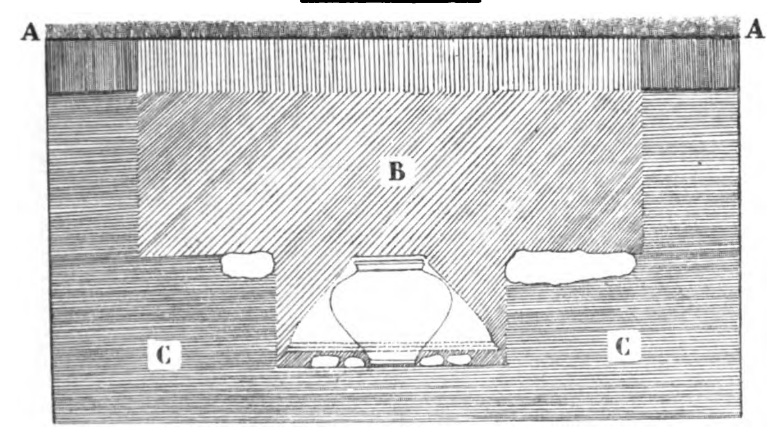
Tombe n° 1. — L'*olla* cinéraire, en terre brune de mauvaise qualité, celluleuse et peu cuite, de $0^{m}175$ de hauteur, de $0^{m}710$ de circonférence à la panse et de $0^{m}125$ de diamètre d'ouverture (pl. V, n° 3), se trouvait déposée à environ $0^{m}60$ en dessous du niveau du sol actuel, dans une petite fosse, de forme circulaire, garnie, dans le haut, de gros moellons non taillés, en pierre du pays (pl. IV).

A l'intérieur de l'urne, remplie presque entièrement de débris

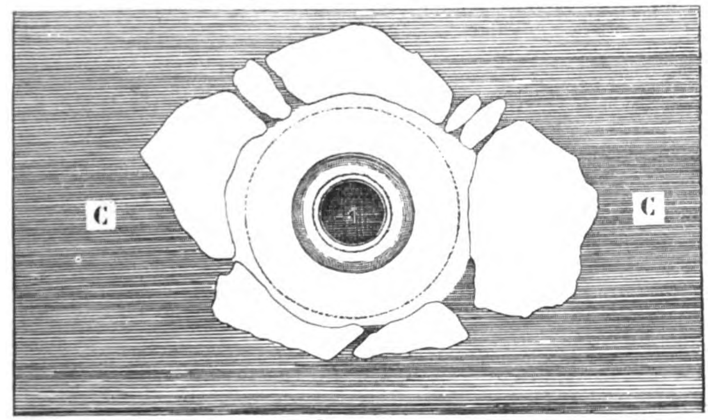
[1] Voir *Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées par la société pendant l'exercice 1901,* dans le tome XV, 1902, des *Annales*, pp. 27 et 28.

Cimetière belgo-romain de Fontenoille

Coupe et plan de la tombe n° 1.



Echelle 0 10 20 30 40 50 centimètres



Légende

AA Niveau du sol actuel.

B Terre remaniée.

CCCC Terrain en place.

d'ossements humains calcinés mélangés de cendre et de charbon de bois, était une petite fibule en bronze, un peu tordue et ayant subi l'action du feu, d'un type très ordinaire, mais fort bien patinée.

Une sorte de grand bassin ou de cuvette, en terre brune de qualité très inférieure, celluleuse et mal cuite, mesurant $0^{m}165$ de hauteur et $0^{m}380$ de diamètre (pl., V, n° 7) avait été posée sur



Fig. 3. Cimetière belgo-romain de Fontenoille. Tombe n° 2.

l'urne cinéraire, le fond en l'air, à l'instar d'une cloche, afin de protéger les restes incinérés contre l'infiltration des eaux météoriques. En outre, quelques pierres de petite dimension avaient été placées autour du pied de l'*olla* cinéraire, comme pour la caler (pl. IV).

Tombe n° 2. — Sept vases à offrandes [1], une fibule et un anneau

[1] Une sorte d'écuelle *(patina)* en terre grise, de $0^{m}060$ de hauteur et de $0^{m}140$ de diamètre. Une idem en terre grise, de $0^{m}050$ de hauteur et de $0^{m}130$ de diamètre. Une sorte d'assiette en terre grise *(patera)*, de $0^{m}030$ de hauteur et

de bronze déposés sur les ossements calcinés éparpillés sur le sol. Le tout était entouré de quelques pierres et se trouvait presque à fleur de terre (fig. 3).

Tombe n° 3. — Fosse d'environ $0^{m}30$ de profondeur, en pleine terre, c'est-à-dire sans aucune pierre de revêtement, contenant quatre vases à offrandes [1] et un fragment de fibule placés autour des ossements humains calcinés disposés en tas (fig. 4).



Fig. 4. — Cimetière belgo-romain de Fontenoille. Tombe n° 3.

de $0^{m}180$ de diamètre. A l'intérieur, sur le fond, sigle illisible (pl. VI, n° 10). Une idem en terre rouge, de $0^{m}025$ de hauteur et de $0^{m}170$ de diamètre. A l'intérieur, sur le fond, sigle illisible (pl. VI, n° 8). Une cruche à une anse, de forme surbaissée, en terre jaune, de $0^{m}190$ de hauteur et de $0^{m}405$ de circonférence à la panse (pl. V, n° 8). Un vase en terre rouge orné de guillochis, mesurant $0^{m}180$ de hauteur et $0^{m}360$ de circonférence à la panse (pl. VI, n° 9). Un petit pot en terre grise, de $0^{m}051$ de hauteur et de $0^{m}170$ de circonférence à la panse (pl. VI, n° 1).

[1] Un pot en terre brune de mauvaise qualité, celluleuse et peu cuite, mesurant $0^{m}115$ de hauteur, $0^{m}435$ de circonférence à la panse et $0^{m}095$ de diamètre d'ouverture (pl. V, n° 4). — Une cruche sans anse, de forme surbaissée, en terre brune, mesurant $0^{m}153$ de hauteur et $0^{m}495$ de circonférence à la panse

Tombe n° 4. — A environ 0m40 de profondeur et en pleine terre : débris de fer et plusieurs vases dont deux intacts [1], mis sur les ossements humains calcinés. Parmi les ossements éparpillés sur le sol, une monnaie (grand bronze de Trajan) bien conservée.

Un des vases, celui qui figure à la planche V, sous le n° 2, avait été posé sur une petite pierre plate et renfermait quelques parcelles d'ossements humains calcinés (fig. 5).

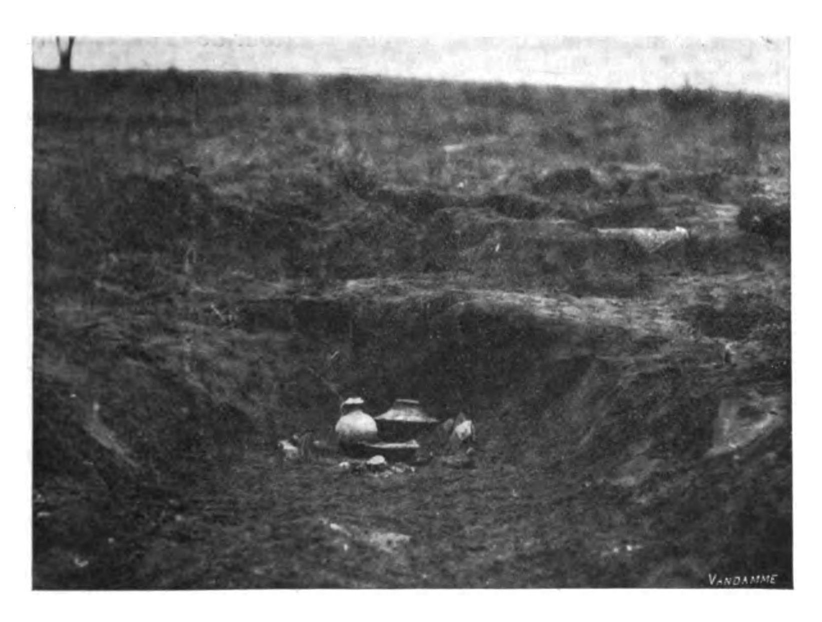


Fig. 5. — Cimetière belgo-romain de Fontenoille. Tombe n° 4.

Tombe n° 5. — Cette tombe, presque à fleur de sol, avait été saccagée antérieurement. Nous n'y avons plus retrouvé que des

(pl. V, n° 6). — Une sorte de jatte en terre grise à couverte noire, de 0m075 de hauteur et de 0m120 de diamètre A l'intérieur, sur le fond, sigle illisible (pl. V, n° 5). — Une coupe *(patina)* en terre rouge, de 0m065 de hauteur et de 0m180 de diamètre (pl. VI, n° 11).

[1] Une petite cruche à une anse *(lagena)* en terre jaune, de 0m140 de hauteur et de 0m285 de circonférence à la panse (pl. VI, n° 4). Un vase d'une forme assez particulière, en terre brune à couverte noire, mesurant 0m130 de hauteur, 0m460 de circonférence à la panse et 0m085 de diamètre d'ouverture. Il est caractérisé par un angle très saillant à la panse, qui dissimule entièrement le pied (pl. V, n° 2).

fragments de poteries et quelques débris d'ossements humains calcinés. Un seul vase a pu être reconstitué : c'est une sorte d'écuelle *(patina)* en terre brune de 0m065 de hauteur et de 0m142 de diamètre (pl. VI n° 5).

Tombe n° 6. — Mesurant 0m40 de profondeur et saccagée antérieurement comme la précédente. Nous y avons encore recueilli les fragments de deux vases [1], un clou en fer et des débris d'ossements humains calcinés.

Il paraissait y avoir eu jadis des pierres autour de la fosse, comme pour la tombe n° 1.

Tombe n° 7. — Petite fosse de 0m45 de profondeur, garnie de pierres. Elle ne renfermait plus qu'une assiette en terre grise à couverte noire, de 0m023 de hauteur et de 0m150 de diamètre (pl. VI, fig. 2), portant, à l'intérieur et sur le fond, un sigle illisible ; la partie inférieure d'un vase et quelques débris d'ossements humains calcinés.



Nous sommes entré aussi en possession de quelques objets trouvés précédemment à cet endroit en extrayant du sable :

Un vase minuscule en terre noire, à couverte rougeâtre, mesurant 0m035 de hauteur et 0m056 de diamètre d'ouverture (pl. VI, n° 6).

Un grand plat en terre grise à couverte noire, de 0m033 de hauteur et de 0m310 de diamètre. A l'intérieur, sur le fond, sigle illisible répété trois fois (Pl. VI, fig. 3).

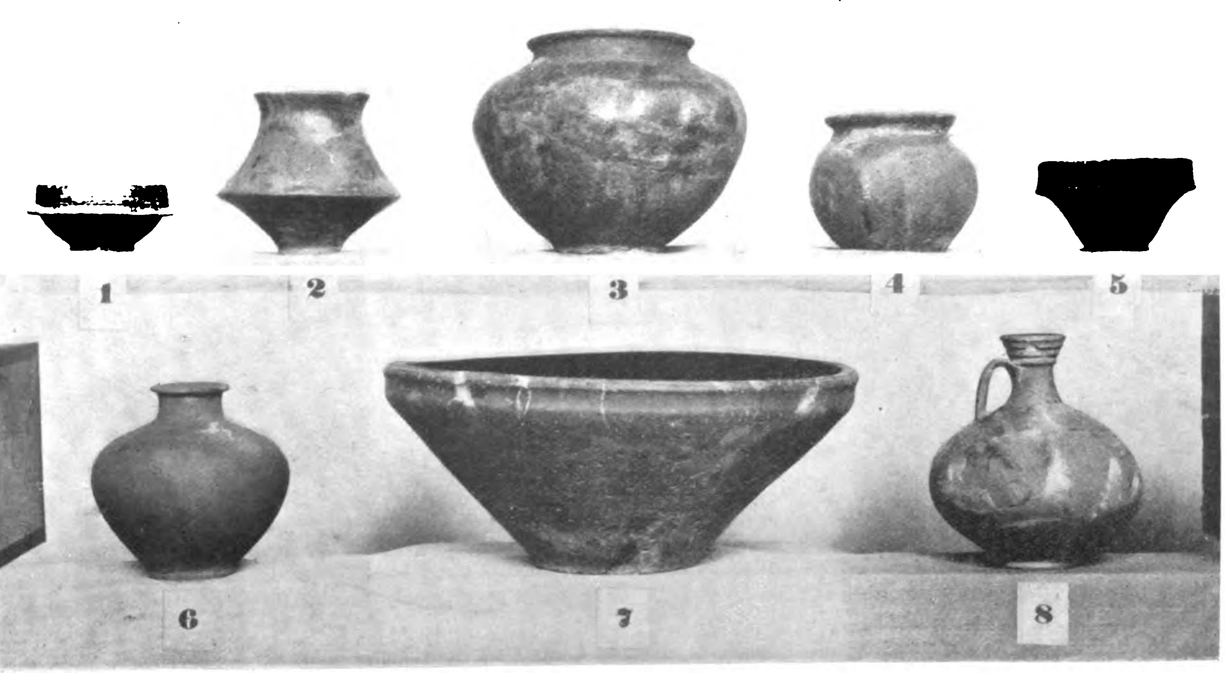
Une monnaie (moyen bronze) de Claude Ier.

Une grande fibule de forme ansée, d'un type très courant, et une pièce de bronze qui paraît avoir appartenu à un harnais de cheval.

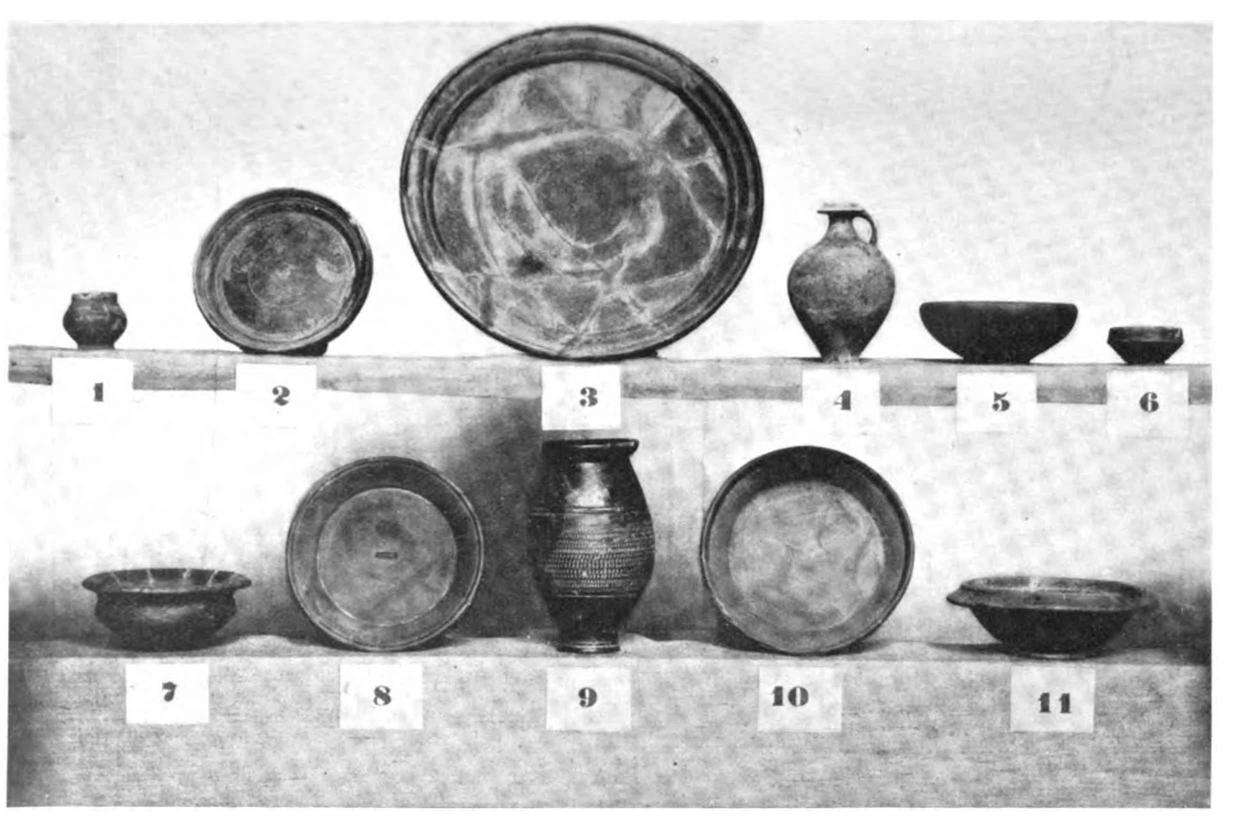
Les sept tombes que nous avons fouillées, distantes l'une de l'autre d'environ 2 mètres, étaient assez bien alignées suivant la direction sud-ouest-nord-est. La ligne en question avait 50 mètres de longueur.

[1] Une sorte de petite jatte en terre rouge de 0m055 de hauteur et de 0m10 de diamètre a pu être reconstituée (pl. V, n° 1).

Pl V.



Vases en terre provenant du cimetière belgo-romain de Fontenoille.



Vases en terre provenant du cimetière belgo-romain de Fontenoille.

Ce cimetière, à en juger par la grande quantité de tessons éparpillés dans les terres et à la surface du sol, a dû être assez important autrefois, mais pauvre.

Il contenait sans doute les restes de colons ou peut-être d'esclaves métayers.

Les deux pièces de monnaie que nous avons pu y recueillir encore :

Claude Ier (41 à 54),
Trajan (98 à 117)

ne suffisent pas malheureusement pour pouvoir en préciser la date.



Il nous reste, avant de terminer ce rapport, un devoir bien agréable à remplir : celui de témoigner publiquement, aux personnes qui nous ont fourni des renseignements ou donné des autorisations, l'expression de nos sentiments de vive reconnaissance.

Nous prions donc :

MM. Louis Stroobant, directeur de la Colonie de Merxplas;
Nestor Foucart, instituteur en chef, à Mignault;
F. De Taeye, ingénieur, à Gand;
le secrétaire communal de Wichelen;
Mlle Bertha Oosterlinck, propriétaire à Wichelen ;
MM. le curé de Wichelen ;
le docteur Victor Jacques, à Bruxelles;
Van Cleemputte, propriétaire, à Overboulaere;
le docteur C. Coliez, à Longwy ;
le baron T. de Jamblinne de Meux ;
Nicolas Mertz, attaché au gouvernement provincial du Luxembourg, à Bonnert ;
le docteur Kuborn, à Arlon ;
Van den Berghe-Loontjens, teinturier, à Roulers ;
le bourgmestre de la ville de Roulers;
t' Serstevens-Troye, propriétaire, au château de la Pasture, à Marbaix-la-Tour ;
Émile Dubois, fermier, à Ophain ;

MM. J.-B. Godeau, bourgmestre d'Ophain;
Em. Denuit, secrétaire communal d'Ophain ;
Mme May, propriétaire, au château de Bierges-sur-Dyle;
MM. Paul Terlinden-Bosquet, fondé de pouvoirs de M. le comte Werner de Merode, à Rixensart ;
le bourgmestre de la commune de Fontenoille,

d'agréer à nouveau les remerciements les plus sincères de la commission des fouilles.

Bon Alfred de Loë.





LES

FOUILLES DE TINOS



U pied de la colline que couronnent le Parthénon et les chefs-d'œuvre de l'architecture grecque, les grandes nations européennes et les États-Unis d'Amérique ont fondé, au siècle dernier, des écoles d'archéologie, où elles envoient leurs jeunes savants étudier les monuments antiques et rechercher, au moyen des fouilles, les vestiges d'un passé glorieux. De ces instituts scientifiques, le plus ancien et un des plus actifs est l'École française, dont M. Homolle, l'archéologue éminent à qui nous devons la résurrection des villes sacrées de Délos et de Delphes, vient de quitter la direction pour prendre celle du Musée du Louvre. Nos compatriotes sont admis, depuis 1900, à participer aux travaux de cette école et à entreprendre, le cas échéant, des recherches personnelles.

Le jeune archéologue, arrivant à Athènes, s'empresse de grimper à l'Acropole, d'étudier ses monuments, de parcourir la ville ancienne et de visiter les musées. Il assiste, en hiver, aux séances des écoles d'archéologie et écoute les conférences des maitres sur les ruines d'Athènes et des environs. L'été, il explore la Grèce continentale, les îles de l'Archipel ou l'Asie Mineure, chevauchant par les montagnes et les plaines, pour découvrir et copier les inscriptions que les villageois illettrés ont, le plus souvent, encastrées dans les murs de leurs habitations. Le nombre des documents

anciens que l'on trouve ainsi devient de plus en plus restreint et, en Grèce du moins, il faut maintenant recourir à la pioche pour mettre au jour des inscriptions ou des fragments de sculpture intéressants.

C'est dans l'espoir de pareilles découvertes que, au mois d'avril 1902, M. Homolle, dont l'attention avait été attirée sur Tinos par des textes déliens, nous conseilla d'explorer cette île, de chercher à y retrouver le sanctuaire de Poseidon et d'Amphitrite, et, en cas de succès, d'y entreprendre des fouilles.

Entre la Grèce continentale et l'Asie Mineure, la mer Égée est semée d'îles nombreuses qui sont comme un gué naturel entre les deux rivages et ont servi d'étapes à la civilisation orientale. L'île de Tinos, située au nord de Délos et à mi-chemin entre Athènes et Smyrne, est une des plus importantes du groupe des Cyclades et mesure environ 200 km² de superficie. Elle appartient à la longue chaîne volcanique qui traverse l'Archipel du nord-ouest au sud-est.

Sa population, dont les deux tiers suivent la religion orthodoxe, est actuellement d'environ 13,000 âmes, réparties entre une soixantaine de villages ou de hameaux. Le sol, montagneux et assez peu fertile, suffit à peine à nourrir ses habitants ; aussi le Tiniote s'expatrie-t-il aisément, mais il tient à revoir souvent son île natale et à y passer ses derniers jours. Le chef-lieu de l'île est une petite ville propre et commerçante, de 2,500 âmes, très visitée en été par les Athéniens et les Syriotes, à cause de la salubrité de son climat (fig. 1).

Tinos est devenu, depuis un demi-siècle, le Lourdes de la Grèce. De tout l'Archipel, des bords de la mer Noire, des hauts plateaux de l'Asie Mineure et même d'Alexandrie, les pèlerins y accourent chaque année pour vénérer la Vierge de l'Annonciation, la *Panagia Evangelistria*. En 1823, une religieuse d'un monastère de la ville vit en songe la Vierge Marie qui lui ordonna d'aller chercher, dans un champ, une image sainte qui y était enfouie. Trois fois de suite, le même ordre fut donné à la religieuse hésitante; enfin, sur l'avis de l'évêque, des fouilles furent entreprises dans le champ indiqué et on découvrit, sous les ruines d'une ancienne église, les restes d'un vieux tableau, brisé en plusieurs morceaux et représentant l'Annonciation. Les débris de cette image furent placés sous des lames

d'or et sont, aujourd'hui, conservés dans une superbe basilique en marbre, dont la masse imposante domine la ville et attire les regards des voyageurs longtemps avant leur arrivée au port. L'intérieur de l'église est richement orné et les murs sont garnis d'ex-voto aux formes les plus variées. Les fidèles offrent aussi, à la *Panagia*, de l'huile, des cierges, des moutons ou des chèvres qu'ils amènent



Fig. 1. Ville de Tinos.

avec eux et portent sur leurs épaules, à la mode des criophores anciens.

A peine débarqués, les pèlerins se précipitent vers la basilique, autant que leurs bagages le leur permettent, et vont étendre leurs couvertures à l'intérieur du sanctuaire ou sous les portiques qui l'entourent. Tandis que les premiers arrivés passent la nuit en prières dans l'église, les retardataires sont obligés de coucher à la belle étoile dans la cour de la basilique ou même le long de la voie sacrée qui conduit du port à l'église. Le lendemain, le bruit des guérisons miraculeuses se répand parmi la foule. Une longue procession, composée des pèlerins, des notables de la ville et des soldats de la marine hellénique accompagne, à travers les rues, l'image sainte, que porte solennellement l'évêque de Syra.

Ces pèlerinages attirent à Tinos de vingt à trente mille visiteurs, deux fois par an, aux fêtes de l'Annonciation et de l'Assomption, et donnent, pendant huit jours, une animation extraordinaire à la

petite ville. La fête religieuse se double d'une foire. Les marchands établissent partout leurs échoppes ; des troupes de chanteurs et de musiciens parcourent les cafés. Aux accords de la flûte et de la mandoline, les pèlerins exécutent leurs danses nationales, sautant lourdement sur le sol, avec des ronds de jambes fort compliqués et un claquement de pouces peu harmonieux.

Les offrandes des fidèles représentent des sommes considérables, que la commission de l'établissement de l'*Evangelistria* consacre à des œuvres de bienfaisance ou à des travaux d'amélioration des routes et du port. Les archéologues eux-mêmes en bénéficient : les terrains qui recouvraient le sanctuaire de Poseidon ont été achetés en partie par cet établissement et nous avons pu ainsi poursuivre nos recherches sans payer de grosses indemnités aux propriétaires.

La *Panégyrie* de Tinos a développé, chez les Grecs, l'esprit national et le sentiment de leur supériorité sur les Turcs. Après avoir contribué à l'indépendance de la Grèce d'Europe, elle entretient, chez les habitants de l'Asie Mineure, le désir de secouer le joug et l'espoir d'une « plus grande Grèce ». La Turquie l'a compris et cherche, par des formalités de douane tracassières, à entraver ce mouvement à la fois religieux et politique.

Si nous avons insisté aussi longuement sur les pèlerinages de Tinos, c'est qu'ils rappellent les panégyries antiques, dont ils ont gardé le nom; les Hellènes se réunissaient, pareillement, dans les grands sanctuaires de Délos, de Delphes, d'Épidaure et d'Olympie, pour vénérer leurs dieux ; à Tinos même, ils honoraient Poseidon et Amphitrite, son épouse. Dès la plus haute antiquité, Poseidon fut le grand dieu des Ioniens et de la mer Égée. Ernest Curtius a même supposé que son culte y avait précédé celui d'Apollon, honoré particulièrement à Délos. Le rôle important que les Grecs attribuaient à Poseidon s'explique aisément par la nature du pays que la mer baigne et enveloppe de toutes parts. On lui avait élevé des temples sur plusieurs points de la côte grecque et du rivage asiatique, dans l'isthme de Corinthe, sur les promontoires du Sunium et de Calaurie, à Mycale où les douze villes ioniennes d'Asie Mineure célébraient chaque année une fête nationale et religieuse et envoyaient leurs députés pour délibérer sur les affaires générales de la confédération.

La première mention du sanctuaire de Tinos n'est cependant pas

antérieure au IIIe siècle avant notre ère. C'est alors que la ligue des villes de Phocide, siégeant à Élatée, vota la somme de cinq mines, environ 460 francs, pour la construction du temple et lui accorda le droit d'asile. Il s'agissait, sans doute, de rebâtir l'ancien édifice que les Tiniens, suivant un oracle d'Apollon, avaient élevé à Poseidon pour le remercier d'avoir débarrassé leur île des vipères qui l'infestaient. Le temple renfermait les statues des divinités, hautes de neuf coudées, sculptées au IIIe siècle par l'Athénien Télésias. Tinos dut bénéficier du concours de peuples étrangers que les

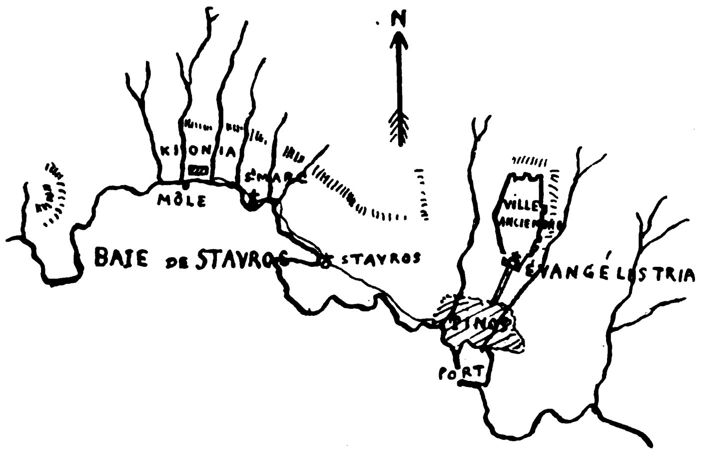


Fig. 2. ENVIRONS DE TINOS. — Échelle $\frac{1}{50000}$.

fêtes d'Apollon attiraient à Délos ; elle hérita partiellement de la renommée de sa voisine après le pillage auquel un général de Mithridate, Ménophane, livra la ville sacrée, en 87 avant Jésus-Christ.

Le sanctuaire de Poseidon était encore très visité aux environs de notre ère. Le géographe Strabon, qui parcourut l'Archipel à cette époque, rapporte, en effet, « qu'il est vaste et remarquable, situé en dehors de la ville, dans un bois sacré, et qu'on y a bâti de grands réfectoires pour les habitants des îles voisines qui viennent y célébrer les fêtes de Poseidon ». La ville de Tinos y faisait des sacrifices, y organisait une panégyrie et, à cette occasion, accordait des honneurs aux étrangers qui lui avaient rendu service. Elle avait obtenu de plusieurs cités la reconnaissance du droit d'asile pour le sanctuaire, ce qui assurait une pleine sécurité aux pèlerins

et devait augmenter leur nombre. Ici, comme ailleurs, le droit d'asile peupla le sanctuaire de malfaiteurs et l'empereur Tibère invita le sénat romain à supprimer ce privilège dans la plupart des villes grecques.

L'emplacement du sanctuaire était contesté. Nous n'avions, sur ce point, d'autre renseignement ancien que l'indication, assez vague, de Strabon. Cependant, au siècle dernier, l'archéologue bavarois Ludwig Ross avait deviné la situation exacte du sanc-



Fig. 3. Baie de Stavros et Plaine de Kionia.
(Vue prise de l'est.)

tuaire, sans se rendre sur les lieux, d'après les traditions locales et le nom de *Kionia* « les colonnettes » donné à une petite plaine qui s'étend au fond de la baie de Stavros, à une demi-lieue au nord-ouest de la ville moderne (fig. 2). La présence de nombreux blocs de marbre, encastrés à cet endroit dans les murs des champs, et le voisinage des restes d'un môle antique permirent, en 1895, à l'Italien Patroni, de confirmer l'opinion de Ross et d'écarter la thèse de la commission scientifique de Morée, plaçant le sanctuaire au-dessus de l'*Evangelistria*, près de la ville ancienne. Cependant, aucun vestige d'édifice n'affleurait le sol. Les sondages, que nous fîmes en juin 1902, amenèrent la découverte de murs anciens et d'inscriptions mentionnant le sanctuaire de Poseidon et d'Amphitrite. Celui-ci s'étend sur une superficie d'environ 5 hectares,

PLAN DU SANCTUAIRE DE POSEIDON ET D'AMPHITRITE.

entre deux torrents, à 50 mètres du rivage et à proximité du môle, lequel servait de débarcadère aux visiteurs (fig. 3). Le terrain s'élève assez rapidement en terrasses du nord au sud et le sol antique se trouve à 2 ou à 3 mètres sous le niveau moderne. Cette couche de terre a été apportée, au cours des siècles, par les pluies torrentielles de l'hiver et la tramontane qui balaie l'île pendant la plus grande partie de l'année.

Les deux campagnes de fouilles méthodiques durèrent environ six semaines chacune et nous employâmes une trentaine d'ouvriers. Elles ont amené la découverte de quatre édifices anciens :

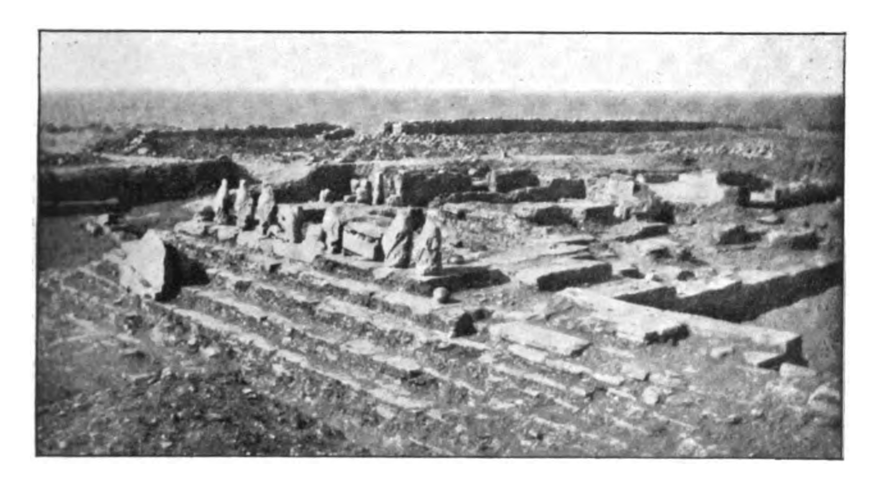


Fig. 4. TEMPLE DE POSEIDON. (Vue prise du N.-E.)

le temple de Poseidon et d'Amphitrite, une exèdre, un vaste portique et un bâtiment dont la destination est incertaine (pl. VII). Nous avons déblayé entièrement les deux premiers édifices et reconnu seulement la disposition des autres.

Le temple mesure 20^{m}90 de long sur 16^{m}10 de large (fig. 4 et 5). Il n'en reste qu'une partie de l'escalier, en pierre schisteuse jadis recouverte de marbre. Cet escalier compte six degrés à l'est et au sud ; au nord, il n'y a place que pour un ou deux degrés et à l'ouest, les substructions sont entièrement détruites. La façade principale de l'édifice était tournée vers l'est, comme dans la plupart des temples grecs. Il comprend un vestibule, un *pronaos* étroit et une *cella* à peu près carrée, qu'entourait une colonnade

dorique, en marbre, reposant directement sur le stylobate. L'intervalle existant entre l'escalier et les murs intérieurs est comblé au moyen de blocs de schiste de manière à asseoir solidement l'édifice. Le dallage en marbre a été enlevé partout et il ne reste aucune trace de colonne. Mais, comme le temple grec a des proportions fondées sur le rapport des diverses parties de l'édifice avec le diamètre de la colonne à sa base, pris pour module, nous pouvons

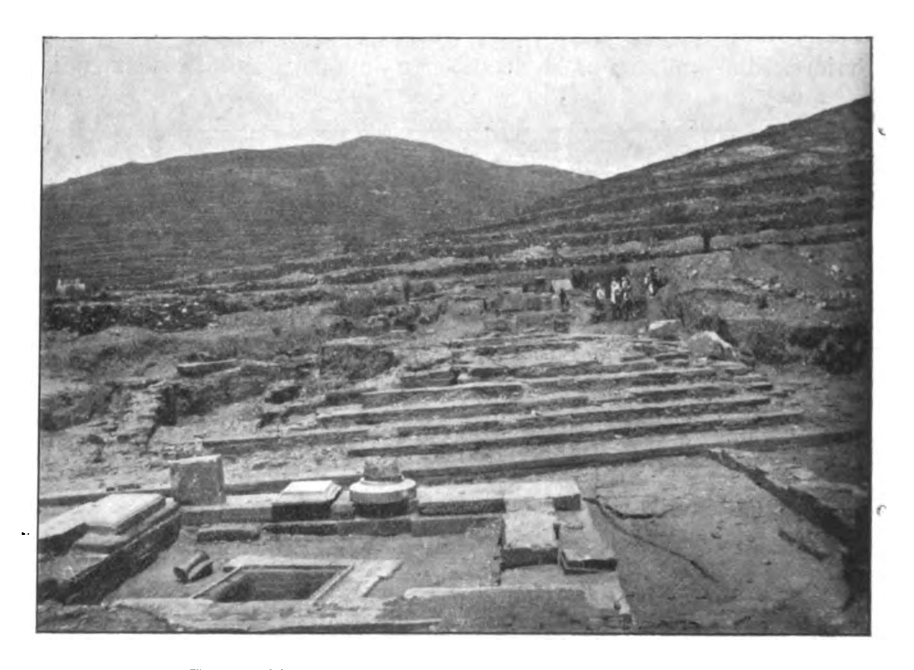


Fig. 5. TEMPLE DE POSEIDON. (Vue prise du sud.)

supposer, grâce au chapiteau et aux tambours retrouvés (diamètre $0^{m}82$), qu'il avait six colonnes en façade et huit colonnes de côté. Les dimensions des blocs de l'architrave permettent de croire que l'entre-colonnement était pycnostyle, c'est-à-dire égal à un module et demi.

La cella du temple a $6^{m}10$ de long et $5^{m}55$ de large. Des dimensions aussi exiguës pourraient étonner ; elles s'expliquent par la destination de l'édifice. Le temple grec, en effet, n'est pas un lieu d'assemblée pour les fidèles, mais exclusivement la demeure du dieu.

La procession et les sacrifices se faisaient dans le *téménos*, l'enceinte sacrée qui s'étend à ciel ouvert et où la piété des pèlerins accumulait des ex-voto, des stèles et des statues. Nous n'avons relevé à l'intérieur de la cella aucune trace des statues de Poseidon et d'Amphitrite que sculpta Télésias, ni même de leur base. Peut-être ornaient-elles l'ancien temple. Ce qui le ferait supposer, c'est



Fig. 6. Avant-train de Monstre marin.

que les fragments de sculpture que nous avons trouvés aux alentours sont tous d'un travail grossier et datent de la période romaine. L'édifice lui-même ne peut-être antérieur au IIIe siècle, puisque la confédération phocidienne vota alors un subside pour sa construction.

La disposition du temple, pour autant qu'on puisse la reconstituer d'après les ruines, offre quelques particularités intéressantes. Tandis que le nombre normal des degrés est trois, l'escalier en compte six, comme au temple de Zeus à Agrigente ; le temple de Poseidon étant construit au niveau de la mer demandait un haut soubas-

sement pour être visible du large. L'inclinaison du sol explique que le nombre des degrés ne soit pas le même des quatre côtés. L'absence d'une troisième pièce derrière la cella n'a rien non plus qui doive étonner; le temple d'Asclépios, à Épidaure, dont les dimensions sont analogues à celles de notre édifice, et le temple de Didymes n'ont point d'opisthodome. Enfin, le nombre de huit colonnes que nous supposons le long des côtés est anormal et paraît indiquer que le temple de Tinos n'est pas bâti sur le modèle



Fig. 7. Sanctuaire des Empereurs. (Vue prise de l'est.)

des édifices de l'époque classique ; ceux-ci comptent, en effet, de onze à dix-sept colonnes de côté.

Ces particularités nous ont fait hésiter quelque temps à identifier les ruines avec le temple de Poseidon. Cependant, les morceaux de sculpture et d'architecture trouvés à proximité de l'édifice, les têtes de dauphins, les fragments de dragons de mer, les briques portant le nom du dieu avec le trident, son emblème, ne laissent aucun doute sur sa destination. Parmi les fragments appartenant à la décoration du temple, il faut surtout remarquer six avant-trains de monstres marins dont la forme est suffisamment curieuse pour que nous en donnions une courte description (fig. 6). La hauteur varie entre $0^{m}85$ et $1^{m}12$; la largeur, entre $0^{m}55$ et $0^{m}60$. Une face seule est travaillée; le revers est taillé droit comme pour des pièces destinées à être appliquées sur un fond ou réunies deux à deux. Cette dernière disposition expliquerait le fait que les nageoires,

attachées derrière la patte, sont dirigées tantôt à droite, tantôt gauche. Chez tous, la tête et la patte sont brisées. Un des monstres offre, à la partie supérieure, un œil et un bec ; un autre a conservé une partie de la crinière. Le cou est entouré d'annelets. La partie inférieure est couverte de plis et le corps se terminait vraisemblablement en queue d'hippocampe. La forme étrange de ces êtres convient assez aux animaux fantastiques dont l'imagination grecque avait entouré le dieu des mers. Il est difficile de déterminer quelle



Fig. 8. Torse d'Empereur.

partie de l'édifice ils décoraient. Leurs dimensions ne permettent de les placer ni dans le fronton ni sur les métopes ; ils ornaient peut-être une balustrade dans le vestibule du temple. Seul un repli de dragon de mer paraît provenir du fronton.

Au sud du temple, les fouilles ont dégagé un petit sanctuaire, mesurant 7 mètres de côté et qui paraît avoir été consacré aux empereurs romains (fig. 7). Le mur a un parement extérieur en marbre reposant sur un soubassement en pierre ; à l'intérieur du sanctuaire est creusée une fosse qui semble avoir servi aux sacrifices. Nous avons relevé, à cet endroit, une tête et sept statues romaines mutilées, parmi lesquelles les torses d'empereurs offrent

seuls quelque intérêt. Joints aux inscriptions, ils nous apprennent que les Tiniens honorèrent, entre autres, les empereurs Trajan et Adrien. Ceux-ci étaient représentés debout, le corps vêtu de la tunique, de la cuirasse et du manteau, le bras droit levé tenant le sceptre ou la lance (fig. 8).

Les quatre torses retrouvés, hauts de 0m85, sont presque identiques; ils étaient scellés, par le milieu, à la partie inférieure de la statue; la tête, le bras droit et l'avant-bras gauche sont brisés. Sur la cuirasse, est sculpté, en relief, un guerrier nu terrassant un centaure; à gauche vole une Victoire. Les membres de la commission scientifique de Morée virent, au siècle dernier, et dessinèrent, à Tinos, un buste semblable qui est aujourd'hui perdu. Il est difficile de supposer que les savants français aient vu ce fragment à *Kionia*, auquel cas ils n'auraient pas fixé l'emplacement du sanctuaire de Poseidon à proximité de l'*Evangelistria*; d'ailleurs, la couche de terre qui recouvrait les torses avait environ un mètre et demi d'épaisseur. Les musées d'Europe possèdent une centaine de statues cuirassées avec d'autres reliefs. Ce sont des œuvres plutôt industrielles qu'artistiques. Elles étaient travaillées, à l'avance, non par des artistes, mais par des praticiens. La tête était mobile et s'adaptait après coup, de sorte qu'on pouvait par économie remplacer la tête d'un empereur défunt par celle de son successeur.

Parmi les ex-voto trouvés à l'intérieur ou à proximité du temple, le mieux conservé est une petite tête d'Asclépios, barbue (fig. 9, h. 0m06). Le dieu de la médecine avait, à Tinos, un sanctuaire, comme nous l'apprend un décret de la tribu Donakis rendu en faveur d'un de ses prêtres. Mais on lui faisait aussi des sacrifices dans le sanctuaire de Poseidon, en même temps qu'à Hygie, la déesse de la santé.

Les autres ex-voto sont fort mutilés et d'un travail médiocre : un bas-relief, représentant la mère des dieux, assise, un torse d'Aphrodite, une statuette de priape et une petite tête de femme. Les découvertes d'objets en bronze ont été rares : un hameçon, un osselet et des morceaux de fibules.

Les monnaies retirées des déblais sont toutes en bronze, hormis trois deniers d'argent de Tibère et de Vespasien. Une vingtaine ont été frappées à une époque où Tinos était encore autonome. Elles portent, au droit, la tête de Poseidon ou de Zeus

Ammon, le trident ou la grappe de raisin au revers. Les autres proviennent d'Andros, de Magnésie du Sipyle, de Milet, de Mykonos, de Rhodes, de Thessalonique ou sont des monnaies impériales, se répartissant entre le Ier et le IVe siècle après notre ère. Elles montrent que le sanctuaire de Poseidon ne cessa d'être visité jusqu'à la fin du paganisme.

A l'est du temple, s'étend une cour dallée de marbre, où débou-



Fig. 9. TÊTE D'ASCLÉPIOS.

chait, sans doute, la voie sacrée, arrivant du môle et passant à proximité d'un banc, en forme d'hémicycle, dont la base en marbre est encore visible. Les thermes construits à l'ouest du temple et un dallage, orné de bases ioniques, se trouvent à un niveau plus élevé et datent d'une époque tardive.

L'édifice le mieux conservé du sanctuaire est une exèdre, entièrement en marbre, située à 25 mètres au nord du temple et mesurant 11 mètres de long sur 4 mètres de large. La façade était ornée de neuf colonnes portant un entablement à triglyphes et un plafond à caissons sculptés, dont nous avons retrouvé plusieurs fragments. La toiture était aussi soutenue par quatre piliers d'antes

et deux colonnes en retrait de la façade. Les tuyaux d'argile, cylindriques ou rectangulaires, et le tuyau de plomb que nous avons retrouvés en place autour de l'édifice nous autorisent à croire que le bâtiment servait de fontaine ; l'eau s'écoulait dans la citerne creusée entre l'exèdre et le temple (fig. 10 et 11).

Le troisième édifice, dont nous avons pu seulement, à cause de son étendue, reconnaître la disposition générale, est un vaste portique, parallèle au rivage, de 170 mètres de long sur 15 mètres

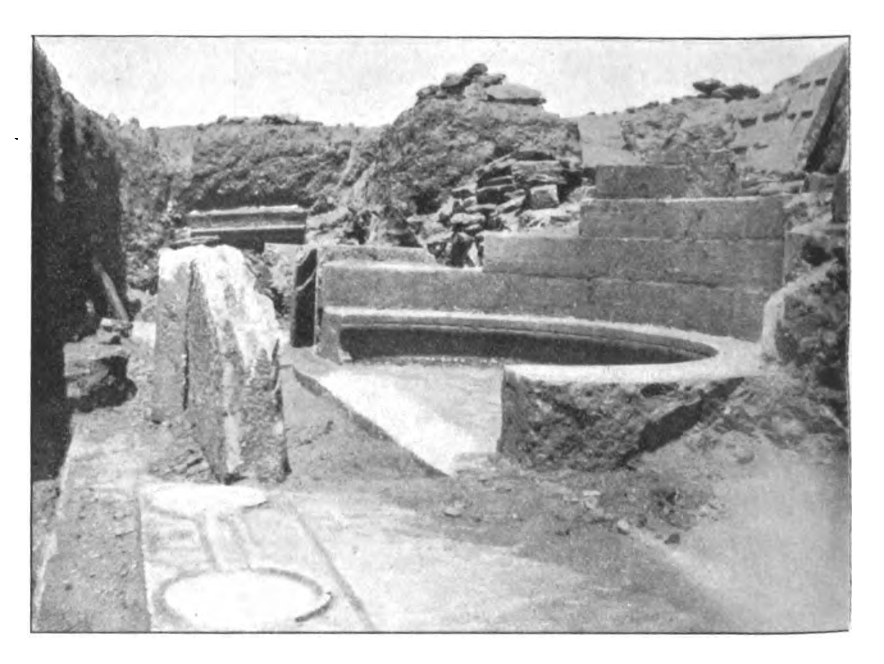


Fig. 10. Exèdre. (Vue prise de l'est.)

de large, dont il ne reste que les substructions (fig. 3.). Les deux murs extérieurs portaient une colonnade dorique : la galerie du nord, faisant face au sanctuaire, était rafraîchie en été par la tramontane, tandis que le portique du sud, caressé par les brises chaudes du large, offrait un abri agréable pendant l'hiver. Comme les grands portiques de Délos, celui de Tinos semble avoir servi à héberger gratuitement les pèlerins venus des îles voisines pour célébrer les fêtes de Poseidon ; sous ses colonnades étaient disposés les grands réfectoires que mentionne le géographe Strabon.

De même aujourd'hui, les adorateurs de la *Panagia* trouvent des logements ménagés autour de la basilique de Tinos.

A la limite septentrionale du sanctuaire, affleuraient les murs d'un quatrième bâtiment, divisé en trois compartiments égaux. Des débris de poterie grossière, de lampes et de verre ont été recueillis dans le coin nord-est de l'édifice. Sa destination demeure incertaine. Pour achever l'énumération des bâtiments déblayés, il nous resterait à mentionner les constructions de l'époque byzantine, dont la

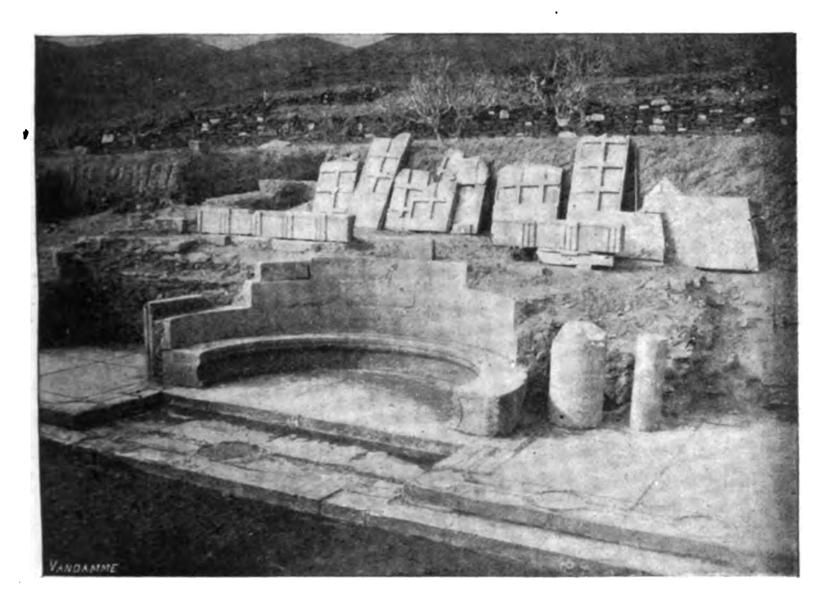


Fig. 11. EXÈDRE. (Vue prise du S.-E.)

plupart ont été bâties, suivant l'usage, avec les débris des édifices anciens. Elles n'offrent aucun intérêt architectural et nous les avons dégagées ou démolies pour y trouver des fragments de sculpture ou des inscriptions.

Nous avons, de la sorte, découvert une soixantaine de documents historiques qui forment un ensemble intéressant. La plupart de ces textes datent du IIIe et du IIe siècle avant notre ère et permettent d'esquisser l'histoire du sanctuaire de Poseidon, de l'île de Tinos et des Cyclades avant la domination romaine.

.Tinos partagea au cours des siècles les destinées des îles voisines.

Occupée sans doute par les Cariens, vers le milieu du second millénaire, elle fut ensuite soumise aux Crétois, lors de la thalassocratie du roi Minos. Les Ioniens, chassés de l'Attique par l'invasion dorienne, s'établirent dans les Cyclades et celles-ci ne cessèrent, dès lors, de considérer Athènes comme leur métropole. Au VIIe siècle, Tinos appartient, avec sa voisine Andros, à la puissante ville eubéenne d'Érétrie. Conquises par les Perses, les Cyclades durent leur fournir des trirèmes pour leur expédition contre Athènes; mais le Tinien Panaitios passa du côté des Grecs pendant la nuit qui précéda la bataille de Salamine et contribua à la grande victoire hellénique, en révélant aux Athéniens les projets de leurs adversaires. Tinos fit ensuite partie de l'empire maritime des Athéniens et leur paya un lourd tribut. Après la ruine de la seconde ligue athénienne, les Cyclades, placées sous le protectorat des rois de Macédoine et des Ptolémées d'Égypte, réorganisèrent leur antique confédération religieuse, dont le centre était Délos. Le sanctuaire de Poseidon fut aussi un des lieux où se réunissaient les députés des îles pour délibérer sur les intérêts généraux de la ligue.

A la fin du IIIe siècle, l'île de Rhodes, qui, un siècle plus tôt, avait déjà joué un rôle prépondérant dans l'Archipel, hérita de l'influence macédonienne et s'assura la haute main sur le trafic entre la Grèce continentale et l'Asie Mineure. Cette puissante république est à la tête d'une confédération commerciale dont font partie la plupart des ports de la côte asiatique. Elle équipe des navires afin de poursuivre les pirates qui infestaient le bassin de la mer Égée ; elle a, dans les Cyclades, un amiral chargé de veiller à la défense des îles et envoie, dans chacune d'elles, des commissaires extraordinaires. Une inscription trouvée dans le sanctuaire de Poseidon nous apprend que Rhodes conclut alors avec la ligue achéenne un traité de commerce qui dénote sa puissance dans le bassin oriental de la Méditerranée ; ses vaisseaux le sillonnent dans tous les sens et forment, avec la flotte des rois de Pergame, un auxiliaire précieux de la république romaine dans sa lutte contre la Macédoine et les Séleucides. Rome supplanta bientôt les Rhodiens dans la domination de l'Archipel. Tinos fut rattachée à la province d'Asie et nous la voyons honorer un préfet romain qui se montra plein de bienveillance pour la ville et le sanctuaire de Poseidon.

C'est surtout comme dieu médecin que Poseidon était honoré à Tinos. Les pèlerins souffrants venaient y demander la guérison de leurs maux, aussi bien que dans les sanctuaires fameux d'Asclépios, à Cos et à Épidaure.

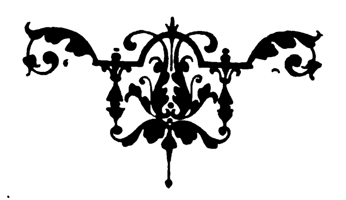
Des fonctionnaires sacrés, les *hiéropes,* recueillaient les offrandes des fidèles et administraient les revenus du temple. A leur sortie de charge, ils devaient rendre compte de leur gestion financière. Ils organisaient des jeux et des concours dramatiques en l'honneur de Poseidon et de Dionysos. Nous voyons aussi deux riches Tiniens faire des sacrifices à Poseidon et à Amphitrite, à Apollon, à Asclépios et à Hygie, lors du mariage de leurs enfants et de la naissance de leur petit-fils, et offrir, pendant plusieurs jours, des banquets à leurs concitoyens et aux étrangers ; des dédicaces sont faites aux divinités principales du sanctuaire et à Artémis. Des citoyens d'Andros, d'Athènes, de Byzance, de Céos, de Cyrène, de Gortyne, de Milet, de Néapolis, de Rhodes et une femme de Thronion, en Locride, sont honorés par les Tiniens et reçoivent les titres de proxène et de bienfaiteur de la ville, en retour des services rendus. L'île de Tinos entretenait donc des rapports d'amitié et de commerce avec la plupart des cités grecques et la renommée du sanctuaire de Poseidon s'étendait jusqu'aux extrémités du monde hellénique.

La petite plaine de *Kionia* cache, sous ses champs, de nombreux documents encore. La dixième partie du sanctuaire à peine se trouve aujourd'hui déblayée et les sondages ont amené presque partout la découverte de murs anciens, de blocs de marbre et d'inscriptions. Malheureusement, l'enlèvement d'une épaisseur de terre de 2 ou 3 mètres nécessiterait des frais fort élevés, auxquels ne répondrait peut-être pas l'importance des découvertes. Aux siècles derniers, les habitants de Tinos sont venus chercher, dans les décombres du sanctuaire, les matériaux nécessaires à la construction de leur ville, de leurs quais et de la basilique de l'*Evangelistria ;* des fours à chaux ont même été construits à proximité des ruines. Nous croyons d'ailleurs que la topographie générale du sanctuaire est désormais fixée et que des fouilles complémentaires amèneraient uniquement la découverte d'inscriptions.

Si nous avons pu mener à bien nos modestes recherches, nous le

devons aux précieuses indications de M. le Directeur de l'École française d'Athènes et à l'appui généreux que le gouvernement belge et la commission de l'*Evangelistria* ont bien voulu nous prêter. Nous leur en exprimons ici toute notre reconnaissance. Grâce à eux, il nous a été donné d'élucider l'histoire d'un sanctuaire renommé et d'ajouter un chapitre à celle d'une cité peu connue.

HUBERT DEMOULIN.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 6 JUIN 1904.

Présidence de M. Louis Paris, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-neuf membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de mai. *(Adopté sans observations.)*

Correspondance. — MM. Raoul Warocqué et le comte Goblet d'Alviella nous remercient des félicitations que nous leur avons adressées à la suite de leurs nominations respectives de chevalier et de commandeur de l'Ordre de Léopold.

L'Académie d'Arras nous envoie le programme général du congrès qu'elle organise et qui s'ouvrira le 7 juillet prochain.

[1] MMmes L. Le Roy, Schweisthal et E. Van den Broeck.

MMlles H. Bouvier, L. Bouvier, Ranschyn et la comtesse Marie-F. van der Noot.

MM. Magnien, Sainton, Paris, Florange, G. Cumont, Van Gele, le baron A. de Loë, E. Van den Broeck, Schweisthal, L. Le Roy, De Bavay, Tahon, Alph. Hanon de Louvet, Vincent, Jean Poils, Vanderkelen-Dufour, V. Drion, Vervaeck, Dens, Huvenne, le Dr Hermant, Hauman, G. Combaz, Duwelz, Mirmer, F. Seghers, Cooreman, l'abbé Lenaerts, Beauquesne, Flébus, Desvachez, Stevens, J. Chevalier, Ed. Ledure, J. Van der Linden, Ranschyn, De Buggenoms, Lefebvre de Sardans, J. Destrée, De Kempeneer, E. Seghers et Van den Meersche.

Le Cercle archéologique du Pays de Waes nous accuse réception de l'envoi de nos publications.

M. Charles Dietrich, nommé membre honoraire, M. Jean Segers, nommé membre effectif et M. Loppens, nommé membre associé, nous font parvenir leurs remerciements.

M. Ch.-J. Comhaire s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Rivière (E.). Allocution présidentielle. Sur les silex taillés pliocènes de Saint-Hiliaire-en-Lignières (Cher). Les perçoirs en silex à pointes multiples de la Brèche-au-Diable (Calvados) [1]. Extrait du *Bulletin de la Société préhistorique de France*. Séance du 6 janvier 1903. Paris, 1904. 1 br. in-8°, figg. (don de l'auteur).

Nodier (C.). Bibliothèque sacrée grecque-latine, comprenant le tableau chronologique, biographique et bibliographique des auteurs inspirés et des auteurs ecclésiastiques, depuis Moïse jusqu'à saint Thomas d'Aquin. Bruxelles, 1828. 1 vol. in-8°, br. (don de M. Mahy).

Mémoires de Jean, sire de Joinville, ou Histoire et chronique du très chrétien roi saint Louis, publiés par M. Francisque Michel, précédés de dissertations par M. Ambr. Firmin-Didot, et d'une notice sur les manuscrits du sire de Joinville par M. Paulin Paris. Paris, 1858. 1 vol. grand in-18, format anglais, pll. (achat).

Exposition des primitifs français au palais du Louvre (pavillon de Marsan) et à la Bibliothèque nationale. Catalogue rédigé par MM. Henri Bouchot, Léopold Delisle, J.-J. Guiffrey, Franz Marcou, Henri Martin, Paul Vitry. Préface de M. Georges Lafenestre. Paris, 1904. 1 vol. in-8°, br., pll. (id.).

Béquet (A.). Discours prononcé par M. Alf. Béquet, président de la Société archéologique de Namur, à la séance d'ouverture du Congrès d'archéologie et d'histoire tenu à Dinant du 9 au 13 août 1903. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Habitations de métallurgistes belgo-romains (IIe-IIIe siècles). Namur, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Rutot (A.). Les découvertes de Krapina (Croatie). Les trouvailles paléolithiques de Krims. Découverte de poignards chelléens à Mesvin, près de Mons. Découverte de crânes paléolithiques en Angleterre. Bruxelles, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Communication préliminaire relative à la pointe moustérienne et à la

[1] Ce dernier travail en collaboration avec M. Eugène Foucault.

taille du silex. Sur un peson néolithique. Nouvelles découvertes à Soignies. Note préliminaire sur les silex paléolithiques de la vallée du Nil. Bruxelles, 1904. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Le premier instrument paléolithique rencontré *in situ* aux environs de Bruxelles. Nouvelles observations dans la plaine maritime belge. Trouvailles dans la tourbe de l'époque moderne à Bruxelles. Bruxelles, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Le gisement de Wommersom. Sur l'existence de l'homme préquaternaire sur la crête de l'Artois. Les Séris, d'après le marquis de Nadaillac. Instruments paléolithiques réemployés à l'époque néolithique. Note sur un petit broyeur néolithique. Bruxelles, 1904. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Herluison (H.). Les débuts de la lithographie à Orléans. Orléans, 1902. 1 br. in-8°, pl. (don de l'auteur).

Jacquot (A.). Essai de répertoire des artistes lorrains : les musiciens, chanteurs, compositeurs, etc. Paris, 1904. 1 vol. in-8°, pll. (don de l'auteur).

Catalogue des tableaux de maîtres anciens et modernes des écoles flamande, française, hollandaise, etc., composant la collection de M. J.-L. Menke. (Vente aux enchères publiques en la Galerie de J. et A. Le Roy frères, rue du Grand Cerf, 6, à Bruxelles, les mercredi 1er et jeudi 2 juin. 1904) Anvers, Buschmann, 1903. 1 vol. in-4° br., pll. en phototypie (don de MM. Le Roy).

Le Bibliophile belge. Bulletin mensuel. Cinquième année. Bruxelles M.D.CCC.LXX. 12 livr. pet. in-8° br. (don de M. Mahy).

Bahrfeldt (Dr E.). Medaille auf Christoph Freiherrn von Schellendorf und dessen Gemahlin Elisabeth Constantia. Sonder-Abdruck aus der Wiener Numismatischen Zeitschrift. XXX Band. 3 feuillets in-8° sous couverture (don de l'auteur).

Hildesheimer Schaupfennige. Berlin, 1901. 1 br. in-8°, pll. (id.).

Ein bayerisch-böhmischer Münzenfund. München, 1898. 1 br. in-8° (id.).

Das Märkische Münzwesen im Mittelalter. Berlin, 1894. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Das Münzwesen der Stadt Luickau in der Niederlausitz. Wien, 1885. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Der Hacksilberfund von Gralow. Ein Beitrag zur Klärung der Otto-Adelheid-Frage. Berlin, 1896. 1 br. in-8° (id.).

Wicelinus Dux. Paris, 1900. 1 br. in-8°, fig. (id.).

Beiträge zu den deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit I. Heft. Berlin, 1895. II. Heft. Berlin, 1899. 2 br. in-8°, pll. et figg.

Die Brandenburgischen Städtemünzen aus der Kipperzeit, 1621-1623. Ritz-Neuendorf, 1882. 1 br. in-8°, pll. (id.).

Zwei Denarfunde aus dem X und XI. Jahrhundert. Berlin, 1894. 1 br. in-8° (id.).

Fünfhundert und fünfzig Jahre Berliner Münzegeschichte 1150-1700. 1 br. in-8° (id.).

Der Silberfund von Winzig Kreis Wolhau. Sonderabdruck aus Schlesiens Vorzeit in Bild und Schrift. Zeitschrift des Vereins für das Museum Schlesischer Altertümer. Neue Folge II. Band. 1 br. in-4° (id.).

Die Gedächtnismünzen auf den Geburtstag des schlesischen Ministers von Hoym am 20 August 1781. Nach archivalischen Quellen dargestellt. Breslau, 1897. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Die Marschwirtzer Bracteatenfund. Mit zwei Tafeln Abbildungen. Breslau, 1885. 1 br. in-8° (id.).

Das Münz- und Geldwesen in Glatz zur Zeit Friedrich Wilhelms III. Nach archivalischen Quellen dargestellt. Breslau, 1898. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Magnia Ubica. Gemahlin des Carinus, 282-84 n. Chr. Berlin, 1902. 2 feuillets in-8° sous couverture, figg. (id.).

Hinterpommerns Münzgeschichte zur kurbrandenburgischen Zeit des 17 Jahrhunderts. Auf Grund archivalischer Quellen dargestellt. Stettin, 1898. 1 br. in-8° (id.).

Haberlin (Dr jur. E.-J.). Corpus numorum aeris gravis. Berlin, 1903. 1 br. in-8° (don de M. le Dr E. Bahrfeldt).

Hohlfeld (V.). Erläuterungen zu Hameln. Berlin, 1902. 2 feuillets in-8° sous couverture, figg. (id.).

Strauch (F.). Die egyptische Münzreform vom Jahre 1885. Berlin, 1902. 2 feuillets in-8° sous couverture (id.).

Friedensburg (F.). Erdichtete Medaillen. Berlin, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Perini (Q.). Ueber einen unedirten Halb-Ducaton des Sirus Austriacus von Correggio. Berlin, 1903. 2 feuillets in-8° sous couverture, fig. (id.).

Habich (Dr G.). Haus Reimer. Berlin, 1903. 1 br. in-8° (id.).

Friedensburg (F.). Neue Zutheilungen schlesischer Denare. Berlin, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Oertzen (O.). Der Wittenfund von Lelkendorf. Berlin, 1902. 2 feuillets in-8° sous couverture (id.).

Burkel (L.-V.). Der Fund von Pöpling. Habbracteaten des XII Jahrhunderts. Berlin, 1902. 2 feuillets in-8° sous couverture, figg. (id.).

Friedensburg (F.). Nachträge und Berichtigungen zu Schlesiens Münzgeschichte im Mittelalter. Berlin, 1900. 1 br. in-8°, figg. (id.).

VON HOFKEN (R.). Ein Heiliger angeblich aus dem Stamme der Hohenzollern. Berlin, 1902. 2 feuillets in-8° sous couverture, fig. (id.).

« Brandenburgia » Monatsblatt der Gesellschaft für Heitmatkunde der Provinz Brandenburg zu Berlin, V Jahrgang. Nr. 9 Dezember. Berlin, 1877. in-8° br. (id.).

DE RAADT (J.). Les sobriquets des communes belges (Blason populaire). Bruxelles, 1904. 1 vol. in-8°, pll. (achat).

MAREUSE (E.). Le Dit des rues de Paris (1300), par Guillot de Paris. Avec préface, notes et glossaire. Suivi d'un plan de Paris sous Philippe le Bel. Paris, MDCCCLXXV [1]. 1 vol. in-18 br. (id.).

M. Albert Joly fait également don de deux catalogues de ventes de tableaux. In-4° et in-8° brochés (dont un avec les prix marqués).

Pour les collections :

Médaille de bronze de A.-N. De Keyser. « Hommage de ses concitoyens. Cercle artistique, littéraire et scientifique d'Anvers. 19 août 1872. Inauguration des peintures monumentales du Musée ». (Don de M. Georges Cumont).

Fragments de *tegulæ* et de poteries belgo-romaines provenant des fouilles faites à Bonnert, en vue de l'étude du *Kasselknap*.

Lames et déchets de taille, en silex et en quartzite de Wommersom, provenant de deux petites stations néolithiques découvertes au nord-est de Lommel.

Pièce en argent de Léopold II, empereur d'Allemagne, 1791, trouvée à Malines. (Envoi de la commission des fouilles.)

Élections. — M. le professeur Joseph Bellucci est nommé membre correspondant.

MM. Adolphe Parmentier et le conseiller Jules Wellens sont nommés membres effectifs.

MM^mes^ Victor Carez et Jules Solvay, et MM. Franz De Kempeneere, Félix Landrien et Jules Solvay sont nommés membres associés.

Délégations. — M. le président représentera, avec le vice-président, la Société au XVIIIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique qui aura lieu à Mons, le samedi 30 juillet prochain.

Notre délégué auprès du Congrès des sociétés archéologiques anglaises et du Congrès de l'Association archéologique de Grande-Bretagne sera M. J.-P. Hamelius.

[1] Exemplaire n° 108 (sur papier de Hollande) d'un tirage à 360 exemplaires. Envoi autographe signé de M. Mareuse à M. Charles Licot.

Communications.

M. Schweisthal, en une causerie très savante et très documentée, accompagnée d'une exhibition fort intéressante de dessins et de photographies, nous parle de l'*origine et du développement de la maison gauloise et de la maison germanique.*

M. Gisbert Combaz, en une très belle conférence illustrée de nombreuses projections, nous entretient ensuite de ce qu'il y a de plus intéressant dans l'*Art hindou,* c'est-à-dire des spécimens de l'architecture de ces monuments à la fois si remarquables et si difficiles à apparenter et à dater.

M. le Président félicite et remercie les orateurs, auxquels l'assemblée ne ménage pas ses applaudissements.

La séance est levée à 11 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 4 JUILLET 1904.

Présidence de M. Louis Paris, *président.*

A séance est ouverte à 8 heures.

Trente-sept membres sont présents [1].

En l'absence du secrétaire général, M. C. Magnien, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance de juin, qui est adopté sans observations.

Correspondance. — MM. le baron A. de Loë, secrétaire général, Ch. Comhaire et H. Mahy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

La *Société Provinciale des Arts et des Sciences d'Utrecht,* nous remercie de l'envoi du dernier tome de nos annales.

[1] Mme Ed. Ledure.

Mlles H. Bouvier, L. Bouvier, La Fontaine et la comtesse Marie-F. van der Noot.

MM. G. Cumont, Magnien, De Bavay, De Backer, V. Drion, M. Blin d'Orimont, Weckesser, Vanderkelen-Dufour, Ledure, de Lara, Despret, J. Poils, Ch. Dens, Van Tichelen, Guizot, Paris, Schweisthal, Lefebvre de Sardans, L. Le Roy, Hamelius, Desvachez, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Tahon, Wehrlé, Kestens, Heetveld, Cooreman, Aubry, De Soignie, Maertens, De Samblanc et P. Blin d'Orimont.

M. le professeur Belluci, de l'Université de Pérouse, nous remercie de sa nomination de membre correspondant.

Dons, envois et achats.— *Pour la bibliothèque :*

La Commission royale d'histoire et la Société des Antiquaires de Picardie font don de livres.

Notices sur l'hôtel de Cluny et le palais des Thermes. Paris, 1834. 1 vol. in-8 br. (don de M. Mahy).

PEREIRA DE LIMA (J.-M.). Phenicios e Carthaginezes. Lisboa, 1904. 1 vol. pet. in-8° br. figg. (don de l'auteur).

VANDERKINDERE (L.). La Chronique de Gislebert de Mons. Nouvelle édition. Avec une carte du comté de Hainaut à la fin du XIIe siècle. Bruxelles, 1904 (envoi de la Commission royale d'histoire).

Annuaire du Conseil héraldique de France. Dix-septième année. Paris, 1904. 1 vol. in-12 br. (don de M. le vicomte de Poli).

DURAND (Georges). Monographie de l'église Notre-Dame cathédrale d'Amiens. Tome I. Histoire de l'édifice. Amiens-Paris, MDCCCCI. In 4° en portefeuille, figures dans le texte et planches I à XLVIII.

Élections. — MM. P. Verhaegen, L. Le Roy, C. Magnien, J. Poils et H. Mahy, membres sortants rééligibles, sont réélus dans leurs fonctions respectives de membres de la commission administrative.

M. Marcel Despret est élu secrétaire, en remplacement de M. Jean Capart, qui ne sollicite plus le renouvellement de son mandat.

MM. Louis Breydel, Fortamps, Jean Van Hoeck-Brassinne, Achille Baudelet, Alfred Hennau, C. Poutiau, Henri Salomons' et Gerard Vincent sont nommés membres effectifs.

Mmes Henri Renkin, Ernest Van den Broeck, Dubois, La Fontaine et Thelen; Mlle Juliette Van der Kelen, et MM. Ferdinand Dielman et Arthur Powell sont nommés membres associés.

Communications. — La communication annoncée par M. C. COMHAIRE, absent, sur *les Vieux chemins du Pays de Liége,* est ajournée.

MAILLIEUX. — *Notes sur les antiquités préhistoriques belgo-romaines et franques découvertes à Couvin et aux environs.* (Lecture par M. Ch. Magnien.)

ABBÉ J. CLAERHOUT. — *L'habitation des néolithiques.* (Lecture par M. le président.)

La séance est levée à 9 heures 3/4.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE
DU LUNDI 3 OCTOBRE 1904.

Présidence de M. Louis Paris, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-douze membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet. *(Adopté sans observations.)*

Correspondance. — MM. Marcel Despret et Arthur Powell remercient pour leur nomination respective de secrétaire et de membre associé.

Mme Veuve Edgar Guilmot remercie pour les condoléances que nous lui avons adressées à la suite du décès de son mari.

L'Institut royal des architectes anglais, la Société des antiquaires de Cambridge, le Musée du Nord à Stockholm, la Société provinciale des Arts et des Sciences d'Utrecht, le Cercle archéologique du pays de Waes et l'Académie royale d'Archéologie d'Anvers accusent réception de l'envoi de nos publications.

M. le Président donne ensuite lecture de la lettre suivante, que nous adresse notre distingué confrère M. Jean van Malderghem :

Bruxelles, le 3 octobre 1904.

Messieurs,

Un membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, très connu dans le monde des savants s'occupant spécialement d'armes et d'armures, M. Charles Buttin, de Rumilly (Haute-Savoie), a, tout récemment, au

[1] MMmes L. Le Roy, De Meuldre, Schweisthal, E. Van den Broeck, Préherbu, G. Combaz et A. Delacre.

Mlle Ranschyn.

MM. G. Cumont, Maertens, L. Le Roy, Le Bon, De Meuldre, Ambroise Rutten, Carly, Baudelet, P. Crick, Tahon, Paris, Magnien, De Soignie, Schweisthal, Lefebvre de Sardans, Minner, E. Van den Broeck, Sainton, Maroy, Carton, le chevalier C. de Selliers de Moranville, Loppens, Ortman, Préherbu, Van Gele, le baron A. de Loë, Hamelius, De Bavay, Ouverleaux-Lagasse, G. Paridant, A. de Béhault de Dornon, Despret, Ruloffs, Joly, E. Vincent, G. Vincent, Belleroche, G. Combaz, l'abbé Lenaerts, Van Tichelen, De Bruyne, De Winde, Vanderkelen-Dufour, Alvin, Huisman, de Lara, Houa, Ranschyn, A. Delacre, De Backer, M. Blin d'Orimont, P. Blin d'Orimont, Beauquesnes, Poncelet, J. Van der Linden, Michaux, Wallaert, Aubry, Lacomblé, de Reul, Hannay, Desvachez et J. Poils.

cours d'un voyage en Suisse, fait une importante découverte et qui intéresse particulièrement la société.

Il s'agit d'un article paru en 1901 dans l'*Anzeiger für Schweizerische Altertumskunde*, où l'auteur, M. G. Bleuler, signale la trouvaille, faite dans un bois situé près de la ville de Romont, d'une arme qu'il n'hésite pas, « après les derniers travaux parus sur la matière », à assimiler au *Goedendag* des Flamands (und dürfte nach den neuesten Forschungen auch dem flämischen *Goedendag* entsprechen).

En effet, la description qu'il donne de l'arme, qui n'est qu'un coutre de charrue monté en arme de guerre, est, sous le rapport de la forme, du poids et des dimensions, absolument identique à celle que j'ai donnée moi-même dans mon étude : *La vérité sur le Goedendag*, parue dans nos annales en 1895.

L'article de M. Bleuler est accompagné d'une photographie, qui montre que l'arme était emmanchée au bout d'un fort bâton au moyen d'une douille, ce qui confirme ma théorie jusque dans ses moindres détails.

L'intérêt que présente la trouvaille de Romont pour notre histoire nationale m'a paru assez grand pour en saisir votre Commission, qui jugera sans doute utile de la consigner dans ses procès-verbaux, puisqu'elle fournit la solution d'une question qui a soulevé tant de débats à la Société d'Archéologie de Bruxelles.

Je vous présente, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

JEAN VAN MALDERGHEM.

A Messieurs les président et membres de la Commission administrative de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique et l'Administration communale de Bruxelles, font don de livres.

THIEULLEN (A.). Hommage à Boucher de Perthes. Paris, 1904. 1 br. gr. in-8° figg. (don de l'auteur).

HUBERT (J.). Comité provincial (Hainaut) de la Commission royale des monuments. — Rapport annuel adressé à M. le gouverneur-président. Frameries, 1904. 1 br. pet. in-8° (don du rapporteur).

LAGYE (G.). Ville de Bruxelles. Académie royale des beaux-arts et école des arts décoratifs. Catalogue annoté de la bibliothèque artistique et littéraire. Bruxelles, 1903. 1 vol. in-8° br. (don de l'Administration communale).

Sarauw (G.-F.-L.). En Stenalders Boplads. I Maglemose Ved Mullerup Sammenholdt Med Beslaegtede Fund. (Etude sur le premier âge de la pierre du nord de l'Europe). Kobenhaven, 1904. 1 vol. in-8° br. figg. (don de l'auteur).

Rahir (E.). Le « Trou de la Mâchoire » (sépulture préhistorique). Namur, 1904. 1 br. in-8°. 1 pl. (don de l'auteur).

La cathédrale de Berne. 2 feuillets in-18 fig. (don de Mlle Marie Dekeyser par l'intermédiaire de M. Mahy).

Rivière (E.). Conservation des ossements humains et des os d'animaux dans les gisements préhistoriques. Paris, 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Bracelets, parures, fétiches, monnaies d'échanges. Paris, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Quelques observations sur les menhirs en général. II. Les menhirs de la Corrèze. Paris, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Cuvelier (J.). Inventaire des inventaires de la deuxième section des archives générales du royaume (Chambre des comptes, chartes de Brabant, Flandre, Namur et Luxembourg, corps de métiers, papiers d'État et de l'Audience (cartulaires et manuscrits, etc.). Bruxelles, 1904. 1 vol. in-8° br. (envoi du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique).

Schweisthal (M.). Les Francs des bords de la Moselle et leurs descendants de Transylvanie. Arlon, 1904. 1 br. in-8° pll. (don de l'auteur).

de Loë (le baron). Présentation d'un crâne humain, de haches polies et de silex taillés provenant de Marche et des environs. Bruxelles, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Grégoire (A.). Mémoires de l'exécuteur des hautes-œuvres pour servir à l'histoire de Paris sous le règne de la Terreur. Bruxelles, 1830. 1 vol. in-18 br. (don de M. Mahy).

d'Avenay (E.) [1]. Saint Remi de Reims, apôtre des Francs. 437-533. Société de Saint-Augustin, 1896. 1 vol. in-8° br. pll., portrait, tapisseries anciennes de Saint-Remi de Reims, tombeau de saint Remi (achat).

Triger (R.). La maison dite de la reine Bérengère au Mans (maison Le Corvaisier de Courteilles). Le Mans, Mamers, 1892. 1 vol. in-8° br. pll. et figg. (don de l'auteur).

L'église de la Visitation au Mans et son principal architecte, sœur Anne-Victoire Pillon. Le Mans, Mamers, 1903. 1 br. in-8° pll. (id.).

L'église Saint-Benoît du Mans. Le Mans, 1900. 1 br. petit-in-8° (id.).

de Farcy (L.). Histoire et description des tapisseries de la cathédrale d'Angers. Lille-Angers. s. d. 1 br. in-4° pll. (id.).

[1] Pseudonyme de l'abbé Aug. Borgnet, curé d'Avenay.

Exposition d'archéologie religieuse dans la chapelle du Christ à la cathédrale d'Angers, du 15 août au 15 septembre 1901. Angers, 1901. 1 br. in-12 (don de M. de Farcy).

Hermans (V.). Livre de chant de Marguerite d'Autriche (1507-1511). Malines, 1904. Br. in-8° pll. (don de l'auteur).

de Nadaillac (le Mis). Figures peintes ou incisées, datant de la fin du paléolithique ou des débuts du néolithique, sur les parois des grottes préhistoriques. Louvain, 1904. 1 br. in-8° figg. (id.).

Flébus (A.). L'outillage agricole en Portugal. Bruxelles. 1 br. in-8° (id.).

Les mardelles de la Lorraine allemande. Bruxelles, 1904. 2 feuillets in-8° (id.).

Notice nécrologique sur Rudolf Virchow. Bruxelles. 2 feuillets in-8° (id.).

Les silex à coches des stations de Bruniquel. Bruxelles. 2 feuillets in-8° (id.).

Les nouvelles recherches sur les briquetages de la vallée de la Seille. Bruxelles. 4 feuillets in-8° (id.).

Projet d'enquête sur l'habitation rurale en Belgique. Bruxelles, 1903. 1 br. in-8° (id.).

Questionnaire d'enquête sur l'habitation rurale en Belgique. Bruxelles. 8 feuillets in-8° (id.).

Notes de folklore agricole en Bretagne. Bruxelles. 2 feuillets in-8° (id.).

Études sur le dépiquage. Bruxelles. 1 br. in-8° (id.).

Collection Raoul Warocqué. Antiquités égyptiennes, grecques et romaines. N°s 101-240. Mariemont, 1904. Pet. in-4° cart. pl. et figg. (don de M. Warocqué).

Pour les collections :

Objet en fer, d'âge et d'usage indéterminés, trouvé à Ressaix, dans les terres extraites d'un puits (don de M. A Rutot).

Sifflet en os, qui parait être très ancien, trouvé le long de la route de Binche à Anderlues, près de la 21e borne (don du même).

Pièce en argent de Marie Thérèse, trouvée à Duffel (achat de la commission des fouilles).

Pièce en argent de Jean III le Triomphant, duc de Brabant (1312-1355), trouvée à Saint-Josse-ten-Noode (id.).

Objets divers provenant de fouilles faites en une sorte de *terp* ou monticule de refuge situé au hameau du Coq-sur-Mer, à Vlisseghem (Flandre occidentale) :

a) Ossements d'animaux (restes de repas) appartenant aux espèces suivantes : bœuf, cheval, mouton, cochon et chèvre. Tous les os des membres (les os à moelle) sont, ou brisés dans le sens de la longueur, ou entaillés aux extrémités au moyen d'un instrument en métal très tranchant ;

b) Métacarpien droit d'un bœuf de petite taille. Cet os, qui ne mesure que 18 1/2 centimètres de longueur, a été largement taillé en biseau à ses extrémités au moyen d'un fort outil en fer, sans doute une hache. Il présente, en outre, à sa partie externe, deux surfaces polies s'étendant dans le sens de la longueur ;

N'était l'absence de trous pour le passage des liens destinés à retenir l'ustensile au pied, on pourrait considérer l'objet comme étant un patin d'enfant ;

c) Petit objet en os, en forme de cône tronqué, percé au milieu et orné de dessins gravés, qui semble être une fusaïole ou volant de fuseau;

d) Ustensile en os poli, plat et pointu aux extrémités, d'usage indéterminé;

e) Fragments de vases en terre noire, grise et jaune, bien cuite et sonore, sans vernis, faits au tour ;

f) Objets en fer très détériorés, mais parmi lesquels on distingue encore parfaitement un petit couteau à soie, identique à ceux de nos tombes franques et un battant de clochette.

Rectification. M. Georges Cumont regrette que, dans la description de *Landen et des villages environnants (Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. XVIII, p. 250, note 2), M. G. Lefèvre, l'auteur de cette notice, lui ait attribué une détermination inexacte ou incomplète des monnaies romaines trouvées à Wange. C'est pourquoi M. Cumont se voit obligé de rectifier cette détermination comme elle a été communiquée à M. Lefèvre :

Le denier d'argent de Domitien est décrit dans l'ouvrage de Cohen, 2e édit., t. I, n° 606.

La pièce de Marc-Aurèle est un moyen bronze décrit par Cohen, 2e édit., t. III, n° 52.

La légende du droit de cette pièce n'est pas complètement indiquée, il faut lire : IMP. CAES. M. AVREL. ANTONINVS AVG. P. M.

Le moyen bronze de Faustine jeune est fruste. ANNIA FAVSTINA n'est pas une légende comme semble le dire la note de M. Lefèvre, mais les noms de la femme de Marc-Aurèle.

Enfin, le denier consulaire est décrit par M. Babelon dans *les Monnaies de la République romaine,* t. I, pp. 206 à 208.

Rapports de la Commission des fouilles :

A) Fouille d'un tertre féodal à Lisseweghe.
B) Fouille d'un *terp* ou monticule de refuge au hameau du Coq-sur-Mer, à Vlisseghem.

LES MONUMENTS DE BATH ET DE SES ENVIRONS

Souvenirs des récents congrès anglais d'archéologie.

CONFÉRENCE AVEC PROJECTIONS

PAR M. P. HAMELIUS, MEMBRE ASSOCIÉ.

M. LE PRÉSIDENT félicite et remercie vivement l'orateur dont l'intéressante conférence, si judicieusement illustrée de vues parfaitement choisies, sera publiée prochainement dans les annales. *(Applaudissements.)*

La séance est levée à 10 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 1904.

Présidence de M. LOUIS PARIS, *président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-huit membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance d'octobre.

[1] MMmes Boucneau, Delacre, Titz, Seghers.
MMlles Dielman, Poils, Ranschyn, Vanderkelen, H. Bouvier et L. Bouvier.
MM. Van Gele, J. Destrée, le baron A. de Loë, G. Cumont, Dens, Dielman, Berger, Maroy, Brossel, Boucneau, A. Delacre, De Bavay, L. Paris, Titz, A. Vincent, G. Vincent, V Drion, J. Poils, Ranschyn, Le Bon, Vanderkelen Dufour. le comte F. van der Straten-Ponthoz, Schweisthal, de Lara, Weckesser, Tahon, Dr Delstanche, Poncelet, F. Seghers, abbé H. Lenaerts, Rutten, Lefebvre de Sardans, Beeli, Ortman, Despret, Ruloffs, Dr Hermant, A. Hermant, Léanne, Verbucken, Houa, Duwelz, Crespin, de Raadt, Desvachez, Charles, Heetveld et E. Hermant.

Le procès-verbal est adopté.

Correspondance. — Mme veuve Clément Lyon nous remercie des condoléances que nous lui avons adressées à la suite du décès de son mari.

L'Académie de Stanislas, de Nancy, nous envoie le programme du concours pour le prix Herpin, à décerner en 1908.

La Société archéologique de Glasgow, la Société royale des antiquaires d'Irlande et la Société royale d'histoire nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

M. Ch.-J. Comhaire s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

THIOT (L.). Curieuse inscription sur une gaine de hache. Paris 1904 1 br. in-8° fig. (don de l'auteur).

Hache en jadéite, découverte sous un arbre. Paris 1904. 1 br. in-8° (id.).

La station et l'atelier préhistoriques de Saint-Just-des-Marais près Beauvais (Oise). Paris 1904. 1 br. in-8°, 1 pl. (id.).

Contribution à l'étude des éolithes. Les alluvions quaternaires de la vallée du Thérain. Paris 1904. 1 br. in-8°, figg. (id.).

CHAUVET (G.). Petites notes d'archéologie charentaise. N° 1. Angoulème 1904. 1 br. in-8°, figg. (id.).

DE LOË (le baron A.). Présentation d'ossements provenant de la nécropole de Yortan Kélembo. Bruxelles 1904. 1 feuillet in-8° sous couverture (id.).

Musée rétrospectif de la classe 13. Librairie. — Éditions musicales. — Reliure (matériel et produits). — Journaux. — Affiches à l'Exposition universelle de 1900, à Paris. Rapport du comité d'installation. 1 vol. gr. in-8° br., figg. (don de M. Mahy).

KŒNIG (C.), ELIAS (C.), traducteur. La science de l'architecture et sa portée pratique. Bruxelles-Paris 1904. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

GOETHALS (E.). Le Mont Saint-Michel « au péril de la mer ». Bruxelles s. d. 1 vol. in-8° br., pll. et carte (achat).

RUTOT (A.). Sur la cause de l'éclatement naturel du silex. Bruxelles 1904. 1 br. in-8°, 2 pll. (don de l'auteur).

Sur les gisements paléolithiques de Lœss Eolien de l'Autriche-Hongrie. Bruxelles 1904. 1 br. in-8° (id.).

Essai d'évaluation de la durée des temps quaternaires. Bruxelles 1904. 1 br. in-8° (id.).

Notes préliminaires sur les nouvelles découvertes faites aux environs de Ressaix, près Binche (Belgique). Bruxelles 1904. 1 br. in-8° (id.).

A propos du squelette humain de Galley-Hill (Kent). Bruxelles 1904. 1 br. in-8° (id.).

DE LOË (le baron A.). Note préliminaire sur les découvertes archéologiques faites à Malines au cours des travaux de dérivation de la Dyle. Bruxelles 1904. 1 br. in-8° (id.).

Deux photographies d'objets divers (torques, bracelets, etc.) provenant de fouilles exécutées en juillet 1904 par notre confrère, le comte J. Beaupré, dans les tumulus de Chaudeney (Meurthe et Moselle). Époque hallstatto-marnienne (don de M. le comte J. Beaupré).

Élections. — MM. Paul Chevreux, L. de Farcy, J. de Saint-Venant et Robert Triger sont nommés membres correspondants.

Mlle Jeanne Braem et MM. Ernest Delstanche, Carlos de Maere, le R. P. Jules Furgus, E. Van Nooten et Max Wolfers sont nommés membres effectifs.

Communications.

G. CUMONT. — *Sur les monnaies trouvées à Assche* (collection Crick).

Ch. DENS et J. POILS. — *Les fouilles de l'Hosté, villa romaine, à Basse-Wavre.*

M.-G. CUMONT exprime le doute que le bain de la villa ait jamais pu être alimenté par les eaux de la mare appelée le *Flot d'Ottenbourg* qui sont troubles et même boueuses.

Il estime que les habitants de la villa ont dû plutôt chercher leur eau à une source du voisinage.

M. POILS objecte que le rendement de la source la plus proche est tout à fait insuffisant.

Il fait observer que la malpropreté actuelle des eaux de la mare est due uniquement à la fréquentation des bestiaux.

M. CUMONT dit qu'il se pourrait que la source ait eu autrefois un débit plus fort.

M. VAN DER KELEN-DUFOUR se demande si la mare actuelle dite *Flot d'Ottenbourg* n'était pas jadis une source.

M. TAHON voudrait savoir si l'on n'a pas retrouvé dans les fouilles des débris de colonnes en pierre, comme à la villa du Perwez, à Rognée ?

M. DENS répond négativement. L'auvent formant portique de la villa devait posséder sans doute des soutiens en bois.

J. DESTRÉE. — *Un artiste brabançon auteur de cartons de tapisseries du XVe-XVIe siècle.*

Ch. MAROY. — *Exploits du célèbre Cartouche à Bruxelles* (1712).

M. SCHWEISTHAL fait remarquer que les exploits de Cartouche ont donné lieu à une foule de légendes et que, d'autre part, la biographie authentique du célèbre bandit, par Funck Brentano, ne mentionne nullement ses exploits à Bruxelles.

La séance est levée à 10 1/2 heures.





MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Contribution à l'histoire des régiments nationaux.

A plupart des ouvrages consacrés à l'histoire militaire belge, renferment des listes portant les noms de ceux qui servirent sous les drapeaux. Tel est le cas, notamment, pour les ouvrages des généraux Guillaume et Rouen, et du major Cruyplants.

Tandis que le général Guillaume et le major Cruyplants ne donnent, dans leurs ouvrages, d'ailleurs spéciaux, que les noms de ceux qui ont figuré dans les régiments dont ils retracent l'histoire, le général Rouen [1] dresse un vrai monument à la mémoire des Belges qui se sont distingués dans les différentes armées.

L'auteur prend, toutefois, la précaution d'avertir qu'il serait téméraire de prétendre que son œuvre est exempte d'omission.

Cet avertissement du consciencieux écrivain était presque inutile, car, en pareille matière, nul ne pourrait faire entendre qu'il est arrivé

[1] Gal Rouen, *l'Armée belge, exposé historique*, etc., pp. 715 à 774. Bruxelles, E. Lyon, éditeur.

d'emblée à la perfection. Trop de sources officielles manquent encore et si l'on peut y suppléer en partie par les notes et les mémoires conservés dans les familles, on peut difficilement espérer voir mettre en lumière les archives privées, d'ailleurs trop peu connues des familles elles-mêmes.

Parmi les documents inédits intéressant l'histoire militaire au XVIIIe siècle, il en est cependant qui offrent un intérêt particulier pour les corps spéciaux attachés à la personne de nos anciens souverains. C'est ainsi qu'un mémoire conservé dans la famille de Prelle de la Nieppe, fournit des détails extrêmement curieux sur la compagnie flamande de la garde du corps du roi Philippe V, dans laquelle un de ses membres, Hyacinthe de Prelle, Seigneur de la Nieppe, fut incorporé.

Indépendamment des données relatives à la composition de cette compagnie, ce mémoire contient des renseignements fort précis sur les itinéraires suivis pour aller de Mons à Madrid, sur le coût de la vie en Espagne, sur la valeur relative de l'argent, en 1735, etc., etc.

Parlant de la réorganisation de l'armée espagnole sous le gouvernement de ce monarque, le colonel Guillaume [1] donne quelques détails au sujet des gardes du corps dans lesquels figurait la compagnie flamande. « Toutes ces troupes furent organisées à l'instar, dit-il, de celles de France ; comme dans ce pays aussi, on créa des corps privilégiés : des grands mousquetaires, des gardes du corps, et une garde d'infanterie spécialement destinée au service de la personne du souverain. Cette dernière fut composée de deux régiments ; l'un se nomma les *gardes espagnoles* et l'autre les *gardes wallones* [2]».

Une note [3], nous donne la composition de la garde du corps : « On forma quatre compagnies de gardes du corps de 200 gentilshommes chacune, ayant le grade de lieutenant : deux compagnies espagnoles, une italienne et une flamande. C'est à tort qu'on a confondu quelquefois cette dernière avec les gardes wallones. »

Tous ces détails sont confirmés par le général Rouen, qui ajoute : « Philippe V licencia la compagnie des archers gardes du corps en 1704 et la remplaça par une compagnie de garde flamande qui fut organisée en 1703 à Bruxelles, sous le commandement du prince T'Serclaes-Tilly. Cette garde flamande disparut dans les événements qui renver-

[1] Col GUILLAUME, *Histoire des gardes wallones au service d'Espagne*. Bruxelles, F. Parent, éditeur, Montagne de Sion, 17 ; 1858.

[2] *Ibidem*, pp. 19 et 20.

[3] En renvoi au bas de la page 20.

sèrent le trône de Charles VI, mais fut rétablie par Ferdinand VII ; elle subsista, comme les gardes wallones, jusqu'en 1822 [1]. »

Le mémoire auquel nous avons fait allusion plus haut, et dont nous reproduisons ici le texte, complétera dans une certaine mesure ce qu'ont dit les généraux Guillaume et Rouen, de la compagnie flamande :

Les garde du Roy ont en espagne deux pistoles d'or par mois; cela fait en espagne 40 florins. pour lordinaire il donnent 24 florins par mois qui font argent de flandre 12 flo.........

48 flo. par mois pour le vin et mangé. Un vere chacque par mois au valet du cheval; il faut payer le ferage du cheval et avoir soin dentretenir lequipage.

Le pain valoit 9 patar la livre en 1735.

Le vin est bon mais il est chere

La livre de viande six sous de France.

Mon fils hiacinte [2] at restez environ 50 jours en route partant de Nivelle le 29 May 1735. il est arivez a Madrit le 16 Julet a 7 heures apres midy, lui 5me a cheval jusqu'a bayonne où ils vendirent leurs chevaux : il y en eut un des 5 qui fit le voyage a pied : mais de Bayonne ils prirent des mulets.

Ils ont trois chambres pour deux mais chaque un lit :

Ils ariverent a bayonne le 29 juin 1735.

La route de Mons à Madrit.

De Mons à Valencienne	7 lieux
De Valencienne à Cambray	7 l.
A Péronne	8 l.
Séjour :	
De Péronne à Roye	7 l.
A Estray St-Denis	8 l.
A Loure à Senlis	9 l.
A Paris	6 l.
Séjour :	
De Paris à Bourg la Reine	2 l.
A Estampe	10 l.

[1] ROUEN, *loc. cit.*, p. 344. Nous pensons qu'il faut lire : les événements qui renversèrent du trône d'Espagne le second fils de l'empereur Léopold Ier qui y était monté sous le nom de Charles III, et qui devint empereur, en 1711, sous le nom de Charles VI.

[2] Hyacinthe-François-Bernard de Prelle, seigneur de la Nieppe et de la terre vicomtière de Berlette, fils de Jean-Charles de Prelle, seigneur des mêmes lieux, et petit-fils de Charles de Prelle, seigneur de la Nieppe, capitaine au régiment du baron de Lumbre, né à Nivelles et baptisé à Saint-Jacques le 24 août 1711 ayant été tenu sur les fonts baptismaux par le comte Charles de Lannoy. Il était frère de Charles-Siméon-Ghislain-Joseph, né le 25 septembre 1702, capitaine d'infanterie au régiment du prince de Starhemberg au service d'Autriche, et qui fut tué par les Turcs à la bataille de Meadia, le 4 juillet 1738.

A Soury	10 l.
A Orléans	10 l.
A St-Die	12 l.
A Amboise	14 l.
A Montelan	8 l.
A Chatelerau	8 l.
A Potiers (Poitiers)	7 l.
De Paris à Potiers	81 lieues
A Chenez	7 l.
A Varcos	9 l.
A Pons	7 l.
A Blaye	10 l.
A Bordeaux	7 lieux par eaux.
A Castre	4 l.
A Langon	4 l.
A Olagro	7 l.
A Mont de Marsan	5 l.
A Tartas	8 l.
A St-Vincent	4 l.
A Bayonne	4 l.
De Paris à Bayonne	76 lieux
Au Carfour	7 l.
A Pampelune	8 l.

Séjour :

A Tafalla	6 l.
A Balquiera	7 l.
A Agreda	9 l.
A la Maralle	9 l.
A Revallos	7 l.
A Mirallo	8 l.
A Alcalas	10 l.
A Madrit	6 l.

De Bayonne a Madrit 81 lieues ; en tout 289 lieux. Hiacinte est partis de Nivelle pour labaye de bonne esperance le jour de la pentecote a midy lan 1735 : le 29 may et il est arivez a bayonne le 29 juin ; il est partis de bayonne pour Madrit le 2 Julet, il y est arivez le 16 Julet en bonne santé à Madrit.

Nous trouvons dans un autre passage de ces mêmes mémoires la mention suivante :

Hiacinte est partis le 29 may 1735 pour Madrit : il fut dans les gardes flamende du corps du roy, at esté fait cadet dans les mesmes gardes par le roy en avril 1741.

1735. LISTE DE LA COMPAGNIE DES GARDES DU CORPS DE SA MAJESTÉ A MADRIT.

Le duc de Bournonville capitaine.
Dormars, lieutenant.
du Velant, sous-lieutenant.

Enseignes

La Brevois
Moreau
Le chelr de Bournonville

Exempts

Glabecq
Nauville
Pigny
Le chlr de Rouen
Bult
Le marquis de Souniga
Hauet
Le chlr de la Plaine

Aide Major

Crasembacq

Brigadiers

Decroise
du Bois
du Chene
Ricar

Sous brigadiers

Schinkelle [1]
Gillon
Suarez
Meunier

Cadets

du Sanglier à 24 escus.
Thiry » »
Dekre » »
Sondelet » »

[1] Hyacinthe de Schynckele mentionné, dans l'*Annuaire de la Noblesse* du baron de Stein (1879, p. 298), comme enseigne aux Gardes wallones, et promu sous-lieutenant, le 13 mars 1734.

Sondelet à 20 escus.
Colins [1] » »
Le Chene garçon major » »
Lion » »
Dalcantara [2] » »
Gougnies [3] : il est garçon major 1735.
Henry [4] à 18 escus.
Momorillon » »
Sotomajor » »
Durand et Francmartin.
Il en manque 6 à 17 escus.
Il y at 180 gardes. 1735.

LISTE DE LA COMPAGNIE FLAMANDE ENVOIÉE EN 1739 PAR MON FRÈRE HIACINTE [5]

Capitaine le duc de Bornonville.
Lieutenant le chev. de Bornonville.
Sous lieutenant Monsr de Clabeck [6].
Enseigne Mr de Peignye.

Exempts :

Messieurs le comte de Rohan, de Crassemback, le marquis de Viliora, Mr Havette, le chevallier de la Plaine, M^r le comte de Fleignie, M^r d'Assuara, le baron de Spontin [7].

Brigadiers :

Mr de Skinkel, Mr de Gillon, Mr Meunier : fourrier major et brigadier surnumeraire, Mrs Suarez et Dekre.

[1] Michel Colins, seigneur de Thy, baptisé à Oetinghen, le 17 décembre 1709, devint aide-major avec rang de colonel.

[2] Ferdinand-René-Joseph d'Alcantara, né le 17 septembre 1710, mort à Mons le 29 mai 1773, fut ensuite capitaine au régiment des dragons de Numance.

[3] Jean-Charles de Sire de Gougnies, baptisé le 2 mars 1713, marié par contrat passé à Stave, le 27 septembre 1749, à sa parente Marie-Françoise de Prelle, sœur de Hyacinthe de Prelle, seigneur de la Nieppe qui fit partie de la compagnie flamande.

[4] Simon-Alexandre de Henry, fils de Pierre et de Marie-Anne de Lalou, baptisé le 29 octobre 1712, fut capitaine en 1736, major, puis colonel du régiment de Flandre, cavalerie. Il était l'arrière petit-fils maternel de Barthélemy de Gozée et de Charlotte de Prelle dite « Compère ».

[5] Note de Emmanuel-Joseph de Prelle.

[6] Rutger-Théodore, vicomte de Flodorp, seigneur de Clabecq, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques, brigadier des armées du Roi catholique, lieutenant de la compagnie flamande, mort le 13 septembre 1761, à l'âge de 77 ans.

[7] Maximilien-Emmanuel de Beaufort-Spontin, seigneur de Hubines, devint colonel des Gardes de la Compagnie flamande, mort le 8 mars 1742 et inhumé dans l'église de Saint-Martin, à Liége.

Sous brigadiers

Mr Lechesne, Mr de Gougnies, Mr Sondelet, Mr Grosset.

Cadets

A 24 ecus. Mesrs du Sanglier, Thyris, de Léon, Momorillon. A 20 ecus le marquis de Sotto major, Mrs Durant, de Martin, Mesiere.

A 18 ecus Mr le vicomte d'Autresat, Mr Baugillon, Mr Copiters.

Garçon major Mr Le pape.

A 14 ecus Mrs Din, le baron de Clauver, garçon major, Major, Mesrs Feron, Recbois, de La Rocq, Dulmors, le chevalier de Spontin, Mr Lans pour aller bientôt aux invalides.

Gardes 200. La compagnie est complette. Les compagnies italienne et espagnole sont de même complettes.

C'est grâce à des documents tels que ceux qui précèdent, fort souvent dispersés dans les familles, qu'on a pu édifier l'histoire. Ils en forment ce que l'on peut appeler la menue monnaie : l'archéologie sait qu'elle a pour mission de les recueillir.

EDGAR DE PRELLE DE LA NIEPPE.

Juillet 1904.



Le Musée de Nieuport.

LE petit Musée en question est installé dans les combles de l'Hôtel-de-ville de Nieuport, spécialement — et très heureusement — aménagés à cet effet. Il n'est pas bien riche encore et se compose principalement d'objets divers provenant de la vieille église en voie de reconstruction et non réemployés. Il s'augmente tous les jours de dons particuliers.

Le tout présente un réel intérêt.

Vu l'état actuel du Musée, le classement des objets m'a paru fait avec beaucoup d'intelligence et d'entendement, et je n'ai pas manqué de le dire à M. le bourgmestre qui m'accompagnait dans ma visite.

Pour les membres de notre compagnie que la chose intéresserait, j'ajouterai que la nomenclature de la collection figure dans l'ouvrage récent de M. Wybo, *Nieuport ancien et moderne*. Une salle est consacrée spécialement aux tableaux; il en est de fort bons de l'époque gothique et de l'école flamande.

Je me propose d'en faire une étude spéciale.

Je crois devoir attirer l'attention de nos confrères sur la richesse des archives de la ville de Nieuport; le classement en est commencé, mais ne peut être mené à bien qu'avec le concours financier du Gouvernement lequel me paraît indispensable. Tout est au complet depuis le XI[e] siècle, mais pêle-mêle dans des armoires. On m'assure qu'il y a là une mine inépuisable de documents intéressant l'époque espagnole.

Le temps me manque actuellement pour pousser plus avant mes investigations sur ce point, mais j'y reviendrai.

Nieuport, août 1904.

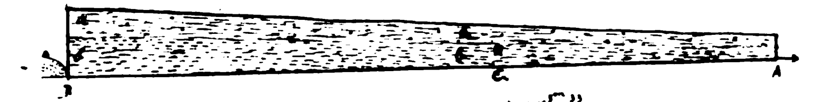
MAURICE BENOIDT.



Jarre belgo-romaine découverte à Boitsfort. (Mai 1904).

LES travaux de la tranchée du *Jagersveld*, près du village de Boitsfort, ont mis à découvert une jarre belgo-romaine. Elle se trouvait à quatre-vingt-dix mètres de la section de la rue d'Or, non loin de la Maison-Haute, à deux mètres de profondeur, correspondant à l'altitude approximative de quatre-vingts mètres.

Elle a été extraite du limon par grands morceaux. L'examen des fragments a montré que cette poterie avait déjà été en partie brisée. La pâte est peu cuite et composée d'argile jaunâtre mêlée de gravier grisâtre. La forme est celle d'un *dolium*.



TRANCHÉE DU JAGERSVELD A BOITSFORT (côté nord).

A Point situé à 64 mètres de la rue d'Or ;
B Point situé à 64 mètres du point A et en contact avec le sable Bruxellien ;
C Position de la jarre, point situé à 90 mètres de la rue d'Or.

Le terrain intéressant la découverte, et dont nous donnons une coupe fig. 00, est formé de limon stratifié (couche *a*), mêlé de petits briquaillons sur une profondeur de deux mètres (en *c*); plus bas (couche *b*), le limon devient plus compact et ne renferme plus de vestiges de briques.

On reconnaît facilement, par l'examen de la tranchée, que la couche de limon *a* et *b* est formée d'argile hesbayenne, stratifiée, mouchetée de points noirs, qui s'est étendue suivant l'inclinaison de l'ancien terrain.

C'est du limon des pentes. La pente, mesurée à la partie supérieure du sol, est encore de cinq mètres pour quatre-vingts mètres de distance horizontale.

D'après M. G. Cumont, cette jarre, peut-être trouvée anciennement, aurait pu faire partie des objets qui se trouvaient dans le rendez-vous de chasse des ducs de Brabant, à Boitsfort. Je pense que les petits briquaillons rougeâtres, qui se trouvent disséminés dans le limon stratifié, sont un indice de l'existence d'une ancienne briqueterie, et, ce serait pendant l'accumulation de ce limon, que la jarre aurait été enfouie, peut-être bien par les briquetiers de cette époque.

CH. FIÉVEZ.



Monnaie romaine trouvée à Genval.

LUCILLE, FILLE DE MARC AURÈLE ET FEMME DE LUCIUS VERUS. (Morte en 183.)

LVCILLAE AVG. ANTONINI AVG. F.

Son buste à droite.

Revers. — **VENVS S. C.**

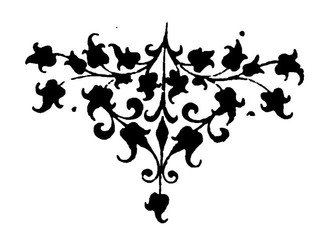
Vénus debout à gauche, tenant une pomme et ramenant son vêtement sur son épaule.

Grand bronze.

COHEN, *Monnaies frappées sous l'Empire romain*, 2e édit., tome III, no 77.

Cette pièce qui appartient à notre dévoué confrère M. L. Vanderkelen-Dufour, à Malaise (La Hulpe), a été trouvée, en 1904, à Genval-les-Eaux (Brabant, arrondissement de Nivelles), (section A, no 120a du cadastre), par des ouvriers qui enlevaient une haie.

G. C.





QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION

Je désirerais connaître la famille à laquelle appartiennent les armes que voici : La devise qui les accompagne est : *En laet gheen croonen dalen.*

A. Brasseur.





PROMENADE EN QUERCY

CAUSERIE FAITE A LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

LE 3 AVRIL 1905.



JE me présente à vous comme un simple cicerone qui, sans aucune prétention oratoire, veut ce soir vous servir de guide dans certain coin de France qu'il affectionne.

Je vais vous conduire vers le Quercy, une région qu'occupe presque entièrement aujourd'hui le département du Lot, et je pense vous intéresser en vous montrant, en des projections, quelques-unes des curiosités archéologiques que recèlent ses délicieux paysages.

Nous allons d'abord, si vous le voulez bien, visiter rapidement Cahors, qui est le chef-lieu du département. C'est une ville des plus anciennes, et ses nombreuses reliques du passé offrent les plus pittoresques ressources au touriste et à l'archéologue. La ville, dominée par une ceinture de collines et s'étageant en amphithéâtre dans une presqu'île formée par le Lot, compte actuellement 14,000 habitants ; de longs boulevards la divisent en deux parties, l'une encore moyenageuse, l'autre d'aspect plus moderne.

Sa principale curiosité, même sa gloire, est, sans contredit, le Pont Valentré. C'est un pont du XIVe siècle, fortifié et surmonté de trois tours à mâchicoulis. De quelque aspect qu'on le contemple, il est toujours pittoresque, surtout vu des bords du Lot avec ses

formes qui se dessinent à ravir sur le fond bleu du ciel et ses arches qui, par un gracieux effet, se reflètent dans l'eau. Si vous voulez connaître l'histoire de son origine, je puis vous conter à ce sujet une amusante histoire. On dit, en effet, que le pont fut bâti par le diable.

L'œuvre avait été commencée en 1308, mais longtemps, bien longtemps après, elle n'était pas encore achevée. Les Cadurciens se lassèrent d'attendre et, un beau-jour, pressés par la population, les consuls offrirent forte récompense à qui terminerait le travail dans un certain délai. Un brave maître maçon se présenta ; pauvre d'argent, mais riche d'espérance, il s'engagea à faire passer la prochaine vendange sur un bon et solide pont de pierres, bien garni de tours crénelées. Immédiatement on se mit à l'œuvre, et gens entendus et vaillants travaillèrent du matin au soir. Mais, quoi que l'on fît, septembre approchait, les raisins commençaient à mûrir, et les travaux n'avançaient guère. Le pauvre maçon était presque au désespoir. Après avoir mûrement réfléchi, il se décida à appeler à son aide le diable, dont il avait entendu parler comme d'un grand bâtisseur de châteaux et de forteresses, voire même de ponts. Il monta un soir au sommet d'Angely, une des collines qui domine Cahors, plaça sept pierres en rond, un chat noir au milieu, et nomma les sept péchés capitaux. Le démon ne tarda pas à apparaître : notre architecte lui exposa son affaire et fit un pacte avec lui ; il lui engagea son âme sous condition que Satan lui obéirait fidèlement et exécuterait tous ses ordres sans jamais se lasser. — Les constructions, dès lors, avancèrent avec une incroyable rapidité. L'homme ordonnait, disait les dimensions, l'épaisseur des murs, la hauteur des piles, rectifiait quelque erreur, et le diable allait et venait, remuant comme des plumes et accumulant sur les chantiers les blocs calcaires des bords du Lot et les grès des environs de Figeac. Mais si les tours montaient à vue d'œil, l'âme de l'architecte se trouvait fort en péril. Un expédient seul pouvait le sauver, et, comme c'était un rusé, il eut vite fait d'en trouver un. Satan, vous le savez, avait promis de tout faire. « Tiens, lui dit notre homme, prends ce crible et va-t-en aux sources du Lot, chercher l'eau nécessaire aux ouvriers... » Je vous laisse à penser combien le démon dut être honteux et confus d'un tel ordre. Il comprit bien qu'il était joué ; il tenta cependant l'aventure, mais



PONT VALENTRÉ, A CAHORS.

malgré la rapidité de son vol, l'eau s'échappait par les trous du crible et il n'en restait plus une goutte lorsqu'il arrivait auprès des ouvriers. Après plusieurs essais infructueux, acceptant bien malgré lui sa défaite, il alla trouver son maître maçon : « Tu m'as vaincu, lui dit-il, je n'ai pas le droit de te prendre, je le reconnais, mais je te réserve un tour de ma façon. » Et il disparut.

Les travaux furent vite achevés sans lui, et quelques jours après, l'évêque suivi des consuls et d'une foule nombreuse bénissait la nouvelle œuvre. Mais au lendemain de cette inauguration solennelle, lorsque le maître maçon vint pour admirer son pont seul et à loisir, subitement, sans cause apparente, l'angle d'une tour s'écorna au voisinage du toit. Vite il le fit réparer. Le lendemain, nouvelle écornure, seconde réparation. Et les faits se renouvelaient chaque jour, tandis que le diable, perché sur un rocher d'Angely, — vous avez reconnu qu'il était le coupable, — narguait son ancien associé. Le maçon mourut de chagrin. — Dieu ait son âme ! car il s'était repenti, — et après lui Satan lassa d'autres ouvriers. De nos jours seulement les pierres furent solidement fixées ; on a sculpté sur l'une d'elles un petit diable faisant des efforts pour l'arracher ; depuis, le démon a sans doute peur de sa propre image : il reste tranquille.

Après le pont Valentré, il faut voir à Cahors le côté opposé de la ville. On a là, auprès d'un vieux pont gothique du XIII[e] siècle, comme une vision du moyen âge : c'est un profil de maisons, de monuments et de jardins en terrasses, le tout baigné par le fleuve, tel un fossé d'eau vive au pied d'une citadelle ; une série de tours s'élève dans la perspective, depuis le collège Pelegry jusqu'à la tour dite des Pendus, en passant par le Château du Roi, la tour du pape Jean XXII et l'église Saint-Barthélemy.

Nous quitterons maintenant les paysages d'ensemble pour pénétrer dans la vieille ville. Que de recoins curieux et pittoresques je pourrais vous montrer ! Voici, par exemple, la rue de l'Université, faite à ravir pour les artistes : des arcades relient par endroits ses deux côtés et, dans les intervalles qu'elles laissent, tombe d'en haut une vive lumière contrastant avec l'obscurité des dessous.

Ailleurs, c'est la rue du Four Sainte-Catherine, un passage où la promenade est pleine d'imprévu, sous des arceaux et dans de

brusques contours laissant entrevoir quelque galerie où grimpe la verdure ou un escalier de bois du plus curieux effet.

Au hasard de la promenade, on peut aussi pénétrer dans quelque vieux logis ; il est rare qu'on n'y rencontre pas une intéressante porte, comme à la Maison d'Oriolle, ou de ravissantes fenêtres, comme à la Maison de Roaldès ; cette dernière demeure offre aussi un bel escalier et une fort ancienne cheminée. Tout cela date de la Renaissance, et je pourrais vous citer et vous montrer à Cahors bien d'autres œuvres de la même époque.

Le cloître de la cathédrale est une merveille du gothique flamboyant, tout fait d'une fine dentelle de pierre, et tout à côté se trouve également un logis dont la façade est des plus richement ornées. Sans quitter le même quartier aux rues étroites, aux aspects d'un autre âge, et que l'on appelle les Badernes, il y aurait à voir une large fenêtre fort élégante, qui surprend par le luxe de sa décoration.

Cahors est aussi une ville où les petits détails abondent : bustes encastrés dans les murailles, écussons et sculptures diverses. C'est un agréable passe-temps que de chercher à les découvrir en se promenant dans les vieilles rues ; je leur dois une aimable reconnaissance, car de charmants touristes belges ils ont fait pour moi des amis.

Nous aurions ainsi bien des choses à voir, mais je ne veux point abuser de vos instants. Nous allons quitter Cahors non sans avoir admiré sur les bords du Lot un ravissant paysage, le moulin de Coty, puis nous irons faire un petit voyage dans le département.

Nous monterons d'abord vers le Haut-Quercy, où nous visiterons Rocamadour, Padirac et plusieurs châteaux ; puis nous redescendrons vers la vallée du Lot où je vous ferai connaître Saint-Cirq-la-Popie et Cenevières.

Rocamadour et Padirac sont deux merveilles du département du Lot, mais si elles tiennent toutes deux de la féerie, l'une est riche de lumière, vivante et élancée vers le ciel ; l'autre, enfouie sous terre, est toute de nuit et de sépulcrale solitude. Rocamadour est l'un des rois du paysage, Padirac la reine des cavernes.

Le village de Rocamadour, qui est un lieu de pèlerinage fort ancien et de tous temps très célèbre, se découvre subitement au détour d'un chemin, dans une gorge profonde et accroché au

rocher; le décor est fantastique, et le saisissement que l'on éprouve est vraiment inoubliable. La large déchirure du plateau offre sur le plus aride de ses bords une pyramide à trois étages : au bas la longue rue du village, au-dessus, sous le rocher qui surplombe, une série d'églises, et tout au sommet, un château dont tourelles et remparts couronnent le paysage ; on a devant cet ensemble comme la sensation de choses qui ne seraient pas en place et il semble que les chapelles et le village, manquant d'une base solide, sont prêts à s'écrouler dans le vide.

On pénètre dans Rocamadour en passant une vieille porte, très pittoresque avec son pan de mur en ruines, et lorsqu'on a visité quelque antique et curieuse maison, lorsqu'on a admiré nombre de détails d'architecture, fenêtres romanes, croisées à meneaux ou portes délicatement sculptées, il est d'usage pour le touriste de traverser le vallon et de monter sur une route qui est à l'autre flanc de la gorge. On a de là une vue de face du paysage, plus distincte que celle de l'arrivée ; et l'œil est surtout séduit par l'ensemble des sanctuaires, la grande masse de l'église Saint-Sauveur, les anciens appartements de l'évêque de Tulle et les habitations groupées tout autour, au second étage de la pyramide. Puis, lorsqu'on a admiré à loisir, on revient vers le village. Un haut escalier de 214 marches vous mène lentement et majestueusement aux églises en déroulant tout le panorama de la vallée; les bons pèlerins ne le montent qu'à genoux et en égrenant leur chapelet, et on y rencontre souvent une procession qui défile en longue théorie. Cet escalier mène à un parvis que domine le rocher et qu'enferme la haute enceinte des bâtiments monastiques; autour se groupent six chapelles et l'église Saint-Sauveur, qui date du XIIe siècle. Enfin, on gravit dans un parc le chemin menant au château qui couronne le décor, et ceux que le vide n'effraye point peuvent contempler du bord des remparts un paysage aux mille couleurs et des constructions qui, pour vous atteindre, semblent grimper les unes au-dessus des autres.

Notre visite ainsi terminée, nous gagnons le puits de Padirac, qui est à quelques kilomètres de Rocamadour, auprès du ravissant village d'Alvignac. Le gouffre naturel que nous allons contempler donne accès à une rivière souterraine, découverte en 1889 par un courageux explorateur, M. Martel; sa profondeur est de soixante-

quinze mètres, sa plus grande largeur au sommet de trente-deux mètres et le diamètre inférieur est de soixante-cinq mètres; la forme du gouffre est, ainsi que vous le voyez, celle d'un cône tronqué. Un grillage prévient aujourd'hui les chutes, mais avant l'aménagement pour une visite facile, en 1898, il n'y avait rien pour les prévenir, et l'on n'approchait qu'avec crainte, d'autant qu'il courait sur le gouffre de méchantes histoires. C'était encore un tour du diable, et puisque je vous ai déjà parlé de lui, vous me permettrez de vous dire encore la légende.

C'était, il y a longtemps, oh ! bien longtemps. Saint Pierre, monté sur sa mule, voyageait à travers le Causse, allant lentement, car il était tout triste, le bon apôtre. Il avait couru tout le pays depuis Figeac et n'avait pu trouver âme qui vaille pour l'amener au paradis et montrer au bon Dieu comment sont faits les Caussetiers du Haut-Quercy. « Il faudra pourtant, se disait-il, que je m'adresse à mon ami saint Amadour; il est de la région et peut-être me trouvera-t-il quelqu'un ! » Il en était là de ses réflexions, lorsque soudain il s'aperçut que sa mule avait peur et ne marchait plus. En même temps, un bruit effroyable lui fit lever la tête, et, dans la nuit épaisse il vit... le diable en personne, braves gens qui m'écoutez, ni plus ni moins, qui arrivait vers lui. Le saint rassura sa mule et, se signant, attendit Lucifer. Celui-ci fit bien un peu la grimace, mais pour payer bonne contenance, il entama tout de même conversation avec saint Pierre. Après des salutations qui s'efforçaient d'être cordiales, Satan apprit entre autres choses, au gardien du Paradis, qu'il avait des Caussetiers en grand nombre, à ne savoir où les mettre. Et ce disant, il montrait un grand sac porté par ses démons et qu'il se promettait de bien ratatiner par le feu.— Pécaïre, dit le saint, cédez m'en deux ou trois. - Té, vous n'êtes pas gêné, Monsieur saint Pierre, vous auriez là de bons citoyens pour le Paradis, répondit Satan. – En les envoyant un peu au Purgatoire, répartit à son tour l'apôtre... Après tout, ils sont à vous, gardez-les, vous n'avez d'ailleurs pas tant de monde.— Et d'où le croyez-vous, s'il vous plaît ? Pour vous montrer le contraire, nous allons les jouer, voyez comme j'y tiens. — Je vous préviens que je n'ai pas d'enjeu. — Ça ne fait rien, nous jouons les Caussetiers, pas plus; je vais faire un obstacle et si vous le sautez, les Caussetiers sont à vous; si vous ne pouvez le franchir ou vous avouez vaincu, je les garde. Saint

Pierre craignît d'abord de se compromettre. Enfin, se dit-il, à la grâce de Dieu, marché conclu ! Sur ce, le diable frappa du pied, et il frappa si fort, si fort, que la terre s'enfonça jusque dans ses entrailles. Alors tous les diablotins de gambader au-dessus de l'abîme ainsi formé, et Satan de rire sous cape. Il ne rit pas longtemps. « Saute, au nom du Père, » dit saint Pierre à sa mule. Et la bonne bête sauta si bien que ses quatre pieds vinrent se poser sur l'autre bord. Vaincu, le diable s'enfuit, laissant l'abîme où il disparut dit-on, et abandonnant les Caussetiers qui prièrent ensuite au Paradis pour leurs frères restés sur terre. Et voilà comment fut créé le gouffre de Padirac, et comment il n'y a plus dans le Causse que de braves gens. On vous montre encore là-bas la trace qu'ont laissé les pieds de la mule. Le malheur... c'est qu'on les voit à six endroits différents. Après tout, saint Pierre a pu sauter plusieurs fois !

Un escalier métallique conduit aujourd'hui au fond du gouffre, et de là on accède facilement dans les galeries. Grâce à un parfait aménagement, la visite est sans fatigue. On suit d'abord, sur un excellent chemin, le ruisseau rencontré dès le début, et lorsqu'il est devenu navigable, on s'embarque, sans aucun danger, dans de larges bateaux plats; on parcourt ainsi une distance de cinq cents mètres. Les parois de la galerie, d'abord droites et polies, sont maintenant revêtues des plus riches concrétions, qui sous l'électricité forment le plus féerique des décors. On suit la rivière plane dont les voûtes ont une moyenne de quarante mètres de hauteur, puis le lac de la Pluie, ceux des Bouquets et des Bénitiers; enfin, au Pas du Crocodile, on débarque, et avant de visiter le lac des Gours, qui se trouve peu après, on monte par un escalier à un grand lac supérieur. Une large passerelle jetée au travers de celui-ci, sous une coupole haute de quatre-vingt-dix mètres — entendez bien — permet d'y contempler à loisir un spectacle sublime qui ne se décrit pas et qu'il faut voir. On ne connaît authentiquement au monde, en Autriche, que deux cavernes présentant de pareilles élévations. L'impression doit être analogue à celle que l'on ressent dans votre belle grotte de Han.

Telle est cette merveille dont je voulais vous dire quelques mots. Elle attire tous les ans un nombre considérable de touristes, et je pense que certains d'entre vous la connaissent déjà.

Voici maintenant le château féodal de Castelnau-Bretenoux, qui se dresse fièrement sur une hauteur tout près de la Dordogne et domine la vallée de celle-ci. C'est une masse énorme de granit rouge dont l'ensemble couvre une surface de trois mille sept cents mètres carrés, et que domine un hardi beffroi de soixante-trois mètres de haut; une terrasse fait le tour après une ligne de remparts ; au milieu du corps de logis central est une belle cour. Les bâtiments les plus anciens ne sont pas antérieurs au XIIIe siècle ; la majeure partie date du XIVe et la plus récente est du XVIIe. Le château appartenait jadis à la famille dont il porte le nom, fort puissante dans le pays ; il est aujourd'hui la propriété d'un ancien ténor de l'Opéra-Comique, M. Moulierat, qui l'a restauré avec goût et l'a meublé de nombreuses richesses artistiques qui en font un petit Cluny.

Les environs du manoir sont pittoresques et riants. Il est des villages curieux à visiter, tels Carennac et son abbaye, qu'habita Fénelon, ou Bretenoux, dont une rue retient l'attention vue sous des arcades où passe la route. On peut aussi suivre les bords de la Dordogne, où l'on sera constamment charmé par le paysage. Voici, par exemple, un joli site, excellent pour la pêche et où, dit-on, le seigneur de Castelnau et son voisin l'abbé de Beaulieu se prirent un jour de querelle à propos de truites. Les paroles entre eux avaient été un peu vives et sur une observation que son raisonnement n'était pas fort, le seigneur de Castelnau, pour montrer sa supériorité, proposa la solution de deux problèmes : jusqu'où va la terre et combien pèse la lune. L'abbé avait huit jours pour répondre. Au monastère, chacun s'employa à chercher, on consulta les vieux grimoires et l'on fit pénitence, — chose bien pénible, — afin d'obtenir la protection du bon Dieu. Le quatrième jour, les moines avaient la mine défaite; le septième, ils faisaient pitié à voir. En fin de compte, ne trouvant rien, ils eurent recours à un bon voisin, le meunier d'Estresse, dont la ruse était proverbiale. Voici comment ce dernier tira l'abbé d'embarras. Revêtu du froc monacal, monté sur la mule abbatiale, la cagoule rabattue pour qu'on ne le reconnût point, il se rendit au château. Il donna tant bien que mal sa bénédiction à l'assemblée réunie pour l'écouter, noblesse des environs et Templiers ennemis de Beaulieu, puis répondit que la terre allait jusqu'au bout du monde, pas plus près, pas plus loin.

« Ta réponse est exacte ; voyons la seconde question, dit le seigneur de Castelnau, tandis que l'assemblée acquiesçait d'un signe de tête : Combien pèse la lune ? — Une livre, dit le meunier. — Comment ! une livre ? — Eh ! oui, la lune a bien quatre quarts. Quatre quarts, ça fait bien une livre ! » Et sa réponse faite, le faux



TERRASSE DU CHATEAU DE CASTELNAU-BRETENOUX.

moine se découvrait. Le seigneur de Castelnau ne se mit point en colère. « Par ma foi, mon brave homme, ta plaisanterie est excellente, je te fais chevalier, et l'abbé de Beaulieu te donnera un fief sur ses terres, sinon il aura affaire à moi. »

Non loin de Castelnau-Bretenoux est également le château de Montal, qui date de 1535. Ses gracieuses tourelles se détachent à ravir sur un fond de verdure, mais malheureusement il reste peu de chose aujourd'hui des merveilleuses sculptures qui décoraient sa cour intérieure et ses appartements. Il y a une vingtaine d'années, un spéculateur, propriétaire du château, a tout fait arracher

pour le vendre à Paris, et les frises aux riches sujets, les médaillons, les fenêtres et les somptueuses cheminées sont maintenant dispersés dans des musées ou des collections particulières ; quelques pièces peut-être sont allées orner une autre façade. Une seule œuvre est restée à Montal : c'est un magnifique escalier, dont le dessous de chaque marche est finement décoré et dont les pilastres portent encore de délicates sculptures. Cet escalier, dont le sommet notamment est des plus gracieux, conduit aux fenêtres d'une tour où, si l'on en croit la légende, aimait à s'accouder jadis la jeune et charmante châtelaine Rose de Montal. C'est là qu'en compagnie de sa confidente et du petit page, elle guettait les visites de son fiancé, son voisin, le seigneur Guilhem de Castelnau. Mais au bout de quelque temps, hélas ! le cœur du jeune homme se refroidit, et au retour d'une expédition, il épousait Blanche de Saint-Laurent. Rose vit de sa fenêtre passer le cortège nuptial. « Plus d'espoir ! » s'écria-t-elle, et elle se précipita dans le vide.

Pour calmer vos esprits trop émus à la simple mention de cette ballade, je vous dirai que, d'après l'histoire, — voyez comme elle joue parfois de bien mauvais tours aux légendes, — Rose délaissée épousa le seigneur d'Escorbiac ; ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants, – l'un ne va pas sans l'autre, disent les contes de fées.

Nous quitterons maintenant les châteaux pour visiter une église, et nous voici devant celle d'Assier. Elle fut édifiée au XVI[e] siècle par les soins de Jacques Galiot de Genoulhac, grand-maître de l'artillerie sous François I[er]. Le pourtour extérieur offre une longue frise aux sujets guerriers, trophées d'armes, scènes militaires, armées en campagne, pièces d'artillerie devant des forteresses. Les dessus des portes méritent aussi quelque attention; l'un d'eux notamment, offre de fines arabesques et deux cartouches où se lit l'inscription : « J'aime fortune. » C'était la devise de Galiot et on peut la voir maintes fois sur le monument. Les médisants de l'époque y devinaient un amour exagéré des richesses qu'ils disaient mal acquises. En réalité, la devise formait trois mots et en certains autres endroits on les voit nettement séparés; il faut lire : « J'aime fort une » et y voir un tendre sentiment que Galiot éprouvait pour une grande dame; celle-ci n'était autre que la mère du Roi, la duchesse d'Angoulême.

L'intérieur de l'église nous offre comme curiosité le tombeau de Galiot. Le grand-maître de l'artillerie, dont une statue tombale est couchée sur son sarcohpage, est représenté une seconde fois sur un

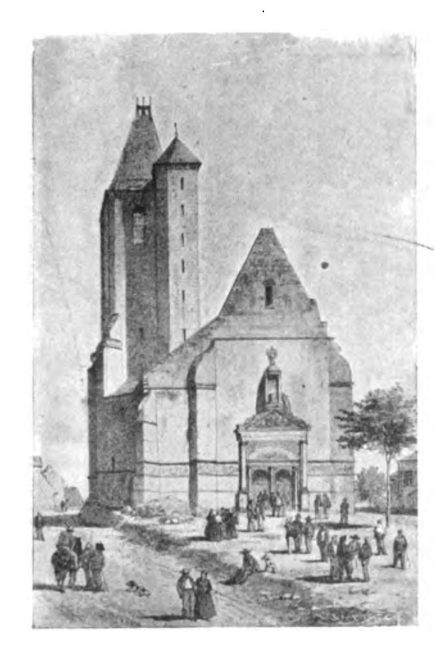


ESCALIER DU CHATEAU DE MONTAL.

bas-relief accoudé à un canon et les pieds posés sur un boulet. A côté de lui, se lit l'inscription suivante :

Ci-dort qui n'eut jamais propos
De reposer en la vie mortelle.
Ses longs travaux lui ont donné repos,
Car par ses faits, sa vie est immortelle.

Galiot, qui était d'Assier, possédait auprès de l'église un magnifique château qui comptait jadis comme un spécimen des plus somptueuses et des plus vastes demeures de la Renaissance. Il fut malheureusement démoli à la fin du XVIIIe siècle, et des quatre corps de bâtiments qu'il comptait, un seul subsiste aujourd'hui. Les restes d'ornementation et les bâtiments méritent une visite; on s'imagine par eux la richesse d'antan.



ÉGLISE D'ASSIER.

Pour terminer notre voyage en Quercy, je vais vous ramener, comme je vous l'ai promis, dans la vallée du Lot. Depuis Assier, nous irons d'abord rejoindre un de ses affluents, le Célé, qui traverse un paysage des plus pittoresques où une verdure toute fraiche contraste avec des rochers gris et abrupts. Puis, tout près du confluent du Célé et du Lot, nous arriverons devant Saint-Cirq-la-Popie. C'est un bien curieux village, perché sur un rocher à pic du côté de la rivière, et dont l'église du XVe siècle domine le Lot d'une hauteur de plus de cent mètres. Le bourg s'étage en amphithéâtre, et ses ruelles étroites aux rudes pavés n'offrent que de vieilles masures à l'aspect encore tout moyenageux; leurs pittoresques intérieurs sont faits pour tenter un Rembrandt et une population laborieuse s'y livre sur des tours primitifs à la fabrication de robinets en erable.

A quelques kilomètres de Saint-Cirq-la-Popie se trouve le château de Cénevières, qui est bâti, lui aussi, dans une admirable situation, également sur les bords du Lot. La majeure partie des constructions date de la Renaissance, et le château appartenait jadis aux seigneurs de Gourdon. On passe d'abord, pour y pénétrer, sous la barbacanne de l'enceinte, et après l'ancien corps de garde on se

trouve dans une cour intérieure, qui domine le Lot en terrasse. La vue de là est fort jolie, et il y a aussi à admirer, dans la cour même, une galerie fort pittoresque qui réunit deux corps de logis et donne accès à divers appartements. Ceux-ci ont, en général, conservé leurs plafonds à poutrelles et leurs vastes cheminées. Mais ce qui en fait avant tout l'intérêt, c'est leur riche collection de tapisseries ; ce sont des Flandre et des Aubusson, dont la plupart datent du XVI[e] siècle; sept pièces en sont entièrement tendues ; c'est vous dire à quel point elles sont nombreuses. Dans la chambre dite des serpents, où se remarquent aussi deux vieux fauteuils des anciens seigneurs de Gourdon, se voit l'histoire de Moïse. Une salle à côté



CHATEAU DE CÉNEVIÈRES.

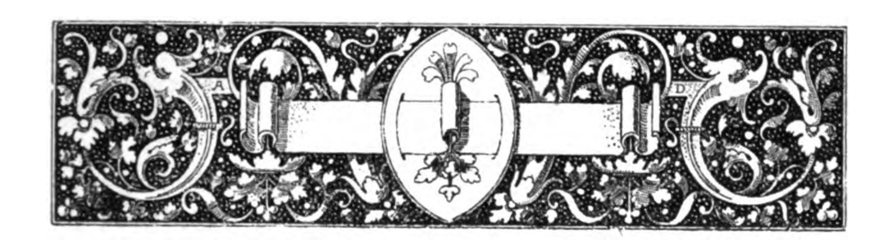
contient, en six tableaux grandioses avec personnages grandeur naturelle, l'histoire de Joseph. Ailleurs, ce sont des chasses à l'ours et au cerf. La salle à manger est tendue de verdures. Mais les tapisseries les plus intéressantes et les plus gracieuses sont assurément celles du grand salon; les deux plus grands panneaux, dont l'un contient un seul tableau, ont cinq mètres cinquante et quatre mètres cinquante de long sur quatre mètres cinquante de large. Les scènes pourraient rappeler quelque roman de chevalerie. C'est, d'abord, devant un vieux manoir, le départ pour une chasse ; la châtelaine montée sur sa haquenée grise est accompagnée d'un seigneur des environs. Puis, au milieu des bois, c'est une poursuite furieuse du sanglier; les chevaux se cabrent et les lances sont portées en avant. Enfin, l'animal est tué et le seigneur offre galamment à la dame la hure de la victime. Mais à peine a-t-il quitté la châtelaine, que le cadeau est volé à celle qui le possédait. Le seigneur reparait dans le tableau suivant et tue les coupables. Telle est la conclusion de l'histoire, qui sera la fin de ma causerie.

Vous m'excuserez si j'ai, ce soir, allongé un peu votre séance. J'ai essayé de vous montrer que le Lot était un département superbement doté par la nature, et où les richesses abondent pour le touriste et l'archéologue. Je serais heureux si les vues que je vous ai montrées donnaient à la Société d'Archéologie, coutumière des longs voyages, l'idée d'aller de ces côtés ; ce serait pour moi un vif plaisir de vous faire les honneurs de la région. En attendant de vous y revoir, je ne vous dirai point de rêver au diable, dont je vous ai parlé ce soir, mais plutôt aux vieux manoirs brillamment restaurés où vous reçoivent aimablement des châtelaines aux cheveux d'or, aux castels en ruines ou aux paysages riants des bords du Lot et de la Dordogne. Et peut-être un jour, reconnaîtrez-vous que le Quercy est une de ces régions de France où l'on ne va pas une première fois sans avoir envie d'y revenir une seconde fois pour l'aimer et la connaître davantage [1].

JEHAN FOURGOUS,
Secrétaire de la Société Archéologique du Midi de la France.

Toulouse, 25 avril 1905.

[1] Les clichés qui illustrent cette causerie sont extraits du *Lot illustré*, du Dr Brun, et du *Cahors-Guide*, de MM. J.-B. Baudel et J. Fourgous. Ils ont été communiqués par les éditeurs L. Baudel, de Saint-Ceré et Girma, de, Cahors, auxquels nous adressons nos remerciements.



RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES RECHERCHES ET LES FOUILLES

EXÉCUTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'EXERCICE DE 1904



A Commission des fouilles, durant l'exercice de 1904, n'a pas manqué à ses devoirs ni à ses engagements :

Outre les fouilles si importantes de Basse-Wavre et celles de Vlisseghem et de Lisseweghe, elle s'est livrée encore à des examens de lieux à Crombeke, Proven, Dudzeele, Westcappelle, Breskens, Wervicq, Clemskerke, Bérismenil, Lambermont, Rœulx et Henripont et à des recherches et enquêtes à Tieghem, Pitthem, Hulste, Roulers, Wercken, La Panne, Ichteghem, Lommel, Assche, Ittre, Auderghem, Saint-Médard, Messancy et Hondelange.

FOUILLES A BASSE-WAVRE (PROVINCE DE BRABANT).

D'avril à novembre 1904, il a été fait, sous la direction de MM. Dens et Poils, des fouilles importantes en un terrain situé à 200 mètres nord-est de la ferme dite *de l'Hôtel*, endroit signalé, dès 1863, par Alphonse Wauters, comme renfermant les vestiges d'une habitation romaine.

L'emplacement de cette *villa* avait été admirablement choisi sur le penchant d'un coteau fertile exposé au midi et dominant les immenses pâturages de la vallée de la Dyle.

Les substructions mises au jour s'étendaient sur une longueur d'environ 150 mètres. Le plan en a été soigneusement relevé.

Une galerie de 110 mètres d'étendue desservait tout le bâtiment, qui comportait un très grand nombre de salles et de chambres, dont neuf sur hypocauste et deux sur cave.

On y remarquait notamment les vestiges d'un *balneum* construit en obliquité avec le reste du bâtiment.

Les débris de pavement en mosaïque, aussi bien que les morceaux d'enduits polychromés et les nombreux fragments de marbres étrangers que l'on a retirés des décombres, témoignaient d'une habitation luxueuse.

Comme on n'a rencontré, aux alentours, aucun indice de l'existence d'un *villa agraria*, complément obligé de toute habitation un peu importante de l'époque romaine, on est porté à considérer cette villa comme ayant été la résidence d'un haut fonctionnaire de l'Empire, obligé parfois d'héberger des hôtes nombreux.

Elle fut saccagée et brûlée — sans doute par une bande franque — dès le commencement du IVe siècle.

On a découvert en 1868, sur une hauteur voisine, située à une distance de 800 mètres vers le nord-est, des sépultures belgo-romaines qui pourraient bien être celles des habitants de la villa. Les monnaies qui y ont été rencontrées vont de Vespasien (69-79) à Marc-Aurèle (161-180) [1].

FOUILLE D'UNE SORTE DE « TERP » OU MONTICULE DE REFUGE AU HAMEAU DU COQ-SUR-MER, A VLISSEGHEM (FLANDRE OCCIDENTALE).

La Commission a fait achever aussi, durant cette année, les fouilles de Vlisseghem, que MM. Poils et de Loë avaient commencées en 1894 et continuées en 1898.

Dans ses courses géologiques sur le littoral, à l'effet d'établir l'échelle stratigraphique des dépôts modernes de la plaine maritime, notre confrère, M. Rutot, avait reconnu sur le territoire de la

[1] Voir le rapport spécial et détaillé de MM. J. Poils et Ch. Dens.

Coupe en travers sur 8 m. de longueur du "Terp" de Vlisseghem

Talus droit de la route allant du Coq vers Nieuwmunster, en face de la ferme Vermuys.

Echelle: 25 50 75 1m 2 mètres

Niveau du sol

I A

II B C

III E

D

A B C E

Niveau du plafond du fossé

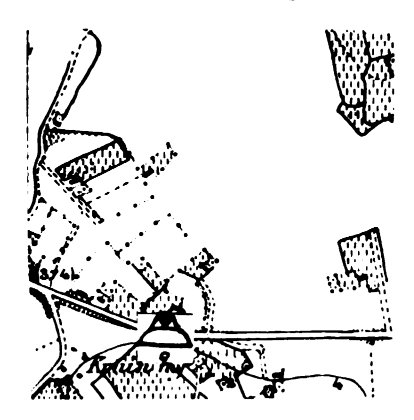
Légende

I. Couche superficielle. — A A. Terrain amendé par la culture.

II. Couche archéologique
- — B B. Terre meuble noirâtre contenant par-ci par-là des ossements d'animaux brisés ou entaillés aux extrémités, des fragments de poteries, etc.....
- — C C. Lit de coquilles de moules piétinées
- — D. Traces d'un foyer.

III. Couche en place (sol vierge). — E E. Sable jaune assez grossier, coquillier, d'origine marine (sable à cardiums, <u>alq</u>, de la légende de la Carte géologique).

commune de Vlisseghem, à environ 1,500 mètres de la gare du Coq et à 2,000 mètres de la mer, dans les talus d'un chemin nouvellement élargi, en un endroit non recouvert par l'argile des polders, un gisement archéologique intéressant, qu'il s'empressa de nous signaler et que la Société fit explorer minutieusement.



Fragment de la carte au $\frac{1}{20.000}$ (feuille de Blankenberghe) de l'Institut cartographique militaire.

C'était un monticule artificiel très peu élevé, reposant sur le sable jaune de l'alluvion marine supérieure. Il n'avait guère plus de 0^m60 de hauteur, mais s'étendait, par contre, sur une très grande surface. Il constituait cependant un point culminant et était formé de terre meuble noirâtre contenant, par-ci par-là, des ossements d'animaux brisés ou entaillés aux extrémités ; des fragments de poterie ; des ustensiles en fer, ainsi que des traces de foyer. A la base du monticule, était un lit de coquilles de moules piétinées. (Voir la coupe, pl. IX.)

Nous avons pu, au moyen de sondages et d'une cinquantaine de tranchées de 8 mètres de longueur sur 1 mètre de largeur, ouvertes perpendiculairement à la route et atteignant toutes le sable en place, explorer presque entièrement ce dépôt, d'où ont été retirés les débris et les objets dont voici l'énumération :

Ossements d'animaux (restes de repas) appartenant aux espèces suivantes : bœuf, cheval, mouton, cochon et chèvre. Tous les os des membres (les os à moelle) étaient ou brisés dans le sens de la longueur (pl. X, fig. 2 et 5) ou entaillés aux extrémités au moyen d'un instrument en métal très tranchant (pl. X, fig. 3 et 6). La

plupart des métatarsiens et des métacarpiens de mouton avaient été traités suivant cette seconde manière.

Métacarpien droit d'un bœuf de petite taille.

Cet os, qui ne mesure que 18 1/2 centimètres de longueur, a été largement taillé en biseau à ses extrémités au moyen d'un fort outil en fer, sans doute une hache. Il présente, en outre, à sa partie externe, deux surfaces polies s'étendant dans le sens de la longueur (pl. X, fig. 4). N'était l'absence de trous pour le passage des liens destinés à retenir l'ustensile au pied, l'on pourrait considérer l'objet comme étant un patin d'enfant [1]. Cette intéressante pièce a été recueillie par M. A. Hankar, ancien capitaine d'état-major, qui s'en est fort gracieusement dessaisi en faveur des collections de notre Société.

Petit objet en os, en forme de cône tronqué, percé au milieu et orné de dessins gravés, qui nous semble être une fusaïole ou volant de fuseau (pl. X, fig. 1).

Ustensile en os poli, plat et pointu aux extrémités, dont la lestination nous est inconnue (pl. X, fig. 8).

Fragments de vases en terre noire, grise et jaune, bien cuite et sonore, sans vernis, faits au tour (pl. X, fig. 7, 9, 10, 11, 12, 13 et 14).

Objets en fer, très détériorés, mais parmi lesquels on distingue encore parfaitement un petit couteau à soie, identique à ceux de nos tombes franques, et un battant de clochette.



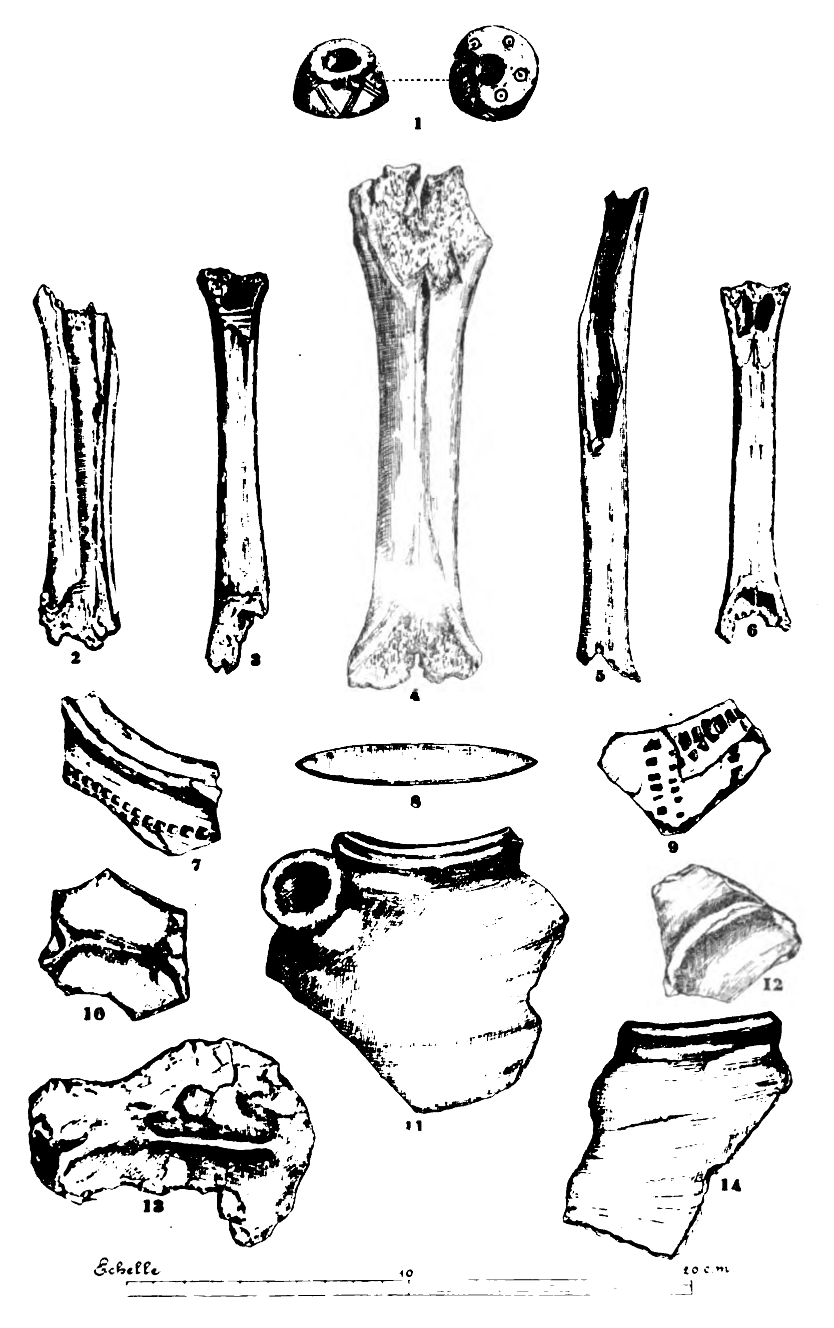
Ce monticule artificiel paraît bien être une sorte de *terp* [2] ou colline de refuge ; mais quel est son âge?

[1] Ne perdons pas de vue cependant que le tisserand, employant le métier primitif, donne à sa toile un aspect de cylindrage en la frottant avec un os de bœuf pendant qu'elle est enroulée sur l'arbre du métier. Les métiers à tisser des Flandres sont encore accompagnés de cet accessoire.

Feu Herman Van Duyze en a jadis installé un au Musée de Gand, acheté à Sleydinge. Il date du XVII[e] siècle, fonctionnait encore il y a une vingtaine d'années et possède deux de ces polissoirs.

Ces os mesurent de 25 à 30 centimètres de longueur.

[2] *Terp*, pluriel *terpen*. On appelle ainsi, en Frise, des collines artificielles antérieures au XII[e] siècle et à la construction des premières digues, élevées par les anciens Frisons pour leur servir soit de demeures permanentes, soit de



OBJETS PROVENANT DES FOUILLES DU « TERP » DE VLISSEGHEM.

La géologie nous dit que la couche de sable à cardiums sur laquelle il repose n'est pas très ancienne, et que le sol, à cet endroit, ne fut habitable qu'à partir de l'an 1200.

« Après la catastrophe de 1170, dit M. Rutot, les tempêtes eurent une tendance à s'apaiser sans cesser toutefois complètement. Grâce au dépôt du sable à cardiums ou alluvion marine supérieure, le terrain surélevé s'assécha peu à peu, et à partir de l'an 1200, la mer prit un mouvement de recul vers le rivage actuel. Ce mouvement de recul permit aux habitants, revenus dans la région désolée, de s'établir d'abord sur de petits monticules artificiels, puis de reconstituer les digues [1]. »

Nous devons cependant faire ici toutes nos réserves, car s'il est vrai que les ossements n'ont pas d'âge et que certaines poteries recueillies à Vlisseghem — notamment celles à *larges pincées* — indiquent le XIV[e] ou XV[e] siècle (pl. X, fig. 12 et 13), il en est, par contre, de beaucoup plus anciennes que caractérisent des ornements à la roulette (pl. X, fig. 7 et 9) et qu'il est tout à fait impossible de dater du XIII[e] siècle, sans parler d'un tesson romain et d'une poterie excessivement grossière, faite à la main, mal cuite, dont la rencontre nous a profondément étonné.

Le petit objet reproduit à la planche X, sous le n° 1, ne semble pas non plus (à cause de ses ornements si caractéristiques dits en œil de perdrix) pouvoir être aussi rajeuni.

« L'œil de perdrix, dit M. E. Hucher [2], consiste en un ou deux annelets concentriques avec un point au centre. L'emploi de cet ornement se perd dans la nuit des temps et l'on peut dire que c'est un des plus anciens éléments de décoration que les hommes aient inventés. On le rencontre sur un casse-tête en os de

refuges temporaires pour eux et pour leurs bestiaux, lors des invasions fréquentes de la mer aux fortes marées d'équinoxe ou lorsque le vent soufflait en tempête dans la direction de la côte.

Les *terpen* ne contiennent pas d'objets de l'âge de la pierre ni de l'âge du bronze. Les plus anciennes trouvailles des *terpen*, au témoignage de M. Boeles, conservateur du Musée de Leeuwarden, appartiennent à l'âge du fer, spécialement à la période dite de *La Tène* (environ 400 à 100 ans avant J.-C.).

Ces collines semblent avoir été occupées surtout vers les IX[e] et X[e] siècles.

Sur les antiquités découvertes dans la partie belge de la plaine maritime et notamment sur celles recueillies à l'occasion du creusement du nouveau canal de Bruges à la mer (dans les Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, tome XXI, 1903, pp. 7 et 8).

[2] *De l'art celtique à l'époque mérovingienne.*

renne, classé au musée de Copenhague sous le n° 46, et qui est décoré d'annelets à point central pressés les uns contre les autres; il figure aussi sur une grande quantité de haches de bronze, de rouelles gauloises, et toujours en nombre; on peut dire que quelques-uns de ces monuments en sont tout constellés... On le trouve encore sur un grand nombre de médailles gauloises... surtout dans celles qui sont voisines de la conquête.

» Ainsi, conclut le savant archéologue, le mode d'ornementation en annelets à point central commence avec les temps antéhistoriques, traverse la période gauloise civilisée, reparaît avec les Francs et se maintient du VIIIe au XIe siècle, à la faveur des incursions normandes qui importent l'art scandinave dans nos provinces de l'ouest, enfin expire au XIIe siècle avec la renaissance byzantine. »

La question de l'âge du *terp* du Coq reste donc posée.

FOUILLES A LISSEWEGHE (FLANDRE OCCIDENTALE).

Nous avons pu terminer cette année les fouilles du tertre de Lisseweghe, que nous avions commencées en 1898 [1].

Ce tertre, appelé *de Hooghe* (la Hauteur) ou *de Heerlijkheid van Lisseweghe* (la Seigneurie de Lisseweghe), est situé à 400 mètres à l'ouest de la grosse tour de l'église, dans une prairie contiguë à la petite ferme exploitée par la veuve Nicolas Dhondt, propriété du comte Georges van der Stegen de Putte.

Il est parfaitement circulaire et son diamètre est de 65 mètres. Quoique mis en culture depuis longtemps, il mesure encore, en certains endroits, plus de 3 mètres de hauteur.

Un fossé en entoure presque complètement la base, tandis qu'un autre fossé délimite nettement le verger dans lequel il se trouve. Ces fossés, remplis d'eau, présentent, par place, une largeur de 3 à 4 mètres.

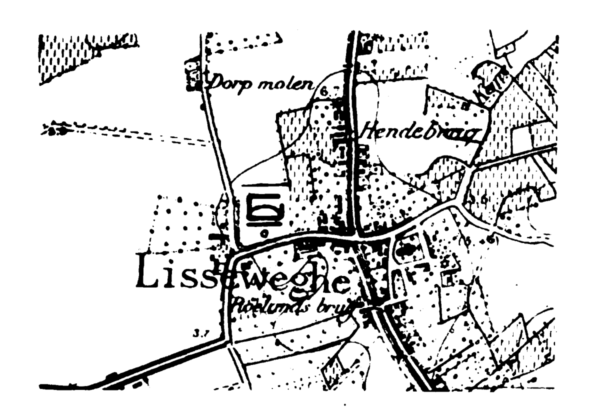
Nous avons exploré ce tertre au moyen d'une tranchée de 65 mètres de longueur ouverte suivant la direction nord-sud.

Au nord, à 8 mètres du fossé et à $0^{m}25$ de profondeur, nos travaux ont rencontré un premier mur orienté ouest-est, ayant

[1] Voir *Annuaire*, t. X°, 1899, p. 38.

$0^{m}60$ d'épaisseur ($1^{m}20$ à la partie renforcée) et une hauteur de $0^{m}90$; et, non loin de ce mur, en dehors, les vestiges d'une sorte de cave.

A $1^{m}50$ de profondeur, dans le voisinage du mur et parmi des décombres, ont été recueillis de nombreux débris de poteries, de grandes briques, des carreaux, des tuiles, deux petits pots entiers et un autre ébréché, des ferrailles, des ossements d'animaux, etc...



Fragment de la carte au $\frac{1}{20\ 000}$ (feuille de Heyst) de l'Institut cartographique militaire.

Nous avons retrouvé ensuite deux autres murs de $0^{m}60$ d'épaisseur (sur fondations de $0^{m}75$) et de 3 mètres de longueur, perpendiculaires au premier et formant une sorte de salle. Ces maçonneries étaient excellentes et défiaient la pioche.

Au centre du tertre, existait un amas considérable de décombres (débris de briques et de chaux) ayant plus de 2 mètres d'épaisseur.

A l'ouest, des sondages nous ont révélé l'existence d'une sorte de petite citerne rectangulaire mesurant $1^{m}90$ de longueur, $1^{m}40$ de largeur et $1^{m}30$ de profondeur, construite en briquettes rouges. Les murs avaient une épaisseur de $0^{m}25$. Dans le voisinage de cette citerne, étaient des décombres de toute sorte et en telle abondance qu'elles rendaient la terre presque incultivable.

Nous n'avons pas rencontré de vestiges de constructions du côté sud.

Voici l'inventaire des objets et des débris recueillis :

Fragments de grandes marmites et de grandes cruches en terre grise ou noire, bien cuite, sonore, sans aucun vernis.

Débris de grands couvercles, en forme de cloche, en terre grise ou noire, bien cuite, sonore, sans aucun vernis, ornés, à la partie supérieure, de coups de pouce.

Les poteries formant les deux catégories que nous venons de citer sont les plus anciennes, mais elles ne peuvent pas remonter, pensons-nous, au delà du XIIIe siècle.

Débris de grands vases en terre rouge et noire, sans vernis, à large pincées (XIVe-XVe siècles).

Quantité énorme de fragments de pots, de cruches, de plats, d'assiettes, de poêles et de tèles en terre rouge vernissée (XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles).

Fragments de cruches en grès (XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles).

Grandes briques mesurant 0m32 de longueur, 0m15 de largeur et 0m06 d'épaisseur.

Carreaux vernissés.

Petites tuiles plates dites *espagnoles*.

Tessons de verres à boire avec de belles irisations.

Fragments de verre à vitre colorié et de vitraux.

Ferrailles diverses (une vieille bêche, des débris de fers à cheval, une clef, des clous, etc.).

Des ossements d'animaux et des écailles d'huîtres.

Un méreau en plomb, anépigraphe, du XIVe siècle.

Une petite monnaie en cuivre de Jean-sans-Peur, comte de Flandre (1404-1419).

Ces deux pièces ont été trouvées à la surface du tertre.



Il y a donc eu là un château que le nommé Étienne Van de Velde, de Lisseweghe, âgé de 83 ans (en 1898) nous a certifié avoir vu démolir alors qu'il avait 8 ans. Les matériaux principaux provenant de cette démolition auraient, d'après Van de Velde, été conduits à Dudzeele et employés à la construction d'une étable à moutons pour la ferme actuellement occupée par le sieur Claes.

Nous avons pu nous convaincre par nous-même de l'exactitude de ce renseignement.



« A partir du XIII[e] siècle, dit M. Léopold Van Hollebeke [1], il existait à Lisseweghe un manoir ou résidence seigneuriale dont il est plusieurs fois question dans les chartes ou autres documents du moyen âge.

» Il s'élevait non loin de l'église, à l'entrée du village et se nommait *Upperhof*. Une carte des propriétés de Ter Doest, levée en 1632 et qui est conservée au séminaire à Bruges, en donne un croquis ; il se composait alors d'un gros donjon circulaire [2] entouré de fossés et surmonté d'un clocheton.

» Aujourd'hui, il n'en reste d'autres vestiges qu'une partie de son terrain et la motte de terre entourée d'eau sur laquelle il a été bâti. »



On peut, d'une manière générale, classer les tertres féodaux en deux catégories :

1° Ceux qui ne contiennent pas de substructions et qui, jadis hérissés de palissades, supportaient une construction tout en bois. Ils sont antérieurs au XI[e] siècle ;

2° Ceux, moins anciens, dans lesquels on retrouve des vestiges de tour ou de château construit en matériaux durs.

Le tertre de Lisseweghe appartient, par conséquent, à cette deuxième catégorie.

EXAMEN DE DEUX TERTRES A CROMBEKE ET A PROVEN (FLANDRE OCCIDENTALE).

A gauche de la chaussée de Poperinghe à Crombeke, quelque peu au delà de l'auberge *de Bankelinde*, sur une terre de la ferme De Schuyter, appartenant à M. Cortyl, directeur de l'hospice de Bailleul, est un beau tertre présentant toutes les apparences d'une motte féodale du haut moyen âge.

Une autre motte existe sur une terre appartenant à la fabrique de l'église de Proven, à peu de distance du village. M. l'abbé J. Claerhout a obtenu l'autorisation d'y pratiquer des fouilles.

[1] *Lisseweghe, son église et son abbaye*. Bruges, Edw. Gailliard, imprimeur.

[2] Nous n'avons rencontré aucune trace de ce donjon circulaire (?)

EXAMEN D'UN TERTRE A DUDZEELE
(FLANDRE OCCIDENTALE).

Nous avons été examiner un tertre à Dudzeele. Ce tertre, situé dans le village même, est assez étendu et mesure 2 mètres environ de hauteur. Sa forme est allongée et irrégulière.

Il était surmonté d'un moulin en bois, qui fut renversé par un ouragan il y a une quinzaine d'années.

Nous avons négligé d'y faire des fouilles, car nous doutons que ce monticule soit d'origine ancienne.

LE « VAGEVUUR POLDER » A WESTCAPPELLE
(FLANDRE OCCIDENTALE).

Nous avons été examiner cet endroit, mais nous n'y avons remarqué que des champs excessivement fertiles et nous n'y avons rien appris.

LE « DUIVELSHOEK », A BRESKENS (SUR L'ESCAUT).

L'endroit ainsi désigné est un terrain bas et protégé, compris dans l'angle obtus que fait, à 1,300 mètres à l'est de l'église de Breskens, la digue de l'Escaut.

Ce nom viendrait, nous a-t-on dit, de la mauvaise qualité du sol et des herbages de la prairie marécageuse qui constitue ce *Coin du Diable*.

« SCHANS » AU NORD DE MALDEGEM
(FLANDRE OCCIDENTALE).

On nous avait signalé l'existence, au nord de Maldegem, entre L'Ecluse et Aardenburg, de plusieurs schans remarquables d'étendue et de conservation : *Krabbeschans, Kruisschans, Eederschans* et *Olieschans*. Information prise, ces ouvrages sont les restes des forts qui ont jadis fait partie du système de défense de cette région de canaux et qui, de même que les fortifications de L'Ecluse, sont maintenant transformés en agrestes promenades ou en terrains d'agrément.

EXAMEN DU LIEU DIT « HET VAGEVUUR », A WERVICQ (FLANDRE OCCIDENTALE).

Un champ portant le nom suggestif de *het Vagevuur* fait partie des terres de la ferme habitée par M. Decandelaere, à Wervicq, et située près du chemin de terre qui mène de Wervicq à Menin. M. l'abbé J. Claerhout y a effectué des recherches, mais sans résultat.

ENQUÊTE A CLEMSKERKE (FLANDRE OCCIDENTALE) AU SUJET D'UNE DÉCOUVERTE D'OSSEMENTS HUMAINS ACCOMPAGNÉS D'ARMES.

Ayant appris par M. Mermuys, bourgmestre de Vlisseghem, que jadis des ouvriers avaient mis au jour des squelettes et des armes près de la ferme du sieur F. Visch, nous nous sommes rendu chez ce dernier, un vieillard, qui nous a confirmé le fait et nous a donné les renseignements suivants :

« Il y a bien cinquante ans, des ouvriers, en extrayant du sable dans la prairie à côté de ma ferme, ont trouvé, à environ 1^m50 de profondeur, des crânes et des ossements humains accompagnés d'armes (fusils et sabres), qu'ils ont enfouis à nouveau dans une fosse creusée non loin de là. Ces armes étaient complètement usées par la rouille. »

Le sieur Visch nous a déclaré ensuite qu'il ne se souvenait plus de l'emplacement exact de cette fosse et qu'il ne désirait aucunement que l'on bouleversa toute sa prairie pour le retrouver.

L'endroit en question est situé tout près de la station du Coq (mais encore sur le territoire de Clemskerke), derrière l'estaminet enseigné « La Maison Blanche ».

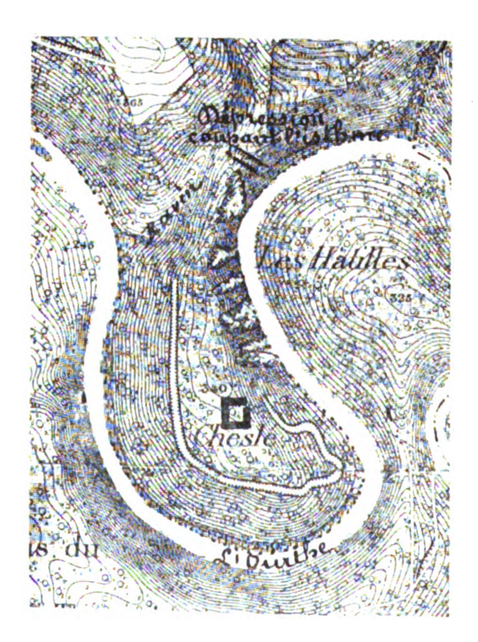
Il s'agit, sans doute, d'un combat qui se sera livré là, lors du siège d'Ostende (1601-1604).

LE « CHESLET » DE BÉRISMENIL (PROVINCE DE LUXEMBOURG).

A 2,000 mètres du village de Bérismenil, vers le sud-ouest, se projette le *Cheslet*.

C'est un promontoire rocheux très élevé (cote 340) et très escarpé par place, qui se détache d'une haute colline (altitude 365 à 433) et qu'enserre l'Ourthe de trois côtés. L'isthme est coupé par une dépression qui mesure 56 mètres de largeur. Cette dépression est-elle naturelle, ou est-ce un travail exécuté de main d'homme ? Il est difficile de se prononcer.

Le nom qu'il porte, *Cheslet*, veut dire château, forteresse, camp. Il est élevé de 75 mètres environ au-dessus de l'Ourthe. Le sommet présente une surface d'une étendue de 120 ares. Le côté exposé à l'est, qui est très abrupt et hérissé de rochers, s'appelle de Mâcarday (c'est-à-dire la muraille inaccessible), le



Fragment de la carte au $\frac{1}{20\,000}$ (feuille de Laroche) de l'Institut cartographique militaire.

côté sud, le *Cul de la Fârnire,* et le côté ouest, la *Haie des Sarrasins* (c'est-à-dire des payens). Enfin, dans le bas, à quelques mètres au-dessus du niveau de la rivière, est la *Fontaine des Sarrasins* [1].

[1] Tout cela au dire de Sulbout (*Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 1867, t. V, pp. 270 et suiv.).

D'après la légende, il existe un puits vers le centre de la place. « Un trésor y est caché au fond, cependant il vient en haut tous les ans, le jour de Noël, au moment de l'élévation de la messe de minuit ; mais il est gardé par un génie infernal qui ne cédera son dépôt qu'à la double condition qu'on lui offrira une poule noire et qu'on ne proférera pas une parole. Il arriva que trois solides paysans de Bérisménil vinrent pour prendre le trésor. Ils avaient fait l'offrande obligée et déjà ils tenaient par ses anses le grand coffre qui le renferme, lorsqu'un imprudent lâcha ces paroles fatales : *Nous le tenons !* Soudain, le coffre se transforma en une énorme bête gluante, dont les yeux, démesurément grands, lançaient des éclairs qui pulvérisèrent nos trois bonshommes [1]. »

On aurait trouvé au *Cheslet* des débris de poterie romaine, des pièces de monnaie impériale et une croix en or d'un petit module.



Il est assez invraisemblable, pensons-nous, que ce camp, si camp il y a, ait jamais été occupé militairement par les Romains. Ce fut peut-être un lieu de refuge pour la population belgo-romaine et ses troupeaux lors des invasions barbares.

L'emplacement est recouvert à présent d'un bois taillis fort épais, qui rend l'examen des lieux très difficile et empêche pour l'instant toute recherche.



Si, quittant le *Cheslet*, on se dirige vers Maboge, on ne tarde pas à remarquer sur la haute colline qui domine, au nord, le promontoire, en un lieu isolé, les vestiges d'un chemin très ancien [2]. Est-ce une voie antique qui aboutissait au *Cheslet ?* Nous ne pouvons nous prononcer à cet égard, n'ayant pas eu le loisir d'étudier suffisamment ce chemin.

[1] *Guide de Laroche, Notice sur les curiosités des environs* (sans nom d'auteur). Laroche, imprimerie de J. Bellot-Piette, libraire-éditeur, 1881, p. 43.

[2] On observe, en effet, sur le roc nu, des ornières de plusieurs pouces de profondeur.



EXAMEN DE DEUX GROTTES A LAMBERMONT, COMMUNE DE MUNO (PROVINCE DE LUXEMBOURG).

Il s'agit de deux petites grottes à stalactites, rencontrées dans une carrière ouverte à flanc de coteau, dans un escarpement de calcaire jurassique exposé au nord, à front de la route de la *Charrière*, à environ 500 mètres au sud-est du village de Lambermont.

Ces deux petites grottes sont presque totalement détruites aujourd'hui et on n'y aurait rien trouvé.

Il est même probable qu'elles n'ont jamais eu, antérieurement, de communication avec l'extérieur.

Elles sont sans intérêt.

EXAMEN DU LIEU DIT « L'ENFER », AU ROEULX (PROVINCE DE HAINAUT).

Jules Monoyer [1] estime que le lieu dont il s'agit doit son nom sinistre à la mauvaise nature du sol ; que c'est la qualification opposée à celle de *paradis*, que l'on rencontre en maints villages, où elle désigne toujours l'endroit le plus fertile.

D'après cela, il ne faudrait pas voir dans cette appellation un « indice archéologique ». Nous ne sommes pas de cet avis. Le point en question a été très anciennement habité, car nous y avons recueilli du silex. Notre confrère, M. Emile de Munck, a découvert jadis deux stations néolithiques dans le voisinage *immédiat* de notre lieu dit, au nord et au sud, c'est-à-dire à la *Petite Hollande* et au *Mont-au-Banc*.

L'endroit serait donc à surveiller en cas de travaux de terrassement.

LE « CHATEAU DES BELLES-DAMES », A HENRIPONT (HAINAUT).

Sur la rive droite de la Sennette, à 1,150 mètres au sud-est de la chapelle de Notre-Dame des Grâces, juste à la limite des com-

[1] *Les noms de lieux du canton du Roeulx*, etc. Mons, Hector Manceaux, 1879, p. 134, article *Thiessart*.

munes de Henripont et de Feluy, se voient deux roches dolomitiques de couleur gris-foncé.

L'une, la plus détachée du massif, présente, d'un côté, l'aspect d'un immense pain de sucre de 7 à 8 mètres de hauteur. L'autre n'a pas de forme bien régulière.

Entre les deux existe un léger abri trop bas et trop exposé aux crues de la rivière, pensons-nous, pour avoir jamais pu être habité aux temps préhistoriques.

Ces roches sont connues sous le nom de *Château des Belles-Dames*, mais nous n'avons pu, jusqu'ici, recueillir leur légende.

DÉCOUVERTE DES VESTIGES D'UNE VILLA BELGO-ROMAINE A TIEGHEM (FLANDRE OCCIDENTALE).

« D'après certaines données, mentionnées dans la *Vie de saint Arnold*, par l'abbé J. Ferrant [1], la demeure des parents de saint Arnould, né à Tieghem, s'élevait près d'une petite chapelle, dédiée à ce saint, restaurée et embellie par M. Vital Moreels, propriétaire à Tieghem, et sise sur le chemin qui mène de Tieghem à Avelghem.

» D'autre part, on savait qu'un champ, dépendant de la petite ferme de M. Richard Verbeke, situé non loin de cette même chapelle, contenait des pierres.

» M. Vital Moreels, désireux de retrouver les vestiges du château des parents de saint Arnould, entreprit, au mois d'avril 1904, des fouilles dans ce champ et nous appela pour connaître notre avis au sujet des fondements qu'il venait de mettre au jour.

» Il avait ouvert trois tranchées d'une longueur d'environ 5 mètres; dans ces tranchées, nous avons remarqué des pierres en calcaire carbonifère, des débris de *tegulæ*, de nombreux morceaux de mortier romain et des traces de cendres de bois.

» Nous conjecturons que ces vestiges constituent les ruines d'une villa belgo-romaine et nous ajoutons qu'il serait d'autant plus utile de déblayer tout le gisement que nous ne connaissons pas encore de plan de villa belgo-romaine située en West-Flandre.

» J. CLAERHOUT. »

[1] Tome II, p. 311. Bruges, 1887.



RECHERCHES DANS LES STATIONS NÉOLITHIQUES DE PITTHEM (Flandre occidentale).

« Dans le courant de l'année 1904, nous avons continué à explorer les stations néolithiques de Pitthem.

» La station du *mont de Pitthem* nous a procuré des nuclei, des lames, des silex craquelés et une espèce de pointe de lance en silex gris, longue de 0^m075.

» Dans la station de la *route de Wynghene*, nous avons récolté des lames, des grattoirs, le tranchant d'une petite hache polie et deux pointes de flèches, munies de deux ailerons et d'un pédoncule. L'une est finement travaillée.

» Dans la station du *mont de Pitthem*, nous avions remarqué deux endroits où la surface du sol était noire. Nous avons vainement remué le terrain dans l'espoir d'y trouver des fonds de cabanes ou des traces de foyers.

» J. Claerhout. »

DÉCOUVERTE D'OSSEMENTS ET D'ANTIQUITÉS AU BORD D'UN RUISSEAU A PITTHEM (Flandre occidentale).

« A Pitthem également, à l'ouest du village, coule un ruisseau appelé *Bekhembeek*. Le creusement d'un puits, dans un terrain d'alluvion qui borde ce ruisseau, amena au jour des débris de tuiles romaines et des dents de bœuf et de cheval.

» Un des fragments de tuiles romaines porte des raies, provenant apparemment du frottement d'une corde. Il semble avoir servi de poids de filet.

» J. Claerhout. »

EXAMEN DE POTERIES TROUVÉES A HULSTE ET A ROULERS (Flandre occidentale).

» En juin 1904, au cours des travaux de reconstruction de l'église de Hulste, on déterra un vase, que les journaux décrivirent comme étant une urne romaine ou franque.

» Cette poterie, toute moderne, n'offrait aucun intérêt.

» La ville de Roulers ayant fait construire des égouts à la place Saint-Michel, M. Denys-Coussement, négociant à Roulers, a recueilli dans les tranchées, au mois de juillet 1904, de nombreux tessons de poteries du moyen âge et de curieux tuyaux en terre cuite, très anciens. Mais aucune poterie romaine n'a été trouvée là, contrairement au dire des journaux.

» J. CLAERHOUT. »

RECHERCHES DANS LA FORÊT DE HOUTHULST (FLANDRE OCCIDENTALE).

Les recherches faites par M. l'abbé Claerhout, dans le but de trouver des vestiges de tombelles dans la vaste forêt de Houthulst, sont restées infructueuses.

DÉCOUVERTE DE PILOTIS A WERCKEN (FLANDRE OCCIDENTALE).

Le petit canal de Handzaeme passe entre les villages de Zarren et de Wercken. Il s'appelait autrefois *Dyk* ou fossé, et, par son embouchure dans l'Yser, il a donné son nom à la ville de Dixmude (*Dicasmutha*). Quand on construisit un nouveau pont sur ce canal, pour la chaussée de Zarren à Wercken, en 1894, on découvrit des pilotis auxquels on n'attacha pas grande importance et dans lesquels on crut reconnaître les restes d'un pont construit à l'époque romaine.

M. l'abbé J. Claerhout a obtenu l'autorisation de faire des fouilles dans une prairie toute proche de ce pont.



Il s'agit là, peut-être, de vestiges importants de palafittes

Nous avons parmi nos documents une lettre de notre regretté confrère, le président de Grave, de Furnes, nous annonçant cette découverte. La lettre était accompagnée du plan ci-joint, dressé par M. Philémon Van Mol, de Bruges, ingénieur du service tech-

nique de la province de la Flandre occidentale, chargé de la surveillance des travaux de la route.

Le plan ci-contre donne l'emplacement respectif, par rapport à la nouvelle route de Zarren à Wercken, des différents pieux mis à découvert.

La coupe transversale A B donne l'inclinaison des pieux placés en chevalet, sur lesquels étaient posés des arbres.

Les coupes verticales CD et E F indiquent l'épaisseur de la couche de terre végétale et la profondeur à laquelle on a mis à découvert la tête des pieux dans la tourbe.

FOUILLES A LA PANNE (Flandre occidentale).

« Les 13 et 14 juin 1904, M. Georges Cumont et moi, munis des autorisations de fouiller qu'avait bien voulu nous octroyer la famille Calmeyn, nous nous sommes rendus à La Panne, pour y effectuer quelques recherches, à l'emplacement déjà exploré avec succès et décrit par notre confrère, le baron Alfred de Loë.

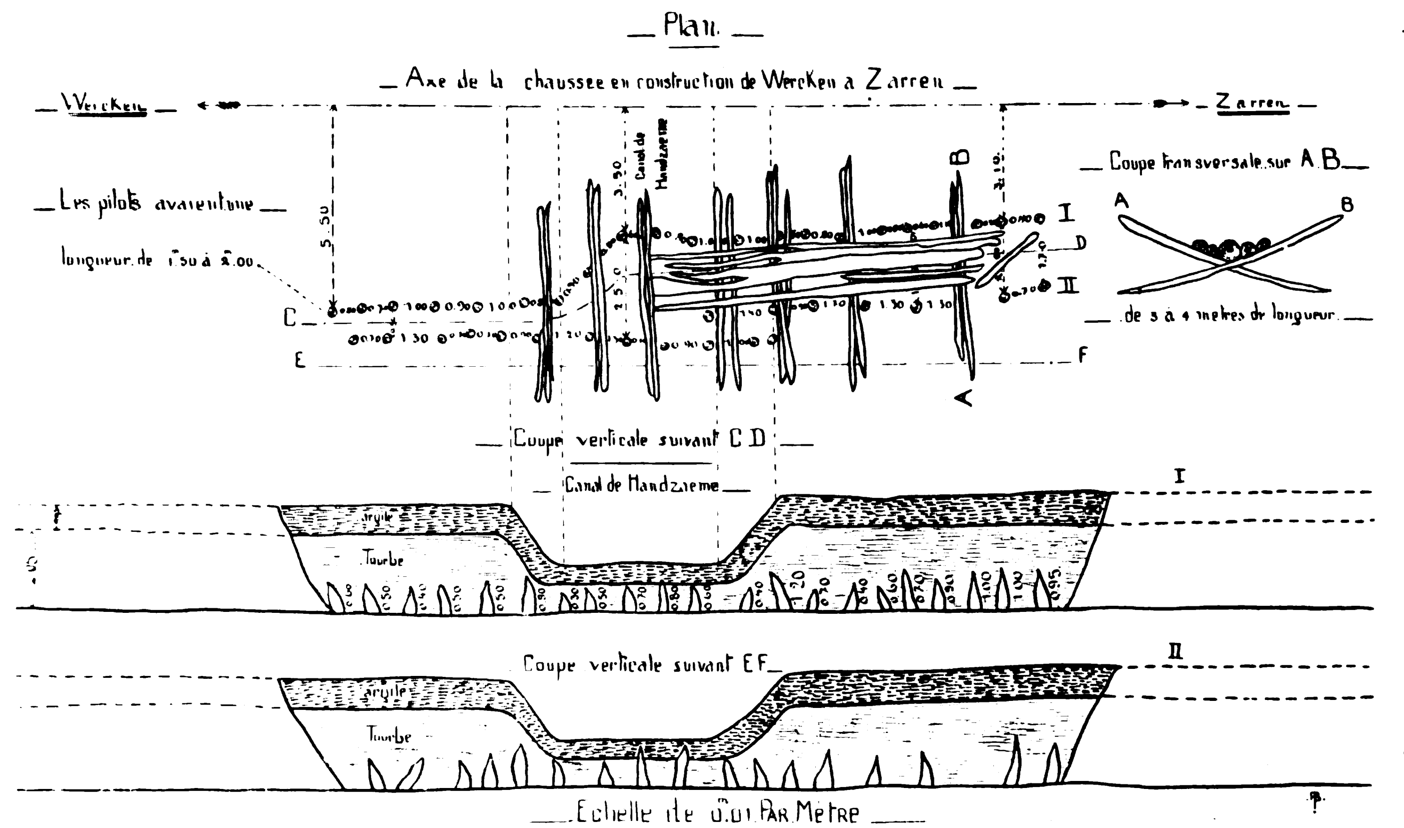
» Dans un monticule de 3 mètres de hauteur, nous avons trouvé la couche archéologique de terre noire, dépôt des trouvailles de l'endroit, sous une pellicule de 15 centimètres de sables provenant d'une formation éolienne moderne.

» C'est dans cette assise, dont la profondeur atteignait 1^m30, que nous avons recueilli des débris de poterie de l'époque appelée *Hallstattienne*, des fragments de vases dits *ménapiens*, des morceaux de poterie *samienne*, rouge vernissée, un couteau, plusieurs exemplaires du *briquetage* dit *de la Seille*, des pierres et des fragments de bois non entièrement consumé. A la partie supérieure de la couche de terre noire, nous avons constaté l'existence de trois foyers juxtaposés ; au fond de l'un d'entre eux, nous avons trouvé une pierre et un tesson de poterie portant les traces bien marquées de l'action du feu.

» Quant aux échantillons du *briquetage* précité, leur régularité, tant dans les dimensions que dans les particularités de construction, est digne de remarque.

» La couche de terre noire, qui reposait sur l'étage des *sables flandriens*, était vierge de toute exploration.

» Ailleurs, dans les *amas coquilliers,* nos trouvailles ont été



DÉCOUVERTE DE PILOTIS A WERCKEN.

semblables à celles faites dans le monticule ; elles ont été nulles dans le sous-sol du niveau plan, le moins élevé de la station.

» Relativement à la composition de cette terre noire, je partage entièrement l'avis de M. Georges Cumont : « c'est un simple » terreau produit par la décomposition sur place des végétaux, des » restes de cuisine et des résidus de foyers. »

» B^{on} DE MAERE D'AERTRYCKE. »

RECHERCHES A ICHTEGHEM (FLANDRE OCCIDENTALE).

« A la suite de démarches faites auprès de M. Logghe, cultivateur à Ichteghem, nous avons pu recueillir encore trois boulets de canon de quatre livres françaises (livre de 486 grammes), en fonte, trouvés sur le champ de bataille de Wynendaele (28 septembre 1708).

» Nous avons récolté un assez grand nombre de balles de 27 grammes, en plomb, du type de 18 à la livre, et deux boulets en fonte de *24 livres de balle.*

» Les calibres de ces projectiles de canon sont ceux compris notamment dans la gamme en livres de 32, 24, 16, 12, 8 et 4 ; soit celle du matériel français depuis l'abandon du *Règlement de d'Estrées* à la réorganisation par Gribeauval.

» Villeroy, qui, en 1696 et 1697, établit ses camps sur le plateau d'Ichteghem, si avantageux pour dominer toute la région des bassins côtiers du littoral de West-Flandre, a probablement disposé du matériel tirant le boulet de 24 livres.

» Aucune de nos recherches personnelles, ni de nos démarches en vue d'obtenir des informations relatives à des trouvailles dans les quatre terrassements d'Ichteghem n'a abouti.

» On sait que ces quatre ouvrages, masqués sous un taillis épais, sont répartis sur une distance d'un kilomètre environ, exactement situés sur le méridien : 1 grade 48' 62", longitude ouest de Bruxelles, à 1,100 mètres à l'ouest de la limite occidentale du champ de bataille de Wynendaele, précité.

» Dans le retranchement septentrional, on relève, entre la partie supérieure de l'ouvrage et le fond du fossé, de 4 mètres à 6^{m}50 de différence de niveau, sur un développement de 200 mètres. Le terrassement est à trois branches.

» Du nord au sud existent ensuite une redoute carrée pour infanterie, de 33 mètres de côté, une tranchée-abri pour tirailleurs debout, de 300 mètres de longueur, une redoute d'artillerie pour six canons.

» Tout et partie des deux derniers terrassements ont respectivement été nivelés du 18 au 22 juillet 1899, lors de fouilles sans résultat.

» Bon DE MAERE D'AERTRYCKE. »

RECHERCHES AU NORD-EST DE LOMMEL (PROVINCE DE LIMBOURG). — STATIONS NÉOLITHIQUES.

Nos recherches, et celles de nos confrères, MM. Charley Poutiau et E. Rahir, dans la grande bruyère qui s'étend au nord-est de Lommel, ont amené la découverte, au lieu dit *De Maij*, dans les dunes qui avoisinent les étangs, de deux petites stations néolithiques, où lames et déchets de taille en silex et en quartzite de Wommersom sont très abondants.

RECHERCHES AU LIEU DIT « LA MORETTE », A ASSCHE (BRABANT).

Nous avons fait, en compagnie de M. Van Overloop, quelques recherches au lieu dit *La Morette*, situé à environ 3 kilomètres au sud-ouest de l'église d'Assche.

C'est l'extrémité d'un promontoire très élevé (cotes 55 à 78), d'où le regard embrasse un vaste horizon. Ce promontoire est séparé en deux parties égales par la voie romaine d'Assche à Bavay.

Sur le versant nord-ouest, de véritables nappes de cailloux roulés gênent extrêmement les recherches; le sol y est, en outre, à certains endroits, peu perméable. M. Van Overloop a trouvé, cependant, de ce côté, deux éclats de silex résultant manifestement de la taille.

Nous avons recueilli, au pied du versant sud-ouest, un éclat de taille et deux fragments douteux.

Enfin, sur le versant est, le terrain est plus sablonneux et il y a aussi beaucoup moins de cailloux roulés à la surface. Nous y avons trouvé également un éclat de taille.

RECHERCHES A ITTRE (Brabant).

Nous avons fait quelques recherches de silex fructueuses, à Ittre.

D'abord, au lieu dit *Le Mazy,* promontoire sableux très élevé (cote 119), ensuite aux environs du hameau de Huleux, qui occupe une haute colline de sable bruxellien avec source à la cote 110.

RECHERCHES A AUDERGHEM (Brabant).

MM. V. Tahon et J. Poils ont fait effectuer quelques travaux de recherche dans l'enclos de l'ancien prieuré de Val-Duchesse, à Auderghem, actuellement propriété de notre confrère M. Charles Dietrich.

Ces fouilles n'ont pas amené de résultats appréciables, si ce n'est la découverte de quelques crânes et ossements humains, en août dernier, dans une partie déjà remuée qui se trouve derrière le château actuel. Ces ossements, restes probablement de l'ancien cimetière du prieuré disparu, ont été transportés à la maison communale d'Auderghem.

DÉCOUVERTE D'ANTIQUITÉS BELGO-ROMAINES A SAINT-MÉDARD (province de Luxembourg).

MM. Carly et de Loë ont été reconnaître un endroit où, au commencement de cette année (1904), un sieur Fontaine, journalier à Gribomont, en extrayant des blocs de quartzite pour les faïenceries de Longwy, avait mis au jour des vases belgo-romains dénotant la présence probable de sépultures.

Le point où la trouvaille a été faite est situé à 2,700 mètres à l'ouest de l'église de Saint-Médard, tout près de l'ardoisière du Grand-Babinaye, en une prairie appartenant à M. Édouard Le Capère, propriétaire à Orgeo. Nos collections se sont enrichies à cette occasion d'une petite cruche à une anse, en terre rouge, mesurant $0^{m}125$ de hauteur, et de quelques débris d'autres vases.

ENQUÊTE A MESSANCY (PROVINCE DE LUXEMBOURG) AU SUJET DE LA DÉCOUVERTE DE SARCOPHAGES ANTIQUES ET D'UN AUTEL PAIEN.

On aurait rencontré assez fréquemment autrefois, dans le cimetière actuel de Messancy, des sarcophages antiques, faits d'une seule pièce, en pierre de Differdange [1].

MM. le Dr Raeymaekers et le baron de Loë se sont rendus à Messancy et ont interrogé le fossoyeur; celui-ci, qui a nom Parten et qui a remplacé l'ancien fossoyeur, n'est en fonction que depuis trois ans. Il ignore les découvertes dont il s'agit, mais il portera désormais son attention sur ce point.

Le cimetière occupe un coteau exposé au levant et dominant le village. Au pied de ce coteau coule le ruisseau de Messancy. C'est, comme on le voit, un emplacement classique de cimetière franc.

Notre confrère, M. Sibenaler, nous a confirmé l'exactitude des renseignements précités : lui-même a pu voir, encore en place, certains fragments de sarcophages monolithes en pierre blanche. Il possède une petite boucle de ceinturon en bronze, d'époque franque, recueillie dans l'un de ceux-ci.



Un autel païen en pierre a été trouvé en ce même endroit sous le maître-autel de la vieille église démolie en 1848. Il appartient actuellement à M. de Mathelin, propriétaire à Messancy.

L'*ara* en question est un parallélipipède, dont les quatre faces latérales, de 0m57 de largeur et de 0m80 de hauteur, portent des sujets en relief représentant Apollon, Vénus, Mercure, Junon et Minerve.

[1] D'après un renseignement donné en 1878, par M. Eicher, curé doyen, on trouvait jadis dans le cimetière actuel de Messancy beaucoup de tombes composées d'une auge faite d'une seule pièce en pierre de Differdange et recouverte d'une pierre plate : on ignore ce qu'elles sont devenues. Entre 1868 et 1878, on en a encore découvert une, qu'on a dû laisser en place, parce qu'elle se trouvait à proximité d'une sépulture récente. (*Publications de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 1889, t. XXII des *Annales*, p. 325.)

RECHERCHES A HONDELANGE (PROVINCE DE LUXEMBOURG).

Feu Paul Hankar, d'après les indications de M. Jungels, surveillant des travaux de la ville d'Arlon, avait signalé jadis à la commission des fouilles l'existence, à Hondelange, sur la route de Longwy, près de la chapelle Sainte-Croix, au croisement du chemin de Hondelange à Wolkrange, d'un champ jonché de débris romains.

Nous nous sommes rendu sur les lieux, en compagnie du docteur Raeymaekers, afin de vérifier l'exactitude de ce renseignement.

La chapelle Sainte-Croix est une construction sans style, datant de 1843, et bâtie sur une faible élévation de terrain.

Nous n'avons observé de débris d'aucune sorte à la surface des champs environnants la chapelle. Il en a été de même de nos recherches autour de la vieille croix de pierre moussue — la première de tout un calvaire — qui se trouve un peu plus loin à l'abri d'un antique tilleul. Deux personnes travaillant dans les champs, interrogées par nous, nous ont déclaré n'avoir jamais rien remarqué non plus de ce que nous cherchions.

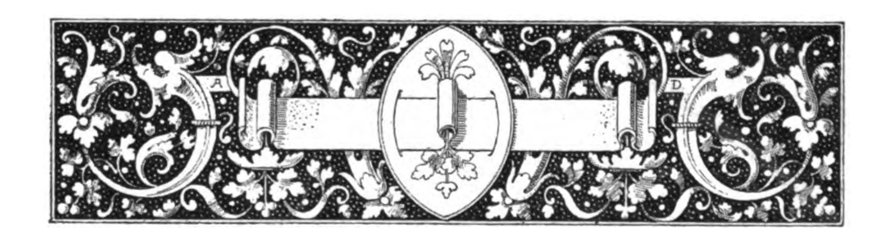
Ce renseignement paraît donc erroné ou mal compris.



La commission des fouilles adresse ses remerciements aux personnes qui l'ont aidée dans ses recherches et lui ont accordé des autorisations et, notamment, à M. Raquez, à Paris, au comte Georges van der Stegen de Putte, à Bruxelles, et à M. Mermuys, bourgmestre de Vlisseghem.

Baron ALFRED DE LOË.





UNE SERRURE

BELGO-ROMAINE

ARMI les nombreux objets qui furent recueillis au cours des fouilles de la belle villa belgo-romaine de l'*Hosté,* à Stadt, près Wavre, se trouvait, dans une des caves, une serrure complète, avec sa clef et son moraillon, les trois pièces séparées.

Chercher à restaurer et à faire fonctionner ce curieux spécimen de la serrurerie antique fut aussitôt, pour moi, chose décidée. Et ce, avec un plaisir d'autant plus grand, qu'en m'y attachant, j'espérais arriver à présenter à notre Société un objet peut-être unique dans les collections.

Inutile de dire que la serrure exhumée à l'Hosté était dans un excessif état de détérioration et que ce n'est qu'après un très long et très patient travail, avec mille précautions, qu'il m'a été donné d'arriver à bon résultat.

Telle qu'elle est aujourd'hui, cette serrure, dépouillée de l'épaisse croûte de rouille qui en recouvrait toutes les parties, laisse voir ses moindres détails de construction et consent à fonctionner presqu'aussi facilement qu'elle le faisait, il y a dix-sept ou dix-huit siècles, pour les hôtes belgo-romains de la villa.

Après la restauration, la description. Mais avant de m'aventurer sur cet objet délicat, je crus devoir me mettre en rapport avec les



directeurs des principaux musées du pays et de l'étranger, ainsi qu'avec nombre de collectionneurs. Je consultai, à la Bibliothèque royale, guidé par ses obligeants conservateurs, les ouvrages traitant de l'ancienne serrurerie.

Dans les musées, je trouvais beaucoup de clefs romaines isolées, très rarement des serrures de la même époque, surtout complètes et pouvant fonctionner. Dans les auteurs, je ne recueillis rien, la plupart d'entre eux ne s'occupant de serrurerie qu'à partir du moyen âge.

Seul, M. L. JACOBI, un de nos distingués membres correspondants, donne, dans son savant travail sur *le Château de Saalburg*, quelques dessins de serrures romaines, aucune d'elles, toutefois, ne ressemblant à celle que je présente actuellement.

Dirais-je que ces recherches sans résultat et le silence inexplicable que je rencontrais partout sur un sujet aussi intéressant piquèrent au vif ma curiosité ? Je l'avoue.

S'il n'est pas possible d'obtenir des renseignements utiles sur la matière, si aucun musée, aucune collection d'archéologie ne possèdent de serrure de ce genre, on peut en conclure, me dis-je, qu'un grand intérêt scientifique s'attache à sa description. Voici celle que je propose pour notre trouvaille.

Remarquons tout d'abord une particularité du maniement de notre serrure. La clef ne décrit pas un demi-cercle, comme c'est le cas dans la plupart des serrures. Pour la faire fonctionner, il faut tirer cette clef à soi, afin de dégager les ressorts et le pène. Suivons maintenant sur la planche ci-jointe.

La figure 1 montre la face intérieure. Le mécanisme est caché par la plaque A de recouvrement, servant de coulisse. Cette plaque sert également à permettre et à soutenir le glissement du pène H. Elle fait aussi voir l'entrée B, par laquelle s'introduit le panneton M de la clef et les trois trous C, qui correspondent aux trois dents du panneton (fig. 5).

La figure 2 montre la face extérieure. La plaque O de recouvrement porte quatre trous qui servent à fixer la serrure, au moyen de clous, au bois de la porte. On y remarque également la face du moraillon G et l'œillet D servant à relever le pène H (fig. 1).

La figure 3 représente la serrure ouverte, les trois ressorts E dépassant l'arrêt F.

La figure 4 représente la serrure fermée, les trois ressorts E, E, E fixés contre l'arrêt F et la pointe N du pène H, introduite dans l'œillet J du moraillon G.

La figure 5 montre le panneton M abaissant les trois ressorts E, E, E.

Enfin, la figure 6 montre le moraillon G, de profil.

Passons au fonctionnement de notre serrure.

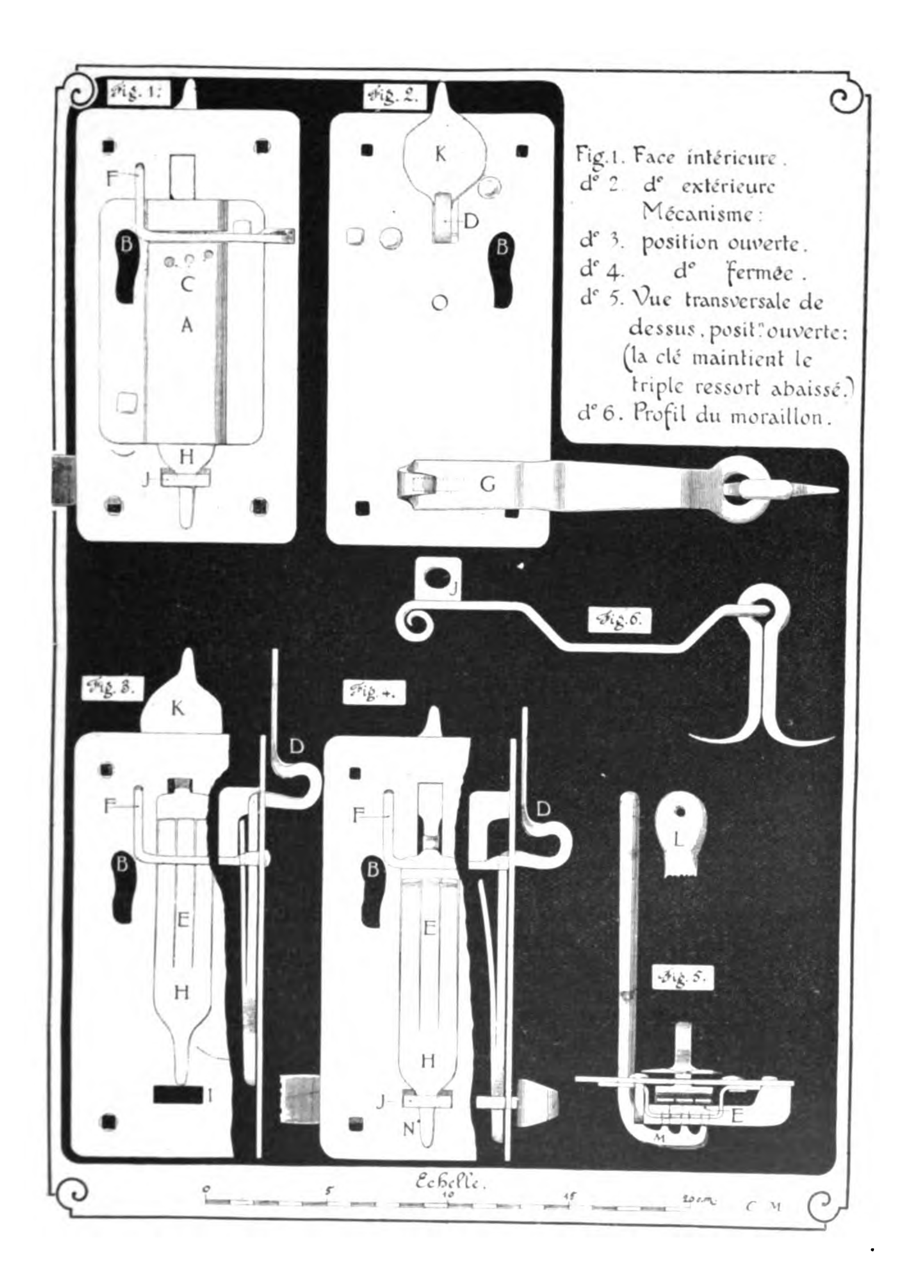
Ce fonctionnement est tout à fait différent des nombreux systèmes connus et ne me paraît pas avoir été décrit jusqu'à présent.

1° Pour ouvrir la serrure, on introduit le panneton de la clef, qui porte trois dents, par l'ouverture B découpée dans la plaque O de recouvrement (fig. 1). Au moyen d'un léger mouvement, que l'on imprime vers le haut, les trois dents buttent contre l'arrêt F et pénètrent dans les trois trous ronds C, percés dans le dos de la coulisse A, puis elles rencontrent les trois ressorts E. On tire la clef à soi et les trois ressorts, retenus contre l'arrêt F, s'applatissent (fig. 5). Le pène H reste immobile, on le soulève alors au moyen du pouce, par l'œillet D (fig. 3) qui, avec ses ressorts, glisse dans la coulisse A (fig. 1). L'œillet J du moraillon se trouve dégagé (fig. 3) et, par le fait, la serrure est ouverte. La pression de trois ressorts sous la tige d'arrêt empêche le pène de rétrograder (fig. 3).

2° Si l'on veut fermer la serrure, on introduit l'œillet J du moraillon dans l'ouverture I (fig. 3). On fait descendre le pène en poussant sur l'œillet D (fig. 2), (ici, le pouce doit intervenir, de même que pour l'ouverture de la serrure) Le triple ressort déclanche et se fixe contre l'arrêt F, la pointe du pène se loge dans l'œillet J du moraillon et la serrure est fermée (fig. 4).

3° Il y a lieu de remarquer que cette serrure ne fonctionne que d'un côté, car elle n'a qu'une ouverture permettant l'introduction du panneton de la clef, et que le moraillon peut se placer à gauche ou à droite de la serrure.

4° La tête du pène est terminée par un ornement K, en forme de poire (fig. 2). Ce n'est pas, à vrai dire, un ornement. C'est plutôt, suivant moi, un accessoire qui a pour but d'indiquer si la


Fig. 1.
Fig. 2.
Fig. 3.
Fig. 4.
Fig. 5.
Fig. 6.
Fig. 1. Face intérieure.
d° 2. d° extérieure
Mécanisme:
d° 3. position ouverte.
d° 4. d° fermée.
d° 5. Vue transversale de dessus, posit.n ouverte: (la clé maintient le triple ressort abaissé.)
d° 6. Profil du moraillon.
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
Echelle.
0
5
10
15
20 cm.
C M

serrure est ouverte ou fermée. Ouverte, ce détail piriforme est levé (fig. 3) ; fermée, il est baissé (fig. 4).

Cette serrure, d'une grande simplicité, est pourtant d'une très ingénieuse conception. Privée de sa clef, elle est fort difficile à crocheter, car elle possède trois ressorts, qui doivent fonctionner simultanément. Et si l'on ne connaît pas les exactes proportions du panneton de la clef et les dimensions des dents, il devient très difficile de faire manœuvrer les trois resssorts à la fois avec une autre clef ou avec un rossignol.

Ainsi, lors même que l'on parviendrait à faire mouvoir un des ressorts, on ne saurait, à cause des deux autres, forcer le pène à se lever.

On voit donc que, malgré l'apparente simplicité de son mécanisme, notre serrure est parfaitement à l'abri des tentatives de vol. Je dirai plus : elle offre beaucoup d'analogie avec nos serrures dites de sûreté, dont on y retrouve le principe, d'ailleurs, et il suffirait d'y adjoindre une simple combinaison pour en faire une serrure de la plus grande sécurité.

Les ressorts m'ont paru ne faire qu'une pièce, mais cela n'est cependant guère possible, vu les difficultés de fabrication à l'époque. Selon toute probabilité, ils ont dû être brasés.

En terminant cette courte notice, je ne veux pas manquer d'adresser mes vifs et sincères remercîments aux collègues et aux amis qui ont bien voulu m'aider dans mes recherches.

L. VANDERKELEN-DUFOUR.





LES SÉJOURS DE VOLTAIRE A BRUXELLES

Son premier séjour en 1722 chez le comte de Morville. — Son second séjour de 1739 à 1745, d'abord à l'Hôtel de l'Impératrice, ensuite rue de la Grosse Tour. — Ses relations. — Sa correspondance. — Les fêtes que donna Voltaire. — Son opinion sur Bruxelles. — Commentaires de l'auteur sur cette opinion. — Sources à consulter.



RANÇOIS-MARIE AROUET DE VOLTAIRE (1694-1778) mena une existence extrêmement mouvementée.

Il vécut tour à tour en France, en Hollande, en Angleterre, en Lorraine, en Prusse, en Suisse et dans les Pays-Bas Autrichiens.

Certains de ces déplacements lui furent imposés par la prudence, alors qu'il était sous le coup de poursuites judiciaires. D'autres furent la suite des condamnations à la peine de l'exil que le Parlement de Paris prononça contre l'écrivain.

Voici dans quelles circonstances Voltaire séjourna à deux reprises dans la capitale des Pays-Bas Autrichiens. Il y vint pour la première fois au mois de septembre 1722, au cours d'un voyage qu'il accomplissait avec Mme de Rupelmonde [1] et qui avait pour

[1] Il s'agit ici de la fille du marquis d'Alègre. Elle était veuve d'un seigneur flamand, Maximilien de Recourt, comte de Rupelmonde.

but la Hollande. A en croire Saint-Simon, la compagne de Voltaire était « rousse comme une vache, mais avec de l'esprit » !

Quant à Voltaire, il était alors âgé de vingt-huit ans. Son récent emprisonnement à la Bastille, non moins que son précoce talent attiraient déjà sur lui l'attention générale.

Il avait accepté d'être de ce voyage à la condition expresse de pouvoir s'arrêter pendant quelque temps dans nos murs.

Il désirait ardemment s'y rencontrer avec son compatriote, le poète Jean-Baptiste Rousseau, qui vivait en exil à Bruxelles. Le célèbre philosophe descendit ici chez le comte de Morville, plénipotentiaire français.

Il se rendit dès le lendemain de son arrivée, s'il faut en croire Jean-Baptiste Rousseau, à l'église des Sablons et y scandalisa à tel point les assistants par ses indécences *(sic)* durant le service, que le peuple fut sur le point de le mettre dehors.

Rousseau aurait appris la chose par le comte de Lannoi, qui assistait au service et qui en aurait parlé aussitôt après chez le gouverneur marquis de Prié.

Ce récit concernant l'attitude de Voltaire à la messe est probablement empreint d'exagération, car il a été écrit par Rousseau à une époque où les deux écrivains étaient brouillés à mort ; il contient cependant une part d'exactitude, car Voltaire, dans sa réponse à Rousseau, fit tant que reconnaître qu'il s'était montré peu convenable [1].

Rousseau, s'il faut l'en croire, présenta ensuite Voltaire chez le gouverneur marquis de Prié, chez la princesse de la Tour, et dans d'autres grandes maisons « où il ne débuta pas mieux, dit-il, que dans l'église des Sablons ».

[1] « Nous passâmes par Bruxelles. Rousseau prétend que j'y entendis la messe très indévotement, et qu'il apprit avec horreur cette indécence de la bouche de M le comte de Lannoi ; car il a cité toujours des grands noms sur des choses fort peu importantes. Je pourrais, en effet, avoir été un peu indévot à la messe. M. le comte de Lannoi dit cependant que Rousseau est un menteur qui se sert de son nom très mal à propos pour dire une impertinence. Je ne parlerai pas ainsi, il se peut encore une fois que j'aie eu des distractions à la messe ; j'en suis très fâché, messieurs. Mais, de bonne foi, est-ce à Rousseau de me le reprocher ? Trouvez-vous qu'il soit bien convenable à l'auteur de tant d'épigrammes licencieuses, à l'auteur des couplets infâmes contre ses bienfaiteurs et ses amis, à l'auteur de la *Mosaïde*, de m'accuser d'avoir causé dans une église, il y a seize ans ?... »

Voltaire, par contre, nie avoir été introduit dans la haute société par le poète, et affirme que ce fut la comtesse de Rupelmonde qui lui fit cet honneur.

Il nous serait difficile d'élucider ce point, car l'affirmation du premier des deux écrivains est aussi vraisemblable que celle du second. Il importe peu d'ailleurs de savoir par qui les présentations furent faites. Un point demeure acquis : le grand monde bruxellois accueillit Voltaire et ce point seul a de l'importance.

L'événement le plus considérable qui se produisit au cours du premier séjour de Voltaire à Bruxelles fut sa brouille avec Rousseau.

Au début, les deux amis se quittaient à peine, ils faisaient de concert des promenades en voiture, ils allaient au théâtre ensemble, ils se lisaient mutuellement leurs œuvres... Et tout à coup, cette belle amitié se changea en une haine implacable. Que s'était-il donc passé ?...

La cause de cette brouille a déjà fait couler des flots d'encre et demeure toujours obscure.

Rousseau l'attribue uniquement au mécontentement que Voltaire fit naître en lui en émettant des théories déplacées sur la religion.

C'est à l'époque de ce premier séjour dans les Pays-Bas que Voltaire se rendit à Mariemont. Il y rejoignit le duc d'Aremberg, qui s'y livrait au plaisir de la chasse, et Rousseau prétend que le premier soin de son compatriote fut d'y déblatérer contre lui.

Voltaire aurait encore fait la même chose dans un hôtel à Mons et cela « d'une manière si indigne que toute la table d'hôte fut scandalisée et que, si l'on ne jeta pas Voltaire par la fenêtre, ce fut par égard pour le duc d'Aremberg, dont il s'était réclamé ».

Voilà les seuls détails que nous ayons recueillis concernant le premier séjour de Voltaire dans notre pays, où il ne s'attarda d'ailleurs que trois semaines.



Voyons maintenant dans quelles circonstances le célèbre philosophe vint se fixer à Bruxelles quelques années plus tard, quoiqu'il détestât notre bonne ville. Coïncidence curieuse, Voltaire accompagnait encore une fois une grande dame, la marquise du Châte-

let [1]. « C'était une femme grande et sèche, le teint échauffé, le nez pointu. Elle était si contente de sa figure qu'elle n'épargnait rien pour la faire valoir : frisures, pompons, pierreries, verreries, tout à profusion. » Elle venait soutenir à Bruxelles un procès [2], ou plutôt selon l'expression de Voltaire « une guerre contre des pirates nommés avocats et procureurs ». Ce procès la retint ici pendant plusieurs années, et elle s'est plainte d'être « livrée aux procès et aux Flamands, et d'avoir dû apprendre les deux langues [3] qui lui étaient aussi inconnues l'une que l'autre ». Comme Voltaire estimait que son amie, « tout armée de compulsoires, de requêtes et de contredits, perdait son temps à gagner des incidents inutiles d'un procès qui devait être jugé à la quatrième ou cinquième génération », il s'employa à le terminer au plus tôt. D'autre part, le Prince royal de Prusse, le futur Frédéric II, avait offert au poète et à la marquise de s'employer auprès du Prince de Lichtenstein pour abréger les longueurs que l'on ferait subir à la marquise, à Bruxelles et à Vienne. Il les avait prévenus que « les juges de ces pays ne se pressent point dans leurs jugements ». Le Prince royal avait même ajouté ce trait plaisant : « On dit que si la Cour impériale devait un soufflet à quelqu'un, il faudrait le solliciter trois ans avant que d'en obtenir le payement », et il terminait par cet avis décourageant : « Les affaires de la marquise ne se termineront pas aussi vite qu'elle le pourrait désirer. »

Quoi qu'il en soit, Voltaire s'est vanté d'avoir terminé en fort peu de temps un procès qui durait depuis soixante ans et d'avoir fait obtenir deux cent vingt mille livres à M. du Châtelet.

Emilie et Voltaire quittèrent donc Cirey le 8 mai 1739 et arrivèrent à Bruxelles le 28 du même mois.

[1] Emilie Le Tonnelier de Breteuil, fille du baron de Breteuil, épouse du marquis du Châtelet, lieutenant général, était célèbre par son esprit et ses connaissances : elle parlait plusieurs langues et s'adonnait à l'étude de la physique, des mathématiques et de la philosophie. Elle écrivit entre autres : *Traduction des Principes de Newton, Analyse de la Philosophie de Leibnitz* et *Institutions de Physique.*

[2] Il s'agit d'un procès que la Maison du Châtelet soutenait contre la Maison de Hoensbroeck, et dont le domaine de Beeringen était l'enjeu.

[3] La langue flamande était beaucoup plus répandue à Bruxelles à cette époque que de nos jours : c'est ce qui fit dire à Voltaire : « Le diable qui dispose de ma vie m'envoie à Bruxelles et songez, s'il vous plaît, qu'il n'y a à Bruxelles que des Flamands »

Ils descendirent à l'Hôtellerie de l'Impératrice, une des plus importantes de l'époque et qui était située, croyons-nous, rue des Fripiers.

Comme la marquise devait se rendre à Beeringen [1], ils quittèrent Bruxelles dès le surlendemain de leur arrivée et firent ce jour-là (30 mai 1739) une courte halte à Louvain.



Mme du Châtelet demeura quatre mois dans sa villa de Beringen. Cette vaste demeure existe encore, c'est l'ancienne gendarmerie, elle porte pour enseigne « la Clé ».

Dès leur retour à Bruxelles, les deux amis s'installèrent dans leurs meubles, rue de la Grosse-Tour [2], « dans le quartier le plus retiré ». Ils y vécurent pendant plusieurs années, tout en faisant, soit ensemble, soit séparément, de nombreuses fugues à La Haye, Cirey, Paris, Berlin, Potsdam, Lille.

Nous ne possédons guère de renseignements concernant leur habitation. Nous savons que Voltaire y était non pas chez lui, mais chez la marquise et qu'il y occupait le second étage.

Le poète dit en parlant de cette habitation, dans une lettre au roi Frédéric II : « C'est une petite maison. » Nous supposons que Voltaire la trouvait petite en la comparant aux palais de son royal ami, et nous estimons que cette demeure était grande et belle, car la marquise et Voltaire avaient tous les deux une situation de fortune leur permettant de se loger princièrement [3].

[1] Cette petite principauté était située à trois ou quatre lieues de Diest et composée d'Oostham et de Beeringen. Elle avait été donnée par le marquis de Trichateau, seigneur de Ham et de Beeringen, au marquis et à la marquise du Châtelet.

[2] Il existe encore actuellement une rue de ce nom entre la place Stéphanie et la rue de la Concorde. M. J.-Th. de Raadt nous apprend que cette dénomination rappelle l'existence d'une tour du XIVe siècle qui dominait nos remparts de ce côté. Le distingué archéologue a démontré clairement que la rue actuelle ne correspond pas à l'ancienne rue de la Grosse-Tour ; celle-là s'étendait, en effet, entre la porte Louise et la place Stéphanie et occupait, par conséquent, la partie inférieure et non arborée de l'avenue Louise. Il nous faut donc renoncer à l'espoir de retrouver d'une façon précise l'emplacement de la demeure de Voltaire.

[3] La publication de la *Henriade* seule avait valu à Voltaire, une quinzaine d'années auparavant, une somme de 150,000 livres. Vers l'époque de sa mort, il possédait bien au delà de 200,000 livres de rentes, somme énorme pour l'époque !

Nous savons, d'autre part, qu'on y donna des fêtes à des hôtes de la plus grande distinction, qu'on y tira des feux d'artifice et que l'immeuble avait trois étages.

A en croire Voltaire, voici la vie que tous deux menaient : « Nous vivons à Bruxelles comme à Cirey. Nous voyons peu de monde, nous étudions le jour, nous soupons gaiement. Nous prenons notre café au lait le lendemain d'un bon souper. Je suis malade quelquefois, mais très content de mon sort. »



Voltaire et son amie travaillaient donc assidûment. Ils voyaient peu de monde, il est vrai, mais ils recrutaient leurs relations dans la plus haute société de Bruxelles. Le philosophe se lia avec le premier président de la Chambre des comptes, petit-fils du célèbre pensionnaire de Witt. Le premier président possédait une des plus belles bibliothèques de l'Europe et permit à Voltaire d'en user à loisir.

La princesse de Chimai [1] était également au nombre des amis du philosophe.

Voltaire était, en outre, lié d'amitié avec le feld-maréchal Léopold, duc d'Aremberg, d'Arschot et de Croy.

Voici le portrait de ce grand seigneur, d'après le Prince royal de Prusse, qui était de ses amis [2] : « Il est le patriarche des bons vivants; il peut être regardé comme le père de la joie et des plaisirs. Silène l'a doué d'une physionomie qui ne dément point son caractère et qui fait connaître en lui une volupté aimable. »

[1] Née Charlotte de Rouvroy, fille du duc de Saint-Simon, l'auteur des célèbres mémoires. Elle avait épousé Charles de Hennin-Boussu, prince de Chimai.

[2] Il semblerait même que ce serait grâce au prince Frédéric que Voltaire a connu le duc d'Aremberg, car, avant le départ de Voltaire pour la Belgique en 1739, le Prince de Prusse lui évrivit à Cirey qu'il pourrait probablement lui être ici de quelque utilité, car il connaissait particulièrement le duc d'Aremberg, qui demeurait à Bruxelles.

Peu après, le Prince écrivit encore à Voltaire : « J'attends de vos nouvelles pour savoir s'il serait agréable à la marquise que je lui envoyasse une lettre pour le duc d'Aremberg. »

Nous savons, d'autre part, que Voltaire connaissait déjà le duc d'Aremberg depuis 1722, et qu'il le rejoignit même à cette époque à Mariemont.

L'intimité entre le duc et Voltaire était telle que le poète, qui fut toujours un froid calculateur, se servait de la haute situation du grand seigneur pour frauder le fisc ! (Il est vrai que le fisc eut plus tard, à en croire Voltaire lui-même, une revanche éclatante qui fit dire à l'infortuné : « Je ne suis pas trop content de mon séjour dans ce pays-là. Je m'y suis ruiné, et pour le dernier trait, les commis de la douane ont saisi des tableaux qui m'appartiennent. »

Or donc, lorsque le futur Frédéric II annonça à Voltaire un envoi de vins fins qu'il désirait lui offrir, le poète s'empressa de lui écrire : « Ayez donc la bonté d'ordonner, monseigneur, que ce présent de Bacchus soit voituré à l'adresse d'un de ses plus dignes favoris : c'est M. le duc d'Aremberg ; tout vin doit lui être adressé. Il y a certaines cérémonies à Bruxelles pour le vin dont il nous sauvera... »

Peu après, le vin étant arrivé à destination, Voltaire remercia le Prince de Prusse par ces quelques vers .

Le nectar jaune de Hongrie
Enfin dans Bruxelles est venu.
Le duc d'Aremberg l'a reçu
Dans la nombreuse compagnie
Des vins dont sa cave est fournie.

Et Voltaire ajoute en prose et... prosaïquement : « Il nous donnera le divin tonneau à son retour d'Enghien. »

Par la suite, le duc d'Aremberg reçut Voltaire dans son superbe domaine d'Enghien. Le poète en exprima sa satisfaction en ces termes, dans une lettre qu'il adressa de là à M. Helvétius : « Je suis actuellement à Enghien, chez M. le duc d'Aremberg, à sept lieues de Bruxelles : je joue beaucoup au brelan, mais nos chères études n'y perdent rien... Je suis actuellement dans un château [1]

[1] Il y a près d'un siècle que le château a été démoli. Il avait été illustré par la présence de Louis XIV, de Lenôtre, de Jean-Baptiste Rousseau, de Mlle de Montpensier.

Le parc de trois cents hectares, ceint d'une muraille de cinq siècles, subsiste toujours et appartient encore à la famille d'Aremberg.

Nous l'avons parcouru vers l'année 1900, et malgré son état d'abandon, nous avons encore parfaitement pu juger de sa splendeur passée. Nous y avons encore trouvé les traces des antiques charmilles où Voltaire et Mme du Châtelet se pro-

où il n'y a jamais eu de livres que ceux que Mme du Châtelet et moi y avons apportés, mais en récompense il y a des jardins plus beaux que ceux de Chantilly et on y mène cette vie douce et libre qui fait l'agrément de la campagne.

« Le possesseur de ce beau séjour vaut mieux que beaucoup de livres. Je crois que nous allons y jouer la comédie ; on y lira du moins le rôle des acteurs. »



Voltaire, éloigné de la plupart de ses amis au cours de ses séjours à Bruxelles, entretenait avec eux une correspondance énorme. Il écrivait très fréquemment, entre autres, au Prince héritier de Prusse, qui monta sur le trône sous le nom de Frédéric II, alors que Voltaire habitait Bruxelles.

Les rapports du monarque et du philosophe étaient si cordiaux à cette époque que les deux amis s'offraient de nombreux cadeaux. C'est ainsi que le prince adressait à Voltaire, outre un tonneau d'excellent vin de Hongrie, une écritoire d'ambre pour le poète et des boîtes contenant un jeu de quadrille pour la marquise. Ces derniers cadeaux leur furent remis à Enghien, par un envoyé de Frédéric, alors qu'ils étaient occupés à répéter une comédie ; ils descendirent aussitôt de la scène et toute la société se mit de suite à jouer une partie de quadrille avec ces boîtes charmantes.

Plus tard, Frédéric II envoya encore à Voltaire une jolie bague contenant son portrait, en formulant l'espoir que ce souvenir ne quitterait jamais le doigt de son ami.

L'intimité de Voltaire et de Frédéric II était telle que le roi promit au poète de venir le joindre incognito à Bruxelles [1]. Voltaire fut si heureux de cette promesse qu'il pria son ami de lui

menèrent Nous y avons encore admiré l'antique chapelle toute tapissée de lierre abritant d'admirables œuvres d'art : des tableaux attribués à Rubens, un rétable de Jean Coninxlo, un Christ d'ivoire de Duquesnoy, etc Nous y avons, en outre, remarqué le pavillon des Sept Étoiles, la chaumière où mourut Charles d'Aremberg, feld-maréchal de Marie-Thérèse, le pilori, un vieux puits avec margelle en pierre et fer forgé, des pavillons, des statues, une orangerie

[1] Celui-ci accomplissait alors un voyage secret, sous le nom de comte du Four, sur les frontières de France, pour voir les troupes de cet Etat

apporter, s'il passait réellement par Bruxelles, « des gouttes d'Angleterre, » car il craignait de s'évanouir de joie à sa vue !

Voltaire s'empressa de faire préparer une belle maison pour le roi ; malheureusement celui-ci fut atteint à cette époque de la fièvre quarte et se vit obligé d'écrire à Voltaire le 5 septembre 1740 : « Si la fièvre ne revient plus, je serai mardi (de demain en huit), à Anvers, où je me flatte du plaisir de vous voir avec la marquise. Ce sera le plus charmant jour de ma vie. Je crois que j'en mourrai, mais du moins on ne peut choisir de genre de mort plus aimable. »

Mais l'état du Roi empira de telle façon qu'il dut renoncer à ses projets et voici comment il annonça cette fâcheuse nouvelle à son ami : « Mon cher Voltaire, il faut malgré que j'en aie céder à la fièvre quarte, plus tenace qu'un janséniste, et quelqu'envie que j'aie eue d'aller à Anvers et à Bruxelles, je ne me vois pas en état d'entreprendre pareil voyage, sans risque. Je vous demanderai donc si le chemin de Bruxelles à Clèves ne vous paraîtrait pas trop iong, pour me joindre ; c'est l'unique moyen de vous voir qui me reste. Faites bien mes excuses à la marquise de ce que je ne puis avoir la satisfaction de la voir à Bruxelles. Tous ceux qui m'approchent connaissent l'intention dans laquelle j'étais, et il n'y avait certainement que la fièvre qui pût me la faire changer. »

Ce ne fut finalement pas le Roi qui vint chez le poète, mais bien le poète qui alla chez le Roi, au château de Meuse (?), près de Clèves.

Détail intéressant : comme Frédéric II se trouvait là non loin de Liége et qu'il estimait que son voyage lui avait coûté cher, il conçut le projet assurément peu banal de faire payer le voyage par... les Liégeois !

Voici de quelle piquante façon Voltaire raconta la chose dans ses mémoires, après sa brouille avec le Roi :

« Le conseiller Rambonet était monté sur un cheval de louage ; il alla toute la nuit, et le lendemain arriva aux portes de Liége, où il instrumenta, au nom du Roi, son maître, tandis que deux mille hommes de troupes de Wesel mettaient la ville de Liége à contribution.

Cette belle expédition avait pour prétexte quelques droits que le Roi prétendait sur un faubourg. Il me chargea même de travailler au manifeste, et j'en fis un, tant bon que mauvais, ne doutant pas

qu'un roi, avec qui je soupais et qui m'appelait son ami, ne dût avoir toujours raison. L'affaire s'accommoda bientôt, moyennant un million, qu'il exigea en ducats de poids et qui servirent à l'indemniser des frais de son voyage de Strasbourg. »



Comme « tout le monde s'empressait de festoyer M. de Voltaire », celui-ci décida de donner une fête en l'honneur de la marquise du Châtelet, de la princesse de Chimai et du duc d'Aremberg.

Cette fête fit événement dans notre paisible capitale. Comme l'Utopie de Thomas Morus était beaucoup lue à cette époque, Voltaire avait imaginé d'offrir cette fête sous le nom de « l'Envoyé d'Utopie ».

Il en fut malheureusement pour ses frais d'imagination, car il s'aperçut bientôt qu'il ne se trouvait personne dans la ville qui sût ce qu'Utopie voulait dire… (Voltaire *dixit.*)

Le poète fit, à l'occasion de la fête en question, apporter quelques aménagements à la maison de la rue de la Grosse-Tour, mais ces apprêts furent malheureusement endeuillés par un affreux accident.

Voltaire, qui en fut témoin, s'en affecta beaucoup, faillit s'évanouir à ce triste spectacle et en demeura quelque temps « tout malade ».

Il avait vu tomber, tout à coup, à ses pieds, du haut d'un troisième étage, deux charpentiers qu'il y faisait travailler et il avait même été tout couvert de leur sang.

La fête eut cependant lieu et un feu d'artifice y fut tiré. Le poète avait promis de tourner une devise fort galante pour ce feu d'artifice, mais son humeur sarcastique l'emporta sur sa galanterie et il se borna à faire tirer en grandes lettres très lumineuses : « Je suis du jeu, va tout. »

Il faisait allusion par ces mots au jeu effrené auquel se livraient les dames de sa société, qui adoraient le brelan, et il tentait ainsi de les corriger de cette passion.

Voltaire donna une autre fête à Enghien, vraisemblablement chez le duc d'Aremberg, à Mme du Châtelet, à la fille du comte de Lannoi et au duc lui-même.

Les échos de cette fête, parvinrent jusqu'au Prince royal de Prusse, qui félicita Voltaire d'avoir prouvé, par des exemples, que le savoir n'est pas incompatible avec la galanterie.



Il nous a paru intéressant de rapporter aux lecteurs l'opinion de Voltaire sur Bruxelles et les Bruxellois de la première moitié du XVIII[e] siècle.

Mais nous nous empressons de déclarer, pour ne désillusionner personne, que cette opinion fut toujours des plus sévères.

Une fois seulement, le philosophe se montra aimable pour le pays où il trouva l'hospitalité : ce fut lorsqu'il rendit un légitime hommage à la première industrie de Bruxelles à cette époque, la tapisserie de haute lisse.

Il écrivit, en effet, au Prince royal de Prusse, qu'on travaillait « très bien ici en tapisserie », et il lui demanda l'autorisation de faire exécuter quatre pièces qui serviraient parfaitement à l'ornement d'un de ses palais.

Ces tapisseries devaient représenter : la Saint-Barthélemy, le temple du Destin, le temple de l'Amour et la bataille d'Ivry, c'est-à-dire les morceaux les plus pittoresques dont le prince avait daigné enrichir une édition de la Henriade.

Ces tapisseries auraient été faites sur les mesures que Son Altesse Royale aurait fournies et elles auraient été vraisemblablement finies en moins de deux ans [1].

Voltaire affirmait au prince que, s'il voulait créer un jour un établissement de tapisserie à Berlin, il pourrait facilement embaucher des ouvriers chez nous.

A côté de ce légitime hommage, rendu par Voltaire à l'industrie de nos ancêtres, nous ne trouvons sous sa plume que sarcasmes et dénigrements à l'égard de Bruxelles et des Bruxellois [2].

[1] Voltaire avait déjà songé à faire exécuter la Henriade en tapisserie, sous la direction de Jean-Baptiste Oudri, directeur des Gobelins ; mais il avait abandonné le projet, car le prix de 35,000 livres qu'on lui en demandait lui avait paru trop élevé. Il préférait peut-être voir le Prince faire la dépense...

[2] Le Prince royal n'est d'ailleurs guère plus aimable que son ami, dans ses appréciations pour notre patrie. Il écrivit à Voltaire en 1739 : « Bruxelles et

Et voici la preuve de ce que nous avançons : « C'est le pays de l'uniformité, — il n'a pas la réputation d'inspirer de bons vers, — ce n'est pas le pays des belles-lettres, — on ne peut pas concevoir comment Rousseau a pu choisir pareil asile, — c'est l'éteignoir de l'imagination, — c'est un purgatoire et ce serait l'enfer et les limbes à la fois pour des êtres pensants si Mme du Châtelet n'y était pas. — Une vie retirée et douce est le partage de presque tous les particuliers et cette vie douce ressemble si fort à de l'ennui qu'on s'y méprend très aisément. — Bruxelles est le séjour de l'ignorance, il n'y a pas un bon imprimeur, pas un graveur, pas un homme de lettres et sans Mme du Châtelet on ne pourrait y parler de littérature.

Le poète ne s'exprime malheureusement guère plus agréablement en vers qu'en prose, comme en témoigne l'échantillon que voici :

Les vers et les galants écrits
Ne sont pas de cette province,
Et dans les lieux où tout est prince [1]
Il est très peu de beaux esprits.
Jean Rousseau, banni de Paris,
Vit émousser dans ce pays
Le tranchant aigu de sa pince ;
Et la muse qui toujours grince
Et qui fuit les jeux et les ris
Devint ici grossière et mince.
Comment voudriez-vous que je tinsse
Contre les frimas épaissis ?...

presque toute l'Allemagne se ressentent de leur ancienne barbarie ; les arts y sont peu en honneur et, par conséquent, peu cultivés. Les nobles servent dans les troupes, ou, avec des études très légères, ils entrent dans le barreau, où ils jugent que c'est un plaisir. Les gentillâtres, bien rentés, vivent à la campagne ou plutôt dans les bois, ce qui les rend aussi féroces que les animaux qu'ils poursuivent. »

[1] Il dit ailleurs : « Il y a, comme vous savez, beaucoup de princes à Bruxelles et peu d'hommes. On entend à tout moment Votre Altesse, Votre Excellence. Mme du Châtelet ne sera princesse que quand sa généalogie sera imprimée, mais fût-elle bergère, elle vaut mieux que tout Bruxelles. »

Voici d'autres vers qu'il envoya à M. de Fromont :

Pour la triste ville où je suis
C'est le séjour de l'ignorance,
De la pesanteur, des ennuis,
De la stupide indifférence ;
Un vrai pays d'obédience,
Privé d'esprit, rempli de foi...

Il ne faut pas perdre de vue, en lisant ces appréciations de Voltaire, que cet écrivain était un esprit chagrin et jaloux. Il faut se rappeler que, s'il a maltraité ceux qui lui furent hospitaliers, il a abîmé ses protecteurs et ses amis, Frédéric II et Jean-Baptiste Rousseau, de même Van Duren, de Maupertuis et tant d'autres, avec lesquels il se brouilla mortellement.

Mais nous devons reconnaître également en toute sincérité qu'il y a une grande part de vérité dans ce que Voltaire a dit concernant Bruxelles à l'époque la moins intéressante de la domination autrichienne.

Rappelons qu'il séjourna surtout ici entre 1739 et 1745, c'est-à-dire à la fin du règne de Charles VI et au début de celui de Marie-Thérèse. La sœur de l'Empereur, l'archiduchesse Marie-Elisabeth, gouvernait notre pays. Elle était entourée, selon l'expression de Frédéric II, « d'une petite cour au cérémonial guindé, qui ne devait guère inspirer de vénération à un philosophe comme Voltaire qui appréciait les choses selon leur valeur intrinsèque ».

Le comte d'Harrach succéda à la gouvernante en 1741, en qualité de gouverneur et de capitaine général.

Notre malheureuse patrie connut enfin, à cette époque, une des rarissimes périodes de paix qu'il lui fut donné de goûter avant son indépendance.

Les Belges pansaient leurs plaies au cours de ces premières années de tranquillité et de bien-être, et se souciaient apparemment fort peu de la littérature et du bel esprit.

Peu d'années auparavant, sous le règne même de Charles VI, nos pères avaient traversé la sombre période du gouvernement du marquis de Prié.

L'insurrection avait grondé dans nos murs, Bruxelles avait été

mis au pillage et avait vu se dérouler toutes les horreurs de la guerre civile.

Quatre-vingt-dix fois de suite, les métiers bruxellois, insurgés contre le gouvernement impérial, avaient refusé de payer l'impôt.

François Agneessens, syndic de la nation de Saint-Nicolas, cet humble héros, avait payé de sa tête la résistance de ses concitoyens.

Cependant le calme renaissait peu à peu parmi nous, et la Belgique étouffée par une oppression de plusieurs siècles revenait à la vie.

Au moment où Voltaire se fixa à Bruxelles, notre patrie se recueillait et amassait des forces nouvelles. Il n'en est pas moins vrai que les Pays-Bas autrichiens retardaient alors énormément sur la presque totalité de l'Europe et que, s'ils comptaient de grands patriotes, ils possédaient peu d'hommes remarquables par leur savoir. Mais, dès la fin du règne de Marie-Thérèse, les Lettres et les Arts, singulièrement encouragés par cette grande impératrice, prenaient un remarquable essor. L'enseignement avait été réorganisé, l'Académie impériale des Sciences et Belles-Lettres était créée, etc., etc.

Si Voltaire avait quitté à cette époque sa retraite de Ferney, pour revenir dans notre bonne ville, il n'eût pu en conscience maintenir ses précédentes appréciations et, se reportant par la pensée aux années de son séjour, il eût été surpris du changement survenu. Depuis, malgré les quelques orages qui ont troublé notre ciel (la révolution brabançonne, la domination française, la révolution de 1830), notre patrie n'a cessé de suivre sans un instant de défaillance la route du progrès, et notre petit pays s'est placé bientôt à la tête des nations civilisées.

Cette constatation suffit, nous semble-t-il, à nous venger des sarcasmes de Voltaire.

Charles MAROY.

Nous indiquons ci-dessous les sources auxquelles nous avons puisé, pour ceux de nos lecteurs qui seraient désireux de s'y documenter :

1. BEUCHOT (annotées par). *Les Œuvres de Voltaire* (et tout particulièrement sa correspondance).

2. EUGÈNE ASSE (publiée par). *La correspondance de Madame du Chatelet.* Paris, 1878.

3. *Les mémoires de Voltaire* (écrits par lui-même).

4. HENNE et WAUTERS (par). *L'Histoire de Bruxelles.*

5. Comte CHARLES DE VILLERMONT. *De Rupelmonde à Versailles.*

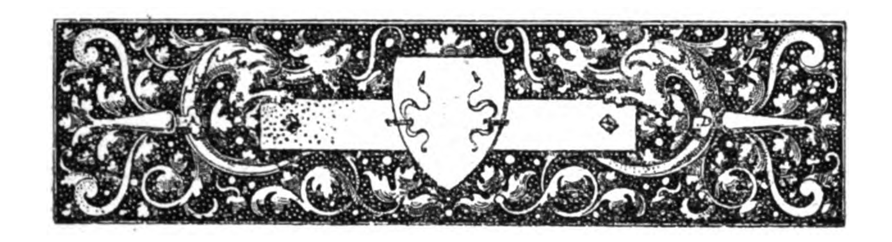
6. *Le Courrier véritable des Pays-Bas.*

7. ELIE HAREL. *Voltaire. Particularités de sa vie et de sa mort.*

8. GUSTAVE DESNOIRETERRES. *Voltaire et la société du* XVIII[e] *siècle.*

9. L. VAN GANSEN. *Coup d'œil historique sur Beeringen, à propos d'une lettre de Voltaire.*





L'HOSTÉ

VILLA BELGO-ROMAINE, A BASSE-WAVRE

EN 1863, M. A. Wauters signalait, dans son *Histoire des communes belges*, les vestiges d'une habitation romaine à 200 mètres N.-E. de la ferme de l'Hôtel, à Basse-Wavre, parcelle cadastrée section E., n° 168.

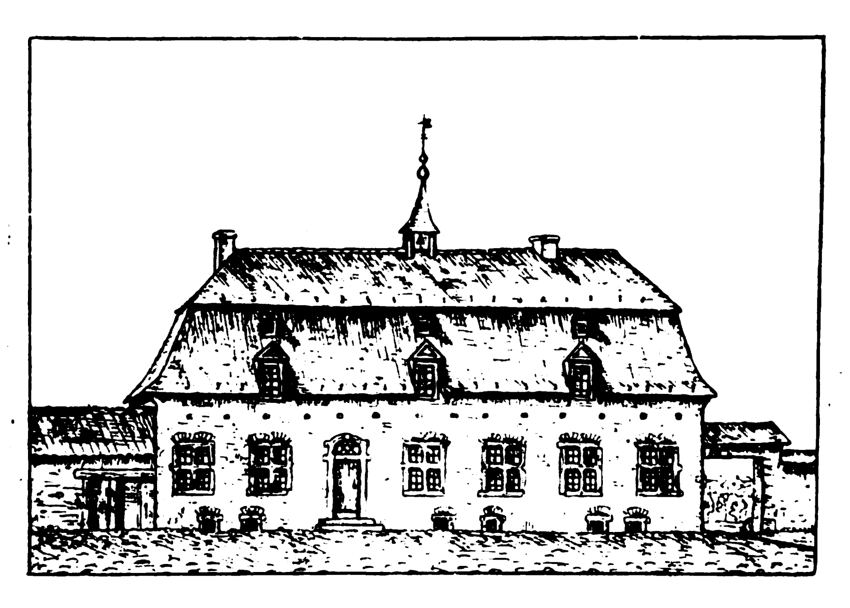
D'avril à novembre 1904, la Commission des fouilles de notre Société a procédé, en cet endroit, à des recherches qui ont été couronnées d'un plein succès.

Les fouilles ont mis à jour dans son intégrité toute une *villa urbana* très importante, dont les substructions s'étendent des deux côtés d'un chemin, de création relativement moderne, puisqu'il traverse les ruines.



Nous appellerons cette villa « l'Hosté », du nom de la ferme (en wallon *cinse de l'Hosté*) — Ostele en 1628 — qui, au XVIIIe siècle, s'élevait sur une partie des substructions romaines. Ce n'était alors qu'une simple bâtisse en torchis, qui fut remplacée en 1752 par les constructions actuelles, élevées elles-mêmes, par le duc de Looz, sur l'emplacement du manoir des sires de Wavre, démoli au XVIe siècle. La maison ou « manoir du Sart » est déjà citée comme résidence des sires de Wavre en 1164 (circa) et ses fossés

existent encore en partie dans le verger, ainsi qu'autour du potager de la ferme. Circonstance bien rare, le siège de ce domaine est donc resté au même endroit, depuis sa fondation par un Belgo-Romain jusqu'aux temps modernes.



CORPS DE LOGIS DE LA FERME EN 1895.

Nous pensons que le mot « Hosté » désigne la demeure de l'hôte ou de l'étranger. Les « Hosté » sont assez communs en Belgique ; nous n'en citerons que quelques-uns :

1° A Jodoigne-Souveraine (Brabant), — Ferme du château, dite aussi Ferme de l'Hôtel — Hostel de Glymes, 1651, — *cinse de l'Hosté* (1742) [1];

2° A Steenkerque (Hainaut), *cinse de l'Hôtel ;*

3° A Thieusies (Hainaut), ferme de l'Hostée ;

4° A Grandmetz (Hainaut), *cinse de l'Osté* ou *Ostie ;*

5° A Caulille (Limbourg), lieux dits : *Groot en Klein Hostie ;*

6° A Mussy-la-Ville (Luxembourg), lieu dit *Hocheté.*

[1] MONNOYER. *Les lieux dits du canton du Rœulx*, p. CXXVIII, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XXI, 2e fasc., 1902-1903.

En Bretagne, l'habitation « l'Hoté » se compose d'une seule place.

FLÉBUS : « Note de folklore agricole en Bretagne ».

Il est à noter que ces communes sont situées sur des voies romaines et que, dans presque toutes, on a recueilli des antiquités de cette époque. On pourrait donc conclure avec raison qu'Hosté, dans sa forme ancienne, signifiait, chez les populations autochtones de notre pays, la villa du riche colon romain établi parmi elles ; plus tard, au moyen âge, la signification de ce terme s'est généralisée pour désigner toute demeure seigneuriale, comme encore de nos jours, le mot « hôtel » indique une maison importante.

Une autre opinion cependant, adoptée par MM. Kurth et Dewert [1], fait dériver « Hosté » du terme allemand « hofstatt », ruines d'un édifice, place où il y a eu habitation.

L'emplacement de la villa était admirablement choisi sur le penchant d'un coteau fertile, exposé au midi ; les collines des *Hayettes* la protégeaient contre les vents froids et une source, qui jaillit au flanc de la montagne de *Stadt*, fournissait de l'eau en abondance à ses habitants.



Au point de vue des communications, la situation de l'Hosté n'était pas moins privilégiée : la route de Trèves à Utrecht venant de Namur et passant par Chaumont [2] et Dion-le-Mont, où elle longe dans chacune de ces localités [3] un établissement belgo-romain, vient traverser la Dyle à Basse-Wavre, remonte ensuite vers Duysbourg pour se diriger sur Rumpst, où elle rejoint la chaussée de Bavay à Utrecht. A la hauteur de la villa, un tronçon de chemin, qui n'a disparu que depuis une soixantaine d'années, la reliait directement à la route [4].

[1] KURTH. *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France.*
Recueil archéologique Jadis, t. II, p. 26, dans lequel notre confrère M. Dewert, professeur à l'athénée d'Ath, a donné une notice historique sur la ferme de l'Hosté.

[2] GAUCHEZ. *Topographie des voies romaines de la Gaule Belgique ;* Route XLI.
Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, XXXVIII, 3e série, t. VIII, p. 358, 367, 371.

[3] Au lieu dit : *Hurtebize,* sous Chaumont et Corroy, et au hameau de Brocsoux-sous-Dion. Ce dernier établissement, qui paraît considérable, n'a pas encore été exploré.

[4] Renseignement donné par Mme veuve Van Pée, née à la ferme de l'Hôtel, en 1822.

D'autre part, un *diverticulum* quitte la grande voie stratégique de Bavay à Tongres au village de Marbaix près de Gembloux et y porte sur un long parcours la désignation de *Batty de Wavre ;* ce chemin prend la direction de Mousty, où il rencontre le cimetière belgo-romain du *Renivaux* [1], se retrouve à Limelette sous le nom de *la Chaussée,* laisse à droite sur Limal le cimetière romain de *Morimoine,* coupe à Basse-Wavre la route d'Utrecht, et se poursuit vers Louvain en continuant à suivre la vallée de la Dyle [2]. A Basse-Wavre, au point d'intersection de ces deux voies, s'élève la ferme *de la Vacherie,* déjà citée en 1205 *(vacaria) ;* cette dénomination est typique [3] et c'était là, sans aucun doute, une dépendance de notre villa, qui n'en est distante que de 800 mètres ; nous avons, du reste, recueilli dans la briqueterie voisine des fragments de *tegulae,* qui ne laissent pas de doute sur l'origine romaine de cette ferme.



A 400 mètres de l'Hosté, se trouve un lieu dit « l'Herbatte », où se tenaient, de temps immémorial, des franches foires aux bestiaux, dites *herbattes* [4], et il ne serait pas téméraire, nous semble-t-il, d'en faire remonter l'origine jusqu'à l'époque romaine. Les immenses pacages de la vallée ont dû, de tout temps, favoriser l'élevage de nombreux troupeaux et l'endroit était bien choisi pour en écouler les produits, grâce aux deux routes que nous venons d'indiquer et qui donnaient des débouchés faciles vers les grands centres et les points de ravitaillement des armées.



[1] Exploré par notre collègue, le notaire Thibeau (Voir *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles,* t. X).

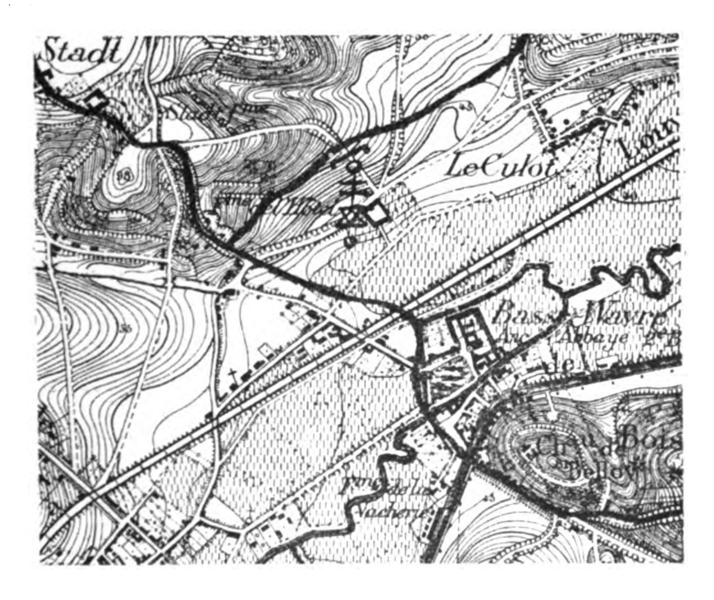
[2] A. WAUTERS. *Canton de Wavre,* p. 211.

[3] La Vacherie est une dépendance de la villa romaine. MATHIEU. *La province de Luxembourg,* p. 35.

Gué de la Vacherie à Auvelais (Namur). GAUCHEZ, déjà cité.

[4] A rapprocher ce terme d'Herbatte, faubourg de Namur, et du quai de la Batte à Liége.

Un peu plus haut que la villa et également sur la route romaine, se dresse le magnifique promontoire du *Rond-Tienne* [1], d'une altitude de 95 mètres et dont les pentes abruptes rendent l'accès difficile. Cet emplacement si propice à la défense a peut-être été utilisé comme camp statif : une levée en terre, encore très visible, règne, en effet, tout autour de l'escarpement et la voie d'Utrecht, en s'encaissant profondément dans l'étroite langue de terre qui relie le *Rond-Tienne* au plateau, lui constitue en quelque sorte de ce côté un large fossé. Jadis, pendant les nuits de carnaval, on venait allumer dans cette enceinte, alors éloignée de toute habitation, de grands feux de joie, réminiscence possible des saturnales du paganisme. On nous signale, en cet endroit, des trouvailles de monnaies et l'existence de substructions qui feront l'objet de recherches ultérieures.



EXTRAIT DE LA CARTE TOPOGRAPHIQUE MILITAIRE AU $\frac{1}{20.000}$e
LES VOIES ANCIENNES SONT INDIQUÉES EN NOIR.

[1] A partir du Rond-Tienne, la route romaine vers Duysbourg n'est plus qu'un chemin de campagne appelé *la Verte Voie*.

Cette dénomination, en flamand *Groenstraat*, *Groenweg*, est fréquemment donnée aux anciennes voies romaines. A Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles), nous trouvons la rue Verte, ancienne route romaine vers Cologne.

Il nous paraît également intéressant d'indiquer le lieu où reposent ces Belgo-Romains dont nous allons visiter l'habitation : leur cimetière est situé sur la hauteur voisine, au bois du *Bock* et au bord du ravin le *Pappendael,* à 800 mètres N.-E. de la villa. Il a été partiellement exploré en 1868 par le baron de Woelmont, et les objets découverts dans cette fouille sont conservés au château de Laurensart [1].

Ils comprennent notamment une série intéressante de vases et d'urnules, lagènes à une ou deux anses, et une superbe soucoupe en verre blanc, d'une pâte extrêmement pure, ainsi que les monnaies suivantes :

VESPASIEN

T. Flavius Vespasianus, 69-79.

Imp. Caesar Vespasian. Aug. Cos. III.

Sa tête radiée à droite. Le troisième consulat de Vespasien a été en l'an 71.

Revers : légende effacée.

Peut-être : La Concorde debout, à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance. S. C.

Moyen bronze.

DOMITIEN

T. Flavius Domitianus, 81-96.

Imp. Caes. Domit. Aug. Germ. Cos. XVI Cens. Per. P. P.

Sa tête laurée à droite.

Revers : Moneta Aug. S. C. (légende effacée).

La Monnaie debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance (de J.-C. 92-94).

Cohen, 2e éd., t. I, n° 333.

Moyen bronze.

TRAJAN

Marcus Ulpius Trajanus, 97-117.

Sa tête laurée à droite. Légende effacée.

Revers : personnage assis tenant une corne d'abondance et... (le reste effacé).

Légende illisible.

Grand bronze fruste.

[1] Nous remercions le vicomte de Spoelberg, qui nous a permis d'étudier les vases et les monnaies provenant de cette découverte et nous a autorisé à continuer l'exploration de ce cimetière.

HADRIEN

Publius Aelius Hadrianus, 117-138.
Son buste lauré à droite.

...Hadrianus...

Revers : fruste.
Grand bronze.
Nota : A subi l'action du feu.

MARC AURÈLE

Marcus Aurelius Antoninus, 161-180.
M. Aurel. Antoninus Aug. Armeniacus P. M.
Légende en partie effacée.
Sa tête laurée à droite.

Revers : Vict. Aug. Tr. Pot. XX, Imp. III. Cos. III, S. C. (légende effacée) (de J.-C. 166).

Victoire tourelée volant à gauche et tenant son diadème des deux mains.

COHEN, 2e édit., t. III, n° 990.
Grand bronze.

MARC AURÈLE

Marcus Aurelius Antoninus, 161-180.
Antoninus Aug. Tr. P. XXIIII. Sa tête laurée à droite.

Revers : Profectio Aug. S. C. (à l'exergue) COS. III (en haut, mais effacé).

Marc Aurèle, en habit militaire à cheval à droite, tenant une haste; il est précédé d'un soldat armé d'une haste et d'un bouclier et suivi de deux autres qui portent des enseignes (de J.-C. 170).

COHEN, 2e édit., t. III, n° 503,
Grand bronze (rare) [1].

Description de la Villa.

Sa façade principale, qui mesurait 130 mètres de développement, prenait vue, vers l'Orient, sur le magnifique panorama de la vallée avec ses gras pâturages arrosés par la Dyle et les hauteurs boisées situées à l'opposite.

Une galerie bétonnée (n° 1) de 110 mètres de long desservait

[1] Nous devons la détermination de ces monnaies à l'obligeance de notre collègue, M. G. Cumont.

tout le bâtiment, et son entrée principale devait se trouver au centre (A) (Planche XIII Plan).

Sur la gauche, cette galerie menait directement à une salle (n° 2) de 90 mètres carrés de superficie, bâtie en hors-d'œuvre. Cette salle, décorée avec le plus grand faste, possédait un calorifère dont le pavement supérieur, *suspensura*, était garni d'une mosaïque en petits cubes et en baguettes de 0m012 de largeur, de marbre gris, bleu, noir, blanc. Des plaques, tant de marbre que de porphyre, recouvraient les murs et, d'après la trouvaille d'assez nombreux secteurs de nuances diverses, on peut supposer qu'une rosace multicolore, d'environ 0m60 de diamètre, ornait le centre de ces lambris. Les baies, probablement fort étroites, avaient, luxe bien grand pour l'époque, leurs châssis munis de vitraux, comme en témoignent les éclats de verre recueillis. Ces fragments blanc-bleutés, gris, roses, parfois aux arêtes arrondies, qui ont 0m004 environ d'épaisseur, présentent une face lisse d'un côté et l'autre un peu granuleuse ; nous pensons que cette légère rugosité est due uniquement au poli défectueux des tables de marbre ou d'argile sur lesquelles on coulait ces plaques de verre [1]. Le toit de cette construction, à l'encontre de ceux des autres bâtiments qui étaient en tuiles, avait une couverture en ardoises très épaisses [2].

En raison de la pente du terrain et pour mettre le plancher de ce local au niveau des autres appartements, le pavement inférieur de son hypocauste se trouvait au S.-O. presque à fleur de terre, tandis que, dans la partie opposée, il est à 0m65 de profondeur ; très probablement, des talus artificiels établis le long des murailles empêchaient la déperdition de la chaleur.

En quittant la salle n° 2, nous trouvons à gauche une construction également en annexe, n° 3, qui était, pensons-nous, une cuisine ; on y a retrouvé, en effet, les restes de l'âtre en (B) où s'amoncelaient des matières brûlées, des os d'animaux, des écailles d'huîtres, etc. ; un égout courant sous ce bâtiment recevait apparemment les eaux ménagères. De plus, cette cuisine devait posséder quelques dépendances, dont il ne reste que de

[1] Il existait une verrerie romaine à Cordel, dans l'Eifel, où l'on fabriquait le verre à vitre. Collections du musée provincial de Trèves.

[2] Voir COMHAIRE. *Domination romaine en Belgique.* Emploi de l'ardoise pour couvrir les toitures. Ann. de la Soc. d'Arch. de Bruxelles, t. XV, pp. 365-372. *Bulletin de l'Inst. arch. Liégeois,* t. XXXIII, 1er fasc., p. 110.

faibles vestiges et faisant pendant à l'aile en retour de l'autre extrémité de l'édifice (n° 4).

Derrière ces bâtiments se trouve une citerne (C) de 4m50 × 2m50, profonde de 2 mètres environ ; le trop-plein de ses eaux se déversait dans un conduit (D) fait de deux imbrices emboîtées. Ce conduit, vertical jusqu'à 1 mètre de profondeur, prenait, à ce niveau, une pente beaucoup moins prononcée et, passant sous la cuisine n° 3, allait déboucher à fleur de sol à 11 mètres plus loin. Là, ses eaux s'épandaient probablement dans un fossé du jardin.

La citerne semble avoir été édifiée en deux fois, du moins on y remarque deux genres de maçonnerie : jusqu'à 1m10 de hauteur, les murs sont constitués de grandes pierres, dont quelques-unes atteignent 0m90 de longueur, reliées avec du mortier rouge ; le reste est bâti en blocage et au mortier blanc. On se sera aperçu, sans doute à une époque bien reculée, combien cette construction pourrait fournir d'excellents matériaux de remploi ; aussi ne s'est-on pas fait faute de les utiliser, car la plus grande partie des murailles avait disparu.

En face du n° 3, s'ouvre le local n° 5, chauffé par un conduit horizontal (E) venant de l'hypocauste de l'appartement n° 2. Cette canalisation, établie le long du mur, était formée de carreaux de terre cuite de 0m44 × 0m33. De cette salle on accédait, par une petite antichambre n° 6 avec sortie sur la campagne, à la pièce n° 7, également pourvue d'un calorifère ; son pavement était recouvert d'une mosaïque en gros cubes de marbre noir, et ses murs, d'un lambris fait de tables de marbre grisâtre, surmonté d'une frise très élégante de même nature (pl. XVII, fig. 25).

Primitivement, cette série de chambres qui servaient peut-être de salles d'apparat et de réception, était séparée du gros des bâtiments par une cour ou un jardin n° 8, de 10 mètres sur 8m50, rappelant l'*atrium*, et ne s'y reliait que par le corridor n° 1 et une galerie n° 9, qui longe la façade N.-E. de la villa. Cette galerie ne devait consister qu'en un simple appentis supporté par des piliers de bois, car nous n'avons retrouvé que des parties de son pavement en dalles de calcaire et les débris des tuiles de sa toiture.

Plus tard, on construisit, aux dépens de la cour n° 8, un local n° 10, avec terris en ciment poli et murs polychromés de jaune et de brun. Cet agrandissement dût avoir lieu après une des-

truction partielle de la villa : l'aire, en effet, est établie sur une couche de décombres, en partie noircis par le feu, et épaisse de 0ᵐ30. A cette même époque, l'usage du calorifère de la pièce n° 7 fut forcément supprimé et on a retrouvé son fourneau *(præfurnium)* (F), encore intact sous le pavement de la nouvelle salle.

Au sortir de celle-ci, nous passons dans une enfilade de quatre locaux n°s 11, 12, 13, 14, desservis par la galerie n° 9 : le premier avec aire en repous [1], les deux suivants planchéiés et le quatrième possédant un hypocauste. Malgré son exiguïté, on pourrait voir dans cette chambre chauffée une salle de bain, hypothèse d'autant plus plausible qu'on a retiré des décombres de son mur S.-O. un tuyau en terre cuite d'une forme particulière (pl. XVI, fig. 14), par lequel se seraient écoulées les eaux de la baignoire.

Cette suite de quatre pièces constituait probablement le quartier des hôtes.

En retournant, par la salle n° 5, à la grande galerie n° 1, nous longeons successivement, sur la droite, la cour n° 8, trois locaux n°s 15, 16, 17, sans aucune décoration ni pavage, et apparemment destinés aux serviteurs, une seconde cour intérieure n° 18, pour arriver enfin à l'entrée d'un couloir n° 19, large de 1ᵐ30.

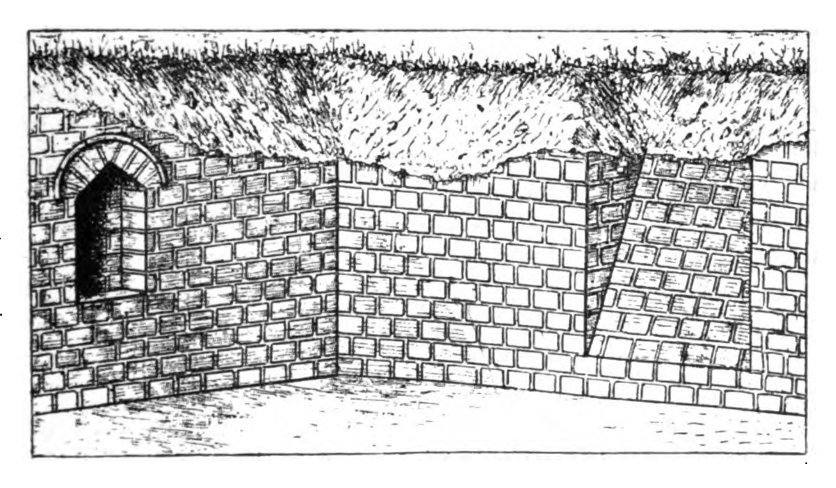
Ce corridor, qui possédait une vaste armoire (G) ménagée dans le mur et destinée peut-être aux denrées apportées du dehors, mène à la grande cuisine n° 20, si tant est que l'existence dans ce local d'une sorte de foyer (H), semblable à celui du n° 3 et de l'entrée d'une cave, permette de lui attribuer cette destination.

Nous prenons la pièce planchéiée n° 21 et celle qui se trouvait au-dessus de la cave pour les offices, ainsi que la salle n° 22 comme lieu de réunion et de travail de la domesticité.

La cave en question, longue de 5ᵐ00 × 4ᵐ00 et profonde de 2ᵐ70, a son aire en terre battue, mais la maçonnerie de ses murs est particulièrement soignée ; les murs ont un revêtement en pierres de grès ferrugineux, disposées en assises régulières et soigneusement rejointoyées au mortier de chaux. Trois d'entre eux possèdent une niche haute de 0ᵐ60 et large de 0ᵐ40, à voûte triangulaire, dont les claveaux sont encadrés d'un cordon semi-circulaire en morceaux de carreaux de terre cuite, faisant

[1] Mélange de chaux et de briques concassées. Le terris en repous est encore en usage en Italie sous le nom de *Smalto*.

légèrement saillie. Sur le quatrième s'ouvre un soupirail disposé en plan très incliné, qui mesure 1ᵐ80 à sa base et 0ᵐ50 à son orifice ; celui-ci avait comme seuil un segment emprunté à une meule en arkose de 0ᵐ84 de diamètre [1]. On descendait dans la cave par deux rampes en terre battue que séparait un palier pris sur l'épaisseur du mur et sur lequel s'ouvrait la porte. Le plafond devait être en solives très fortes, car il avait à supporter l'énorme charge d'une couche de béton de 0ᵐ12 d'épaisseur [2] constituant le pavement de la bâtisse supérieure; cette dernière était tout entière en bois, et nous avons retrouvé, ménagés dans les murs de la cave, les trous verticaux de 0ᵐ25 carrés et profonds de 2ᵐ70, dans lesquels étaient fichées les poutres maintenant les panneaux de clayonnage ; ceux-ci étaient plâtrés intérieurement et recouverts



CAVE (VUE PRISE DE L'EST).

d'une couche de couleur brun foncé, comme aussi le pavement de cette chambre.

Un grand pavillon central s'élevait en face de l'entrée princi-

[1] Un secteur de cette même meule avait été utilisé comme pavement de l'aire du fourneau *(fornacula)* du calorifère nº 13.

[2] Ce béton a conservé nettement sur sa face inférieure les empreintes de la paille sur laquelle il a été coulé. De nos jours, aux environs de Jodoigne, on emploie encore ce procédé dans la construction des planchers de fenil en argile battue sur solives. La paille ainsi répandue empêche l'argile encore fluide de couler dans les interstices des poutres.

pale de la galerie (A) et était flanqué de chaque côté d'un parterre de 12 × 5, nos 23 et 24.

Il se composait d'une grande salle n° 25, précédée et suivie d'une pièce d'égale grandeur (nos 26 et 27). L'aire de ces deux pièces était en repous poli qui se renflait en quart de cercle le long des murs, afin d'empêcher l'eau des lavages de pénétrer dans les parois.

Nous avons recueilli en cet endroit quantité de fragments d'enduits polychromés consistant en bandes d'ocre rouge sur fond blanc et en une jolie diaprure de divers tons.

Au point (I), on a rencontré beaucoup de débris de moulures d'angles, vestiges probables de l'entrée vers le jardin, n° 23.

Sur la gauche de cette grande salle, s'ouvre une petite chambre (n° 28), seul lien de communication avec les autres bâtiments de l'aile gauche. Sur la droite existe une quatrième chambre, n° 29.

Les trois locaux nos 25, 28 et 29 avaient des hypocaustes alimentés par un fourneau commun, établi dans la petite cour n° 38 et, comme pavement, des mosaïques de cubes en poterie rouge, en terre cuite (terre de pipe), mais principalement en marbre noir.

Tout cet ensemble se complétait par une dernière pièce, située au-dessus d'une cave, dont nous parlerons plus loin et qui était peut-être un bureau. Du moins, la trouvaille en cet endroit d'un encrier *(atramentarium)* et d'un style *(stilus)* autorise cette supposition.

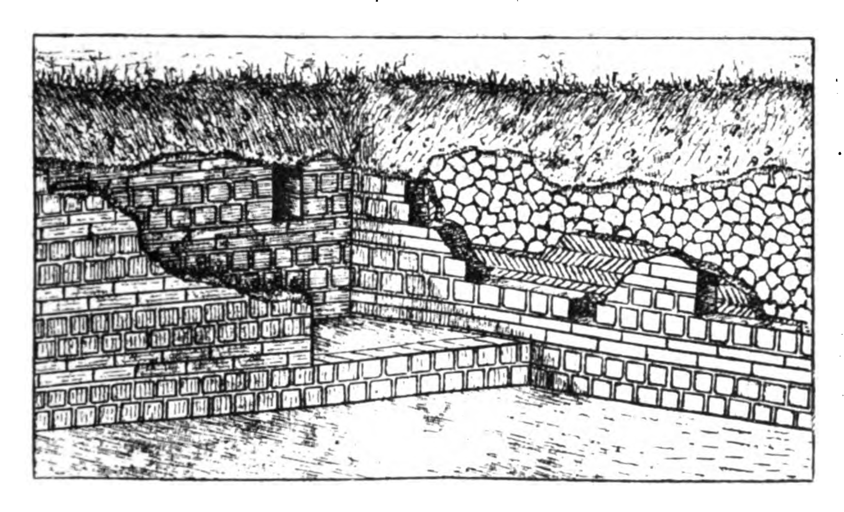
Cette réunion de pièces devait constituer les appartements privés des maîtres de l'Hosté.

L'aile droite ne paraissait se composer que de bâtiments de service nécessaires à une maison tenue sur un grand pied.

Ces bâtiments comprenaient une cuisine (n° 31) dallée en carreaux de terre cuite; les eaux ménagères s'écoulaient au dehors par un petit canal (J); sa porte, précédée d'une terrasse en briquettes posées sur champ, donnait dans la cour (n° 32). Les battants de cette porte étaient retenus par un arrêt en terre cuite.

De cette cuisine, on pénètre dans la cave que nous venons de signaler par un escalier à degrés en bois, ménagé entre deux murs — en bas de cette descente, une petite niche destinée à placer la lampe est pratiquée dans une des parois. Les murs possèdent

un revêtement [1] d'assises régulières en pierres de petit appareil, chaînées de cordons en carreaux de terre cuite. Là où ce parement est tombé, on aperçoit une maçonnerie en arêtes de poisson *(opus spicatum),* faite de tuileaux et les parties des murs, plus entamées encore, présentent une bâtisse en blocage *(opus incertum).* Cette cave, qui heureusement sera conservée, offre donc un intérêt tout particulier puisqu'elle nous montre des spécimens de trois modes de construction usités à l'époque romaine.



CAVE (VUE PRISE DE L'EST).

Nous avons trouvé, dans cette cave, une quantité considérable d'amphores et de vases brisés, d'ossements d'animaux et même une écuelle contenant encore les reliefs d'un repas. Ces vases reconstitués offriront une série des plus intéressantes de récipients d'usage domestique à l'époque romaine.

Nous croyons voir dans le n°s 33, 34, 35, 36 et 37 des locaux servant de magasins aux provisions et aux denrées de toutes sortes, ainsi qu'au logement de la basse domesticité.

Les n°s 38, 39, desservis par la cour n° 41, nous semblent avoir été des écuries pour les chevaux de luxe. Nous basons cette conjecture sur leur disposition particulière et sur la trou-

[1] Ce parement décoratif était très employé pour les façades des constructions du midi de la Gaule au IIIe siècle (DE CAUMONT, *Rudiments d'archéologie*). Il en était probablement de même à l'Hosté.

vaille en cet endroit, d'un anneau avec crampon, destiné à attacher les chevaux à la crèche.

Ces écuries possédaient une sortie sur le dehors par le local n° 40. A la suite de ce dernier devait exister une salle complétant l'ensemble des constructions, dans lesquelles se constate la plus grande régularité, mais il n'en restait qu'un faible vestige.

Après avoir dépassé ces communs, nous arrivons à l'extrémité de la grande galerie n° 1.

A gauche, se trouvait un pavillon en retour, composé de deux pièces dont une très petite (n° 49) chauffée par un calorifère qui répandait également la chaleur dans la seconde (n° 43), beaucoup plus vaste, au moyen d'un conduit horizontal (K).

Nous ignorons la destination de cet appartement; peut-être était-il destiné au chef du personnel.

Sur la droite s'ouvre un corridor (n° 44) qui mène au *balneum*, construit en obliquité avec le reste du bâtiment.

Cette galerie, pavée en béton et chauffée par deux conduits (L et M), venant du calorifère voisin, possède, au point où elle fait un coude, un escalier de deux marches en pierre calcaire (N); les eaux de lavage s'écoulaient par une canalisation établie à l'angle (O).

On pénétrait ensuite dans l'antichambre-vestiaire, ou *tepidarium* (n° 45), possédant une issue dérobée sur la campagne (P).

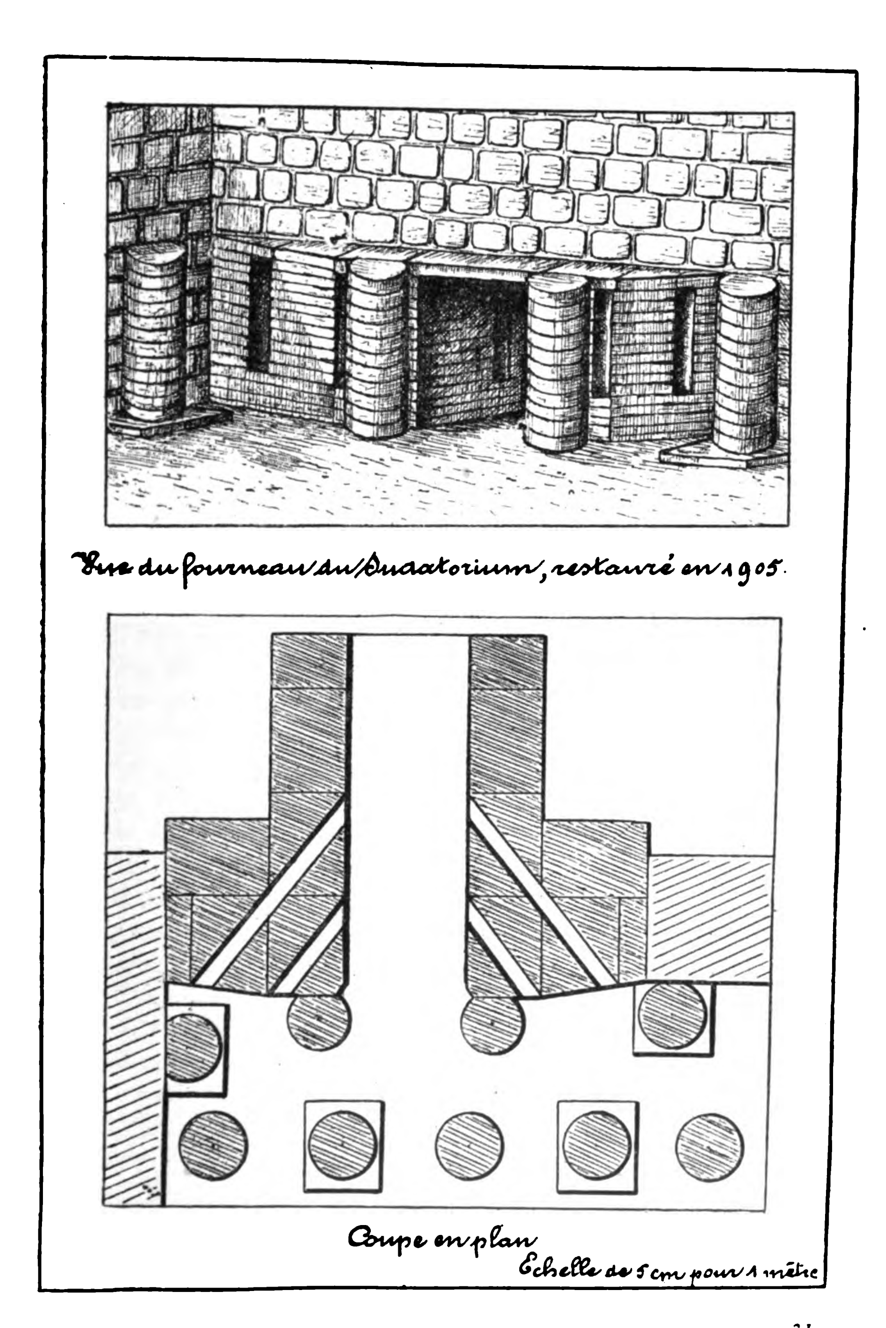
En face de l'entrée de cette antichambre, s'ouvrait le *sudatorium* (n° 46) ; du moins, nous lui attribuons cette destination vu sa petitesse et surtout la construction particulière de son fourneau en saillie à l'intérieur de l'hypocauste et remarquable par ses cinq cheminées horizontales placées en éventail.

On conçoit facilement qu'une pareille disposition permettait d'obtenir rapidement une température très élevée dans le local.

Le tirage de ce fourneau était d'une telle puissance que les colonnettes soutenant le pavement sont complètement rongées par l'action du feu.

Nous donnons ci-contre (pl. XIV) une vue et un plan de ce curieux *prœfurnium*, qui vient d'être restauré.

Dans le mur de gauche du *tepidarium*, étaient pratiquées deux portes ; la première donnait dans le local n° 47, et la seconde dans la salle du bain froid, *frigidarium* (n° 48), que séparait une cour basse (n° 49) très étroite, destinée à donner du jour à ces deux pièces.


Vue du fourneau du Sudatorium, restauré en 1905.
Coupe en plan
Echelle de 5 cm pour 1 mètre

Nous considérons le n° 47 comme le bain chaud (*caldarium*) et l'abside (Q) (*laconicum*), qui le termine, devait contenir le bassin sur pied (*labrum*) autour duquel les baigneurs, sortant du bain chaud, venaient s'asperger et se faire enlever la sueur au moyen de la strigile.

A l'autre extrémité de cette salle, devait se trouver, comme d'habitude, l'*alveus* ou baignoire à eau chaude. Entre le *labrum* et l'*alveus* existait un espace libre dénommé *sudatio* : malheureusement, l'état de destruction presque complète de cette bâtisse ne permet que des conjectures à cet égard; nous en dirons autant pour le n° 50, qui contenait peut-être les cuves et l'entrée du fourneau du calorifère n° 47.

Le *frigidarium* comprend une galerie (R) flanquée de deux alcôves et qui précède une piscine en hémicycle (S), de 6 mètres de diamètre (*baptisterium*).

Le pavement de cette piscine, en tables de marbre blanc et gris, subsiste encore en partie ; ces feuilles sont calées au moyen d'ardoises noyées dans une couche de mortier en chaux grasse qui repose sur un lit de béton, et l'empreinte si nette, que les tables disparues ont laissée, nous a permis d'en indiquer la disposition générale par un pointillé (pl. XV, fig. 1).

Les parois du bassin avaient un lambris de même nature dont il reste des vestiges et derrière lequel on retrouve également deux couches successives de mortier et de béton, cette dernière appliquée sur une maçonnerie en carreaux de terre cuite superposés, haute de 1m70, qui, elle-même, s'adosse au mur du bâtiment.

Ce lambris, également de 1m70 de haut, était composé de feuilles retenues par des crampons en bronze, longs de 0m30, enfoncés dans le mur en carreaux [1] (pl. XV, fig. 1, 2).

Les trous [2] (*a a*), encore très visibles, pratiqués dans ce mur pour y loger la queue de ces crochets de bronze, nous donnent la dimension exacte des dalles de marbre du revêtement, soit 0m47

[1] Cette piscine est la plus importante découverte en Belgique; elle est semblable à celle de Triguères (France) et de même grandeur: 6 mètres de diamètre ; cette dimension semble avoir, d'ailleurs, été adoptée pour ces sortes de bassin dans tous les établissements considérables de la Gaule. (Voir *Abécédaire* ou *Rudiments d'archéologie*, A. DE CAUMONT, 1870.)

[2] Ces trous sont forés, à l'aide du burin, dans les carreaux, et quelques-uns conservent encore la tige du crampon, calé par un morceau de marbre.

sur $0^{m}85$; au reste, l'emploi de plaques plus larges aurait donné une série de pans coupés au lieu de suivre la courbe de l'hémicycle.

L'escalier de marbre, par lequel on descend dans la piscine, a deux degrés, dont le dernier, haut de $0^{m}55$, servait, comme de coutume, de banc *(gradus)*. En pendant et dans l'angle opposé, s'élève un siège unique (solium), apparemment réservé au maître du logis : son massif, en maçonnerie de carrreaux, conserve la forme semi-circulaire du fauteuil proprement dit, qui a disparu et qui devait être, sans doute, en marbre plein.

Les précautions les plus minutieuses avaient été prises pour assurer la parfaite étanchéité du bassin et, comme nous venons de le voir, cinq enveloppes retenaient l'eau prisonnière : elles ont ensemble une épaisseur de $0^{m}95$, qui se décompose ainsi :

Feuille de marbre	$0^{m}02$	$0^{m}95$
Couche de mortier . . .	$0^{m}07$	
Couche de béton	$0^{m}07$	
Maçonnerie en carreaux .	$0^{m}24$	
» en moellons .	$0^{m}55$	

De plus, on avait coulé un solin de béton au pied du mur, peu épais, séparant la piscine de la galerie, pour éviter les infiltrations dans la cour basse n° 49.

La galerie ($9^{m}10 \times 1^{m}50$) est séparée du bassin par une balustrade en carreaux superposés, qui n'a plus que quelques centimètres de hauteur. Ses deux alcôves possèdent, le long des murailles, une petite maçonnerie de même nature, qui n'est que la continuation de celle de la piscine. Ce sont là sans doute les restes de bancs d'où l'on assistait aux ébats des baigneurs et ils étaient, pensons-nous, également revêtus de marbre. Le fait est du moins certain quant à l'aire de la galerie, qui est un lit de chaux grasse sur béton, identique à celle du bassin et toute différente du terris en repous des deux locaux voisins n°s 45 et 52.

Le *balneum* se terminait par une pièce chauffée (n° 52) servant, croyons-nous, de salon de repos et d'*elæthesium* (chambre aux huiles et aux parfums). Les baigneurs se rendaient dans cet appartement, au sortir du bain froid, pour se faire masser et oindre de parfums.

Toutes ces pièces étaient décorées d'enduits polychromés où le bleu grisâtre dominait. Nous avons recueilli de petits cubes de marbre, mais en si faible quantité qu'ils ne peuvent provenir que d'un motif en mosaïque établi dans les aires en béton.

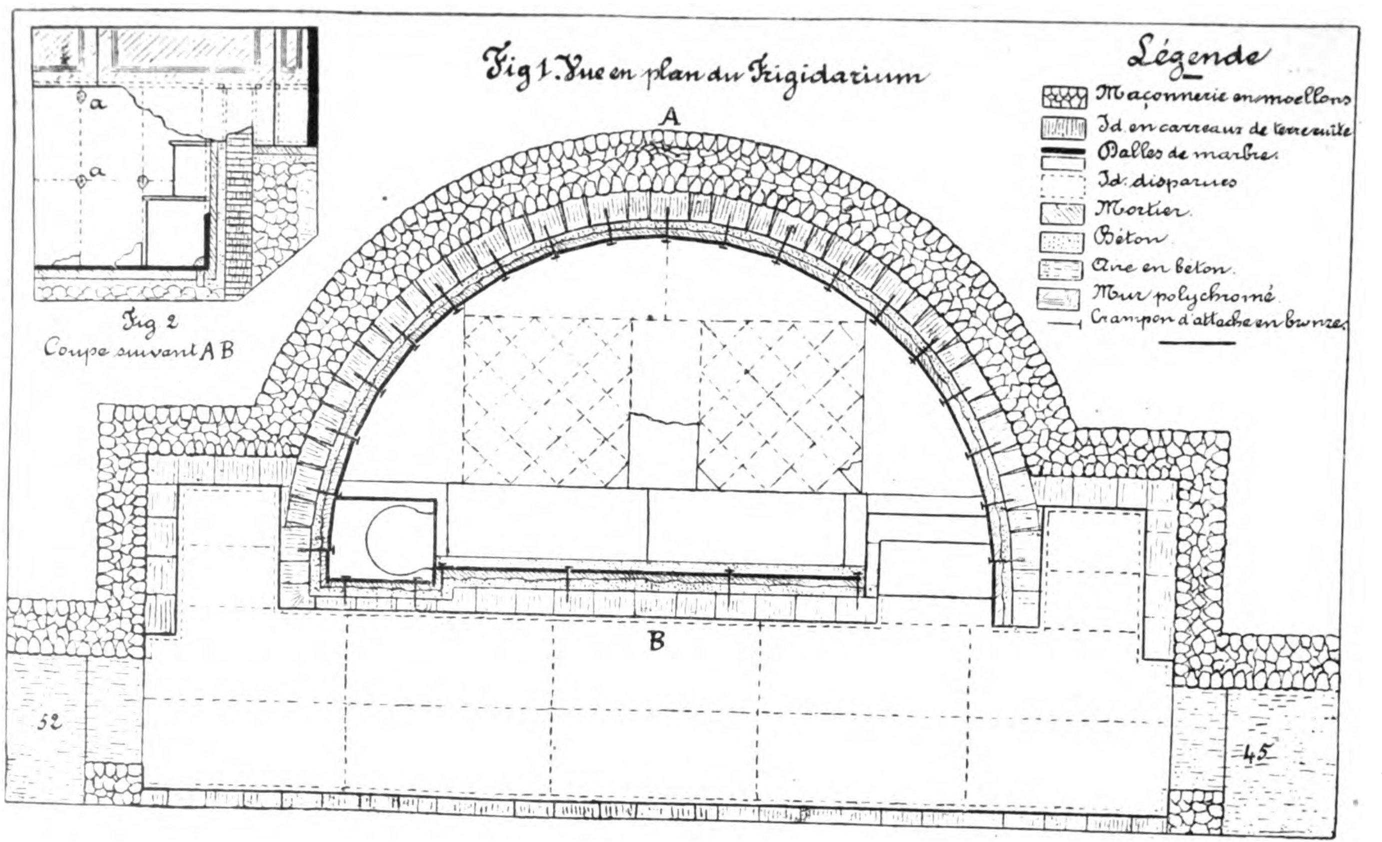


Fig 2
Coupe suivant A B

La vidange des eaux du bassin, dont le volume pouvait atteindre jusqu'à 6,000 litres, s'effectuait par une bonde pratiquée sous le *solium* et donnant dans l'aqueduc (T) [1] : cette opération pouvait se faire néanmoins avec rapidité, grâce à la pente de 20 °/₀ donnée à l'aire de la piscine. Le canal (T), de 0^m50 de côté, après avoir reçu la décharge du bain chaud, n° 47, devient à ciel ouvert à partir du point (U), sur une longueur de 5 mètres, pour redevenir souterrain sur une distance de 10 mètres ; en cet endroit, il n'a plus que 0^m25 de côté, fait un coude pour éviter le local n° 42 et vient se terminer, à 0^m60 de profondeur, sur une large pierre plate, qui était probablement placée au fond d'un fossé.

En (U) existait sans doute une retenue d'eau pour les arrosages des enclos nos 53 et 54, que nous prenons pour des jardins de plaisance. Il est manifeste que leurs murs de clôture ont été établis pour masquer l'irrégularité des constructions du balnéaire.

Nous n'avons aucune certitude sur le moyen employé pour alimenter le *baptisterium* et voici, nous semble-t-il, la conjecture la plus plausible à ce sujet :

Il existe, à 600 mètres environ de la villa et sur la hauteur, une mare, creusée de main d'homme, qui reçoit les eaux météoriques venant du plateau et qu'on appelle le *flot d'Ottenbourg*. Malgré l'excessive sécheresse de l'été 1904, ce réservoir n'a pas été tari cette année. Probablement que les eaux du flot d'Ottenbourg étaient amenées dans des conduits de bois ou de terre cuite jusqu'à la piscine.

Il est présumable que devant l'Hosté s'étendait une grande cour d'honneur, n° 55, dont les murs de clôture venaient s'amorcer aux deux pavillons en retour, situés à l'extrémité des ailes, mais dont il ne reste qu'un faible tronçon joignant le local n° 42.

Au Nord-Ouest, la villa est suivie d'un enclos n° 54, dont le mur de fond servait en même temps à soutenir les terres de la déclivité naturelle de l'emplacement.

L'enclos avait, en (V), une entrée au Nord-Est donnant sur la campagne ; en (W), existe un intéressant bassin ($1^m80 \times 0^m90$) de 0^m45 de profondeur, où l'on préparait le lait de chaux destiné au badigeonnage des bâtiments ; il est constitué de grandes tuiles aux

[1] Cet aqueduc, la piscine, le sudatorium et la deuxième cave seront définitivement conservés à découvert.

rebords abattus et contenait encore une couche de chaux de 0m03 d'épaisseur.

La villa a dû être édifiée d'un seul jet malgré son ampleur ; la régularité et l'homogénéité bien remarquable de son plan en font foi. Les dépenses exigées, tant pour la construction d'un édifice d'une aussi grande étendue que pour sa luxueuse décoration intérieure, nous semblent incompatibles avec les ressources d'un simple particulier. Aussi prenons-nous plutôt cette demeure pour la résidence d'un dignitaire de l'Empire, que ses hautes fonctions obligeait parfois à héberger des hôtes nombreux : sa grande salle d'apparat (nº 2) pouvait contenir aisément une assemblée de 150 personnes ! De plus, celui qui l'habitait, à l'encontre des grands propriétaires du pays, dédaignait de faire valoir lui-même une partie de ses domaines : nous n'avons retrouvé aux alentours immédiats de l'Hosté aucun indice de l'existence d'une *villa agraria,* complément obligé de toute habitation un peu importante de l'époque belgo-romaine.



Nous ne trouvons pas ici non plus cette singulière coutume qu'avaient, paraît-il, les Hennuyers et les Namurois romanisés, d'abandonner, à l'approche de la belle saison, les chambres à hypocauste, qui étaient toujours situées à une des extrémités de leur maison, pour se réfugier dans des pièces plus fraîches. A l'Hosté, où le centre de l'habitation était chauffé avec le même soin que les ailes, on se contentait apparemment, pendant l'été, de faire éteindre les fourneaux des calorifères.



L'Hosté, comme la plupart des villas de notre pays, aura été saccagée et probablement détruite par une horde franke, vers le IVe siècle. Quoi qu'il en soit, ce fut un violent incendie, dont on a retrouvé partout les traces, qui amena la ruine finale de ce bel édifice. Cependant les bâtiments du *balneum* semblent avoir échappé au désastre ; peut-être étaient-ils encore debout et même sous toit, à l'époque où les sires de Wavre édifièrent leur manoir en ce lieu et on serait tenté de leur attribuer le dépècement méthodique de ces constructions.

A l'encontre du reste de la villa où règne, sur les substructions, une couche quasi homogène de tuiles brisées, là les fragments de *tegulae* se rencontraient assez rarement. Le bassin, les cavités des hypocaustes et les cours basses étaient remplies non pas de décombres, mais de menus gravois et de terre, sans mélange de matières brûlées. On avait enlevé tout ce qui était susceptible de remploi et la grande majorité des feuilles de marbre avec leurs attaches de bronze, des pierres équarries, des colonnettes d'hypocaustes, des carreaux de pavement, avait disparu. Si la piscine a été épargnée dans cette démolition, c'est grâce à la nature des matériaux de ses murs, qui ne pouvaient être d'aucune utilité.

On a toujours considéré notre province comme assez déshéritée au point de vue des antiquités romaines, mais c'est uniquement le manque de recherches et, partant, l'absence de trouvailles qui ont formé cette opinion. Nous sommes convaincus que le Brabant n'a rien à envier aux autres provinces wallonnes du pays sous le rapport de l'existence de grands établissements belgo-romains, et la découverte de l'Hosté en est une première preuve [1].



Matériaux de construction.

Les fondations des murs de la villa variaient de profondeur, mais elles étaient toujours établies sur un lit de tuffeau landenien [2], étendu sur l'argile du sol et destiné à empêcher l'humidité de monter dans les murs de l'habitation. A l'encontre de ce qui se pratique dans nos constructions modernes, la base des fondations s'élargissait vers la partie supérieure.

Les matériaux employés dans ces substructions consistent en

[1] Nous signalerons, rien que dans le canton de Wavre, les substructions romaines de Chaumont, Corroy-le-Grand, Dion-le-Mont, Grez-Doiceau, Nodebais et Ottignies. Trois grands domaines devaient s'échelonner de deux en deux lieues le long de la vallée de la Dyle : ce sont Basse-Wavre, Mousty et Ways.

[2] Ce tuffeau est appelé dans le pays *Pierre et Terre des Béguines ou des Dames* ; cette dénomination doit provenir de son principal gisement, qui se trouvait probablement dans les propriétés des religieuses de Florival, monastère du voisinage.



roches sableuses trouvées dans le sol même et en grès landenien, dont des affleurements se rencontrent dans la vallée. On y a remarqué aussi des tuiles et des carreaux de rebut en grande quantité; le tout était coulé et réuni dans un mortier rouge ou blanc.

Le parement des murs était en pierres de petit appareil, de longueurs variables et d'une hauteur uniforme de $0^{m}11$. Ces pierres sont soit en quartzite, tiré des carrières de Blanmont, près de Gembloux, soit en grès ferrugineux, très abondant dans la région.

Les dalles des corridors, les montants des portes et les marches d'escalier ont été taillés dans du calcaire carbonifère provenant de la province de Namur.

Nous avons remarqué qu'un pan de mur, encore debout, est recouvert d'une couche de ciment où l'appareillage des pierres est simulé par des traits, ainsi qu'il se pratique encore de nos jours. Des fragments de ce placage, trouvés à divers endroits de nos fouilles, nous autorisent à supposer que les façades situées à l'Ouest étaient cimentées de la même façon. De plus, nous rappelons que des parties des bâtiments devaient être badigeonnées au lait de chaux.

Le ciment était aussi utilisé dans la décoration intérieure pour les frises et les moulures ornant les appartements (pl. XVII, fig. 24, 26 et 28).

Les fragments de panneaux en clayonnage étaient relativement très rares. Ces panneaux se composaient, comme de coutume, d'un mélange d'argile et de paille ou de joncs hachés, d'une épaisseur de $0^{m}05$ environ. Vers l'intérieur, ils étaient, comme les murs, revêtus d'un crépi recouvert d'un enduit polychromé.



Plusieurs locaux de la villa devaient être planchéiés, mais nous n'avons reconnu avec certitude que trois aires de cette nature (nos 21, 12 et 13 du plan), grâce à une couche continue de bois brûlé qui s'évasait d'une façon très sensible vers le centre. Comme de nos jours, on avait ménagé en dessous du plancher une légère excavation, de façon à éviter le contact direct du bois avec le sol.

La coulée des aires en béton s'étendait sur un lit de pierrailles réunies au ciment, établi sur une couche de pierres de sable : cet ensemble mesurait environ $0^{m}25$ d'épaisseur.

Le pavement inférieur des hypocaustes était également en béton et les colonnettes, d'une hauteur de 0m70, qui soutenaient le pavement supérieur étaient formées d'un carreau de 0m30 de côté, formant base, et d'une pile de disques de 0m25 de diamètre.

Les carreaux des pavements supérieurs ont 0m59 de côté sur 0m09 d'épaisseur. Les autres carreaux employés ont 0m05 d'épaisseur.

Les hypocaustes (nos 14, 28 et 29) avaient les colonnettes formées uniquement de carreaux de 0m22 de côté.

Les *proefurniums* de tous ces calorifères avaient des murs en carreaux de terre cuite, de 0m44 sur 0m34, d'une longueur de 1m50 maximum à 0m66 minimum et d'une largeur de 0m40 à 0m60 ; leur aire était faite de briques posées sur champ.

Dans la villa de l'Hosté, aucun de ces fourneaux n'était voûté ; nous avons retrouvé en place une partie des dalles les recouvrant.

L'hypocauste n° 7 était particulièrement soigné ; seul, il avait ses parois et son plancher entièrement recouverts de carreaux de terre cuite.

Les boîtes à fumée sont de moyenne grandeur et mesurent, la plupart, 0m10 × 0m15 intérieurement.

Quelques pavements supérieurs des hypocautes étaient ornés de mosaïques ; mais, à cause de la mauvaise qualité de la chaux qui réunissait les petits cubes de marbre, on n'en a retrouvé que des parties peu importantes.



Les canalisations d'eau ou d'air chaud étaient toujours constituées en carreaux de terre cuite, de 0m44 × 0m33 × 0m04, à l'exception du conduit (D du plan), qui était formé d'*imbrices supini* emboîtés les uns dans les autres, de manière à former tuyau.



Nous avons rencontré, en un même endroit, dans des décombres, trois briques d'une forme spéciale de 0m28 de longueur, 0m15 de largeur et ayant comme épaisseur 0m109 à une extrémité et 0m06 à l'autre.

Ces briques ne semblent pas avoir été utilisées dans la bâtisse ; elles ne portent aucune trace de mortier et peuvent avoir été destinées à établir de petits foyers de cuisine en plein air.



Nous rappelons que les murs de certains locaux ainsi que le *baptisterium frigidarii* étaient revêtus de placages de porphyre et de marbre.

Ces placages semblent avoir consisté en bandes de différentes nuances, séparées ou encadrées par des baguettes saillantes,larges de 0m015 environ, dont les faces apparentes ont leurs angles arrondis, et ces lambris qui, probablement, ne s'élevaient qu'à hauteur d'appui, devaient être surmontés d'une doucine, vu le très grand nombre de fragments de cette forme qui furent retrouvés (pl. XVII, fig. 27). Les marbres étaient fixés aux murs par des clous de fer, en forme de T.

Pour le *baptisterium*, ces clous, qui se seraient oxydés rapidement au contact de l'eau, étaient remplacés par des lamelles de bronze recourbées en forme de crampon, ayant environ 0m02 de largeur.

Tous ces marbres ont été débités sur place. Les semelles de sciage et les déchets de débit, retrouvés au cours de nos travaux, le prouvent sans conteste.

Nous ajouterons que certains de ces revêtements étaient recouverts d'une couche de peinture ! Il est vrai qu'à l'époque de Pline, ce procédé de mauvais goût était aussi en usage en Italie [1].

Un rapport sur la nature et la provenance de ces marbres, dû à l'obligeance de notre savant collègue, M. X. Stainier, professeur à l'Université de Gand, fait suite à notre travail.



En général, dans les villas romaines, les peintures sont appliquées sur une mince couche de plâtre étendue sur le crépi des mur

A l'Hosté, au contraire, la couche de couleur à l'encaustique

[1] Pline, H. N. XXXIII.

était posée sur la crépissure même, préalablement poncée avec soin.

Les échantillons nombreux recueillis dans les ruines montrent que le crépi, comme aussi la peinture, différaient beaucoup de qualité et de fini d'après les locaux.

Les peintures de la salle du *baptisterium* étaient particulièrement grossières d'exécution, mais très intéressantes au point de vue du procédé utilisé : en effet, les motifs en vert véronèse (rameaux), peints sur un fond gris bleu, ont un certain relief, dû probablement à un épais pinceau trempé dans un mélange peu fluide, apparemment à base oléagineuse.



A l'exception du local n° 2, recouvert en ardoises de $0^{m}01$ d'épaisseur minimum, les toitures du bâtiment étaient formées de lourdes tuiles plates à rebords *(tegulae)* de $0^{m}44$ sur $0^{m}35$. On a recueilli aussi des fragments de tuiles plus légères et de moindres dimensions, dont les rebords étaient divisés par une rainure.

Aucune de ces tuiles ne portait d'estampille.

Quant aux couvre-joints *(imbrices)*, leur longueur varie entre $0^{m}38$, $0^{m}42$ et $0^{m}44$.

Les charpentes des toitures devaient être d'une solidité exceptionnelle, car elles avaient à supporter un poids considérable.

En effet, pour recouvrir un mètre carré de surface, il fallait :

9 *tegulae* de $0^{m}38$ sur $0^{m}31$	à 8 kilos	72	kilos.
9 *imbrices*	à 3 kilos	27	»
	Soit	99	kilos.

tandis qu'actuellement un mètre carré de toiture en tuile ne pèse, au maximum, que 48 kilog.



Nous avons recueilli également de fort nombreux morceaux de ces carreaux très légers dont l'une des surfaces est sillonnée de rainures, droites ou courbes et qu'on rencontre dans toutes les habitations romaines.

Il est probable que ces carreaux constituaient les parois de

certains locaux et que ces rainures étaient destinées à maintenir une couche de plâtre [1].



Produit des Fouilles.

MONNAIES.

Grand bronze d'Antonin le Pieux (138-161).

Titus Aurelius Fulvus Boionius Arrius Antoninus.

Titus Aelius Hadrianus Antoninus Pius (ses noms quand il devint empereur).

Sa tête laurée à droite.

Légende : **ANTONINVS AVG** (le reste illisible).

Revers : La Concorde assise à gauche, tenant un sceptre et appuyant le bras gauche sur une des deux cornes d'abondance qui forment la chaise curule sur laquelle elle est assise. (Légende illisible.)

Grand bronze de Faustine mère, frappé après sa mort.

Annia Galeria Faustina, femme d'Antonin le Pieux, morte en 141 de J.-C., à l'âge de 36 ans.

Son buste à droite.

Légende : **DIVA FAVSTINA.**

Revers : Femme debout, à gauche, soutenant de la main gauche la draperie de sa robe. S. C.

Légende : illisible ; peut-être **AETERNITAS.**

Denier d'argent de Septime Sévère (193-211).

Lucius Septimius Severus Pertinax.

Sa tête laurée à droite.

Légende : **SEVERVS PIVS AVG.**

Revers : Sévère voilé, debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un livre.

FVNDATOR PACIS.

951-954 de Rome ; 198-201 de J.-C.

COHEN, 2e édit., t. IV, no 205.

Cette dernière monnaie est d'une remarquable conservation.

[1] Telle n'est pas cependant l'opinion de M. Jacobi, qui croit que ces carreaux proviennent des plafonds. L. JACOBI. *Die Schlösser der Saalburg,* 1897.

Moyen bronze de Domitien (81-96).
Pièce fruste ne permettant pas de plus ample description.

Livie.
Livia Drusilla ou *Julia,* née en 57 avant J.-C., femme d'Octave-Auguste, morte en 29 de J.-C., à l'âge de 85 ans.

Légende : **S. P. Q. R.**
IVLIAE.
AVGVST.

Carpentum attelé de deux mules à droite.

Revers : **TI. CAESAR DIVI AVG. F. AVGVST. P. M. TR. POT. XXIIII.**
Dans le champ **S. C.** (22 de J.-C.).
Grand bronze frappé sous Tibère.
Cohen, 2e édit., t. I, p. 171, n° 6.

Grand bronze d'Antonin le Pieux (138-161).
Légende : **ANTONINVS AVG. PIVS P. P.** (le reste illisible).
Sa tête laurée à droite.

Revers : personnage debout à gauche (incertain).
Légende : ... **COS III.**
Le consulat III d'Antonin a duré depuis 140 jusque 144 inclus.
Grand bronze fruste [1].

OBJETS EN ARGENT.

Bague d'homme *(annulus signatorius)* à jonc triangulaire que deux motifs décoratifs, formés de rinceaux ciselés et ajourés d'un





Double de grandeur.

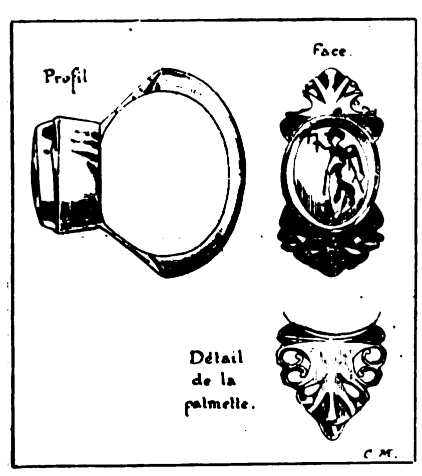


Grandeur naturelle.

EMPREINTE DE L'INTAILLE.

[1] Cette série de monnaies a été déterminée avec une extrême obligeance par notre collègue, M. G. Cumont.

excellent travail, rattachent au chaton. Cette ciselure est particulièrement remarquable en ce qu'elle rappelle en tous points les travaux de ce genre exécutés à l'époque de la Renaissance. Le chaton porte une intaille sur cornaline fort médiocre, représentant une Victoire (?) ailée dont les bras et les pieds ne sont indiqués que par de simples traits et qui détonne avec la beauté du bijou. Le personnage n'occupe pas le centre de la pierre ; mais quelques traits, gravés dans l'espace vide, pourraient bien être le commencement d'une inscription inachevée. Le grossier sertissage de cette pierre permet de supposer qu'elle a remplacé une intaille plus précieuse [1].



BAGUE EN VRAIE GRANDEUR.

Bague de femme, formée d'un léger cercle à huit pans coupés portant gravées, dans un cartouche fait d'une double cordelière, les trois lettres N I B [2] (pl. XVI, fig. 2).

Clef de robinet *(épistomium)*, probablement d'un petit barillet, figurant deux dauphins, dont les queues s'entrelacent autour d'un trident, argent plaqué [3] (pl. XVII, fig. 1).

OBJETS EN BRONZE.

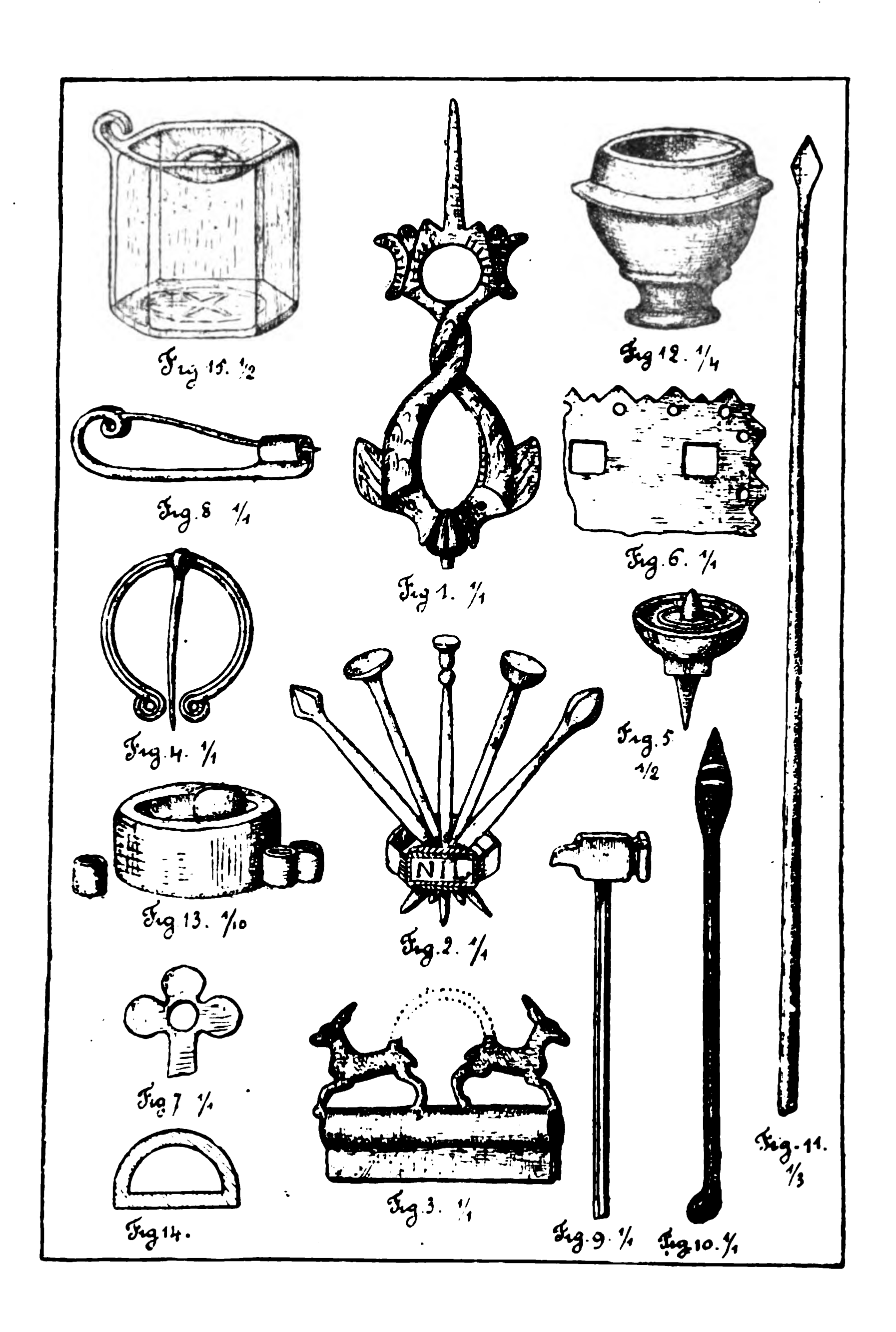
Paire d'ornements de meuble ou de porte discoïdes, de 0m04 de diamètre, avec bouton central entouré d'un bourrelet [4], (pl. XVI, fig. 5.)

[1] Trouvé dans la salle n° 2. Notre collègue, M. G. Cumont, y reconnaît le type de la Victoire tenant une couronne de la main droite, comme la Victoire figure sur de nombreuses monnaies romaines.

[2] Trouvé dans la salle n° 2. Une bague identique, sauf que le I est plus petit que les autres lettres, a été découverte à Tongres dans une sépulture, en même temps qu'une autre bague en bronze et six vases (collection J. Huybrigts, à Tongres).

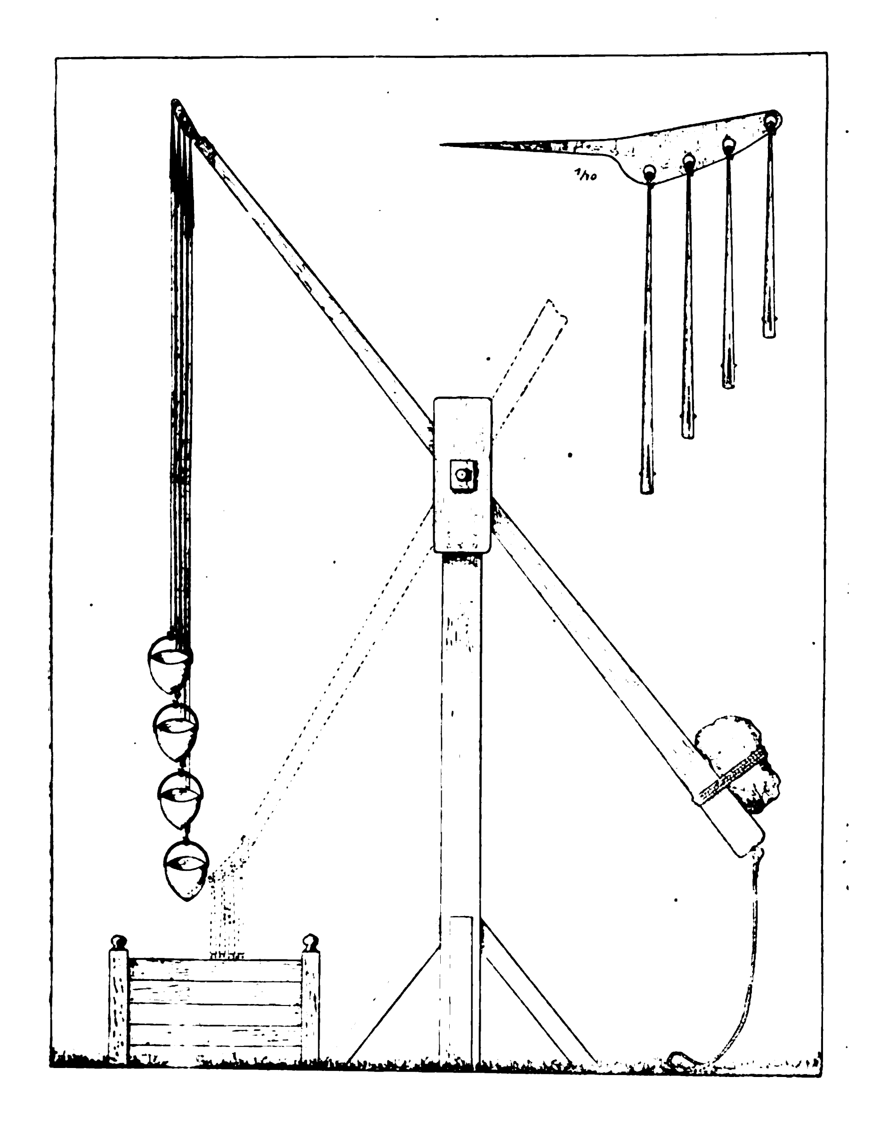
[3] Trouvé dans la cour n° 30.

[4] Trouvé dans la première cave.


Fig 15. 1/2
Fig 12. 1/4
Fig. 8 1/1
Fig 1. 1/1
Fig. 6. 1/1
Fig. 4. 1/1
Fig. 5. 1/2
Fig. 13. 1/10
NIL
Fig. 2. 1/1
Fig 7 1/1
Fig. 3. 1/1
Fig. 11. 1/3
Fig 14.
Fig. 9. 1/1
Fig. 10. 1/1

Anneau de $0^{m}03$ de diamètre et de $0^{m}01$ d'épaisseur, portant les traces d'un objet en fer auquel il était fixé (manche de clef?) [1].

Plaque de coffret ajourée et festonnée [2] (pl. XVI, fig. 6).



Trouvé dans la salle n° 2.

Trouvé dans la salle n° 2.

Pendeloque (?) coulée et étamée, représentant deux cerfs adossés, qu'un anneau relie par la croupe [1] (pl. XVI, fig. 3).

Plaque d'ornement découpé en forme de trèfle [2] (pl. XVI, fig. 7).

Petite boucle [3] (pl. XVI fig. 4).

Bouton creux avec œillet [4].

Nombreux fragments de bronze ayant subi l'action du feu et provenant d'un bassin.

OBJETS EN FER.

Fibule d'un type très répandu (pl. XVI, fig. 8).

Fer de lance de $0^{m}50$ de longueur : cette tige est en fer plein et se terminait probablement en renflement ; elle constituait le *pilum*, arme de guerre d'un usage général dans les armées romaines (pl. XVI, fig. 11)..

Burin ou ciseau en fer trempé (pl. XVII, fig. 8).

Petit marteau à manche, forgé d'une seule pièce et terminé au sommet en tire-clous. Cet outil léger et délicat a dû faire partie de l'attirail d'un tabletier (pl. XVI, fig 9).

Pièce de fer pointue d'un côté et munie latéralement de quatre tiges mobiles avec douilles, dans lesquelles s'emmanchait une tige de bois. Il est probable que cette ferrure terminait une bascule *(tolleno)* destinée à puiser l'eau à l'aide de quatre seaux. Nous donnons ci-contre, p. 335, une reconstitution de l'appareil au complet [5].

Serrure complète avec clef, dont M. VANDERKELEN-DUFOUR, fera une étude spéciale, dans un travail annexe.

Deux clefs du même modèle que la précédente, ayant appartenu à des serrures de même espèce (pl. XVII, fig. 5).

Cadenas *(sera)* (pl. XVII, fig. 7). Malgré son très mauvais état de conservation, on peut en discerner le mécanisme, basé sur le

[1] Trouvé dans l'enclos. Comme technique, un manche de canif, provenant de la station belgo-romaine du *Caillou-qui-bique*, présente une grande analogie avec cette pièce.

Antiquités préhistoriques romaines et franques dans la région d'Angres-Roisin. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXII, pl. III, DE PAUW et HUBLARD.

[2] Trouvé dans le local n° 37.

[3] Trouvé dans le local n° 36.

[4] Trouvé dans le local n° 42.

[5] Cet appareil à puiser l'eau, mais avec un seau unique, est très employé dans notre pays ; en Flandre, on le nomme *Saksen*, et en Wallonie *Polie*.

même principe que celui de la serrure précédente. Une clef de même forme que les nôtres venait se glisser dans le cylindre et appuyer sur un ressort ; ce dernier, abaissé, permettait le jeu d'une gâchette qui emprisonnait l'anneau de la porte ou du meuble.

Levier de loquet [1] (pl. XVII, fig. 6).

Cinq charnières de $0^{m}10$ à $0^{m}20$ de longueur ; en raison de leur légèreté, nous supposons qu'elles s'adaptaient aux volets des fenêtres plutôt qu'aux portes (pl. XVII, fig. 3).

Deux charnières de petit format formées de tiges de fer repliées (pl. XVII, fig. 4).

Charnière de coffret (pl. XVII, fig. 5).

Trois crapaudines *(cardo)* (pl. XVII, fig. 1), ferrure fixée au linteau d'une porte et dans laquelle se mouvait l'extrémité supérieure d'un des montants *(scapus cardinalis)*. L'extrémité inférieure de ce montant pivotait sur un gond. Ce mécanisme est encore employé de nos jours dans les Flandres, surtout pour les portes de granges (pl. XVII, fig. 2).

Menotte (pl. XVII, fig. 10).

Différentes ferrures : équerre, virole, crampon à crochet, grand crochet, crampon avec anneau (pl. XVII, fig. 9, 11 et 12).

Série de clous de $0^{m}05$ à $0^{m}16$ de longueur, crampons, etc., de charpente (pl. XVII, fig. 18 à 22).

Clous à tête en forme de T (pl. XVII, fig. 13 à 15).

Clous à tête en forme de champignon *(clavus muscarius)* (pl. XVII, fig. 17) [2].

CÉRAMIQUE.

Comme dans toutes les villas de quelque importance, les trouvailles en débris de vases de toutes formes et de toute nature ont été très nombreuses à *l'Hosté*. Malheureusement, il n'a été possible d'en reconstituer que quelques-uns, entre autres une énorme tèle à déversoir en pâte blanchâtre, dont le fond porte des traces

[1] Suivant JACOBI, ouvrage cité.

[2] Les objets en fer ont été restaurés avec la plus grande habileté par notre collègue, M. Vanderkelen-Dufour.

de feu et qui ne mesure pas moins de 0m63 de diamètre [1]. Circonstance assez curieuse, des parties de ce bassin ont été trouvées dans l'intérieur de l'hypocauste n° 14 et les autres en dehors, à l'entrée de son *præfurnium*, où cette tèle aura éclaté sous un feu trop vif.

Faisons remarquer à ce propos que les sept fourneaux de calorifère de la villa servaient également à faire la cuisine, comme en témoigne, dans chacun d'eux, la présence de tessons, d'os de bœuf, de porc et de poulet, d'écailles de moules et d'huîtres.

Citons parmi les débris de vases :

Quatre amphores à deux anses en terre jaune de grandes dimensions, partie d'un bol en terre noire, portant, près du bord, un cordon mince et saillant (pl. XVI, fig. 12).

La moitié d'une urnule aux parois pincées avec bandes guillochées, d'une pâte grise extrêmement fine et légère [2].

Des fragments d'un grand *dolium* de terre jaunâtre et à parois de 0m015 d'épaisseur ; toute une série de couvercles, de 0m09 à 0m26 de diamètre, en pâte jaune et grise à bords plats ou recourbés, dont quelques-uns ont le bouton foré afin de permettre l'échappement des vapeurs.

Des débris d'un vase à couvercle flammée ; le fond d'un petit vase en pâte noire et lustrée avec le sigle MMAI ou MMAR (Manu Maii).

Des tessons en terre jaune, mamelonnés et recouverts d'un enduit doré.

La base d'un vase grossier en terre grise à l'estampille VOIVMΓE (Voium ou Volum fecit) (?).

Et, parmi de nombreux fragments de cette poterie rouge vernissée, à l'apparence de corail, dite Samienne, variant beaucoup comme qualité de pâte et de faire :

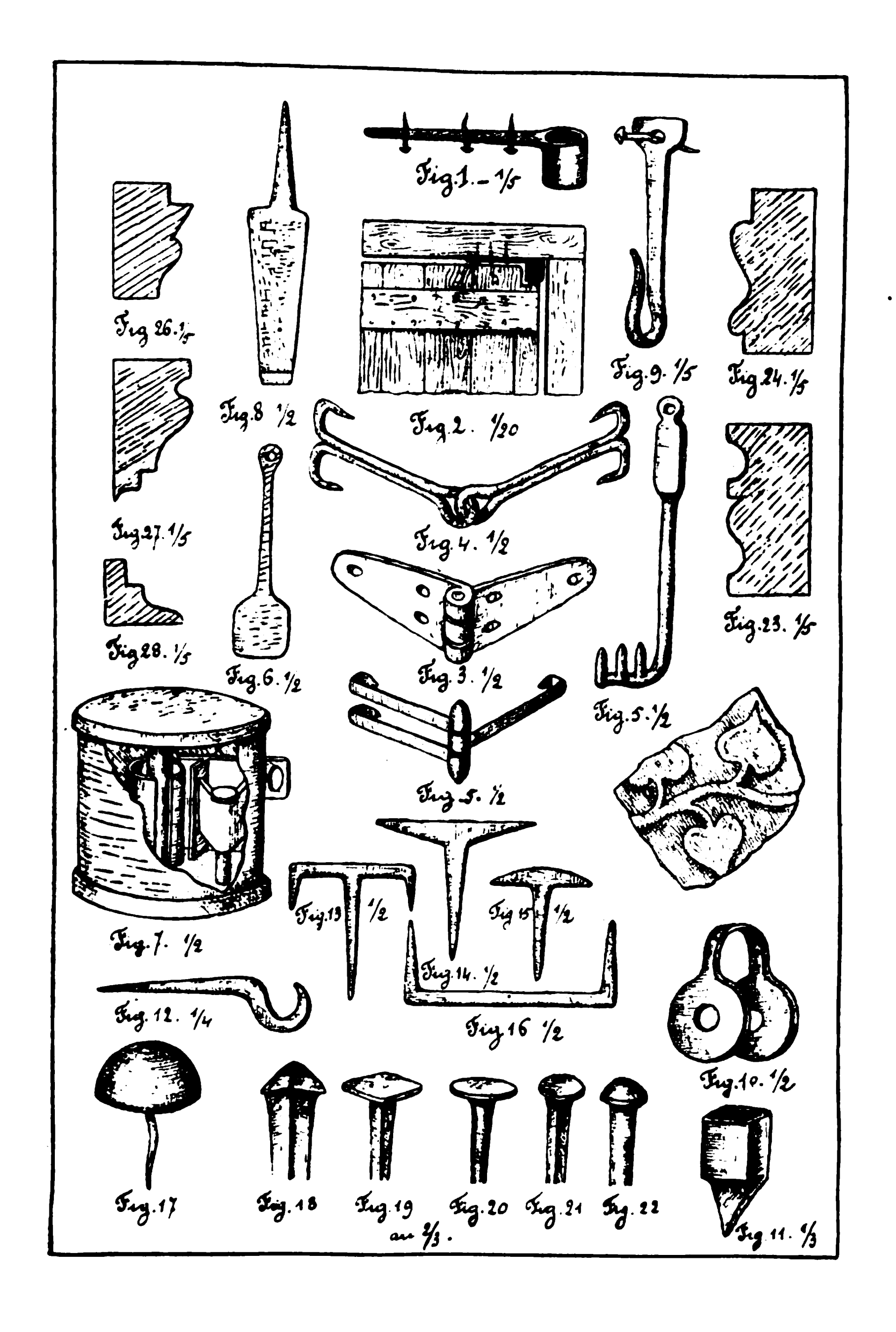
Une notable portion de la panse d'un bol où figurent, en demi-relief, une femme nue offrant une fleur de la main droite, des lions galoppants, entourés d'une série d'oves et de perlés [3].

La moitié environ d'une écuelle de 0m20 de diamètre, dont la pâte possède une sonorité remarquable.

[1] Ces sortes de tèles portent souvent imprimées, à droite du déversoir, les initiales du potier ; cette partie précisément manque à notre récipient.

[2] Trouvé dans l'enclos.

[3] Trouvé dans la cave.


Fig. 1. – 1/5
Fig. 2. 1/20
Fig. 3. 1/2
Fig. 4. 1/2
Fig. 5. 1/2
Fig. 5. 1/2
Fig. 6. 1/2
Fig. 7. 1/2
Fig. 8 1/2
Fig. 9. 1/5
Fig. 10. 1/2
Fig. 11. 1/3
Fig. 12. 1/4
Fig. 13 1/2
Fig. 14. 1/2
Fig. 15 1/2
Fig. 16 1/2
Fig. 17
Fig. 18
Fig. 19
Fig. 20
Fig. 21
Fig. 22
au 2/3.
Fig. 23. 1/5
Fig. 24. 1/5
Fig. 26. 1/5
Fig. 27. 1/5
Fig. 28. 1/5

Un fond de vase à l'estampille COMUS FEC (fecit)[1] ; on l'avait utilisé comme couvercle et, dans ce but, adouci les cassures.

On a longtemps désigné cette poterie rouge sous le nom de Samienne, bien qu'on n'ait jamais fait de poterie de ce genre à Samos. Mais le centre de cette industrie se trouvait à Arezzo (Italie) et on y a même découvert les ruines des établissements où l'on fabriquait ces vases [2].

On rencontre cette poterie dans toutes les villas romaines, en Grèce et en Italie comme en Gaule, et il faut en conclure que, dans ces différents pays, existaient des ateliers de potiers fabriquant l'imitation des vases d'Arezzo.

Il nous semble, par conséquent, plus rationnel de désigner cette céramique sous le vocable de « pseudo-arétine » ou plus simplement de « poterie rouge vernissée ».

OBJETS DIVERS.

Fragment d'un bas-relief en marbre blanc figurant des feuillages (pl. XVII).

Sept épingles à cheveux en os, à têtes de formes variées [3] (pl. XVI, fig. 2).

Partie d'un bracelet en verre brun-rougeâtre, imitant un travail de vannerie.

Débris nombreux de vases et de bouteilles en verre de nuances diverses, ainsi que des fragments d'une coupe en *millefiori*.

Hochet de forme ellipsoïde, en terre cuite *(crepitaculum puerile)*. Le tintement se produit par le heurt de petits cailloux enfermés dans ce grelot.

Baguette en fer dont les enfants romains se servaient pour pousser leur cerceau *(clavis trochi)*.

Encrier *(atramentarium)* hexagonal, en verre bleuâtre, dont l'orifice est entouré d'un bourrelet qui permettait de déverser dans le récipient le trop-plein de la plume.

Le fond de l'encrier porte, en relief, une étoile à six rais entourée d'un cercle : c'est peut-être une marque de verrier. Il est

[1] Signalé à Tongres et à Poitiers. SCHUERMANS. *Les sigles figulins*.
[2] FABRONI. *Storia degli antichi vasi fittili aretini*. Arezzo, 1841.
SAMEURRINI. *Le Iscrizioni degli antichi vasi fittili aretini*. Rome, 1851.
[3] Trouvé dans l'aqueduc.

muni, sur un des côtés de la partie supérieure, d'un petit anneau destiné sans doute à passer la plume ou à fixer la cordelette du bouchon (pl. XVI, fig. 15).

Un style en fer, renflé vers la pointe et décoré de deux cercles d'or (pl. XVI, fig. 10).

Ensemble de petits clous à tête ronde *(clavi calcei)* ayant garni la semelle d'une chaussure et encore réunis par l'oxydation de leurs sommets.

Mortier à broyer les couleurs, en poudingue pisaire, de $0^{m}09$ d'épaisseur et de $0^{m}30$ de diamètre, dont la cuvette a une profondeur de $0^{m}035$; une mollette en arkose et trois godets en poterie gris-jaunâtre de $0^{m}04 \times 0^{m}04$. Ces cinq objets ont été trouvés réunis dans la deuxième cave et constituent, à notre avis, une partie des ustensiles d'un peintre (pl. XVI, fig. 13).

Plusieurs fragments de meules à broyer, en arkose.

Pierre à affiler.

Deux boules en argile cuite, de $0^{m}05$ de diamètre, fort usées et destinées à nettoyer les couteaux [1].

Petite plaque de plomb portant, d'un côté, un estampage de traits croisés.

Dent d'ours perforée, *Ursus arctos,* canine supérieure, ayant pu servir d'attache de vêtement ou d'amulette.

Ossements d'animaux : bœuf de grande taille, cheval, mouton ou chèvre, sanglier, lièvre, oie et poule.

Andouiller de cerf portant des traces d'incisions faites par un instrument en fer.

Fragments de péroné et de côtes ayant subi l'action du feu, restes d'une créature humaine que l'incendie aura surprise dans la deuxième cave [2].



Nous avons rencontré, au cours de nos fouilles, les substructions d'un édifice (X du plan) se terminant par une abside de 5 mètres de diamètre, entièrement construit en matériaux romains et bâti à

[1] Des boules semblables ont été trouvées au château romain de Saalburg (Jacobi, ouvrage cité).

[2] Ces ossements ont été déterminés par M. De Pauw, conservateur à l'Université de Bruxelles, à qui nous adressons nos sincères remerciements.

cheval sur les fondements des locaux n°s 14 et 20. Les dimensions et la forme terminale de ce bâtiment indiquent qu'il s'agit ici non pas d'une simple chapelle, mais plutôt d'une église de médiocre importance *(ecclesiola),* qui a dû disparaître de très bonne heure, car les documents anciens n'en font jamais mention.

L'antique et célèbre sanctuaire de Notre-Dame de Basse-Wavre, qui est situé dans la vallée, à une faible distance de l'Hosté, a une origine bien ancienne, puisqu'à la fin du XIe siècle une *cella* était déjà annexée à l'église. Or, la légende et les traditions veulent que l'oratoire primitif se soit élevé sur une hauteur voisine. On en a conclu qu'il s'agissait de la colline du *Belloy,* sise sur la rive droite de la Dyle, bien que le terme puisse également s'appliquer au coteau de l'Hosté.

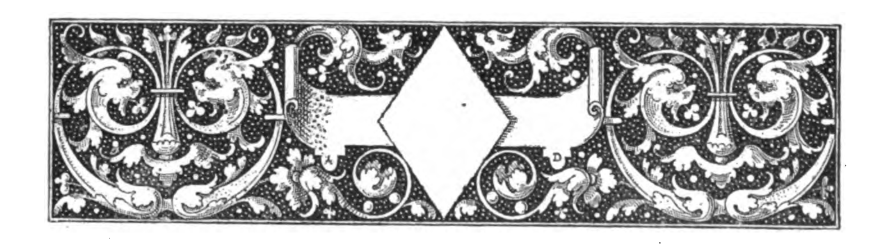
Les substructions dont nous venons de parler ne seraient-elles pas les restes du premier sanctuaire, dédié à la Vierge ?

Si l'on considère combien certaines coutumes païennes sont restées longtemps enracinées chez le peuple, il n'aurait pas été étonnant de le voir, même à l'aurore du moyen âge, se réunir encore volontiers là où ses ancêtres avaient adoré le dieu ou la déesse en honneur à l'Hosté. Dès lors, le choix, *a priscis temporibus,* de l'emplacement de la villa, pour y élever un temple chrétien, se justifie pleinement.

Nous adressons nos plus vifs remerciements au bourgmestre et au conseil communal de la ville de Wavre, qui spontanément ont alloué à la Société d'archéologie de Bruxelles, un subside de 200 francs, destiné à la réfection des ruines ; à notre collègue, M. Fernand Raquez de Coppens, propriétaire du domaine de l'Hosté, dont le rare désintéressement a permis de maintenir définitivement à découvert les parties les plus intéressantes de la villa ; à M. Thirionet, locataire de la ferme, qui a vu ses cultures retardées par nos recherches, sans réclamer aucune indemnité.

Les démarches et l'aide de nos collègues, MM. le notaire Fortamps et Léon Vanderkelen-Dufour, ont aussi grandement facilité notre tâche : nous leur en exprimons ici notre gratitude.

CH. DENS.
JEAN POILS.



LES MARBRES

RENCONTRÉS DANS LA

VILLA BELGO-ROMAINE DE BASSE-WAVRE



ORS des fouilles entreprises par la Société d'archéologie de Bruxelles dans les ruines de la luxueuse villa de Basse-Wavre, on a rencontré quantité de fragments de marbre. La Commission des fouilles m'a fait l'honneur de me confier la détermination de ces marbres. La connaissance de l'origine de ces matériaux d'ornement présente un haut intérêt pour l'histoire du commerce et de l'industrie extractive à ces époques lointaines : aussi il faut espérer que des études semblables auront lieu lors des futures explorations de ruines.

En offrant au public le résultat de l'examen que j'ai fait des matériaux provenant de Basse-Wavre, je dois rappeler les réserves expresses qu'il y a lieu de faire sur la détermination de ces marbres. On sait, en effet, qu'il n'est rien de plus délicat que de reconnaître et de distinguer des roches aussi polymorphes et aussi peu caractéristiques.

Sous le bénéfice de ces réserves, voici ce que j'ai pu reconnaître, jusque maintenant, dans les débris qui m'ont été confiés :

Disons d'abord que les matériaux proviennent, les uns des ruines de la villa, les autres des ruines d'un important établissement de bains y attenant. A l'examen, les marbres provenant de

ces deux endroits se sont montrés identiques. Nous pouvons les séparer en deux catégories : les marbres d'origine belge et les marbres exotiques, de loin les plus nombreux et comme nombre de types et comme échantillons.

Marbres belges.

J'ai constaté la présence de fragments de marbre rouge de l'étage dévonien de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Ce sont tantôt des marbres à fond rouge pâle, avec veines blanches, et appartenant indiscutablement à notre pays, car j'y ai trouvé des débris des organismes si spéciaux qui ont édifié ces roches : je veux parler des stromatoporoïdes. Tantôt ce sont des roches, formées de grosses veines cristallines blanches, empâtant des fragments à aspect bréchiforme d'un rouge brique foncé. La provenance de ces derniers échantillons est moins certaine que pour les précédents. Ils pourraient peut-être provenir d'une de ces brèches rougeâtres si abondantes dans les pays méditerranéens.

Ce sont là les seuls matériaux d'ornement recueillis à Basse-Wavre et provenant incontestablement de Belgique. Il eût été très intéressant d'y rencontrer des débris d'autres marbres belges, notamment de marbres noirs. On sait, en effet, les controverses qui se sont élevées au sujet du marbre noir, appelé par les Romains *Theusèbe,* et que d'aucuns voudraient faire provenir de Theux en Belgique. On sait, en effet, que dans cette localité, fort riche ainsi que les environs, en débris romains, il existe une très ancienne carrière de beau marbre noir [1]. L'absence de marbre noir à Basse-Wavre, comme aussi, je pense, dans les autres ruines de villas précédemment fouillées, rend peu probable l'origine belge du *Theusèbe* et des autres marbres noirs, tels que le marbre de Lucullus et le marbre de Ténare, employés par les Romains. Quoique ces marbres noirs soient fort rares, même à Rome, ils devraient, me semble-t-il, être tout au moins employés dans leur contrée d'origine.

1. Cf. *Bull. Institut. archéol. liégeois,* t. XII, p. 285.
A. DE MEESTRE DE RAVESTEIN : Musée de Ravestein. Notice. Bruxelles, 1880. In-8°, p. 272.

Quant aux marbres rouges, ce n'est pas la première villa dans laquelle leur emploi soit signalé. La découverte des gisements de marbres rouges belges était d'ailleurs facile et devait attirer l'attention d'un peuple aussi avide de beaux matériaux de construction et surtout de marbres, que les Romains. Les gisements de marbre rouge sont très abondants dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, où existaient d'importants établissements romains. Par suite de la dureté de la roche, ils forment des monticules arides où la roche affleure, jonchant le sol de ses débris très reconnaissables.

Du marbre rouge belge a été rencontré dans une tombe romaine à Fontaine-Valmont [1], marbre provenant vraisemblablement de gisements peu éloignés situés dans le canton de Beaumont. Ajoutons que, dans cette tombe, on a aussi trouvé des marbres gris, provenant de la localité même. On sait d'ailleurs qu'il existe à Fontaine-Valmont, au lieu dit *les Castelins*, des établissements romains de premier ordre au sommet d'une colline dans les flancs de laquelle on extrait encore aujourd'hui le marbre gris appelé Sainte-Anne.

C'est également à Fontaine-Valmont qu'a été rencontrée, dans une tombe, la belle urne en marbre blanc, aujourd'hui conservée au Musée de la Société archéologique de Charleroi et qui provient peut-être des antiques gisements de Grèce ou de l'Archipel grec.

Marbres exotiques.

1° *Gneiss*. D'assez nombreuses plaquettes polies de gneiss ont été rencontrées, sciées sur la tranche, et donnant un marbre veiné d'aspect bizarre.

La chose est d'autant plus étonnante que c'est la première fois que j'entends parler de l'emploi du gneiss comme marbre, car il ne convient guère pour cet usage. En effet, cette roche feuilletée ne se polit qu'avec la plus grande difficulté et avec irrégularité, vu la différence de résistance de ses éléments constitutifs. Ce gneiss provient vraisemblablement des régions alpines. Il est, comme on sait, totalement absent en Belgique.

Je dois ajouter cependant que M. de Meester de Ravestein

1. Cf. *Doc. et rap. de la Soc. archéol. de Charleroi*, t. VIII, p. 142.

signale que l'on a rencontré à Ostie, près de Rome, une colonne formée de micaschiste, roche voisine, si pas identique, à celle dont nous parlons ici.

2° *Brèche orientale.* J'ai constaté la présence de quelques fragments de ce marbre provenant d'Asie-Mineure et que les marbriers romains appellent aussi « settebasi ».

3° *Marbre de Proconèse.* J'ai reconnu la présence d'un seul fragment d'un marbre noir, avec veines blanches et liserés jaunâtres, identique au marbre que les anciens appelaient marbre de Proconèse, de son lieu d'origine, une île de la mer de Marmara. Ce marbre a été assez employé par les Romains dans certaines localités d'Italie. Il est facile à distinguer des marbres noirs veinés de blanc de Belgique. Il montre des veines de calcaire cristallin blanc, tachetées et bordées de jaune, infiniment plus épaisses et plus abondantes que dans les marbres belges similaires.

4° *Granite vert d'Egypte.* On a rencontré, à Basse-Wavre, assez bien de plaques minces, employées vraisemblablement en parements, et formées d'une roche éruptive à pâte vert-foncé sur laquelle tranchent des cristaux vert-pâle. Cette roche, improprement appelée granite par les marbriers, me parait être plutôt une diorite.

5° *Fleur de pêcher.* J'ai reconnu assez bien de morceaux de marbre blanc cristallin avec taches lilas ou fleur de pêcher. On sait que les anciens tiraient ce marbre de l'Albanie et des montagnes de Seravezza, près de Carrare, où on l'extrait encore de nos jours. Je pense que les échantillons de Basse-Wavre proviennent plutôt d'Albanie, car ils ne montrent pas la structure bréchiforme qui caractérise le marbre de Seravezza.

Telle est, jusque maintenant, la liste des variétés de marbre recueillies à Basse-Wavre, et que j'ai pu identifier avec quelque apparence de certitude. Telle qu'elle est, elle suffit pour nous donner une haute idée du luxe des Romains, qui n'hésitaient pas à faire véhiculer, au prix de quelles dépenses ! les roches des provenances les plus diverses jusqu'aux contrées situées, comme la nôtre, aux confins de l'empire romain.

Lorsque l'on voit ce que coûtent, de nos jours, les marbres que nous tirons des pays étrangers et que l'on pense à ce que devaient être les frais de transport par axe à l'époque romaine, on ne peut

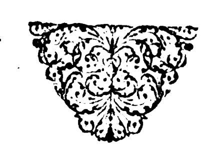
s'empêcher d'être impressionné par la richesse et la passion des Romains pour les beaux matériaux d'ornement, qui, à en juger d'après leurs restes, servaient dans leurs luxueuses villas à garnir les murailles de revêtements et de moulures.

Et cependant la liste que nous donnons plus haut est encore bien incomplète. Il existe encore au moins une demi-douzaine de marbres que nous n'avons pas encore pu identifier avec certitude, et ce sont justement ceux qui se rencontraient à Basse-Wavre en plus grande abondance. Il y a, notamment, un calcaire gris bistré avec abondantes veines de calcaire cristallin blanc, qui est de loin la roche la plus fréquente. Elle se présente sous les aspects les plus polymorphes, offrant, même sur de petits échantillons, les contrastes les plus marqués. Il est très vraisemblable que cette roche a été employée uniquement en parements, là où ces contrastes charmaient l'œil des propriétaires romains, amateurs, comme leurs descendants italiens, de couleurs vives et contrastantes.

Ce marbre de nos jours n'aurait plus aucune valeur pour les usages auxquels nous destinons les marbres et où l'on n'admettrait pas qu'une partie de l'objet fût d'une couleur totalement différente du reste. Aussi ce marbre, que nous considérerions, de nos jours, comme un marbre vulgaire, n'est plus exploité et je n'en connais pas la provenance.

Je ne serais cependant pas étonné qu'il vînt d'Espagne ou des Pyrénées, car beaucoup de bibelots vendus dans les villes d'eau des Pyrénées montrent des morceaux d'un marbre semblable dont je n'ai pu apprendre l'origine. Je poursuivrai, d'ailleurs, mes recherches à cet égard, comme aussi pour les autres variétés non encore déterminées, et j'aurai soin, si mes recherches aboutissent, d'en informer la Société d'archéologie de Bruxelles.

X. STAINIER.





LE DRAPEAU BELGE

EST MAL CONSTRUIT [1] !



ORSQUE je m'apprête à assister à une cérémonie, à une fête, je m'assure que mon habit est en bon état, que tous mes vêtements sont en ordre... et, au moment de quitter mon appartement, un coup d'œil savant, jeté dans une glace, m'assure que je n'ai point endossé mon frac à l'envers. De même, au moment où la Belgique s'apprête à commémorer avec éclat, d'un bout à l'autre de son territoire, soixante-quinze ans d'une indépendance prospère, d'un bien-être tous les jours plus opulent et d'une intellectualité sans pareille, n'est-il pas opportun, entre autres choses, d'examiner de près son vêtement à elle, le Drapeau national ? Pour ce faire, rendons-nous compte des quelques critiques que j'ai l'honneur de soumettre à votre attention et à votre compétence.

Le drapeau belge, tel que nous le voyons claquer au vent chaque jour, sur nos édifices, à nos fenêtres, au-dessus de la foule grouillante des cortèges, est-il conforme à toutes les saines données que peuvent fournir les documents officiels, la tradition et l'usage, la science historique ? Eh bien! des doutes me sont venus naguère, et, depuis, une quasi-certitude qu'il n'en peut être ainsi.

[1] Note lue à la séance du 6 mars 1905 de la *Société d'Archéologie de Bruxelles*.

Certes, je suis patriote, comme vous, et comme vous j'honore notre étendard national ; ce n'est pas sans émotion que, loin de la patrie, je l'aperçois, soudain, au détour d'une rue. Mais je suis artiste aussi, et encore archéologue ; et, par suite, il sourd en moi d'autres émotions. Je trouve peu réjouissant cet assemblage tricolore dont le noir, cette négation de toute lumière, de toute vie, est la teinte dominante, et je me prends à rêver d'une plus heureuse disposition des trois couleurs. Et, d'autre part, je me suis demandé comment il se fait que tous les drapeaux aux couleurs belgiques, qui dès la première *Journée* de 1830 jusqu'à l'établissement définitif de notre Patrie en 1831, et ce sans exception, ont un aspect différent de tous ceux qui, depuis, furent déployés ; comment il se fait que notre drapeau belge est figuré, de nos jours, par les trois couleurs : noir, jaune et rouge, *placées dans cet ordre* et *parallèlement* à la hampe, ou *verticalement*, tandis que les drapeaux de la Révolution possèdent TOUS les trois couleurs *perpendiculaires* à la hampe, autrement dit *horizontales*, le noir venant au-dessous, le rouge au-dessus ?

N'y aurait-il pas là une erreur, une hérésie, certes phénoménale, puisqu'elle durerait depuis trois quarts de siècle ?

. . . .

On a très peu parlé du Drapeau belge ; on en a encore moins écrit. Il n'y a guère à signaler qu'une conférence faite par M. Villers, président du *Cercle Chasteleer*, capitaine honoraire au corps des chasseurs-éclaireurs, sur le drapeau de ce corps [1], — et le chapitre consacré à ce même drapeau, par un autre capitaine honoraire de ce même corps, M. Charles Vandersypen, dans son ouvrage : *Les chasseurs-Chasteleer et la Brabançonne, 1830-1880* [2]. Nous voilà donc bien peu documentés.

Ce drapeau, il est bon d'en dire un mot, fut confectionné par des dames bruxelloises dans les premiers jours d'octobre, et remis au marquis de Chasteleer, lorsqu'il quitta Bruxelles pour Vilvorde, puis les murs d'Anvers, à la tête de sa compagnie qui devenait le 1er bataillon des chasseurs Niellon [3]. Après la transformation des

[1] Le 1er février 1902. Encore est-elle, je pense, inédite.

[2] Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1880, pp. 211-243.

[3] Vandersypen, *loc. cit.*, p. 217.
Aussi Van Neck, *1830 illustré*, pp. 108-110.

corps francs en régiments, par arrêté du Régent du 30 mars 1831, le drapeau fut placé à Termonde au dépôt du 2me régiment des chasseurs à pied. Quelques années après, il fut donné par le général Niellon à la famille de Merode, qui elle-même, en 1865, l'offrit au Musée de la Porte de Hal [1].

Comme tous ses contemporains — et je renvoie pour cela à l'intéressant ouvrage iconographique de M. Léon Van Neck, *1830 illustré* [2], — il porte les trois couleurs *horizontales*, le noir en dessous. M. Vandersypen croit nécessaire de le faire remarquer [3]. « Une particularité, dit-il, qui aura sans doute échappé à beaucoup de monde, c'est la différence qui existe dans la disposition des couleurs entre le drapeau de l'armée et celui des chasseurs : dans le premier, le noir seul est attaché à la hampe, dans le second, au contraire, les trois couleurs viennent chacune s'y rejoindre. »

En note, il s'empresse d'ajouter : « Le drapeau de l'armée, dont les couleurs sont placées dans le sens vertical, se rapporte à l'arrêté du Gouvernement provisoire du 23 janvier 1831, concernant le pavillon des navires. » — Pourquoi ? c'est ce que M. Vandersypen ne nous dit pas.

Ce décret doit être reproduit ici *in-extenso* [4] :

N° 30. — *Arrêté pour déterminer la couleur du pavillon belge.*

Le Gouvernement provisoire de la Belgique,
Comité central,

Sur le rapport et la proposition du Comité des relations extérieures;

Considérant que le peuple belge a adopté les couleurs rouge, jaune et noir ; que ces couleurs sont portées par l'armée belge ; qu'il importe de déterminer quel sera le pavillon national,

[1] Vandersypen, p. 213 note et page 67 note 2.

[2] Toutes les estampes et tableaux du temps montrent le drapeau belge ainsi formé. Voir, dans cet ouvrage (Bruxelles, Lamberty, 2e édit., 1904), les reproductions aux pages 26, 32, 34, 41, 49, 51, 58, 59, 61, 63, 66, 68, 69, 77, 81, 86, 105, 107, 109, 110, 113, 122, 129, 130, 141 (21 juillet 1831), 149 (septembre 1831), 153 et 154.

[3] P. 217. — C'est écrit en 1880.

[4] *Recueil des lois et arrêtés royaux de la Belgique*. Bruxelles, Remy, tome II, n° 9, 3°, p. 40, 1831. (Bibl. royale, n° 14223). Plaisant, *Pasinomie*, 3e s., t. I, p. 16. — *Le Belge*, numéro du 26 janvier. — *Journal de la Belgique*, du 26, etc.

Arrête :

Art. 1er. Le pavillon belge est rouge, jaune et noir.
Ces couleurs seront placées verticalement.

Art. 2. Expédition du présent arrêté sera transmise à l'administrateur général de la guerre, aux consuls et commandants des différents rapports.

Bruxelles, le 23 janvier 1831.

(Signé) Comte Félix de Merode.
A. Gendebien.
Jolly.

Le secrétaire,
membre du Gouvernement,
(Signé) J. Vander Linden.

Ce décret est intéressant à divers points de vue. Tout d'abord, pourquoi fait-il la distinction entre « drapeau » et « pavillon de navire » et ne s'adresse-t-il qu'à ce dernier ? Le Gouvernement provisoire, ni son Comité central, voire son Comité des relations extérieures, n'avaient encore statué sur la composition du « drapeau belge », et, au surplus, il ne le fera pas dans la suite.

Puis, sur quels documents MM. les constituants se sont-ils appuyés pour décréter que telles sont les couleurs nationales, et surtout que telle sera leur disposition ? Ils déclarent bien que *le peuple belge a adopté* les couleurs rouge, jaune et noire — et notons, dès maintenant, qu'il y a une malheureuse interversion dans l'ordre de celles-ci, — mais comment les a-t-il donc adoptées ? C'est le moment d'en rappeler l'origine.

Ces couleurs constituaient les cocardes et drapeaux que les *Patriotes* de 1788 et 1789 arborèrent devant les Autrichiens et pendant les si éphémères *États Belgiques-Unis* de janvier 1790.

Le hasard voulut qu'un combattant de 1830, un des premiers protagonistes du mouvement, M. L. Jottrand père, s'en souvînt et en fit une application immédiate et heureuse. Il nous en a laissé un récit bien complet dans le journal *Le Droit* (numéro du 5 janvier 1876) [1] :

[1] Reproduit par Vandersypen, *loc. cit.*, p. 219-220, note

« Nous étions, Edouard Ducpetiaux et moi [1], le 26 août au matin — lendemain de la grande émeute de Bruxelles à la sortie de *la Muette de Portici* — dans le bureau de la rédaction du *Courrier des Pays-Bas*, lorsqu'on vint y rapporter que le drapeau tricolore français [2] était arboré au balcon de la façade de l'hôtel de ville, par une main demeurée inconnue. Nous comprîmes sur-le-champ toute la gravité du fait, et nous résolûmes de pourvoir, sans perdre de temps, aux conséquences fatales qu'il pourrait entraîner.

» La question du « comment faire » nous jetait dans quelque perplexité. Presque tout le monde, surtout parmi les jeunes Belges, avait oublié les vieilles couleurs de la Révolution des Patriotes de 1789. Des souvenirs de famille avaient, toutefois, servi à me faire garder la mémoire de ces couleurs, tout à la fois nationales et démocratiques ; je possédais les insignes militaires d'un parent qui avait servi dans l'armée du général Van der Mersch ; ils étaient aux trois couleurs : rouge, jaune et noir, de l'étendard de notre république de 1789-1790, la première importation, sur notre continent d'Europe, des idées américaines : à preuve, l'appellation *République des Etats Belgiques-unis*. Je proposai à Ducpetiaux de réarborer notre drapeau d'alors. Il s'en chargea, et courut sur-le-champ, vers l'hôtel de ville, acheta sur sa route, dans un magasin d'aunages — celui des demoiselles Abts, alors au coin, à gauche, de la rue de la Colline et du Marché-aux-Herbes — trois bandes de mérinos aux couleurs susdites, qu'il fit coudre à la hâte, et alla les arborer, au bout d'une perche grossière, à la place du drapeau français, qu'il abattit sans opposition de personne.

» Ducpetiaux vint rendre compte au bureau du *Courrier des Pays-Bas* des heureux résultats de son expédition improvisée. Cela s'était

[1] Un autre contemporain écrivit : « Le 26 août, à trois heures, le vieux drapeau brabançon flottait sur l'hôtel de ville. » (L.-F. Le Bègue, *Notice sur l'histoire métallique de la Révolution belge de 1830*. Gand, Lippens, avril 1832, p. 9). — Ch.-J. C.

Ch.-V. de Bavay (*Histoire de la Révolution belge de 1830*; Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1873, p. 138) dit : « Le drapeau tricolore français avait été arboré à Bruxelles pendant la nuit ; mais notre brave Ducpetiaux l'arracha le lendemain. Il le remplaça par le drapeau brabançon, qui est devenu le drapeau belge : c'est même une des circonstances qui lui ont fait décerner la croix de Fer en 1835. »

[2] Il serait utile qu'un de nos historiens fît l'étude de l'influence française pendant ces journées de 1830 et 1831. Combien de Français ou de Belges d'origine française furent parmi les premiers qui prirent les armes ! Pour Liége, je ne signalerai que le lieutenant Delemme et Charles Rogier. Le *Journal de Liége* est très suggestif sous ce rapport. Ch.-V. de Bavay, qui en parle longuement (p. 136-138) dit textuellement « Le mouvement du 25 août n'était donc pas un mouvement belge, mais un mouvement français. » — Ch.-J. C.

passé de 9 à 11 heures du matin ; je m'en souviens comme si c'était d'hier; le soir, tout Bruxelles avait adopté les anciennes couleurs brabançonnes [1]. »

Aussitôt elles constituèrent le signe de ralliement des nouveaux « Patriotes » belges, et cocardes et drapeaux furent, comme en 1788, aux trois couleurs. Lorsque, le 14 janvier 1831, le Gouvernement provisoire créa l'*Etoile d'honneur* [2], il décrète que « le ruban sera moiré rouge, liséré de noir et de jaune » [3]. C'était huit jours avant son *arrêté* concernant le pavillon.

Pour en revenir à cet arrêté, si nous admettons que l'usage fait la loi pour reconnaître comme bien et dûment acquises les trois couleurs, comment expliquer la disposition *verticale*, toute nouvelle, qu'inventèrent de toutes pièces ces messieurs ? Etait-ce une nécessité, une obligation technique dans la construction des flammes, banderoles ou penons usités dans la marine [4] ? On ne sait ; on ignore encore plus quelle pouvait être la compétence héraldique ou historique de ces messieurs du Comité central [5] ou du Comité des relations extérieures, et tout au moins se doute-t-on de leurs préoccupations scientifiques du moment !

Admettons même un instant qu'ils aient eu d'excellentes raisons pour décider qu'à l'avenir, contrairement à ce qui s'est fait jusqu'à cette minute de la journée du 23 janvier 1831, il fallait placer les trois couleurs verticalement, comment expliquer la bévue qui leur fait énumérer à contre-sens les couleurs : rouge, jaune et noir, pour : noir, jaune et rouge ?

[1] L. Jottrand, Edouard Ducpetiaux, avec Claes, étaient trois jeunes avocats bruxellois attachés à la rédaction du *Courrier des Pays-Bas* et qui, en octobre 1829, furent condamnés à plusieurs mois de prison, à la suite de leurs articles contre le ministre de la justice Van Maenen (de Bavay, p. 78-79).

[2] Arrêté nº 21. *Recueil*, t. II, p. 27.

[3] Il est curieux de lire les critiques que soulevèrent cette décision dans le *Journal de Liège*, du 2 février 1831.

[4] C'est, je pense, — mais en sens inverse — la raison qu'il faut invoquer pour expliquer la disposition horizontale des couleurs de la flamme de la lance de nos lanciers.

[5] Le comte Félix de Merode.
Alexandre Gendebien.
André Jolly, ancien officier du génie.
Le notaire Joseph Vander Linden...

Car, somme toute, héraldiquement parlant, il faut dire *noir* d'abord, pour rappeler le fond de l'écu qui est *de sable ; jaune* ensuite, pour indiquer le meuble principal, le seul au surplus de celui-ci, qui est le *lion d'or ;* reste le *rouge,* le *gueules,* qui est l'émail de la langue et des griffes du lion.

Tout cela est inadmissible, et j'estime que l'arrêté n'a pas de valeur.

Il est, du reste, un argument qui le prouve surabondamment. Peu après cet arrêté, un décret du Congrès national, en date du 28 mai 1831, décerna un drapeau d'honneur aux communes qui s'étaient distinguées pendant la Révolution. A cent communes échut cette distinction, et la cérémonie eut lieu le 27 septembre 1832. Le roi Léopold Ier remit lui-même ces étendards [1], qui montrent, eux aussi, les trois couleurs placées *horizontalement* [2].

C'est péremptoire. M. Ch. Vandersypen dit aussi : « Il résulte donc clairement de ce qui précède que la distribution des drapeaux, avec les couleurs horizontales, faite par le Gouvernement de 1832, a réglementé définitivement la disposition des couleurs du drapeau belge [3]. »

Cependant, entre cette date de l'*arrêté* du 23 janvier 1831 et cette cérémonie du 27 septembre 1832, il avait dû se passer quelque événement.

[1] Vandersypen, p. 218, note : « Nous nous rappelons avec une véritable émotion cette imposante solennité patriotique, où une centaine de communes belges vinrent recevoir la récompense de leur dévouement à la patrie. » Voir l'arrêté royal du 13 septembre *(Recueil des lois et arrêtés royaux,* t. III, p. 280, nos 64-69. — Plaisant, *Pasinomie,* II, 498).

[2] Ils portent :

A la commune de...
1830
La Patrie reconnaissante.

Celui de Bruxelles est conservé aux archives communales ; celui de Liége est à l'hôtel de ville et, chaque année, il est porté officiellement dans le cortège commémoratif des *Journées,* qui se rend à la tombe de Sainte-Walburge, le dernier dimanche de septembre. Il me faut dire ici, entre parenthèses, que c'est à la suite de mes démarches que cette coutume patriotique n'a pas disparu.

[3] Le même dit, au début de ce paragraphe : « Le drapeau des chasseurs avec les couleurs placées horizontalement est conforme au drapeau officiel, » mettant en opposition, chose étrange, ce *drapeau officiel* avec le drapeau de l'armée ! C'est incompréhensible : les drapeaux de l'armée lui sont remis par le Roi et ils sont tout aussi « officiels » que ceux remis aux communes ou aux sociétés.

Lors de la première réunion des Chambres législatives, qui eut lieu le 8 septembre 1831, la diversité des couleurs des drapeaux



DRAPEAU DES DAMES DE CHASTELEER [1].

qui figuraient à cette cérémonie suggéra au journal *Le Belge* [1] les lignes suivantes :

« Des étrangers qui se trouvaient hier sur le passage du cortège faisaient observer qu'il était assez étrange que, dans la capitale même de la Belgique, on n'aperçût pas deux drapeaux belges dont les couleurs fussent placées de même. Nous espérons qu'on fera cesser au plus tôt cette différence ridicule. »

[1] Nous devons ce cliché à l'obligeance de M. Léon Van Neck, auteur de *1830 illustré*.

[2] Numéro du 10 septembre 1831, et Vandersypen, *loc. cit.*

N'est-ce donc pas cet *arrêté* du 23 janvier qui avait trompé certains ? Certes, dans l'intervalle, on aura confectionné des drapeaux aux couleurs verticales.

Mais *Le Belge* continue : « Il a été décidé par le Gouvernement provisoire que, pour le drapeau de l'armée, les trois couleurs seraient placées horizontalement ; ce n'est que sur les pavillons des navires qu'elles peuvent être disposées verticalement, comme les couleurs du drapeau français. »

Qu'est-ce donc que cette « décision du Gouvernement provisoire » ? — Quoi qu'il en soit, l'argumentation est nette et décisive.

L'erreur de quelques fabricants de drapeaux, à la suite de l'*arrêté* du 23 janvier, a fait son chemin. Depuis l'étendard qui s'agite au faîte du palais de notre Roi jusqu'au modeste drapeau qui secoue l'échoppe dans l'une de nos fêtes populaires, depuis l'étendard de nos régiments jusqu'au fanion de nos sociétés de joueurs de quilles, imperturbables, les trois couleurs, noire, jaune et rouge, se déployent au côté de la hampe, et celle-ci semble avoir bien de la peine à les retenir.

Je le disais au début de ces pages, je suis quelque peu artiste, et — ce n'est peut-être qu'une opinion très personnelle — je faisais cette réflexion l'autre jour, lorsque, passant dans une rue de la banlieue liégeoise, je voyais flotter un drapeau, le seul sans doute, et encore n'est-ce apparemment qu'un effet du hasard, conforme aux traditions de 1830 : c'est plus joli, c'est vivant, c'est frais, c'est rationnel.

Oui, rationnel, comme disposition naturelle des couleurs ; et je me rappelais ces vers d'une *Cantate au drapeau*, composée pour les « fêtes de septembre » de l'année 1834 [1] :

Le chœur :

C'est lui qui, dans nos jours de combat ou de fête,
Brille en arc-en-ciel sur le faîte
De la tente ou de la cité.

En arc-en-ciel ?... Oui, si les couleurs sont horizontales.

Rationnel encore et surtout, me disais-je, si l'on s'en tient aux données purement historiques et archéologiques.

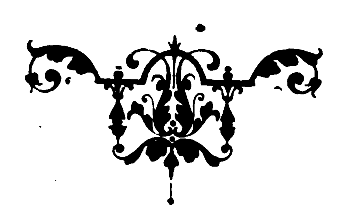
. . . .

Je conclus :

Évidemment, la question mérite d'être portée en haut lieu et de recevoir une solution solennelle et définitive.

N'y aurait-il pas lieu, pour la *Société d'Archéologie,* de la présenter au Gouvernement, d'en solliciter un examen sérieux par une commission spéciale et, après, sa prise en considération et sa sanction par un arrêté qui, bien qu'en retard de soixante-quatorze ans, n'en aurait pas moins toute sa valeur ?

CH.-J. COMHAIRE.





TOMBES PRÉHISTORIQUES

DES ENVIRONS D'ORIHUELA

(Prov. d'Alicante, Espagne).

I. Petite excursion à Algorfa.

YANT accepté, il y a quelques mois, l'aimable invitation de M. le marquis d'Algorfa, je réalisai en quarante-huit heures une petite excursion archéologique dans sa vaste et délicieuse propriété d'Algorfa, située à environ quinze kilomètres de la ville d'Orihuela. Cette riche possession est formée par une agréable et fertile vallée, ou plutôt par un immense bassin, presque elliptique, d'à peu près huit kilomètres de longueur, et de toutes parts enveloppé par la dentelure de souriantes collines et de montagnes escarpées. Il est possible que la capricieuse configuration de ce lieu ne soit pas tout à fait étrangère à la dénomination d'« Algorfa » [1], الغرفة , balcon ou terrasse, qu'on lui attribue, car les aspects que les sommets des différentes chaînes décèlent aux yeux du voyageur sont on ne peut plus surprenants et magnifiques.

On y découvre, au midi, la vaste étendue de la Méditerranée, et

[1] L'acception vulgaire de ce mot est, en arabe, celle de « grenier, salle haute ». Le *Glossaire* de Derenbourg et Spiro signale aussi celle de « balcon et terrasse ».

sur ses bords l'île de Tabarca, le petit port de Torrevieja et les montagnes lointaines de Carthagène ; au nord et au pied d'un ancien château-fort, jadis fortifié par des tours qui tombent et des murailles ébranlées, la préhistorique Aurariola, qui s'élève gracieusement au milieu de la riche et fertile vallée du tranquille Segura ; à l'ouest, la populeuse ville de Murcie, avec le renommé clocher de sa belle cathédrale, et finalement à l'Orient, le joli petit port d'Alicante, les hautes montagnes de Busot, les pics de la Sierra de Mariola et les rivages de la mer qui, en festons accidentés, s'étendent à l'infini et vont se perdre dans les régions lointaines de l'horizon. Il est indubitable, à mon avis, qu'au temps passé, la vallée d'Algorfa et les versants qui l'entourent furent hérissés de bois épais et sombres, où les primitives peuplades trouvèrent un asile assuré, ainsi qu'une subsistance abondante et facile, que leur procurait non seulement la chasse de nombreux animaux qui habitaient ces profondes solitudes, mais aussi la pêche, que le voisinage du Segura et des côtes de la mer leur rendait attrayante et aisée. Une des montagnes, aujourd'hui dépourvue de végétation, conserve encore le nom de « Selva negra » dû à son aspect ombrageux et noirâtre au temps qu'une épaisse forêt la rendait aussi vivante que féconde ; et même de nos jours, un bois immense de pins, contigu à la vallée d'Algorfa, voit se dresser au milieu de son sein une verdoyante colline couverte de grands arbres et couronnée par la « Pinada », riche maison de campagne, dont l'aspect majestueux et charmant rappelle l'ancien château féodal.

Tel est donc l'endroit qui fut le but de mon excursion.

Bien après le lever du soleil, je me mis en route en compagnie du Marquis D. Rafaël de Rojas et de deux piocheurs, qui nous suivaient. Après une heure de marche par des coteaux interminables, car une pluie torrentielle avait pendant la nuit rendu inabordables tous les sentiers de la plaine, nous arrivâmes enfin au pied d'une modeste colline d'environ huit mètres d'élévation, dont le sommet, à l'orient, était formé par une muraille ou banc natif de roches sablonneuses. Nous savions que des ossements humains avaient paru, il y a quelques années, sur un des penchants de cette colline, ce qui avait fait croire au vulgaire que les victimes d'un combat livré en cet endroit y avaient été inhumées.

Avec les renseignements que nous avions pris, il ne nous fut pas

difficile de trouver la zone en question, et, y ayant reconnu, entre de nombreux débris d'ossements, des restes de poterie en terre noire et grossière, qui caractérise ordinairement la céramique des âges primitifs, je me persuadai que nous étions en présence d'une petite nécropole préhistorique. Nos deux piocheurs entreprirent sur l'heure les fouilles, et bientôt le plus favorable succès réalisant, nos espérances, vint couronner nos efforts.

En effet, plus de douze squelettes humains, en assez bon état de conservation, furent successivement exhumés avec leur mobilier d'époque néolithique. L'inhumation des corps avait eu lieu dans deux encoignures du banc rocailleux, près du vertex de la colline, en deux grands gisements parfaitement séparés, ce qui indique probablement un nombre égal de familles. Les cadavres, adossés aux saillants des roches ou à des alignements artificiels de pierres, avaient été couchés sur le côté droit, la tête vers l'occident et les genoux et les mains repliés vers le menton.

Les dimensions, ainsi que la robuste constitution des ossements, décelaient, en général, des individus d'une musculature vigoureuse et d'une plus que moyenne stature. Il y avait près du crâne [1] un, deux et quelquefois trois vases de formes et grandeurs différentes, et vers la ceinture un petit amas de pointes de flèches en silex et une hache de pierre.

La profondeur des fosses variait d'un à deux mètres, et le squelette était couvert de plusieurs couches de terre de différente couleur; une de ces couches, imperméable et vraisemblablement endurcie au feu, servait à empêcher les infiltrations du dehors.

Il est évident que la structure fort simple de cette sorte de sépultures est bien loin d'atteindre les proportions gigantesques des tombes découvertes aussi près d'Orihuela, sur le versant appelé de San-Anton, et dont je donnerai plus loin quelques indications.

Le mobilier funéraire s'y présenta, de même, relativement fort réduit, car je n'y ai pu reconnaître aucun vestige d'objets de parure et d'industrie, tels que coquilles, anneaux, petites scies en silex, percuteurs, meules à broyer le grain, etc., qu'on trouve abondamment par ici dans ce genre de sépultures.

J'y ai constaté également, et contre l'ordinaire, l'absence de

[1] Nous en conservons trois, dont l'un appartenait à une femme.

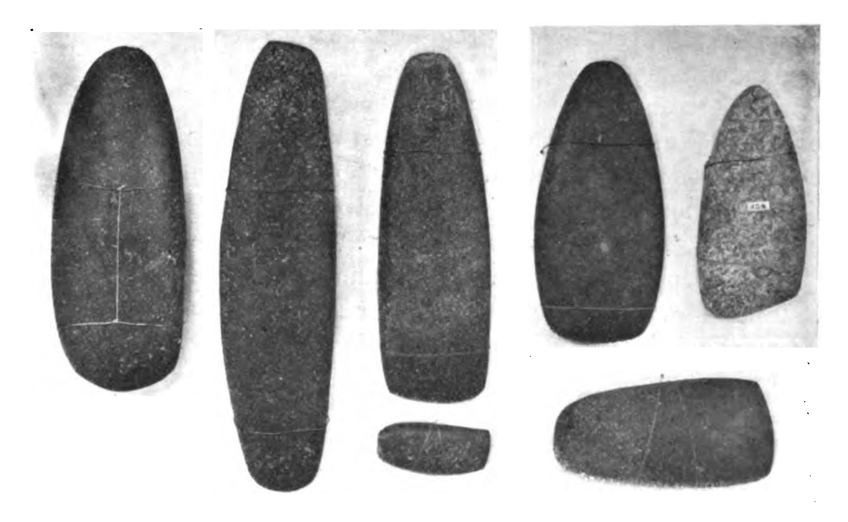


FIG. I. CELTS OU HACHES DE PIERRE.

foyers et de restes de festins funéraires. Le genre des objets recueillis me porterait à croire que les hommes de la vallée d'Algorfa habitant les forêts consacraient exclusivement leur existence à l'exercice de la guerre et de la chasse.

Voici le total d'objets trouvés dans les tombes :

7 celts ou haches de pierre.
33 pointes de flèches en silex.
1 pointe de lance en silex.
3 couteaux ou lames en silex.
2 poinçons en cuivre.
1 poinçon en os.
3 crânes.
8 vases en terre.

Les haches (fig. 1) sont en diorite noire ou verdâtre, et très bien polies ; elles révèlent un long usage, à l'exception de la première, qui semble n'avoir jamais servi. Leur longueur varie de 0^m21 à 0^m05. La hache de cette dernière dimension est plutôt un ciseau.

Les pointes de flèches (fig. 2) sont en silex varié, et la plupart très belles et habilement travaillées. Elles reproduisent les types

néolithiques habituels, le losange, la feuille de laurier, la pointe à ailerons et pédoncule, etc.

La finesse et la perfection de la barbelure de quelques exemplaires sont vraiment remarquables et dénotent l'habile sûreté de

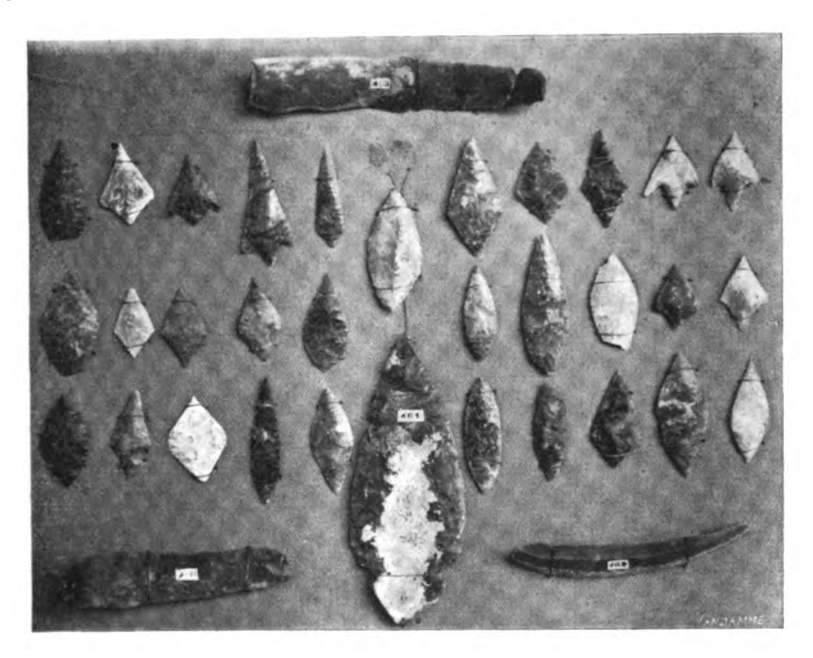


FIG. 2. POINTES DE FLÈCHES, LANCE ET COUTEAUX EN SILEX.

main de l'ouvrier, acquise peut-être par une longue expérience dans les centres de fabrication primitive, dont les découvertes de notre âge nous ont révélé l'existence. L'installation de ces ateliers pourrait expliquer aussi la variété qu'on reconnaît dans les types de pointes de flèche, ainsi que de lance, lesquels, ayant souvent reçu le nom de l'endroit de leur première apparition, se trouvent aujourd'hui confondus dans une même contrée, comme le prouvent, entre autres, les fouilles d'Algorfa et celles qui furent faites par MM. Siret entre Almerie et Carthagène.

Les pointes de flèches étaient assujetties au bout d'une baguette au moyen d'une poix très consistante, dont j'ai pu recueillir divers fragments. Telle est la disposition où elles furent trouvées dans la célèbre caverne des « Murciélagos », comme nous le dit D. Manuel

de Góngora [1]. « Il y avait, dit-il, à côté des squelettes... des pointes de flèche en silex, attachées à de grossiers bâtons avec un bitume très fort, au point qu'on brisait plutôt le bâton que son attache. »

Les lames en silex sont de petite dimension, commes toutes celles qui proviennent de cette région. Leur longueur est respectivement de $0^{m}09$, $0^{m}10$ et $0^{m}11$ pour $0^{m}02$ de large. Elles présentent trois faces dorsales, un fil très aiguisé et sont un peu courbes.

La pointe de lance (fig. 2) est en silex rougeâtre et grossièrement travaillée. Elle faisait partie du mobilier de la sépulture contenant le crâne (fig. 3).

Je dois faire remarquer que ce genre de pointes en silex est ordinairement très rare dans cette contrée ; parmi d'autres armes assez abondantes,il en paraît seulement quelques exemplaires isolés. Indiquerait-il un symbole du commandement et de la souveraineté ? Je ne crois pas inutile de rapporter ici ce qu'a dit à ce sujet Rohrbacher [2] : « On s'étonnera peut-être de voir Saül toujours une lance à la main ; c'est qu'anciennement c'était le symbole du commandement et de la souveraineté. Alors, dit Justin, les rois avaient encore pour diadème des lances, que les Grecs ont appelées sceptres. »

Ce fut avec une espèce de lance, suivant l'hébreu, que Josué donna le signal pour l'attaque et la prise de la ville de Haï.

Le nom de « quirites », qui, chez les Romains, indiquait le droit de bourgeoisie souveraine, vient du vieux mot «cur, quir », qui signifie lance [3]. Le père seul avait le droit de la lance et du sacrifice, et, lorsqu'il fallait témoigner, devant le conseil public, des terres et des choses vivantes que l'on possédait, c'est la lance à la main que s'y présentait le quirite, symbolisant et soutenant à la fois son droit par ses armes. »

Les poinçons en cuivre sont de petites barres pointues et rondes ; le manche, qui probablement était en os, avait disparu. Le poinçon est presque toujours l'outil caractéristique des tombes de femmes.

Il est fâcheux qu'il ait été impossible de sauver tous les objets de céramique qui formaient une bonne partie du mobilier funéraire des sépultures d'Algorfa. Beaucoup d'entre eux, déjà fendus par l'humi-

[1] *Antigüedades prehistoricas de Andalucia*, p. 32.
[2] *Histoire universelle de l'Église catholique*, liv. XI, p. 423.
[3] Festus. Michelet, *Histoire romaine*, t. I, p. 99.

dité et le poids de la terre, tombèrent en pièces au moment de les exhumer. Les vases entiers que j'ai pu recueillir (fig. 3) sont en terre noire à l'intérieur, grossièrement façonnés et couverts, à l'extérieur, d'une couche rougeâtre avec des taches noires produites par la fumée pendant la cuisson, qui dut se faire en plein air : le fond est plat ou légèrement bombé. Les dimensions varient de 0^m08 de hauteur et 0^m10 de diamètre à 0^m17 et 0^m19 respectivement.

Dans le voisinage de ce gisement, on trouve aujourd'hui un petit

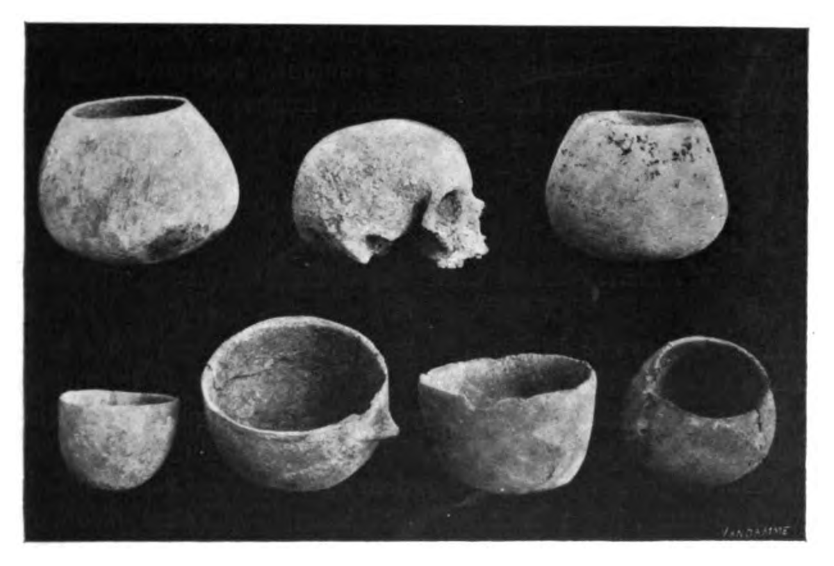


FIG. 3. CRANE ET VASES EN TERRE.

hameau situé sur les bords du Segura, appelé « El Barrio », où, probablement dans les temps primitifs, existaient les demeures de la peuplade d'Algorfa.

Mais d'où provenaient ces hommes dont les tombes que nous venons de fouiller ont révélé l'existence ?

A quelle race appartenaient-ils ? Il est très difficile de sonder un passé si reculé, n'ayant que les notions élémentaires acquises jusqu'ici. Le doute planera encore tant que la science archéologique ne réussira pas à apporter des matériaux plus décisifs pour résoudre catégoriquement le problème. Je ne me hasarderai donc pas à

entreprendre aujourd'hui la discussion. Je ferai remarquer seulement que le mobilier funéraire d'Algorfa, ainsi que celui des tombes du versant de San-Anton, se retrouve, sauf de légères modifications de lieu, à Valence, Cuenca, Murcie, en Castille, en Andalousie et dans la plupart des provinces d'Espagne. Ce mobilier ne représente donc pas une de ces races isolées et errantes, qui n'ont cessé d'inonder ce pays, attirées par ses richesses légendaires, mais plutôt un peuple qui domina la Péninsule et s'y établit pour y séjourner des siècles entiers. L'Ibérie, ancien nom de l'Espagne, nous décèle peut-être ce peuple qui, uni plus tard aux Celtes, forma la nation celtibère exploitée par les Phéniciens, les Carthaginois et conquise par les Romains. Pourquoi donc ne reconnaît-on pas dans les innombrables tombes préhistoriques de ce genre, découvertes en Espagne, les restes glorieux du peuple celtibérien ?

II. Nouvelles fouilles à San-Anton.

Le versant appelé de San-Anton est situé à environ deux kilomètres à l'est de la ville d'Orihuela, au pied du pic de la Muela ; il occupe une surface de cinq cents mètres de longueur et de cinquante à cent mètres de largeur. Il est couvert d'une couche de diluvium rougeâtre, dont la profondeur est variable. Les fouilles qui y ont été faites, il y a deux ans, ont démontré que l'emplacement choisi pour l'inhumation des cadavres dans l'époque préhistorique avait été revêtu d'une couche artificielle d'excellente terre végétale, dont la profondeur atteignait d'un à quatre mètres en une extension d'environ deux hectares.

Plus de huit cents tombes furent découvertes dans cette magnifique nécropole, lesquelles nous fournirent un riche et très abondant mobilier funéraire généralement assez bien conservé, grâce à l'intelligente disposition des funèbres demeures. Les différents rites observés dans ces enterrements peuvent se réduire aux trois suivants : crémation, demi-crémation et inhumation. Quant à l'inhumation, les formes adoptées pour les tombes offraient une remarquable variété, car on y trouvait le cromlech, le tumulus, les osses, les grandes urnes en terre cuite qui contenaient le squelette,

et les tombeaux formés par six grandes dalles sans aucune liaison de mortier.

L'analyse de ces tombes fut publiée à Madrid dans la revue mensuelle *Razon y Fe*, en 1903.

Y ayant fait récemment de nouvelles recherches dans quelques endroits qui avaient été oubliés, nous découvrîmes un bon nombre de sépultures semblables aux antérieures, quoique, en général, plus détériorées. Cependant nous eûmes le bonheur d'en rencontrer une très belle, appartenant à une femme, laquelle mérite une mention toute particulière.

La tombe consistait en un tumulus de moyennes dimensions. La chambre funéraire, creusée dans le sol, se trouvait au centre et à deux mètres à peu près de la surface du versant ; elle avait la forme d'une ellipse circonscrite par de grosses pierres parfaitement alignées, et le cadavre y avait été couché sur le côté droit en position repliée, la tête vers l'occident. Un bloc de grandes pierres, appuyé sur les parois de la chambre, formait la voûte qui avait été recouverte de plusieurs couches de terre, dont l'une ne contenait que des cendres et du charbon, restes d'un grand foyer.

Le type de cette tombe appartient, à mon avis, à la demi-crémation ; le cadavre, après avoir été exposé à un grand feu, qui devait seulement consumer la chair, avait été recueilli dans un linceul et placé, ainsi dépouillé des germes de corruption, dans son caveau. Cela pourrait peut-être expliquer l'étrange phénomène qu'ont présenté, à San-Anton, plusieurs squelettes qui laissaient voir quelques os, généralement des extrémités, tout à fait carbonisés. Ainsi il serait aussi plus aisé de concevoir comment les urnes funéraires pouvaient contenir une, et quelquefois deux personnes adultes, de même que la possibilité du tatouage des squelettes, reconnu ici assez souvent dans les sépultures, et dont celle-ci offre un nouvel exemple. En effet, les os du bras et de l'avant-bras étaient barbouillés de noir et de rouge, et le crâne couvert d'une couche noire (fig. 4) qui lui donnait un aspect effrayant. Je déplore de ne conserver qu'une mâchoire rompue et quelques fragments de ce crâne ; il fut brisé par un accident fâcheux occasionné par la maladresse d'un des piocheurs.

Voici maintenant la distribution du magnifique mobilier de cette tombe : A côté du crâne se trouvaient deux grands anneaux en fil

d'argent enroulé en spirales rondes, lesquels avaient servi de pendants ou peut-être d'ajustement pour les cheveux (fig. 5). Non loin on avait placé un grand vase que nous trouvâmes presque en poussière, sauf un fragment, qui en laisse assez bien deviner la forme (fig. 4). Il est en terre noire, grossièrement façonné et recouvert d'une couche d'ocre d'un jaune brun, tacheté de noir. Entre les vertèbres immédiates au crâne, se laissait voir un riche collier en

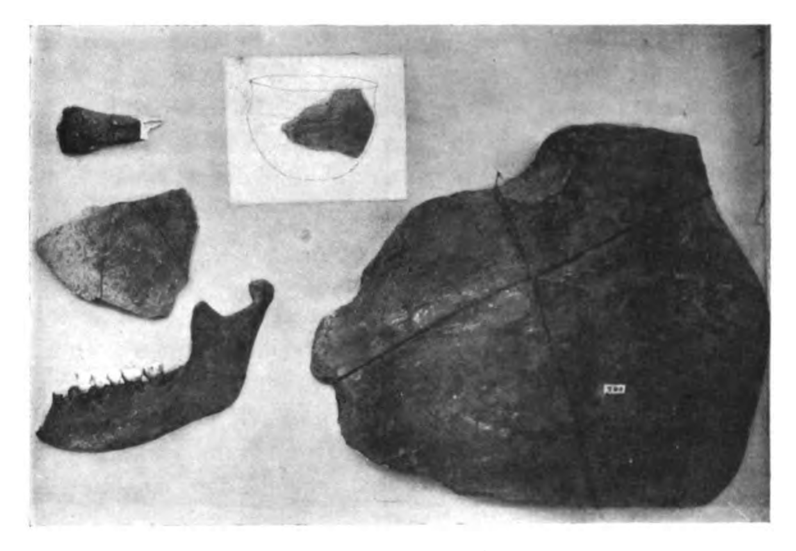


FIG. 4. FRAGMENTS DE CRANE ET D'UN VASE EN TERRE.

or, composé de petits cônes vidés, très finement travaillés, et percés de deux trous presque microscopiques (fig. 5). Nous pûmes recueillir septante-trois de ces petites perles, mais bien d'autres nous échappèrent à cause de leur petitesse et surtout, parce que, malheureusement, nous nous aperçumes de leur présence après le bouleversement d'une bonne partie de la terre qui entourait la région supérieure du squelette. La délicatesse et la beauté du travail de ces perles contraste évidemment avec les autres objets du mobilier de cette tombe, et même encore avec les neuf parures en or trouvées dans plusieurs sépultures à San-Anton; ce qui pourrait indiquer que ce collier avait été vraisemblablement importé d'un pays où l'art de l'orfèvrerie était plus avancé. Bien des peuples provenant de l'ancienne Grèce nous ont laissé, dans les alentours d'Orihuela

(Redovan, Iecla [cerro de los Santos] Lucentum, Ilici, etc.) des restes magnifiques de leur surprenante culture. Devrions-nous peut-être leur attribuer aussi la manufacture de ce précieux collier ? Quoiqu'il en soit, c'est un exemplaire très rare.

Avec les grains en or, nous recueillîmes également trois cônes marins, troués par frottement de leur extrémité pointue, et deux petites plaques en ivoire, arrondies et perforées en leur centre; elles faisaient probablement partie du même collier, selon la coutume de l'époque d'y réunir des perles de différentes matières.



FIG. 5. POINÇON ET POIGNARD EN CUIVRE, COLLIER EN OR ET SPIRALES EN ARGENT.

Un peu plus haut que la ceinture, se trouvait un grand couteau-poignard en cuivre (fig. 5) de $0^{m}14$ de longueur, et deux poinçons, l'un du même métal et l'autre en os.

Adhérant au poignard, nous découvrîmes un petit mouchoir en toile, très bien replié, dont la conservation est due aux sels cuivreux qui l'imprégnèrent. Le tissu est assez grossier, ainsi que les gros fils qui le forment. Les phalanges d'une des mains du squelette, qui était appuyée sur le mouchoir, étaient aussi imprégnées de vert de

cuivre, et grâce à la même cause, le poinçon en cuivre conservait intact son manche en os; il se brisa au moment de l'exhumer. Une pièce de toile si complète est aussi très difficile à trouver, et celle-ci est peut-être un exemplaire unique.

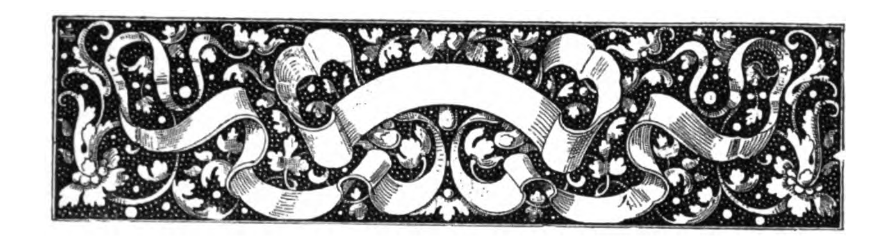
Le poinçon en os est relativement très médiocre.

Finalement, au pied de la sépulture, on avait placé un petit groupe d'un vingtaine de cailloux arrondis et à peu près des dimensions d'une noix ; ils étaient noircis au foyer et représentaient sans doute une offrande funéraire, dont l'usage était ici assez fréquent dans ces sortes d'enterrements.

Les armes et surtout les outils en silex si abondants à San-Anton n'ont point paru cette fois; mais les deux beaux types d'objets que je viens de mentionner, et qui se font singulièrement remarquer entre près de deux mille pièces tirées de cette nécropole, donnent, à mon avis, à la tombe qui les renfermait, la préférence sur toutes les autres.

JULES FURGUS, S. J.





NOTE

SUR LA

COMMUNICATION DU R. P. FURGUS

RELATIVE A DES

TOMBES PRÉHISTORIQUES A ORIHUELA

BIEN que la zone méditerranéenne de l'Espagne renferme pour l'archéologie préhistorique des trésors faciles à recueillir, il est encore rare de trouver des personnes qui se donnent la peine de le faire.

C'est donc pour tous ceux qu'intéresse le premier effort de l'homme dans la civilisation, une heureuse chance de rencontrer des travaux comme ceux du P. Furgus.

Ayant contribué pendant de longues années, de concert avec mon frère, à scruter le passé des premiers aborigènes de la Péninsule Ibérique, j'ai sollicité l'honneur d'exposer un peu plus en détail les trouvailles du savant jésuite, car, dans la communication qui vous a été faite, il n'est question que d'une partie des découvertes faite à Orihuela.

Je voudrais vous les raconter plus longuement, et faire aussi quelques modestes objections à certaines explications de leur auteur; elles ne diminuent en rien l'admiration que cette belle fouille mérite.

Deux stations sont signalées par le P. Furgus : Algorfa et San-Anton.

De la première, il n'y a pas lieu de faire grand commentaire. C'est une colline occupée par une bourgade néolithique, en possession déjà de quelques objets en cuivre.

J'insiste sur les mots *bourgade néolithique*, bien que le P. Furgus considére la station comme une simple nécropole, qu'il assimile, comme époque, à celle de San-Anton.

Les sépultures d'Algorfa sont franchement néolithiques, alors que celles de San-Anton nous introduisent en plein dans l'âge du bronze.

Parmi les pointes de flèche en silex d'Algorfa dominent le losange et la forme en feuille ; quelques exemplaires présentent le pédoncule et les deux ailerons. Aucun n'offre d'évidement à la base.

Cette remarque confirme la distinction établie par Louis Siret entre les types de l'Est de la Péninsule et ceux du Sud et de l'Ouest.

Pour les premiers, le pédoncule domine et l'évidement ne se rencontre pas ; celui-ci paraît caractéristique pour les formes occidentales et méridionales, alors que le pédoncule y est plus rare.

Il faut noter que l'observation porte sur de nombreuses centaines de spécimens de la collection Louis Siret. Dans cette collection figurent des échantillons provenant de la belle station des Millares, près d'Almérie, qui sont d'un fini merveilleux.

Passons à San-Anton. Le coteau occupé par la station est à deux kilomètres d'Orihuela ; elle s'étend sur une longueur de cinq cents mètres et une largeur variant de cinquante à cent mètres.

Le penchant est recouvert d'une couche de diluvium rouge sur un à trois mètres de profondeur.

Le P. Furgus opine que cette terre végétale, bien choisie, a été apportée pour recouvrir les tombes des habitants d'une bourgade voisine, qui aurait existé là où se trouve maintenant la ville d'Orihuela.

La station n'eût donc été qu'une nécropole ou plus de huit cents tombes furent découvertes.

L'auteur fait remarquer que la surface de celle-ci est bien réduite pour avoir servi d'emplacement à une bourgade ayant donné lieu à un cimetière aussi riche.

Je ne puis partager cette manière de voir. Il s'agit ici d'une surface de deux à trois hectares, ce qui est bien suffisant pour édifier les habitations d'une localité préhistorique. Et si on tient compte de ce que mon frère et moi nous avons fouillé de nombreuses stations de la même époque, d'une étendue comparable où, sans aucun doute sérieux, les anciens avaient enterré leurs morts dans le sol de leurs demeures, on arrivera à ranger le coteau de San-Anton dans une catégorie absolument semblable.

Toutes les descriptions de leur historiographe tendent à cette conclusion. Est-il plausible que, dans ces temps lointains, on ait établi un cimetière à deux kilomètres de l'agglomération ? Cette pratique, toute moderne, est née de l'énorme accroissement des villes et des considérations hygiéniques qui s'ensuivent. Garder los morts aussi près de soi que possible est un pieux sentiment. Les cimetières disposés autour des églises en sont une manifestation qui n'a pas encore disparu, et dans les temps préhistoriques, l'enterrement sous le sol occupé par la vie courante en constituait l'expression la plus caractérisée, sans présenter d'inconvénients sérieux. Le nombre de sépultures est simplement proportionnel à la durée de l'occupation, sans compter les épidémies qui peuvent en avoir accru la quantité. Je reviendrai plus loin sur cette question de la destination de l'emplacement.

Le P. Furgus distingue plusieurs genres de sépultures : la crémation, la crémation partielle et l'inhumation.

Au premier groupe appartiennent des tombes situées à une profondeur très faible.

L'archéologue espagnol est sobre quant aux détails de ces sépultures. Il dit seulement qu'elles doivent être postérieures, attendu qu'on les a rencontrées parfois au-dessus de squelettes enterrés.

D'autre part, lorsqu'on brûlait les morts, on devait encore observer parfois le rite précédent de l'inhumation, car on a trouvé à Orihuela des vases de même époque que les urnes cinéraires, contenant un squelette d'enfant.

Le P. Furgus décrit la céramique de cette période ; il la partage en trois catégories, toutes trois faites au tour.

La première est rouge, recouverte de vernis noir brillant ; la pâte est très fine, l'extérieur est recouvert d'ornements. Cette céramique est étrusque.

La seconde catégorie est considérée par notre auteur comme romaine. La troisième, la plus abondante, n'a guère donné que des spécimens brisés. Les vases sont des patères, de grands plats, des cruches et des amphores de forme élégante. La pâte est de couleur jaune-clair, parfois rosée, l'extérieur orné de bandes horizontales de couleur plus foncée, avec, parfois, des dents de loup, des lignes diagonales ou des cercles. Aucun mobilier funéraire, sauf quelques objets informes en fer.

La description des trouvailles fait supposer qu'elles sont du IIIe ou du IVe siècle avant J.-C., c'est-à-dire à influence punique, comme celles d'Elche, Villaricos, etc.

Voyons la crémation partielle.

L'auteur a rencontré à Orihuela des sépultures où quelques ossements portaient des traces de feu ; il les compare au squelette à demi brûlé de Peña Roja, et à d'autres trouvailles de même genre faites en Espagne.

A San-Anton, les ossements humains qui auraient subi l'action du feu gisaient en terre ou bien enfermés dans une grande urne en terre cuite assujettie par des pierres. Au-dessus il y avait une couche de cendres mêlée de charbon, atteignant au maximum un mètre d'épaisseur, et contenant en grande abondance des ossements de bœuf, de sanglier, d'oiseaux, parfois des vertèbres de poisson et beaucoup de fragments de poteries diverses.

Le mobilier était composé de scies en silex, coquilles perforées, instruments en os à demi brûlés, groupes de petits cailloux choisis, pierres en grand nombre, ayant servi de percuteurs, mortiers, lissoirs, nucleus et éclats de silex blanc ou gris.

Le P. Furgus fait, d'après ces trouvailles, un essai de reconstitution de la cérémonie de l'enterrement ; il pense que le cadavre devait être brûlé, puis, après cette cérémonie, on aurait recueilli les ossements à demi carbonisés, peut-être dans une sorte de linceul, et on les aurait enfouis dans la terre ou dans une grand eurne. A ce moment aurait commencé le repas funéraire, composé surtout de viandes rôties, le défunt y aurait eu sa place réservée, et une fois le banquet fini, les reliefs et la cendre auraient été dispersés sur sa tombe.

Je regrette de devoir ici me séparer encore des commentaires de l'explorateur espagnol. Je pense que, pour conclure à l'emploi d'un

rite funéraire aussi bizarre que la crémation partielle, arrêtée juste à temps après que la chair, la graisse et les tissus mous auraient été rôtis ou fondus ; avant d'en arriver là, dis-je, il faut être extrêmement prudent.

L'hypothèse de cet horrible grill-room, nauséeux pendant et après l'action du feu, puis de ce repas pantagruélique où l'on dévore des quartiers de bœuf, de sanglier, des volailles, du poisson, me résiste très fort. Toute cette cérémonie, à propos de ce pauvre et unique défunt, qui gît là, respectueusement enterré à quelques pieds sous terre, me laisse très sceptique. L'énumération du mobilier funéraire me surprend quelque peu. Le mode d'enterrement et la nature des objets cités par le P. Furgus correspondent absolument aux milliers d'objets déterrés par mon frère et moi en Espagne dans des stations de la même époque. Nous avons toujours classé ces scies en silex, ces pointes en os, ces mortiers, ces percuteurs et ces lissoirs parmi le mobilier usuel des habitations, et considéré les ossements d'animaux et les vertèbres de poisson comme des restes de repas de la vie normale de ces gens. Quant au charbon de bois et aux cendres, ce sont, d'après nous, des témoins de foyers anciens et aussi des preuves que l'incendie a détruit les demeures préexistantes.

Le P. Furgus est-il bien certain que le mobilier funéraire dont il fait l'énumération se trouvait *dans* la sépulture ou bien à côté ou au-dessus ? Quant à nous, nous n'avons jamais trouvé, dans l'intérieur des centaines d'urnes funéraires de la même période que nous avons ouvertes, que des armes et des outils en cuivre et en bronze, des parures variées, des poteries, et, lorsqu'il y avait des restes d'animaux, un ou deux os de bœuf ou de mouton ; si on admet la demeure du vivant au-dessus de celle du mort, il n'y a pas de nécessité à rechercher des explications un peu étranges. Nous avons fourni la preuve que les branches, même les branches feuillues et les roseaux, étaient utilisés à cette époque pour faire des toitures ou des cloisons légères. Cette preuve existe dans les morceaux de terre vitrifiée par le feu qui portent ces empreintes végétales. On peut les voir au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles. Nous avons trouvé en place des poteaux en bois carbonisés et avons admis l'existence d'étages.

La destruction partielle ou totale de ces bourgades par le feu se

conçoit et se prouve ; on explique ainsi l'abondance des cendres et bien d'autres détails. Si, à cette supposition de tombes établies dans le sol des habitations, l'on veut faire des objections au nom de l'hygiène, je ferai remarquer qu'il ne faut pas un mètre de terre au-dessus d'un cadavre pour ne jamais s'apercevoir de sa présence.

Les exemples de crémation partielle que cite l'archéologue d'Orihuela sont des cas isolés ; j'ignore s'il a constaté lui-même ce qu'il en dit ; dans le cas contraire, je me défie. Quant à ceux de de San-Anton, ils paraissent rares et peu probants. On pourrait les expliquer par des incendies postérieurs ou bien par ce fait que ces défunts auraient eux-mêmes dû leur mort au feu.

Le P. Furgus décrit la troisième catégorie de sépultures : celles par inhumation. On a trouvé à San-Anton, tout comme dans les autres stations de la même période, les enterrements dans de simples trous non protégés, dans des enceintes réduites entourées de pierres mises de champ, dans des urnes ou dans des cists ou caissons en dalles de pierre.

Rien à dire des trous. Les enceintes circulaires de pierres ont trois à quatre mètres de diamètre. A l'intérieur était le squelette recouvert d'environ un mètre de terre. On en trouva une demi-douzaine, avec des meules en pierre, des coquilles trouées et des éclats de silex. L'auteur les appelle des *cromlechs*, et il les considère comme des sépultures de gens de basse condition, mais contemporaines de celles en urnes ou en cists.

Est-il bien permis de considérer comme un cromlech un cercle de pierres de trois mètres de diamètre ? Il me semble qu'il vaudrait mieux ne pas abuser des appellations mégalithiques; on finit par en dénaturer le vrai sens !

Le savant jésuite ne nous dit pas la dimension de ces pierres et nous ignorons la position de ces sépultures spéciales. Je suis porté à les croire plus anciennes que l'âge du bronze. Ceux qui vivaient sur ce coteau et y enterraient leurs morts, repliés dans des trous, des urnes ou des caisses en pierre, ne pouvaient gaspiller la place au point de faire une sépulture de trois à quatre mètres de diamètre pour un seul défunt et cela pour une personne de basse condition ! Je crois que ces deux modes de sépulture ne sont pas contemporains et il ne faut pas s'étonner que deux civilisations aient occupé

successivement un même emplacement. Schliemann trouva à Ilios plusieurs villes superposées.

Le P. Furgus donne le nom de *tumulus* à des tertres mesurant jusqu'à deux et trois mètres, du sommet à la base — et trois ou quatre mètres de diamètre. Ils « se manifestaient — je reproduis le texte espagnol — par de petites proéminences presque imperceptibles, qui devaient s'élever avant que les pluies torrentielles les aient détériorées, comme un monticule d'un mètre d'élévation ou quelque chose de plus ».

Il ne paraît pas qu'on puisse donner à ces tertres à peine marqués le nom de tumulus.

Ne sont-ce pas, tout simplement, les restes de l'effondrement du toit des demeures ou des étages ?

Les sépultures de San-Anton, formées de simples trous où le corps était mis, replié sur lui-même, paraissent être les plus riches, ce sont les seules où l'on ait trouvé des objets en or. Le P. Furgus dit que, à proximité des squelettes enfouis de cette manière, on trouva souvent un crâne isolé, et il en conclut que ce crâne appartenait à une victime offerte aux mânes du défunt et sacrifiée lors de son enterrement. Cela est possible sans doute, mais ici encore la plus simple des explications ne serait-elle pas la meilleure ? Quand les fossoyeurs faisaient le trou, il a dû leur arriver fréquemment de rencontrer un squelette antérieurement enterré, de là un remaniement et une dispersion inévitable des restes de celui-ci.

Les urnes de San-Anton sont de grands vases en terre cuite grossière, de couleur gris-rouge avec taches noirâtres. Les plus grandes avaient $0^{m}70$ de hauteur et $0^{m}50$ de diamètre au milieu. Un grand nombre étaient beaucoup plus petites; elles étaient enfouies avec une protection de grosses pierres et de terre travaillée. Ces urnes sont petites et leurs dimensions restreintes portent l'archéologue espagnol à se ranger du côté des partisans du décharnement préalable. Cette hypothèse lui paraît d'autant plus plausible que des ossements humains provenant de sépultures de San-Anton portaient des traces de couleur rouge ; ces sépultures renfermaient des morceaux de matières colorantes et un petit mortier broyeur.

Il eût été intéressant de connaître la nature de cette substance colorante. Nous avons trouvé aussi des ossements colorés en rouge dans des sépultures de cette période, notamment un crâne, portant

des traces d'une bande rouge faisant tout le tour de la tête ; la matière colorante s'est trouvée être du cinabre (Hgs). Sans recourir à la supposition du décharnement, nous avons émis l'idée que les anciens avaient coloré des étoffes en rouge et que, dans le cas du crâne en question, il s'agissait d'un bandeau teint, en manière de diadème, rappelant les diadèmes d'argent dont nous trouvâmes plusieurs exemplaires dans des sépultures.

Mon frère trouva dans la station des Millares des pastilles de cinabre. Dans maintes découvertes, des archéologues ont signalé des ossements humains paraissant barbouillés de couleur rouge. Toutefois, comme l'explication par un cas fortuit est souvent possible, on doit être très circonspect quand il s'agit de ces trouvailles.

Je ferai observer qu'une urne de $0^{m}70$ sur $0^{m}50$ pourra renfermer un corps de dimensions moyennes, à condition qu'on le replie aussitôt après le décès, avant l'endurcissement des articulations.

Je me rappelle qu'un visiteur de nos collections se montra un jour incrédule sur ce point, à propos d'une urne de $0^{m}80 \times 0.60$. Mon frère, qui est d'une taille au-dessus de la moyenne, ne trouva pas de meilleur argument à lui opposer que de s'accroupir lui-même dans le vase, ce qui lui fut très facile ; pour un mort cela s'arrange plus aisément encore. Quant aux urnes sensiblement plus petites, on pouvait les réserver pour les enfants.

D'après le principe de rechercher toujours les motifs simples et pratiques, on pourrait dire que les trous étaient destinés aux défunts adultes et les urnes aux adolescents et aux enfants. Le mobilier funéraire très pauvre, trouvé dans ces dernières, confirmerait cette hypothèse.

Je dois avouer que je la préfère, plutôt que d'admettre, chez des gens policés et respectant leurs morts à ce point, la hideuse coutume du dépeçage *post mortem*.

La dernière sorte de sépultures décrite par le P. Furgus est le cist ou caisson formé de six dalles, et la plus grande de ces tombes mesurait $1^{m}20$ de long, la plus petite $0^{m}50$. Elles étaient généralement pauvres. Nos stations du Sud-Est de l'Espagne nous donnèrent le même genre de sépultures, avec cette différence que les urnes et les cists contenaient les plus riches mobiliers.

Décrivons sommairement les objets rencontrés dans celles de San-Anton. A côté des morts, il y avait des armes, des outils, des

poteries et des parures. Suivant le rang social, il y avait de grandes différences dans le mobilier funéraire, certains squelettes n'avaient absolument rien auprès d'eux.

Les armes et outils sont généralement en cuivre ou en bronze. Ce sont des haches plates, couteaux à rivets, hallebardes, poinçons, parfois avec leurs manches en os, des pointes de flèches. Une des lames de métal porte des rivets en argent.

Les poteries sont abondantes ; la pâte est, en général, grossière, de couleur noirâtre avec traces de lissage ; elles ne sont pas faites au tour, les formes se réduisent à quelques types principaux.

Fort peu de poteries ornées ; le fond était conique, il fallait un support pour les faire tenir.

Les parures sont en cuivre, en bronze, en argent ou en or. Ce sont de simples fils en une ou plusieurs spires.

Egalement beaucoup de grains de collier en os, en coquilles, en pierre.

Une douzaine de crânes purent être reconstitués ainsi que deux squelettes humains entiers. Ces ossements montrent que les préhistoriques de San-Anton étaient plutôt brachycéphales, orthognates et de forte stature.

Le P. Furgus fait encore mention d'une série d'autres objets trouvés à San-Anton : haches, percuteurs, mortiers, brunissoirs en pierre, pierres à aiguiser percées de trous, lames et scies en silex, meules en pierre, fusaïoles et pains troués en terre cuite, instruments en os de tout genre : poinçons, aiguilles, spatules, pointes de flèches, perles de collier; quatre boutons, un fragment de peigne et des morceaux d'anneaux, le tout en ivoire, beaucoup de coquilles trouées, de cornes de cerf, défenses de sanglier et ossements d'animaux. Tous ces objets prouvent qu'on a vécu là où ils gisent, ils ne sont pas des mobiliers funéraires.

L'heureux explorateur, en terminant la monographie des fouilles de San-Anton, formule l'hypothèse que les antiques habitants de ce coteau étaient peut-être des Celtibères.

Les réserves faites quant aux commentaires dont le P. Furgus accompagne son récit ne doivent pas refroidir les vives félicitations auxquelles il a droit pour ces remarquables trouvailles.

Elles constituent une précieuse contribution à l'étude si capti-

vante du passé de cette belle Espagne. Belle, en effet, combien elle devait l'être, avant que le vandalisme romain eût dépouillé ses superbes montagnes de leur parure de forêts ! Que ceux qui ont visité ces rivages méditerranéens et déploré l'aridité de ces crêtes aujourd'hui dénudées les revêtent en esprit d'une végétation luxuriante, remplacent en imagination la mort de ces *barrancos* pierreux et desséchés par la vie de la forêt, des oiseaux et des sources ; ils devront reconnaître que la contrée ainsi transformée serait une merveille ! Elche, avec sa forêt de palmiers, est tout proche ; supposez qu'elle s'étende, cette forêt, sur quelques provinces, ne serait-ce pas un paradis ? Et faut-il s'étonner que des régions aussi admirables aient de tout temps attiré l'homme ?

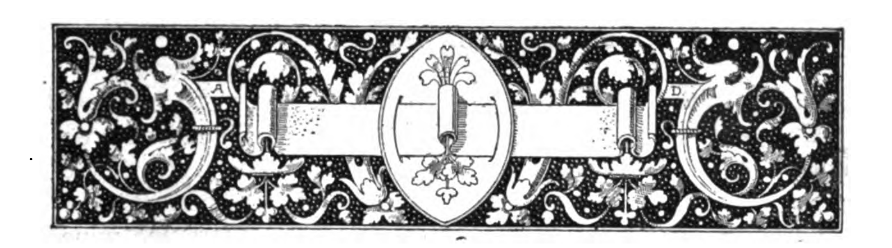
Nous pensions, il y a vingt ans, mon frère et moi, que cette belle civilisation préhistorique de nos bourgades de l'Argar, de Fuente Alamo, de l'Oficio, situées tout autour de Cuevas, dans la province d'Almérie, ne s'étendait guère au delà des limites de cette province. Aujourd'hui, il ne nous en coûte pas d'avouer notre erreur. On l'a constatée sur un gros tiers de l'Espagne, dans toute sa partie orientale et méridionale.

Les fouilles de San-Anton en fournissent un nouveau et intéressant témoignage, car il s'agit bien du même peuple. Quel est, en Espagne, le lien entre les temps quaternaires et l'époque néolithique ? Comment celle-ci se rattache-t-elle par l'âge du bronze et celui du fer aux périodes historiques ?

Ces problèmes se posent encore, mais paraissent bien moins obscurs qu'il y a trente ans. La lumière se fera en tout ou en partie, cela est probable, et tout fait supposer qu'elle viendra de l'Orient classique. C'est là qu'il faut chercher le centre de dispersion des navigateurs, attirés par le climat et les richesses de la Péninsule.

Pour l'archéologie préhistorique, elle renferme encore d'inépuisables trésors, et les musées de sa capitale, si pauvres en antiquités de cette époque, se rempliraient de documents en masse, le jour où les pouvoirs publics se décideraient à consacrer à ces recherches un modeste budget. Il n'est point douteux que des enseignements précieux naîtraient de ces documents, pour la préhistoire de toute l'Europe.

H. Siret.



L'ÉGLISE DE VILLERS

NOUVELLE ÉTUDE



E *Bien Public* en date du jeudi 22 septembre 1904 écrivait : « Ce n'est pas seulement en Belgique que les ruines de l'abbaye de Villers en Brabant sont célèbres ; les archéologues de tous les pays les connaissent et les admirent. Les restes de l'église, notamment, sont d'un monument merveilleux.

» On n'est pas d'accord toutefois sur leur âge. Les uns veulent que des parties de l'édifice remontent jusqu'au XIIe siècle, au temps de saint Bernard.

» Le P. H. Nimal, dans un opuscule récent intitulé : *L'Église de Villers* (Bruxelles, Société belge de librairie, 1904, in-8° de 72 p.), a entrepris de réfuter cette opinion en faisant appel aux documents historiques. Il nous paraît aussi désirable qu'au P. Nimal lui-même qu'un véritable archéologue vienne renforcer cette réfutation, « reprendre la question sur le terrain de l'architecture et rendre ainsi la démonstration complète. »

Ce vœu, nous le renouvelons ici.

M. C. Enlart, célèbre archéologue français, nous disait, dans sa lettre du 19 septembre 1903 : « Je suis heureux d'apprendre que vous préparez une nouvelle étude sur Villers, monument qu'on ne saurait assez faire connaître. »

De fait, Villers attire de plus en plus l'attention.

Un jeune candidat en sciences historiques de l'Université de Louvain, le R. P. E. de Moreau, jésuite, a choisi la célèbre abbaye brabançonne comme sujet de thèse pour le doctorat [1].

On est bien loin encore d'avoir entièrement exploré une mine si féconde. Villers continue d'offrir, aux historiens et aux archéologues, un vaste champ d'investigations.

Nous pensons, dans la présente étude, pouvoir donner quelques éclaircissements nouveaux, ou, du moins, aider quelque peu à l'une ou l'autre solution définitive.

Pour apporter le plus d'ordre possible dans ce travail, nous le diviserons en trois parties :

I. L'Église.
II. Les Chapelles.
III. La Chapelle Saint-Bernard en particulier.

PREMIÈRE PARTIE.

L'Église.

I

La première question à examiner est celle-ci :

L'église actuelle de Villers est-elle l'œuvre de saint Bernard, dont elle réaliserait le plan, en sorte que, dès 1151, le chœur et le transept, avec le porche occidental, auraient déjà été construits ?

Nous répondons : **Non.**

Pour justifier notre assertion, nous nous contenterons ici d'une double preuve : une preuve de fait et une preuve de raison.

Preuve de fait. La chronique de Villers mentionne formellement l'existence d'un oratoire primitif.

[1] Cet auteur vient de publier aux *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, IIe section, *Série des cartulaires et des documents inédits*, 7e fascicule, Louvain, 1905, *Les Chartes du* XIIe *siècle de l'abbaye de Villers en Brabant*.

Il est tout désigné pour nous donner le cartulaire complet de l'illustre abbaye. Ce serait rendre un service signalé aux historiens et aux amateurs de Villers.

Voici comment elle s'exprime : *Construentesque oratorium lapideum et domum contiguam, que adhuc supersunt, de die in diem proficere ceperunt* [1]...

On n'a pas assez remarqué ces trois mots : *que adhuc supersunt,* qui n'auraient pas de raison d'être appliqués à l'église actuelle. On ne doit pas l'oublier non plus, c'est la première partie de la chronique, écrite vers 1250, qui s'exprime de la sorte.

Que faut-il entendre par cet oratoire en pierre : *oratorium lapideum ?*

La chronique manuscrite du XVII[e] siècle, conservée à la bibliothèque de Bourgogne, n° 7781, dont nous avons cité le texte dans notre précédente étude [2], nous l'apprend : c'est un bâtiment ancien, en pierres et argile, couvert de pierres larges et minces, d'une grande élévation, dont le rez-de-chaussée aurait servi d'oratoire, le premier étage de réfectoire et le second de dortoir ; rasé sous l'abbé Van Zeverdonck (1524-1545), et appelé *maison de Saint-Bernard.*

Ce bâtiment se trouvait au bord de la Thyle, dans la partie la plus retirée du monastère, *in secretiori parte monasterii,* en vue des étangs, *in piscinæ prospectum,* en arrière du bâtiment *quod nunc est macellum :* le mot *macellum* peut désigner la boucherie [3], le moulin, ou le cellier, qui était, à cette époque, l'ancien bâtiment des convers.

La chronique du XVII[e] siècle dit que les fondements s'en voyaient encore à cette époque, *sub cespitibus,* sous des mottes de terre recouvertes de gazon.

Les travaux continuant à s'exécuter, aux ruines de Villers, sous l'intelligente et vigilante direction de M. l'architecte Léopold Pepermans [4], il serait intéressant de rechercher ces fondations pour

[1] *Monumenta Germaniæ historica,* t. XXV, p. 196, n. 2.

[2] *L'église de Villers, étude historique et archéologique avec, en appendice, un manuscrit du XVIII[e] siècle, décrivant les sépultures (reproduit par la photographie);* Bruxelles, Société belge de librairie, 1904, p. 3.

[3] L'abbé Vos, *Notice historique et descriptive de l'abbaye de Villers,* Louvain, 1867, dans son plan des ruines, place la boucherie à la suite de la maison de l'économe, vers l'endroit indiqué dans le plan Boulmont en Y, logement des pauvres et des pèlerins. Cet emplacement se trouve réellement au bord de la Thyle.

[4] Nous avons admiré, lors de notre récente visite à Villers, la dernière œuvre entreprise sous la conduite de l'habile architecte : la restauration de la façade primitive du quartier des convers ; ce travail, lorsqu'il sera achevé, va renouve-

être fixé sur l'endroit précis où se trouvait la maison Saint-Bernard.

Cette tradition, mentionnée dans la chronique manuscrite du XVIIe siècle, est attestée par Gramaye, *Genappia*, p. 15, et Sanderus, *Brabantia Illustrata,* t. I, p. 420, édition de La Haye; preuve que ni l'un ni l'autre ne regardent l'église actuelle comme l'église primitive.

Preuve de raison ou *a priori*. Une double impossibilité: impossibilité matérielle, impossibilité morale.

A. *Impossibilité matérielle*. Se rend-on bien compte des débuts de Villers ?

Saint Bernard délègue, pour cette fondation, douze religieux de chœur et cinq convers, sous la conduite de l'abbé Laurent. Ils choisissent, comme emplacement, conformément à l'esprit de l'Ordre, un lieu d'horreur et de vaste solitude : *in hoc loco horroris et vastæ solitudinis,* dit la chronique ; un endroit sauvage, impraticable et couvert de bois jusqu'à Nivelles : *Eratque tunc quasi tota terra circumjacens usque ad Nivellam invia, silvestris et nemorosa*.

Leur pénurie est telle que, dès la première année, découragés et manquant du plus strict nécessaire, ils songent à regagner Clairvaux. Averti de la détresse de ses fils, saint Bernard accourt pour relever leur courage abattu. Ayant constaté les inconvénients du séjour de la Boverie, où ils s'étaient installés, le saint choisit un autre emplacement et descendit dans une vallée proche de là, au bord de la Thyle.

Ce serait alors que saint Bernard aurait songé à élever un monument tel que l'église de Villers et aurait immédiatement mis la main à l'œuvre, en sorte qu'en moins de cinq années, le chœur, le transept et le porche occidental auraient été achevés !

Où aurait-il trouvé les ressources ? Comment se serait-il procuré les instruments de travail ? Où aurait-il eu les ouvriers ?

Nous l'avons fait observer déjà : le monastère actuel, église et bâtiments claustraux, occupent un terrain pris dans la montagne, et ce n'est pas au début de Villers qu'a pu s'exécuter ce travail déjà gigantesque d'abattre les arbres, de couper la montagne, d'en

ter, de la façon la plus heureuse, l'aspect du monument remarquable à tant de litres. On a commencé aussi le rétablissement de la voûte du sanctuaire.

extraire les pierres nécessaires à la construction et de déblayer le terrain servant à l'emplacement actuel.

Nous avons montré, par un passage de Coulon [1], quelle perfection, jusque dans les moindres détails, révèle ce monument grandiose dont les restes font aujourd'hui encore notre admiration. Et le sanctuaire et le transept, si remarquables, de ce monument incomparable, auraient été élevés par saint Bernard dans les circonstances exposées plus haut ! Ce serait là un des plus grands miracles attribués au puissant thaumaturge.

« Très souvent et partout, dit M. C. Enlart, des moines ont créé un monastère provisoire ou très modeste, puis, quand il a prospéré et que les ressources sont venues, un second édifice plus beau. C'est certainement le cas de Villers [2]. »

B. *Impossibilité morale*. Un monument comme l'église de Villers n'entrait guère dans les idées de saint Bernard telles qu'elles sont exposées dans la lettre aux frères du Mont-Dieu, reproduite aux *Œuvres complètes de saint Bernard*, et citée par nous dans notre précédente étude [3].

« Jamais, dit M. Enlart [4], saint Bernard n'aurait admis tant d'élégance et de richesse d'architecture, et, l'eût-il acceptée, il n'eût pu faire bâtir l'église actuelle, qui est d'un style sensiblement postérieur à son temps.

» Comme type d'église bâtie sous la direction de saint Bernard, je ne puis vous citer mieux que Saint-Paul-Trois-Fontaines, près Rome : on sait qu'il l'a fait bâtir, et c'est un monument encore roman de la plus austère simplicité : sanctuaire carré ; transept à chapelles carrées, piliers carrés, voûtes en berceau et voûtes d'arêtes ; comme ornements, à peine quelques moulures. Ce plan est le plus fréquent dans les églises cisterciennes ; quant à la simplicité de l'architecture, elle alla en décroissant, surtout depuis la mort de saint Bernard.

» La date de 1197-1209 me paraît, au contraire, s'adapter très bien au chœur de Villers. Si j'ai bonne mémoire, d'autres parties sont au moins du XIIIe siècle.

» Un monument aussi vaste a dû se bâtir lentement : une

[1] *L'église de Villers*, p. 7, n. 1.
[2] *Ibid.*, p. 11.
[3] *Ibid.*, p. 9-11.
[4] *Ibid.*, p, 11-12.

église cistercienne de la même importance, San-Galgano, près Sienne, dont j'ai retrouvé et étudié les archives, a mis à peu près un siècle à se bâtir, de 1218 à 1310 environ, et pourtant l'abbaye était riche.

» L'architecture cistercienne fut d'abord romane, comme à Fontenay, à Bonmont près Genève, à Wettinghen (Suisse). Elle est parfois romane au XIIIe siècle, comme aux Vaux-de-Cernay, près Paris, et Valbenoîte (Loire) ; mais l'art gothique avait paru, du vivant de saint Bernard, dans la Normandie, l'Ile de France et la Bourgogne, où l'église de Vezelay montre le style de transition dans son narthex de 1132, et le plein style gothique dans son sanctuaire du dernier quart du XIIe siècle.

» L'église de Pontigny est de transition, mais il faut remarquer qu'elle semble avoir été profondément remaniée peu après sa construction ; elle a dû être commencée pour être romane ; les voûtes gothiques n'étaient pas prévues dès l'abord.

» L'église de Villers me semble témoigner de moins d'influence bourguignonne que beaucoup d'églises cisterciennes. Le système des œils-de-bœuf dans le chœur rappelle des modèles de l'Ile-de-France, comme Poissy (vers 1140) et Champeaux (vers 1180). »

Lettre du 19 septembre 1903 :

« Notre thèse est confirmée par l'autorité de Viollet-le-Duc, reportant à la fin du XIIe et au XIIIe siècle le développement du style ogival auquel appartient l'église de Villers. »

Dictionnaire raisonné d'architecture, Paris, 1854, t. II, au mot *Cathédrale,* p. 365 : « Jusqu'à présent, nous avons vu l'architecture, née en France à la fin du XIIe siècle, se développer avec le pouvoir royal et pénétrer, à la suite de ses conquêtes ou à l'aide de son influence politique, dans les provinces voisines de l'Ile-de-France, c'est-à-dire pendant la durée du règne de Philippe-Auguste. Mais, jusqu'à la fin du XIIe siècle, elle ne dépasse pas les territoires que nous venons de parcourir. Dans d'autres provinces, au sud et à l'ouest, l'architecture romane suit son cours naturel ; si elle se modifie, ce n'est pas dans son principe, mais dans les détails de son ornementation. »

P. 372 : « A partir du milieu du XIIIe siècle, l'architecture ogivale française s'impose dans toutes les provinces réunies à la couronne, et même dans quelques-unes de celles qui ne sont

encore que vassales. Excepté en Provence et dans quelques diocèses du Midi, les styles provinciaux s'effacent et les efforts des évêques tendent à élever des cathédrales dans le style de celles qui faisaient l'orgueil des villes du Nord. »

P. 62, au mot *Arc-boutant:*

« Ce n'est, comme nous venons de le dire, qu'à la fin du XIIe siècle que l'arc-boutant se montre franchement dans les édifices religieux du nord de la France ; il n'apparaît dans le centre et le midi que comme une importation, vers la fin du XIIIe siècle, lorsque l'architecture ogivale, déjà développée dans l'Ile-de-France, la Champagne et la Bourgogne, se répand dans tout l'Occident.

» Nous donnons en première ligne, et parmi les plus anciens, l'un des arcs-boutants du chœur de l'église Saint-Remy de Reims, dont la construction remonte à la dernière moitié du XIIe siècle. L'arc-boutant est simple... »

P. 140, au mot *Architecture :*

« C'est pendant les dernières années du XIIe siècle et au commencement du XIIIe que toutes les grandes cathédrales du domaine royal sont fondées et presque entièrement terminées sur des plans nouveaux : Notre-Dame de Paris, Notre-Dame de Chartres, les cathédrales de Bourges, de Laon, de Soissons, de Meaux, de Noyon. »

L'assemblée de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc tenue à l'abbaye même de Villers, le 28 août 1877, loin d'avoir été contraire à notre thèse, lui est favorable, comme on peut le voir par le compte rendu fidèle que nous en reproduisons aux pièces justificatives.

Pour ne pas encombrer notre texte, nous reportons également aux pièces justificatives les divers passages où Coulon, lui aussi, confirme péremptoirement notre thèse. D'après Coulon, la crypte romane, sous la nef, appartient au temple primitif ou, du moins, à une église antérieure à l'église actuelle et hors d'équerre avec celle-ci.

Il distingue soigneusement la cave, sous le porche, de la crypte, sous la nef. On s'en convaincra par les citations données aux notes justificatives.

Quant à la crypte de Cambron, elle ne peut venir ici en question. Il ne s'agit pas, à Cambron, d'une crypte sous le porche, mais contiguë à celui-ci et qui, finalement, serait l'équivalent de

la salle des convers adjacente à l'église de Villers et dont on peut, aujourd'hui encore, admirer les restes.

Monnier, *Histoire de l'abbaye de Cambron,* Mons, 1884, t. II, dit, p. 87 : « Ce souterrain, contigu au porche... ; » p. 92 : « Ce souterrain est bâti tout à fait en dehors de l'église ».

Voici la conclusion de l'auteur sur la crypte de Cambron, p. 93 :

« L'édifice dont nous nous occupons a pu être, dès sa construction, un souterrain comme il le paraît aujourd'hui, mais on peut très bien aussi admettre qu'il était un rez-de-chaussée et que, par suite de changements amenés par les reconstructions, ou par suite de la démolition des autres bâtiments claustraux, il aura été enseveli sous les terres rapportées qui leur donnent une apparence de souterrains.

» L'examen attentif de ce qui précède et du plan du monastère permet de conclure que cet édifice a pu servir primitivement ou de salle de rez-de-chaussée pour les frères convers ou bien encore, soit dès l'origine du monastère, soit par suite de la suppression des frères convers, de celliers ou de magasin pour la communauté. »

A la page 92, il cite Reusens, *Éléments raisonnés d'architecture,* Louvain, 1895, t. II, p. 453 : « Chez les Cisterciens, le logement des frères se composait régulièrement, au rez-de-chaussée, d'une seule et vaste salle voûtée et partagée en deux nefs par une épine de colonnes, quelquefois mais rarement de deux, ainsi qu'on le voit sur le plan restauré de Villers, à l'étage d'une salle de même grandeur que celle du rez-de-chaussée. »

De son côté, M. J. Casier, *Note sur la crypte de Cambron* (extrait du XXXe *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc),* dit, p. 2 :

« Cette construction ne peut se réclamer du nom de crypte. Celles-ci sont établies sous l'église ou, tout au moins, sous le chœur ; ici rien de semblable ne se voit.

» C'est une construction dont l'ensemble ne correspond avec aucune partie du monastère ; on se rend compte, à première vue, qu'elle ne fait pas partie du plan d'ensemble de l'abbaye, pour autant que les débris épars de celle-ci permettent de dresser un plan général ; elle est enfouie sous un remblai, et son pavement se trouve à un mètre et demi sous le sol. »

P. 4 : « Cette salle, peu élevée du reste, a pu servir de salle capitulaire, de réfectoire ou pour toute autre destination.

En l'absence de tout plan de l'abbaye primitive, cette seule construction ne livre pas par elle-même le secret de sa destination. Elle est certes antérieure à l'église abbatiale bâtie au XIIIe siècle et dont il reste quelques vestiges ; elle est hors d'équerre avec celle-ci et pourrait même avoir été entamée pour permettre la construction de sa grande voisine. »

Nous pensons, par tout ce qui précède, avoir suffisamment établi notre thèse, à savoir : que l'église actuelle de Villers ne peut aucunement être attribuée à saint Bernard.

Mais, nous objectera-t-on, pour se prononcer en histoire, il faut des documents, et ici il n'y en a pas !

Nous répondons : Le document existe, le premier à consulter, la chronique même de Villers, la chronique de 1250, attestant une église primitive, distincte de l'église actuelle et existant encore à cette époque ; la chronique du XVIIe siècle, rapportant la tradition constante de Villers que cet oratoire aurait été la maison de saint Bernard détruite par l'abbé Van Zeverdonck, au XVIe siècle.

Devant l'ensemble de preuves apportées par nous, nous ne voyons pas comment on puisse attribuer encore la moindre probabilité à l'opinion combattue ici.

II

Un point trop souvent perdu de vue, c'est la destination des églises cisterciennes. Elles n'étaient pas faites pour le public ; c'étaient des églises conventuelles, à l'usage des religieux.

Le chapitre Ier des statuts de l'Ordre portait : Nos monastères ne seront point bâtis dans les villes, les bourgs et les villages, mais dans des lieux éloignés de l'habitation et du commerce des hommes : *In civitatibus, in castellis aut villis nulla nostra construenda sunt cœnobia, sed in locis a conversatione hominum semotis. Du premier esprit de l'Ordre de Cisteaux* (Paris, 1670, p. 50.)

L'accès en était interdit aux femmes. *(Ibid.*, p. 52.)

« Comme nos premiers Pères, est-il dit dans le même ouvrage, ne se retiroient du siècle que pour vacquer plus librement à la penitence et aux larmes, ils recherchoient plus particulièrement les forests et les vallées pour y faire leur demeure, comme des lieux qu'ils jugeoient d'autant plus propres pour l'accomplissement de leur dessein, qu'ils etoient moins frequentez et habitez

par les hommes. Et certes le lieu dont les premiers d'entr'eux firent choix pour construire le premier Monastere de cet Ordre étoit, ainsi qu'il est rapporté en l'Exorde de Cisteaux, un lieu désert, rempli de ronces et d'épines et qui n'étoit fréquenté que des bestes ; lieu qu'ils estimerent néanmoins d'autant plus propre et plus commode pour vivre dans l'esprit et la forme de vie à laquelle ils aspiroient, qu'il estoit moins accessible et moins exposé à l'abord des personnes seculieres. » (*Ibid.*, p. 47-48.)

On le voit, l'emplacement de Villers répondait parfaitement à ces conditions.

Pour mieux garder cette solitude, les Cisterciens obtinrent, du pape Urbain V défense d'édifier aucune maison à moins d'une demi-lieue de leurs monastères et de leurs fermes. (*Ibid.*, p. 51.)

Voici, d'après le rituel cistercien, la disposition de leurs églises, dont le nom usité *oratoire* [1] indique bien la destination :

L'oratoire doit être dédié à la sainte Vierge et bâti en forme de croix, à l'instar de l'église de Cîteaux.

Il est divisé, dans sa longueur, en quatre parties.

La première est le sanctuaire ou *presbyterium*, où se trouve le maître-autel ; il est d'un ou de deux degrés supérieur au reste de l'église.

Le maître-autel doit être séparé du mur suffisamment pour que l'on puisse circuler à l'entour. Il est élevé d'un ou de deux degrés au-dessus du pavement du sanctuaire. Au mur méridional se trouvent la crédence et les sièges des célébrants.

La seconde partie est le chœur, où sont les stalles, sièges et bancs.

Une clôture sépare le chœur de l'arrière-chœur, *retrochorus*, qui est la troisième partie, servant aux infirmes. Les stalles de l'abbé et du prieur se trouvent contre cette clôture.

[1] VACANDARD, *Vie de saint Bernard*, t. I, p. 413, première édition ; Paris, 1895, semble ne pas avoir assez remarqué que le terme *oratorium* est le terme propre, dans l'Ordre de Cîteaux, pour désigner l'église. — Le cardinal BONA, *Rerum liturgic*, l. 1. cap. 13, § 3, écrit : *Vita enim Monachorum... ab omni strepitu aliena esse debet, solitudini dedita et contemplationi ; atque ideo illorum Ecclesiæ sine titulo et statione diu fuerunt, et quamvis amplissime essent ac magnificentissime extructæ, oratoria potius sive capellæ vocabantur... in quibus vetitum erat sacramenta Pœnitentiæ et Eucharistiæ fidelibus administrare publicosque conventus et publicas Missas celebrare : quam consuetudinem usque ad tempora S. Bernardi permansisse testis est Philippus Abbas.* — Voir VAN GAMEREN, *De oratoriis publicis et privatis* ; Louvain, 1861.

La quatrième partie est destinée aux stalles et sièges des convers, séparés de l'arrière-chœur par une seconde clôture contre laquelle sont deux autels, l'un pour la messe *de Beata,* l'autre pour la messe quotidienne des défunts.

Comme la chose est trop peu connue et, souvent, trop oubliée, nous reproduisons, aux notes justificatives, ce chapitre des statuts.

Les portes, *f* et *f'* du plan Boulmont, donnant communication du cloître septentrional dans l'église, servent : la porte supérieure *f'* à l'entrée des moines, la porte inférieure *f,* à celle des convers.

« La porte indiquée par Boulmont *B, l* (au transept nord), nous écrit le R. P. Van Doninck, cistercien, bibliothécaire à Bornhem, était primitivement la *porta qua itur ad cymeterium ;* le portique du cimetière indiqué par cet auteur a été fait postérieurement. Remarquez que cette porte *B, l* n'est pas juste au milieu, mais un peu vers la droite. Cette singularité, dont je ne saurais vous dire la raison, peut s'observer encore à Val-Dieu et dans presque tous les plans d'abbayes que j'ai sous la main : Maulbronn, Eberbach, Bebenhausen, Pforta, etc. »

La même chose se voit à Aulne, où cette porte se trouve au transept sud.

Il ne peut donc avoir été question, pour saint Bernard, de destiner le porche aux pénitents. Le saint fondateur n'avait pas à s'en occuper et, du reste, la pénitence publique avait disparu au XIIe siècle.

Voyons ce que dit Viollet-le-Duc.

Nous lisons au mot *Porche,* t. VII, p. 269 : « Les Cisterciens établirent aussi des porches fermés devant leurs églises, mais ceux-ci sont peu étendus, bas et affectent autant la simplicité que ceux de l'Ordre de Cluny manifestent les goûts luxueux de leurs fondateurs. D'ailleurs, les porches des églises cisterciennes ne sont pas absolument clos comme ceux des églises clunisiennes ; ils présentent généralement des ouvertures à l'air libre comme des arcades d'une galerie de cloître, et ressemblent plutôt à un portique profond qu'à une salle. Il paraîtrait ainsi que saint Bernard voulait revenir aux dispositions des églises primitives et retrouver le narthex des basiliques de l'antiquité chrétienne. Ces porches cisterciens sont écrasés, couverts en appentis et ne sont jamais flanqués de tours comme les porches des églises bénédictines. » (V. *Architecture religieuse.*)

D'après Viollet-le-Duc, cette innovation de saint Bernard con-

siste simplement en ceci : au lieu des portiques somptueux, comme en avaient les Clunisiens, il s'est contenté d'un porche ouvert, comme dans les églises primitives. Tel était le porche de Villers. On peut s'en rendre compte en voyant la maquette de Villers, œuvre de M. Licot, exposée à Bruxelles au Musée du Cinquantenaire.

Les églises cisterciennes étant à l'usage exclusif des religieux, le porche servait aux étrangers. De là, la présence d'un autel à cet endroit. On ne lit aucune prescription dans les statuts de Cîteaux au sujet du porche ; on ne le retrouve plus guère dans les églises cisterciennes modernes, surtout avec autel en cet endroit. Dom Benoît Van Doninck, O. C., bibliothécaire à Bornhem, nous écrit même à ce sujet :

« Dans le plan donné par Sharpe, *Cistercian architectur,* pl. II, p. 28, de XXI abbayes cisterciennes en France, Angleterre, Allemagne, Espagne, je n'en trouve que cinq avec porche. Mes recherches ultérieures me persuadent que le porche était plutôt l'exception que la règle dans les églises cisterciennes. »

Viollet-le-Duc a, du reste, plus d'une inexactitude.

III

Au sujet de l'église de Villers, on n'est pas fixé, jusqu'à présent, sur l'emplacement de la tombe de Jean III. Nous pensons faire chose utile en réunissant ici les textes de divers auteurs sur l'endroit de cette sépulture.

Butkens, *Throphées de Brabant,* t. I, p. 440, dit : « Son corps fut solennellement transporté à l'abbaye de Notre-Dame à Villers, où il reçut sépulture, au chœur, devant le grand autel. »

Jongelinus, *Notitia abbatiarum sacri ordinis Cisterciensis, Abbatiæ ordinis Cisterciensis in Belgio, seu inferiori Germania,* p. 35 : « *In medio chori, jacet Joannes III.* »

Adrien de Riebeke, dans sa requête à l'archiduc Albert, *Messager des sciences historiques,* 1882, p. 15 et suiv. : « *Item* celle Jehan IIIe du nom, duc de Brabant, qui mourut l'an 1355, érigée en tombe eslevée devant le grand autel audit Villers. »

Le manuscrit Houtart, p. 66, dit que cette tombe se trouvait entre le maître-autel et le chœur, avant d'avoir été transportée du côté de l'épître, près de l'autel Saint-Michel.

Gramaye, *Genappia*, p. 19 : « *In odei medio et ad lævam tumuli duorum Ducum, sed nullæ in saxis litteræ, funeralia tantum aliquot carmine et inscriptiones nudæ.* »

Ces expressions « *in medio odei et ad lævam* », à notre avis, doivent être prises dans un sens disjonctif : l'un est au milieu du chœur, l'autre à gauche.

Sanderus, *Brabantia Illustrata,* t. I, p. 457 : « *In odæi medio, et ad lævam conspiciuntur tumuli duo Ducum Lotharingiæ ac Brabantiæ,* HENRICI *nimirum* SECUNDI, *qui* HENRICI PRIMI *filius fuit, obiitque anno 1247.* JOANNIS, *item* TERTII, *qui ad plures profectus est anno 1355.* » Sanderus, pensons-nous, construit mal sa phrase. Après avoir reproduit d'abord, comme il le fait d'ordinaire, le texte de Gramaye, il a voulu nommer les deux ducs et les citer dans l'ordre chronologique, sans remarquer, probablement, à quelle confusion la construction de sa phrase pouvait donner lieu en mettant, d'après le contexte, Henri II *in medio* et Jean III *ad lævam,* tandis que, c'est, en réalité, le contraire.

Les textes nous paraissent concorder pour mettre cette tombe dans le chœur, au milieu, devant le maître-autel.

A propos du maître-autel, nous croyons devoir relever ici que l'autel matutinal, supposé dans le plan Boulmont, n'a probablement jamais existé. On ne voit pas cet autel prescrit dans le *Rituale Cisterciense,* et l'usage cistercien y est contraire. C'est au maître-autel que se célèbre la messe matutinale, et l'on ne retrouve pas cet autel dans les églises cisterciennes.

A l'endroit où Boulmont place l'autel matutinal se trouve d'ordinaire le pupitre où se chante l'épître à la messe conventuelle [1].

[1] L'épître se chantait au bas du sanctuaire, devant le milieu de l'autel. Le texte des *Consuetudines* est formel à cet égard. GUIGNARD, *Les Monuments primitifs de la Règle cistercienne,* Dijon, 1878, p. 143 : *Subdiaconus descendat legere epistolam ante gradum presbiterii contra medium altaris versa facie ad ipsum altare.*

MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiæ ritibus,* Rouen, 1700, t. I, p. 358, place le pupitre servant au chant de l'épître plus bas encore, au milieu, dans le chœur. Si D. Guyton, *L'Abbaye de Villers en 1749,* p. 10, dit : « L'Épître, qui se chante, non au milieu, mais sur le côté de l'Épître, au-dessous du degré de l'autel ; » il semble mentionner cette particularité et d'autres comme s'écartant des usages cisterciens. Voici comment s'exprime le *Rituale* à ce sujet : *Subdiaconus sumpto* Epistolari *è Ministerio... genuflectit ad medium gradûs Altaris. Tum pergit ad gradum Presbyterii, et infrà in medio... cantat Epistolam versus ad Altare... (Rituale c.* p. 113.*)*

IV

Il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici une note curieuse, recueillie récemment.

Nous avons trouvé, aux Archives de l'Archevêché, à Malines, un devis de l'architecte Dewez. Le voici :

« Déclaration de l'architecte Dewez pour la somme requise des pierres de taille au frontispice de l'église.

» Le soussigné déclare par cette, que appres un devis Estimative, fait conjoinctement avec les Maitres tailleur de pierre de feuilli (Feluy ?), il c'est trouvé qu'il faut pour la construcsion du portaille de l'église de L'abbaie de Villers, pour la somme de dix-neuf mille floreins de pierre de taille tent blanche que bleux il compri la façon, il declare en outre que veu la proecimité des matériaux et divers autres avantages, il crois que le Dit portaille d'église se pourra construire avec cinquante à cinquante-cinq mille fl.;

» Fait à Bruxelles ce 17 septembre 1763.

» L. B. : DEWEZ, arch[te]. »

(Fonds de Villers : Correspondances diverses.)

On le voit, dans la présente étude nous ne touchons qu'à des points controversés ou peu remarqués. Nous nous abstenons des détails connus et admis de tous.

DEUXIÈME PARTIE.

Les chapelles.

I

Au sujet des chapelles, la première question à traiter est la suivante : Les chapelles septentrionales de l'église de Villers sont-elles, toutes, du XIII[e] siècle ?

Nous répondons : La preuve n'en est pas faite.

A. On ne peut le prouver par la fondation des chapellenies.

Nous avons reproduit dans notre précédente étude, p. 35-36,

le passage de la chronique de Villers mentionnant ces fondations [1]. Le chroniqueur les reporte à l'abbatiat de l'abbé de Malre (1315-1317).

Nous exprimerons notre avis à ce sujet.

Selon Waitz, *Monumenta Germaniæ historica,* t. XXV, p. 216, la partie de la chronique où sont mentionnées ces fondations a été écrite vers 1333, puis revue, augmentée, corrigée par un auteur qui n'est probablement pas antérieur au XVe siècle.

Voici comment il s'exprime :

Continuatio secunda circa annum 1333.

Chronicæ hucusque continuatæ additus est liber ille de sanctis monasterii. Post vero utrumque opus arctius conjugendum, augendum, sermonem castigandum quidam suscepit... Quod quo tempore factum sit, ignoramus. Fortasse non ante sæculum XV, monachum Villariensem id egisse putes.

C'est, pensons-nous, cet auteur du XVe siècle qui, voulant mentionner les fondations des chapelles, pour lors existantes, les aura rapportées à l'abbatiat de Jean de Malre (1315-1317), comme date approximative [2]. *(Eo tempore dignum duximus scripto commendare fundatores capellarum nostrarum, ut memoria eorum apud nos perseveret.)*

La preuve, c'est qu'il mentionne des sépultures postérieures à Jean de Malre et même à l'année 1333, date de la seconde continuation de la chronique.

Nous l'avons déjà dit, nous ne faisons aucune difficulté d'admettre que la plupart de ces fondateurs ont vécu dans la deuxième partie du XIIIe siècle. Nous admettons même qu'il y a erreur dans la date 1378 relevée par Jongelinus et le manuscrit Houtart

[1] La dernière de ces fondations est celle de Baudouin de Mellery, *in infirmitorio sæculi.* Que faut-il entendre par là? Nous pensons qu'il s'agit de l'infirmerie des pauvres. Nous voyons, en effet, *Du Premier esprit de l'Ordre de Cisteaux,* p. 195, qu'il y avait, dans les monastères cisterciens, outre l'infirmerie des moines et celle des convers, l'infirmerie des pauvres. Nous lisons, dans *Villers et Aulne,* p. 86, que le bienheureux Godfroid Pachôme, qui vivait dans la première partie du XIIIe siècle, se distinguait par sa charité envers les pauvres et les malades. « Pour eux, il avait l'habitude de dire la messe chaque jour dans une chapelle spéciale. »

[2] Ce n'est probablement pas, en effet, sous l'abbé Jean de Malre que ces chapelles furent élevées. Son abbatiat dura à peine deux ans et fut passablement troublé. *L'Histoire des abbés de Villers,* qui se trouve aux Archives de

comme étant celle de la mort de Pierre de Cortis [1]. Ils auront mal lu, l'un et l'autre. Dans le texte de Jongelinus, le premier C est plus bas que les deux autres. La pierre en question prêtait peut-être à l'erreur, mais celle-ci paraît évidente en présence des textes formels du cartulaire mentionnant, p. 44 v°, Pierre de Cortis comme vivant en 1272, et comme décédé, p. 46 v°, en 1283 : *Quondam canonicus et custos ecclesie Cracoviensis* [2].

Le manuscrit Houtart porte une autre erreur certaine de date,

l'État, à Bruxelles, *Cartulaires et ms.*, n° 792, porte : *Cujus tempore fames et mortalitas magna fuit, qualis non est audita a centum annis et infra, tertio mense regiminis sui dispergitur et eodem anno revocatur, secundo anno regiminis sui missus est ad curiam Romanam pro communibus negotiis ordinis nostri, quo peracto rediens ipso anno in claravalle obiit.*

On peut s'étonner de trouver, parmi les fondateurs de Villers, deux chanoines de Cracovie (et non de Draconara, comme disent, par une mauvaise lecture, WAUTERS, *L'Ancienne abbaye de Villers,* p. 84, et Vos. *Notice historique et descriptive sur l'abbaye de Villers,* p. 162). Mais nous voyons, au XII° et au XIII° siècle, de nombreuses colonies belges s'établir dans les contrées du Nord. Cf. *Mémoires de l'Académie royale de Belgique,* t. XXXII, 2, *Histoire des colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant le XII° et le XIII° siècle,* mémoire couronné, par M. E. DE BORCHGRAVE, et t. XXXIII, *Les colonies wallones en Silésie, particulièrement à Breslau,* par le Dr Colmar-Grünhagen.

Il est fait mention dans BALAU : *Les sources de l'histoire du pays de Liège,* p. 497-498, d'Alexandre, évêque de Plock, en Pologne, et de Walter, évêque de Breslau, tous deux originaires du pays de Malonne.

Nous lisons dans D. URSMER BERLIÈRE, *Monasticon belge,* t. I, abbaye de Maredsous, 1890-1897, p. 333, n. 1 : « Le moine Baudouin d'Aulne, pénitencier du cardinal Othon de Saint-Nicolas, *in carcere Tulliano,* qui se trouvait à Liége en 1231 (Gilles d'Orval, SS., XXV, 123; cf. DEVILLERS *Cartulaire d'Aulne,* 21), fut chargé d'une mission en Danemark en 1229. Il propagea la foi chez les Courlandiens, fut nommé et consacré évêque de Semgallen, par Grégoire IX, en 1231 ou 1232, et continua ses travaux en Livonie de 1232 à 1234. Il revint alors à Rome, se démit de son évêché et occupa les fonctions d'évêque suffragant de Cologne et de Liége (1237-1239). En 1239, il accompagna Baudouin de Courtenay en Orient et devint archevêque de Vezia. »

Les fondations faites à Villers par Herman et Pierre de Curtis, chanoines de Cracovie, semblent bien indiquer leur origine belge. Pour ce dernier, son nom de Curtis nous fait penser qu'il était de Court-Saint-Étienne, non loin de Villers.

[2] Voir *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie,* 42° année, 11 et 12, p. 418, n. 1.

dans l'inscription de Philibert Naturelle, où il met 1429 au lieu de 1529. Voir cette inscription dans *Villers et Aulne*, p. 269.

Nous accordons aussi que, selon le cartulaire, p. 50 v°, Renier de Malève était mort en 1289 [1] et que, par conséquent, l'acte de 1293, où il serait intervenu d'après Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges*, canton de Perwez, p. 124, est supposé.

Mais, dira-t-on, la chronique elle-même mentionne leur sépulture dans ces chapelles. Parfaitement, ils reposaient dans ces chapelles à l'époque où l'auteur du XV[e] siècle en faisait mention. Mais il ne s'ensuit pas qu'ils y aient été enterrés immédiatement après leur mort. La translation a pu se faire à l'époque où les chapelles furent construites. De telles translations sont, aujourd'hui encore, de pratique courante, et nous saisissons l'occasion pour relever la faiblesse des raisons alléguées contre ce que l'on a appelé « une pieuse croisade » organisée pour ramener à Louvain les restes mortels de nos anciens souverains enterrés à Villers, dont le duc Henri II et la duchesse Sophie de Thuringe.

Le respect dû aux morts demande non pas qu'on les laisse dans un lieu profane et profané, mais qu'on les fasse reposer, selon leur volonté expresse, dans un lieu sacré. C'est à bon droit que M. L. Henry, le grand chrétien et le professeur dont la réputation de science est universelle, rappelait, à ce sujet, la parole de Guizot : « On n'honore pas dignement les morts si la religion n'est pas là pour accueillir et consacrer les hommages qu'on leur rend; c'est à elle qu'il appartient de perpétuer et de prendre sous sa garde les tombeaux. Les morts les plus illustres ont besoin de reposer dans les temples où l'immortalité est tous les jours proclamée et leur culte est bien froid et bien précaire quand on le sépare du culte de Dieu. » (*Petites Affiches* de Louvain, numéro du 8 octobre 1903.)

Il se peut aussi que les pieux fondateurs se soient fait enterrer entre les contreforts, à proximité des autels fondés par eux, lesquels, avant les chapelles, pouvaient se trouver adossés au mur septentrional. Leurs tombes auraient été ainsi enclavées dans les chapelles, lors de la construction de celles-ci.

Ce sont là des suppositions, mais non dénuées de vraisemblance.

Selon le remarquable ouvrage du savant et regretté Mgr Mou-

[1] *Ibid.*, p. 416.

lard : *De sepulturis et cœmeteriis,* Louvain, 1862, les fidèles, quand ils ne pouvaient avoir l'église comme lieu de sépulture, se rapprochaient le plus possible du lieu saint : *Id est atrium, exedræ, porticus, seu totum illud spatium quod circum erat basilicam.*

M. Lagasse-de Locht, directeur des ponts et chaussées, a bien voulu nous autoriser à reproduire ici l'état des fouilles opérées dans les diverses chapelles septentrionales. Ce document est du plus haut intérêt. On verra trois caveaux dans la chapelle Thomas de Namur, omise au manuscrit Houtart. Les tombes indiquées au transept répondent à la désignation *retro sacellum sancti Caroli,* comme nous le montrerons plus loin. On remarquera aussi que certains caveaux sont tournés vers le nord, d'autres vers l'orient, ce qui fait supposer que l'autel a été placé successivement au nord et à l'orient. Le nombre des caveaux ne correspond pas au nombre des inscriptions relevées par le manuscrit Houtart.

Voici les observations dues à la bienveillance de M. l'architecte L. Pepermans, au sujet de ce document :

Dans le transept et devant la chapelle de la Sainte-Trinité, n° 1, il y a trois caveaux dont un tourné vers le mur septentrional, les deux autres vers le mur oriental, pas d'indications de corps.

L'intrados des trois voûtes se trouve à 0m53 sous le pavement.

Dans la seconde chapelle, un caveau tourné vers le septentrion, pas de corps, commence à 0m60 environ sous le pavement.

Dans la 3e et 4e, même disposition que dans la 2e, sauf que dans la 3e un crâne est indiqué près du mur septentrional, donc la figure tournée vers le bas-côté septentrional.

Dans la 5e, un caveau tourné vers le mur oriental, pas de corps, l'intrados de la voûte se trouve à 0m45 sous le pavement.

Dans la 6e, même disposition que dans la 2e.

Dans la 7e, un premier caveau tourné vers le mur septentrional, pas de corps, commence à 1m00, sous le pavement. Sur ce caveau, deux autres tombes ont été construites et tournées vers l'orient: commencent à 0m45 sous le pavement, pas de corps.

Dans la 8e, un premier caveau tourné vers le septentrion, sans corps, commence à 1m00 sous le pavement ; sur ce caveau, il en existe un autre tourné vers l'orient, les pieds du corps du côté de l'autel : commence à 0m45 sous le pavement.

Du pavement du porche à la voûte de la cave construite pardessous, il y a 0m51.

B. Les actes de consécration publiés aux *Analectes,* t. XXVII, p. 85 et suiv., ne le prouvent pas davantage.

Nous l'avons déjà fait observer, de la consécration d'un autel ne s'ensuit pas l'érection d'une chapelle.

Le manuscrit Laenen mentionne 22 consécrations d'autels, et la liste probablement est loin d'être complète. Il n'en résulte pas qu'il y avait à Villers 22 chapelles.

Nous lisons dans Martène et Durand, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur,* 1717, t. I, p. 186 : « Nous remarquâmes encore dans Clervaux une pratique singulière : tous les religieux prêtres ont leur autel assigné pour dire la sainte messe, et aucun ne la célèbre sur l'autel d'un autre ; c'est un reste de l'ancienne discipline qui ne permettait pas de dire en un même jour deux messes sur un même autel. »

P. 198. *Cîteaux;* « Il y a des autels à tous les piliersde la nef. »

On ne peut pas même conclure de l'existence de chapellenies à l'existence de chapelles. Nous avons reproduit, dans notre précédente étude : *L'Église de Villers,* p. 38, un passage de Reusens constatant qu'il y avait à l'église Saint-Pierre, à Louvain, 46 chapellenies : il ne s'y trouvait pas cependant 46 chapelles.

Le document Laenen donne, pour plusieurs autels de Villers, des actes d'une deuxième consécration. Nous avons trouvé, dans ces actes de nouvelles consécrations, la preuve probable d'érection de chapelles postérieures. Nous renvoyons à ce que nous avons dit à ce sujet dans notre précédente étude, p. 39-40.

C. D'autre part, la généralité des architectes et archéologues sont d'accord pour reporter ces chapelles septentrionales de Villers au XIVe, voire même au XVe siècle.

M. Reusens, *Eléments d'archéologie chrétienne,* 2e édit., t. II, p. 16, dit : « Le plan des grandes églises du XIVe au XVe siècle conserve à peu près la même disposition que pendant le siècle précédent. Le seul changement important que l'on remarque généralement consiste dans l'addition de petites chapelles le long des bas-côtés de la nef. » On peut lire en entier ce texte de Reusens dans *L'église de Villers,* p. 37-38.

Viollet le-Duc, t. I, p. 207, écrit : « En 1230, la cathédrale de Paris était achevée, et, en 1240 déjà, on crevait les bas-côtés de la nef pour établir des chapelles éclairées par de larges fenêtres à meneaux entre les saillies des contreforts. » T. II,

p. 293 : « A Notre-Dame de Paris, en 1257, entre les contreforts du chœur, trois chapelles au nord et trois chapelles au sud furent bâties en même temps. »

De son côté, M. C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I., *Architecture religieuse*, Paris, 1902, dit, p. 403 : « A Notre-Dame de Paris, le travail (de l'érection des chapelles entre les contreforts) fut commencé, en 1290, par le chœur, achevé à l'ouest de la nef, en 1320, et il fut conduit avec régularité, ce qui n'arrive pas toujours : aux cathédrales de Troyes et d'Amiens, les chapelles latérales furent ajoutées régulièrement au XIVe siècle; ailleurs, à Noyon, par exemple, irrégulièrement et au cours de plusieurs siècles. »

Interrogé par nous sur cette contradiction avec Viollet-le-Duc, M. Enlart a bien voulu nous répondre :

« Au sujet des chapelles de Notre-Dame, Guilhermy, dans son *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 25, dit ceci : « Jean de Paris, archidiacre de Soissons, mort vers 1270, laissa cent livres tournois pour la construction des chapelles latérales de Notre-Dame, qui paraissent toutes avoir été bâties à la même époque, entre les contreforts de la nef. Quant aux chapelles absidales, elles s'achevaient à la fin du XIIIe siècle et au commencement du siècle suivant. A l'entrée de l'une d'elles, celle de Saint-Nicaise, on lisait sur le socle d'une statue de l'évêque Simon Matiffas de Buci [1] que ce prélat avait fondé premièrement cette chapelle avec les deux suivantes en 1297, et qu'ensuite on avait fait successivement toutes les autres du pourtour du chœur.

» Cette précieuse inscription a été conservée; nous l'avons relevée dans les magasins de l'église abbatiale de Saint-Denis, où elle se trouvait confondue avec d'autres monuments provenant de diverses églises... »

Le même auteur, dans ses *Inscriptions de la France, Diocèse de Paris*, t. I, p. 17, fournit le texte de l'inscription :

« Ci [redacted] le ymage de bonne memoire Simon Matiffas de Buci de la esvesché de Soissons jadis esvesques de Paris par qui furent fundées premierement ces trois chapeles ou il gist, en l'an de grace m. cc. iiii XX et XVI, et puis l'on fit toutes les autres envirum le ceur de ceste esglise. Priés pour lui. »

» Et il ajoute : « Ces trois chapelles n'en forment qu'une seule

[1] Il occupa le siège de Paris de 1289 à 1304.

aujourd'hui sous le titre de la Vierge..., l'inscription était placée en dehors de la chapelle de Saint-Nicaise, sur une colonne, et la pierre polygone dont elle suit le contour servant de base à une statue du prélat fondateur, » et il mentionne le retour de la pierre à Notre-Dame en 1858.

» Je ne vois pas où Viollet-le-Duc a pris que le travail ait été commencé en 1240.

» Je ne crois pas non plus que l'allongement du transept exécuté par Jean de Chelles, de 1257, ait coïncidé avec l'érection des premières chapelles du chœur, car les tourelles d'escalier, qui se relient au transept à l'est, obstruent assez malencontreusement la première chapelle de chaque côté, et il semble qu'on les aurait reportées plus loin vers les extrémités du transept si les chapelles avaient déjà été prévues, ou surtout commencées. »

Voilà des preuves décisives, avec documents à l'appui.

Au reste, Viollet-le-Duc lui-même, t. II, p. 293, parlant de l'usage, généralisé au XIV[e] siècle, de ces chapelles latérales, écrit : « Toutefois la construction des chapelles de la nef de la cathédrale de Paris devance de beaucoup l'adoption de ce parti dans les autres églises du domaine royal. A Reims, la nef, dont la partie antérieure date de 1250 environ, on ne les établit que pendant le XIV[e] siècle. A cette époque, on n'admettait plus guère de bas-côtés sans chapelles. »

Si donc, comme on l'a prétendu, dès 1243 on éventrait, à Villers, les murs de la nef pour la construction des chapelles latérales, Villers a devancé en cela Notre-Dame de Paris, ce qui est peu vraisemblable.

II

Au sujet des chapelles, nous pensons être à même, aujourd'hui, de préciser certains détails restés douteux jusqu'ici et d'apporter quelques lumières nouvelles sur d'autres non encore bien éclaircis.

Parlons d'abord des chapelles orientées.

Nous basant sur l'abbé Vos, qui met la chapelle Saint-Charles côté épître [1], nous l'avions indiquée, *Église de Villers,* p. 45,

[1] Nous avons appris, de l'auteur lui-même, interrogé par nous précisément sur ce point particulier, que, pour sa monographie de Villers, il s'était renseigné sur place, il y a quarante ans, principalement auprès d'un vieillard octogénaire, habitant Mellery, autrefois domestique particulier de l'abbé Cloquette, et dont les souvenirs étaient restés très fidèles.

comme étant la chapelle orientée du milieu du transept gauche [1], et nous avions placé du même côté la sacristie Saint-Charles. Un document, dont nous aurons à parler plus loin, découvert depuis lors, est venu rectifier ce point, comme nous le dirons bientôt. La chapelle orientée du milieu, côté épître, devait être celle de Saint-Pierre et de Saint-Paul. En effet, l'acte de consécration de cet autel, *Analectes,* t. XXVII, p. 65, dit : *Altare medium quod stat ante januam secretarii ;* l'autel du milieu devant la porte de la sacristie, c'est la chapelle du milieu des chapelles orientées, côté épître. C'est là aussi que le manuscrit Houtart place la sépulture de l'abbé Othon, qui, d'après la chronique et la *series,* dont nous aurons à parler bientôt, fut enseveli *ante altare Apostolorum Petri et Pauli.*

Jongelinus, *Notitia abbatiarum ordinis Cisterciensis,* fasc. IX, p. 35, met la sépulture du bâtard Jean de Brabant dans la chapelle des Saints-Simon et Jude [2]. Ce ne peut être du côté méridional de l'église. Là ont pu exister des autels, mais il ne s'y trouvait pas de chapelles. En outre, Jongelinus passe du tombeau de Jean III, qui se trouvait au milieu du chœur, à cette chapelle des Saints-Simon et Jude avant de parler des chapelles septentrionales. Il doit donc désigner une des deux dernières chapelles orientées, côte évangile.

Voici le texte, *l. c. : In chori medio jacet Joannes III.*

In sacello Sanctorum Simonis et Judæ, magna apparet tumuli inscriptio, nunc pene illegibilis ; nonnulli olim hæc colligunt...

Ulterius ad sacræ ædis partem septentrionalem septem sunt sacella, in quorum primo sepulti sunt Toparchæ, nunc Barones de Sombreffia...

Les chapelles orientées sont donc aujourd'hui, pour la plupart, identifiées.

Côté épître, la plus rapprochée du maitre-autel, Saint-Michel et Saints-Anges, au milieu, Saints-Pierre et Paul, la dernière, Saintes-Agnès et Catherine.

Côté évangile, la plus rapprochée du maitre-autel, Saint-Jean-

[1] Nous employons ici le mot *gauche* dans le sens liturgique, c'est-à-dire le côté de l'épître.

[2] BUTKENS, *o. c.*, t. I, p. 448, met Jean de Vene, bâtard de Brabant, dans la chapelle des Saints-Philippe et Jacques. L'un ou l'autre des deux doit faire confusion sur le titulaire de la chapelle.

Baptiste, une des deux autres, Saints-Simon et Jude, d'après Jongelinus, Saints-Philippe et Jacques, d'après Butkens.

Contre la clôture du chœur, devant les stalles des convers, devaient se trouver, selon l'usage cistercien, deux autels : côté évangile, l'autel appelé des convers, où l'on disait chaque jour la messe *de Beata ;* côté épître, l'autel des défunts, où l'on célébrait chaque jour *pro defunctis.*

Passons aux chapelles septentrionales.

On mentionne la consécration d'un autel de la Très Sainte-Trinité, en 1243, et d'un autel de Sainte-Agathe, dit aussi de Sainte-Ursule et des Onze mille Vierges, le 22 novembre 1252 ; tous deux *prope ostium turris,* d'après la *Gallia Christiana. (Analectes,* t. XXVII, p. 88.)

Ces deux autels auraient pu être, avant la construction des chapelles septentrionales, deux chapelles cisterciennes, dans le bras occidental du transept, côté évangile. C'était conforme à la pratique de Clairvaux, comme on peut le voir dans le plan de cette abbaye reproduit par Boulmont, *Description des ruines de Villers,* Namur, 1896, p. 10.

« Le transept, dit Vacandard, *Vie de saint Bernard,* 1re éd., Paris, 1895, t. I, p. 413, large de 54 mètres, renfermait huit chapelles carrées, et ayant leurs autels tournés vers l'Orient. »

Ces autels auraient disparu à Villers lors de la construction des chapelles septentrionales.

On peut supposer des autels semblables, côté épître.

Le fait est qu'il s'agit de trouver place pour tous les autels dont la consécration est mentionnée, et cette place est la plus rationnelle pour en mettre quelques-uns, vu l'usage cistercien et vu que le sanctuaire et le transept furent les premières parties achevées de l'édifice.

L'autel de la Très Sainte-Trinité devint la chapelle du même nom, lorsque celle-ci fut édifiée et le resta jusqu'à l'époque où elle fut transformée en la petite sacristie, dite de Saint-Charles. Nous le voyons par la *series abbatum Villariensium,* document important retrouvé à Malines et que nous nous sommes empressé d'aller consulter aux archives de l'archevêché. Voici le texte du document à ce sujet : 45. *D. Dionysius de spina. Sepultus est in Sacello SS. Trinitatis, quod tunc extabat in templo Villariensi in loco, ubi nunc est sacristia parva dicta S. Caroli ad cornu epistolæ altaris prædicti sacelli...*

Ce changement aura eu lieu sous l'abbé Henrion, après la canonisation de saint Charles Borromée, le 1[er] novembre 1610. Probablement en souvenir de l'abbé Charles de Seyne, le second fondateur de Villers, une chapelle a été érigée en l'honneur de saint Charles.

Gramaye et Sanderus font mention d'une fontaine en marbre noir, placée à gauche, par les soins de l'abbé Henrion, ayant à l'opposite, au transept droit, l'escalier du dortoir. *Ad lævam fons est, duabus stillans scatebris, receptaculo et tegumento nigri marmoris adornatus, cura Roberti Henrion Abbatis. Ex opposito gradus sunt, et iter ad dormitorium*... (SANDERUS, *Brabantia Illustrata,* t. I, p. 457.) Le fait de l'existence de la sacristie justifie la présence d'une fontaine en cet endroit.

Où se trouvait la chapelle Saint-Charles ?

Nous pensons que ce fut la chapelle de Sombreffe ; c'est là, en effet, que le manuscrit Houtart met la sépulture de l'abbé Uytenhoven, enterré à la chapelle Saint-Charles, d'après le nécrologe. (*Analectes,* t. IX, p. 67.)

Nous avons ainsi l'explication des diverses sépultures : *prope sacristiam divi Caroli, retro sacellum sancti Caroli.*

La *series* nous apprend qu'en 1706 la tombe de l'abbé A. Spina, qui se trouvait du côté épître de l'ancienne chapelle de la Sainte-Trinité, fut déplacée quelque peu et reportée au coin du transept ; on mit à côté, devant la sacristie Saint-Charles, les tombes des abbés Van Zeverdonck, Vleyschouwere, Vander Heyden, Robert de Namur, transférées là pour la pose d'un nouveau pavement servant à la décoration de l'église.

Le nécrologe mentionne aussi les abbés Wilmart, Pottelsberghe et Daix, comme ayant eu leur sépulture *prope sacristiam Sancti Caroli ;* les abbés Hache, Staignier, Pirmez, *retro sacellum sancti Caroli,* c'est-à-dire au transept, derrière le mur oriental de la chapelle de Sombreffe.

Le caveau découvert récemment entre la chapelle de la Sainte-Trinité et la première colonne du transept, côté évangile, est probablement celui d'un des abbés enterrés *prope sacristiam Sancti-Caroli.*

Nous passons à la chapelle de Malève.

D'après la *series,* cette chapelle était celle de Sainte-Anne et Sainte-Marie-Madeleine. En effet, il y est dit : N° 49. *D. Henricus Vander Heyden. Sepultus in navi Ecclesiæ Villariensis*

inter duas primas columnas chori seu odeo proximas, parum versus medium navis, a parte sacellorum, ante altare sanctarum Annæ et Mariæ-Magdalenæ. Or, les deux premières colonnes du chœur, proche du jubé (clôturant le chœur), côté des chapelles, sont celles qui font face à la chapelle de Malève.

La chapelle de Cracovie, d'après la *series*, était la chapelle des Saintes-Martyres. Nous lisons, en effet, dans la *series*, n° 47 : *D. Franciscus Vleyschouwere, sepultus est ad introïtum chori infra odeum* (biffé : *ubi ejus in memoriam exiguum tunc... cum epitaphio poni curavit D. Robertus Henrion, immediatus ipsi successor). D. Henricus Vanderheyden, Abbas Villariensis, 49*[mi] *(cujus abavunculus erat prædictus Franciscus Vleyschouwere, in abavuncunli et abantecessoris sui memoriam* (un mot biffé) *tumulum pulcherrimum confici curavit, qui positus fuit in navi Ecclesiæ Villariensis* (en marge : *a parte ambitus collationis),fere inter duas primas columnas navis versus chorum, parum versus medium navis, ante altare SS. Martyrum.*

D'après le *rituale* cité, la nef était la partie de l'église réservée aux convers, après le chœur des moines. Les deux premières colonnes de la nef sont celles qui font face à la chapelle de Cracovie, *a parte ambitus collationis*, cela veut dire : du côté du cloître de la collation, à l'opposite du côté des chapelles, en d'autres mots, la partie méridionale de la nef. Le cloître de la collation était celui qui longeait l'église. Quelques auteurs font une joyeuse méprise en s'imaginant que ce cloître était le réfectoire de la collation.

Boulmont, *o. c.*, p. 103 : « Nous avons dit précédemment qu'il existait autrefois à l'abbaye de Villers une sorte de réfectoire dit « réfectoire de la Collation » qui n'était rien autre chose que la galerie septentrionale du cloître, longeant l'église abbatiale, où nous avons même signalé la présence de deux petits bassins ou lavabos circulaires creusés dans la pierre vive.

« Voici, en quelques lignes, l'origine de cette espèce de réfectoire... [1] ».

Ce cloître servait de lieu de réunion pour la lecture spirituelle, le soir, avant les complies. Voici ce qu'en dit le *Rituale*, p. 181, c. XI, n° 1 : *Dato signo, ad Collationem, id est Lectionem ante Completorium, mox ut convocari cœperint pulsante com-*

[1] Malgré quelques erreurs, Boulmont n'en est pas moins un excellent guide de Villers.

pana, accedant Fratres in Claustrum Collationis juxta Ecclesiam, aut si frigus urget, in Capitulum, non autem in Ecclesiam, et mutuo inclinantes sedeant.

On lit dans l'*Histoire de l'abbé de Rancé et de sa réforme,* par M. l'abbé Dubois, Paris, 1866, I, p. 543 :

« L'usage des lectures communes est très ancien dans les monastères : les *Conférences* de Cassien en font mention ; la règle de saint Benoît les ordonne [1] : le premier règlement de Cîteaux désignait pour cet exercice une portion du cloître, appelée pour cette raison le cloître de la lecture. »

Les deux lavabos indiqués en cet endroit par Boulmont servaient aux deux religieux hebdomadaires chargés du *mandatum* ou lavement des pieds, qui avait lieu le samedi dans la même partie du cloître.

La chapelle de Mellery est celle de la Sainte-Vierge, où le manuscrit Houtart mentionne la sépulture de l'abbé A. Straelen, inhumé, d'après la chronique, dans la chapelle de la Sainte-Vierge. C'est devant cette chapelle qu'eut lieu le miracle des pas de Notre-Seigneur.

Nous manquons d'indication précise sur les deux chapelles suivantes : celles de Jean de Souvret et de Thomas de Namur.

Toutefois, nous voyons aux *Analectes*, t. XVIII, p. 111, à la deuxième confirmation des indulgences, faire mention de *capella beate Margarete*, à la suite de *capella beate virginis Marie.*

Nous pensons que la chapelle Jean de Souvret pourrait être celle de Sainte-Marguerite. On remarquera que la femme du fondateur portait le nom de Marguerite. Nous savons, en outre, que sainte Marguerite, vierge et martyre, était grandement honorée à Villers. Sanderus, *Brabantia Illustrata*, I, p. 439, dit : *Celebri etiam apud Villarium memoria coluntur Helwigis, Maria de Gravio, Marquina Reclusa, Margarita Martyr et Virgo, de qua Cæsarius vitæ ejus scriptor videri potest.* Il s'agit de la vierge de Louvain, martyre de la chasteté, au moment où elle se disposait à se retirer, avec ses maitres, à Villers, pour se vouer entièrement au service divin. (Voir Fisen, *Flores Ecclesiæ Leodiensis*, Lille, 1647, au 2 septembre.)

[1] *Certis horis occupari debent fratres in lectione divina... sedeant omnes in unum, et legat unus Callationes vel Vitas Patrum, aut certe aliquid quod ædificet audientes. (Reg. S. Bened.* cap. 42 et 48.)

L'autre chapelle pourrait avoir été celle de Saint-Clément. L'autel de Saint-Clément est, en effet, un de ceux dont nous voyons une seconde consécration, avec les autels de la Très Sainte-Trinité, des Saintes-Agathe et Ursule, de Sainte-Marie-Madeleine et de la Sainte-Vierge. Pour celui-ci, bien que la seconde consécration ne soit pas mentionnée, le fait que la première est barrée en suppose une deuxième.

Mais, nous dira-t-on, vous reportez les chapelles septentrionales au XIVe siècle, et la deuxième consécration de l'autel Saint-Clément date de 1299.

Nous répondrons d'abord que nous faisons ici une simple supposition. Il peut y avoir eu un autre motif de nouvelle consécration, pour l'autel Saint-Clément, que l'érection d'une chapelle.

Ensuite, nous pouvons admettre la fin du XIIIe siècle et le commencement du XIVe pour la construction des chapelles de Villers. M. Licot, dans les entretiens que nous avons eus avec lui à ce sujet, admettait parfaitement les dates des actes de seconde consécration comme époque probable des chapelles.

La chronique de Villers rapporte les fondations des chapellenies à l'abbatiat de Jean de Malre, élu en 1315 et décédé le 28 mars 1317.

Nous voyons, en effet, la deuxième consécration des autels des Saintes-Agathe et Ursule et de Sainte-Marie-Madeleine, le 13 décembre 1315, et celle de l'autel de la Très-Sainte-Trinité, le 9 juin 1317, peu après la mort de l'abbé de Malre, dont la construction desdites chapelles peut avoir précédé l'abbatiat si court et si traversé, comme nous l'avons fait observer plus haut, en sorte que l'abbatiat de Jean de Malre serait l'époque approximative de l'érection des chapelles.

La chapelle Marie de Mont-Saint-Guibert est la chapelle Saint-Bernard, dont nous aurons à nous occuper dans la troisième partie.

III

Puisque nous sommes à ces chapelles, nous ferons, ici encore, une observation. On retrouve, dans quelques-unes, les traces d'une crédence et d'une piscine, ce qui est conforme aux prescriptions cisterciennes. *E latere dextro, id est Epistolæ, ad parietem sit Ministerium seu Credentia... ac demum Piscina ad injiciendas ablutiones digitorum.* (*Rituale Cisterciense*, p. 74-75.)

Viollet-le-Duc, t. VII, au mot *Piscine*, p. 187, cite le passage suivant du dócteur Grancolas, *Les anciennes liturgies ;* Paris, 1697, t. I, p. 692 :

« Dans les usages de Cìteaux, on mettoit du vin dans le calice pour le purifier, et le prestre alloit laver ses doigts dans la piscine, puis il avaloit le vin qui étoit dans le calice et en prenoit une seconde fois pour purifier encore le calice. J'ajouteray que Leon IV, dans une oraison synodale aux curez, ordonne qu'il y ait deux piscines dans chaque église, ou dans les sacristies, ou proche des autels : *Locus in secretario aut juxta altare sit præparatus, ubi aqua effundi possit quando vasa sacra abluuntur, et ibi linteum nitidum cum aqua dependeat, ut ibi sacerdos manus lavet post communionem.* »

Ainsi s'explique le fait rapporté dans *Villers et Aulne*, p. 191 : « Lorsque le dévôt Werric célébrait la messe, les malades et surtout ceux qui étoient travaillés de la fièvre, venaient, après la communion, prendre les restes de l'eau qui avoit servi à l'ablution et, l'emportant chez eux, ils se voyaient souvent guéris de leurs maux après en avoir bu. »

TROISIÈME PARTIE.

La chapelle Saint-Bernard.

I

Nous avions tenu naguère, d'accord avec M. Licot, que la chapelle consacrée par l'abbé Henrion aux corps saints honorés à Villers était la chapelle de la Sainte-Trinité. Nous avons exposé les raisons qui nous faisaient incliner vers ce sentiment dans notre article : *Autour de Villers. La Bienheureuse Julienne. Ses reliques et son culte*. Extrait de l'*Écho religieux de Belgique*, du 16 novembre 1902.

Le manuscrit Houtart ne nous permet plus de tenir cette opinion. Il identifie nettement la chapelle Saint-Bernard avec la chapelle de Marie de Mont-Saint-Guibert.

Devant ce texte formel, nous aurions mauvaise grâce de nous obstiner dans notre sentiment. Nous espérons ne le faire jamais quand notre erreur nous aura été démontrée.

Lorsque nous disions : « La chapelle de Mont-Saint-Guibert

n'a pas les dimensions voulues, » nous partagions l'erreur commune, qui voyait dans les *tria monumenta* de Gramaye trois tombeaux ou mausolées, ce qui ne laissait pas que de nous paraître fort encombrant. Le manuscrit Houtart, et ce n'est pas son moindre mérite, est venu éclaircir ce point. Les deux monuments consacrés par l'abbé Henrion à ses parents sont simplement deux petites épitaphes en marbre, avec figures d'albâtre, adaptées comme ornements au mur de la chapelle, ce qui change singulièrement l'état des choses. La chapelle Saint-Bernard contenait donc le mausolée, dont le manuscrit nous donne les dimensions : 5 pieds 1/2 de long, 3 pieds 1/2 de large, 4 pieds de haut. Devant l'autel, au milieu, la dalle de l'abbé Henrion, placée entre celles des abbés Moniot et Cupis; probablement aussi, au pavement, celle de Marie de Mont-Saint-Guibert et de sa mère, et celle de Jacques Pochet. Celles des abbés de Bomal et de Frasnes, transportées là ultérieurement, comme probablement encore, celle d'Alix de Rotselaer, mère de l'abbé Gérard IV, auront été placées de champ, adossées au mur [1]. La chapelle Marie de Mont-Saint-Guibert, mesurant, de l'entrée au mur septentrional 7 mètres du mur oriental au mur occidental 4 m. 68, soit 21 pieds sur 14 1/2 selon les dimensions relevées par nos soins, pouvait bien contenir cela. On remarquera que ce sont, à peu près, les dimensions indiquées par Moschus, 20 pieds carrés, *plus minusve.* (Voir Monchamp, *Les reliques de sainte Julienne à l'abbaye de Villers ;* Liége, 1898, p. 26.)

A cette époque, les pierres tombales formaient presque le pavement de l'église et surtout des chapelles.

Nous lisons dans *Nieuport ancien et moderne,* par Camille Wybo, Société Saint-Augustin, 1904, p. 73, n° 1 : « Un échevin de Nieuport, nommé Joseph Rouzée, fit, en 1772, le relevé des dalles tumulaires (de l'église) et recueillit 360 épitaphes. »

Nous avons vu, récemment encore, à l'église Notre-Dame à Malines, dans des chapelles de moindre dimension que les chapelles latérales de Villers, jusqu'à quatre et cinq grandes dalles funéraires. Dans l'église Saint-Jacques, à Anvers, nous en avons compté dix et même onze pour une seule chapelle.

[1] Il se peut même que la pierre de Marie de Mont-Saint-Guibert ait été relevée lorsqu'on appropria la chapelle. La manière dont ces quatre tombes sont indiquées au manuscrit Houtart le ferait supposer. (Voir *l'Église de Villers,* p. 55-56.)

Mais voici ce qui pourrait, davantage encore, simplifier les choses. Le mausolée décrit par Moschus et Gramaye, renfermant les corps saints, aurait pu être la tombe même de l'autel. En effet, la place propre des reliques, c'est l'autel soit derrière, soit au-dessus, soit en dessous. « Les reliques, dit C. Enlart, *o. c.*, p. 488, se plaçaient dans l'autel même ou s'exposaient derrière. »

« Au XVIe siècle, écrit Viollet-le-Duc, t. I, p. 456, l'autel cesse d'affecter la forme d'une table pour adopter celle d'un tombeau, d'un sarcophage. » « Les corps saints autrefois, dit Barbier de Montault [1], se conservaient dans une confession. Actuellement on les met à découvert dans une châsse, dans l'autel même ou au-dessus de l'autel. »

Bocquillot, *Traité de la liturgie sacrée,* Paris, 1701, p. 84, dit, de son côté : « Ce vuide des autels servit dans la suite à enfermer les Reliques des Saints, et elles y étoient disposées de manière qu'on pouvoit les voir par une petite ouverture qui étoit ou derrière l'Autel, ou par les côtez...

» Dans le XVIe siècle les Autels qu'on érigeoit étoient encore creux et concaves, et l'on y mettoit des corps entiers de Saints, quand on en trouvoit, mais l'on cessa d'y laisser des ouvertures par où l'on pût voir les Reliques, et l'on fit prudemment : les nouveaux Hérétiques prêchoient déjà contre la vénération des Saints et de leurs Reliques, et il étoit aisé de voir qu'ils s'emporteroient jusqu'à les profaner, comme ils ont fait dans la suite. »

Les dimensions du mausolée se rapportent bien à celles des autels de Villers. Le soubassement de l'autel, à la chapelle Marie de Mont-Saint-Guibert, mesure de 2^m^30 à 2^m^50 de longueur. Le soubassement n'existant plus en largeur, nous prenons la largeur du soubassement mieux conservé de la 3e chapelle, Jean de Souvret, qui est de 1^m^30. C'était bien suffisant pour placer, comme tombe de l'autel, un mausolée mesurant 5 1/2 pieds de large. La hauteur de 4 pieds correspond bien aussi à celle d'un autel. Le mausolée se trouvait sous une arcade. Trois colonnes de jaspe avec chapiteaux de marbre soutenaient la table de l'autel. Ces colonnes de jaspe tranchent sur la couleur noire du mausolée divisé en trois parties. Guyton dit, parlant du mausolée : « élevé de terre », pour le distinguer d'une simple pierre

[1] BARBIER DE MONTAULT, *Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises ;* Paris, 1878, t. I, p. 412.

tombale, et pour signifier que les corps n'étaient pas en terre, comme on le pensait naguère.

Au-dessus du tabernacle de cet autel, se trouvait la statue de saint Bernard « en grande figure ». Le palier de l'autel était formé par la mosaïque représentant, en quatre compartiments, l'histoire de l'Enfant prodigue.

Le monument, d'après le manuscrit Houtart, était au milieu, mais en même temps contre un mur. Il occupait le milieu du mur oriental. Au-dessus, *a parte exteriori*, en grands caractères, dit Sanderus, « sur la muraille en dehors, » dit D. Guyton, se trouvait l'inscription commémorative en cinq vers :

Anno millesimo ac nono, deciesque noveno
Post quingentenum, dum Jannum Antonius ornat,
Pastorale pedum mitramque gerente Roberto,
Dena Beatorum ossa, humili sublata locello,
Conduntur sacra in hac quam o Lector suspicis œde.

A parte exteriori peut s'entendre en dehors du monument, au-dessus. Un passage de Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* Paris, 1865, p. 60-61, peut servir à expliquer les expressions à *parte exteriori*, de Sanderus, et « sur la muraille en dehors », de D. Guyton.

« Quelques-uns (des autels) portaient des inscriptions et s'appelaient *altaria inscripta* ou *litterata*. Ces inscriptions rappelaient ordinairement le nom du fondateur et les circonstances de la dédicace ou de la consécration. C'est ainsi que Pulchérie avait fait graver son nom, *ut cunctis esset conspicuum,* sur le devant de la table sacrée qu'elle avait offerte à l'église de Constantinople (Sozomen., *Hist. eccl.*, lib. IX, cap. I). » Au lieu d'être sur l'autel, l'inscription dédicatoire de la chapelle Saint-Bernard était en dehors, sur la muraille, au-dessus de l'autel.

Sur ce même mur, d'après le manuscrit Houtart, se trouvait l'épitaphe de Jacques Pochet, et, en bas, son tombeau, avec une seconde inscription. Toujours au mur susdit se voyaient encore les deux monuments ou épitaphes, en marbre, avec figures d'albâtre, consacrées par l'abbé Henrion à son père et à sa mère.

Devant l'autel se trouvait la tombe de l'abbé Henrion, entre celles des abbés Moniot et Cupis.

La *series* dit, n° 48 : *D. Robertus Henrion, sepultus est in ecclesia Villariensi in sacello S*^{ti} *Bernardi, ante altare in loco ubi stat*

sacerdos missæ introitum dicens, atque ibidem ejus tumulus jacët. In loco ubi stat... veut dire : là où le prêtre commence la messe. S'il s'agissait de la partie de la messe appelée Introït, on ne dirait pas *dicens*, mais *legens*. En outre, ce n'est pas *ante altare* qu'on lit l'Introït, mais *ad altare*. Là, le prêtre est sur le palier de l'autel, où il ne peut y avoir de pierre tombale [1]. D'après le manuscrit Houtart, c'est bien où le prêtre commence la messe que se trouvait le sépulture de l'abbé Henrion. Il aura voulu, comme ses deux successeurs, reposer au pied de l'autel consacré aux bienheureux de Villers.

A la voûte, d'après D. Guyton, étaient représentées les figures et écrits les noms des personnages dont le monument renfermait les ossements. La clôture de la chapelle était formée de huit barreaux en cuivre doré, avec, au milieu, une colonne de marbre carrée, dont la surface, à l'intérieur, était ornée de roses et de fleurs, artistement sculptées et dorées, œuvre d'un travail achevé, magnifique et de grand prix.

On sera peut-être tenté de trouver plus ou moins fantaisiste cette description de la chapelle. Sans prétendre être parvenu à la dernière exactitude, nous nous sommes efforcé, dans cette description, de mettre en œuvre les quelques renseignements fournis par Moschus, D. Guyton et le manuscrit Houtart.

Lorsque Gramaye parle de *sacellum proprium*, il veut dire, comme on le voit par le contexte, une chapelle consacrée aux saints, qui, jusqu'alors, avaient reposé derrière le maître-autel, sans chapelle propre.

Certe XII [2] *diversi ordinis sanctorum olim, in unum locum, retro primariam aram deposita accepi, unde in sacellum proprium transferenda curavit divini cultus promotor eximius Robertus abbas* [3].

[1] L'autel ne peut être élevé sur une tombe ou un caveau mortuaire : la prohibition s'étend même aux marches, qui ne doivent pas recouvrir le corps d'un ou plusieurs défunts. (Barbier de Montault, *o. c.*, p. 151.)

[2] Il n'est pas absolument certain que Gramaye, en mettant ici XII au lieu de X, ait fait erreur. Il se peut qu'on ait ajouté, aux dix corps saints, les reliques de l'un ou l'autre bienheureux.— Fisen. *Flores*, p. 575, dit aussi : *Sunt Villarii sacra corpora duodecim, quæ uno conditorio clausa Villarienses ab antiquo cælitum honoribus coluerunt.* —L'abbé Staignier, dans sa lettre au chapitre de Saint-Martin, à Liége, parle de onze corps. (Voir Monchamp, *o. c.*, p. 20.)

[3] *Genappia*, p. 16.

Il ne veut pas dire une chapelle vide de sépulture, puisque l'abbé Henrion s'y réservait sa propre sépulture et même, d'après certains auteurs, celle de ses parents.

Au sujet de l'arcade mentionnée par D. Guyton, nous pensons qu'il ne s'agit aucunement d'arcade à la voûte de la chapelle.

Que faut-il alors entendre par cette arcade ?

Nous lisons dans Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne,* Paris, 1878, t. II, p. 529 :

« La forme extérieure des sépulchres détermine aussi deux catégories très visibles.

» Les uns sont de simples *loculi* creusés horizontalement dans les parois des murs : c'est le plus grand nombre. Les autres sont comme de grandes châsses en tuf surmontées d'un arc taillé dans l'épaisseur du mur. On avait longtemps ignoré le nom de ces arcs tumulaires : les antiquaires des derniers siècles s'étaient bornés à désigner sous le nom de *monuments arqués (monumenta arcuata)* les tombeaux qui présentaient cette particularité si remarquable. Il n'y a pas longtemps qu'une inscription a révélé son véritable nom, *arcisolium*. Cette dénomination appartient à la langue créée par l'Église.

» L'arc tumulaire dont il s'agit paraît être aussi d'origine chrétienne. »

De là, sans doute, l'usage de mettre les sarcophages dans une niche en forme d'arcade. Tel était le tombeau du B. Gobert, dans le cloître de Villers ; tel aussi celui des princesses Mathilde et Marie, dans l'église Saint-Pierre, à Louvain. « Ce monument se trouve dans le collatéral gauche du chœur, sous une arcade en anse de panier ; il a été placé en cet endroit, vers 1430, lors de la reconstruction du chœur de l'église. » (Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne,* 1873, t. I, p. 398.) A l'abbaye de Cambron se trouvaient aussi, dans le cloître, quatre tombeaux arqués. *Ibid.*, t. II, p. 302. Selon M. Reusens, t. II, p. 301, les tombeaux arqués sont très rares en Belgique [1].

[1] La tombe de la bienheureuse Aleth, mère de saint Bernard, à Clairvaux, se trouvait aussi sous une arcade : *Ex parte sinistra, sub arcu lapideo, intra murum, tumulata jacet B. Alix, mater S. P. nostri Bernardi, cum supposita ejusdem effigie, quam sculpi curavit Joannes, abbas Clarævallensis, anno M. D. VIII.* (*S. Bernardi opera,* t. IV, col. 1767, Migne.) A gauche, sous une arcade de pierre, à l'intérieur du mur, fut ensevelie la bienheureuse Aleth, mère de notre Père saint Bernard, dont Jean de Châlons, abbé de Clairvaux, fit sculpter l'effigie en 1508.

On ne trouve, à Villers, aucune arcade onverte dans les parois des chapelles. Nous pensons donc que l'arcade sous laquelle était le tombeau était une arcade extérieure, encadrant le monument et soutenant la table de l'autel.

« C'est dans les catacombes de Rome, dit l'abbé Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* p. 57, au mot *Autel,* qu'il faut chercher le type des autels en forme de tombeau qui ont été élevés dans la suite. Dans le plus grand nombre des chapelles sépulchrales qui s'y trouvent, la paroi intérieure ou principale n'offre qu'un seul tombeau, creusé dans le tuf et surmonté d'une voûte en forme d'arc, d'où est venu le nom de *monumentum arcuatum* et celui *d'arcosolium,* adopté par les premiers chrétiens (March., p. 35), pour désigner cette classe de sépultures. (V. l'article *Arcosolium.)* »

Il se peut aussi que l'arcade sous laquelle se trouvait le tombeau était le couronnement de l'autel ou du monument, en forme d'arcade, comme on la retrouve souvent dans les monuments funéraires qui ornent nos principales églises et cathédrales.

II

La chapelle Saint-Bernard ne peut s'être trouvée sous le porche à gauche.

La première raison, et celle-ci suffit, car elle est péremptoire, c'est la non-existence d'une chapelle à gauche, en entrant, sous le porche.

En effet, il n'est fait mention, nulle part, de plusieurs chapelles ou autels sous le porche. La chronique et les actes de consécration n'en mentionnent qu'un seul. Or, nous voyons les assises d'un autel, à droite. C'est donc là l'autel de Saint-Genèse au Parvis, consacré le 25 août 1285. *(Analectes,* t. XXVII, p. 103-104.)

Nous en trouvons la confirmation dans Gramaye et Sanderus. C'est en mentionnant les neuf autels fondés qu'ils parlent de *sacella quaquaversus coronantia.* Le neuvième, placé par nous à droite, et non à gauche, justifie, au moins en partie, le *quaquaversus* de Gramaye et de Sanderus.

Quand, ailleurs, ces auteurs parlent de chapelles *ad lævam ingredientibus ecclesiam,* ils entendent les chapelles à l'intérieur de l'église : *In templo ad lævam offerunt se varia in marmore, epitaphiis, picturis, ac spiritualibus indulgentiarum gratiis ornata,*

ditataque sacella. (SANDERUS, *Brabantia Illustrata,* t. I, p. 457.)

« Tout le long de la nef au septentrion, dit D. Guyton, est occupé par de belles chapelles. » *(L'Abbaye de Villers en 1749,* p. 5.)

Aussi Jongelinus ne mentionne-t-il, à gauche, que sept chapelles, parce que, comme nous le savons maintenant, la chapelle de la Sainte-Trinité n'existait plus au moment où il écrivait, en 1640.

Lorsque M. Licot s'exprime ainsi : « Il ne se trouve pas, sous le porche, de chapelle proprement dite, mais seulement un autel, » ces paroles s'expliquent aisément. Il veut dire : On n'a pas construit, sous le porche, de chapelle en hors-d'œuvre, comme à la nef septentrionale, mais on y a mis un autel, transformant ainsi une partie du porche en une sorte de chapelle.

L'autel Saint-Bernard ne pouvait surtout se trouver au milieu du mur septentrional du porche entre la double fenêtre géminée et à air libre. L'autel aurait été séparé de la chapelle par l'entrée supplémentaire ouverte au XVIIIe siècle, et aurait-on jamais songé à couper ainsi [1] une chapelle par une entrée supplémentaire ? Pour la même raison, il ne pouvait se trouver d'autel, dans l'autre partie du porche, contre le mur méridional.

La partie gauche du porche n'a pas, même approximativement, les dimensions données par Moschus à la chapelle Saint-Bernard ; à peu près aussi large que longue, ayant environ 20 pieds de côté. Or, cette partie du porche est bien plus longue que large : elle mesure 9 mètres de long sur 5^{m}60 de large, soit 27 pieds de long et 17 de large.

Elle n'a pas non plus la hauteur voulue pour y placer convenablement la statue de saint Bernard, haute de 2^{m}45, au-dessus du tabernacle, donc à une élévation de 2 à 3 mètres.

Le porche, jusqu'à la pointe de l'ogive, n'a que 5^{m}67 de haut et les murs, 5^{m}20.

En outre, on n'aurait pu mettre des sépultures en cet endroit. En effet, du pavement à la voûte de la cave sous le porche, il y

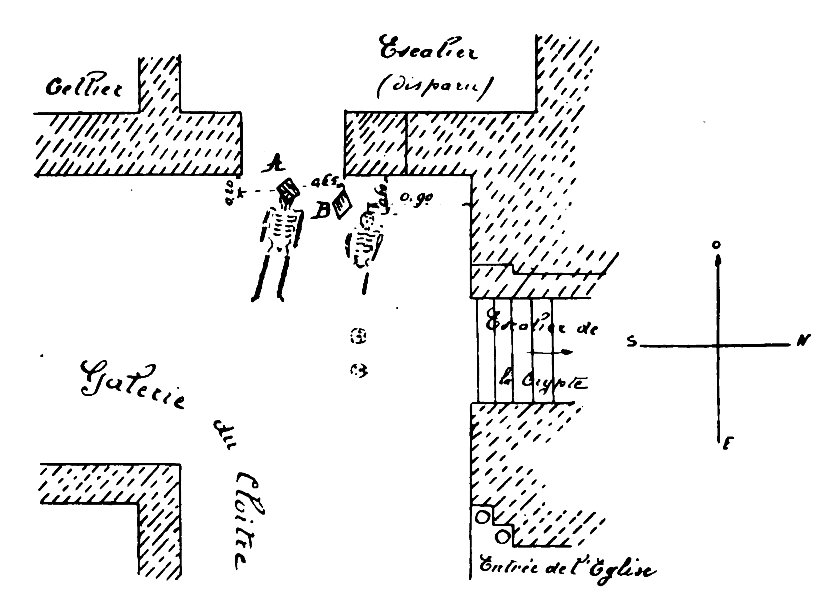
[1] BARBIER DE MONTAULT, *o. c.,* p. 47 : « Si la nécessité l'exigeait, des portes secondaires seraient établies dans la nef ou au transept, mais de façon à ne pas gêner le prêtre à l'autel, et à ne pas établir des courants d'air. *Neque item prope altare ullum vel e regione ejus laterali aliove ejusmodi loco qui illud recta spectet, indeque sacris altaris ministris aut impedimenti aut irreverentiæ perturbationisve periculum aliquando existere possit.* (S. CAROL.) »

a seulement 0^m51. Or, on a vu, par le plan des fouilles aux chapelles latérales, la profondeur des caveaux à ces chapelles. M. Lagasse-de Locht a bien voulu nous communiquer un autre plan de fouilles faites dans le cloître. Nous le reproduisons ici. Les squelettes s'y trouvaient à environ 0^m90 sous le niveau du pavement du cloître.

Abbaye de Villers, le 24 novembre 1896.

Monsieur l'Ingénieur principal,

J'ai l'honneur de vous adresser, au sujet des squelettes découverts dans le cloître, les détails annoncés par ma note d'hier : ces squelettes



se trouvaient à environ 0^m90 sous le niveau du pavement du cloître et dans la position indiquée au croquis ci-contre, l'un d'eux est incomplet, il ne lui reste des jambes que le fémur de la jambe gauche ; deux crânes et divers ossements se trouvaient épars à proximité de ce dernier squelette.

Il existait dans le pavement au-dessus de ces squelettes deux petites pierres tumulaires déplacées l'an dernier (indiquées en rouge au croquis) et actuellement remisées dans les granges.

J'ai retrouvé dans mes notes l'emplacement exact et l'indique en rouge AB au croquis.

(Signé) G. Dewit.

Au reste, personne ne peut avoir songé à choisir le porche comme l'endroit le plus honorable, le plus convenable pour y établir la chapelle d'honneur.

L'expression *trans templum,* employée par un auteur contemporain décrivant la cérémonie de la translation des corps saints sous l'abbé Henrion, signifie simplement que la procession s'est faite *à travers le temple,* en le parcourant d'un bout à l'autre.

Quant au chronogramme mentionné au manuscrit Houtart, p. 57, il doit avoir été plutôt à l'intérieur qu'à l'extérieur du mur du portail, au-dessus de la grande porte, sous le jubé, puisqu'il a trait à celui-ci.

LaVDent noMen eIVS In Choro psaLterIo
sonoqVe tVbae.

Par cette expression : au portail de la grande porte de l'église, l'auteur aura voulu désigner le porche intérieur, « sorte de vestibule, qui précède la nef d'une église, à l'intérieur de l'édifice, et sur lequel on établit ordinairement l'orgue. » *(Nouveau Larousse illustré,* au mot *porche.)* Selon Schayes, depuis le XVI[e] siècle, l'usage de ces porches intérieurs s'est généralisé dans nos églises. Il cite Saint-Pierre de Louvain, Notre-Dame à Hal, Sainte-Dymphe à Gheel, etc. (*Histoire de l'architecture en Belgique,* t. IV, p. 176.) Jusqu'à preuve du contraire, on doit donc s'en tenir au manuscrit Houtart, identifiant nettement la chapelle Saint-Bernard avec la chapelle de Marie de Mont- Saint-Guibert.

Dans la présente étude, comme dans la précédente, le souci de la vérité historique a été notre guide unique, prêt à reconnaître notre erreur dès qu'elle nous aura été démontrée.

Nous sommes reconnaissant aux *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles* du bienveillant accueil réservé à notre travail, modeste contribution à l'histoire d'un des plus beaux monuments dont la Belgique ait le droit de s'enorgueillir.

H. NIMAL, Rédemptoriste.

NOTES JUSTIFICATIVES.

I. *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc,* bulletin de la douzième réunion, p. 149 et suiv.

M. Weale. — On a pu remarquer que le narthex et la partie orientale sont d'une époque plus reculée que le reste de l'église. Je suis porté à croire que le narthex servit primitivement de lieu de prière aux frères, convers qui avaient leur dortoir près de là, tandis que le chœur servait aux moines. Dans cette hypothèse, le reste de l'église aurait été bâti après.

M. Verhaegen. — Je ne pense pas que le narthex soit plus ancien que le reste de l'église. Il était d'ailleurs insuffisant pour contenir les frères convers.

M. Reusens. — Nous avons tous pu remarquer que les matériaux des deux dernières travées de l'église sont tout différents de ceux des cinq autres. Les pierres sont plus schisteuses. Or, les matériaux du narthex sont les mêmes que ceux de ces deux travées, ce qui prouve qu'il est du même âge que la nef.

M. le Président appuie l'opinion de MM. Reusens et Verhaegen.

M. Licot. — On ne peut se méprendre sur la destination de la salle qui précède l'église. Son unique entrée est percée en face de la porte donnant accès au temple ; les ouvertures qui l'éclairaient étaient divisées par une arcature jumelle,, portant sur des colonnettes posées sur un bahut élevé, disposition qui se retrouve en partie dans une arcade du côté nord. Les arcatures n'étaient pas vitrées, et l'absence de feuillures à la porte prouve qu'elle n'a jamais été munie de vantaux. Il est donc certain que cette salle, présentant tant d'ouvertures à l'air libre, ne pouvait servir d'oratoire aux frères convers. Mais elle remplissait parfaitement les conditions du programme adopté par les cisterciens dans la construction de leurs porches, qu'ils considéraient comme devant être non des salles, mais des portiques ouverts, où les pèlerins pouvaient attendre à couvert l'ouverture des portes de l'église.

Le porche a été construit après la *domus conversorum.*

En effet, ce dernier était fermé vers le nord par un pignon percé de fenêtres ; la moitié de ce pignon existe encore et c'est contre elle que s'appuie le porche. L'existence de ces fenêtres, que la construction du porche força de boucher, prouve non seulement que celui-ci n'existait pas quand on éleva la *domus conversorum,* mais que son emplacement actuel n'était pas même prévu.

Cette remarque a son importance, car elle établit que le porche n'a pu être élevé dans les premières années du XIIIe siècle, la *domus conversorum* datant de cette époque. Il a été construit (*Il* se rapporte, pensons-nous, au bâtiment appelé *domus conversorum*) sous l'administration de Charles de Seyne, qui gouverna la communauté de 1197 à 1202 (1202 doit avoir été mis ici par erreur au lieu de 1209).

Je ferai remarquer aussi que, si les ouvertures du porche sont toutes en plein cintre, les grandes arcades décorant le dernier étage des tours le sont aussi, bien qu'elles aient été certainement construites dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, au-dessus des fenêtres à ogive, qui éclairaient l'étage intermédiaire.

On ne peut, par conséquent, tirer des formes encore romanes du rez-de-chaussée un argument en faveur de l'ancienneté plus grande du porche.

M. Reusens. — L'opinion de M. Weale sur la destination du narthex me paraît insoutenable, car il y a une différence d'au moins un mètre et demi entre le niveau de la *domus conversorum* et celui du porche.

II. Coulon, *L'Église de l'ancienne abbaye de Villers;* Bruxelles, 1878, p. 14-15, indique l'ordre chronologique, d'après lui, de la construction des diverses parties du monument :

« On sait que le monastère fut fondé vers 1150.

» 1° Sous l'entrée de la grande nef existe une crypte romane dont la voûte est portée par trois pilettes centrales. Elle appartenait au temple primitif ou, du moins, à une église antérieure à celle-ci ; j'estime que cette substruction date de 1150 à 1200 ;

» 2° Vers 1200, alors que les voûtes des temples commencent à montrer une pointe d'ogive, tandis que tout le reste est fidèle encore au plein cintre, on construisit, sous l'abbé Charles de Seyne, le porche qui, formé d'un simple rez-de-chaussée, est une œuvre essentiellement cistercienne. En même temps fut érigé le bâtiment que l'on voit à droite ;

» 3° Dans le premier quart du XIIIe siècle, on entreprit l'œuvre capitale : le vaisseau de l'église ; on le commença par le chœur en conservant l'église romane et en cheminant partie par partie jusqu'à la rencontre de cette dernière. Puis il y eut un long temps d'arrêt ; c'est à ce point de jonction que se trouve la couture que Tarlier et moi avons découverte ;

» 4° En 1251, Daniel d'Issche fit, selon ce que nous apprend mon savant collègue M. Wauters, le vœu d'achever les nefs, vœu qui fut réalisé. Divers repères me permettent de fixer l'époque de cette adjonction entre le milieu et la fin du XIIIe siècle ; en même temps, on construisit les étages supérieurs du portail ;

» 5° Enfin, au XIVe siècle, alors que le monument était complet, on éleva les chapelles latérales du côté nord.

» A une époque que je ne puis fixer, mais qui pourrait bien être au XVe siècle, le porche, qui était à air libre, fut garni à son ouverture centrale d'un portail indiqué par Sanderus et le baron Le Roy, et dont j'ai retrouvé les vestiges. Alors le monument dépassa 100 mètres de longueur; sans cette porte, elle est de 98 mètres, à bien peu de chose près. L'église de Clairvaux, qui est contemporaine de celle de Villers, est, autant qu'on peut en juger d'après le dessin en petit qu'en donne Viollet-le-Duc dans son précieux *Dictionnaire raisonné*, de même longueur et de même largeur de nefs. »

On le voit donc par ce texte, ce qui est primitif à Villers, d'après Coulon, c'est la crypte romane sous la nef, ayant fait partie, selon lui, d'une église antérieure à l'actuelle et si heureusement restaurée aujourd'hui sous l'intelligente direction de M. Licot; le porche, avec la cave en dessous, serait du commencement du XIIIe siècle.

La distinction entre la cave, sous le porche, et la crypte, sous la nef, est accentuée par M. Coulon en plus d'un endroit.

Ibid., p. 23-24 : « La crypte est située sous les trois premières travées de la grande nef, avec axe différent de celui de cette nef ; sa voûte est formée de huit compartiments sur arêtes. Des éboulements l'ont obstruée, en grande partie, depuis nos mesurages d'il y a treize ans, sans lesquels la recomposition de sa structure ne serait plus possible.

. . . .

» De là, pour aller à la cave sous le porche, on passe par une profonde embrasure, qui a été pratiquée dans le mur primitif lorsqu'on y accola ce porche.

» La cave, dépourvue de tout caractère artistique, est inondée sur une hauteur de 0^m70 à 1^m00 ; elle est voûtée d'un berceau en arc-de-cercle. Le mur placé entre ces deux souterrains est d'une épaisseur inusitée, ce qui s'explique parce que c'était la

fondation de l'ancienne façade, dont les assises avancées auront été reparementées. »

Le texte est assez clair pour qu'il soit inutile d'insister.

Il en est de même du passage suivant:

P. 60-62 : « La crypte enclavée sous l'extrémité ouest de la nef était, ai-je dit, construite sous une église antérieure à cette nef. Une ancienne baie de fenêtre souterraine prouve que cette église n'avait pas de bas-côtés. Cette crypte n'a pu être qu'un lieu de sépulture et non pas un local pour service religieux, ce qui eût nécessité un niveau plus relevé pour sa voûte, lequel correspond à celui de la vallée. Jamais on n'a pu s'y introduire comme dans une église souterraine, mais on y pénétrait comme dans une cave ; du reste, une église basse n'est pas divisée par une épine de colonnes au centre. Elle ne se termine pas non plus par un mur plat, mais par une absidiole.

» Elle est romane en tous points, et, je l'ai dit à satiété, la nef qui la surmonte est gothique ; il y a, entre les deux, un siècle de différence ; si, d'ailleurs, elles avaient été contemporaines, elles auraient le même axe ; elles ne l'ont pas et, même, la crypte présente un hors d'équerre dépourvu de toute raison d'être par rapport à l'état des lieux et qui, sans doute, était commandé par la disposition de l'église primitive.

. . . .

» La cave sur laquelle le porche est érigé, fut sans doute une dépendance utile, mais elle résulte d'une nécessité, celle de descendre la fondation au niveau de la crypte; dès lors, il a suffi d'une voûte en berceau pour former la cave.

» Le porche, que, le premier, j'ai jugé avoir été conçu et érigé en simple rez-de-chaussée, est en cela conforme à ceux de Cîteaux; il en revêt le caractère sous les autres rapports. Dans ses murailles, il appartient au roman pur ; cependant une pointe ogivale perce dans ses voûtes. Ses étages gothiques furent élevés environ trois quarts de siècle plus tard.

» Le plan de Villers rompt complètement avec les principes qui ont présidé aux dispositions des parties antérieures ; les idées se sont élargies ; c'est pour une sorte de cathédrale que l'on s'est prononcé ; c'est bien là un type pur de l'art ogival primaire. Cette grande entreprise dut, pensons-nous, être conçue sous l'abbé

Conrad de Seyne (1209-1214), devenu plus tard cardinal et légat du Pape dans le midi de la France. »

Il y a plus ; à la planche IX de Coulon, il est écrit en toutes lettres : Cave sous le porche (vers l'an 1200).

III. *Rituale Cisterciense;* Paris, 1684, p. 5 et 6.

CAPUT III.

De Oratorio Monasterii.

1. Omnes Ecclesiæ Ordinis nostri in honorem B. Mariæ dedicatæ sunt et ferè in modum crucis constructæ : instar Ecclesiæ Cisterciensis omnium matris ; cujus longitudo in quatuor partes dividitur.

2. Prima eaq. Suprema, in qua est majus Altare, vocatur Presbyterium et distinguitur a reliquis uno alterove gradu. Majus altare a muro sejungitur ut circuiri possit, et uno etiam vel duplici gradu a pavimento Presbyterii separatur. Habet ad parietem meridionalem Ministerium (seu Credentiam) in quo parantur vasa inservientia sacrificio. Infrà verò gradum Altaris juxta eundem parietem sunt Stalla cum sedibus in quibus stant vel sedent Sacerdos et Ministri ad Tertiam et Missam.

3. In secunda parte Ecclesiæ, quæ Chorus est, sunt stalla, sedes, et scamna in modum Pulpiti, in quibus stamus, sedemus vel prosternimur, ritu infrà dicendo. Sedes vocantur *Misericordiæ*, maximè ob partem subsellii inversam et recurvam, super quam inclinati residemus ut dicetur posteà. Pulpita ipsa vocantur *Formæ*. Stalla autem et sedes infrà *formas* positæ, sunt Chorus Novitiorum.

4. Porrò more ordinis debet esse clausura separans Chorum a retrochoro (quæ est tertia pars) ; contra quam sunt stalla Abbatis et Prioris cum aliis quibusdam. In retrochoro verò est Chorus infirmorum.

5. Navis similiter separatur a retrochoro, et in ea sunt Stalla et sedes pro Conversis, cum Altaribus pro Missa de Beata et quotidiana Defunctorum.

Le même chapitre détermine l'emplacement du cimetière autour du chevet de l'église, à l'extérieur, les rois et les évêques ayant

seuls le droit d'être enterrés dans les grandes églises. La place des abbés est au chapitre, celle des frères au cimetière :

9. Circum Superiorem Ecclesiæ partem extra muros est Cœmeterium in quo sepelimur : quia secundum ordinis definitiones non debent aliqui sepeliri in majoribus Ecclesiis nostris, nisi Reges et Episcopi. Abbates in Capitulis, Fratres in Cœmeteriis. *(Ibid.,* p. 7.)

Aussi, à peine terminé le chevet de l'église de Villers, en 1210, nous voyons procéder à la bénédiction du cimetière, comprenant le *mons sanctus*, devenu bientôt, au témoignage de Henri II, le *mons sanctorum*.

Voici l'acte de cette consécration:

Anno ab incarnatione domini m°. cc° Decimo, Domnus Conradus in Aluerstaet quondam episcopus. Nunc autem monachus in sychem. ordinis cysterciensis. fungens episcopali officio. Auctoritate sedis apostolice. Locum istum prout ambitu murorum cingitur consecravit in cimiterium. Non est igitur magnopere curandum in qua parte quis tumulum sortiatur, cum locus iste quasi totus sacre sepulture gratiam sit adeptus. *(Analectes,* t. XXVII, p. 111.)



APPENDICE

L'ermitage « intra muros » à l'abbaye de Villers.

Dans nos recherches aux archives de l'archevêché, à Malines, nous avons trouvé deux documents intéressants : l'acte de profession de l'ermite Théodore Laurent, daté du 15 juillet 1831, et le règlement de cet ermite, donné et signé par l'abbé Jacques Hache.

L'institution des ermites, aujourd'hui presque disparue, a fleuri, aux siècles passés, dans nos contrées.

Un auteur belge, dans un récent essai réclamant encore, au témoignage de l'auteur même, de bien nombreux développements : *Nos anciens ermitages*, par Gustave Boulmont; Bruxelles, Société belge de librairie, s. d., donne une nomenclature, déjà passablement fournie, des ermitages de nos anciens diocèses de Cambrai, de Namur et de Liége.

A Villers se trouvaient deux ermitages : l'un *extra muros*, l'autre *intra muros*.

Boulmont, *Description des ruines de Villers*, p. 143-144, donne quelques renseignements sur l'ermitage Saint-Jean-Baptiste, hors de l'enceinte, dans les bois de l'abbaye, territoire de Tilly.

Parmi les pierres tombales de l'église paroissiale de Villers-la-Ville, on relève cette inscription :

D. O. M.

Icy repose le corps du R. P. Hubert Wauthy de
l'ordre des FF. Prêcheurs, président de l'ermitage
de Tilly, décédé le 19 mars 1743, âgé de 39 ans.
Prof. de 16 ans et prêtre de 14 ans.

On voit donc ici la présence d'un prêtre dans cet ermitage. Le cas n'est pas unique. On constate plusieurs fois l'existence d'un prêtre comme garde-chapelle. Son titre de président semble indiquer une communauté. Quant à sa qualité de Frère Prêcheur, elle nous fait supposer qu'il appartenait au Tiers Ordre de saint Dominique, les ermites faisant souvent partie d'un Tiers Ordre, particulièrement de celui de saint François.

L'ermitage *intra muros* est mentionné par D. Guyton, bibliothécaire de Clairvaux, dans les notes sur ses visites aux divers monastères de son Ordre. Après avoir décrit le chêne de saint Bernard, dont, chose inexplicable, il parle comme existant encore en 1749, tandis que l'histoire rapporte qu'il fut foudroyé en 1697 et qu'on ne le trouve plus dans les gravures de la 2e édition de Sanderus, 1726, il ajoute : « Ils font des chapelets du bois de cet arbre [1]. Dom Alexandre sous-proviseur et maître de la basse-cour, m'a fait présent d'un, dont les gros grains sont façonnés en glands. Un frère hermite y travaille. Cet hermite est logé dans le clos de l'Abbaye, y est reçu et fait profession en françois, comme un convers; justiciable et juridique des supérieurs [2]. » Ceci s'applique bien au frère Théodore Laurent, comme nous le verrons tout à l'heure. Ce profès de 1731 a-t-il eu un prédécesseur ? Nous l'ignorons. Le fait est que ni la première, ni la seconde édition de Sanderus ne parle ni de l'ermitage *intra muros*, ni de l'ermitage *extra muros*.

En quel endroit se trouvait l'ermitage *intra muros ?* D. Guyton omet de nous le dire. Nous pensons que cet ermitage aurait pu se trouver au pied de la chapelle Saint-Bernard, au Robermont, entre celle-ci et la léproserie.

Quand on monte l'escalier, aujourd'hui déblayé, qui conduit du transept à la chapelle Saint-Bernard, on trouve d'abord, à gauche, un espace assez grand, avec, au fond, deux excavations dans le roc. C'est l'emplacement de la léproserie. On monte quelque peu ; on passe une porte récemment mise à jour, portant le millésime 1718.

Au delà de cette porte, à gauche, nouvel emplacement, adossé à la léproserie, mesurant environ 8 mètres de long sur 3 à 4 mètres de large. Au fond de cette place, du côté de la brasserie, on rencontre un sentier ou un ancien corridor qui mène à une construction semi-circulaire, adossée aux flancs de Robermont, dont les formes et les dimensions sont semblables à celles de la chapelle Sainte-Madeleine, qui se trouve du côté opposé, à droite de l'escalier.

Ce quartier pourrait avoir été celui de l'ermite.

Du côté droit de l'escalier central, au-dessus de la chapelle Sainte-Madeleine, se trouvent encore les restes d'un autel avec niche, et, tout proche, des traces d'une maçonnerie mesurant environ 4 mètres de long. La chapelle de l'ermite aurait pu se trouver à l'un ou l'autre de ces endroits, si ce n'était plutôt la chapelle Saint-Bernard elle-même.

[1] Ces chapelets pouvaient être faits des débris du chêne du saint Bernard conservés religieusement au monastère.

[2] *L'Abbaye de Villers en 1749*. Extrait du tome VII des *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, p. 17-18.

La chapelle des ermitages était d'ordinaire belle et spacieuse, dans le genre de celle de Saint-Bernard.

Malheureusement, malgré toutes nos recherches, nous en sommes réduit aux conjectures. Dieu sait quelles constructions encore le chemin de fer, qui traverse outrageusement les ruines, a fait disparaître en cet endroit !

Cet ensemble de constructions au delà de la léproserie paraît dater de l'abbé Hache, comme l'indique le millésime de la porte qui y donne accès et la nature même de ces constructions. On ne trouve pas, dans d'autres parties de l'enclos, des traces de chapelle ayant pu être la chapelle de l'ermite. On voit par le règlement de l'abbé Hache que l'ermitage devait se trouver à proximité du monastère et de l'église, comme l'était l'endroit indiqué ici. Il n'est pas impossible non plus que la léproserie, désaffectée peut-être alors, ait servi de demeure à l'ermite. L'abbé Hache avait transféré l'infirmerie au quartier des convers : *quarterium uti infirmariam reaedificavit. Multa quoque alia... construxit aedificia. (Analectes,* t. IX, p. 72.)

La question de l'emplacement de l'ermitage *intra muros* est donc un nouveau champ ouvert aux investigations des amateurs de Villers.

Nous exprimons ici toute notre reconnaissance à M. l'abbé Pierson, curé de Villers, à M. l'abbé Ploegaerts, curé de Corbais, à M. l'architecte Pepermans, qui, au cours de cette étude, sur l'église et l'ermitage de Villers, nous ont fourni les renseignements topographiques et autres dont nous avions besoin.

Nous faisons suivre les deux documents en question :

PREMIER DOCUMENT

Moi frère Théodore Laurent promet à la très-sainte trinitez au père au fils et au saint esprit pauvretez volontaire chasteté perpétuel à vous mon père spirituel et à vos successeurs l'obéissance selon l'institut des hermittes prometans de suivre la pratique des frères convers de Villers selon le règlement qui m'at esté donné par vous mon père spirituel.

ce 15 juillet 1731
Fe Théodore Laurent.

SECOND DOCUMENT

Reglements pour l'hermite de Villers.

1° Comme l'hermite par son état est obligé de travailler à la sanctification de son âme qui se fait par la mortification de toutes les passions,

le retranchement des affections déréglées, le dépouillement de l'amour des créatures, et de l'amour propre et enfin de l'union avec Dieu par la charité.

C'est pour cela qu'il doibt quitter le monde, fuir les hommes, se retirer dans le désert et dans la solitude. Il est obligé à garder non seulement les commendements et les préceptes de Jésus-Christ ; mais encore à observer ses conseils, entre lesquels sont principalement la chasteté, la pauvreté et l'obéissance, parce que l'hermite en se consacrant à Dieu dans son état doibt faire vœu de les observer fidèlement.

Outre cela l'hermite est obligé d'observer exactement les règles de son institut et singulièrement celles qui suivent :

1

Il se conformera autant qu'il lui sera possible à la pratique de nos frères converses.

2

Par conséquent il observera autant que les ouvrages des mains le permettront les jeunes et les abstinences avec eux.

3

Il communiera aux mêmes jours qu'eux, à moins que son directeur ne tienne convenu pour son plus grand avancement de lui en permettre davantage.

4

Il récitera le même office et les mêmes heures que les frères converses.

5

Il se lèvera régulièrement a quattre heures le matin, avec modestie, à moins de quelque incommodité ou trop grande lassitude, considérant toujours que ce jour lui est donné pour gagner l'éternité.

6

Il ira ensuite à sa chapelle, où il se mettra en genoux pour adorer Dieu, le remercier, lui offrir les heures et moments de la journée, lui demander ses grâces, et fera des actes de contrition, de foi, d'espérance et de charité.

7

En suite il récitera les matines les laudes et primes de ses heures.



8

En suite il fera une lecture spirituelle, sur laquelle il méditera l'espace environ d'une demie heure.

9

Après quoi ayant accommodé son lit, et nettoié sa cellule et meubles bien proprement, il se rendra à l'abbaye pour y servir les messes, sans oublier d'achever le reste de ses heures.

10

Après quoi il s'en retournera a son hermitage pour y travailler des mains, et faire ce qui lui sera enjoint de la part de ses supérieurs.

11

Ce qu'il continuera l'après-midi jusqu'à six heures et demi sans oublier néanmoins de réciter ses vespre et complies vers les 4 heures et fera en suite une recolection d'un quart d'heure sur ses actions de la journée, et aussi une petite lecture spirituelle d'un quart d'heure, après quoi il se remeteras à son ouvrage comme dessus.

12

Il dineras toujours vers le quart d'après onze heures ou onze heures et demij et ne manqueras pas de faire quelque lecture spirituel vers ce temps comme aussi au repas du soir afin que l'âme ne soit pas privée de son aliment.

13

Après quoi il continuera à travailler jusqu'à 6 heures et demii et un quart d'heure après il soupera ou collationnera sans oublier encore la lecture spirituelle comme à midi.

14

Une demie heure après le repas du soir, il entrera dans sa chapelle où il fera les mêmes actes de dévotion que du matin, après lesquelles il fera une lecture spirituelle et méditera sur icelle l'espace d'environ d'une demie heure.

15

Ensuite étant sorti de sa chapelle, il s'occupera le reste du soir à quelque chose d'utile et d'édifiant jusques à son coucher, qu'après les prières du soir, se fera toujours vers les 9 heures du soir.



16

La lecture spirituelle dont il pourra se servir régulièrement pendant le cours de chaque journée sera celle de l'imitation de Jésus-Christ, du combat spirituel, du nouveau Testament expliqué par S. Jean Climaque, de la vie des saints solitaires et quelques autres semblables, et pour la méditation du matin, il se servira du journal des saints par le P. Jean Etienne Grosset, ainsi que pour celle du soir en divisant le sujet de la méditation de chaque jour en deux partie où il y aura de la matière suffisante pour en faire plusieurs en cas de besoin.

17

L'hermite sera obligé de faire tous les ans ses exercices spirituels de 8 jours avec nos frères convers, qui commenceront le dimanche des rameaux en finissant le jour de pasque inclusivement.

18

Il sera sous la direction du prieur quant à sa conscience, et ne pourras se servir d'autre confesseur sans sa permission.

19

Il ne lui seras pas permis de sortir de son ermitage, excepté à l'abbaye sans notre permission spéciale et pour cause légitime, de sorte qu'il n'y aura que le Prieur qui pourra lui donné congé pour un jour seulement ; mais lorsqu'il sera obligé de coucher une nuit ou davantage hors de son hermitage, il ne le pourra faire que par notre permission expresse et par écrit.

20

Rien n'étant plus dangereux aux solitaires que la vue et la conversation des filles et des femmes, il est défendu à l'hermite soubs peine d'une grosse réprimande pour la première fois, et d'un expulsion pour la 2[de] fois, d'en laisser jamais entrer aucune dans son hermitage sous quelque prétexte que ce puisse estre.

21

Il doibt se souvenir que son hermitage est un lieu de prières, de silence, de travaille, de sobriétéz et de pénitence et qu'il ne doit pas souffrir sans se rendre très-criminel devant Dieu que les séculiers les viennent profaner par des récréations mondaines.

22

Il ne permettra donc jamais qu'aucune personne de quelque sexe,

qualité ou condition qu'elle soit, vienne le divertir, boire, manger et jouer dans son hermitage et dépendance, ni ne souffrira qu'aucune personne y apporte de quoi boire et manger pour l'y récréer.

23

Enfin l'hermite doit bien considérer le bonheur qu'il at préférablement à tant d'autres de sa profession qui sont obligés souvent d'aller de porte en porte chercher leur aliment au grand danger de leur salut, pendant que lui tire tout son nécessaire de l'abbaye, étant par là éloigné de mille occasions d'offenser Dieu et se perdre

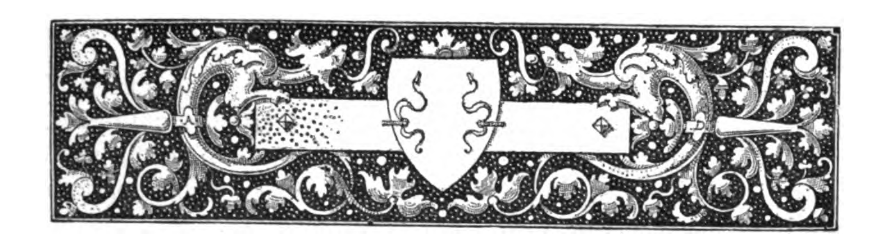
24

Et enfin qu'il prenne bien garde de tomber dans l'arrogance, présomption, et bonne opinion de soi-même, qui se glisse facilement parmi ceux qui font des actions de saintetés, qu'il ne regarde jamais en arrière pour retourner au monde ou par effect ou par désir ou affection et surtout qu'il se garde bien de se jamais relacher dans les exercices de la vie solitaire. C'est un chemin, dit S[t] Bernard, dans lequel il faut nécessairement avancer : autrement on se relâche et on perd son salut.

Voilà en abrégé et en partie le devoir de l'ermite de Villers, qui seras obligé de prier Dieu chaque jour pour nous, pour les bienfaiteurs, et pour la prospérité de notre maison. Amen.

Par nous Fr. Jacque
abbé de Villers.
1731.





HISTOIRE DE LA

MAISON RURALE

EN BELGIQUE

ET DANS LES CONTRÉES VOISINES

Introduction.



'HISTOIRE de l'habitation est intimement liée à l'ethnographie et à l'histoire de la civilisation du genre humain, car, dès les époques les plus reculées, la nécessité matérielle de se procurer un abri contre les intempéries des saisons s'est fait sentir, et le besoin moral de réunir dans son voisinage immédiat ceux qui relevaient de lui a poussé le père de famille à appliquer tous ses soins, toute son ingéniosité, tout son savoir à la construction d'une demeure pour lui et pour les siens.

L'habitation typique d'un peuple reflète les mœurs, les usages, les traditions, les qualités et les défauts, en un mot, le degré de civilisation de ce peuple; la tente du nomade, la yourte du semi-nomade, la maison de bois ou de pierre du colon sédentaire expliquent immédiatement le genre de vie de l'occupant ; l'ornementation nous renseigne sur ses goûts artistiques, et l'agencement général, sur son aisance, son esprit pratique, ses qualités d'ordre et de propreté.

Or, l'art de bâtir exige un ensemble de connaissances techniques

assez grand, qui n'a été acquis que peu à peu, par une longue suite de générations, et les peuples agricoles, en général peu novateurs, adonnés à un travail physique ennemi de l'inspiration, peu disposés à tenter des expériences coûteuses, se sont généralement bornés à copier les modèles remontant aux premiers temps de leur établissement, à bâtir de la même manière que les devanciers : ces formes anciennes avaient fait leurs preuves, elles étaient adaptées aux besoins du climat, aux habitudes et au genre de vie de leurs constructeurs, et, de plus, certains de leurs détails pouvaient avoir pris une valeur symbolique, représenter une idée religieuse ou même offrir une précieuse garantie juridique, et se transmettre ainsi de génération en génération, même quand l'utilité purement matérielle et immédiate de ces détails ne subsistait plus.

De là, cette étonnante persistance de la tradition qui, chaîne ininterrompue, allant de nos ancêtres des époques les plus reculées jusqu'à nous, donne à l'étude de l'habitation un intérêt spécial que nous tâcherons de faire ressortir.

La pérennité dans l'habitation, si nous osons nous exprimer ainsi, se rencontre chez les peuples les plus divers : la Chine, par exemple, à l'époque primitive, était habitée par une population nomade, résidant sous des tentes ; depuis des milliers d'années, le Chinois est devenu sédentaire, s'est fait agriculteur, industriel ou négociant, mais toujours le toit de sa maison garde la forme de la tente sous laquelle s'abritaient ses ancêtres.

Natura non facit saltus, la nature ne procède pas par bonds, dit un adage ancien. Si l'art humain, par contre, évolue parfois rapidement, s'il arrive des moments où apparaît un génie qui montre des voies nouvelles et crée des chefs-d'œuvre insoupçonnés, vite, avec la banalité des talents ordinaires, on retombe dans cette routine appelée l'école, l'ornière large qui, d'ailleurs, suffit aux besoins du grand nombre. Pas plus que l'art proprement dit, le savoir et la technique de l'artisan ne sont immuables, mais ils se transforment plus lentement, presque imperceptiblement, montant péniblement, dans le cours des siècles, le chemin raide du progrès, à moins que, dans une période de malheurs et d'affaissement moral, ils ne glissent — et rapidement alors — sur la pente de la décadence.

Un progrès soudain peut être dû à plusieurs causes, une aisance plus grande pendant des époques exemptes de troubles, l'influence

des voisins, une invention nouvelle apportant un confort, une commodité indéniables; il peut encore être dû à un changement radical dans l'existence, le passage de la vie nomade à la vie sédentaire, l'émigration, l'occupation de terres plus riches ne présentant pas les mêmes conditions climatériques et offrant des ressources autres que celles de la contrée primitivement habitée. Mais ce sont là des circonstances qui ne surviennent pas souvent dans la vie d'un peuple et, par conséquent, ne modifient que rarement la tradition, les usages anciens.

En Allemagne, l'évolution de la maison rurale dans le cours des siècles a fait l'objet des recherches d'un grand nombre de savants, parmi lesquels nous citerons en premier lieu Henning, Meitzen, Heyne et Stephani; en Autriche, la Société d'Anthropologie de Vienne a encouragé les études de l'espèce, en publiant de remarquables travaux signés Bancalari, Büncker, Fuchs, Meringer, etc.; en Suisse, l'histoire de la maison rurale a été exposée en détail par feu le docteur Hunziker. Par contre, en France, malgré tout l'intérêt qu'offrent précisément à ce point de vue plusieurs provinces, notamment la Bourgogne, l'Auvergne, la Bretagne et la Normandie, cette étude a été fort négligée, et certaines reconstructions de types anciens, lors de l'Exposition de 1889, furent plus un décor de théâtre qu'un essai scientifique. L'illustre Viollet-le-Duc lui-même, dans son *Histoire de l'Habitation,* n'a pas su toujours dégager les traits essentiels et typiques, peut-être parce que, de son temps, faute de travaux préparatoires, une étude comparative n'était pas encore possible ou, du moins, était moins facile qu'elle ne l'est aujourd'hui. En essayant de retracer dans ces pages les transformations successives de l'habitation rurale en Belgique, nous réclamons d'avance toute l'indulgence du lecteur pour les détails techniques, parfois arides, que pareil sujet comporte nécessairement. Si nous ne pouvons exposer ici que les résultats d'un art des plus modeste, il ne sera toutefois pas sans intérêt de mieux connaître les conditions sociales dans lesquelles ont vécu ou vivent encore les populations campagnardes si laborieuses et qui forment la force vive d'une nation, de ces populations dont le sang constitue une fontaine de Jouvence régénérant continuellement les villes.

Chapitre I. — Époque préhistorique et celtique.

Les premiers habitants de nos contrées paraissent avoir occupé des grottes naturelles, telles qu'on les trouve en si grand nombre sur les bords de la Meuse; des explorations célèbres les ont fait suffisamment connaître pour que nous puissions nous dispenser d'en parler plus longuement, d'autant plus que ces refuges créés par la nature ne doivent que peu de chose à l'activité humaine.

Disons cependant que, dans les derniers temps, des savants allemands ont fait des constatations qui, si elles étaient définitivement reconnues exactes, pourraient quelque peu modifier les hypothèses actuellement admises sur l'âge de ces demeures.

On y a découvert des débris de l'époque préhistorique sous d'épais amas de concrétions calcaires, et l'on a affirmé qu'il avait fallu des périodes excessivement longues pour produire ces couches. Or, le spéléologue bavarois Neischl a constaté que les terrains calcaires, notamment s'ils sont exposés à un courant d'air, produisent de semblables dépôts ou stratifications dans un temps relativement très court et sont, par conséquent, soumis à des transformations fort rapides. Ce savant constate, par exemple, qu'un petit cours d'eau de la Franconie, la Wisent, transporte annuellement, vers la plaine, des masses de calcaire suffisantes pour former un cube de 35 mètres de côté [1], donc plus de 100 mètres cubes par jour. On sait, du reste, avec quelle rapidité certaines sources pétrifiantes recouvrent d'une épaisse couche de calcaire les objets qu'on y plonge. Il s'ensuit qu'il faut, dans chaque cas, examiner avec soin l'âge géologique des stratifications en question.

A côté des grottes de l'espèce, on trouve des abris sous roche, c'est-à-dire des stations préhistoriques imparfaitement garanties par des rochers qui les surplombent; il est probable que ces demeures étaient protégées contre les intempéries par des sortes de toits en appentis formés par des troncs d'arbres appuyés contre les rochers et dont les interstices étaient bouchés par de la mousse, des herbes et de la terre glaise, ou à l'aide d'un autre de ces procédés primitifs que nous rencontrerons plus loin.

Des recherches opérées dans la Hesbaye et dans le pays de

[1] *Beilage z. Allgem. Zeitung* (Munich), 1904, nº 106.

Liége ont à différentes reprises, permis de retrouver des fonds de cabane, c'est-à-dire principalement des foyers contenant des restes de repas, des ossements calcinés, des débris de silex et de poterie, mais ne renseignant guère sur la forme de l'habitation proprement dite.

Des fouilles très étendues faites en Allemagne ont, dans les derniers temps, fait découvrir d'importants établissements de l'époque préhistorique. Le Dr A. Schliz [1] a surtout exploré la station de Grossgartach, près de Heilbronn. Il y a découvert notamment une habitation qualifiée par lui de maison de maître, et qui se compose de deux pièces descendant inégalement au-dessous du niveau du terrain. Une assez longue rampe ou, plus exactement, un chemin en pente douce permet d'arriver à ces chambres, qui contiennent un foyer ainsi que des bancs ménagés dans la terre. Les murs extérieurs, à angle droit, se composent d'un clayonnage couvert d'argile d'une grande résistance. Les murs des maisons ordinaires, retrouvées dans la même station, sont plus simples ; ils sont constitués par des poteaux angulaires reliés par des rangées de perches entrelacées de branches flexibles.

M. Schliz a ainsi retrouvé, en tout, plus de quatre-vingts maisons qui, toutes, offrent un plan rectangulaire avec des murs formés par un double clayonnage dont l'interstice était rempli par une couche d'argile entremêlée de paille hachée ; ces maisons comprennent deux places à niveau différent, dont l'une, la plus élevée, d'après l'hypothèse de l'explorateur, aurait servi d'habitation, et l'autre, plus basse, de cuisine.

Le foyer y forme une sorte de cul-de-fosse où de gros quartiers de viande pouvaient être cuits dans la cendre, au moyen de pierres fortement chauffées, d'après un procédé que les explorateurs des derniers siècles ont souvent retrouvé chez les nations sauvages.

M. Forrer [2] a fait en Alsace des fouilles dont les résultats se rapprochent de ceux du Dr Schliz. Il a mis à nu une assez grande maison accessible des deux côtés par des chemins en pente qui, selon nous, devaient être couverts et former une sorte de galerie

[1] *Das steinzeitliche Dorf Grossgartach*, von Dr A. Schliz, Stuttgart, 1901, in-8° et *der Bau vorgesch. Wohnanlagen*, dans *Mitt. der Anthropol. Gesellschaft in Wien*, XXXII Band, 5 Heft (Wien, 1903, in-4°).

[2] Dr R. Forrer, *Bauernfarmen der Steinzeit... im Elsass*. Strassburg, 1903, in-8°.

sous toit, protégeant l'entrée de la maison contre la bise et l'humidité. Il a également constaté une série d'excavations en forme d'entonnoir, ressemblant aux mardelles qui nous occuperont plus loin, ou possédant la forme d'une ruche, c'est-à-dire se rétrécissant vers le haut comme le goulot d'une bouteille, et offrant ainsi un danger d'effondrement assez peu explicable.

A Neuhäusel, en Nassau, le Dr Soldan a découvert une colonie de l'époque hallstattienne, colonie qui, entourée de remparts de terre et de fossés, comprenait plus de mille huttes et mérite, par conséquent, le nom de ville que son explorateur lui donne. Les chaumières, qui descendent généralement quelque peu au-dessous du niveau du terrain, sont ordinairement de forme rectangulaire, presque carrée, se rapprochant souvent des dimensions de $5^{m} \times 5^{m}50$ environ. Des troncs posés verticalement étaient reliés par des traverses et un clayonnage enduit d'argile. Il est à remarquer qu'une de ces huttes à base rectangulaire reposait sur les restes d'une autre, donc plus ancienne, à base ronde et en forme de cône renversé. Détail très intéressant, le Dr Soldan a pu découvrir une sorte de cheminée, c'est-à-dire un foyer situé en contre-bas du terrain environnant et placée sous un caniveau destiné à conduire la fumée au dehors [1].

A côté de ces habitations dont les plus récentes peuvent dater approximativement du VIe ou du VIIe siècle avant l'ère chrétienne, nous devons mentionner celles dont les emplacements sont connus sous le nom de mardelles [2] et qui, utilisées dès l'époque néolithique, ont perduré jusqu'à l'époque romaine.

Dispersées à travers une grande partie de l'Europe, ces demeures primitives sont pourtant particulièrement nombreuses dans la Lorraine et le Luxembourg. Étudiées successivement par les archéologues de ces contrées, elles commencent à être mieux connues, et

[1] *Neuhäusel in Nassau, eine Niederlassung der Hallstattzeit.* (Compte-rendu du journal *Der Globus*, t. XXXIX, fasc. 4.)

[2] Le Dr Wichmann critique ce nom de *mardelles*, comme inexact, et voudrait le remplacer par la désignation de *mares (maren* en allemand). Nous trouvons que cette appellation, commode et consacrée par l'usage, prête moins à confusion que toute autre, fût-elle, ce qui n'est aucunement démontré, inexacte au point de vue de l'étymologie, mais elle doit être restreinte à ces emplacements dans leur état actuel et ne peut nullement désigner l'habitation proprement dite, qui a disparu.

il est devenu possible d'exposer à grands traits leur système de construction.

Nous devons à un archéologue lorrain, M. Timothée Welter, aujourd'hui notaire à Metz, un intéressant travail sur cette question, travail purement local, mais dont les résultats se trouvent confirmés par ceux obtenus ailleurs [1].

M. Welter commence par dire qu'on appelle mares ou mardelles des enfoncements de terrain en forme de cuvette, parfois secs, mais le plus souvent remplis d'eau et de dépôts boueux, qui se trouvent généralement, pour ne pas dire exclusivement, sur l'emplacement ou dans le voisinage immédiat de gisements à découvert de marne ou d'argile. Ces excavations sont situées sur les arêtes des collines ou bien sur le versant de celles-ci, ou, très exceptionnellement, dans les vallées ; dans ce dernier cas, l'emplacement est choisi de manière à ne pas être exposé aux inondations. Le but des mardelles a été diversement interprété. D'aucuns ont prétendu qu'il s'agissait simplement d'excavations naturelles dont la formation s'expliquerait par des affaissements successifs du keuper ou trias supérieur. Les couches de sel ou de plâtre sous-jacentes auraient été dissoutes par les eaux météoriques et, ensuite, entraînées avec ces eaux dans les profondeurs de la terre ; le sol, alors, se serait effondré et aurait formé des enfoncements en forme d'entonnoir. D'autres ont prétendu que les mardelles ont bien été creusées par la main de l'homme, mais étaient uniquement destinées à servir d'abreuvoir et non d'habitation humaine.

Les fouilles méthodiques opérées dans les derniers temps permettent maintenant d'affirmer que les uns et les autres se trompent : les mardelles, creusées par la main de l'homme, ont effectivement servi de demeure à ce dernier. Certes on a trouvé des affaissements produits par le phénomène indiqué plus haut ; dans le Grand-Duché de Luxembourg, par exemple, un fait de l'espèce a encore été constaté récemment [2], et il n'est pas tout à fait impossible que, accidentellement et exceptionnellement, une excavation ainsi pro-

[1] *Die Maren oder Mardellen : Keltische Wohngruben in Lothringen.* Separat-Abdruck aus dem *Korrespondenzblatt der Deutschen Anthropol. Gesellschaft,* nr. 11, 1903.

[2] Les terrains en question portent même en patois luxembourgeois un nom spécial, celui de *wibbelpötz* ou puits tremblant. Cf. la communication de M. l'abbé Grob au Congrès d'Arlon. *(Compte rendu du XIV*e *Congrès*, 2e partie, page 7.)

duite ait servi de refuge à l'homme. Pourtant, règle très générale, l'homme se sera bien gardé d'établir sa demeure là où il n'y avait qu'un fond mouvant qui menaçait de l'engloutir à chaque instant. Il a pu encore arriver qu'un abreuvoir abandonné ait été baptisé du nom de mardelle, mais la véritable mardelle se distingue toujours, par ses bords en pente raide, des abreuvoirs qui doivent permettre un accès facile au bétail et sont, par conséquent, en pente douce. Accidentellement aussi, une mardelle a pu être utilisée comme citerne ou réservoir d'eau, mais, dans ce cas, elle était située près d'autres mardelles, servant, celles-là, d'habitation ou d'étable.

A plusieurs reprises, M. Welter constate que la nature du sous-sol peut varier, et il cite même des mardelles établies sur la roche et qui démentent ainsi péremptoirement l'hypothèse de l'affaissement naturel.

Voici comment cet auteur décrit la construction de pareille *Wohngrube* (littéralement *fosse servant d'habitation)* :

Ayant dû quitter, pour des raisons multiples, les abris creusés dans ou sous les roches, l'homme, même s'il ne possédait que les outils les plus primitifs, était en mesure de piocher ou de bêcher la terre. Connaissant depuis une période antérieure à l'invention de la poterie les propriétés d'imperméabilité de l'argile, il construit donc une excavation en forme d'entonnoir ou, pour mieux dire, de cuvette, de dimensions variables, selon ses ressources et les besoins de sa famille ; ensuite, il va chercher des arbres, hêtres ou chênes de préférence ; ces troncs, il les travaille au gros bout, il leur donne une pointe qu'il carbonise légèrement pour la préserver de la décomposition ; à leur sommet, il laisse subsister une fourche, il les dresse les uns contre les autres, de façon à obtenir le squelette d'une tente conique ; il remplit les interstices de branchages de charme ou d'aulne tressés, entrelaçant des rameaux et des brindilles pour couvrir les moindres vides, et formant ainsi une sorte d'abri en vannerie ; sur ce hourdage, il étale une couche très compacte de feuilles de chêne ou de hêtre qu'il attache avec de l'osier ou des liens quelconques ; déjà, ni le soleil ni la pluie ne pénètreront plus ce toit, recouvert ensuite d'une épaisse couche d'argile que le soleil se charge de sécher. Le tout peut encore être couvert d'une couche de chanvre, de jonc, de gazon, etc., qui empêche la pluie de détremper chaque fois l'argile. On a ménagé une ouverture assez large, servant de porte et de cheminée, le sol est battu et, au

besoin, chargé d'une couche d'argile, et l'habitation est terminée.

Les avantages de ces huttes suffisamment solides sont plus grands qu'on ne serait tenté de l'admettre à première vue. Grâce à l'emplacement soigneusement choisi, elles sont à l'abri des inondations, et extérieurement une rigole circulaire sert de décharge aux eaux pluviales ; fraîches en été, elles sont chaudes en hiver et nous rappellent quelque peu les silos dont les paysans du Luxembourg se servent pour garantir leurs racines et tubercules des rigueurs de l'hiver ardennais [1].

M. Welter explique également d'une manière très ingénieuse comment ces habitations ont dû succomber au temps, qui détruit tout, pour former les mardelles d'aujourd'hui : Dès qu'elles ne sont plus habitées et entretenues, le toit devient défectueux, l'eau alors inonde l'intérieur et, grâce à l'imperméabilité du sol, y forme une mare bourbeuse ; le hourdage se pourrit et tombe par morceaux, entraînant les couches de feuillage et d'argile ; cette dernière, en vertu de son poids spécifique, se dépose au fond ; finalement, les troncs d'arbres pourris à leur base s'écroulent et recouvrent cette couche de feuillage qui, ainsi comprimée et submergée, peut se conserver presque indéfiniment ; les eaux pluviales viennent remplir l'excavation jusqu'au bord, et la mardelle se constitue telle que nous la retrouvons aujourd'hui.

Les nombreuses fouilles entreprises en Lorraine dans les vingt dernières années, et dont M. Welter donne l'énumération, confirment absolument cette théorie ; on constate généralement au fond de la mardelle une aire de terre battue, avec des débris de poterie datant de l'époque romaine; on y a trouvé une fusaïole, une planche bizarrement découpée [2], des débris de fer et même un fer à cheval, des morceaux de cuir, des blocs de terre colorante, un seuil de porte, etc. Au-dessus du fond d'argile, on retrouve une couche de feuillage très comprimée et épaisse de 0^m06 à 0^m60 et plus; viennent des pieux aiguisés et ensuite carbonisés au gros bout et

[1] On sait qu'un trou circulaire pratiqué dans le jardin, une épaisse couche de paille dressée en forme de cône et une nouvelle couche de terre suffisent pour protéger les récoltes contre les gelées les plus fortes.

[2] En forme de croissant ou demi-lune ; on croit que les planches de l'espèce, *Mondbilder*, dont on connaît un certain nombre, ont pu servir à supporter les extrémités d'une broche à rôtir et constituer ainsi des hâtiers primitifs.

des pans de claie, souvent admirablement conservés, le tout noyé dans l'excavation. On trouve parfois, autour de la mardelle, un cercle formé par la terre rejetée en dehors pendant le creusement de la cuvette, circonstance qui confirme une fois de plus l'origine artificielle de l'excavation.

La grandeur des mardelles varie beaucoup ; en moyenne leur diamètre se rapproche de 10 mètres; on en a trouvé quelques-unes qui n'ont que de 4 à 5 mètres, comme d'autres ont de 15 à 20 mètres; parfois, bien que rarement, elles ont une forme rectangulaire, et alors le toit, au lieu d'être conique, devait être en dos d'âne, à la façon de nos toits actuels.

Ces indications sur les mardelles de Lorraine sont complétées par une intéressante étude du Dr Wichmann, basée en partie sur les explorations de M. l'abbé Colbus, curé à Altriep, et sur les renseignements fournis par l'Administration impériale des forêts [1]; cette étude donne la description exacte des gros bois employés dans la construction des habitations des mardelles, et qui, chênes ou hêtres, ont des diamètres allant jusqu'à 0m45, et des longueurs atteignant dans un cas spécial jusqu'à 17 mètres ; les chênes sont écorcés, tous les arbres sont travaillés à la hache en haut et en bas; plusieurs se terminent en fourche. Le nombre des mardelles connues est fort grand ; on en a compté en Lorraine plus de 10,000, parmi lesquelles des groupements de plusieurs centaines, comme le fait voir la carte donnée par notre auteur. Leur profondeur, généralement de 1m50 à 4 mètres peut, exceptionnellement, atteindre jusqu'à 5 mètres; cependant, quand elles étaient situées sur un versant, l'ouverture était naturellement placée vers le bas, et l'on y entrait donc de plain-pied. Parmi celles dont on a relevé les dimensions, 1,229 sont comprises entre 10 et 30 mètres de diamètre, 298 sont plus petites, 201 plus grandes. Hors des forêts, on a compté 986 mardelles rondes et 762 ovales, et l'auteur croit que les rares formes à base rectangulaire, rencontrées parfois, sont dues au labourage, qui aurait créé les angles.

Dans la distribution des mardelles, on a voulu reconnaître des petits groupes de deux ou trois constructions constituant une ferme, à savoir : l'habitation, l'écurie et, selon les besoins, une citerne;

[1] Ueber die Maren oder Mertel in Lothringen (*Jahrbuch des Vereins f. lothr. Gesch. u. Altertumskunde*, 1904, pp. 218 et suiv.).

mais ce groupement, bien que possible, reste toujours hypothétique.

En Angleterre, de semblables excavations existent également en grand nombre et sont connues sous le nom de *penpits*, *pitsteads* ou *weems*.

Dans le Luxembourg, M. l'abbé Loës s'est plus particulièrement employé à l'étude des mardelles et a publié le résultat de ses recherches sous forme d'un important mémoire présenté au Congrès archéologique d'Arlon [1] : Les mardelles du Luxembourg tant belge que grand-ducal semblent s'échelonner sur une période de longue durée ; dans celles découvertes autour de Grevenmacher et sur le Wittenberg, on n'a découvert que des silex, des cendres et de la poterie grossière, et, comme nous n'avons pas de renseignements sur le mode de superstructure, on peut se demander si les habitations en question n'appartiennent pas à un type spécial, et si elles n'ont pas été construites par un peuple autre que celui auquel ont servi les habitations décrites plus haut, en forme de cuvette plutôt qu'en forme de cône renversé.

Les autres mardelles du Luxembourg sont assez semblables à celles de la Lorraine. On y a notamment constaté la présence de troncs d'arbres, parfois fendus et dépouillés de leur écorce, et qui, par un long séjour dans l'eau, se sont en quelque façon pétrifiés : les paysans des environs, ayant appris l'existence de ces troncs durcis, ont été à leur recherche et en ont retiré un certain nombre de diverses mardelles.

Parfois, les débris de branchages ont été si abondants qu'on a cru retrouver des huttes établies sur des radeaux de fascines et que des observateurs superficiels ont parlé de constructions palustres ; en réalité, les rameaux en question provenaient de ces clayonnages dont nous avons parlé plus haut ; il est d'ailleurs fort possible que, à l'intérieur des huttes mêmes, on ait conservé des fascines, pour assécher le sol, pour avoir sous la main un combustible sec, ou même pour les faire servir en guise de sièges, car nous savons par Strabon (liv. IV) que les Gaulois mangeaient, assis par terre, sur des jonchées.

Particularité digne d'être notée, on trouve parfois au centre des

[1] *Compte rendu des travaux du XIVe Congrès tenu à Arlon*. Arlon, 1900, in-8°, 2e partie, Travaux des sections, pp. 17 et suiv.

mardelles une sorte de tertre ou d'îlot dont on ne s'explique pas la raison d'être. Selon nous, cette butte pouvait fort bien servir à maintenir, à caler un tronc formant pilier central. Il ne nous semble même pas impossible que l'on ait parfois choisi un arbre de haute futaie, vivant et en place, pour adosser autour de lui la cabane préhistorique à laquelle les rameaux supérieurs non élagués auraient ainsi prêté une protection naturelle contre les intempéries [1].

D'après M. l'abbé Loës, la surface des mardelles du Luxembourg serait, en règle générale, d'un ou de deux ares, ce qui est fort admissible, mais, dans certains cas, cette surface irait jusqu'à un hectare et au delà [2]. Il est évident que, dès qu'on arrive à un diamètre de 15 à 20 mètres ou plus, il ne peut être question de huttes supportant des toits correspondant à de pareilles dimensions ; des pieux aiguisés par le gros bout et placés verticalement sur le talus, de manière à former palissade, n'ont pu, semble-t-il, servir davantage à soutenir un toit de ces dimensions. En pareil cas, on se trouve, selon nous, en présence d'un de ces retranchements mentionnés par Strabon (IV, 5) qui dit que les Gaulois forment des camps fortifiés, destinés à un usage passager, à l'aide de palissades à l'intérieur desquelles ils placent leurs huttes. Le même auteur dit que les Bretons, au lieu de villes, ont des bois, où ils se fortifient ; au moyen d'arbres abattus, ils forment un vaste espace circulaire, ils y construisent des huttes et y parquent leurs bestiaux, mais pour peu de temps. On peut aussi admettre que, d'une manière analogue, les grandes mardelles constituaient autrefois l'emplacement d'une ferme avec ses dépendances et formaient en même temps un enclos pour le bétail.

On se demande peut-être pourquoi les habitations des mardelles sont mi-souterraines. Il y a une double raison à cela : d'abord,

[1] D'après Henning, pareille disposition aurait été employée par les Aryens ; à l'appui de sa thèse, il cite la chambre à coucher d'Ulysse, établie autour d'un olivier, et plusieurs autres exemples. Nous reviendrons plus loin sur cette intéressante question.

[2] La mardelle de Heckbous, située à côté de substructions romaines assez importantes, qui avait un pavement en pierres et dans laquelle on a recueilli de nombreux fers à cheval romains, dont plusieurs à emboîtement, n'était évidemment qu'une cave ou une écurie. Il en est de même, à notre avis, d'une autre mardelle à fond pavé, découverte par M. l'abbé Colbus, dans le voisinage immédiat de deux maisons romaines.

en enfonçant la maison dans les profondeurs du sol, on lui procurait le régime de la cave, fraîche en été et, surtout, relativement chaude en hiver. Pendant la récente guerre russo-japonaise, le même principe a été appliqué : en hiver les soldats des deux partis se sont abrités dans des refuges à demi enfoncés sous terre qui représentent en miniature les habitations des mardelles. Le deuxième motif était l'insuffisance des connaissances techniques; on ne savait pas construire des murs droits capables de supporter une forte charge, d'où la nécessité de poser le toit directement sur le sol; dès lors, il fallait creuser en profondeur, si l'on voulait permettre aux habitants de se tenir debout et, surtout, d'allumer un feu à l'intérieur. On peut d'ailleurs croire que le feu, pendant toute la belle saison, était allumé hors de la chaumière, dans un enfoncement spécial, appelé *feuergrube* ou *herdstelle* par les archéologues allemands et dont on a souvent retrouvé les traces.

Il n'est pas improbable que, dans de nombreux cas, l'entrée de la maison était précédée d'un auvent, sorte de porche en branchages qui, par un couloir en pente douce, facilitait l'entrée et, de plus, protégait l'habitation contre le vent et le froid.

Stephani donne le plan très simple des restes d'une maison circulaire, du département des Côtes-du-Nord, maison précédée d'un couloir et qui rappelle les dispositions analogues rencontrées dans les constructions préhistoriques de l'Allemagne dont il a été question plus haut.

Les habitations des mardelles paraissent avoir été occupées pendant un laps de temps très long, peut-être depuis l'époque néolithique, s'il faut y ranger les excavations en forme de cône renversé mentionnées plus haut; de nombreuses trouvailles en bronze, en fer et en terre cuite attestent qu'elles ont perduré jusqu'à l'époque romaine. M. Welter admet qu'elles ont pu servir aux populations celtiques et germaniques; d'autres archéologues croient qu'elles ont été surtout construites par des populations celtiques ; et, à vrai dire, la question, dans l'état actuel, ne peut pas encore être définitivement tranchée.

[1] *Der älteste Deutsche Wohnbau und seine Einrichtung...* von Dr K. G. Stephani, Leipzig, 1902 et 1903, 2 vol. in-8°. Nous aurons dans la suite l'occasion de citer souvent cet important ouvrage, qui traite de l'habitation allemande antérieurement au XIIe siècle.

Les musées de Metz et de Saverne [1] possèdent un grand nombre de pierres tombales, trouvées aux environs de Metz et dans les Vosges, et représentant, sous leur forme grossière de bloc, la maison que le défunt était censé habiter dans le monde des âmes. On le sait, presque tous les peuples de l'antiquité croyaient à une survivance pour ainsi dire matérielle de l'âme humaine continuant, après le décès, à être liée au sort de son corps, et ils entouraient ce dernier de tous les objets jugés nécessaires à l'existence. Le premier besoin du défunt était une habitation à lui, et c'est ainsi qu'on donna à la tombe la forme de la maison. Les chambres sépulcrales des anciens Égyptiens reproduisaient exactement, presque avec plus de luxe, l'habitation du vivant garnie de figures en miniature représentant des bateaux, des litières, des serviteurs qu'on voulait mettre au service du défunt; en Lydie, les tombes très anciennes taillées dans le roc ont partout la forme de la maison, et chez les Grecs et les Romains le sarcophage lui-même, avec son fronton caractéristique, est encore une fois la reproduction de la maison; de son côté, le tumulus paraît être un souvenir de l'habitation à toit conique, telle que nous venons de la décrire [2].

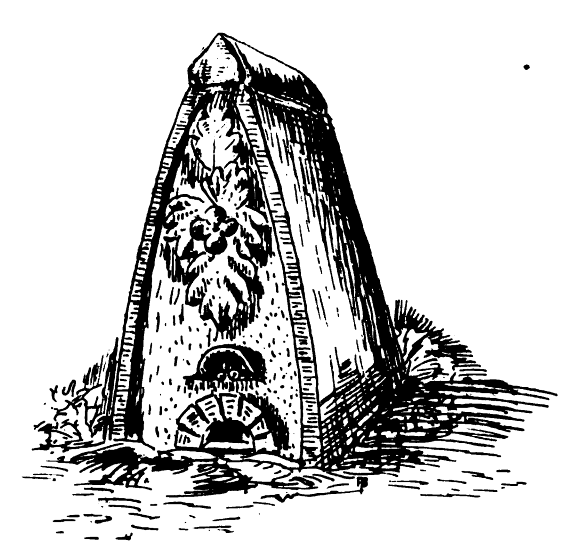


FIG. I. — BLOC FUNÉRAIRE DE SAVERNE.

Par contre, pour les nations adonnées à la navigation, le navire pouvait remplacer la maison, et nous savons que les riches *wikings* se faisaient enterrer dans leur embarcation. Même là où l'inciné-

[1] Cf. MÉNARD R., *la Vie privée des anciens*, Paris, 1880, in-8°, t. I, p. 487. Aux Musées de Metz et de Saverne, il faut encore ajouter ceux de Strasbourg, de Colmar et d'Epinal qui possèdent également des monuments de l'espèce, appelés *hausblöcke* par les archéologues allemands.

[2] Le tumulus creux de Fontenay-le Marmion forme une véritable maison unicellulaire. (Cf. DE CAUMONT, *Cours d'archéologie*, t. I, p. 133.)

ration du corps s'était établie, on garda l'idée primitive, et les rangées monumentales de pierres, en forme de rectangle, de cercle ou de navire figuraient toujours la maison rectangulaire ou ronde, ou bien la nef du défunt. Chez certains peuples, on réunissait les cendres dans une urne à laquelle on donnait la forme d'une maison ; d'autres dressaient sur la tombe le simulacre en pierre de cette maison [1]. Or, les blocs de Metz et des Vosges mentionnés plus haut, provenant de tombes gallo-romaines, ont de commun certaines particularités qui, de l'avis des archéologues, ne peuvent être que la reproduction de détails de la maison. D'après ces petits monuments, la maison, à base rectangulaire allongée et munie d'une porte dans le côté étroit, aurait eu des murs peu élevés, surmontés d'un immense toit bombé, rappelant presque l'ogive. Or, cette forme ne s'accorde que partiellement avec la description de Strabon disant que les Belges construisaient des maisons en planches et en clayonnage, en élevant très haut des toits en forme de *tholos*. On a discuté ce mot de θολοειδεῖς qui a été approximativement traduit par « en forme de dôme ». En réalité, le *tholos* était la chambre sépulcrale de l'époque de Mycènes, constituée par de grandes pierres placées en encorbellement intérieur les unes sur les autres et formant ainsi une voûte primitive qui donnait un peu à la construction l'aspect extérieur d'un dôme [2]. Il est donc évident que les blocs du musée de Metz qui, indubitablement, doivent être attribués à une population gallo-romaine, ne concordent pas entièrement avec le type des habitations des mardelles, occupées celles-là également, dans les mêmes parages, par une population de la même époque ; car les mardelles indiquent une base circulaire ou ovale, tandis que les blocs présentent une base rectangulaire.

Il nous semble probable que les blocs de Metz ont emprunté la forme rectangulaire par une concession faite au goût romain, peut-être même par un changement dans le mode de construction aux

[1] La loi salique parle également d'une construction analogue, d'une *basilica super hominem mortuum*, mot par lequel on ne peut entendre qu'une sorte de halle en bois.

[2] On sait que la voûte proprement dite, probablement appliquée en premier lieu par les Etrusques, a été portée à son plein développement par les Romains. La *cloaca maxima* de Rome constitue vraisemblablement le monument le plus ancien actuellement conservé de ce genre de construction.



environs des grandes villes. Le tailleur de pierre déjà habitué, de par son métier, aux formes rectangulaires des sarcophages romains, aurait travaillé pour une population à moitié romanisée et habitant des maisons montrant quelques emprunts faits aux Romains, à base rectangulaire, alors que la population rurale proprement dite, plus éloignée des centres, plus réfractaire à l'influence romaine, aurait continué à occuper la hutte ronde, qui représentait la vraie habitation gauloise.

A l'appui de cette dernière assertion, nous citerons une très intéressante terre cuite *(fig. 2)*, qu'on a, jusqu'à présent, très faussement selon nous, attribuée au goût archaïsant de l'empereur Adrien, qui aurait voulu imiter le style égyptien dans des pavillons de plaisance [1]. Pour nous, ce pavillon est, sans aucun doute, conçu dans le style gaulois. Ce qui nous le prouve, c'est la cigogne qui niche en haut, tout comme elle niche aujourd'hui en Alsace, sur quelque vieille roue de voiture placée à son intention au sommet du toit.

En revanche, dans les villes romanisées, la tradition gauloise paraît avoir gardé une certaine influence, notamment en ce qui concerne le mode de couverture : dans les pays du Nord, le toit devait être plus incliné pour favoriser la disparition des neiges, et c'est ce détail qui a frappé l'auteur ancien quand, habitué aux toits plats du Midi, il signale les toitures élevées en usage chez les Belges. D'après de Caumont (*Cours d'antiquités*, t. I, p. 183), les toits gallo-romains étaient recouverts d'argile, dont l'emploi remonte, nous le savons, à l'époque des habitations des mardelles. A Tours, les toits des maisons pauvres étaient couverts de feuillage, donc, encore une fois, d'une matière employée par les habitants des mardelles [2].



FIG. 2.
PAVILLON GAULOIS.

Le type des mardelles paraît avoir laissé quelques rares traces dans la construction des habitations de la France actuelle. D'après Viollet-le-Duc [3], dans les provinces du centre,

[1] MÉNARD, *op. cit.*, t. II, p. 479.
[2] Cf. STEPHANI, *op. cit.*, p. 277.
[3] *Dictionnaire d'architecture*, s. v. *Maison*.

comme l'Auvergne, le Velay et la partie centrale de l'ancienne Aquitaine, les maisons des habitants des campagnes étaient en partie creusées sous terre et recouvertes d'une sorte de tumulus formé de terre et de pierres amoncelées sur des pièces de bois rayonnant autour d'une poutre principale. Une ouverture pratiquée sur un des côtés de cet amoncellement servait de porte et de fenêtre, la fumée du foyer s'échappait par un orifice ménagé au centre du tumulus. Nous avons vu, ajoute notre auteur, dans les montagnes du Cantal, des habitations de ce genre qui paraissaient fort anciennes et qui, certainement, étaient une tradition d'une époque très reculée.

Par ce qui précède, nous voyons donc que les Gaulois, dans nos contrées, habitaient des huttes circulaires ou ovales, à moitié enterrées dans le sol. Après la conquête romaine, ils adoptèrent aux environs des villes quelques principes de l'architecture romaine ; par contre, ils apprirent à leurs conquérants l'usage des toits pointus, couverts d'argile et de feuillage. L'invasion des Germains apporta des éléments nouveaux dans l'art de bâtir, et la tradition gauloise n'a survécu que dans quelques rares détails des maisons du centre de la France.

Une étude plus approfondie des mardelles complèterait sans doute les données de ce tableau trop sommaire, mais les fouilles de ces excavations, aujourd'hui remplies d'eau et de boue, sont difficiles et coûteuses, et ont d'autant moins tenté les simples amateurs que leur rendement en objets de musée ou de vitrine est généralement très faible. Il serait donc à souhaiter que l'esprit vraiment scientifique de nos sociétés savantes encourageât et facilitât des recherches destinées à jeter plus de lumière sur cet intéressant problème.

(A suivre.) M. SCHWEISTHAL.





CIMETIÈRE FRANC

A HOLLOGNE-AUX-PIERRES

(PRÈS DE LIÈGE)[1]



SITUÉ à deux petites lieues à l'ouest de Liège, Hollogne-aux-Pierres, un très important village, se cache dans un des multiples replis qui festonnent, vers la vallée de la Meuse, les bords du plateau hesbayen. La localité s'allonge, indéfiniment, dans ce vallon, aux deux côtés de la grand'route qui, d'une part, mène à Jemeppe, de l'autre à Bierset. C'est tout à son extrémité, vers le plateau de Bierset, que vient d'avoir lieu la découverte dont je tiens à vous entretenir.

Il est très aisé d'en trouver l'emplacement. C'est auprès du château de Hollogne, dans un triangle compris entre la chaussée en question, une autre route qui le sépare des jardins du château (ainsi dénommée *rue du Château*), route qui mène vers le hameau des *Grosses-Pierres*, et la voie ferrée du vicinal de Liège. Ce triangle ne comporte que deux terrains 326 *i* et 326 *f* (section C, 2e feuille) et c'est dans le premier que se trouvent les sépultures franques mises au jour. Ce terrain est la propriété de M. Olivier Lambinon, secrétaire communal, et c'est en creusant les fondations de

[1] Note lue à la séance du 8 mars 1904 de la *Société d'Archéologie de Bruxelles*.

sa maison que les terrassiers rencontrèrent un premier squelette [1]. Bientôt, ils en rencontraient un second, et, dans l'espace, assez restreint, du périmètre de cette habitation, on en a trouvé vingt ou vingt et un.

Les ossements sont en mauvais état de conservation ; ils sont écrasés et, sauf deux crânes [2], n'ont pas été conservés. L'un de ces crânes se caractérise par des arcades sourcilières énormes.

Ces squelettes étaient étendus à des profondeurs variables, dans la terre végétale, parfois dans l'argile sous-jacente, parfaitement orientés de l'est à l'ouest, les pieds à l'est. Certains étaient entourés de murets en petites pierres qui me paraissent provenir des fondations d'une habitation belgo-romaine. Des dalles très irrégulières pavent le fond et d'autres recouvraient, je pense, ces quelques sépultures [3].

Le mobilier funéraire était relativement pauvre. Ces vingt sépultures n'ont fourni que les objets suivants [4] :

a. CÉRAMIQUE.

1° Les tessons d'un grand vase en terre grossière, noire, très cuite, qui était muni d'une anse et, d'après la description des ouvriers, d'une *busette*, c'est-à-dire d'un long goulot du genre de celui de nos cafetières ou « coquemars ». Cette forme est très rare. Je ne puis signaler qu'une cruche — mais en céramique rougeâtre — qui provient du cimetière d'Embresineaux [5]. La *busette* n'est

[1] *La Meuse* rose du 27 janvier 1904. — Voir encore *La Meuse* blanche du 28 et du 29 ; la *Meuse* rose du 3 février ; le *Journal de Liège* du 5 ; *le XXe Siècle*.

[2] Ils ont été offerts aux collections paléontologiques de l'Université de Liège.

[3] Depuis le dépôt de cette note, il a paru un travail sur le même sujet dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXIII, pp. 257-261. L'auteur signale comme particularités qu'il aurait relevées :

1° Deux niveaux de sépultures (?), les unes avec objets, les autres sans mobilier. Certaines sépultures étaient dallées ;

2° Sous la tête de l'un des squelettes se trouvait une pierre trouée ; sous d'autres, des tas de petits silex.

[4] La plupart sont chez M. Liégeois, ancien instituteur communal, amateur d'archéologie et wallonant, à Grâce-Berleur.

[5] Comte GEORGES DE LOOZ. *Fouilles exécutées dans le cimetière franc d'Embresineaux. Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1877, p. 241, pl. II, fig. 1.

qu'un évier très allongé. Ce vase porte une ornementation composée d'empreintes de deux molettes, l'une figurant une sorte de galette carrée, l'autre une rosace, empreintes placées sans ordre sur trois ou quatre rangs dans une zone comprise sur la partie supérieure. Ce vase doit avoir environ 0m20 de haut ; le diamètre du fond est de 0m075 ;

2° Un vase biconique, presque entier, en terre grise, avec deux zones d'ornementation. La zone supérieure porte des empreintes en forme de rosace ; la zone inférieure, plus large, porte un chevronné formé d'une longue galette placée alternativement de gauche à droite et de droite à gauche, obliquement donc ; entre les traits de cette espèce de feston interrompu, chaque espace est orné d'une rosace [1]. Ce vase à 0m135 de hauteur ; le diamètre de l'orifice est de 0m08 ; celui de la base de 0m06, et celui qui est au niveau de la carène de 0m155 ;

3° Un autre vase plus petit, très incomplet dans le haut, caréné, orné de sept rangées de traits à la pointe en zigzag. Le diamètre est de 0m04 au fond, de 0m11 à la carène ;

4° Un quatrième vase a été emporté par un ouvrier ;

5° Un cinquième, assez grand, vient d'être trouvé ces jours-ci. Nous n'avons pu le voir encore ;

6° Un fragment d'olla « romaine » et deux fragments d'une charmante petite cruche, romaine également, toutes deux en céramique blanchâtre ;

7° D'autres tessons de vases francs.

b. OBJETS EN FER.

1° Une framée, ou lance, en trois morceaux ;

2° Un scramasaxe, en trois morceaux ; la soie manque. La lame a 0m42 de long et 0m04 de large ;

3° Un petit couteau, l'*éternel* petit couteau, comme disait l'ingénieur Limelette à propos des fouilles de Spontin. La lame a 0m19

[1] On sait que M. D.-A Van Bastelaer a entrepris un *corpus* de ces molettes, plutôt de ces empreintes de molettes, franques de notre pays.

de long environ, 0^{m}03 de large ; la pointe est brisée ; il existe un bout de la soie;

4° Une francisque, ou hache, de 0^{m}19 de long. Le tranchant a 0^{m}08 ; la douille manque;

5° Une hache-marteau d'un type assez rare, mais mieux connu en France. La lame, très étendue (longueur, 0^{m}15), est parallèle au manche et munie d'une nervure dorsale qui la dépasse en deux boutons terminaux. La douille, très solide, est épaissie, à l'opposite de la lame, en une tête de marteau de 0^{m}07 et 0^{m}04 de côté;

6° Une longue chaîne à maillons contournés, avec la bélière terminale.

c. OBJETS EN BRONZE.

1° Une boucle de ceinturon, large de 0^{m}09 et longue de 0^{m}035. Les deux bords de la plaque sont ornés, au découpé ou à l'emporte-pièce, de la tête de gypaète, très schématisée bien entendu. La face de la boucle porte quatre rangées d'ornements en forme de T, faits au poinçon, et le pourtour du rivet terminal est orné de la même manière. Cet objet fut étamé ou argenté; il reste peu de trace de cette couverture. L'ardillon a disparu;

2° Une grande pince à épiler, longue de 0^{m}12. Elle est ornée d'une sorte de « grecque ».

Comme on le constate, ce mobilier est relativement, et en comparaison du nombre de sépultures rencontrées, bien pauvre. Ce cimetière peut être daté de la fin du VIe siècle ou des débuts du VIIe, c'est-à-dire de la dernière époque, celle des plaques de bronze ciselées et étamées, de style fantastique. L'absence d'objets féminins, tels que bracelets, perles de collier, ciseaux ou dés, etc., peut le faire considérer comme une nécropole militaire [1].

Mais n'est-il pas prématuré de conclure en l'absence de fouilles méthodiques, et ne devons-nous pas attendre ce que notre Société,

[1] M. le comte de Looz a voulu que le cimetière d'Embresineaux, composé de onze tombes d'hommes armés, fût « réservé aux chefs ». (*Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1877, p. 245.)

qui est en pourparlers avec le propriétaire, pourrait judicieusement démontrer par ses travaux [1] ?

L'intérêt de toute découverte ne réside pas seulement dans le fait brutal et les déductions qui en découlent. Il y a lieu d'envisager aussi ses rapports avec les autres découvertes effectuées dans le voisinage. Hollogne-aux-Pierres nous est encore connu par la trouvaille, lors de la construction du fort dit de Bierset ou du *Diérain Patar* [2], en mai 1890, d'une sépulture belgo-romaine. Cette sépulture, assez peu connue [3], a livré les débris d'une coupe en *millefiori,* un sceau en bronze cylindrique, divers objets céramiques dont une lampe et trois monnaies [4]. Cette sépulture n'était pas isolée, du reste [5]. Y a-t-il un rapport quelconque entre cette nécropole belgo-romaine et le cimetière franc qui gît à 700 ou 800 mètres au sud-est ? Nous sommes persuadé que non : un espace chronologique de 500 ans au moins les sépare.

Nous avons cherché d'autres points de contact et sans grand succès. Le cimetière franc de Hollogne s'étend presque au bas d'une côte que baigne un ruisselet ; cette côte ne présente aucun de ces vieux chemins que mes études spéciales ont essayé d'identifier. On ne peut signaler que la vieille chaussée dite *de Grâce,* qui passe sur le plateau à un kilomètre au nord-ouest ; car ni la chaussée *(rue Grande),* ni le sentier *(ruelle Flaha)* qui longe le terrain (le séparant du 309 *f*), ni le *chemin des Anes,* qui passe à 400 mètres au sud-ouest, ne peuvent, je pense, être considérés comme de très anciennes voies de communication [6].

Attendons, sous ce rapport, de nouvelles études et espérons que le restant du terrain de M. Lambinon, qui contient évidem-

[1] Je suis, personnellement, autorisé à y faire des recherches, — mais les pourparlers menacent de s'éterniser devant certaines prétentions exorbitantes. Il faut ajouter que ces fouilles seraient, en outre, malaisées, certaines sépultures gisant à 1m50.

[2] Nom d'un hameau : *patar;* monnaie d'un sou, le *dernier patar,* le dernier octroi avant d'entrer à Liège.

[3] *Ann. Soc. d'arch. de Bruxelles,* t. IV, p. 478. — *Westdeutsche Zeitschrift,* von Trier, IX, S. 314. — CH.-J. COMHAIRE. *Inventaire pré- et protohistorique de la province de Liège* (sous presse).

[4] Musées du Cinquantenaire, nos 9927, 9927 I et suiv.

[5] CH.-J. COMHAIRE, *loc. cit.*

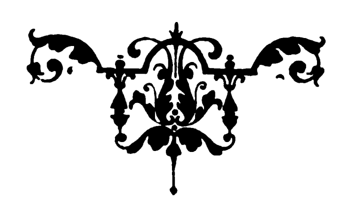
[6] Il n'y aurait qu'à rechercher, à ce sujet, certain chemin que la chaussée a remplacé et dont il subsiste des tronçons à gauche (en montant) de celle-ci.

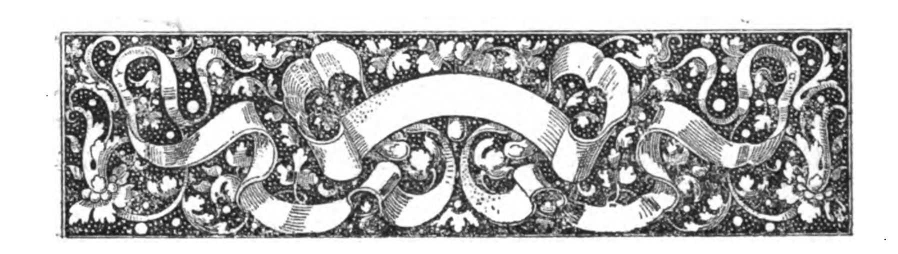
ment la majeure partie du cimetière, soit l'objet de fouilles scientifiques.

Cette présomption repose sur ce fait, que nous avions oublié de signaler plus haut, de la trouvaille de nombreuses sépultures avec mobilier, lorsqu'on construisit, il y a une cinquantaine d'années, l'assiette de la *rue du Château*. Signalons aussi qu'il aurait été trouvé des sépultures de l'autre côté de la chaussée, spécialement lorsqu'on édifia, en 1903, la maison du fermier Degive, occupée par M. Chabot.

CH.-J. COMHAIRE.

Février 1904.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 5 DÉCEMBRE 1904.

Présidence de M. Louis Paris, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-dix-neuf membres sont présents (1).

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Robert Triger et L. de Farcy, nommés membres correspondants, et M. Carlos de Maere, nommé membre effectif, nous adressent leurs remerciements.

[1] MMmes P. Combaz, G. Combaz, Boucneau, Seghers, Ledure, Préherbu, Delacre, Titz, Hermant, de Cannart d'Hamale et La Fontaine.

Mlles Vanderkelen, A. Poils, Renarte, De Rocker, L. Bouvier, H. Bouvier, Ranschyn et La Fontaine.

MM. Van Gèle, A. Delacre, le baron A. de Loë, G. Cumont, Loppens, Sainton, Bruniaux, P. Combaz, G. Combaz, Vanderkelen-Dufour, Boucneau, A.Vincent, Jean Poils, Minner, Magnien, Paris, G. Vincent, Belleroche, Le Bon, Ambroise. Seghers, Brossel, Ledure, V. Crick, Préherbu, Titz, de Lara, Lefebvre de Sardans, V. Tahon, Dewalque, Verhoogen, J. Van der Linden, Dr Hermant, A. de Cannart d'Hamale, de Brabandere, Ouverleaux-Lagasse, G. Paridant, A. Joly, Parmentier, Macoir, Léanne, De Winde, Duwelz, De Smeth, A. Dillens, Weckesser, De Soignie, Houa, Devis, Desvachez, M. Vanderkindere, Gautier de Rasse, Vanheerswynghels, Verhaeren, Van Nooten, V. Drion, Hannay, E. Hermant et Charles Maroy.

MM. Despret et Comhaire s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. VICTOR TAHON, parlant au nom de l'assemblée, adresse à M. Louis Paris de chaleureuses félicitations à l'occasion de sa promotion au grade de conservateur de la Bibliothèque Royale. Il lui dit tout le plaisir que nous a fait éprouver cette bonne nouvelle et lui exprime les sentiments affectueux de tous ses confrères de la société. *(Vifs applaudissements.)*

M. LOUIS PARIS remercie M. Tahon, ainsi que ses confrères, et leur dit combien il est sensible au témoignage d'amitié dont il vient d'être l'objet de leur part. Il les assure, à son tour, de sa profonde reconnaissance et de son entier dévouement.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Groupe de membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles, dans le parc du château de Limal, excursion du 2 octobre 1904, épreuve photographique (9 × 12) collée (don de M. Comhaire).

CHARAVAY (E.). Faux autographes — Affaire Vrain-Lucas. — Étude critique sur la collection vendue à M. Michel Chasles et observations sur les moyens de reconnaître les faux autographes. Paris, 1870. 1 vol. in-8° (don de M. Mahy).

DEMEULDRE (A.). Les obituaires de la collégiale de Saint-Vincent, à Soignies. Soignies, 1904. 1 vol, in-8° br. (don de l'auteur).

Trois cartes dessinées par M. A. Thiollet et gravées par M. Erhard, d'après celles qui se trouvent à la fin du volume intitulé : *Relation de ce qui s'est passé au siège de Namur*, et imprimé à Paris, par Denis Thierry, 1692 (achat).

THORÉ-BURGER. Les salons. Etudes de critique et d'esthétique. Avant-propos, par Emile Leclercq. Bruxelles, 1893. 3 forts volumes in-18 jésus (idem).

VAN MALDERGHEM. La bataille de Staveren, 26 septembre 1345. Noms et armoiries des chevaliers tués dans cette journée, publiés pour la première fois d'après le manuscrit original du héraut d'armes *Gelre*, conservé à la bibliothèque de Bourgogne, etc. Bruxelles-La Haye, 1870. 1 vol. in-8° armoiries coloriées (id.).

MONNIER (le colonel E.). La bataille de Seneffe — 11 août 1674. — Nivelles, 1886. 1 br. in-8° (id.).

RICHTER (F. H.) et VON OSTINI (le baron). Catalogue de la galerie de portraits antiques de l'époque grecque en Egypte, appartenant à M. Théodore Graf. Suivi de La peinture à l'encaustique des anciens.

Notice par M. O. Donner von Richter. Vienne-Bruxelles, 1889. 1 br. in-8° (id.).

Exposition nationale des beaux-arts. Bruxelles, 1839, 1842, 1848. Trois catalogues brochés (don de M. Mahy).

Epping (J.) S. J. et Strassmaier (P.-J.-R.) S. J. Astronomisches aus Babylon oder das Wissen der Chaldäer über den gestirnten Himmel. Mit Copien der einschlägigen Keilschrifttafeln und anderen Beilagen. Friburg im Brisgau, 1889. 1 vol. in-8° br. (id.).

de Mot (J.). Vases égéens en forme d'animaux. Paris, 1904. 1 br. in-8° figg. (don de l'auteur).

Pholien. Les majorats et l'article 896, § 3, du Code Napoléon. Bruxelles, 1904. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Burger (W.). Frans Hals, Dirk Hals et les fils de Frans. Paris, 1896. 1 br. in-8°, figures et monogrammes (achat).

Antiquités égyptiennes, grecques, romaines et gallo-romaines; terres cuites, bronzes, marbres, calcaires, bijoux et pierres gravées. Vente le samedi 10 décembre 1904. Paris, 1904. Catalogue in 8° br. III planches (envoi de Mme veuve Serrure, expert de la vente).

Pour les collections :

Escalin ou pièce de six patards de Philippe IIII (1621-1665), duc de Brabant, etc., 1623, trouvée à Pitthem (don de M. l'abbé J. Claerhout).

Denier de Ferri III, duc de Lorraine (1251-1303), atelier de Sierk, trouvé à Rochefort (province de Luxembourg) (commission des fouilles).

Élections. — MM. Adrien de Mortillet et Jacobi sont nommés membres correspondants.

MM. Maurice Exsteens, Victor Godfrind, Georges Mac-Dougall, Charles Pergameni, Fernand Raquez et Léon Voituron sont nommés membres effectifs.

MM. Louis Exteens et Elidore Pepin et Mme Louis Titz sont nommés membres associés.

Présentation de candidatures à la présidence en remplacement de M. L. Paris, président sortant non rééligible (art. 17 et 28 des statuts).

M. Victor Tahon, ingénieur, vice-président de la Société, est proclamé candidat à la présidence pour 1905. *(Applaudissements.)*

Composition, par voie de tirage au sort parmi les membres effectifs

présents à la séance, de la commission de vérification des comptes (art. 42 des statuts).

Le sort désigne, pour faire partie de la commission :

Comme membres effectifs :

MM. V. Crick, Ouverleaux-Lagasse, Léanne, A. Delacre, H. Préherbu et L. Titz.

Comme membres suppléants :

MM. de Lara, Van Gèle, Brossel, Ledure, Boucneau et L. Vanderkelen-Dufour.

La Commission se réunira le dimanche 18 décembre courant, à 10 heures du matin, à la bibliothèque de la Société.

L'EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ EN NORMANDIE ET AU MONT SAINT-MICHEL.

Conférence illustrée de projections par M. le major PAUL COMBAZ (clichés de M. AUGUSTE VAN GÈLE).

M. LE PRÉSIDENT remercie vivement M. Paul Combaz, qui, en nous permettant cette fois encore d'apprécier ses qualités d'excellent conférencier, nous a fait faire un des plus charmants voyages archéologiques que l'on puisse désirer accomplir.

Les applaudissements prolongés de l'assemblée viennent, dit M. le Président, de lui prouver anticipativement combien sont sincères et méritées les félicitations que j'ai l'honneur de lui adresser au nom de tous.

M. LE PRÉSIDENT remercie également M. Auguste Van Gèle pour les magnifiques clichés dont il est l'auteur et qu'il a bien voulu mettre à la disposition de la Société. *(Applaudissements).*

— La séance est levée à 10 1 2 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU LUNDI 9 JANVIER 1905.

Présidence de M. LOUIS PARIS, *Président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-huit membres sont présents (1).

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre. (*Adopté sans observation.*)

Correspondance. — MM. Paul Chevreux et J. de Saint-Venant, nommés membres correspondants, et Mme Louis Titz, nommée membre associé, nous adressent leurs remerciements.

M. Amé Demeuldre s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Rapports annuels. — M. le Secrétaire général donne communication à l'assemblée du rapport de la commission administrative sur la situation générale de la Société.

M. le Trésorier présente ensuite le bilan de l'exercice écoulé, ainsi que le projet de budget pour 1905.

Puis M. Auguste Van Gèle lit le rapport de la commission de vérification des comptes.

La lecture de ces rapports, qui tous constatent l'excellente situation morale et matérielle de la Société, est vivement applaudie.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

RAHIR (E.) et DE LOË (le baron A.). Note sur l'exploration des plateaux de l'Amblève au point de vue préhistorique, suivie de quelques remarques. Bruxelles, 1904. 1 br. in-8°, pll. (don des auteurs).

BEAUPRÉ (le comte J.). Observations sur un instrument de bronze désigné communément sous le nom d'épingle. Paris, 1904. 1 br. in-8° figg. (don de l'auteur).

Le tumulus du bois de Grève, à Richardménil. Nancy, 1904. 1 br. in-8°, figg. (don de l'auteur).

(1) Mme F. Seghers.

MM. Magnien, G. Cumont, le baron A. de Loë, V. Tahon, Maertens, Van Gèle, G. Vincent, A. Vincent, Maroy, Dewarichet, Schweisthal, P. Verhaegen, De Bavay, Ouverleaux-Lagasse, E. Hermant, Comhaire, R. Vromant, M. Exsteens, Brossel, Despret, Paris, Préherbu, Van Nooten, De Soignie, Terlinden, Joly, le vicomte Desmaisières, Lefebvre de Sardans, de Lara, F. Seghers, Behets, Duwelz, Luyssen, J. Solvay, P. Combaz, Vanderkelen-Dufour, Beeli, Léanne, J. Van der Linden, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Lacomblé, Crespin, Loppens, Ruloffs, Muls, Streel et A. Hermant.

Exploration d'un tumulus situé dans le parc de Brabois, à Villers-lez-Nancy. Nancy, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Ville d'Orléans. Musée historique de l'Orléanais. Notice sommaire des collections composant le musée de Jeanne-d'Arc, exposées dans la maison dite d'Agnès Sorel, rue du Tabour, n° 15. Orléans, 1904. 1 br. in-18 pl. (don de M. Herluison).

Rivière (E.). Les superpositions d'époques dans les mêmes lieux. Paris, 1904. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

La lampe en pierre de Saint-Julien-Maumont (Congrès d'Angers, 1903). Paris, s. d. 1 br. in-8° figg. (id.).

Découverte d'une nécropole gallo-romaine à Paris (Congrès d'Angers, 1903). Paris, s. d. 1 br. in-8° figg. (id.).

Gauthier (J.) et de Saint-Venant (J.). Souvenir de l'époque gallo-romaine à Champvert (Nièvre). — Remarques complémentaires sur la villa de Champvert. Nevers, 1897. 1 br. in-8° pll. (don de M. de Saint-Venant).

de Saint-Venant (J.). Tumulus à Bouzais près Saint-Amand-Montrond. Nevers, 1891. 1 br. in-8° figg. (don de l'auteur).

Inventaire des polissoirs préhistoriques du Loir-et-Cher. Paris, 1904. 1 br. in-8° figg. (id.).

Anciens vases à bec. — Etude de géographie céramique. Caen, 1899. 1 br. in-8° figg. (id.).

Tumulus néolithiques avec incinérations, près d'Uzès. Nîmes, 1894. 1 br. in-8° pll. (id.).

L'industrie du silex en Touraine dans les temps préhistoriques et la dissémination de ses produits. Tours, 1891. 1 br. in-8° figg. (id.).

Dissémination des produits des ateliers du Grand-Pressigny aux temps préhistoriques (Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, xiie Session, Paris, 1900). Paris, s. d. 1 br. in-8° (id.).

Station néolithique à Jussy-Champagne (Cher). Bourges, 1888. 1 br. in-8° pll. (id.).

La vieille Sologne militaire et ses fortifications. 1re partie. Vendôme, 1892. 1 br. in-8° figg. (id.).

Antiques enceintes fortifiées du midi de la France. — Résumé. (Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, xiie Session. Paris, s. d. 1 br. in-8° (id.).

Les derniers Arécomiques. Traces de la civilisation celtique dans les régions du Bas-Rhône, spécialement dans le Gard. Paris, M DCCC XCVIII. 1 b. in-8° pll. et figg. (id.).

Une statuette de la déesse Epona près Nevers. Nevers, 1904. 1 br. in-8° 1 pl. (id.).

Anciens fers de chevaux à double traverse. Bourges, 1902. 1 br. in-8°. 1 pl. (id.).

Fonds de cabanes néolithiques. Bourges, 1893. 1 br. in-8° (id.).

De Pauw (L.) et Willemsen (G.). La sépulture néolithique de la Tête-de-Flandre. Saint-Nicolas. 1 br. in-8° pll. (don des auteurs).

Catalogue de la collection de tableaux modernes de feu M. Vincent Toussaint (vente à Bruxelles, le samedi 24 décembre 1904). Catalogue gr. in-8° br. pll. (don de MM. Le Roy frères).

Maas (P.-J.). Marlbrough dans la Campine limbourgeoise. Hasselt, 1904. 1 br. pet. in-8° fac-similé d'une lettre du feld-maréchal lord Wolseley, à propos de cette étude, et fac-similé de deux lettres de sauvegarde données par Marlborough. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Société royale des aquarellistes. xxxxve Exposition. Catalogue, 1903. In-12 oblong br. (don de M. Mahy).

Chantre (E.). Recherches anthropologiques en Egypte. Lyon, 1904. 1 vol. in-4° br. figg. (don de l'auteur).

Élections. — M. Victor Tahon, ingénieur, vice-président de notre compagnie, est proclamé président de la Société en remplacement de M. Louis Paris, président sortant non rééligible.

M. Franz Cumont, professeur à l'Université de Gand et conservateur des Musées royaux, est nommé vice-président en remplacement de M. Victor Tahon, appelé à la présidence.

MM. Georges Cumont, le baron de Loë, Paul Combaz et Simon De Schryver sont maintenus, pour un nouveau terme d'une année, dans leurs fonctions respectives de conseiller, de secrétaire général, de trésorier et de conservateur des collections.

MM. Emile Bède, Jean-Baptiste Deraedt et Paul Dubois sont nommés membres effectifs.

M. Camille Damman est nommé membre associé.

M. Louis Paris, en quittant la présidence, s'exprime comme suit :

« Mesdames, Messieurs,

» Lorsque, il y a deux ans, vous m'avez fait l'honneur de m'attribuer la charge de la présidence, je n'hésitai pas à déclarer, dès mon entrée en fonctions, que j'étais pleinement assuré sur l'avenir de la Société d'Archéologie en raison de l'activité avec laquelle elle a toujours poursuivi le but scientifique qui est sa raison d'être et grâce surtout à l'esprit d'union qui n'a cessé de régner entre ses membres.

» Ce soir, j'ai la vive satisfaction de trouver la vérification de mes con-

fiantes prévisions, dans les rapports dont il vient d'être donné lecture. L'un de ceux-ci, présenté par la Commission administrative, constitue, en effet, un exposé des plus avantageux des travaux réalisés pendant la dernière année écoulée; l'autre nous rend compte de notre situation matérielle, et de tous deux vous avez accueilli la communication par de justes témoignages de satisfaction.

» D'autre part, les dispositions si heureuses de solidarité et d'entente dont je reparlais tantôt viennent, elles aussi, de se manifester par l'unanimité également libre et réfléchie avec laquelle l'assistance a procédé, par voie de vote, au remplacement de son président et de son vice-président, ainsi qu'au renouvellement du mandat de ses commissaires rééligibles. Je remplis le plus agréable des devoirs en rendant à ces derniers un public hommage de reconnaissance pour le concours dévoué qu'ils m'ont prêté, pendant ces deux dernières années, dans la direction de notre Société.

» Vos suffrages viennent de consacrer le choix, si justement applaudi à notre dernière séance, des candidats nouveaux à la présidence et à la vice-présidence.

» M. Victor Tahon, qui occupa autrefois les fonctions de secrétaire de la Société archéologique de Charleroi et fut, à ce titre, secrétaire-général du Congrès archéologique tenu en cette ville en 1888, nous a donné, depuis, de nombreuses occasions d'entrevoir combien ses connaissances et ses qualités d'activité, d'initiative, servies par une parfaite courtoisie, pourront être utiles à notre Association.

» En lui confiant aujourd'hui la direction de ses travaux et de son administration, la Société d'Archéologie de Bruxelles se sera assuré un avenir digne de l'importance qu'elle a acquise, de la prospérité dont elle jouit.

» Je félicite donc également l'assemblée et son nouveau président, en priant celui-ci de prendre possession du siège qui vient de lui être conféré. » (*Applaudissements.*)

M. Victor Tahon, prend possession du fauteuil et, après avoir serré cordialement la main de M. Paris, prononce l'allocution suivante :

» Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

» Je suis très touché de la nouvelle marque de confiance et d'amitié que vous voulez bien me donner en m'appelant à la présidence de notre Société et je vous en remercie vivement.

» Je suis aussi très touché des paroles si aimables, si courtoises, que

vient de m'adresser notre cher collègue, M. Louis Paris en quittant ce fauteuil qu'il a occupé avec tant de mérite et tant de dignité.

» Répondrai-je entièrement à votre attente ? Je crains bien que non, car je n'ai guère les qualités qui conviennent aux fonctions.

» Si je les accepte néanmoins, ces fonctions, que vous m'offrez si cordialement, c'est parce que je sais que je puis compter sur votre bienveillance, chers collègues, sur le concours efficace de mon distingué coadjuteur, M. Franz Cumont, sur celui de notre dévouée commission administrative, dont tous les éléments sont de premier ordre et, en particulier, sur ces deux colonnes de la Société : le baron Alfred de Loë, notre incomparable secrétaire général, qui, depuis dix ans, est l'âme de notre institution, qui en a fait, on peut le dire, ce qu'elle est et à laquelle il apporte encore, sans compter, non seulement les trésors de sa science, mais aussi ses soins matériels de tous les instants ; M. le major Paul Combaz, notre sympathique ancien président, notre dévoué trésorier actuel, celui qui personnifie l'exactitude de nos comptes et veille sans relâche au parfait équilibre de nos finances sans, pour cela, négliger la moindre partie de ses autres et importants travaux.

» En dehors des qualités qui me font défaut, je suis prêt, chers collègues, à vous donner toute mon activité et tout mon dévouement.

» Ce faisant, je resterai fidèle aux belles traditions que m'ont laissées mes éminents prédécesseurs à cette place. Je m'inspirerai surtout de l'exemple, plein d'enseignements, de celui qui vient de diriger, si brillamment, nos travaux pendant deux ans.

» Cher M. Paris, très honoré collègue et ami ! permettez-moi d'effaroucher un instant votre modestie bien connue.

» Tous nos membres et spécialement vous, Messieurs du Comité, qui l'avez vu à l'œuvre de plus près, tous ont pu apprécier le zèle absolu, la sollicitude incessante et la bonne grâce sans égale dont M. Louis Paris a toujours fait preuve envers la Société.

» Un des sept promoteurs de celle-ci, en juin 1887, un des sept jeunes gens qui, courageusement se sont mis à la peine et ont réalisé ce que vous savez, M. Paris est toujours resté de l'administration depuis lors.

» Depuis près de dix-huit années, il n'a cessé de collaborer de toutes façons à la bonne direction de nos travaux, à la prospérité de notre cercle, toujours sur la brêche, même quand la maladie le tenait confiné en sa demeure !

» Et voilà qu'aujourd'hui ce vaillant rentre dans les rangs, comme un simple soldat, parce qu'une disposition rigoureuse de nos statuts nous empêche de le retenir à l'état-major !

» Cette disposition, j'en déplore vivement la rigueur. J'espère qu'elle

ne tardera pas à être modifiée. J'espère, en tous cas, avoir le plaisir de voir bientôt M. Louis Paris rentrer dans ce Comité, dont il a toujours été l'un des plus méritants.

» En attendant, mes chers collègues, je suis heureux de cette occasion qui me permet de proclamer que la Société d'Archéologie de Bruxelles doit à son cher et très estimé président sortant une grande reconnaissance pour les services éminents qu'il lui a rendus et auxquels je me plais à rendre un hommage que vont consacrer vos applaudissements unanimes ! *(Longs applaudissements.)*

» Mesdames et Messieurs,

» La Société d'Archéologie de Bruxelles a un passé dont vous pouvez être fier. L'éloge de ses nombreux et remarquables travaux, dans tous les domaines des sciences historiques et archéologiques, n'est plus à faire. D'autres, plus autorisés que moi, s'en sont d'ailleurs acquittés avec un rare bonheur.

» Établir un lien entre le passé et le présent, peut-être l'avenir, de notre chère Belgique, telle est, en somme, la meilleure raison d'être, le but principal d'une institution comme la nôtre.

» Intention éminemment respectable, noble but, s'il en fût!

» En nos temps de progrès sans cesse grandissants, de continuelles évolutions dans l'état social, de course effrénée au maximum de bien-être dans la productivité, il est bon, il est désirable, il est même nécessaire que des amis des sciences qui nous sont chères — voire des ingénieurs — s'unissent, travaillent et disent aux générations nouvelles ce qu'ont été les générations disparues, quels étaient leurs traits, leurs mœurs et leurs arts, en quoi a consisté leur vie et quelle fut leur histoire.

» Le peuple qui court vers l'avenir sans, de temps en temps, se retourner et jeter un regard curieux ou attendri sur le chemin parcouru par ses ancêtres, ce peuple n'est pas digne d'être admis au cycle des nations.

» Dieu merci, tel n'est point notre lot !

» Nous avons en Belgique quantité de sociétés d'histoire et d'archéologie vivantes et florissantes, parmi lesquelles, j'ose le dire, la nôtre occupe un des premiers rangs.

» Sa bonne situation, qui ressort du rapport annuel dont vous venez d'entendre la lecture, s'améliorera encore, je l'espère.

» Nous sommes à présent à 775 pour y travailler. A ces nombreux et distingués collègues, je fais un très chaleureux appel, oui, à tous indistinctement!

» Permettez à votre nouveau président de vous demander, dans sa première allocution, de nouveaux témoignages de votre inépuisable bonne volonté.

» Un grand travailleur, le Roi, a daigné nous accorder Son haut Protectorat. De plus en plus, montrons que nous ne sommes pas indignes de cette auguste faveur.

» *Labor improbus !* Unissons nos efforts dans une pensée commune : le développement et la prospérité de notre Société. Que chacun apporte sa gerbe à la moisson qui s'engrange ici tous les ans ! Que chacun ait le constant souci de l'accroissement de nos annales, de nos collections et de notre bibliothèque, comme aussi de la liste de nos membres, en quantité et en qualité!

» Ceux qui viendront après nous suivront l'impulsion acquise. Et ainsi nous aurons fait œuvre belle et bonne, nous aurons bien mérité de la Société et du pays.

» Mes chers collègues, au cours de l'année qui commence, notre cercle devra faire preuve d'une vitalité exceptionnelle.

» En 1905, nous nous rencontrerons fréquemment avec les nombreux confrères du pays et de l'étranger qu'attireront certainement l'Exposition de Liége et les congrès.

» Nous aurons aussi à cœur de prendre part aux fêtes qui marqueront le 75e anniversaire de notre indépendance et le 40e d'un règne glorieux.

» Tous les bons citoyens voudront magnifier la prospérité de la petite Belgique et rendre hommage aux illustres protagonistes de sa grandeur morale et économique.

» Soixante-quinze années d'indépendance, de paix profonde, de développement moral, intellectuel et matériel, sous l'égide de la liberté ! n'est-ce pas un grand événement, un beau chapitre de son histoire que va célébrer la nation belge ?

» Commémorer cette année jubilaire est un devoir patriotique, un devoir sacré !

» Avec votre bon appui, chers Collègues, la vaillante Société de Bruxelles n'y faillira pas ! » *(Longs applaudissements.)*

Communications.

R. P. H. Nimal. *L'Église de Villers. Nouvelle étude.* Résumé présenté par M. Ch. Magnien.

Ch.-J. Comhaire. « *La hache Dedeyn* », *hache de cuivre emmanchee dans un bois gravé. Facétie ou authenticité ?*

Maroy. *Les séjours de Voltaire à Bruxelles.*

REDOUTÉ (M[elle]). *Les derniers incidents de la vie du duc Charles-Eugène de Croy.* Résumé présenté par M. Marcel Despret.

— La séance est levée à 10 heures 3/4.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 6 FÉVRIER 1905.

Présidence de M. VICTOR TAHON, *Président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Quatre-vingt-dix membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de janvier. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M[me] veuve Julien Dillens nous remercie des condoléances que nous lui avons adressées en suite du décès de son mari.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

MAAS (P.-J.). Une forme germanique de la propriété collective dans le Limbourg. Hasselt, 1905. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

BLANCHET (A.). Vases de la Gaule indépendante. Caen, 1905. 1 br., in-8° (id.).

[1] M[mes] Stocquart, Schweisthal, L. Le Roy, A. Delacre, F. Seghers, P. Combaz, Titz et Boucneau.

M[lles] Ranschyn, A. Poils, J. Vanderkelen et Dielman.

MM. Belleroche, Kesten, Van Gèle, Brassinne-De Boeck, Comhaire, Ranschyn, Bruniaux, Lamal, E. Vincent, G. Vincent, Stocquart, E. de la Roche de Marchiennes, de Brabandere, Vanderkelen-Dufour, Schweisthal, G. Paridant, Roosen, F. Landrien, J. Poils, L. Le Roy, A. Delacre, Dielman, M. Exsteens, Rutten, Van Nooten, F. Seghers, V. Tahon, Bonnier, P. Combaz, Joly, Boucneau, Ouverleaux-Lagasse, Ortman, Titz, le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, J. Van der Linden, Lecointe, Van der Elst, Carion, Fauconier, Vervaeck, le baron A. de Loë, Van Ysendyck, V. Drion, De Bruyne, Beeli, De Soignie, C. Magnien, Van Goidsenhoven, Bekaert, Eyben, De Samblanc, A. de Lara, L. Paris, Léanne, De Kempeneer, Vanheerswynghels, Parmentier, de Zantis de Frymerson, Lefebvre de Sardans, A. Dillens, F. Cumont, R. Vromant, Van den Meersche, Charles, Chevalier, De Becker, F. Hanon de Louvet, Wallaert, M. Despret, Houa, Dewarichet, Streel, Hannay, A. de Latre du Bosqueau, Behets, Luyssen et Bricour.

Sitzungsberichte der numismatischen Gesellschaft zu Berlin, 1904. 1 br. in-8° (envoi de la Société).

Recueil de 28 planches de fac-similé d'autographes. In-4° (don de M. Mahy).

WAUTERS (A.). Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, Tome X. Bruxelles, 1904. 1 vol. in-4°, br. (envoi de la Commission royale d'histoire).

SOIL DE MORIAMÉ (E.). L'habitation tournaisienne du XIe au XVIIIe siècle. Première partie. Architecture des façades. Tournai, 1904. 1 vol. in-8° br., figg. (don de l'auteur).

En Russie. Les grandes villes de la Russie d'Europe. Lille, 1903. 1 br. in-8°, figg. (id.).

L'art du bronze et du cuivre à Tournai. Fondeurs et batteurs de laiton. Namur, 1904. 1 br. in-8° (id.).

Roger de le Pasture ou Van der Weyden et quelques artistes tournaisiens, d'après les travaux récents. Tournai, 1901. 1 br. in-8°, 1 pl. (id.).

Le dégagement de la cathédrale de Tournai. Tournai, 1900. 1 br. in-8°, pll. et figg. (id.).

Peintres de l'école de Tournay à l'exposition des primitifs flamands à Bruges en 1903. Tournai, 1903. 1 br. in-8° (id.).

Le comte Georges de Nédonchel (1813-1901). Notice biographique. Tournai, 1901. 1 br. in-8°, 2 portraits, armoiries, médailles et ex-libris (id.).

DE FARCY (Louis). Monographie de la cathédrale d'Angers. Vol. III : Le mobilier. Angers, 1901. 1 vol. in-4°, br., illustré de dessins dans le texte et de 56 pll., dont 5 en chromo-lithographie (achat).

Élections. — MM. C. Aubry, Paul Combaz, Georges Cumont, Th. de Raadt, J. Destrée, Paul Errera, le comte Goblet d'Alviella, G. Hecq, Th. Hippert, G. de Bavay, A. Rutot, L. Paris, le Comte F. van der Straten-Ponthoz, Franz Cumont et J. Van der Linden sont nommés membres de la commission des publications pour 1905.

MM. J. Carly, P. Cogels, G. Cumont, le docteur D. Raeymaekers, A. de Latre du Bosqueau, Ch. Dens, Ed. Bernays, le baron de Maere d'Aertrycke, l'abbé J. Claerhout, Jean Poils, A. Rutot, Vanderkelen-Dufour, le docteur F. Tihon et Ch. Winckelmans sont nommés membres de la commission des fouilles pour 1905.

MM. Emile Bruylant, Félix Cordier, Léon Janssen, J.-M. Leurs et A. Mabille sont nommés membres effectifs.

MM. Henri Behets, Lucien L'Hoest, Charles Luyssen et Mlle Begge Rouleau sont nommés membres associés.

LES PALAIS DE PÉKIN ET LES TOMBEAUX DES MINGS

Conférence avec projections par M. Gisbert COMBAZ, membre effectif.

L'orateur nous donne tout d'abord quelques renseignements sur la géographie physique, le climat et les origines bien diverses des populations du vaste empire et sur la religion, le caractère, les mœurs et les aptitudes de ses habitants.

La Chine a subi l'influence de la civilisation chaldéo-assyrienne, dont on retrouve les traces manifestes, notamment dans son astronomie et dans son écriture.

Les monuments, construits exclusivement en bois et en briques, n'ont pu résister au temps. Aussi n'en est-il aucun qui soit antérieur au XIe siècle de notre ère.

Aspects principaux de la Grande Muraille, palais, tombeaux, etc., sont ensuite projetés sur l'écran lumineux et savamment commentés par l'excellent conférencier, que M. le Président félicite et remercie chaleureusement aux applaudissements prolongés de l'assemblée.

— La séance est levée à 10 heures 3/4.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 6 MARS 1905.

Présidence de M. Victor Tahon, *Président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-quinze membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de février. *(Adopté sans observation.)*

[1] MMmes Schweisthal, Boucnéau et Seghers.

MMlles Rouleau, la comtesse Marie-F. van der Noot, Ranschyn, Dielman, Poils et Vanderkelen.

MM. C. Magnien, C.-J. Comhaire, Van Gèle, Sainton, Siret, A. Vincent, G. Vincent, Lefebvre de Sardans, Hamélius, V. Tahon, le baron A. de Loë, G. Cumont, Bruniaux, Brassine-De Boeck, Ranschyn, A. de Lara, l'abbé Lenaerts, de Raadt

Correspondance. — MM. Charles Maroy, H. Mahy et Franz Cumont s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Adrien de Mortillet nous remercie de sa nomination de membre correspondant.

Le comité du Club d'amateurs photographes de Belgique a la gracieuseté de nous informer que son exposition annuelle s'ouvrira en son local, 12, rue aux Choux, du 18 au 30 de ce mois, et que les membres de notre Société seront admis à la visiter sur présentation de leur carte.

La Société archéologique de Sousse et la Société provinciale des Arts et des Sciences d'Utrecht nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

M. Joseph Destrée fait part à l'assemblée de la nomination de notre président, M. Victor Tahon, en qualité de membre d'honneur du Comité de l'Exposition des anciens arts bruxellois, qui s'ouvrira prochainement à Bruxelles sous les auspices du Cercle artistique et littéraire. *(Applaudissements.)*

M. Tahon remercie M. Destrée et le prie de remercier également en son nom le Comité de l'Exposition.

Délégation. — M. Jean De Mot est désigné pour représenter officiellement la Société au Congrès archéologique d'Athènes.

Proposition de modification des statuts. — M. le Président annonce à l'assemblée qu'il a reçu, signée par dix membres effectifs, une demande de modification des statuts ainsi libellée :

« Bruxelles, le 6 mars 1905.

» Les soussignés prient la Commission administrative de la Société d'Archéologie de Bruxelles de vouloir bien porter à l'ordre du jour de la séance d'avril le projet suivant de modification à l'article 16 des statuts :

» Art. 16, § 5. — La Commission administrative comprendra, en outre, *des conseillers honoraires* en nombre illimité, qui seront nommés parmi les présidents sortants ayant rempli leurs fonctions pendant deux années consécutives.

Beeli, Schweisthal, Boucnéau, Duwelz, Edg. Baes, P. Verhaegen, F. Seghers, Le Bon, Joly, J. Destrée, de Brabandere, Ouverleaux-Lagasse, C. Dietrich, Poncelet, V. Drion, Eyben, G. De Bavay, M. Despret, Ortman, Dr Delstanche, P. Combaz, Van Nooten, V. Ernotte, De Soignies, L. Paris, Beauquesne, Dewalque, H. Van der Elst, S. Pierron, G. Paridant, Exsteens, J. Poils, Vanderkelen-Dufour, J. Van der Linden, Aubry, Charles, Dubois, le Dr E. Hermant, le Dr Hermant fils, A. Dillens, E. Seghers, Verheyden, Heetveld, de Kuyper, Laloire, Wehrlé, Muls et Lamal.

» Les conseillers honoraires pourront assister, avec voix consultative, à toutes les réunions de la Commission administrative.

» Cette disposition prend cours à partir du 31 décembre 1904. »

Projet de programme d'excursions pour 1905.

(Art. 86 des statuts.)

M. C. Magnien, secrétaire, fait connaître à l'assemblée les diverses propositions parvenues au bureau et qui sont les suivantes :

Nouvelle visite des musées du Cinquantenaire.

Visite à l'Exposition de Liége (Section d'Anthropologie et d'Archéologie et Section de l'Art ancien).

Excursion à Ath, à Chièvres et à l'abbaye de Cambron.

» à Louvain et à Rotselaer.

» à Gaesbeek.

Comme excursion hors frontières :

A. Francfort, Nuremberg, Wurtzbourg, Rothenburg, Worms et Spire.

B. Valence, Nîmes, Arles, Avignon, Carcassonne.

Dons, envois et achats. *Pour la bibliothèque :*

Renard (L.). Note sur une statuette en bronze de l'époque romaine provenant de Tongres et conservée au Musée de Leyde. Liége, 1904. 1 br. in-8°, 1 pl. (don de l'auteur).

Jolivot (C.). Médailles et monnaies de Monaco. Monaco, 1885. 1 br. in-32 (don de M. Mahy).

Lucæ Holstenii espistolæ ad diversos, quæ ex editis et ineditis codicibus collegit atque illustravit. Jo Franc. Boissonade. Accedit editoris commentatio in inscriptionem græcam. Parisiis, CIƆIƆCCCXVII. 1 vol. in-8° d.-rel. (id.).

Lecoutere (C.-F.-F.). Discours prononcé à la salle des promotions le 17 mars 1904 après le service funèbre, de la part de l'Université, pour le repos de l'âme de P.-P.-M. Alberdingk-Thijm, etc. Louvain, 1904. 1 br. in-12, portrait (don de M. Alberdingk-Thijm).

Doigneau (A.). Notes d'archéologie préhistorique. Nos ancêtres primitifs. Préface par le docteur Capitan. Paris, 1905. 1 vol. in-8° br., figg. (envoi de M. Clavreuil, éditeur).

Pour les collections :

Méreau en plomb, trouvé à Ressaix (Hainaut) (don de M. A. Rutot).

Objets divers provenant des fouilles de la villa belgo-romaine de l'Hosté, à Basse-Wavre :

Échantillons de marbres, fragments de mosaïque, morceaux d'enduit

peint, monnaies d'Antonin le Pieux, de Faustine mère, de Septime Sévère, de Domitien et de Livie ; deux bagues en argent, une sorte de clef de robinet (figurant deux dauphins dont les queues s'entrelacent autour d'un trident) en argent plaqué, une fibule en fer, l'extrémité d'un pilum (?), un marteau de tabletier, des ornements de meubles et une boucle en bronze; une serrure complète avec clef, cadenas, charnières, clous ; des épingles à cheveux en os, un fragment de bracelet en verre, un hochet en terre cuite, un style en fer et un encrier en verre, un mortier en pierre avec molette à broyer les couleurs, des godets en poterie et des débris de vases en terre.

Élections. — MM. Tony De Bruyn et Sander Pierron sont nommés membres effectifs.

Mme Arthur Powell et MM. Henri Ingebos, Louckx et Paul Waucquez sont nommés membres associés.

Exposition. — Photographies d'après les œuvres du maître Hugo Van der Goes (par M. J. Destrée).

Photographies et documents divers relatifs au prieuré de Val-Duchesse (par M. V. Tahon).

Objets provenant des fouilles de la villa belgo-romaine de l'Hosté, à Basse-Wavre (par MM. J. Poils et C. Dens).

Aquarelles représentant les parties les plus intéressantes des substructions mises au jour (par les mêmes).

Dessin en grandeur d'une serrure belgo-romaine trouvée dans les fouilles de Basse-Wavre (par MM. Magnien et Vanderkelen-Dufour).

Communications.

Victor Tahon. *Le prieuré de Val-Duchesse, à Auderghem.*

Joseph Destrée. *Une œuvre inconnue de Hugo Van der Goes.*

Au mois de janvier dernier, dit M. Destrée, en parcourant le numéro de novembre de la revue *The Connoisseur,* mes regards s'arrêtèrent sur une reproduction d'un tableau de la galerie artistique de Bath.

Il s'agit d'une adoration des Mages attribuée à Hans Memling.

L'auteur de l'article faisait, à ce propos, un rapprochement entre ce panneau et le panneau médian du triptyque de ce maitre, conservé au Musée de l'hôpital Saint-Jean, à Bruges, qui nous montre le même sujet.

Vérification faite, ce rapprochement ne me paraît nullement fondé.

En revanche, le panneau de Bath est apparenté très directement à des œuvres de Hugo Van der Goes.

Pour la composition, il a beaucoup d'analogie avec une copie que

Gérard David a faite d'une adoration des mages de Hugo Van der Goes (Pinacothèque de Munich), et, pour le choix des types, avec la mort de la Vierge, du Musée de Bruges, que la critique a restituée au célèbre peintre gantois.

M. Destrée rappelle que Hugo Van der Goes a exercé une grande influence sur les artistes de son temps, influence qui est très sensible dans plusieurs pages du bréviaire Grimani.

M. Sander Pierron, de son côté, dit qu'il a été amené, en faisant l'histoire de la forêt de Soignes, à s'occuper de Hugo Van der Goes. Celui-ci est entré au couvent de Rouge-Cloître en 1476 ; il y est mort en 1482. Il a donc vécu durant six années, côte à côte, avec le sous-prieur Jean Gillemans, qui écrivit tous ses ouvrages dans le monastère de la forêt de Soignes. Parmi ceux-ci, un des plus remarquables, *Agyologium Brabantinum,* fut rédigé de 1476 à 1484. Conservé à la bibliothèque privée de l'empereur d'Autriche, à Vienne, le travail est orné de trois grandes miniatures, véritables petits tableaux, ayant environ trente centimètres de hauteur. N'est-il point permis de supposer que ces trois œuvres aient été exécutées par le pauvre artiste devenu frère lai, à la demande du moine écrivain ? Cette hypothèse est logique. Ayant un peintre de valeur sous la main, si l'on peut dire, le sous-prieur ne se sera pas donné la peine de demander à un enlumineur demeurant loin du cloître de vouloir illustrer de compositions religieuses son livre. Il est démontré, d'ailleurs, que Van der Goes continuait à travailler. La chronique du moine Ofhuys, son compagnon au monastère, en fait foi. Cet auteur latin ajoute, en précisant, que le peintre « était préoccupé, à l'excès, de la question de savoir comment il terminerait les œuvres qu'il avait à peindre et qu'il aurait à peine pu finir, disait-on, en neuf années ». Pourquoi cette période bien définie ? Probablement parce que le maître infortuné avait jugé lui-même qu'il lui faudrait autant de mois pour accomplir les œuvres qu'on lui avait commandées. Ces œuvres, il n'est point téméraire de supposer que ce n'était autre que certains tableaux projetés par l'artiste et l'illustration des manuscrits que désirait encore entreprendre Gillemans, c'est-à-dire les deux volumes de *Novale Sanctorum,* achevés en 1485, et d'autres livres dont la mort de l'hagiographe, survenue en 1487, empêcha la réalisation.

M. Destrée admet qu'il n'y a pas d'impossibilité à ce que Hugo Van der Goes ait fait des miniatures.

En tout cas, son influence a été très grande sur les artistes de son temps.

On la sent très vive dans plusieurs pages du bréviaire Grimani.

Dans le Paradis terrestre (pl. 45 du recueil photographique de Zanotto), le serpent à corps de femme est manifestement apparenté à celui du sujet similaire de Hugo Van der Goes qui se trouve au Musée impérial de Vienne. Il faut encore citer l'Adoration des mages (pl. 32), l'Adoration des bergers (pl. 27), Saint Paul (pl. 73), la Vierge et l'Enfant Jésus (pl. 109), etc.

CH.-J. COMHAIRE. — *Le drapeau belge.*

Sous ce titre, l'auteur insiste sur la nécessité de rectifier notre drapeau national, qui ne serait pas conforme aux drapeaux créés au moment même de la révolution de 1830.

M. DE RAADT partage l'avis de M. Comhaire et estime avec lui que notre drapeau national est susceptible d'une rectification.

Toutefois, contrairement à l'opinion de M. Comhaire, qui veut reléguer au bas le noir, M. de Raadt pense que cette couleur, formant celle du bouclier de nos anciens ducs de Brabant, doit rester la teinte dominante et, comme telle, se placer en tête ; que le jaune (or) doit venir en second lieu, et, qu'enfin, le rouge (émail accessoire des griffes et de la langue du lion brabançon), doit venir en troisième.

CH. DENS et JEAN POILS. — L'Hosté, *villa belgo-romaine à Basse-Wavre* (2e partie).

L. VANDERKELEN-DUFOUR. — *Reconstitution et description d'une serrure belgo-romaine trouvée dans les fouilles de Basse-Wavre.*

— La séance est levée à 10 heures 1/2.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 3 AVRIL 1905.

Présidence de M. VICTOR TAHON, *Président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et un membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de mars. *(Adopté sans observation.)*

[1] Mmes Boucneau, Schweisthal, Thelen, Ledure, P. Errera et A. Delacre.
Mlles A. Poils, Ranschyn et Vanderkelen.
MM. Henry Siret, De Soignie, Van Gèle, G. Cumont, T. de Raadt, Maertens, C. Magnien, Sainton, V. Tahon, Kestens, A. Vincent, G. Vincent, Paul Combaz, P. Verhaegen, M. Despret, J. Poils, Boucnéau, Ouverleaux-Lagasse, Bruniaux,

Correspondance. — M. Sander Pierron nous remercie de sa nomination de membre effectif.

M. Jules Carlier, commissaire général du Gouvernement belge, nous fait savoir que les jurys de l'Exposition Universelle et Internationale de Saint-Louis nous ont accordé le diplôme de médaille d'or.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Vue perspective de la ville de Liége et ses environs, prise des hauteurs entre Saint-Gilles et sur Avroy, 1737. Fac-similé in f° plano (don de M. Mahy).

Calendrier des Tréfonciers de Liége, 1740. Fac-similé in f° plano (id.).

Catalogue des objets d'art, tableaux anciens, livres, composant la collection Double (vente des 30, 31 mai et 1er juin 1881). Paris. 1 vol. in-8°, br. (id.).

VAN SOUST (A.). L'école belge de peinture en 1857. Etudes sur l'état présent de l'art en Belgique et sur son avenir. La peinture d'histoire au salon des beaux-arts de Bruxelles, 1854. Bruxelles et Leipzig, 1858. 1 vol. in-8°, br. (id.)

CARDON (L.). Alfred Stevens. Bruxelles, 1886. 1 plaquette gr. in-8° (id.).

TERLINDEN (C.). Rapport adressé au prince de Méan, archevêque de Malines, sur les points devant servir de base à une note à soumettre au Saint-Siège à l'occasion de la reprise des négociations avec la Cour des Pays-Bas, en 1826. Louvain, 1905. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Délégation. — M. Franz Cumont, vice-président, est désigné pour représenter officiellement la Société au Congrès international des Orientalistes, à Alger.

Excursions. — M. LE PRÉSIDENT fait connaître à l'assemblée le résultat du referendum ouvert pour le choix de notre excursion annuelle hors frontières :

Le projet Nancy, Metz, Toul, Verdun, Strasbourg et Luxembourg n'a rencontré que cinq partisans.

Celui d'une excursion en Angleterre, dans les comtés d'Essex et de Norfolk, a réuni sept adhésions.

Ch. Maroy, Ranschyn, Bede, Brassinne-De Boeck, Vanderkelen-Dufour, Schweisthal, Parmentier, A. de Lara, J. Wallaert, le Dr Delstanche, le baron A. de Loë, Eylen, Lefebvre de Sardans, Speeckaert, Dewalque, le Dr Hermant, E. Hermant, Lamal, Charles Ledure, Van Ysendyck, Ch. Terlinden, J. Van der Linden, Lacomblé, Joly, Aubry, Paul Errera, des Marez, Muls, F. Cumont, Vander Borght, Spelmans et A. Delacre.

Celui d'une visite de la Provence a été signé par huit personnes.

Enfin le projet Francfort, Nuremberg, Wurtzbourg, Rothenburg, Worms et Spire l'a emporté par dix-neuf adhésions.

Proposition de modification de l'article 16 des statuts. — M. le Président met aux voix la proposition de modification de l'article 16 des statuts, ainsi conçue :

« Art. 16, § 5. — La commission administrative comprendra, en outre, *des conseillers honoraires* en nombre illimité, qui seront nommés parmi les présidents sortants ayant rempli leurs fonctions pendant deux années consécutives.

» Les conseillers honoraires pourront assister, avec voix consultative, à toutes les réunions de la Commission administrative.

» Cette disposition prend cours à partir du 31 décembre 1904. » *(Adopté à l'unanimité.)*

Élections. — M. Emile Cartailhac est nommé membre correspondant.

MM. Arthur Cosyn, Eugène Descamps, Alfred Lemonnier, Armand Speeckaert, Hector Thilly et Stanislas Van der Elst sont nommés membres effectifs.

M. Emile Agniez, Mme Emile Agniez, M. Lucien Clément, Mme Lucien Clément, M. Joseph Coosemans, Mme Joseph Coosemans, M. Georges Fischlin, M. François Kaeckenbeeck, Mme François Kaeckenkeeck et Mme Charlemagne Magnien sont nommés membres associés.

M. le Président, en proclamant le résultat de ce scrutin, dit qu'il a la satisfaction d'annoncer à l'assemblée que la Société vient d'admettre son 800e membre.

Il félicite ses confrères de ce brillant résultat et les prie instamment de persévérer dans leur zèle de propagande. *(Applaudissements.)*

Communications.

R. P. Furgus. — *Les tombes préhistoriques des environs d'Orihuela* (Espagne). Communication présentée par M. Henry Siret.

Henry Siret. — *Quelques renseignements sur la nécropole de* San-Anton (Espagne).

Ch. Maroy. — *Les Belges dans les armées du premier Empire.*

Ch. Dens. — *La villa belgo-romaine et le cimetière franc du champ de Sainte-Anne, à Anderlecht, 2e partie.* Communication présentée par M. Jean Poils.

M. le Président prie M. Jehan Fourgous, secrétaire de la Société archéologique du midi de la France, qui vient d'entrer en séance, de bien vouloir prendre place au bureau et lui donne la parole.

Les monuments du Quercy.

En une charmante causerie, illustrée de projections nombreuses, M. Fourgous nous présente et nous explique les principaux monuments et curiosités du Quercy.

D'abord, les monuments et les vieux coins de Cahors : le Pont Valentré avec ses tours et sa légende du diable, la cathédrale avec son beau portail nord, la Tour des Pendus, la Tour du Pape Jean XXII, le château de Mercuès, la pittoresque rue de l'Université, la rue du Four Sainte-Catherine, etc.

Puis, Castelnau-de-Bretenoux, qui, par ses grandes proportions et sa situation exceptionnelle, est une des plus belles ruines féodales du centre de la France.

Roc-Amadour, lieu de pèlerinage célèbre, dans un site unique, au fond d'une gorge profonde, avec ses habitations, ses églises et ses chapelles accrochées, accolées pour mieux dire, au flanc d'un rocher abrupt; ses cinq portes fortifiées et ses maisons des xve et xvie siècles.

L'église d'Assier, bâtie en 1545, surtout intéressante par les souvenirs qu'on y retrouve de Galliot de Genouilhac, grand-maître de l'artillerie sous François Ier, et dont la devise fameuse : « J'aime fortune » a fait l'objet de tant de commentaires.

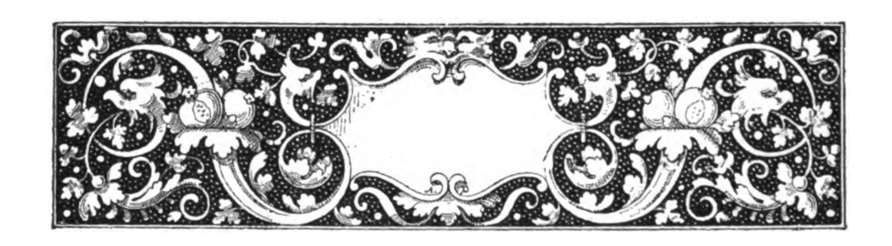
Enfin Padirac et son gouffre, dompté par Martel.

M. le Président félicite et remercie le conférencier, qui est longuement applaudi.

Il lui rappelle que Roc-Amadour était, au moyen âge, très connu de nos ancêtres, qu'on y envoyait, nombreux, en expiation de leurs fautes.

— La séance est levée à 10 heures 3/4.





MÉLANGES



TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



Nomenclature des pièces romaines trouvées à Manage en 1899.

VESPASIEN, 69-79.	5 grands bronzes frustes.	5	5
DOMITIEN, 81-96.	4 grands bronzes frustes.	4	4
NERVA, 96-98.	3 grands bronzes frustes.	3	3
TRAJAN, 97-117.	33 grands bronzes à revers frustes et variés.	33	33
ADRIEN, 117-138.	51 grands bronzes à revers frustes et variés.	51	
	1 bronze moyen.	1	
	1 grand bronze décrit par COHEN, 2e édit., t. II, n° 523.	1	53
			98

			98
Aelius (Lucius Aurelius Verus), mort en 138.	1 grand bronze décrit par Cohen, 2e édit., t. II, no 24, p. 260.	1	1
Antonin le Pieux, 138-161.	21 grands bronzes variés et frustes.	21	
	1 grand bronze (153 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. II, no 452.	1	
	3 grands bronzes (154 ap. J.-C.), 9e libéralité, Cohen, 2e édition t. II, no 535.	3	
	1 grand bronze (145 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. II. no 363.	1	
	2 grands bronzes (140-143 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit. t. II, no 820.	2	
	1 grand bronze (145 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. II, no 319.	1	
	2 grands bronzes, (140-143 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. II, no 694.	2	
	1 grand bronze, Cohen, 2e édit.. t. II, no 1017.	1	
	1 grand bronze, Cohen, 2e édit., t. II, no 867	1	
	3 » » » 426	3	
	1 » (159 ap J.-C.), Cohen, 2e édit., t. II, no 620 ou 21.	1	
	1 grand bronze (140-143 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit. t. II, no 119.	1	38
Julia Sabina, femme d'Adrien.	2 grands bronzes.	2	2
Faustine (Mère), épouse d'Antonin, morte en 141.	1 grand bronze, Cohen, 2e édit., t. II, no 30.	1	
	2 » frustes.	2	
	7 » frappés après sa mort.	7	
	1 » Cohen, 2e édit., t. II, no 240.	1	
	1 » » » 15.	1	
	1 » » » 154.	1	
	4 » » » 12.	4	17
			156

			156
Lucius Vérus, 161 169.	1 grand bronze (164 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. III, no 224.	1	
	1 grand bronze (168 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. III, no 214.	1	
	1 grand bronze.	1	3
Marc-Aurèle, 161-180.	17 grands bronzes frustes variés.	17	
	1 grand bronze (174 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit. t. II, no 250.	1	
	1 grand bronze (168 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. III, no 755.	1	
	1 grand bronze (145 ou 146 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. III, no 574.	1	
	1 grand bronze, 7e libéralité.	1	
	1 grand bronze frappé par Commode après la mort de Marc-Aurèle.	1	
	1 grand bronze (161 ou 162 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. III, no 47 ou 54).	1	
	1 grand bronze (173 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. III, no 538.	1	
	1 grand bronze, (168 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. III, no 820.	1	
	2 grands bronzes (160 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t III, no 757.	2	
	1 grand bronze, Cohen, 2e édit. t. III, no 748.	1	
	1 grand bronze (163 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. III, no 564.	1	
	2 grands bronzes (167 ou 168 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. III, no 815 ou 818.	2	
	1 grand bronze, Cohen, 2e édit. t. III, no 281.	1	
	2 » » » 281.	2	
	1 » » ». 247.	1	
	1 grand bronze (171 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. III, no 497.	1	
	1 grand bronze, Cohen, 2e éd., t. III, no 687.	1	
	6 » » » 544.	6	
	2 grands bronzes (153 ap. J.-C.), Cohen, 2e édit., t. III, no 652 ou 653 . . .	2	45
			204

FAUSTINE (JEUNE), femme de Marc-Aurèle, morte en 175.	2 grands bronzes frustes.	2	204
	1 grand bronze, COHEN, 2e éd., t. III, n° 169.	1	
	1 » » » 96.	1	
	1 » » » 21.	1	
	1 » » » 136.	1	
	1 » » » 121.	1	
	1 » » » 112.	1	
	1 » » » 37.	1	
	1 » » » 200.	1	
	1 » » » 1 2.	1	
	2 » » » 142.	2	13
COMMODE, 176-192.	15 grands bronzes frustes.	15	
	1 grand bronze (181 ap. J.-C.), 4e libéralité, COHEN, 2e édit., t. III, n° 310 . . .	1	16
LUCILLE, femme de Lucius Vérus fille de Marc-Aurèle et de Faustine Jeune, morte en 183.	1 grand bronze, COHEN, 2e éd., t. III, n° 53.	1	
	1 » » » 23.	1	
	1 » » » 79.	1	
	2 » » » 54.	2	
	1 » » » 31.	1	
	1 » » » 35.	1	
	1 » » » 94.	1	
	1 » » » 10.	1	
	1 » fruste.	1	10
CRISPINE, femme de Commode, morte en 183.	1 grand bronze, COHEN, 2e éd., t. III, n° 6.	1	
	1 » » » 33.	1	
	1 » » » 40.	1	3
CARACALLA, 198-217.	1 grand bronze fruste.	1	
	1 grand bronze (196 ou 197 ap. J.-C.). COHEN, 2e édit., t. IV, n° 564.	1	2
SÉVÈRE ALEXANDRE, 222-235.	1 grand bronze, COHEN, 2e éd., t. IV, n° 567.	1	
	1 » » » 390.	1	2
			250

JULIA MAMAEA, mère de Sévère Alexandre, morte en 235.	1 grand bronze, COHEN, 2ᵉ éd., t. IV, nº 74.	1	250
	1 » » » 83.	1	2
	1 grand bronze fruste.	1	1
	Nombre total . . . pièces		253

Ces pièces étaient renfermées dans un vase en poterie grossière de 0ᵐ20 à 0ᵐ25 de hauteur et trouvé à une profondeur de 0ᵐ60 environ en creusant les fondations d'une maison le long de la route de Binche à Bruxelles, à proximité de l'ancien prieuré de Saint-Nicolas.

Ce vase, brisé par les ouvriers, était placé sur de petits carreaux en terre cuite, disposés en forme de croix, aux extrémités de laquelle se trouvaient des cailloux roulés et divers débris de tuiles, poteries, etc.

L'examen des monnaies a démontré qu'elles ont été enfouies sous le règne de Sévère Alexandre (222-235).

Cette notice a été rédigée avec l'obligeante collaboration de M. Georges Cumont.

Mariemont, le 15 avril 1905.

CHARLES FONTAINE.

Monnaies trouvées aux environs de Ninove. (Collections de M. Edmond Dedeyn.)

TROIS monnaies en or du type des pièces figurées sur la planche 35, nᵒˢ 8746 et 8755, de l'*Atlas de monnaies gauloises*, publié par Henri de la Tour, sous les auspices du ministère de l'Instruction publique de France. Ces pièces sont attribuées aux Nerviens. Elles ont été trouvées à Strythem (arrondissement de Bruxelles).

2. Une monnaie d'or uniface, attribuée aux Morins, trouvée près d'Alost. Type des pièces du même Atlas, planche 35, nᵒˢ 8704, 8707 et 8710.

3. Aureus d'Auguste (23 av. J.-C. — 15 ap. J.-C.), trouvé dans un champ à Goyck (arrondissement de Bruxelles), en 1880.

D'après une note de M. Edmond Dedeyn, cette pièce était contenue,

avec d'autres monnaies d'or, dans une sorte de chaudron en plomb qui semblait avoir été divisé en quatre compartiments munis chacun, à l'intérieur, d'une oreillette ou crampon faisant corps avec l'objet. Le propriétaire du champ, M. Wauters, aurait donné ce vase au musée de la Porte de Hal, à Bruxelles, mais les monnaies ayant été vendues, M. Dedeyn n'a pu savoir ce qu'elles étaient devenues.

Voici la description de la pièce d'or recueillie par M. Dedeyn :

Caesar Augustus divi f. pater patriae. Tête laurée à droite.

Revers : *C. l. Caesares Augusti fil. cos. desig. princ. iuvent.*

Les deux Césars Caïus et Lucius debout, tenant chacun une haste et un bouclier; dans le champ, le simpule et le bâton d'Augure (2 av. J.-C.) — Cohen, 2e édit., t. I, n° 42 ; la pièce décrite par Cohen porte au revers *Augusti f.* au lieu de *Augusti fil.*

A remarquer que Goyck est situé non loin de Castre et à proximité de la route romaine de Bavay à Assche. C. Van Dessel, dans sa *Topographie des voies romaines de la Belgique*, mentionne (p. 100) de la poterie romaine et une monnaie romaine trouvées dans cette localité (Revue d'hist. et d'arch., I, 257, et musée Vander Maelen).

4. Une pièce en argent du même type (revers : *C. l. Caesares Augusti f. cos. desig. princ. iuvent.*, décrite dans Cohen, t. I, n° 43, a été trouvée, en 1872, à Aspelaere (arrondissement d'Alost), dans un champ nommé *Rookers*, sur une élévation, à droite du village de Saint-Antelinckx.

5. Vespasien (69-79).

Imp. Caes. Vespasian. Aug. p. m. tr. p. p. p. cos. III.

Sa tête laurée à droite.

Revers : *Victoria Augusti. S. C.*

Victoire debout à droite, le pied posé sur un casque, écrivant : *OB CIV. SER.* sur un bouclier attaché à un palmier (71 ap. J.-C.). Diamètre : 32 millim.

Grand bronze. Cuivre jaune (laiton).

Variété du n° 621 de Cohen, 2e édit. t. Ier (*Vespasian* au lieu de *Vespas*).

La variété avec *Vespasian* est indiquée par Cohen (n° 623) avec une tête laurée à gauche.

Pièce trouvée à Aspelaere (arrondissement d'Alost), en 1881, dans une prairie nommée *Kabbeck*, en contre-bas du champ dit *Rookers*, où la monnaie précédente a été recueillie.

6. Titus (71-81).

T. Caes. imp. Aug f. tr. p. cos. VI censor. Sa tête laurée à droite ; dessous, un globe.

Revers : *Pax Aug.* (légende illisible) *S. C.* La Paix debout à gauche, tenant un caducée et une branche d'olivier, et appuyée sur une colonne (77 ou 78 après J.-C.).

Moyen bronze.

Cohen, 2e édit., t. Ier, no 128.

Pièce trouvée au *Bocht*, à Denderwindeke (arrondissement d'Alost).

D'autres pièces romaines ont été trouvées dans la même localité au *Kerkveld*. Ces pièces appartiennent à notre Société et ont été décrites par moi dans l'*Annuaire de la Soc. d'Arch. de Bruxelles*, 1898, t. IX, p. 31. Il s'agit de monnaies de Néron, de Domitien, d'Adrien, de Faustine jeune et de Sévère Alexandre.

7. Pièce fruste qui paraît être un grand bronze de Domitien (81-96), trouvée, en 1867, à Appelterre-Eychem (arrondissement d'Alost).

8. Faustine, femme d'Antonin le Pieux.

Diva Faustina. Son buste à droite.

Revers : *Aeternitas S. C.*

L'Eternité (ou Faustine) assise à gauche, tenant un globe surmonté d'un phénix et un sceptre.

Moyen bronze.

Cohen, 2e éd., t. II, no 16. Diamètre : 25 millim.

Cohen n'indique pas S. C. Ce serait donc une variété.

Cette pièce a été frappée après la mort de Faustine, survenue en 141 ap. J.-C.

Monnaie trouvée, dans la Dendre, à Denderleeuw (arrondissement d'Alost).

9. Postume (258-267).

Imp. C. M. Cass. Lat. Postumus p. f. Aug.

Buste radié à droite.

Revers : *Laetitia ;* en exergue : *Aug.*

Galère, la proue à droite.

Grand bronze. Diamètre : 33 millim.

Baron de Witte, pl. IX, nos 135 et s. (Voyez la *Trouvaille de Wercken-lez-Dixmude, Annuaire de la Soc. d'Arch. de Bruxelles*, t. XIII, 1899, p. 210 et ss.).

Quoique les légendes soient peu lisibles, il est probable qu'elles sont conformes au texte ci-dessus.

Monnaie trouvée à Strythem (arrondissement de Bruxelles).

10. Un denier consulaire trouvé à Assche (arrondissement de Bruxelles) et de nombreuses pièces trouvées à Leerbeek près Castre (arrondissement de Bruxelles) ont été décrits par moi, dans des notices

spéciales aux monnaies découvertes dans ces deux localités. (Ci-dessus, p. 106, note 2, et t. VI, des Ann. du Cercle Arch. d'Enghien).

M. Dedeyn possède encore une petite pièce de bronze de Mégare (type : proue de vaisseau), qu'il prétend avoir été trouvée à Ninove, en 1881, mais comme il s'agit d'un centre de population important où cette monnaie peut avoir été perdue à une époque assez récente; comme, d'autre part, les conditions de cette trouvaille ne sont pas indiquées, il serait imprudent d'attacher une grande valeur à pareille découverte.

G. CUMONT.



ERRATA

Page	148,	ligne	36,	lisez :	*Pierre-qui-tourne.*
»	150,	»	13,	»	GALLVS.
»	203,	»	13,	»	un.
»	»	»	14,	»	situé.



TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbaux des Séances.

Mélanges.

Questions et réponses.





TABLE DES PLANCHES ET FIGURES




PRINCETON UNIVERSITY LIBRARY
PAIR>
32101 025593474


Princeton University Library
32101 078309661
Google


PRINCETON UNIVERSITY LIBRARY PAIR>
32101 025593474





